

COLLECTION LES MESSAGERS LES PLUS RÉSOLUS

LA VIE DU PROPHÈTE MOHAMMAD

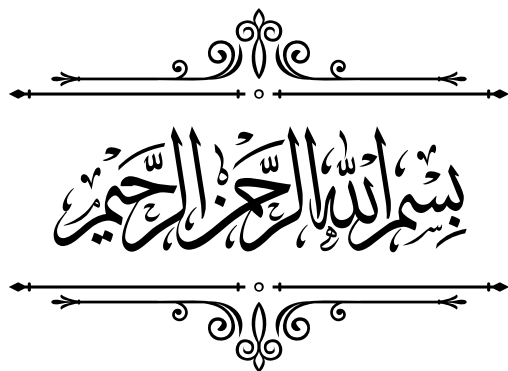
PRÉSENTATION DES FAITS ET ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS
(LEÇONS ET ENSEIGNEMENTS)

TOME

2



Dr. Ali Mohammad al-Sallabi



Numéro de l'Édition

TK ISBN

ISBN

Le titre de livre

Auteur

Editeur

Traducteur

Agence de graphisme

Imprimerie

Impression et couverture

Editions



72

978-625-8336-26-9

978-625-8336-28-3

La vie du Prophète Mohammad ﷺ

Dr. Ali Mohammad al-Sallabi

Recep Songül

Aya Horizons, FRANCE

AsaletAjans

ajans@asaletyayinlari.com.tr

1ère édition, İstanbul, Décembre 2022

Step Ajans Matbaa Ltd. Şti.

Numéro de certificat: 45522

Göztepe Mh. Bosna Cd. No: 11

Bağcılar, İstanbul/TÜRKİYE

+90 212 446 88 46

Asalet Eğitim Danışmanlık Yayın Hizmetleri

İç ve Dış Ticaret

Numéro de certificat: 40687

Balabanağa Mh. Büyük Reşit Paşa Cd.

Yümni İş Hanı, 16B/16 Fatih, İstanbul/TÜRKİYE

+90 212 511 85 47

www.asaletyayinlari.com.tr

asalet@asaletyayinlari.com.tr

© 2022 Editions Asalet

Ce livre est protégé par le droit de l'auteur, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle du texte dans le présent ouvrage sans l'autorisation écrite de l'éditeur est strictement interdite.

Collection Les Messagers les plus résolus

La vie du Prophète Mohammad ﷺ¹
Présentation des faits et analyse des
événements
(Leçons et enseignements)

TOME 2

De l'arrivée à Médine
à la bataille Al-Ahzâb (Les Coalisés)

Dr. Ali Mohammad al-Sallabi

1. ﷺ : Ce signe est une calligraphie de l'expression accompagnant la citation du nom du Prophète Mohammad :
'Alayhi As-Salâtou wa-Salâm (Sur lui la prière et le salut).

CHAPITRE 7

LES FONDATIONS DE L'ÉTAT ISLAMIQUE DE MÉDINE



Dès son arrivée à Médine, le Messenger d'Allah ﷺ s'était activé à consolider les fondations du nouvel État islamique, en l'établissant sur des bases solides et stables. Ses premières démarches bénies donnaient la priorité à la construction des piliers de cette société. Il fit alors construire la Grande Mosquée de Médine, instaura des liens d'amour fraternel entre les Muhâjirûn et les Ansâr. Il fit aussi rédiger le premier Traité ou Constitution islamique de Médine qui régissait les relations entre les musulmans, les juifs et les idolâtres. Une armée fut aussi préparée pour la protection de l'État, et pour lui permettre de réaliser ses objectifs. Il fallait aussi résoudre les problèmes de la société nouvelle, et l'éduquer conformément aux principes coraniques, dans tous les aspects de la vie quotidienne. L'éducation et l'enseignement étaient constants. Le Coran n'a pas cessé d'aborder, même à Médine, les thèmes de la Grandeur d'Allah, de la réalité de la création, de l'exhortation à œuvrer pour le Paradis et de la mise en garde contre l'Enfer. Le Livre d'Allah a présenté les règles liées à l'éducation de la Oumma, afin que soient formés les différents éléments de la nation qui plus tard transmettront le Message d'Allah, et lutteront pour Sa Cause.



PARTIE I

Le premier pilier : la construction de la grande mosquée de Médine

La première chose accomplie par le Messenger d'Allah ﷺ, à Médine, a été la construction de la Mosquée. Les rites de l'islam, qui pendant longtemps avaient été réprimés, pouvaient désormais être accomplis ouvertement et on pouvait maintenant envisager de prier dans un emplacement dédié à cela. La Salât reliait les cœurs des fidèles à leur Seigneur, et les croyants se purifiaient des mondanités et de la souillure du bas-monde. L'imam Al-Boukhârî, rapporte ce Hadith avec sa chaîne :

Le Messenger d'Allah entra à Médine sur le dos de sa monture. Les gens le suivaient, jusqu'à ce que sa chamelle plie les jarrets vers l'endroit qui deviendra plus tard l'emplacement de la Mosquée du Prophète. Quelques musulmans étaient en train d'y accomplir la prière. L'endroit servait à y étaler les dattes pour les faire sécher, et il appartenait à Sahl et Suhayl, deux orphelins dont As'ad b. Zurârah avait la garde. Le Messenger d'Allah ﷺ avait dit au moment où sa chamelle s'était assise : *"Ici sera ma maison, si Allah le veut"*. Puis il fit venir les deux orphelins et leur proposa de racheter le terrain, afin d'y construire la Mosquée. Ils voulurent faire don du terrain, mais le Prophète ﷺ refusa, et il acheta le terrain.

Dans la version rapportée par Anas b. Malek, on peut lire : Le terrain contenait un palmier, des tombes idolâtres et une mangeoire. Le Messenger d'Allah ﷺ ordonna de faire couper le palmier, d'aplanir les tombes idolâtres et de détruire la mangeoire. Anas ajoute que le palmier fut utilisé pour indiquer la Qibla, et qu'on avait attaché à ses racines une grosse pierre. Pendant qu'ils travaillaient, les Compagnons fredonnaient, et le Messenger d'Allah avec eux, cet air : *"Ô Allah, le seul bien est celui de l'Au-delà, Assiste donc ceux qui ont fait la Hijrah"*.



Le Messager d'Allah ﷺ s'était mis à l'ouvrage avec ses compagnons et il fut celui qui donna le premier coup de pioche pour creuser les fondations de l'édifice d'une profondeur de trois coudées. Puis, les musulmans bâtirent les fondations avec des pierres, et assemblèrent les briques, dressèrent les murs qui n'étaient qu'à peine plus haut que la taille d'un homme. Les briques étaient pétries avec du sable en forme de grosses pierres pour la construction. Au nord de l'édifice, avec des nattes de branches de palmiers on avait dressé un toit soutenu par des troncs. On donna le nom de *Suffah* à cet emplacement. Le reste de la Mosquée n'avait de toit le recouvrant. Elle avait trois portes : une à l'arrière-côté sud, une porte côté ouest, par laquelle entrait le Messager d'Allah ﷺ et qui donnait accès à la maison de 'Âicha, et la troisième se situait côté est. On lui avait donné le nom de la Porte de la Miséricorde (*bâbur-rahmah*) ou encore, la Porte de 'Âtikah.

1. Les maisons du Prophète ﷺ, dépendances de la Mosquée

Des appartements avaient été construits pour le Messager d'Allah ﷺ autour de la Mosquée, qu'il occupait avec ses épouses. Ces dépendances n'avaient rien des palais des rois, perses ou romains ou autres. Ces demeures étaient celles d'un homme sur lequel le monde et son clinquant n'avaient aucune emprise, et qui recherchait la Demeure de l'Au-delà. Ces dépendances étaient construites avec des briques de terre, des pierres, et les toits étaient faits de branches de palmiers et de nattes. Les cours étaient étroites, et le plafond n'était pas haut, au point qu'un enfant de bonne taille aurait pu l'atteindre avec la main. Hasan Al-Basrî rapporte à ce propos : « Un garçon accompagné de sa mère, *Khayrah*, la servante d'Oum Salamah, disait : Je pouvais atteindre avec la main le toit des appartements du Messager d'Allah. » Les demeures de l'Envoyé étaient donc très modestes, tandis qu'à Médine se trouvaient de hautes forteresses où résidaient les nobles en temps de paix pour le prestige, et en temps de guerre pour se protéger. Leur fierté pour ces bâtisses les conduisait même à leur attribuer des noms, comme celle de la forteresse de 'Abd Allah b. Abû Salûl, nommée *mazâhîm* (la rivale), ou comme celle de Hisnu Hasân b. Thâbit, qu'Allah l'agréa, qu'on nommait *fâri'* (la perchée haute).

Le Messager d'Allah ﷺ avait bâti ses demeures de cette manière modeste, alors qu'il aurait pu se faire construire des palais resplendissants. Un seul geste, une seule allusion de sa part en ce sens, et ses supporters se seraient empressés de les ériger. Il aurait pu aussi se les offrir en utilisant les biens publics, comme le *fay* ou autres. Mais il n'a bien sûr pas agi ainsi,



et ce, afin de montrer un modèle d'excellence à sa communauté, et de grande humilité et de détachement face aux choses terrestres. Il voulait communiquer un idéal, et le désir d'agir pour l'Autre monde.

2. L'appel à la prière à Médine

Le Messager d'Allah ﷺ avait consulté ses Compagnons pour qu'au moment de l'heure des prières on puisse réveiller l'endormi, rappeler à l'étourdi, ou juste informer les fidèles. Certains proposèrent de hisser un étendard que verraient les gens. Mais on s'opposa à cette solution, jugée peu pertinente pour l'endormi ou l'inattentif. D'autres suggérèrent d'allumer un feu au sommet d'une colline. Cet avis fut également écarté. On proposa enfin l'usage d'un cor (ou corne), à l'instar des juifs qui l'utilisent aussi pour les prières. Le Prophète ﷺ désapprouva cette méthode, car il recommandait de ne pas imiter les gens du Livre. D'autres compagnons évoquèrent la cloche en usage chez les chrétiens, mais cela fut aussi rejeté par l'Envoyé d'Allah ﷺ. La solution retenue fut celle de l'appel lancé à pleine voix par une personne. Abd Allah b. Zayd est un de ceux qui firent la proposition. Il était à moitié endormi, lorsqu'un homme lui apparut en rêve et lui dit : T'apprendrais-je quoi dire pour l'appel à la prière ? Oui je t'en prie, lui répondis-je. L'homme lui dit alors : Dis Allah est Le plus Grand, deux fois, la *Chahâdah*, deux fois, puis dis venez à la prière, deux fois, venez au succès (bonheur), deux fois, répète ensuite deux fois le takbîr et enfin, il n'y a pas de divinité hormis Allah. A son réveil, Zayd se rendit auprès du Messager d'Allah pour l'informer de son rêve. Ce dernier lui fit savoir qu'il s'agissait d'une vision authentique. Il lui ordonna d'enseigner les paroles à Bilâl dont la voix portait loin.

Au moment où Bilal faisait l'appel à la prière, 'Umar b. El-Khattâb arriva en traînant son pardessus. S'adressant au Messager ﷺ, il lui dit : Par Allah, j'ai fait le même rêve ! Bilal b. Rabâh devint le muezzin attitré du Prophète à Médine, et 'Abd Allah b. Umm Maktûm était le second. Lors de l'appel de la prière du matin, Bilal après *venez au succès*, répétait deux fois, la prière est mieux que le sommeil, mais le Messager ne désapprouva pas. Plus tard, les musulmans lançaient l'appel d'un emplacement élevé, et par la suite, on inventa le minaret.

3. Le premier sermon du Messager ﷺ, dans la ville de Médine

Nous sommes à Médine, lors du premier sermon de l'Envoyé d'Allah ﷺ. Il se leva, adressa des louanges à Allah comme Lui Seul en est Digne, puis il dit :

“Ensuite, Ô vous les gens ! Par Allah vous savez tous très bien que chacun

de vous périra, et que ses moutons n'auront plus de berger. Sans interprète, et face à face avec Allah, Il vous demandera alors : Mon Messager n'est-il pas venu à toi, pour te transmettre Mon Message ? Ne t'ai-Je pas accordé des biens et n'ai-Je pas été Bienveillant envers toi ? Qu'as-tu donc préparé pour ce Jour ? Vous regarderez alors à droite, puis à gauche, sans rien y trouver. Vous regarderez devant vous pour ne voir que l'Enfer. Que celui qui peut éloigner sa face du Feu, ne serait-ce qu'en donnant la moitié d'une datte, le fasse. Si vous n'avez pas de datte, dites une bonne parole, et votre bonne action sera multipliée par dix ou même par sept cents. Et que Paix, Miséricorde et Bénédiction d'Allah soient sur vous''¹.

Dans un autre sermon, le Prophète ﷺ prononça ces mots :

“Les Louanges sont à Allah, nous Le louons et nous implorons Son secours. Qu'Il nous préserve du mal de nos âmes, et des méfaits de nos actions. Celui qu'Allah guide ne sera pas égaré, et celui qu'Il égare ne peut être guidé. Je témoigne qu'il n'existe aucune véritable divinité, hormis Allah, Seul et sans partenaire ou rival. Le meilleur discours est dans le Livre d'Allah, Béni et Glorifié soit-Il. Bienheureux celui dont le cœur a été embelli par la Parole du Coran. Heureux celui que la Parole d'Allah a guidé à l'islam après la mécréance, et qui a préféré aux discours des hommes, le Livre d'Allah qui est la meilleure Parole, et la plus pertinente. Aimez ceux qui aiment Allah, et aimez Allah de toute votre âme. Ne vous lassez pas du Coran et de sa remémoration, ne laissez pas vos cœurs s'endurcir, en vous éloignant du Livre d'Allah. De tout ce qu'Allah a créé, Il a fait une répartition et une sélection. Parmi les actes, Il a désigné le bien, parmi Ses serviteurs, Il a désigné Ses élus, parmi les paroles, Il a désigné les bonnes, et tout ce que l'homme reçoit, Il l'a réparti en licite et illicite. Adorez donc Allah, et ne lui attribuez aucun associé, et craignez-Le comme il se doit, et soyez sincères devant Allah dans vos paroles. Aimez-vous les uns, les autres, pour Allah, dans un esprit de compassion. Sachez que celui qui trahit un engagement s'expose à la Colère d'Allah, et que la Paix soit sur vous''².

4. L'appentis³ de la Mosquée du Prophète

Seize mois après la Hijrah du Messager d'Allah ﷺ, au moment où a eu lieu le transfert de la Qibla, de Jérusalem à La Mecque, le mur en direction de

1. Al-Bayhaqi (524/2) et Ibn Hichâm (146/2)

2. Al-Bayhaqi (524-525/2) et Ibn Hichâm (146-147/2)

3. Note traducteur : petit toit contre un mur, soutenu par des piliers pouvant servir d'abri.

la première Qibla, à l'arrière de la Mosquée était encore en place. Le Prophète ordonna alors qu'on le transforme en appentis et on donna le nom de *Suffah* à cet abri composé seulement d'une toiture sans cloisons. Le Qâdhî 'Ayyadh a mentionné que la Suffah était une toiture à l'arrière de la Mosquée du Prophète, où se réfugiaient les pauvres qu'on a appelés par la suite les gens de *Suffah*. Ibn Taïmiyah a dit quant à lui : « La Suffah était située à l'arrière et au nord de la Mosquée du Prophète à Médine ». Ibn Hajar décrit la Suffah ainsi : « La suffah était un emplacement à l'arrière de la Mosquée du Prophète, recouvert d'un toit, où s'abritaient les gens de passage, qui n'avaient ni refuge, ni famille ».

A. Les gens de la Suffah

Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte ceci : « Les gens de la Suffah étaient les invités de l'islam. Ils n'avaient pas de famille pour les accueillir, ni argent, ni relations ».

Les Ansâr ont eu la capacité d'accueillir et de partager leurs biens avec les premiers migrants. Il s'agit de ceux qui avaient fait la Hijrah avant le Messager d'Allah ﷺ, avec lui ou après lui, et qui arrivèrent durant la première période jusqu'à la bataille de Badr. Mais après ceux-là le nombre des nouveaux arrivants s'est accru, et les Ansâr n'avaient plus les moyens de les recueillir. Comme le mentionne Ibn Taïmiyah : Le nombre des Muhâjirûn n'a cessé après cela d'augmenter régulièrement, car l'islam se propageait, et les gens se convertissaient. Beaucoup de nouveaux migrants arrivaient à Médine. Certains étaient pauvres, d'autres riches. Certains avaient des familles, d'autres étaient célibataires. Ceux qui parmi eux n'avaient pas d'endroit où se réfugier, venaient s'abriter à la Suffah de la Mosquée¹.

Après étude, il apparaît que le migrant à son arrivée à Médine, allait rencontrer le Messager d'Allah ﷺ qui l'orientait vers celui qui le prendrait en charge. Si personne n'était disponible, le nouvel-arrivant s'installait provisoirement dans la Suffah, en attendant de trouver où aller. 'Ubâdah b. Sâmit, qu'Allah l'agrée, rapporte : Le Messager d'Allah ﷺ était très occupé. Lorsqu'un nouveau migrant arrivait à Médine, il nous l'envoyait afin que nous lui enseignions le Coran. Le Prophète m'envoya un jour un homme, que j'accueillis. Il dînait chez moi tous les soirs, et je lui enseignais par la même occasion la Parole d'Allah. Les premiers à avoir trouvé refuge à la Suffah étaient les Muhâjirûn, c'est pour cette raison qu'on désigna l'endroit, à cette époque, par la *Suffah des Muhâjirûn*. L'appentis de la Mos-

1. al-fatâwâ (11/40-41).



quée était aussi l'abri des délégations étrangères qui se présentaient au Prophète ﷺ pour proclamer leur adoption de l'islam et leur allégeance. Si une personne qui venait voir le Messager ﷺ, avait un introducteur à Médine, il se rendait chez cette personne. Dans le cas contraire, l'arrivant se retrouvait en compagnie des gens de la Suffah. Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, agissait en tant qu'introducteur de ceux qui occupaient la Suffah de façon permanente et de ceux qui n'étaient que de passage. Ainsi lorsque le Messager voulait les rencontrer, il s'adressait d'abord à Abû Horayrah qui connaissait leur situation, leur rang, leur degré d'adoration et d'effort dans la religion. Abû Horayrah les présentait ensuite au Messager d'Allah ﷺ, à la demande de ce dernier. La Suffah accueillait aussi des Ansâr qui aimaient vivre dans le détachement des choses mondaines, dans la dévotion et la pauvreté. Ces derniers n'étaient pas dans le besoin, et ils possédaient même des demeures à Médine. Parmi ces Ansâr citons : Ka'b b. Malek Al-Ansârî, Handhalah b. 'Amir Al-Ansârî (*celui que les Anges ont lavé*) et Hârithah b. Nu'mân Al-Ansârî etc.

B. L'aumône accordée aux gens de la Suffah, et la bienveillance du Messager d'Allah, et des Compagnons à leur égard

Le Prophète ﷺ avait pour habitude de s'enquérir lui-même de la situation des gens de la Suffah. Il leur rendait visite, leur demandait de leurs nouvelles et allait voir les malades parmi eux. Il s'asseyait longuement en leur compagnie, les conseillait, les réconfortait. Il leur faisait également des rappels sur la foi, leur donnait des enseignements, les encourageait à lire le noble Coran et à l'étudier, et à pratiquer l'évocation d'Allah et à méditer sur l'Au-delà. Le Prophète ﷺ garantissait leur subsistance de plusieurs façons différentes :

- Lorsqu'une aumône parvenait au Messager d'Allah, il l'envoyait aux gens de la Suffah, sans rien ne retenir pour lui. Il partageait également avec eux les cadeaux qu'il recevait.
- Le Prophète ﷺ invitait fréquemment les gens de la Suffah à manger chez une des Mères des croyants, qu'Allah les agrée. Il n'a jamais été inattentif à leur situation qu'il connaissait parfaitement.

Abd Rahman b. Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, a dit : Les gens de la Suffah étaient pauvres. Un jour le Prophète dit : Que celui qui possède chez lui de quoi nourrir deux personnes, en prenne avec lui une troisième, que celui qui a de quoi nourrir quatre personnes, en prenne avec lui une cinquième ou une sixième. Abû Bakr avait ramené chez lui trois personnes. Quant au Messager, c'est dix hommes qu'il invita à manger chez lui.

Ya'îch b. Tahfah b. Qays Al-Ghifârî raconte ce qui suit :

Mon père faisait partie des gens de la Suffah. Un jour le Messenger ordonna qu'on les nourrisse. Les compagnons se levaient et repartaient avec un ou deux hommes. Nous n'étions plus que cinq restés sans avoir été invités. Le Messenger d'Allah nous dit : Venez avec moi, et nous partîmes avec lui chez 'Âicha.

- L'Envoyé d'Allah ﷺ pour assurer la subsistance des occupants de la Suffah, demandait aussi aux gens de leur réserver leurs aumônes. Dans le Mosnad d'Ahmad, il est consigné, que le Messenger d'Allah demanda à Fatima, qui venait de mettre au monde El-Hasan, de raser le crâne du nourrisson. Il invita ensuite sa fille à faire l'aumône aux gens de la Suffah, du poids en argent des cheveux du nouveau-né.

- Le Prophète ﷺ accordait aussi la priorité aux besoins des gens de Suffah sur les autres demandes. On apporta, un jour, au Messenger des captifs de guerre. Au même moment, Fatima, qu'Allah l'agrée, vint le voir pour lui faire savoir qu'elle avait besoin d'un serviteur. L'Envoyé d'Allah, selon ce qui est rapporté dans le Mosnad d'Ahmad, lui dit : « Par Allah, je vous ne laisserez pas prendre un captif, Alî et toi, en laissant les gens de la Suffah accablés par la faim, alors que je n'ai rien d'autre à leur donner. Je vais vendre ces captifs, et faire don de l'argent de la vente aux gens de la Suffah »¹.

- Le Messenger d'Allah ﷺ avait fait également des recommandations à l'égard des gens de la Suffah. Il avait enjoint ses Compagnons de leur faire l'aumône. Ces derniers leur faisaient alors parvenir ce qu'ils pouvaient et les plus riches leur envoyaient de la nourriture.

C. Les gens de la Suffah, et leur dévouement exclusif à la science, à l'adoration et au Jihâd

Les gens de la Suffah s'astreignaient à une vie à la Mosquée, où ils se consacraient à l'adoration. Ils étaient attachés à leur vie modeste et à leur ascétisme. Leur retraite spirituelle était consacrée à la prière, à la lecture et à l'étude du Coran. Certains apprenaient même l'écriture. On raconte qu'un résident de la Suffah avait offert son arc à Ubâdah b. Sâmî, car ce dernier lui avait enseigné le Coran et l'écriture. Parmi les gens de la Suffah, certains acquièrent une réputation d'érudits et de connaisseurs de la Tradition prophétique. C'est le cas d'Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, qui

1. Al-Boukhârî (3113).



est connu pour avoir mémorisé et rapporté beaucoup de Hadiths. Ou encore de Hudhayfah b. Al-Yaman, qui lui était spécialisé dans les Traditions prophétiques relatives aux troubles et aux signes de la Fin des Temps.

Les gens de la Suffah participaient aussi au Jihâd, et d'ailleurs un certain nombre d'entre eux sont des martyrs de la Bataille de Badr dont : Safwân b. Baydhâ, Khuraym b. Fâtik Al-Asadî, Khubayb b. Yasâf, Sâlim b. 'Umayr, Hârithah b. Nu'mân Al-Ansârî. Handhalah El Ghasîl est un de ceux qui tomba martyr à la Bataille d'Uhud. Jurhud b. Khuwaylid et Abû Sarîhah El-Ghifârî comptent, quant à eux, parmi les participants à la Bataille d'El-Hudhaybiyah. Les martyrs de Khaybar et de Tabûk, étaient pour chacune des batailles dans l'ordre respectif : Thaqîf b. 'Amrû et 'Abd Allah Dhul Bajâdayn. A la Bataille d'Al- Yamâmah ce sont Sâlim Mawla Abû Hudhayfah et Zayd b. El-Khattâb qui tombèrent martyrs. Ces hommes étaient des moines la nuit, et des cavaliers le jour.

Un certain nombre des Compagnons du Prophète avait choisi de leur plein, sans être dans le besoin, de vivre avec les gens de la Suffah. Abû Horayrah était d'ailleurs un des leurs. Il voulait rester en compagnie du Messenger d'Allah ﷺ et rattraper ainsi son retard dans la connaissance et les bonnes œuvres. Abû Horayrah n'est arrivé à Médine qu'après la conquête de Khaybar, en l'an sept de l'Hégire. Il voulait entendre tout ce qu'il pouvait de la bouche du Prophète ﷺ, en apprendre autant que possible sur lui, et obtenir les bénédictions en le servant. Mais tout cela, il ne pouvait le faire que s'il était à proximité de la maison du Messenger. Suffah était justement le seul endroit pouvant lui garantir cela. Écoutons-le donc nous relater lui-même les raisons de son choix : Je vous entends dire : Abû Horayrah rapporte beaucoup trop de Traditions prophétiques, tandis que les Muhâjirûn et les Ansâr n'en ont pas transmis autant du Prophète ! Mais mes frères Muhâjirûn étaient occupés à vendre dans les marchés, tandis que moi, je restais en compagnie du Messenger, malgré ma faim, et qu'eux étaient absents de ses assises. Je mémorisais tandis qu'eux oubliaient. Quant à mes frères Ansâr, ils faisaient fructifier leurs biens, et moi j'étais un pauvre parmi les gens de la Suffah. J'ai donc retenu ce que disait le Messenger, tandis qu'eux ils l'ont oublié¹. Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, nous explique donc qu'il avait fait le choix de rester avec les gens de la Suffah, pour pouvoir profiter de la compagnie du Messenger d'Allah ﷺ. Il possédait en effet une maison à Médine, où résidait sa mère. Il avait

1. Al-Boukhârî (2047), Mouslim (2492).



d'ailleurs demandé au Messager de faire des invocations pour qu'elle accepte l'islam¹.

Il faut savoir qu'en outre, Abû Horayrah n'était pas totalement démuni. Le premier jour où il rencontra le Messager d'Allah ﷺ, le jour de Khaybar, ce dernier lui accorda une part du Butin, et Abû Horayrah était aussi accompagné d'un serviteur, comme tout cela est mentionné dans le Sahîh. C'est plus tard qu'il est devenu pauvre, car il a préféré la compagnie du Messager d'Allah ﷺ à la quête des biens terrestres, pour pouvoir apprendre les Traditions prophétiques. S'il l'avait voulu, Abû Horayrah aurait très bien pu se dispenser de résider parmi les gens de la Suffah.

Le nombre de résidents de l'appentis de la Mosquée de Médine (ahlus-suffah) variait en fonction des circonstances personnelles des réfugiés. Le retour des familles, des épouses, une situation matérielle qui s'améliore, ou le martyr étaient les raisons pour lesquelles on quittait la Suffah.

Il est bon de préciser aussi, que la pauvreté de ahlus-suffah ne doit pas être imputée à leur inactivité ou à leur oisiveté. L'imam Zamkharî nous informe que ces derniers occupaient leur journée à casser des noyaux de dattes. Le produit de cette opération servait à nourrir le bétail. Or, nous savons que les gens de la Suffah ne possédaient pas de cheptels. Nous pouvons donc en déduire qu'il s'agissait là d'un moyen de subsistance.

D. Le nombre des gens de la Suffah

Le nombre des gens de la Suffah variait d'une période à l'autre. A l'arrivée à Médine de nouvelles délégations, l'effectif augmentait, tandis qu'il diminuait avec le départ des étrangers. Cependant, les résidents permanents étaient habituellement au nombre de soixante-dix hommes, et parfois ce chiffre pouvait augmenter de manière significative selon les circonstances. 'Ubâdah b. Sâmî, avait une fois accueilli chez lui, quatre-vingts personnes de passage à la Suffah, l'abri ne pouvant accueillir tout le monde. Cela est sans compter tous les autres, qui avaient été hébergés par les autres Compagnons.

Nous pouvons citer parmi les gens de la Suffah, les noms suivants :

1. Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, qui se considérait comme l'un d'eux.
2. Abû Dhar El-Ghifârî, qu'Allah l'agrée, qui se considérait comme l'un d'eux.

1. Mouslim (2491), Ahmad (2/320).



3. Wâthilah b. Al-Asqa', qu'Allah l'agrée.
4. Qays. b. Tahfah El-Ghifârî, qu'Allah l'agrée, qui se considérait comme l'un d'eux.
5. Ka'b b. Malik Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée.
6. Sa'îd b. 'Amir b. Hidhyam El-Jumahiy, qu'Allah l'agrée.
7. Salmân El-Fârisî, qu'Allah l'agrée.
8. Asmâ b. Hârithah b. Sa'îd Al-Aslamî, qu'Allah l'agrée.
9. Handhalah b. 'Âmir Al-Ansârî (*ghasîlul-malâikah*), qu'Allah l'agrée.
10. Hâzim b. Harmalah, qu'Allah l'agrée.
11. Hârithah b. Nu'mân Al-Ansârî En-Najjârî, qu'Allah l'agrée.
12. Hudhayfah b. Asîd Abû Sarîhah Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée.
13. Hudhayfah b. Al-Yamân, qu'Allah l'agrée.
14. Jâriyah b. Humayl b. Nuchbah b. Qurt, qu'Allah l'agrée.
15. Ju'ayl b. Surâqah Edh-Dhamarî, qu'Allah l'agrée.
16. Jarhad b. Khuwaylid Al-Asadî, qu'Allah l'agrée.
17. Rifâ'ah Abû Lubâbah Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée.
18. 'Abd Allah Dhû El-Bijâdayn, qu'Allah l'agrée.
19. Dakîn b. Sa'îd El-Muzanî ou El-Khathma'î, qu'Allah l'agrée.
20. Khubayb b. Yasâf b. 'Inabah, qu'Allah l'agrée.
21. Khuraym b. Aws Et-Tâ-î, qu'Allah l'agrée.
22. Khuraym b. Fâtik Al-Asadî, qu'Allah l'agrée.
23. Khunays b. Hadhâqah Es-Sahmî, qu'Allah l'agrée.
24. Khabbâb b. Al-Art, qu'Allah l'agrée.
25. El-Hakam b. 'Umayr Et-Thumâlî, qu'Allah l'agrée.
26. Harmalah b. Ayâs, ou aussi appelé Harmalah b. Abd Allah El-'Anbarî, qu'Allah l'agrée.
27. Zayd b. El-Khattâb, qu'Allah l'agrée.
28. Abd Allah b. Mas'ûd, qu'Allah l'agrée.



29. Et-Ṭafâwî Ed-Dawsî, qu'Allah l'agrée.
30. Ṭalhah b. 'Amrû En-Nadhârî, qu'Allah l'agrée.
31. Ṣafwân b. Baydha El-Fahrî, qu'Allah l'agrée.
32. Suhayb b. Sinân Er-Rûmî, qu'Allah l'agrée.
33. Chaddâd b. Asîd, qu'Allah l'agrée.
34. Chaqrân, qu'Allah l'agrée, un serviteur du Messenger d'Allah ﷺ.
35. Sâib b. Khallâd, qu'Allah l'agrée.
36. Sâlim b. 'Umayr, des Aws, Banû Tha'labah b. 'Amrû b. 'Awf, qu'Allah l'agrée.
37. Sâlim b. 'Ubayd El-Achja'î, qu'Allah l'agrée.
38. Sâlim, serviteur d'Abû Hudhayfah, qu'Allah l'agrée.
39. Safînah, qu'Allah l'agrée, un serviteur du Messenger d'Allah ﷺ.
40. Abû Razîn, qu'Allah l'agrée.
41. Al-Agharru El-Muzanî, qu'Allah l'agrée.
42. Bilâl b. Rabâh, qu'Allah l'agrée.
43. El-Barâ b. Mâlik Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée.
44. Thawbân, qu'Allah l'agrée, un serviteur du Messenger d'Allah ﷺ.
45. Thâbit b. Wadî'ah Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée.
46. Thaqf b. 'Amrû b. Sumayt Al-Asadî, qu'Allah l'agrée.
47. Sa'd b. Mâlik Abû Sa'îd El-Khudrî, qu'Allah l'agrée.
48. El-'Irbâdh b. Sâriyah, qu'Allah l'agrée.
49. Gharafah Al-Azdî, qu'Allah l'agrée.
50. Abd Rahmân b. Qurt, qu'Allah l'agrée.
51. 'Ubâdah b. Khâlîd El-Ghifârî.

Qu'Allah l'agrée, et agrée tous les nobles Compagnons sans exception.

Il serait judicieux de faire remarquer ici que plusieurs chercheurs ont commis une grave erreur en s'appuyant sur le cas des gens de la Suffah, pour justifier le comportement déviant de certains adeptes du soufisme. Ils ont alors légitimé l'oisiveté, l'inactivité, la paresse pour pouvoir se consacrer

à la *retraite spirituelle*. Abû Horayrah, à titre d'exemple, bien qu'il fût de ceux qui étaient le plus attaché à la Suffah, n'y est pourtant pas resté indéfiniment. Il a par la suite repris une vie normale. Il a même, à l'époque du Califat de 'Umar, occupé pendant une période de sa vie, le poste de gouverneur du Bahreïn. Il n'a donc pas toujours mené une vie austère et faite de privations. En outre, (à la différence des soufis déviants) Abû Horayrah, s'était engagé dans le Jihâd pour la Cause d'Allah, à l'instar des autres gens de la Suffah, dont plusieurs sont tombés martyrs, comme cela a été mentionné plus haut.

5. Leçons, remarques et enseignements utiles

A. La Mosquée a été une des fondations les plus importantes pour l'édification de la société médinoise

Un des piliers essentiels à l'édification de la société islamique a été la Mosquée. Cela est dû au fait que la stabilité et la cohésion de la société musulmane repose sur son observance de l'ordre islamique, de sa doctrine et de ses pratiques. Or, toutes ces choses trouvent leur inspiration au sein de la Mosquée. Le rôle primordial de la mosquée est bien confirmé dans la sourate At-Tawbah (Le Repentir) au verset 108, où Allah nous dit :

« Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient. »

Cet autre passage du Coran, sourate An-Nour (La Lumière) versets 36 à 38, atteste également du rôle central qu'à la mosquée :

« Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué ; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la Salât et de l'acquiescement de la Zakât, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. Afin qu'Allah les récompense de la meilleure façon pour ce qu'ils ont fait [de bien]. Et Il leur ajoutera de Sa grâce. Allah attribue à qui Il veut sans compter. »

B. La mosquée est le symbole du rassemblement en islam

- Cela est vrai dans le sens où les maisons d'Allah sont des lieux ayant pour vocation l'adoration, où les croyants accomplissent la prière et se livrent à



l'évocation et au rappel d'Allah, Le glorifiant, Le sanctifiant, Le louant et Le remerciant pour Ses bienfaits. Chaque musulman est invité à s'y rendre, et à y accomplir la salât et ses actes d'adoration, et personne n'a le droit de l'en éloigner tant qu'il respecte la sacralité du lieu.

- La Mosquée a également été le lieu où le Messenger d'Allah ﷺ et ses Compagnons se réunissaient, et où il rencontrait les nouveaux-arrivants qui venaient à lui pour être guidés et par désir d'adopter la foi et de croire en sa Mission.

- La Mosquée de Médine a été aussi une université de sciences islamiques et de sciences profanes. Un lieu du savoir rationnel et du savoir révélé, que le Coran encourage à découvrir. C'était une école où les croyants échangeaient leurs idées et les fruits de leur pensée. Elle a aussi été un institut attirant les étudiants de tous les horizons qui venaient y apprendre leur religion. Ces étudiants retournaient ensuite auprès de leur peuple, en annonciateurs, avertisseurs et prédicateurs qui ont légué une science qui a traversé les générations.

- Mais la Mosquée a aussi été le refuge de l'étranger et le lieu de séjour du voyageur, où personne ne pouvait leur reprocher d'être là pour puiser et amasser les dons que la Maison d'Allah avait à offrir. Personne ne pouvait empêcher ces visiteurs de se charger de la guidée présente au sein de la Mosquée autant que leur âme ou leur esprit pouvaient en contenir. Aucun individu ne pouvait s'interposer entre eux et le savoir, la connaissance, et la guidée. Combien de chefs ont été formés dans cette Mosquée, dont l'héroïsme s'est révélé en ses murs ! Combien de savants ont approfondi leur science sur son esplanade, pour sortir ensuite parmi les gens, afin d'abreuver les assoiffés de savoir ! Combien de prédicateurs ont dans la cour de la Mosquée reçu des leçons sur le prêche, et sont alors devenus des modèles, des leaders de guides. Ces prédicateurs étaient à l'image d'un parfum intense qui envoûte le cœur pour l'attirer, afin qu'il soit guidé, et enveloppé de sa Lumière ! Parfois des bédouins à l'esprit peu vif et peu éveillé, et qui étaient de passage à Médine se rendaient aussi à la Mosquée. Ils y voyaient alors les Compagnons du Messenger d'Allah, assis en cercle autour de lui, attentifs et immobiles. Ils écoutaient avec eux, et c'était alors comme si soudainement le bienfait de la raison, enfouie en eux sous le voile de l'ignorance, se manifestait. Leur esprit s'éclaircissait, le bon sens et la compréhension les guidaient et les illuminaient. C'est en leaders qu'ils retournaient auprès de leurs pour les appeler à l'islam, et

les éduquer en leur enseignant ce qu'ils avaient appris, mais aussi par leur comportement. A leur tour ces peuples adoptaient la nouvelle croyance prêchée par ces bédouins, et étaient guidés par eux jusqu'à devenir des exemples brillants consignés dans les pages de l'histoire.

- La Mosquée était aussi la forteresse où se rassemblaient les Mujâhidûn lorsqu'ils étaient mobilisés, et que l'étendard du Jihâd et de l'Appel à Allah était hissé. Les bannières flottaient alors au-dessus de la tête des chefs, prêtes à rejoindre les champs de bataille, tandis que les soldats exaltés, se tenant debout à l'ombre de ces pavillons, attendaient d'aller récolter la victoire sinon le martyr.

- La Mosquée avait une vocation centrale pour la jeune société musulmane. Elle servait de lieu de retraite, de repos, où les blessures des régiments de combattants étaient soignées. Il était alors possible pour le Messager d'Allah ﷺ, de rendre visite aux blessés, de s'enquérir de leur état, de les reconforter et de les soigner sans peine et sans trop de fatigue. C'était aussi pour lui ﷺ une manière de témoigner son estime à ces Mujâhidûn méritants.

- De la Mosquée du Prophète on y prenait connaissance de l'actualité politique et militaire de l'époque. Les correspondances des chefs militaires musulmans, annonçant les bonnes nouvelles de victoires ou demandant des renforts, étaient lues à la Mosquée. Ces missives donnaient également les noms des Mujâhidûn tombés en martyr, durant les batailles, ce qui encourageait à suivre leur exemple et suscitait une certaine émulation parmi les musulmans.

- Une autre fonction de la Mosquée était celle de centre d'observation et de veille de la société islamique de Médine. Les faits et gestes suspects des ennemis y étaient surveillés, en particulier les adversaires de l'intérieur qui vivaient au sein de la cité, comme la minorité juive, un groupe d'hypocrites, et quelques idolâtres récalcitrants endurcis dans leur culte des idoles. Les musulmans devaient se préserver des ruses, des machinations pernicieuses de ces derniers, et se mettre à l'abri des conséquences de leurs trahisons.

C. L'éducation par l'exemple

Lors de l'édification de la Mosquée, le Messager d'Allah ﷺ avait participé aux travaux de construction avec ses Compagnons. Il portait les pierres, transportait les briques sur sa poitrine, et ses épaules. Il creusait la terre

avec ses mains, comme n'importe qui d'autre. Il était l'exemple du chef équitable, qui ne faisait pas de distinction entre le dirigeant et le dirigé, entre le chef et ses subalternes, entre le notable de son peuple et l'homme ordinaire, et entre le riche et le pauvre. Tous devant Allah sont égaux, la seule différence entre deux musulmans est leur piété respective. Voici ce qu'est l'islam : justice, égalité en toute chose. Le plus méritant des musulmans, est le plus zélé dans les actions collectives pour l'intérêt général. C'est là que réside la récompense d'Allah, et le Messenger d'Allah ﷺ était sur ce plan un musulman comme un autre, en quête de la rétribution de son Seigneur. L'Envoyé d'Allah ﷺ participait sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs, aux mêmes tâches de construction de la Mosquée. Sa participation ﷺ ne s'était pas limitée à couper le ruban à l'inauguration, ou à donner le premier coup de pioche symbolique. Bien au contraire, son implication dans les travaux d'édification de la Mosquée était totale. Les compagnons eux-mêmes étaient très surpris de l'attitude de l'Envoyé d'Allah ﷺ.

Ainsi il est rapporté que durant les travaux, la poussière recouvrait la poitrine du Messenger alors qu'il portait une pierre. Usayd b. Hudayr, qu'Allah l'agrée, se précipita alors vers lui pour le défaire de son fardeau, mais le Prophète ﷺ lui dit : « *Va te chercher une autre pierre, tu n'as pas plus besoin de la récompense d'Allah, que moi* ». En entendant ces paroles, les musulmans furent saisis d'un enthousiasme, d'une motivation et d'une énergie renouvelés.

Nous sommes face ici à un événement singulier dans son genre, qui n'a pas d'égal dans l'histoire des hommes. Certes il est vrai que parfois certains leaders ou dirigeants affichent ostensiblement via les écrans et les médias, leur participation à certaines tâches subalternes, ce qui donne lieu à des discours sur leurs supposées vertus et humilité. Mais le Messenger d'Allah ﷺ qui se dispute une pierre avec un de ses Compagnons, et qui lui fait savoir qu'il a autant que lui besoin de la récompense d'Allah, n'a absolument rien en commun.

Le dynamisme pendant la construction de la Mosquée était très présent chez les Compagnons. Ils fredonnaient même un *nachîd*¹ en hommage au Messenger d'Allah ﷺ dont la teneur était :

1. Nachîd (pl. anâchîd), désigne dans le contexte islamique, des extraits de poèmes ou de proses, généralement connus, qui sont chantés a cappella. Les vers mettent en exergue la foi ou les vertus, ou servent à générer la ferveur, l'ardeur ou l'enthousiasme notamment dans des situations de Jihâd.

Resterons nous assis alors que le Messenger est à l'ouvrage,
Voici vraiment ce qui serait de notre part un grand outrage.

Cette éducation par l'exemple n'a pas besoin pour son aboutissement, de sermons, de discours éloquentes, mais plutôt d'actions réelles et assidues, et d'un modèle choisi par le Seigneur des Mondes. Cette approche éducative ne pouvait être mise en place dans l'atmosphère mecquoise au milieu des poursuites et des persécutions. Elle avait besoin de cette nouvelle société, et de cet état édifié, pour que ce groupe de noble Compagnons comme s'ils parlaient d'une seule voix, puisse chanter à haute voix :

O Allah, le seul bien est celui de l'Au-delà,

Assiste donc ceux qui ont fait la Hijrah.

Ou fredonner à pleins poumons sur un seul et même ton :

*Resterons nous assis alors que le Messenger est à l'ouvrage,
Voici vraiment ce qui serait de notre part un grand outrage.*

Ou encore ce troisième air :

Porter ces lourdes pierres est plus sain et bien meilleur,

Que porter les dattes de Khaybar ; aux yeux du Seigneur.

Transporter les dattes et les raisins de Khaybar vers Médine était un acte très valorisant dans la société médinoise, mais en comparaison au port des briques brûlées pour construire la Mosquée du Prophète, cet acte était devenu insignifiant. Les Compagnons étaient désormais convaincus que : « [...] tout ce que vous possédez s'épuisera, tandis que ce qui est auprès d'Allah durera », An-Nahl (Les Abeilles) : 96.

Le quatrième nachîd que les Compagnons scandaient en travaillant était :

Ils ne sont pas égaux ceux qui dans les lieux de prières,

Y sont debout, assis ne sortant plus de leur ornière,

Et ceux qu'on voit toujours recouverts de poussière.

D. L'importance accordée à l'expérience et au degré de spécialisation

L'imam Ahmad a rapporté dans *majma'uz-zawâ'id* (2/9), d'après Talliq b. El-Yamâmî El-Hanafî : « J'ai participé à la construction de la Mosquée avec le Messenger d'Allah ﷺ. Il répétait aux Compagnons : *Laissez El-Yamâmî*



s'occuper de la terre, il est le plus habile dans cette tâche ». L'imam Ahmad rapporte, toujours de Talliq, ceci :

Je me rendis auprès du Messenger à Médine, au moment où lui et les Compagnons construisaient la Mosquée. On aurait dit qu'il n'était satisfait de leur travail. Je saisis alors la bêche pour mélanger la terre. Il apprécia ce que je fis et dit aux autres travailleurs : *Laissez El-Hanafî s'occuper de la terre, il est plus habile*.

Ibn Hibbân quant à lui rapporte d'après Talliq qu'il avait demandé au Messenger d'Allah ﷺ : « Ô Messenger d'Allah ﷺ, dois-je porter les pierres comme les autres ? Il me répondit : *Non, mais prépare leur plutôt la terre, car tu maîtrise cela mieux qu'eux*¹ ».

Le Messenger d'Allah ﷺ avait accordé sa considération à ce nouvel arrivant à Médine, qui ne comptait pourtant pas parmi les pionniers de l'islam. Il a su mettre à profit l'expérience et la maîtrise de Talliq pour la préparation de la terre destinée à la confection des briques. On peut tirer de cet événement un enseignement à adresser aux musulmans sur l'importance des compétences, et de la nécessité de les mettre à profit. On peut y voir aussi une consigne prophétique sur la gestion des savoir-faire. La compréhension approfondie à ce sujet, est d'une importance primordiale pour les musulmans !

E. La devise de la nation musulmane

L'appel à la prière constitue la devise de la première nation musulmane au monde : *Allah est le plus Grand, Allah est le plus Grand*. Cela signifie qu'Allah est plus Grand que tous les tyrans, plus Grand que ceux qui dressent des obstacles sur la Voie. Il est Celui dont on ne s'oppose pas aux Décrets. Le témoignage de l'Unicité d'Allah, *je témoigne qu'il n'existe pas de véritable divinité hormis Allah*, est un rejet de tout pouvoir, de toute souveraineté, de toute autorité à l'exception de ceux d'Allah, Seigneur des mondes, car le *Jugement n'appartient qu'à Allah*. La *Chahâdah* est une reconnaissance d'Allah comme étant le Seul Juge et Détenteur de pouvoir, Le Seul Décideur et le Seul Législateur. L'autre partie de la profession de foi qui est Mohammad est le Messenger d'Allah, indique qu'Allah lui a confié le rôle de leader, qu'il n'est permis à personne de lui disputer ce statut. L'autorité de l'Envoyé d'Allah ne peut être supplantée, et ce, jusqu'à l'accomplissement et le parachèvement de sa Mission et la clôture

1. Ibn Hibbân (1122).

de la Révélation du Coran et de la Tradition prophétique. Cette deuxième profession de foi est la reconnaissance de la Mission prophétique du Messager d'Allah ﷺ, l'acceptation de l'autorité religieuse et temporelle de ce dernier, et de l'obligation de lui obéir. La formule de l'appel à la prière *venez à la salât, venez au bonheur* est une invitation adressée aux hommes à se rassembler sous l'étendard de cette nation de l'islam. La société islamique est la seule qui fait de ses objectifs la consolidation de la relation entre l'homme et son Créateur, et le renforcement des liens entre les croyants sur la base de valeurs nobles.

Le muezzin poursuit son appel avec *l'heure de la salât est venu* et la *salât* possède un statut particulier parmi les actes d'adoration en islam. Elle en est le pilier central, car ses rites, tels que l'inclination, la prosternation, la station debout dans le recueillement sont les plus grandes marques d'adoration. Cette dernière dans son acception générale signifie en islam la soumission totale et en toute humilité. Ainsi tout acte d'obéissance accompli dans la plus humble soumission pour Allah est un acte d'adoration. C'est un acte de servitude de la part de la créature, qui s'abandonne dans l'obéissance en toute humilité à la Volonté de son Bienfaiteur.

« Dis : « Il m'a été interdit, une fois que les preuves me sont venues de mon Seigneur, d'adorer ceux que vous invoquez en dehors d'Allah, et il m'a été ordonné de me soumettre au Seigneur de l'univers ». Ghâfir (Le Pardonneur) : 66

Il existe un lien entre d'une part, la devise de la nation musulmane dans laquelle le Jugement, la Souveraineté sont attribués à Allah Seul, et qui implique aussi, d'autre part, le rejet de toute tyrannie et appelle cinq fois par jour : *venez au bonheur...l'heure de la salât est venu*. On pourrait en déduire que la salât ne peut pleinement être accomplie, que sous l'ombre de l'état, qui en garantit le respect. En effet, les musulmans priaient en secret aux abords de La Mecque, avant l'instauration de l'état islamique à Médine. Or, c'était désormais sous la protection des Ansâr que se faisait ouvertement l'appel à la prière, et que les musulmans l'accomplissaient, s'inclinant et se prosternant devant le Seigneur des mondes.

F. Le verdict islamique concernant la construction des mosquées, leur décoration et leur embellissement

La construction des mosquées consiste en leur édification au moyen de pierres, ou d'autres matériaux destinés à renforcer les toits ou les piliers.

Les décorations et l'embellissement quant à eux, sont considérés comme des éléments secondaires. Tout ce qui relève des éléments nécessaires à la construction et à la consolidation a été autorisé et même recommandé par l'ensemble des savants. Ils se sont appuyés pour confirmer ce verdict sur l'agrandissement et la reconstruction de la Mosquée de Médine qu'avait réalisé 'Umar et 'Uthmân. Leur acte avait d'ailleurs été mis sur le compte de la volonté de préserver et de veiller à l'entretien des symboles de l'islam, et des prescriptions d'Allah. Les savants de l'islam considèrent le verset 108, de la sourate At-Tawbah (Le Repentir) comme justifiant cela :

« Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient. »

Cependant, les ornements sur pierre et les décorations des mosquées, sont quant à elles unanimement désapprouvées par les Ulémas. Certes, les opinions divergent entre ceux qui les considèrent illicites, et donc interdites (*harâm*), et ceux qui pensent qu'il est simplement préférable de s'en abstenir (*makrûh*). Malgré ces divergences sur la valeur du verdict, les savants restent unanimes sur l'interdiction d'utiliser, pour la décoration des mosquées, les dons destinés à leur construction. El Walîd b. 'Abdel-Malik b. Marwân, est le premier à avoir décoré les mosquées. Depuis cette époque et jusqu'à nos jours, l'embellissement des mosquées n'a cessé de prendre des proportions exagérées, au point que certains lieux de culte ressemblent plus à des musées. Cela est en opposition claire avec la guidance prophétique. L'embellissement croissant des mosquées, n'a été accompagné au fil de l'histoire de la Oumma, que par l'affliction grandissante qui étrangle les cœurs des opprimés. Malgré cela, ceux dont les âmes sont vidées de la substance de la foi, continuent de rivaliser pour assouvir leurs passions pour l'enjolivement des mosquées.

Ceux dont le souci est l'entretien, la maintenance des mosquées et qui consacrent tous leurs efforts à les embellir, à les décorer, à y intégrer toutes sortes de fioritures se méprennent lourdement. Entrant dans certaines mosquées, on ne ressent même plus cette atmosphère imprégnée du sentiment d'humilité vis-à-vis d'Allah. Les arts de la décoration arabesque, de l'architecture raffinée moderne imposent leur langage d'arrogance qui perturbe notre conscience.

Les gens de condition modeste, ne parviennent plus dans ces mosquées à fuir le clinquant des apparences mondaines et trompeuses qui s'affiche dans tous leurs recoins. Les lieux de culte renfermaient jadis ce qui mettait à l'honneur la simplicité du pauvre. Ils extirpaient à ce bas-monde et à ses artifices pour entraîner vers une atmosphère célébrant l'Au-delà et la vertu. Mais les gens modestes et les pauvres sont désormais confrontés dans ces mosquées modernes, à l'étalage de ce qui évoque en eux le fard des choses matérielles dont ils sont privés. Ils se sentent alors accablés par le poids de la tristesse qu'engendre en eux le souvenir de leur pauvreté.

Les musulmans ont abandonné les vraies valeurs de l'islam, et leur attention est fixée sur de fausses apparences. Ces dernières sont déguisées en préoccupations religieuses, mais elles cachent en réalité l'attachement à ce monde et à ses passions illusoires. Voilà ce qui a précipité les musulmans dans situation catastrophique.

G. Les mérites de la Mosquée du Prophète

L'attachement des Compagnons à la Mosquée du Prophète trouve sa source dans les Traditions prophétiques mentionnant ses vertus et ses mérites. Nous pouvons les résumer comme suit :

La Mosquée de Médine a été érigée sur les fondements de la piété :

Abû Sa'îd El-Khudrî, qu'Allah l'agrée, a dit : Je me rendis dans une des maisons du Messenger d'Allah et je lui dis : Ô Envoyé d'Allah laquelle des deux mosquées a-t-elle été édifée sur les fondements de la piété ? Il prit une poignée de gravats qu'il aplatit au sol en disant : *C'est votre Mosquée que voici* »¹.

Certains savants ont soulevé des objections sur les Traditions prophétiques mentionnant la Mosquée de Médine comme étant celle qui fut bâtie sur les fondements de la piété, sous prétexte qu'ils s'opposent au verset 108, de la sourate At-Tawbah dans lequel Allah dit :

« Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient. »

La divergence entre les savants sur la désignation de la Mosquée de la piété auquel fait référence le verset, concerne la Mosquée de Médine

1. Mouslim (1398), Tirmidhî (3099), En-Nassâï (2/36) et Ahmad (3/8).

pour certains, tandis que d'autres Ulémas ont soutenu qu'il s'agissait de la Mosquée de Quba. Mohammad b. Jarîr Tabârî a répertorié les dires des savants sur cette question dans son exégèse, puis il a ajouté ce qui suit : « Le dire qui me semble le plus juste, est celui attribuant ce mérite à la Mosquée du Prophète. En effet, des Traditions prophétiques authentiques confirment cela ».

Cela n'autorise cependant pas à affirmer qu'il existe une opposition entre le verset cité plus haut et le fait d'attribuer à la Mosquée de Quba l'appellation de Mosquée de la piété. La réalité est que les deux Mosquées ont été érigées sur les fondements de la crainte d'Allah. Le Cheikhul-islam (le grand érudit de l'islam) Ibn Taïmiyahh a d'ailleurs expliqué que le verset précédent concerne la Mosquée de Quba, mais il ajoute : Cependant, ce verdict qui s'applique à la Mosquée de Quba, s'applique également à ce qui est encore plus légitime, à savoir la Mosquée de Médine. Cela nous incite à considérer ce qui est authentifié et rapporté dans le Sahîh lorsque le Messenger d'Allah ﷺ, interrogé sur la Mosquée de la piété, a répondu : Il s'agit de ma Mosquée que voici.

Ibn Taïmiyahh a également écrit ailleurs : [...] Les deux Mosquées (Quba et Médine) ont été érigées sur les fondements de la piété, mais cette description s'applique plus parfaitement à la Mosquée du Prophète et cette dernière mérite plus cette désignation. Mais peut aussi ajouter que la Mosquée de Quba a été la cause de la Révélation du verset.

Le Hâfidh Ibn Hajar affirme quant à lui que le Messenger d'Allah ﷺ a attribué à sa Mosquée le qualificatif de Mosquée de la piété, afin d'écarter l'idée selon laquelle cette appellation est réservée à la Mosquée de Quba.

Le mérite de la salât dans la Mosquée de Médine

D'après Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Une seule prière accomplie dans ma Mosquée, équivaut à plus de mille prières accomplies ailleurs, à l'exception de la Mosquée Sacrée »¹.

La Mosquée de Médine fait partie des trois mosquées dont la visite est prescrite ou recommandée en islam

Selon Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Il n'est pas permis d'entreprendre un voyage pour visiter une mosquée, à l'exception de la Mosquée Sacrée, de la Mosquée du Prophète, et de la Mosquée d'Al-Aqsâ »².

1. Al- Boukhârî (1190), Mouslim (1394/506-507)

2. Al-Boukhârî (1189), Mouslim (511/1397).



La Rawdhah (le Jardin Paradisiaque) de la Mosquée prophétique

Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Entre ma maison et mon Minbar, se trouve un Jardin d'entre les Jardins du Paradis, et Mon minbar est situé sur mon Bassin »¹.

Le mérite de l'apprentissage et de l'enseignement dans la Mosquée prophétique

Le Messager d'Allah, selon Abû Horayrah toujours, a dit : *Celui qui entre dans cette Mosquée pour y apprendre un bien ou l'enseigner à d'autres est comparable au Mujâhid pour la Cause d'Allah. Quant à celui qui y entre pour autre chose, il est semblable à celui qui contemple ce qu'il ne possède pas* »².

A propos d'un verset concernant les gens de la Suffah et les pauvres parmi les Muhâjirûn :

« Aux nécessiteux qui se sont confinés dans le sentier d'Allah, ne pouvant pas parcourir le monde, et que l'ignorant croit riches parce qu'ils ont honte de mendier - tu les reconnaîtras à leur aspect - Ils n'importunent personne en mendiant. Et tout ce que vous dépensez de vos biens, Allah le sait parfaitement. » Al-Baqarah (La Vache) : 273

Ibn Sa'd rapporte avec sa chaîne de transmission ce dire d'Ibn Ka'b El-Quradhî : « Ce verset fait référence aux gens de la Suffah. Tabarî a, quant à lui, mentionné dans son exégèse ce dire de Mujâhed et d'Es-Sudayi, selon une chaîne ininterrompue : « Ce verset concerne les pauvres parmi les Muhâjirûn ».

Les événements liés à la période de consolidation initiale de la société médinoise sont très nombreux, et il en est de même des nouvelles lois et verdicts révélés durant cette période. Nous aurions pu citer par exemple les lois garantissant les droits des orphelins. Ou encore l'autorisation de bâtir une mosquée sur un terrain ayant contenu des sépultures, si l'endroit a été nettoyé et que sa terre est saine. Mais nous nous contenterons, par souci de concision, des leçons, remarques et enseignements délivrés ici.

* * * *

1. Al-Boukhârî (1196), Mouslim (1391).

2. Ahmad (2/350), Ibn Mâjah (227), El Hâkem (1/91).



PARTIE 2

Les liens de fraternité instaurés entre les Muhâjirûn et les Ansâr

Le Messenger d'Allah ﷺ avaient entrepris des démarches préliminaires pour la consolidation de la société médinoise, dans le cadre de son programme de réformes et d'organisation de la nation, de l'état et de la gouvernance. Ces mesures étaient la poursuite de l'Appel au Tawhîd, le programme d'apprentissage coranique, la construction de la Mosquée de Médine, et l'instauration des liens de fraternité entre les Muhâjirûn et les Ansâr. Cette dernière démarche n'était d'ailleurs pas moins importante que la construction de la Mosquée. En effet, elle avait pour vocation de rassembler les musulmans, de resserrer leurs liens et de conférer à la société la nouvelle empreinte de sa genèse.

Le principe général de fraternité existait déjà parmi les musulmans, et ce depuis le début de la Mission, durant la période mecquoise. Le Messenger d'Allah ﷺ avait interdit tous les agissements conduisant à la rancœur entre les croyants : « *Ne vous détestez pas, ne vous enviez pas, ne vous tournez pas le dos et soyez serviteurs d'Allah des frères. Il est interdit à un musulman de fuir son frère plus de trois jours* »¹. L'Envoyé d'Allah a également dit : « *Le musulman est le frère du musulman, il ne lui fait pas de tort, il ne l'abandonne pas et ne le livre pas. Celui qui aide son frère, Allah l'aidera, et celui qui soulage un musulman en difficulté, Allah le soulagera d'un des tourments de l'Au-delà. Celui qui cache les fautes d'un musulman, Allah cachera les siennes le Jour du Jugement* »².

Dans le noble Coran, Allah a confirmé, à plusieurs endroits, ce sentiment de fraternité naturel qui existe entre les enfants de la Oumma :

1. Al-Boukhârî (6065 et 6076), Mouslim (2559).

2. Al-Boukhârî (2442), Mouslim (2580).



« Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (lien de la foi) d'Allah et ne soyez pas divisés; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous: lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 103

« Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs ; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage. » Al-Anfâl (Le Butin) : 63

Mais ce que nous aborderons dans ce qui suit est une forme bien particulière de fraternité qui a été instaurée par l'islam. De ces nouveaux liens de fraternité vont découler des droits et des obligations plus formels, que ceux relevant de la fraternité communément admise par l'ensemble des musulmans.

Faisons déjà remarquer que des liens de fraternité entre certains Mu-hâjirûn avaient déjà été instaurés lors de la période mecquoise, selon ce qui est rapporté par certains ulémas. L'historien Al-Balâdhri avait par exemple, mentionné que le Messenger d'Allah ﷺ avait établi des liens de fraternité entre les musulmans, avant la Hijrah. Cette fraternité se fondait essentiellement sur des principes de défense de la vérité et d'égalité. Elle avait été contractée entre les Compagnons :

- Hamzah et Zayd b. Hârithah ;
- Abû Bakr et 'Umar ;
- 'Uthmân b. 'Affân et 'Abderrahmân b. 'Awf ;
- Zubayr b. 'Awwâm et 'Abdallah b. Mas'ûd ;
- 'Ubaydah b. Hârith et Bilâl Al-Habachî ;
- Mus'ab b. 'Umayr et Sa'd b. Abû Waqqâs ;
- Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh et Sâlim serviteur d'Abû Hudhayfah ;
- Sa'id b. Zayd b. 'Amrû b. Nufayl et Talhah b. 'Ubaydillah
- et enfin entre le fils de ce dernier et 'Alî b. Abû Tâlib.

Al-Balâdhri (mort en 276 H) est un des premiers à avoir fait mention de ces liens de fraternité établis durant la période mecquoise. Il a été ensuite rejoint dans cette affirmation par Ibn 'Abdel-Barr (mort en 463 H), qui l'a

rapporté de lui sans le citer. Ibn Sayyidi-Nâs a soutenu lui aussi ce dire, sans citer aucune des deux sources précédentes.

Al-Hâkem a répertorié dans son *Mustadrak*, d'après Jamî' b. 'Umary, d'après Ibn 'Umar, qu'Allah les agréa : Le Messenger d'Allah avait instauré des liens de fraternité entre Abû Bakr et 'Umar, entre Talhah et Zubayr et entre 'Abderrahmân b. 'Awf et 'Uthmân ». Dans la version d'Ibn 'Abbâs on peut lire : « Le Messenger avait lié par la fraternité Zubayr et Ibn Mas'ûd^{1/2}.

Ibn Al-Qayyim et Ibn Kathîr, ne partagent toutefois pas ce dire et soutiennent que cette fraternité de la période mecquoise n'a pas eu lieu. Ibn Al-Qayyim a dit à ce propos : On rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ avait établi des liens de fraternité entre les Muhâjirûn eux-mêmes. Qu'il aurait fait d'Alî b. Abû Tâleb, son *frère*. Mais ce que nous pouvons confirmer en qui nous concerne est la fraternité de Médine. À l'époque mecquoise les Muhâjirûn n'avait pas besoin d'instaurer de tels liens, car ils étaient frères en islam, ils partageaient la même cité et étaient déjà liés plus ou moins par des liens de sang. Cela n'était pas le cas entre les Muhâjirûn et les Ansâr.

Ibn Kathîr, quant à lui, s'est juste contenté de dire que certains savants qui ne reconnaissent pas l'existence de cette *fraternité mecquoise*, pour les raisons mentionnées par Ibn Al-Qayyim.

Les premiers livres spécialisés dans la Sîrah n'ont pas fait mention de cette fraternité établie entre les Compagnons durant la période mecquoise. Al Balâdhri a en outre relaté cette information en employant l'expression *ils ont dit*, sans reproduire de chaîne de transmission. Cela pourrait indiquer que ce récit est d'authenticité discutable, d'ailleurs Al-Balâdhri a lui-même été considéré comme peu fiable par certains de ceux qui ont réfuté son dire. Quoiqu'il en soit, même si on admet l'authenticité de cet événement, les liens de fraternité en question n'étaient que des liens de soutien, et de conseil qui n'impliquaient pas des droits à l'héritage en faveur du frère migrant partenaire.

1. Les liens de fraternité établis à Médine

La fraternité de Médine a participé à la consolidation des liens entre les membres de la Communauté. Les liens instaurés par le Messenger d'Allah ﷺ avaient pour fondement une véritable fraternité dans laquelle le sec-

1. Al Hâkem (3/314).

2. fathul-bârî (7/471).



tarisme tribal antéislamique allait se dissoudre. L'appartenance à l'islam était devenue la seule fierté, et les dissensions liées au lignage, à la couleur de la peau, où au pays d'origine allaient disparaître. Les seuls critères de jugement de l'individu étaient désormais sa vertu et sa piété. Le Messager d'Allah ﷺ avait judicieusement fait de ce pacte fraternel une réalité pratique, non une promesse creuse, car le sang et les biens y étaient impliqués. Il ne s'agissait pas d'échange de salutations loquaces qui n'entraînaient aucune conséquence. Cette fraternité qui était pétrie d'abnégation, d'équité et d'amitié, allait générer au sein de la nouvelle société, des exemples et des modèles remarquables.

On peut expliquer l'émergence de ces liens fraternels solides entre les Muhâjirûn et les Ansâr. Pour cela il faut comprendre que ces deux clans se sont unis sous la bannière d'une religion qui les a éduqués selon le principe de l'action. L'islam, religion d'Allah, les a formés à ne dire que ce qu'ils font, et à faire ce qu'ils disent, conformément à ce que la foi coranique implique. Ils n'étaient pas de ceux qui se contentent de revendiquer par la parole, mais ils étaient comme Allah les a décrits dans le Coran, au verset 51, de la sourate, An-Nûr (La Lumière) :

« La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son Messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est : « Nous avons entendu et nous avons obéi ». Et voilà ceux qui réussissent. »

Cette éducation qu'ont reçu les musulmans leur a permis de garantir la survie et la continuité de cette fraternité, qui a été un facteur de stabilité pour la religion d'Allah et de Son Messager. En effet, ce pacte fraternel a porté ses fruits durant toutes les étapes de la Mission prophétique, et durant la vie de l'Envoyé d'Allah ﷺ, et même au-delà. Cette fraternité durable a ainsi permis d'unir les rangs des Migrants et des Auxiliaires (Ansâr) lors de la désignation d'Abû Bakr comme Calife. Les Ansâr ont alors résisté aux tentations de pouvoir et de contrôle, et leur attitude a empêché la dispersion de la Oumma. Ce pacte fraternel entre les Muhâjirûn et les Ansâr, a donc été une anticipation politique réussie de la part du Messager d'Allah ﷺ. Cet accord fraternel a donc permis de créer des liens affectifs très forts entre les Muhâjirûn et les Ansâr, qu'aucun des deux groupes ne souhaitaient voir disparaître. Une certaine émulation positive s'était même installée entre eux dans l'observance la plus scrupuleuse des conditions de ce pacte. Cela est d'autant plus vrai au sujet des Ansâr. Mais laissons la description coranique, qu'aucun écrivain aussi éloquent soit-il ne peut égaler, d'eux :



« Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrants] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. » Al-Hashr (Le Rassemblement) : 9

Dans ce verset Allah Le Très Haut met en évidence cinq qualités des Ansâr :

- *qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi,*
- *qui aiment ceux qui émigrent vers eux,*
- *et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrants] ont reçu,*
- *préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux.*
- Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent.

Le verset fourni de riches enseignements et de remarquables sagesses :

a- La ville de Médine est désignée sous le vocable arabe dâr (maison). L'usage de l'expression dans son contexte inspire l'idée que cette maison est réservée à quiconque vient s'y installer. Médine est assimilée à la maison de l'individu, à l'intérieur de laquelle il trouve repos et stabilité. Cette formulation révèle une certaine intimité propice à l'apaisement et au bien-être. Les Ansâr sont donc chez eux, où ils ont rapporté leur foi, et où ils vivent dans la paix et la stabilité matérielle. La sérénité et la Lumière les enveloppent comme un voile de miséricorde qui s'étend eux, et qui les met à l'abri de la peur et de l'angoisse.

b- « [...] avant eux », cela fait référence aux Ansâr qui ont fait de Médine leur demeure où ils se sont installés. Ils ont adopté la foi et trouvé refuge dans la maison (de la foi), avant l'arrivée des Migrants. Les Muhâjirûn restent cependant les pionniers de la foi et ceux chez qui elle la plus enracinée et la plus ferme. Mais de leur côté, ils n'ont pas, à l'instar des Ansâr, trouvé la maison ou la demeure (de la foi) qui leur procure la stabilité matérielle, la paix intérieure, et la protection contre les persécutions ennemies. Les Migrants se sont donc installés dans la foi, mais pas dans la maison, tandis que les Auxiliaires se sont installés dans la foi et dans la demeure de la foi.

c- Une des subtilités coraniques que révèle ce passage est que l'éloge des Muhâjirûn précède celui des Ansâr. Ainsi, en introduction au passage concernant les Ansâr, Allah dit au verset 8, de la sourate Al-Hashr :

« [Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. »

Ce qui est en partie désigné comme méritoire pour les Ansâr : à savoir l'installation dans la maison de la foi est, comme nous venons de le dire, absent chez les Muhâjirûn. Mais on constate que cette absence de mérite est compensée par le fait que ces derniers sont décrits comme ceux qui ont quitté leur maison pour rechercher la Grâce d'Allah et Sa Satisfaction. Allah les a secourus parce qu'ils ont soutenu la Cause et le Messager, Il les a donc décrits comme **« qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et Ceux-là sont les véridiques »**, sur les traces desquels marchent les autres. Allah dans ce passage les honore en leur réservant cette expression : *Ceux-là sont les véridiques*, car en désignant l'ensemble des autres croyant Il dit simplement :

« O vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques. » At-Tawbah (Le Repentir) : 119

L'emploi de l'expression *-avant eux-* (dans le début du verset 9) est en faveur des Ansâr. Elle leur permet de se rappeler de leur responsabilité à l'égard de leurs frères Muhâjirûn qui les rejoindront plus tard dans la demeure de la foi (Médine). Ces Migrants qui ont abandonné leurs demeures et leurs biens, en quête de la Grâce d'Allah et de Sa Satisfaction. Ils ont en effet tout quitté pour se consacrer à la défense de l'islam et du Messager. C'est pour se rapprocher d'Allah, qu'ils ont laissé derrière eux, maisons, biens et enfants, espérant s'installer avec les Ansâr dans leur *maison* de paix et de stabilité. Ils avaient déjà devancé les Ansâr en *s'installant* dans la foi avant eux. Par leur Hijrah ils complètent ainsi leur rang et leur statut, en s'installant eux aussi dans la *demeure de la foi*. En tant que pionniers de la foi, ils conservent un mérite unique que ne leur dispute aucun autre croyant, y compris les Ansâr qui leur ont pourtant accordé refuge et soutien.

L'assistance et la fraternité que leur ont offert les croyants de Médine témoignent de l'amour sincère de ces derniers pour leurs frères Migrants. Le Coran le confirme par l'expression : *qui aiment ceux qui émigrent vers eux*. Cet amour est mentionné comme une vertu des Ansâr par laquelle ils

se sont distingués par rapport aux Muhâjirûn, qui eux ont été chassés et dépouillés pour la Cause d'Allah. Ces Migrants en quête de l'inépuisable Grâce d'Allah, telle une pluie abondante et sans fin, portaient aussi en eux un amour sincère pour leurs frères Ansâr, ces hommes et ces femmes désintéressés et aux intentions pures. C'est d'ailleurs la sincérité qui fait naître dans le cœur l'amour pour Allah.

L'autre vertu des Ansâr énumérée dans ce verset est qu'ils : "*[...] ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu*". Cela signifie que les Ansâr se sont réjouis des bienfaits accordés à leurs frères Migrants. Ces derniers ont en effet été les pionniers de la foi, ont quitté leurs demeures, et ont abandonné leurs biens. Ils ont répondu promptement à l'appel d'Allah en défendant l'islam. Mais toutes ces faveurs acquises par les Muhâjirûn n'ont pas suscité chez les Ansâr l'envie ou la convoitise.

d- Dans ce passage du Coran, où Allah évoque l'amour des Ansâr : "*qui aiment ceux qui émigrent vers eux*", se cache une merveille d'éloquence inimitable de ce Livre remarquable, aux versets édifiants, dont la récitation est adoration. La rhétorique stylée de ces versets, et l'agencement du discours pour guider le lecteur est étonnante. Ce passage dissipe à lui seul du cœur du croyant, toutes les traces profondes de rancœur qui pourraient susciter l'envie à l'égard des Migrants, pour les vertus de la foi dont Allah les a gratifiés. Sans oublier les sacrifices auxquels ils ont consenti en abandonnant leurs maisons et leurs biens, et qui ne sont après tout que jouissances matérielles éphémères sans valeur.

On ne fait l'éloge en mentionnant l'absence d'un défaut, que si la présence de cette tare est déjà possible. Si on exclut ensuite cette dernière, on remplace chez la personne cette absence de défaut, par une qualité opposée mettant alors en valeur son mérite.

Ainsi en disant que les Ansâr, qui aimaient les Muhâjirûn, *ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu*, on affirme de facto qu'ils éprouvaient un amour sincère dans leur cœur pour leurs frères Migrants, et que ce sentiment était même à son paroxysme. Il était tellement débordant qu'il ne pouvait laisser place à autre chose, sinon les manifestations positives de cet amour. Or, la seule vertu qui témoigne de façon suprême d'un attachement sincère, est celle de l'abnégation envers l'autre dans un élan profond de générosité qui fait oublier son propre besoin.



e- Pour la raison décrite ci-dessus, le passage : « *préférent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux* », intervient dans le Coran juste après : « *qui aiment ceux qui émigrent vers eux* », car il en est la conséquence. L'abnégation des Ansâr a effectivement été remarquable et unique dans l'histoire des hommes la plus lointaine ou contemporaine qui fut. Cette attitude de renoncement est le fruit de l'amour en Allah.

f- Ce passage du Coran s'achève par la mention du succès qui est réservé aux Ansâr en particulier, tandis que la sincérité, et le désintéressement sont attribués aux Muhâjirûn. Les Ansâr de leur côté sont ceux dont l'abnégation révèle un cœur exempt d'arrière-pensées malsaines, ou de rancœur, et que leur amour pour leurs frères Migrants était sincère. Ils se sont aussi, grâce à leur générosité, leur bonté et leur abnégation, débarrassés de la souillure de l'avarice. Le Coran conclut donc à leur sujet par :

« et quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent ».

La cohésion sociale à Médine a été fortement soutenue par ce pilier qu'a été l'amour fraternel unissant les Muhâjirûn et les Ansâr. Cette fraternité instaurée par l'Envoyé d'Allah ﷺ à son arrivée à Médine, a compté parmi ses premières actions en période de stabilité, en parallèle avec la construction de la Mosquée de Médine.

Il semblerait que le début de l'instauration du pacte de fraternité ait eut lieu à la Mosquée, au moment de son édification par le Messager et ses Compagnons. Cet endroit pur où se tenait ce noble travail dévoué et consacré à Allah, était le plus approprié pour établir cette fraternité. En effet, le lieu et le moment étaient parfaits. Les Compagnons étaient rassemblés dans la solidarité, l'entraide, le soutien mutuel et l'affection et tout cela était propice au renforçant des liens fraternels entre croyants. Les pactes fraternels entre Muhâjirûn et Ansâr ont été conclus sous la direction du Messager ﷺ entre les participants à l'édification de la Mosquée, dans un premier temps. Cela se poursuivit avec d'autres Compagnons qui étaient alors hébergés par Anas, et s'est renouvelé jusqu'à inclure un certain nombre de l'avant-garde des Muhâjirûn et des Ansâr. L'effectif total ayant pactisé fraternellement atteignit la centaine, dont une moitié de Muhâjirûn et une autre moitié de Ansâr.

Quelques noms de compagnons concernés par le pacte de fraternité :

-Abû Bakr Es-Saddîq ; Khârijah b. Zuhayr ; 'Umar b. El-Khattâb ; 'Utbân b. Mâlik ; Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh ; Sa'd b. Mu'âdh ; Abderrahmân b. 'Awf ;

Sa'd b. Râbi' ; Zubayr b. El-'Awwâm ; Salâmah b. Salâmah b. Waqch ; Talhah b. 'Ubaydillah ; Ka'b b. Mâlik ; Sa'îd b. Zayd ; Ubayyi b. Ka'b ; Mos'ab b. 'Umayr ; Abû Ayyûb Khâlid b. Zayd ; Abû Hudhayfah b. 'Utbah b. Rabî'ah ; 'Abbâd b. Bich b. Waqch ; 'Ammâr b. Yâsir ; Hudhayfah b. El-Yamân ; Abû Dharr Al-Ghifârî ; Al-Mundhîr b. 'Amrû ; Hâtib b. Abû Balta'ah, 'Uwaym b. Sâ'idah ; Salmân Al-Fârisî ; Abû Darda ; Bilâl le muezzin du Messenger d'Allah ﷺ ; et enfin Abû Ruwayhah 'Abd Allah b. Aberrahmân El-Khathma'¹.

2. Leçons, remarques et enseignements utiles

- Le lien de la foi est la base de la cohésion :

La société médinoise a été édiflée par l'islam, en accord avec ses principes, et sur des bases spirituelles. L'allégeance, qui est le plus haut degré de dévouement était pour Allah, Son Messenger et les croyants. En effet, ce principe de *wala* (alliance, allégeance) implique aussi bien la doctrine de l'individu, que sa pensée et son esprit.

La Hijrah est une des manifestations les plus apparentes de l'allégeance envers Allah et Son Messenger ﷺ. Le noble Coran éduque les musulmans à la compréhension de ces nobles principes. Ainsi Allah Le Très Haut nous a informé que le fils de Noé, par exemple, malgré son lien de parenté avec son père, n'était pas considéré comme appartenant à sa famille, car il s'est détourné de la vérité, a été mécréant et a désobéi au Prophète d'Allah, exalté -soit-Il :

« Et Noé invoqua son Seigneur et dit : “O mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges”. Il dit : “O Noé, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants”. »

Il faut savoir que les liens fraternels entre les Migrants et les Auxiliaires reposaient sur une foi communément adoptée. Deux personnes ayant chacune des idées, des croyances différentes ou opposées ne peuvent fraterniser. Cette idée relève du mythe et de l'imaginaire, en particulier lorsque la pensée et le dogme conditionnent chez les individus une certaine façon de se comporter et d'agir au quotidien. C'est pour cette raison que la foi islamique a été le pilier central de la fraternité, qui s'est instaurée entre les Muhâjirûn et les Ansâr. L'existence de ces liens fraternels

1. Ibn Hishâm (2/109-111),



forts s'explique par le fait que le dogme et la foi de l'islam placent tous les individus au même rang, qui est celui de la soumission à Allah, sans autre considération que celle de la piété et des bonnes actions. Dans les sociétés où les antagonismes dominant et sont entretenus, les personnes penchent plutôt vers l'individualisme, l'égoïsme et la poursuite des passions personnelles.

- L'amour en Allah était le ciment de l'édifice social à Médine :

L'amour en Allah est un des piliers les plus importants pour la construction de la Communauté, son effondrement causerait l'affaissement de tout l'édifice. On comprend dès lors pourquoi le Messenger d'Allah ﷺ a veillé à l'enracinement de ce concept d'amour fraternel au sein de la société médinoise. Une Tradition divine montrant l'importance de l'amour entre les musulmans énonce ceci : « *Allah dira le Jour du Jugement : -Où sont ceux qui pour Ma Gloire se sont aimés en Moi ? En ce Jour, privé d'ombre, Je les recouvrirai de Ma Propre Ombre* »¹.

Dans un autre Hadith Quodsi (divin), Allah dit : « *Mon Amour est dû à ceux qui s'aiment en Moi, à ceux qui se rendent visite en Moi, et à ceux qui se font des dons pour Moi. Ceux-là seront sur des chaires de Lumière, que leur envieront les Prophètes, les véridiques et les martyrs* »².

Les enseignements prophétiques encourageaient les compagnons à l'amour fraternel, à l'entraide et au respect mutuel entre les musulmans. Ainsi le riche ne devait pas prendre le dessus sur le pauvre, ni le chef sur ses subalternes, ni le fort sur le faible.

L'amour fraternel en Allah avait un réel impact sur la société nouvelle médinoise. Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, rapporte ce récit au sujet d'Abû Talḥah qui : [...] à Médine possédait le plus de palmiers. Son bien préféré était une oasis à Médine qu'on appelait Bayruḥâ. Le Messenger d'Allah ﷺ aimait s'y rendre et boire de son eau qui était très bonne. Puis le verset 92, de la sourate Al-Imrân fut révélé :

« Vous n'atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. Tout ce dont vous faites largesses, Allah le sait certainement bien. »

Abû Talḥah ayant entendu ce verset, alla voir le Messenger d'Allah pour lui

1. Mouslim (2566), Ahmad (2/237 et 535) et Mâlik dans el-mawatta (2/952)

2. Ahmad (5/229 ; 239), Ibn Hibbân (577), la dernière portion du Hadith est rapportée par Tirmidhî (2390)



dire : Ô Messager, Allah a dit : *“Vous n’atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez”*. Ô Messager d’Allah, Bayruhâ est le bien que j’aime le plus, j’en fais donc don pour Allah, en espérant récolter son mérite et sa récompense auprès de Lui. Disposez-en donc selon ce qu’Allah t’inspirera. Le Prophète ﷺ lui répondit : *« Voici un bien fructueux (pour l’Au-delà) ! Voici un bien fructueux (pour l’Au-delà). J’ai bien compris ce que tu as dit, mais je te conseille plutôt d’en faire don à tes proches »*. Abû Talhah, lui assura qu’il agirait ainsi, et il répartit ce bien parmi ses proches et ses cousins¹.

Le degré élevé de fraternité des Compagnons se manifeste aussi dans ce qu’a rapporté Abderrahman b. ‘Awf : À notre arrivée à Médine, le Messager d’Allah ﷺ me lia par un pacte fraternel à Sa’d b. Rabî qui me dit : Je suis le plus riche parmi les Ansâr et je te fais don de la moitié de mes biens. J’ai également deux épouses, choisis celle qui te plaît. Je la répudierai et tu l’épouseras lorsque sa période de viduité sera à terme. Mais Abderrahman lui répondit : Je n’ai pas besoin de tout cela, indique-moi juste où se trouve un marché où je puisse vendre. Va au souk des Qaynuqâ² dans ce cas, lui dit Sa’d.

Abderrahman raconte ensuite qu’il se rendit au marché. Il en revint avec du fromage et du beurre fondu. Il continua à se rendre au souk régulièrement. Après quelque temps, on vit apparaître Abderrahman avec des marques de henné. Le Messager d’Allah ﷺ lui demanda :

« Tu t’es marié Abderrahman ? ».

Oui, lui répondit ce dernier.

Et avec qui ? l’interrogea de nouveau l’Envoyé ﷺ.

J’ai épousé une femme des Ansâr.

Quelle a été sa dot ? demanda encore le Prophète ﷺ.

Cinq dinars d’argent³, lui dit Abderrahman.

Dans ce cas, organise un repas pour fêter tes noces, ne serait-ce qu’avec un mouton, lui ordonna le Messager d’Allah ﷺ⁴.

1. Al-Boukhârî (1461, 203) ; Mouslim (998).

2. Qaynuqâ’ est une tribu juive, on a attribué le nom de leur tribu au marché.

3. Note traducteur : dans le texte arabe, il est mentionné un « noyau de datte » d’or. El Khattâbî, Al-Azhârî et la plupart des ulémas selon ce qu’a rapporté Al-Qâdhî ‘Ayyâdh, s’accordent à dire que la mesure correspond à environ cinq dirhams d’argent.

4. Al-Boukhârî (2048 et 3780) ; Mouslim (1426).

Nous remarquerons que la générosité de Sa'd à l'égard d'Abderrahman a été gentiment repoussée à cause de la retenue et la dignité de ce dernier, et cette attitude n'est d'ailleurs pas propre à Abderrahman b. 'Awf. En effet, la plupart des Migrants n'est resté que peu de temps chez leurs hôtes et frères Ansâr. Ils se mirent rapidement à travailler pour gagner leur vie et ont acheté des maisons, devenant ainsi financièrement indépendants. Parmi ces Compagnons nous pouvons citer : Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân et bien d'autres, qu'Allah les agrée tous.

3. Le conseil entre les Compagnons liés par un pacte de fraternité

Le pacte de fraternité a contribué à instaurer aussi un climat de sollicitude bienveillante entre les musulmans. À titre d'exemple, le Messenger d'Allah ﷺ avait lié fraternellement Abû Dardâ à Salman Al-Fârisî, dont voici un récit les concernant qui illustre cela :

Lors d'une visite de ce dernier à son frère, Salmân remarqua qu'Um Dardâ avait une apparence négligée. Il lui demanda alors : Que se passe-t-il ? Um Dardâ lui dit : Ton frère Abû Dardâ s'est totalement détaché de ce monde. Abû Dardâ arriva plus tard chez lui. Salmân lui prépara à manger et lui dit : « Manges ». Mais Abû Dardâ lui fit savoir qu'il jeûnait. Je ne mangerai, si tu ne manges pas, lui rétorqua Salmân. Abû Dardâ finit par manger. À la tombée de la nuit, Abû Dardâ se mit à prier, mais Salmân lui dit d'aller se coucher. Il le réveilla peu de temps après pour prier, avant de lui dire d'aller se recoucher. Ils passèrent ensuite le dernier tiers de la nuit à prier ensemble. Salmân lui adressa ces mots : Ô Abû Darda, ton Seigneur a des droits sur toi, ton égo a des droits sur toi, et ta famille a des droits sur toi, accorder à chacun ce qui lui revient. Plus tard, Abû Dardâ se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ et lui relata l'événement, et ce qu'avait dit Salmân. Il dit alors : *Salmân a dit vrai* »¹.

4. « Non, pas aussi longtemps que vous en direz du bien, et que vous invoquerez Allah pour eux »

Les Ansâr ne s'étaient pas contentés de partager avec les Muhâjirûn ce qu'ils possédaient en deux parts égales, mais ils leur avaient même accordé l'avantage dans le partage. Un tel acte révèle la sincérité de leur affection pour les Migrants et la fermeté de leur foi. On a rapporté d'éminents exemples sur l'attitude admirable des Ansâr. Les Muhâjirûn en ont

1. Al-Boukhârî (1968 et 6139) ; Tirmidhî (2413).

même été marqués profondément. Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, a ainsi rapporté que les Ansâr avait dit au Messager d'Allah ﷺ : « Ô Envoyé d'Allah, partage entre nous et nos frères nos palmiers ». Mais le Prophète refusa. Les Ansâr insistèrent en disant : « Cela allégera notre charge de travail, et vous aurez vous aussi votre part des récoltes. Dans ce cas dirent les Migrants : Nous écoutons, et nous obéissons ¹.

Cette Tradition prophétique indique que les Ansâr ont proposé au Messager d'Allah ﷺ de se charger du partage des biens des croyants de Médine avec leurs frères de La Mecque. Leurs biens étaient alors constitués de palmiers-dattiers. L'Envoyé d'Allah ﷺ refusa, souhaitant que ce partage soit honnête et sans préjudice envers les Ansâr. Il ne voulait pas les voir privés de leur droit à la propriété. Les Ansâr expliquèrent alors aux Muhâjirûn qu'en acceptant cette offre, ils les soulageraient d'une charge du travail consistant à arroser et entretenir les palmiers. En échange de ce travail, les Migrants auraient alors une part dans les récoltes. L'Envoyé d'Allah ﷺ se rendit compte finalement que cette proposition serait un moyen de subsistance pour les Émigrés de La Mecque, et apporterait assistance par la même occasion aux Ansâr. Il approuva donc leur suggestion, et les Migrants n'avaient plus qu'à dire : « Nous écoutons et nous obéissons ».

En réalité, les Ansâr se sont chargés pratiquement de tout le travail dans les palmeraies, et ont en plus de cela, ils ont partagé avec les Muhâjirûn les récoltes. Ces derniers leur ont certes porté assistance, mais la majeure partie du labeur avait été accompli par les Ansâr. Les Migrants ont été reconnaissants envers les Ansâr pour leur attitude honorable et d'abnégation. Ils se rendirent une fois vers l'Envoyé d'Allah et lui dirent : « Ô Envoyé d'Allah, nous n'avons jamais rencontré de gens semblables, équitables dans la privation, généreux dans l'abondance. Ils nous ont épargné notre charge de travail, tout en partageant avec nous la récolte. Nous craignons qu'ils ne s'emparent de toute la Récompense d'Allah ! *Non*, leur dit l'Envoyé d'Allah, *“pas aussi longtemps que vous direz du bien d'eux, et que vous invoquerez Allah en leur faveur”* »².

Notons au passage ici, à partir du récit ci-dessus, la conscience élevée de l'Au-delà qu'avaient les Compagnons. Cela apparaît à travers la mention que font les Muhâjirûn ici de la *Récompense d'Allah*.

1. Al-Boukhârî (2325).

2. Ahmad (3/200-201) ; Tirmidhî (2487) ; Ibn Abû Chaybah (9/68).



Ceci étant dit, pour revenir au cas des Ansâr, le Messenger d'Allah ﷺ avait souhaité une fois offrir une compensation à ces nobles, aux mœurs élevées, pour leur attitude envers les Migrants mecquois. Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, a rapporté à ce sujet :

L'Envoyé d'Allah ﷺ ayant fait appel aux Ansâr, leur proposa de leur faire don d'une parcelle de terrain de la terre du Bahreïn. Mais ces derniers refusèrent tant que les Muhâjirûn n'auraient pas eu, eux aussi leur part. Le Messenger d'Allah ﷺ leur dit alors : « *Dans ce cas, non. (Mais je vous dis) soyez patients (après ma mort) jusqu'à notre rencontre (dans l'Au-delà), car on vous fera passer au second rang* »¹.

Le pacte de fraternité entre les Muhâjirûn et les Ansâr avait réalisé ses objectifs. Les Migrants n'avaient pas ressenti l'éloignement de leur patrie, de leur famille et de leur clan. L'entraide mutuelle s'était aussi mise en place et la nouvelle nation avait vu le jour. Tous ces objectifs s'étaient donc concrétisés grâce à ces liens et cet amour fraternels, ayant généré une unité dans la Oumma, fondement nécessaire à la naissance et au soutien de toute nation.

Tout groupe qui n'est pas soudé par un lien affectif et fraternel solide, ne peut s'unir autour d'un quelconque principe. L'unité lorsqu'elle est inexistante au sein de toute communauté empêchera, par conséquent, la naissance d'une nation se regroupant autour de cette union.

5. L'héritage dans le pacte de fraternité

Dans toute l'histoire humaine, un phénomène de groupe semblable à l'accueil chaleureux et généreux, qu'avaient réservé les Ansâr aux Muhâjirûn n'a jamais existé. C'est uniquement durant la vie des Compagnons, qu'Allah les agrée, qu'une telle dynamique de partage, d'entraide et de soutien a réussi à se mettre en place au quotidien.

Les principes uniques dans l'histoire que le Messenger d'Allah ﷺ a instauré entre les Compagnons n'étaient pas de simples revendications creuses. Il s'agissait de réalités concrètes en rapport direct avec le quotidien, et impliquant tous les types de relations entre les Ansâr et les Muhâjirûn. L'Envoyé d'Allah ﷺ avait fait de ce pacte de fraternité une responsabilité engageant tous ces frères et sœurs, qui s'en acquittaient de la meilleure manière. Étant donné que ce pacte concernait tous les aspects relation-

1. Al-Boukhârî (3794).



nels entre les frères et sœurs, Allah, Exalté soit-Il, y avait donc aussi inclus le droit à l'héritage. Les Compagnons liés par le pacte héritaient alors l'un de l'autre, sans existence de liens de parenté. Par ce moyen on ancrerait dans l'esprit des musulmans que la fraternité islamique était une réalité concrète, et que les liens de fraternité et d'affection n'étaient pas de vaines revendications verbales. Il fallait que les musulmans comprennent que c'était là une réalité ayant un impact social visible, qui avait pour but d'établir les bases d'un système de justice sociale.

Certes, par la suite ces règles liées à l'héritage furent abolies. Mais d'autres nécessités expliquent l'abolition ultérieure de ce type d'héritage basé sur la fraternité islamique. Les nouvelles règles islamiques de l'héritage, qui ont été révélées par la suite, s'appuyaient en fait sur le même principe de base. En effet, en islam les règles d'héritage ne s'appliquent qu'entre les membres de la Communauté islamique. En ce sens les règles islamiques reprennent donc ce principe de base de la filiation religieuse. En revanche, la différence est que durant la période de l'Émigration, les Ansâr et les Muhâjirûn s'étaient retrouvés dans une situation particulière qui les obligeait à s'entraider et à se soutenir. Les Migrants étaient contraints d'abandonner, familles, biens et demeures derrière eux à La Mecque, et à compter sur l'hospitalité de leurs frères Ansâr de Médine. L'instauration par le Messenger d'Allah ﷺ, de ce pacte de fraternité entre les deux groupes était donc une démarche pour garantir l'accomplissement de cet objectif d'entraide et de soutien mutuels entre les deux factions de Compagnons. La concrétisation de ce projet impliquait des liens entre les Ansâr et les Muhâjirûn qui soient plus forts que les liens fraternels traditionnels. Mais cette époque étant par la suite révolue lorsque les Muhâjirûn trouvèrent à Médine la stabilité, et que l'islam s'y était bien implanté, c'est alors l'esprit de la loi islamique qui s'est imposé seul dans la nouvelle société.

Les Muhâjirûn s'étaient effectivement par la suite bien acclimatés à l'atmosphère médinoise, et ils s'étaient familiarisés avec le contexte pour subvenir à leurs besoins. Le partage généreux en leur faveur du Butin de Badr, a aussi contribué au changement des règles de l'héritage qui retournerent à leur situation normale. Et les liens de parenté reprirent alors la place qui était la leur, dans le partage de l'héritage, en conformité avec les usages naturels.

Le noble Coran vint par la suite confirmer l'ordre naturel des choses, et mettre fin aux règles temporaires de l'héritage du pacte de fraternité, qui furent finalement déclarées illicites :



« Et ceux qui après cela ont cru et émigré et lutté en votre compagnie, ceux-là sont des vôtres. Cependant ceux qui sont liés par la parenté ont priorité les uns envers les autres, d'après le Livre d'Allah. Certes, Allah est Omniscient. » Al-Anfâl (Le Butin), verset 75

Ce verset est donc un abrogeant des règles d'héritage appliquées dans le cadre du pacte de fraternité. L'assistance, le soutien et le conseil entre frères liés par le pacte demeuraient cependant effectives. C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué l'Érudit de la Oumma Ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée, lors de son exégèse du verset 33, de la sourate An-Nissâ (Les Femmes) :

« À tous Nous avons désigné des héritiers pour ce que leur laissent leurs père et mère, leurs proches parents, et ceux envers qui, de vos propres mains, vous vous êtes engagés, donnez-leur donc leur part, car Allah, en vérité, est témoin de tout. »

« À tous Nous avons désigné des héritiers [...]. Et ceux envers qui, de vos propres mains, vous vous êtes engagés », les Muhâjirûn lorsqu'ils sont arrivés à Médine héritaient des Ansâr, sans avoir de liens de parenté. Cela était dû au pacte de fraternité qui les liait et qui avait été instauré par le Messager d'Allah. Mais lorsque fut révélé : **A tous Nous avons désigné des héritiers**, cela fut abrogé. Puis Ibn 'Abbâs ajoute : quant à **Et ceux envers qui, de vos propres mains, vous vous êtes engagés, donnez-leur donc leur part**, en termes d'assistance, de soutien et de conseil, et non plus désormais d'héritage. On pouvait toujours cependant leur faire un leg¹.

6. Valeurs humaines et principes exemplaires

Les liens forts qui se sont formés entre les Muhâjirûn et les Ansâr ont introduit des valeurs humaines, sociales et des principes exemplaires, étrangers à la société tribale. Ces valeurs sont en effet propres aux sociétés civilisées et évoluées. Le travail honnête pour subvenir à ses besoins était une de ces premières valeurs. Les Muhâjirûn avaient certes accepté au départ la générosité offerte par leurs hôtes Ansâr, mais ils se mirent rapidement à chercher les moyens de subvenir seuls, à leurs besoins. Ils ne se contentèrent pas de profiter du lien de fraternité qui les liait, et qui jouissait les Ansâr. Par conséquent les Muhâjirûn se mirent au travail. Certains s'engagèrent dans le commerce, d'autres dans l'agriculture préférant travailler durement plutôt que d'être à la charge de leurs frères. La dignité de celui qui possède la foi lui interdit d'être une charge pour autrui. Elle

1. Al-Boukhârî (2292, 4580, 6747) ; Abû Dâwûd (2922) ;

l'incite plutôt à donner plus qu'il ne prend, *car la main haute est meilleure et plus appréciée d'Allah que la main basse*. Les enseignements de l'islam avaient fait comprendre aux nobles Compagnons que le travail est un acte d'adoration. Aucun système moderne n'a réussi à faire atteindre ce statut au travail. Ce dernier n'est dans les sociétés modernes qu'un moyen de combler les besoins matériels et émotionnels des hommes. A la Lumière de cette approche islamique, nous pouvons conclure que la fraternité et le travail étaient les pierres angulaires dans l'édification de la société médinoise, et par la suite de la civilisation de l'islam. C'est le premier état islamique dirigé par le Messenger d'Allah ﷺ, dont les fondements ont été posés à Médine, qui fut le point de départ de cette civilisation. Elle grandit par la suite, à l'image d'un arbre dont l'ombre s'étendit à travers le monde entier.

7. La dissolution des divergences ethniques et tribales

La dissolution des divergences ethniques et tribales au sein de la société antéislamique, n'était pas chose aisée. Avant l'islam le sectarisme tribal était la religion des Arabes. Mais l'instauration du pacte de fraternité avait justement pour finalité de dissoudre concrètement ces divergences, bien ancrées dans le cœur de la société tribale.

On peut remarquer, à ce propos, qu'une des maladies rongant les rangs des musulmans actuellement est la dominance de cet esprit nationaliste et sectaire chez certains prédicateurs. On voit à quel point ce mal les empêche d'asseoir une quelconque autorité, et comment il affaiblit, et disperse les rangs et détourne des objectifs essentiels. Des mouvements islamiques sont même affectés par ce nationalisme et cet esprit sectaire impliquant des personnalités, des régions, des villes ou même des villages. Ces réactions sont les symptômes de maladies qui affectent les individus, à cause de leur éloignement des valeurs du noble Coran et de la Tradition du dernier des Messagers ﷺ. L'éducation sur les principes islamiques faisant défaut à ces individus.

De nos jours, un tel pacte de fraternité ferait le plus grand bien aux musulmans. À l'instar de ce qui avait été instauré entre les Muhâjirûn et les Ansâr. Il est impossible que le grand et glorieux modèle de vie islamique voie le jour, si les nobles mœurs sont absentes des sociétés. Ces dernières doivent s'élever au niveau supérieur de la foi, s'apprêter aux grands sacrifices. Il est temps que cessent les manifestations verbales de cette fraternité hypocrite qui ne conduisent à aucune action.

C'est en ressentant cet amour et ce soutien mutuels entre frères et sœurs, surtout dans les moments difficiles et en temps de crises, que le musulman est alors encouragé moralement. Ses capacités personnelles se développent, il est plus ferme dans son action et dans sa résolution. L'absence de cette fraternité effective, affaiblit les rangs des musulmans. Chacun se sent alors seul face aux difficultés de la vie qui l'entourent de toute part. Comment pourrait-il dans ces conditions supporter toutes ces pressions psychologiques et matérielles ?!

L'histoire nous enseigne comment la société musulmane naissante avait réalisé son unité, avait mené son Jihâd contre ses ennemis. Elle rencontrait encore ses débuts, certes, et était au stade de sa formation, mais elle devait déjà faire face aux nombreuses tentatives de ses ennemis qui rusaient pour la corrompre. Ces derniers cherchaient à semer la discorde en son sein, à la diviser et à la désunion. Quoi qu'il en soit, toutes leurs tentatives échouèrent. Elles se heurtèrent à la forte cohésion sociale au sein de la communauté musulmane. La structure spirituelle et sociale de la société médinoise parvenait par sa force à dissoudre toutes ces tentatives. L'organisation sociale assurait une unité dont la fusion des différents composants empêchait toute séparation, dislocation ou dénouement de ses liens.

8. La fraternité entre les musulmans est une des causes d'affermissement spirituel

En œuvrant pour inculquer aux individus une éducation islamique on contribue au raffermissement spirituel et moral, et à la préparation d'un leadership islamique. Cela permettra aussi de lutter contre les causes qui divisent, et rapprochera les musulmans des fondements de l'unité et de l'unification.

Le fondement le plus important pour l'unité est celui de l'unification autour d'une foi et d'un dogme uniques. Il est important aussi de mettre en avant l'appartenance authentique à l'islam en recherchant sincèrement la vérité. Mais il faut impérativement aussi que la fraternité islamique devienne une réalité concrète dans l'esprit et le cœur des musulmans.

La concrétisation de cette fraternité parmi les musulmans est un des fondements les plus importants. Elle permettra de réaliser cette unité de rang, ce regroupement et ce rassemblement de la communauté.

Cette fraternité est un don divin qu'Allah, exalté soit-Il, n'accorde qu'aux sincères, vertueux et pieux parmi Ses alliés et soldats. Dans la sourate Al-Anfâl (Le Butin), versets 62-63, Allah Le Très-Haut a dit :

« Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants. Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs ; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage. »

Allah a placé dans leur cœur une foi solide. Elle procure à son porteur un sentiment profond et sincère d'amour et d'affection, de respect, de confiance mutuelle envers tous ceux qui sont liés par la foi du Tawhid et par l'islam. Ces sentiments partagés et mutuels impliquent, en tant que résultats naturels de la foi : entraide, abnégation, compassion, indulgence et soutien. Ainsi Allah, Glorifié soit-Il, nous dit dans la sourate Al-Hujurât (Les Appartements), verset 10 :

« Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde. »

La douceur de la foi n'est connue que de celui dont le cœur est abreuvé par le sentiment sincère et véritable de fraternité. Le Messenger d'Allah ﷺ nous a informé que : *« Celui qui possède ces trois qualités goûtera à la douceur de la foi : aimer Allah et Son Messenger plus que tout autre chose, n'aimer que pour Allah, et détester le retour à la mécréance comme on détesterait être jeté au feu »*¹. Le noble Coran nous dépeint aussi un magnifique portrait des Compagnons du Messenger d'Allah ﷺ :

« Mohammad est le Messenger d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par les traces des prosternations. Voici l'image qui est donné d'eux dans la Thora, aussi bien que dans les Évangiles : ils sont semblables à la semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. » Al-Fath : 29

Cette description contenue dans les pages du noble Coran nous informe de l'hommage qu'Allah, Exalté soit-Il, fait aux Compagnons. Allah les dé-

1. Al-Boukhârî (16) ; Mouslim (43).



crit comme étant *durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux*, et ce, sans considération pour la parenté, car la fraternité authentique ne doit être basée que sur l'union autour de la vérité. Les liens fraternels établis pour Allah sont, pour les musulmans, les causes essentielles pour affronter les épreuves les plus difficiles. Mais la fraternité doit aussi s'accompagner d'une compréhension mutuelle parfaite en vue de plaire à Allah. Cela contribuera alors à consolider, et à renforcer les rangs des musulmans tout en leur procurant courage et affermissement.

9. Parmi les mérites et les vertus des Ansâr

L'appellation qu'on leur a attribuée constitue un mérite dont Allah, exalté soit-Il, et Son Messager ﷺ les ont gratifiés. Ils ont été nommés Ansâr lors du pacte d'allégeance pour l'islam, alors qu'ils accordaient refuge aux croyants et défendaient l'islam et le Prophète. Jamais avant cela ils n'avaient été nommés ainsi. Ghaylân b. Jarîr, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Je demandai un jour à Anas, qu'Allah l'agrée, : vous avait-on déjà appelé Ansâr, ou est-ce Allah qui vous a donné ce nom ? Allah nous a nommé ainsi, me répondit-il »¹. Quant aux récits de leurs vertus et mérites ils sont très nombreux, et indénombrables. Certaines de ces narrations concernent les Ansâr dans leur ensemble, et d'autres individuellement. Du Coran nous pouvons citer ce qui suit et qui concerne tous les Ansâr :

-Allah les a nommés les vrais croyants :

« Et ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants : à eux, le pardon et une récompense généreuse. » Al-Anfâl (Le Butin) : 74

- Allah les a informés qu'Il était satisfait d'eux :

« Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agrément. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! » At-Tawbah (Le Repentir) : 100

-Allah leur a garanti le succès :

« Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent

1. Al-Boukhârî (3776).

dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrants] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. » Al-Hashr (Le Rassemblement) : 9

Les Traditions prophétiques évoquent aussi les mérites des Ansâr, en voici quelques-unes :

- L'amour du Prophète ﷺ pour les Ansâr : d'après Anas, qu'Allah l'agrée : « Le Messenger d'Allah vit une fois des femmes et des enfants s'approcher (je crois qu'Anas a dit revenant d'un mariage). L'Envoyé d'Allah se leva, comme par bienveillance, et s'adressant à eux il dit, à trois reprises : *Par Allah, vous faites partie de ceux que j'aime le plus* »¹.

- D'après Al-Bara b. Âzib, qu'Allah l'agrée : « J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire : *Seul un croyant aime les Ansâr, seul l'hypocrite les déteste, celui qui les aime, est aimé d'Allah, et celui qui les déteste, Allah le déteste* »².

- Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : *Celui qui aime les Ansâr, Allah l'aime, et celui qui les déteste, Allah le déteste* »³.

- Le témoignage en leur faveur, au sujet de leur modération et de leur patience : la retenue et la patience sont deux vertus louables qui témoignent de la noblesse de caractère de ceux qui les possèdent et de leur courage. Le Messenger d'Allah ﷺ avait décrit les Ansâr en leur attribuant ces deux qualités, et quel excellent témoignage que celui-ci et quel remarquable témoin que le Messenger ! 'Aïcha, qu'Allah l'agrée, a rapporté quant à elle : « Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : *Une femme qui habiterait entre deux maisons Ansâr serait en sécurité, comme elle le serait avec ses parents* »⁴.

- Le souhait du Messenger d'Allah ﷺ de compter parmi eux, s'il n'y avait pas eu la Hijrah. Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, nous rapporte encore ce Hadith : « Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : *Si les Ansâr s'engageaient dans une vallée, j'emprunterais leur chemin, et si je n'avais pas accompli la Hijrah, j'aurais voulu être un Ansâr* »⁵.

- L'invocation de l'Envoyé d'Allah ﷺ en faveur des Ansâr, de leurs enfants et épouses pour le Pardon d'Allah. Il ne fait pas de doute que l'invoca-

1. Al-Boukhârî (3785); Mouslim (2508).

2. Al-Boukhârî (3783); Mouslim (75).

3. Ahmad (2/501 et 527); Abû Ya'la (7367); Al-Bazzâr (2792, 2793) ; majma'uz-zawâid (10/39).

4. Ahmad (6/257); Ibn Mâjah (7267); Al-Hâkem (4/83); Al-Bazzâr (2806)

5. Al-Boukhârî (3779, 7344); Ahmad (2/410); Nassâï dans es-sunanul-kubrâ (8261).



tion du Messenger d'Allah est exaucée et les Ansâr ont eu le privilège eux d'en bénéficier, comme le rapporte l'imam Al-Boukhârî, d'après Anas, qui a dit : J'ai été triste pour ceux des Ansâr qui avaient été tués durant la bataille de Harrah¹. Zayd apprenant ma tristesse, m'écrivit : J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire : *Ô Allah pardonne aux Ansâr et à leurs enfants*. Ibn Al-Fadhl ne se souvient plus s'il a entendu *...les enfants et les petits enfants des Ansâr*². On a alors dit à Anas : « Ce qu'avait annoncé le Messenger ﷺ confirme donc ce qu'Allah a voulu³ ».

-La recommandation du Messenger d'Allah ﷺ de bienveillance à l'égard des Ansâr, et l'interdiction de les contrarier. Le Jihâd des Ansâr pour la cause de l'islam a été immense. Leurs efforts pour propager et le défendre la religion d'Allah ont été décisifs. Ils ont combattu pour la Cause d'Allah aussi dans les difficultés que dans l'aisance. Le Coran témoigne d'ailleurs de cela :

« Allah a accueilli le Repentir du Prophète, celui des Émigrés et des Auxiliaires qui l'ont suivi à un moment difficile, après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur Repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard. » At-Tawbah (Le Repentir) : 117

On comprend alors la motivation des recommandations de bienveillance et d'indulgence à leur égard émises par l'Envoyé d'Allah, et celles mettant en garde contre le fait de les contrarier. D'après Anas, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : *« Les Ansâr sont mes proches intimes. Les gens de l'islam vont croître en nombre, et ils diminueront⁴, acceptez donc*

1. La bataille de Harrah a eu lieu en 63 H. Elle a eu pour cause le refus des gens de Médine de faire allégeance à Yazîd b. Mu'âwiyah, à cause de ses actes répréhensibles. Yazîd leur envoya alors Mouslim b. 'Uqbah Al-Murrî à la tête d'une armée nombreuse. Ce dernier les mis en défaite et pilla Médine en tuant aussi un grand nombre d'Ansâr. Anas était à Basrah lorsqu'il apprit la nouvelle. Il fut très attristé par la mort des Ansâr et écrivit à Zayd b. Al-Arqam, qui était lui à Kûfah. Ce dernier lui renvoya en réponse (pour résumer) : « On ne doit pas trop s'attrister sur le sort de celui qui rejoint le Pardon d'Allah ». Ces paroles furent pour Anas un soulagement.

2. Ce rajout est consigné dans le sahîh de Mouslim, dans le livre fadhâilul-sahâbah, chapitre fadhâilul-ansâr numéros (2506,2507).

3. Al-Boukhârî (4906); Mouslim (2506).

4. Ibn Hajar a écrit : « Le nombre des Ansâr va diminuer. Cela fait référence aux conversions à l'islam des tribus arabes et des non-arabes, qui seront bien plus nombreux que les Ansâr. Les descendants Ansâr seront toujours moins nombreux que les descendants des autres tribus et groupes rejoignant l'islam. Le Messenger dévoile donc ici que le nombre d'Ansâr va diminuer de manière significative, et c'est aussi ce qui s'est réalisé. Car on sait par exemple que les descendants d'Ali (pour ceux dont la descendance est prouvée) sont bien plus nombreux que les descendants des deux tribus Aws et Khazraj réunis. Il en est de même des descendants des compagnons, sans tenir compte de ceux qui se revendiquent comme tels et qui ne le sont pas ». (fâthul-bârî, commentaire du Hadith n°3801).

*leurs bonnes actions, et soyez indulgents face à leurs erreurs »¹. Toujours selon Anas : « Le Messager d'Allah sortit de chez lui et croisa sur sa route des Ansâr, il dit alors : *Par Celui qui détient l'âme de Mohammad, je vous aime Ô Ansâr !* Il dit ensuite : *Ceux-là ont accompli leur devoir², et ils n'attendent plus que leur Récompense. Acceptez les bonnes actions de ceux qui agissent en bien parmi eux et soyez indulgents envers ceux d'entre eux qui commettent des fautes³ ».**

D'après Qatâdah, qu'Allah l'agrée : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire sur le minbar en s'adressant aux Ansâr : « [...] *que celui qui délègue une autorité aux Ansâr, soit bienveillant avec le bienfaiteur, et qu'il soit indulgent envers celui qui commet des fautes. Celui qui les contrarie, me contrarie »⁴.*

* * * *

1. Al-Boukhârî (3801); Mouslim (2510).

2...accompli leur devoir... : le Messager fait allusion ici au pacte d'Al-'Aqabah, car les Ansâr avaient fait le serment d'accorder refuge à l'Envoyé, et de le secourir en échange du Paradis, et ils ont respecté leur engagement. (fathul-bârî, commentaire du Hadith 3799)

3. Ahmad (3/187) ; Nassâï dans es-sunanul-kubrâ (8270) ; Ibn Hibbân (7266, 7271) ; Abû Ya'la (3770)

4. On peut aussi consulter le Sahîh de Bukhârî, livre manâqibul-ansâr, Hadith (3776 et 3948) ; ou le Sahîh de Mouslim livre fadhâiulus-sahâbah, Hadith 2505 et 2513.



PARTIE 3

LE TRAITÉ DE MÉDINE (As-Sahîfah)

Le Messager d'Allah ﷺ avait organisé les relations entre les habitants de Médine. Il avait fait rédiger pour cela un document qui nous est parvenu intacte. Cet écrit ou parchemin avait pour objectif de définir les droits et les devoirs de chaque partie au sein de Médine. Les sources anciennes lui ont donné le nom de Feuillet (*Sahîfah*). Certaines études modernes y font référence comme une *constitution*.

Le Dr. Akram Dhiya Al-'Umrî s'est penché sur la façon dont ce document nous est parvenu dans son ouvrage *as-sîratun-nabawiyatus-sahîhah* (La Biographie Prophétique Authentique). Il affirme que les voies de transmission du Feuillet « toutes chaînes confondues atteignent le degré des Traditions authentiques ». Il ajoute que le style du document confirme qu'il est authentique : « [...] le texte est composé de mots et d'expressions qui étaient en usage à l'époque du Messager d'Allah ﷺ, et dont l'utilisation s'est faite plus rare par la suite, au point de devenir énigmatiques pour les chercheurs non spécialisés de cette période. Cet écrit ne contient aucun texte flatteur ou critique à l'égard d'un individu ou d'un groupe, ou vantant les mérites ou dénigrant une personne en particulier. Nous pouvons donc en conclure qu'il s'agit là d'un document d'origine et authentique. »

Du reste, la grande ressemblance entre le style de ce feuillet et celui retrouvé dans les autres écrits du Messager d'Allah ﷺ apporte une autre preuve.

1. Ce qu'a écrit le Messager et qui régit les relations entre les Muhâjirûn et les Ansâr et les juifs

Texte de la Sahîfah :¹

- De la part de Mohammad, Envoyé d'Allah « Messager d'Allah », à l'attention des croyants, des musulmans parmi les Quraysh, « des gens de Yathrîb » et ceux sous leur autorité ou qui les rejoignent, et ont combattu avec eux.
- Tous ceux-là forment désormais une seule nation (Oumma) distincte des autres.
- Les Muhâjirûn de Quraysh, conformément à leur situation initiale (avant l'islam), doivent payer en commun la compensation pour le sang versé et ils rançonnent leurs captifs avec droiture et justice entre croyants.
- Les Banû 'Awf, conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.
- Les Banû Hârith « Banû Khazraj », conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.
- Les Banû Sâ'idah, conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.
- Les Banû Jucham, conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.
- Les Banû Najjâr, conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.

1. Note traducteur : la traduction proposée ici s'inspire en partie de celle proposée par le Pr. Hamîdullah dans son Corpus des traités et lettres diplomatiques de l'islam à l'époque du Prophète et des Califes orthodoxes. Éd. G. P. Maisonneuve, Paris, 1935, p.9-14.



- Les Banû 'Amrû, conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.
- Les Banû En-Nabî, conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.
- Les Banû Aws, conformément à leur situation initiale, paient en commun les compensations fixées auparavant pour le sang versé, et chaque tribu de leur clan rançonne ses prisonniers avec équité et justice entre les croyants.
- Les croyants ne doivent pas laisser sans recours l'endetté parmi eux qui a une grande famille à charge. Afin qu'il puisse payer une rançon ou une compensation pour le sang versé, ils doivent l'aider, en toute équité et justice.
- Les croyants sont unis contre quiconque se rebelle parmi eux, ou prémedite un forfait grave, une injustice, un péché, affiche son adversité ou cherche à semer la corruption au sein de la communauté des croyants. Ils ne formeront qu'un face à tous, même s'il s'agit de leurs propres enfants.
- Un croyant ne doit pas tuer un autre croyant pour venger un mécréant, et il ne porte pas assistance à un impie contre un croyant.
- La *dhimma* (protection) accordée au nom d'Allah est inaliénable, elle est accordée par tout croyant quelque soit son rang ou sa condition, et l'allégeance des croyants entre eux ne concerne pas les autres.
- Les juifs acceptant notre autorité, seront secourus, aidés en toute équité, et ceux qui les combattent ne seront pas assistés.
- La paix conclue par les croyants les engage tous ; et un accord de paix conclu par des croyants, lors d'un combat pour la Cause d'Allah, ne peut se faire au détriment et à l'insu des autres ; les conditions de cet accord doivent être équitables et justes pour tous les croyants.
- Les participants à chacune de nos batailles se relayeront à tour de rôle.
- Puisque c'est le sang de tous les croyants qui est versé pour la Cause d'Allah, ces derniers sont sur un pied d'égalité.

- La guidée des pieux croyants est la meilleure et la plus droite ; l'idolâtre n'est pas autorisé à accorder la moindre protection aux Quraysh, ni à leurs individus, ni à leurs biens ; il n'est pas non plus autorisé à s'interposer entre les croyants et les idolâtres de Quraysh pour défendre ces derniers.
- Si un individu tue arbitrairement et intentionnellement un croyant, il subira alors la loi du talion, sauf si les proches ou le mandataire de la victime acceptent le prix du sang ; les croyants dans ces cas d'assassinat ne sont pas autorisés à intervenir autrement qu'en manifestant leur désapprobation vis-à-vis du meurtrier.
- Il est illicite pour tout croyant qui accepte les clauses de cet accord, et qui croit en Allah et au Jour dernier d'accorder le refuge et de protéger un criminel ; celui qui agirait ainsi encourait la Malédiction d'Allah, Sa Colère et ses actions seront rendues vaines.
- Toutes vos divergences devront être tranchées par Allah et Son Messager.
- Les juifs devront, au même titre que les croyants, participer au financement de la guerre, aussi longtemps qu'ils seront engagés dans les combats.
- Les juifs des Banû 'Awf, sont un groupe parmi la Oumma des croyants ; ils ont leur religion et les musulmans ont leur religion, cela les concerne eux ainsi que leurs esclaves ; à l'exception de ceux qui commettent des injustices et des transgressions et qui ainsi se feraient tort à eux-mêmes et à leurs familles.
- Il en est de même pour les Banû Najjar que pour les Banû 'Awf.
- Il en est de même pour les Banû Hârith que pour les Banû 'Awf.
- Il en est de même pour les Banû Sâ'idah que pour les Banû 'Awf.
- Il en est de même pour les Banû Jucham que pour les Banû 'Awf.
- Il en est de même pour les Banû Aws que pour les Banû 'Awf.
- Il en est de même pour les Banû Tha'labah que pour les Banû 'Awf ; à l'exception de ceux qui commettent des injustices et des transgressions et qui ainsi se feraient tort à eux-mêmes et à leurs familles.
- Il en est de même pour Jafnah, une tribu du clan Tha'labah.
- Il en est de même pour les Banû Shuṭaybah que pour les Banû 'Awf ; les actes de loyauté seront prioritaires sur les infractions.



- Les mêmes règles s'appliquent aux partisans du clan Tha'labah.
- Les règles qui s'appliquent aux juifs s'appliquent aussi à leurs proches.
- Aucun d'eux n'est autorisé à participer aux combats sans l'autorisation de Mohammad ﷺ.
- Les juifs doivent assumer leurs dépenses au même titre que les croyants ; ils doivent se porter assistance contre tout ennemi commun qui attaquerait les adhérents à ce traité ; le conseil et les recommandations sont de rigueur entre eux ; les actes loyaux ont la priorité sur les infractions.
- On ne peut imputer à un homme la faute commise par son allié ; on doit porter assistance à celui qui est victime de préjudice.
- Les dépenses de guerre doivent être supportées par les juifs au même titre que par les croyants.
- Le cœur de Yathrîb est un endroit sacré pour les adhérents à ce pacte.
- Le protégé a les mêmes droits que celui qui lui accorde protection, en tout bien tout honneur.
- On n'accorde sa protection à une femme qu'avec le consentement de sa famille.
- Tout incident, toute divergence, tout litige pouvant survenir entre les adhérents à cet accord, pouvant entraîner des conséquences graves doit être tranché par Allah Le Très Haut et Son Messenger ; Allah approuve totalement le contenu de cet accord.
- Aucune protection ne doit être accordée aux Quraysh et à leurs alliés.
- Si les adhérents à ce pacte (parmi les juifs ou idolâtres) sont appelés à une conciliation ou à s'y conformer ils devront y répondre ; si ce sont les croyants qu'on appelle à la conciliation ou à s'y conformer, ils devront également y répondre ; cela ne s'applique pas en cas de conflit pour la Cause de l'islam ; à chacun incombe sa part de responsabilité.
- Les juifs de Aws et leurs partisans sont tous concernés par ce traité, qui doit être respecté scrupuleusement, chacun selon sa propre responsabilité, et les actes loyaux sont prioritaires aux transgressions, et Allah approuve le contenu de ce traité.
- Ce traité ne servira pas d'alibi à un injuste ou à un transgresseur ; celui qui quitte Médine est en sécurité, et celui qui y reste est en sécurité, à l'exception de l'injuste et du transgresseur. Qu'Allah accorde Sa Protection au juste et vertueux et Mohammad est le Messenger d'Allah ﷺ.

2. Leçons, remarques et enseignements utiles

A. La définition du concept de Oumma

Le traité contient des principes de base que les constitutions modernes ont intégré dans leurs clauses et dans leur contenu. En tête de liste de ces concepts, se trouve la définition de Oumma (nation). Dans la Sahîfah (nom que l'on donne aussi au document), la Oumma englobe tous les musulmans : Muhâjirûn, Ansâr, ceux qui les suivent et les ont rejoints et qui combattent avec eux pour la Cause d'Allah. Tous ceux-là constituent une nation à part entière, distincte des autres. Il s'agissait là d'une chose totalement nouvelle dans la vie politique de la Péninsule arabique. Le Messenger d'Allah ﷺ dans ce Pacte a remplacé la bannière tribale, et l'appartenance à cette dernière, par celle de la Oumma qui rassemble tous les adeptes de la nouvelle religion. Dans le texte de la Sahîfah on peut ainsi lire : « [...] ils forment une seule nation » [Article 1 et 2]. Cette clause est en conformité avec le noble Coran où Allah, Exalté soit-Il, a dit dans la sourate Al-Anbiya (Les Prophètes) : 92 :

« Certes, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc. »

Dans la sourate Al-Baqarah (La Vache), verset 143, Allah, Glorifié soit-Il, nous décrit une autre caractéristique cette Oumma : Il la qualifie de Oumma du juste milieu :

« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messenger sera témoin à vous. Et Nous n'avions établi la direction (Qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messenger [Mohammad] et qui s'en retourne sur ses talons. C'était un changement difficile, mais pas pour ceux qu'Allah guide. Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre [la récompense de] votre foi, car Allah, certes est Compatissant et Miséricordieux pour les hommes. »

Cette Oumma est également la nation active et engagée qui ne se contente pas d'être spectatrice des événements de son époque. Bien au contraire, elle ordonne le bien et interdit le mal, encourage à la vertu et met en garde contre la dégradation morale :

« Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers. » Ali-'Imrâne (La Famille de 'Imrâne) : 110.

En englobant dans la Oumma les croyants et ceux qui les ont suivis des gens de Yathrib, les musulmans, toutes tribus confondues, ont tous été assimilés à la Communauté. Ils sont alors devenus liés par le lien de l'islam. Ils étaient désormais garants les uns des autres, pour porter secours à la victime de l'injustice, et pour garantir les droits des proches, et des voisins. Les deux clans Aws et Khazraj s'étaient complètement dissous dans le groupe des Ansâr, et ces derniers avec les Muhâjirûn ont été absorbés dans la Communauté des musulmans, pour ne former plus qu'une seule nation. Le lien de la foi était désormais ce qui unissait les membres de cette Communauté, et ce n'étaient plus les liens du sang. Leurs sentiments et leurs pensées, comme leur Qibla étaient devenus uniques. Leur allégeance était pour Allah, et non plus pour leur tribu respective, et la Chari'a avait remplacé les coutumes tribales et ancestrales. Toutes ces caractéristiques et qualités les distinguaient indéniablement des autres gens : « [...] une Communauté distincte ». Ces liens et rapports étaient exclusivement réservés aux croyants entre eux, et ne concernaient ni les juifs, ni les autres alliés. Cette séparation de la Communauté musulmane sur la base de la religion était une démarche réfléchie et voulue afin de renforcer l'esprit et le sentiment de fierté d'appartenance communautaire. Cette volonté de marquer la distinction entre les musulmans et les autres communautés s'est également manifestée lors du transfert de la Qibla vers La Mecque, après seize à dix-sept mois de prières accomplies en direction de Jérusalem.

Cette méthodologie éducative consistant à inciter ses adeptes à se distinguer des autres, a été suivie par le Messenger d'Allah, dans beaucoup de domaines. Ainsi, l'Envoyé d'Allah, voyant par exemple que les juifs priaient toujours déchaussés, autorisa la prière avec les chaussures à ses Compagnons. Autre exemple : les israélites ne se teignaient jamais la barbe ou les cheveux, le Prophète de l'islam ﷺ recommanda alors l'usage du henné ou du *katam*¹ à cet effet. Enfin, toujours dans une optique de se distinguer des juifs qui ne jeûnaient que le jour de 'Achoura, le Messenger d'Allah ﷺ jeûnait le jour de 'Achoura en y ajoutant le jeûne du jour d'avant.

Le Messenger d'Allah ﷺ interdira par la suite, aux musulmans, l'imitation de tous les autres mécréants et instaurera le principe de différenciation. Un Hadith mentionne à ce sujet que : « *Quiconque imite un peuple, fait d'ores et déjà partie de ce peuple* »². Il existe un autre dire du Messenger ﷺ :

1. Il s'agit d'une plante de laquelle on tirait une teinture.

2. Ahmad (2/50 et 92); Abû Dâwûd (4031); Abd b. Humayd (848).



« *N'imites pas les juifs* »¹. Beaucoup d'autres Traditions prophétiques sur le sujet confirment ce principe de non-imitation des impies, de la part des croyants, et les invitent à afficher leur fierté devant les autres. Cela se justifie par le fait indiscutable qu'imiter et faire preuve de mimétisme est un indicateur de manque d'estime de soi. Cela dit, cette attitude ne doit pas constituer une barrière entre le croyant et son entourage. Le croyant est invité à s'ouvrir sur son entourage et à adopter un comportement exemplaire avec tous y compris ceux qui ne partagent pas avec lui la même foi.

L'accord considère les juifs comme une composante citoyenne de l'État islamique. On trouve ainsi cette mention dans la *Sahîfah* : « *les juifs qui adhèrent à ce pacte seront secourus et protégés, ils ne subiront pas de préjudice et l'on ne s'alliera pas contre eux* » (Article 16). Ce verdict est détaillé et confirmé à l'article 25, qui énonce clairement : « *Les juifs des Banû 'Awf forment une communauté parmi les croyants [...]* ».

Ces articles montrent que l'islam avait accordé de la considération aux gens du Livre qui étaient citoyens au sein de l'État islamique. Ils constituaient une communauté à part entière parmi les croyants, aussi longtemps qu'ils s'acquittaient de leurs obligations. La *Sahîfah* ne les privait donc pas de leur droit à la citoyenneté, à cause de leur appartenance religieuse.

B. Allah et Son Messenger ﷺ représentent l'Autorité suprême en cas de recours

La *Sahîfah* indique que tous les litiges survenant à Médine devaient être soumis à l'arbitrage d'Allah et de Son Messenger ﷺ, comme dans l'Article 23 où l'on peut lire : « *Toutes les divergences devront être tranchées par Allah et Son Messenger* ». La finalité de cet article apparaît évidente : établir à Médine une autorité religieuse de référence qui trancherait les litiges. Ainsi les dissensions et les troubles internes liés à l'existence de plusieurs pouvoirs au sein de la ville, étaient écartés. Cet article impliquait, par la même occasion, que le Prophète ﷺ assurait le commandement de l'État.

On peut voir que le Pacte de Médine avait défini les trois pouvoirs : législatif, judiciaire et exécutif. Le Messenger d'Allah ﷺ veillait ainsi à l'exécution des Prescriptions divines, au sein du nouvel État. En effet, réaliser la gouvernance de la Oumma selon les Lois divines relève de l'essence même de l'adoration due à Allah Le Très Haut. Seuls le jugement et la gouvernance par les Lois d'Allah permettent, au sein de la Oumma, la réalisation par-

1. Ahmad (1/165); Nassâ-i (8/137); Abû Ya'la (681).



faite du Tawhîd et l'instauration de l'islam. La Parole d'Allah, exalté soit-Il, dans la sourate Yûsûf (Joseph), verset 40, le confirme :

« Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et au sujet desquels Allah n'a fait descendre aucune preuve. Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite ; mais la plupart des gens ne savent pas. »

En d'autres termes, le Jugement conforme à la vérité concernant la divinité, les croyances, les actes d'adoration et les pratiques sociales au quotidien ne peut provenir que d'Allah Seul. Il le révèle à ceux qu'Il a choisis de Ses Messagers. Il n'appartient pas à l'homme d'émettre ce genre de jugements en se basant sur sa simple opinion, ses penchants, son raisonnement, ses interprétations et ses vues personnelles, au sujet de ce qui relève de l'acceptable ou de l'inacceptable. Il s'agit là d'un des fondements de la religion d'Allah, glorifié soit-Il, transmis par tous Ses Prophètes, et qui s'applique à toutes les époques et en tout lieu.

Le noble Coran a été révélé pour appeler à la soumission totale à Allah et à la reconnaissance et à l'acceptation de son Autorité :

« Nous t'avons fait descendre le Livre en toute vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. (3) C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah". En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. » Az-Zumar (Les Groupes) : 2-3

« Nous avons fait descendre vers toi le Livre avec la vérité, pour que tu juges entre les gens, selon ce qu'Allah t'a appris. Et ne sois pas l'avocat des traîtres. » An-Nissâ (Les Femmes) : 105

Ces versets confirment qu'adorer et se soumettre à Allah, tout comme reconnaître et accepter Ses Jugements sont deux finalités à part entière et égale de la Révélation. Et par conséquent, de la même manière que les actes d'adoration obéissent à des règles révélées, le seul Jugement recevable demeure le révélé, ou celui qui s'appuie sur la Révélation.

C'est par la reconnaissance de la Souveraineté d'Allah, et son acceptation ; par la soumission au Seigneur, que le but de la création des hommes et des Djinns se concrétise, à savoir :

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » Adh-Dhâriyât (Les Vents qui dispersent) : 56

L'Autorité légale suprême qu'indiquait la *Sahîfah* avait été reconnue par les juifs. Ces derniers savaient que tous les recours devaient se tenir devant cette Autorité, et que cela concernait tous les Médinois, et donc les juifs également, conformément à l'article 43 de l'Accord. Mais cela ne les empêchait pas de déroger à cette règle, et de ne pas toujours porter leurs différends devant la justice islamique. Ils n'avaient recours au jugement de l'islam que lorsqu'un litige les opposait à un musulman. Lors de cas impliquant des gens de leur communauté, et pour leurs pratiques légales civiles, ils jugeaient selon la Thora, en s'en remettant aux jugements de leurs rabbins. Ils avaient aussi la possibilité d'avoir recours au Jugement du Messenger d'Allah ﷺ, à qui Allah avait donné le choix d'accepter de trancher leurs litiges, ou de les renvoyer à leurs rabbins :

« Ils sont attentifs au mensonge et voraces de gains illicites. S'ils viennent à toi, sois juge entre eux ou détourne-toi d'eux. Et si tu te détournes d'eux, jamais ils ne te feront de mal. Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement. » Al-Mâ-idah (La Table Servie) : 42

Parmi les cas litigieux que les juifs avaient soumis au Jugement du Messenger d'Allah ﷺ nous donnerons en exemple la dispute des Banû Nadhir et des Banû Quraydhah sur le prix du sang (diyah). Les Banû Nadhîr, considérés de rang plus nobles que les Banû Quraydhah imposaient à ces derniers un prix du sang plusieurs fois supérieur. Lorsque l'islam s'instaura à Médine, les Banû Quraydhah refusèrent de payer un prix du sang plus élevé que celui des Banû Nadhîr, et ils réclamèrent l'égalité dans ce domaine. Allah, glorifié soit-Il, révéla au sujet de ce désaccord :

« Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Cela étant, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes. » Al-Mâ-idah (La Table servie) : 145

L'article 43 de l'Accord de Médine : **« Tout incident, toute divergence, tout litige pouvant survenir entre les adhérents de cet accord, pouvant entraîner des conséquences graves doivent être tranchés par Allah Le Très Haut et Son Messenger [...] »**, octroyait en ces termes un pouvoir judiciaire au Messenger d'Allah, central et suprême, auxquels tous devaient se référer et

qui émanait d'Allah et de Son Envoyé. Cette autorité détenait aussi le pouvoir de mettre à exécution ces sentences, car les Prescriptions divines demeurent exécutoires, tout comme les ordres du Messenger, et tout comme son obéissance reste obligatoire.

Par les dispositions de cet article, le Messenger d'Allah ﷺ acquit le statut de président ou dirigeant de l'État, ainsi que de l'autorité judiciaire, et des pouvoirs exécutifs et législatifs. Il cumulait ainsi les trois pouvoirs, et en sa qualité de Prophète d'Allah ﷺ, il était aussi chargé de transmettre la Loi du Seigneur, d'en donner l'interprétation, et de la mettre en application en tant que dirigeant de l'État.

La *Sahîfah* lui avait aussi conféré cette autorité, avec l'approbation de tous les divers groupes présents à Médine, et qui étaient concernés par l'article 36 de l'Accord, dont la teneur est : *aucun d'eux* (des adhérents aux termes de la *Sahîfah*) *n'est autorisé à se défaire de ce pacte sans l'autorisation de Mohammad* ﷺ. Cette clause a eu un impact essentiel, car elle interdisait de facto toute alliance avec les Quraysh ou toute autre tribu adverse, de la part de ceux qui se joignaient à l'Accord. Elle était en plus renforcée par la clause 44 qui était encore plus explicite puisqu'elle disposait clairement *qu'aucune protection ne doit être accordée aux Quraysh ou à leurs alliés*.

Notons enfin que la *Sahîfah*, en dehors de l'Envoyé d'Allah ﷺ, ne nomme expressément aucun individu.

C. Le territoire national

Un article du Pacte indique que : « *le cœur de Yathrib est un endroit sacré pour les adhérents à ce pacte* » [article 40]. La sacralité de l'endroit signifie que les arbres ne peuvent y être coupés, et les oiseaux tués. Cela rend évidemment toute violation de la propriété ou de la vie humaine encore plus grave ! Les piliers de l'État sont ainsi clairement définis par la *Sahîfah* : une seule nation (Oumma), un territoire, celui de Médine, et une seule autorité dirigeante, qui gouverne avec ce qu'Allah a révélé.

La ville de Médine a été le territoire initial de l'État islamique, le point de départ et un pôle administratif central, d'où a été entrepris son développement. C'est à partir de cette ville que l'expansion de l'État a eu lieu pour mettre fin aux inquiétudes et aux troubles qui agitaient alors le monde, et faire entrer ce dernier dans une ère de paix et de sécurité globales.



L'Envoyé d'Allah ﷺ avait lui-même décidé de marquer les limites de ce territoire islamique initial. Il avait en effet chargé certains Compagnons de planter des étendards dans toutes les directions ; aux abords extérieurs de Médine : sur ses champs volcaniques à l'ouest et à l'est, vers le Mont du Thawr au nord et celui de 'Ayr au sud¹. Bien sûr, par la suite, les conquêtes ont élargi ce territoire, et les peuples de ces nouveaux pays conquis ont embrassé l'islam. La religion d'Allah s'est alors répandue sur une large portion de la terre, et sur les mers. Elle a recouvert à partir de l'océan Atlantique de grandes étendues de l'Europe de l'Est et du sud, des vastes régions d'Asie de l'Est et du sud, une grande partie de la Chine et de la Russie à l'est, ainsi que tout le nord et le centre de l'Afrique. En réalité, le territoire de l'État islamique ne se limite pas à des frontières géographiques ou politiques. Son point de départ a été la Capitale de Médine, mais son expansion va jusqu'aux confins de toute la planète. Allah, exalté soit-Il, n'a-t-il pas dit dans le Noble Coran :

« Moïse dit à son peuple : « Demandez aide auprès d'Allah et soyez patients, car la terre appartient à Allah. Il en fait hériter qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et la fin (heureuse) sera aux pieux ». Al-A'râf (Les Murailles) : 128

Cela confirme le concept de Oumma en islam qui représente une notion large, qui n'est pas circonscrite à un groupe d'individus spécifique.

D. Les libertés individuelles et les droits de l'homme

Le contenu de la *Sahîfah* met en évidence le génie du Messenger d'Allah ﷺ à travers l'élaboration de ses clauses et la définition des relations entre les différentes parties. Les articles de l'Accord ont été conçus avec une cohésion qui regroupe l'ensemble des réformes visant à résoudre les problèmes de Médine, à l'époque. Ils contiennent, par exemple, les règles de base et les principes qui garantissaient une parfaite justice, et une équité entre les individus, qui pouvaient alors jouir des différents droits et libertés, sans discrimination ethnique, linguistique, ou religieuse.

Ainsi le Pacte de Médine indique clairement que les libertés individuelles étaient garanties et protégées dont : la liberté de la foi et de la pratique religieuse, le droit à la sécurité, etc. La liberté religieuse était particulièrement soulignée comme dans cet extrait : « [...] *les musulmans possèdent*

1. Un Hadith rapporte ces paroles du Messenger d'Allah ﷺ : « *Le territoire sacré de Médine s'étend entre les Monts Thawr et 'Ayr, celui qui y provoque des troubles, ou accorde refuge à un fauteur de trouble est maudit par Allah [...]* » (Al-Boukhârî, n° 6755, Mouslim

leur religion, et les juifs la leur ». Cela est en conformité avec les principes du noble Coran lui-même : « **Nulle contrainte en religion, car la Voie Droite se distingue de l'erreur** », Al-Baqarah (La Vache) : 256. Le texte de la *Sahîfah* va jusqu'à mettre en garde quiconque enfreindrait ce principe et cette règle. De la même manière, l'Accord politique de Médine garantit justice et équité entre les individus.

L'État islamique a pour obligation d'imposer la justice entre les hommes, et d'aplanir, de faciliter, d'accélérer pour chaque personne, réclamant son droit, les voies de recours à la justice. Cela doit pouvoir se réaliser sans effort ou dépense et sans que le plaignant soit confronté à des obstacles l'empêchant d'exercer ses droits.

D'ailleurs les principes de la législation islamique commandent à celui qui juge, l'équité entre les individus sans aucune discrimination.

Il s'agit là encore d'un principe coranique, que l'on retrouve énoncé, par exemple, au verset 8, de la sourate Al-Mâ'idah :

« Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

« **Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes** », ce passage interdit formellement de céder à son ressentiment à l'égard d'individus, au point de les accabler injustement. Par implication contraire, on peut déduire du verset que la sympathie envers des personnes ne doit pas non plus aveugler le jugement et le rendre partial.

Dans le même ordre d'idées, le professeur Abûl-A'lâ-IMawdûdî, qu'Allah lui fasse miséricorde, au sujet du verset 15, de la sourate Al-Hashr (Le Rassemblement) ci-dessous :

« Appelle donc (les gens) à cela ; reste droit comme il t'a été commandé ; ne suis pas leurs passions ; et dis : 'Je crois en tout ce qu'Allah a fait descendre comme Livre, et il m'a été commandé d'être équitable entre vous. Allah est notre Seigneur et votre Seigneur. À nous nos œuvres et à vous vos œuvres. Aucun argument [ne peut trancher] entre nous et vous. Allah nous regroupera tous. Et vers Lui est la destination'. » a écrit :

« Il m'a été ordonné de me montrer équitable, même dans l'adversité, car il ne m'appartient pas d'adopter une conduite partielle en faveur ou à



l'encontre de quiconque. Je dois me comporter avec les hommes de façon juste et équitable. Je soutiens celui qui est dans son droit, et je m'oppose à celui qui fait preuve d'injustice. Ma religion, dans le domaine de la justice, n'affiche aucune distinction entre les individus, quels qu'ils soient. Par conséquent, mes proches et les étrangers restent à mes yeux égaux en droits, comme l'homme âgé face au jeune, le notable face au commun des mortels. Ils ont tous les mêmes droits, et tous face au péché et au crime sont semblables. L'interdit, le licite et l'obligatoire s'appliquent à tout le monde, et je ne suis pas, moi-même, exempté de me conformer à la Loi divine.

L'approche éducative de l'islam au sein de la société, dont la finalité est aussi de former des guides pour l'humanité, insiste beaucoup sur le concept de justice, et elle vise à l'établir entre les individus, les groupes, les nations et les peuples. En effet, l'équité dans son acception la plus générale est le pilier de tout leadership efficace. Ainsi, nous pouvons lire, dans la sourate An-Nissâe, verset 135 :

« Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux (et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous). Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez [sachez qu'] Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Ce Texte coranique énonce clairement la nécessité pour la société islamique modèle, d'établir la justice sous sa forme et dans les conditions les plus parfaites. Ce verset ne fait aucune différence entre l'équité envers soi-même ou les proches, et celle envers les étrangers, même très éloignés. On remarquera également l'emploi de l'impératif à la forme plurielle dans l'expression : « [...] **Observez strictement** [...] ». Cela indique un commandement qui s'adresse à tous les individus de la Oumma, sans distinction de groupes, ou de lieu géographique. La teneur du Texte révèle une idée d'obligation impérieuse et incite à l'observance et à la mise en application de la justice au quotidien. Le noble Coran comporte une expression qui est *qawâmin* (traduite ici par strictement), qui (par sa sémantique) renvoie à l'obligation ici d'établir la justice en faisant usage de tous les moyens, dont la contrainte, qu'elle soit physique ou morale. Les membres de la société islamique doivent se résoudre à déployer tous leurs efforts pour l'instauration ferme du pilier de la justice sociale.

L'approche coranique en termes de justice tirée de sa Constitution (le Noble Coran) ne se limite pas à une application purement formelle, ou au pied de la lettre de la Loi, mais sa vocation est plutôt d'imprégner l'individu de son concept. Cette méthodologie réfute tout simulacre de justice qui serait plus clément envers les nantis, à cause de leurs richesses, ou envers les pauvres à cause de leur condition. De telles attitudes n'aident qu'à soustraire les individus à la justice et à les encourager dans leurs méfaits. L'islam veut au contraire, préserver la société des abus du riche qui chercherait à éviter la justice grâce à ses biens, et qui commettrait du tort envers les pauvres. Mais, la religion d'Allah n'accepte pas non plus que la condition des gens modestes justifie qu'ils commettent des préjudices envers les gens aisés. Ainsi la société islamique, sur la base de ces principes, est préservée de la dominance des penchants, des passions et des sentiments qui éloignent de la promotion de la justice et de la vérité, et qui incitent à s'en détourner.

Cette vision coranique de la justice est complétée de manière stylée et parfaite par le verset au contenu voisin, de la sourate Al-Mâ-idah (La Table Servie) :

« Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » Al-Mâ-idah (La Table servie) : 8

Ce verset indique que les critères de justice doivent s'appliquer de manière égale, indifféremment des sentiments, de la parenté ou des relations. On remarque encore une fois l'emploi de la forme impérative *soyez* dans le Texte. Cette forme accentue l'idée d'une notion de justice érigée comme composante intrinsèque de cette société islamique, elle-même parvenue grâce à cela à se hisser au rang de modèle pour l'humanité. En effet, cette justice était un dépôt qu'Allah avait confié aux musulmans et qu'ils devaient transmettre aux hommes pour que ces derniers l'expérimentent au quotidien. »

Ces deux versets très ressemblants présentent la notion de justice comme fondement du Message divin éternel et définitif, en l'abordant de deux points de vue différents. Dans le premier verset, le Coran adresse son injonction à la nation de l'islam en interpellant les croyants, pour qu'ils instaurent scrupuleusement la justice, en mettant de côté leurs sentiments

d'affection et les liens de parenté. Dans le second verset, la même injonction est adressée aux mêmes croyants, invités cette fois-ci, à se dépouiller de leur ressentiment et de leur haine lorsqu'ils sont confrontés à des questions de justice et d'équité. Le point commun entre ces deux versets reste toutefois le ton ferme de l'injonction qui demeure sans équivoque et impérieux. C'est un appel à l'instauration de la justice entre les individus, rôle que la nation de l'islam doit donc assurer en tant que modèle pour l'humanité. Ce commandement représente pour les musulmans un acte d'adoration, dont ils doivent s'acquitter pour Allah Seul. Dès lors, les sentiments d'affection ou de haine même forts ne doivent pas interférer avec la justice et la vérité. C'est de cette manière que les droits sont restitués aux opprimés, et que les faibles sont défendus.

En ce qui concerne le principe d'égalité, le texte de la *Sahîfah* comporte des mentions claires à ce sujet : « *La dhimma (protection) accordée au nom d'Allah est inaliénable, elle est accordée par tout croyant quelque soit son rang ou sa condition, et l'allégeance des croyants entre eux ne concerne pas les autres* » [article 15]. La dernière partie de l'énoncé de l'article fait référence à l'assistance et au soutien que doivent se fournir mutuellement les croyants, en toutes circonstances. L'article 19 indique également que : « *Puisque c'est le sang de tous les croyants qui est versé pour la Cause d'Allah, ces derniers sont sur un pied d'égalité* ». As-Suhaylî, qui est un commentateur de la biographie prophétique, a apporté une précision linguistique dans son ouvrage *ar-rawḍhul-ânif*, en disant que : « *yabî-u* (terme utilisé dans l'article) signifie l'égalité ». Notons que l'égalité est également un autre principe général reconnu par le noble Coran, car il contribue à l'édification de la société islamique. L'islam l'a donc toujours soutenu, et ce, bien en avance sur les lois et les législations modernes. Ainsi dans le noble Coran on peut lire par exemple, à la sourate Al-Hujurât (Les Appartements), verset 13 :

« Ô vous les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur. »

Ce concept mis en avant par l'islam a constitué, à n'en pas douter, une des raisons qui explique l'attraction que cette religion a suscité sur beaucoup de peuples dans le passé. Cela a aussi permis aux premiers musulmans d'exercer une grande influence sur les peuples. Le Pacte écrit de Médine (*Sahîfah*), comme on peut le constater, a couvert de manière



complète l'ensemble des besoins qu'avait l'État islamique dans sa gestion des relations entre les citoyens. La Révélation coranique s'est, quant à elle, poursuivie pendant encore dix années à Médine, définissant pour les musulmans leur mode de vie dans ses divers aspects. La Sunna (Tradition Prophétique) a également joué son rôle de support de la Révélation coranique, d'exégèse et d'éclaircissement.

3. L'attitude des juifs de Médine

Les juifs avaient eu largement connaissance des preuves indiscutables, et des arguments décisifs attestant de la sincérité et de la véracité de la Mission prophétique de Mohammad ﷺ. Cela n'a malheureusement pas empêché ces derniers de se laisser dominer par leur arrogance, leur adversité, leur haine et leur jalousie à l'égard du Messenger d'Allah ﷺ, et des croyants. Nous reproduisons ici ce récit de Safiyah bint Huyyāi b. Akhtab, pour illustrer cet état d'esprit de la communauté juive de Médine :

J'étais la préférée des enfants de mon père et de mon oncle Abû Yâsir. Lorsqu'ils me voyaient et qu'ils étaient en compagnie d'autres de leurs enfants, ils les laissaient pour me prendre dans leurs bras. Elle ajoute : À l'époque où le Messenger d'Allah fit son entrée à Médine et qu'il stationnait à Qubah, chez les Banû 'Amrû b. 'Awf, mon père et mon oncle partirent à sa rencontre en secret. Ils ne revinrent qu'au coucher du soleil, sans entrain, la mine défaite, le pas lourd. Je me précipitai vers eux, comme à mon habitude, mais pas un des deux, abattus de tristesse qu'ils étaient, ne m'accorda la moindre attention. C'est alors que j'entendis mon oncle Abû Yâsir dire à mon père, Huyyāi b. Akhtab : C'est bien lui, n'est-ce pas ? Oui par Allah ! lui répondit mon père. Tu es sûr de le reconnaître comme tel ? lui demanda à nouveau mon oncle. Oui, dit Huyyāi pour la deuxième fois. Puis mon oncle posa encore cette question : Qu'éprouves-tu à son égard ? Par Allah, je serai son ennemi aussi longtemps que je vivrai, rétorqua mon père.

Les juifs s'étaient dès le début lancés dans une campagne de stigmatisation et de dénigrement à l'encontre du Messenger d'Allah ﷺ, espérant ainsi éloigner les gens de lui et le discréditer. L'islam représentait aux yeux de la communauté juive une menace pour leurs intérêts mondains, mais aussi pour leur dogme déviant et altéré, qui prônait la domination et le mépris envers tout ce qui n'est pas juif. En outre, le monothéisme pur (Tawhîd) de l'islam s'opposait à leurs croyances, dont une qui prétendait que 'Uzayr



est le fils d'Allah. L'islam s'opposait aussi à eux car il défend l'égalité entre les humains, entre les peuples et les gens de différentes castes, tandis que les juifs se considèrent comme le peuple élu d'Allah.

Pour toutes ces raisons, les juifs ont refusé de se conformer aux clauses du Pacte de Médine. Ils ont alors choisi de s'engager dans des actions pour tenter de discréditer, dans l'esprit des gens, la Mission du Messenger d'Allah ﷺ. Une de leurs techniques était d'assaillir de questions l'Envoyé d'Allah ﷺ pour tenter de le mettre à défaut. La trahison bien sûr, et la mystification comptaient aussi parmi leur arsenal mesquin, sans parler de toutes leurs autres manœuvres abjectes.

- Tentatives des juifs de Médine pour provoquer des dissensions internes parmi les musulmans

Pour combattre l'islam, les juifs de Médine tentèrent sans relâche et par des actions fourbes et détestables de diviser, et de miner les rangs des musulmans. Ils pensaient pouvoir défaire les liens d'affection et d'amour qui liaient ces derniers. Pour ce faire, ils provoquaient des querelles, agitaient les étendards de la *jâhiliyyah*, cherchant à raviver les pulsions ethniques, nationalistes et tribales. Leur perfidie visait, en vain, à diviser des frères que des liens forts d'affection, d'amour et de compassion avaient unis. Ils ne formaient alors plus qu'un seul corps : si la fièvre touchait une partie, toutes les parties étaient alors affectées.

Un ancien parmi les juifs avait imaginé pouvoir rompre l'unité des Ansâr. Sa ruse consista à raviver les clivages ethniques au sein de cette tribu. Il espérait ainsi les faire renouer avec la *jâhiliyyah*, et les entraîner à nouveau dans des guerres intestines. Le but de cette manœuvre étant de faire perdre au Messenger le soutien de ses plus fidèles partisans.

Mohammad b. Ishâq, qu'Allah lui fasse miséricorde, nous relate l'événement confirmant cette stratégie en ces termes :

Cha-as b. Qays, alors très âgé, passa un jour devant un groupe de Compagnons, composé de membres des Aws et des Khazraj. Qays était un vieillard endurci dans la mécréance, empli de haine et de jalousie à l'égard des musulmans. En voyant ces Compagnons, qui jadis étaient ennemis, regroupés dans la bonne entente, et unis dans l'islam, la rage s'empara de lui. Il dit alors au jeune homme l'accompagnant : Les enfants des Banû Qaylah (les Aws et les Khazraj) sont désormais unis. Par Allah, nous ne sommes plus chez nous ici, si ceux-là se regroupent. S'adressant à celui

qui l'accompagnait, il lui donna les instructions suivantes : Va t'asseoir en leur compagnie, et remémore-leur le jour de la Bataille de Bu'âth et ce qui s'est passé avant. Récite-leur les vers de la *jâhiliyyah* avec lesquels ils se lançaient des défis¹. Le jeune s'exécuta, et ses paroles provoquèrent des échanges de mots et des disputes parmi les Ansâr. L'orgueil en aveuglèrent certains, au point que deux d'entre eux bondirent sur leur monture : Aws b. Qaydhî des Banû Hârithah b. Al-Hârith des Aws, et Jabbâr b. Sakhr des Banû Salamah des Khazraj. Ils se provoquèrent verbalement, puis l'un d'eux dit à l'autre : Nous sommes prêts à vous infliger la même défaite à nouveau, si vous le souhaitez. La colère prit le dessus dans les camps, et le défi fut relevé. Retrouvons-nous à Al-Ḥarrah, proposèrent certains. Ils prirent leurs armes et se rendirent au lieu convenu de la rencontre.

Le Messenger d'Allah ﷺ fut informé de l'incident, il les rejoignit sans tarder, accompagné de plusieurs Muhâjirûn. Sur place, il leur dit : *Ô musulmans ! Craignez Allah ! Prônez-vous donc le retour à la jâhiliyyah, alors que je suis encore parmi vous, et qu'Allah vous a honoré en vous guidant à l'islam, mettant fin à votre ignorance ! Allah ne vous a-t-Il pas sauvé de la mécréance, et n'a-t-Il pas rassemblé vos cœurs !*

À ces mots, les Ansâr se ressaisir et comprirent qu'ils avaient été la proie de Satan, et d'une ruse ennemie. Après les larmes de regret et les accolades, les Aws et Khazraj repartirent obéissants avec l'Envoyé d'Allah ﷺ. Allah, exalté soit-Il, venait de déjouer la manœuvre perfide de Son ennemi Cha-as b. Qays, au sujet duquel les versets 98 et 99, de la sourate Al-'Imrân furent révélés :

« Dis : « Ô gens du Livre, pourquoi ne croyez-vous pas aux versets d'Allah (al-Qur'ân), alors qu'Allah est témoin de ce que vous faites ? ». 99 Dis : « O gens du Livre, pourquoi obstruez-vous la voie d'Allah à celui qui a la foi, et pourquoi voulez-vous rendre cette voie tortueuse, alors que vous êtes témoins de la vérité ! » Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Mais Allah, glorifié soit-Il, a aussi fait une Révélation dénonçant l'attitude d'Aws b. Qaydhî et de Jabbâr, et de ceux de leur clan respectif qui se sont laissé entraîner par Cha-as dans cet acte digne du temps de la *jâhiliyyah* :

1. La Bataille de Bu'âth est le jour où les Aws et Khazraj se sont affrontés, dans une bataille sanglante. Les Aws prirent le dessus dans les combats ce jour-là. Le chef des Aws à Bu'âth était Ḥudhayr b. Samâk Al-Achhlî Abû Asîd b. Hudhayr, tandis que le chef des Khazraj était 'Amrû b. Nu'mân Al-Bayâdhî. Ces deux leaders périrent durant les combats. [Note Traducteur : j'ai reproduit ici ce passage, qui était initialement dans le texte et qui venait interrompre le récit d'Ibn Ishâq].



« Ô les croyants ! Si vous obéissez à un groupe de ceux auxquels on a donné le Livre, il vous rendra mécréants après que vous ayez eu la foi. (101) Et comment pouvez-vous ne pas croire, alors que les versets d'Allah vous sont récités, et qu'au milieu de vous se tient Son Messager ? Quiconque s'attache fortement à Allah, il est certes guidé vers un droit chemin. (102) Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission. (103) Et cramponnez-vous tous ensemble au « Habl » (voie) d'Allah et ne soyez pas divisés; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous: lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. (104) Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront. (105) Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 100-105

Cette histoire met en évidence la riposte efficace du Messager pour déjouer le plan des juifs visant à rompre l'unité des musulmans. L'Envoyé d'Allah ﷺ a fait preuve de vigilance à l'égard de ses suiveurs, et il a manifesté son inquiétude à leur sujet. Il était inquiet pour eux des troubles et épreuves qui pouvaient les affecter. On a vu avec quel empressement il a rejoint les Ansâr, et comment il les a aidés à se ressaisir au nom d'Allah, en leur rappelant la foi, l'islam et la *jâhiliyyah* à laquelle ils venaient juste d'échapper. Le Prophète ﷺ leur a aussi remémoré le bienfait d'Allah à leur égard, qui par l'islam les a extirpés des guerres et des troubles, a purifié leur âme de la haine et a rassemblé les cœurs dans la foi.

Le discours du Messager ﷺ ne pouvait pas laisser les Ansâr indifférents, et ses paroles les touchèrent et ravivèrent la foi dans leur âme. Les stigmates de la *jâhiliyyah* se dissipèrent, par la Grâce d'Allah avant tout, et ensuite grâce au discours pertinent de Son Envoyé ﷺ, à sa force de caractère et de sa personnalité dynamique et influente. Ce rappel qu'avait adressé le Messager aux Ansâr leur avait fait instantanément prendre conscience qu'ils avaient été la proie de suggestions diaboliques déclenchées par la ruse ennemie des juifs. Ils versèrent des larmes de regret pour cette faute, et se donnèrent l'accolade exprimant l'amour mutuel qui les unissait par la foi.

- L'attitude blasphématoire des juifs de Médine, à l'égard d'Allah

Le récit suivant est relaté par plusieurs historiens, biographes et exégètes coraniques. Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, se rendit un jour au *Midrash*, qui est l'endroit où les juifs étudiaient la Torah. Beaucoup d'étudiants juifs y étaient rassemblés autour de deux de leurs rabbins du nom de Finhâs pour le premier et de Achya' pour le second. S'adressant à Finhâs, Abû Bakr, qu'Allah l'agrée lui dit : Malheur à toi ! Pourquoi refuses-tu l'islam, ne crains-tu pas Allah, alors que tu sais bien que Mohammad est le Messager d'Allah venu avec la vérité, et qu'il est le Prophète attendu cité dans vos Écritures, la Torah, et les Évangiles. Le rabbin répondit à Abû Bakr en ces termes : Ô Abû Bakr, nous ne sommes pas si pauvres, nous les juifs, pour avoir besoin d'Allah, mais c'est plutôt Lui qui a besoin de nous, et nous ne l'implorons pas plus, qu'Il nous implore Lui, alors que nous nous passons volontiers de Lui, et que Lui ne peut se passer de nous ! Car si Allah n'avait pas besoin de nous, Il ne nous demanderait pas nos biens, comme le prétend votre compagnon (le Messager d'Allah). En outre, Allah vous a interdit à vous le produit de l'usure, alors qu'à nous les juifs, Il l'a autorisé. Cela prouve donc bien qu'Il a besoin de nous, les juifs. À ces mots Abû Bakr, ne put contenir sa colère, et il expédia une gifle cinglante à la face du juif en lui disant : Je jure par Allah, que si un pacte n'existait pas entre vous et nous, je t'aurais brisé le crâne, ennemi d'Allah ! Finhâs se rendit sans attendre chez le Messager d'Allah ﷺ pour lui rapporter l'incident. Arrivé chez lui, il lui dit : Ô Mohammad, vois ce que m'a fait ton compagnon (Abû Bakr) ! S'adressant alors au As-Siddîq, l'Envoyé d'Allah lui demanda : Pourquoi as-tu fait cela ? Ô Messager d'Allah, lui dit Abû Bakr, cet ennemi d'Allah a prononcé des paroles très offensantes. Il a prétendu qu'Allah est pauvre, et qu'eux les juifs sont riches ; en l'entendant parler ainsi, je me suis mis en colère pour Allah et je l'ai frappé au visage ! Finhâs de son côté s'empressa de nier. Allah, béni soit-Il, révéla alors le verset 181, de la sourate Âli-'Imrân qui dévoile le mensonge de Finhâs, et accrédite la version du Saddîq, qu'Allah l'agrée :

« Allah a certainement entendu la parole de ceux qui ont dit : "Allah est pauvre et nous sommes riches". Nous enregistrons leur parole, ainsi que leur meurtre, sans droit, des prophètes. Et Nous leur dirons : "Goûtez au châtiment de la fournaise". »

Concernant la réaction d'Abû Bakr, et sa colère, Allah, glorifié soit-Il, a également révélé dans la même sourate au verset 186, ce qui suit :



« Certes vous serez éprouvés dans vos biens et vos personnes ; et certes vous entendrez de la part de ceux à qui le Livre a été donné avant vous, et de la part des Associateurs, beaucoup de propos désagréables. Mais si vous êtes endurants et pieux... Voilà bien la meilleure résolution à prendre. »

Quoi qu'il en soit, le noble Coran, dans plusieurs passages, nous avertit de cette attitude irrespectueuse et honteuse qu'ont les juifs envers le Créateur, et qui consiste à Lui donner des attributs qui ne conviennent pas à Sa Perfection et à Sa Majesté. Parmi ces passages coraniques, nous citerons le verset 64, de la sourate Al-Mâ'idah (La Table servie) :

« Et les Juifs disent : "La main d'Allah est fermée !" Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut. Et certes, ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur va faire beaucoup croître parmi eux la rébellion et la mécréance. Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Toutes les fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Allah l'éteint. Et ils s'efforcent de semer le désordre sur la terre, alors qu'Allah n'aime pas les semeurs de désordre. »

Une information contenue dans le verset porte à croire que l'attitude des juifs résulte de leur rage et de leur colère elles-mêmes suscitées par l'arrivée de l'Envoyé d'Allah, et la propagation de l'islam. On peut aussi supposer que ce dépit qui a empli leur âme n'a fait que s'accroître devant la réaction d'indifférence et de boycott de la part des musulmans, à leur égard. Mais ces réactions de la part des croyants à l'égard des juifs se justifiaient par leur attitude pernicieuse à l'égard de la Oumma. Elles étaient, en outre, une simple observance des injonctions coraniques qui ordonnaient alors de rompre tous liens avec les juifs, et de se méfier d'eux. Cette mise au ban des juifs, par la communauté de l'islam de Médine, a engendré des répercussions économiques fâcheuses pour ces derniers. On comprend mieux alors ce regain de rage et de colère qu'ils extériorisaient par un comportement blasphématoire et indigne vis-à-vis d'Allah, et ingrat envers Son Messager ﷺ. Cette analyse que je viens de proposer, à propos du verset 64, me semble être confirmée par les deux versets suivants (65-66) de la sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie), où nous lisons :

« Si les gens du Livre avaient la foi et la piété, Nous leur aurions certainement effacé leurs méfaits et les aurions certainement introduits dans les Jardins du délice. (66) S'ils avaient appliqué la Thora et l'Évangile et ce

qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur, ils auraient certainement joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. Parmi eux se trouve un groupe qui agit avec droiture ; mais pour beaucoup d'entre eux, comme est mauvais ce qu'ils font ! »

- L'attitude irrespectueuse des juifs envers le Messenger d'Allah, et leurs atteintes envers les nobles Prophètes et le noble Coran

Le comportement des juifs envers le Messenger d'Allah ﷺ et en sa présence, même lorsqu'il tenait ses discours, était indigne et irrespectueux. Les Hébreux se lançaient par exemple des regards furtifs et moqueurs à son passage, ou ils lui adressaient des salutations injurieuses. Tout cela reflète la bassesse morale de cette communauté juive médinoise. La Mère des croyants, 'Âïcha, qu'Allah l'agrée, rapporte ceci :

Un groupe de juifs se présenta au Messenger d'Allah ﷺ et lui dirent : - *Es-sâm 'alayk*¹ père de Qâsam ! Et que la mort vous frappe ! et qu'Allah vous fasse subir ceci et cela ! leur rétorqua 'Âïcha en colère. Mais le Messenger d'Allah la reprit en lui disant : *Et bien Ô 'Âïcha, ne sais-tu pas qu'Allah n'aime pas la grossièreté et les personnes grossières ? N'as-tu pas entendu Ô Messenger ce que ceux-là t'ont dit ?* demanda la Mère des croyants. *Et toi 'Âïcha n'as-tu pas entendu ma réponse : et sur vous également (wa 'alaykum) ?* Lui dit l'Envoyé d'Allah ﷺ. 'Âïcha conclut son récit ainsi : Ce verset a été révélé en rapport à cet événement². Il s'agit du verset 8, de la sourate Al-Mujâdalah (La Dispute) :

« Ne vois-tu pas ceux à qui les conversations secrètes ont été interdites ? Puis, ils retournent à ce qui leur a été interdit, et se concertent pour pécher, transgresser et désobéir au Messenger. Et quand ils viennent à toi, ils te saluent d'une façon dont Allah ne t'a pas salué, et disent en eux-mêmes : "Pourquoi Allah ne nous châtie pas pour ce que nous disons ?" L'Enfer leur suffira, où ils brûleront. Et quelle mauvaise destination ! »

Ce verset et le récit auquel il fait référence révèlent l'ampleur de la haine qui dominait le cœur des juifs médinois, qui ne manquaient aucune occasion de nuire à l'islam. Il révèle aussi, à quel point ils étaient désireux de se débarrasser du porteur du Message, et de dominer les musulmans. Mais on peut aussi constater à travers leur attitude, la situation de faiblesse dans laquelle ils se trouvaient vis-à-vis des croyants. En effet, invoquer la

1. Note traducteur : le salut islamique est as-salâm-'alayk/kum, par lequel on invoque la paix sur celui à qui il s'adresse. La salutation des juifs médinois qu'ils adressaient au Messenger était es-sâm 'alayk, (i.e. à toi la mort).

2. Al-Boukhârî (2935) ; Mouslim (11/2165).



mort sur le Messenger ﷺ en feignant hypocritement de le saluer, dénote de la part de ce juif un état d'esprit de vaincu. C'est le comportement du frustré qui perd sa dignité qu'il croyait acquise, face à la domination d'une nouvelle force qui l'a dépouillé de son passé et de son présent. Il se retrouve alors impuissant face à plus fort que lui, mais sa jalousie et sa fierté l'empêchent d'adopter la nouvelle foi.

Mais l'amertume des juifs n'allait faire que s'accroître, surtout lorsqu'ils virent que les stratagèmes par lesquels ils pensaient combattre et écraser l'islam étaient tous voués à l'échec. La seule alternative qui leur restait était alors l'emploi de méthodes tortueuses. Ainsi, feindre de saluer son adversaire, en usant d'expressions détournées pour en réalité invoquer la mort contre lui, constitue l'arme des vaincus, l'outil des perdants, le maigre soulagement des haineux.

Mais revenons au récit de 'Âïcha, pour voir comment le Messenger d'Allah ﷺ, voyant la réaction de la Mère des croyants, l'invita plutôt à faire preuve de tempérance et d'indulgence. Il lui fit comprendre que le musulman devait maîtriser sa colère, car la douceur du tempérament est un fruit des vertus louables de l'islam, car Allah est Rafîq (l'Indulgent, le Doux, le Bienveillant) et Il aime les indulgents, et Il récompense celui qui fait preuve d'indulgence dans l'exercice de ses obligations, plus qu'il ne récompense celui qui fait preuve de fermeté.

La communauté juive de Médine avait également une attitude outragante à l'égard des Prophètes. Un jour, un groupe de juifs rendit visite au Messenger d'Allah ﷺ. Au sein de la délégation se trouvaient entre autres : Abû Yâsir b. Akhtab, Nâfi' b. Abû Nâfi' et 'Âzir b. Abû 'Âzir. Ils interrogèrent l'Envoyé d'Allah ﷺ sur sa croyance en les autres Prophètes. Il leur dit : *Nous croyons en Allah, et en ce qui nous a été révélé, et en ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et à ses douze descendants. Nous croyons en la Révélation de Moïse, et celle de Jésus, et en celles reçues par tous les Messagers de notre Seigneur, sans faire de distinction, et nous sommes soumis à Allah.* En entendant le Prophète ﷺ mentionner Jésus fils de Marie, paix sur lui, les membres de la délégation juive déclarèrent : « Nous ne croyons pas en Jésus fils de Marie, ni en celui qui croit en lui »¹. À la suite de cette rencontre, le verset 59, de la sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) fut révélé :

1. Ibn Hishâm dans as-sîrah (1/567).

« Dis : “Ô gens du Livre ! Est-ce que vous nous reprochez autre chose que de croire en Allah, à ce qu’on a fait descendre vers nous et à ce qu’on a fait descendre auparavant ? Mais la plupart d’entre vous sont des pervers”. »

La communauté juive, pour discréditer la Révélation, portait aussi ses attaques sur le noble Coran. Leur tactique consistait en des interrogations et des polémiques interminables. Ibn ‘Abbas, qu’Allah l’agrée, rapporte par exemple, ce récit :

Après l’arrivée du Messenger d’Allah ﷺ à Médine, un groupe de rabbins l’interpella ainsi : Ô Mohammad, tu dis dans ton Coran : **« Et ils t’interrogent au sujet de l’âme. Dis : L’âme relève de l’Ordre de mon Seigneur. Et on ne vous a donné que peu de connaissance¹ »**. Est-ce que cela nous concerne ou concerne ton peuple ? Les deux, leur répondit l’Envoyé ﷺ. Ils rétorquèrent alors en disant : Pourtant, dans ce que tu récites, il est mentionné que nous, les juifs, avons reçu la Torah qui contient un exposé clair de toute chose. Il répondit : **« Oui, mais la science de la Torah est peu de chose en comparaison à la Science d’Allah. Quoi qu’il en soit, son contenu vous suffirait amplement, pour peu que vous le mettiez en pratique »**. Ibn ‘Abbâs ajoute que le verset 27, de la sourate Luqmân fut révélé en réponse à cette discussion :

« Quand bien même tous les arbres de la terre se changeraient en calames [plumes pour écrire], quand bien même l’océan serait un océan d’encre où conflueraient sept autres océans, les paroles d’Allah ne s’épuiseraient pas. Car Allah est Puissant et Sage. »

- Le soutien des juifs aux hypocrites et la conspiration avec ces derniers

Le noble Coran nous rapporte le rôle d’inspireurs et d’influenceurs que les juifs ont tenu pour le parti des hypocrites de Médine. Ils furent pour ces derniers des planificateurs, des conseillers, et des formateurs dans l’art de la machination, de la tromperie, de la ruse et de la sédition. Allah dévoile une partie de cette réalité dans la sourate Al-Baqarah (La Vache) : 14 :

« Quand ils rencontrent ceux qui ont cru, ils disent : “Nous croyons” mais quand ils se trouvent seuls avec leurs diables, ils disent : “Nous sommes avec vous ; en effet nous ne faisons que nous moquer (d’eux)” ». »

An-Nasafi a écrit dans son exégèse à propos de ce verset : **« Les diables dont il est question dans ce verset, et qui se sont hissés, par leur rébellion, au rang de véritables démons, sont les juifs »**. Ce soutien juif aux

1. Al-Israâ (Le Voyage nocturne) : 85

hypocrites n'était pas que théorique. Les juifs médinois s'étaient alliés aux partisans de la simulation, et conspiraient à leurs côtés contre les musulmans :

« Annonce aux hypocrites qu'il y a pour eux un châtiment douloureux, ceux qui prennent pour alliés des mécréants au lieu des croyants, est-ce la puissance qu'ils recherchent auprès d'eux ? (En vérité) la puissance appartient entièrement à Allah. » An-Nissâ (Les Femmes) : 138-139

Laissons le Prof. Mohammad Darwazah nous apporter quelques précisions : « La majorité des exégètes affirment que les *mécréants*, dont il est question dans le passage, sont les juifs. Le verset lui-même, et celui qui suit, comportent d'ailleurs chacun une indication le confirmant. Il est évident que l'alliance des hypocrites avec les juifs et leur rapprochement mutuel sont le résultat d'une entente entre les deux partis pour s'opposer à la Mission prophétique et à l'influence islamique ».

Le noble Coran met à jour cette alliance *judéo-hypocrite* dans d'autres versets, dont les suivants :

« Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. (26) C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah : "Nous allons vous obéir dans certaines choses". Allah cependant connaît ce qu'ils cachent. » Mohammad : 25-26

La plupart des interprétations confirment que le premier verset (25) de ce passage concerne les hypocrites. Le second verset (26), quant à lui, fait référence aux juifs, désignés par ceux qui : *ont de la répulsion pour la Révélation d'Allah*. Ce même verset révèle l'existence d'une conspiration entre les deux groupes, contre l'islam et les musulmans. Remarquons aussi ce que relate le second verset au sujet de la promesse d'obéissance faite par les hypocrites aux juifs de poursuivre la stratégie élaborée par ces derniers. Ce passage dévoile clairement le rôle d'orientation et d'influence qu'assuraient les juifs sur les démarches, et les actions entreprises par les hypocrites.

Citons encore les versets 14 à 16 de la sourate Al-Mujâdah (La Discussion) comme passage confirmant l'alliance des *munâfiqûn* (hypocrites) avec les juifs de Médine :

« N'as-tu pas vu ceux qui ont pris pour alliés des gens contre qui Allah S'est courroucé ? Ils ne sont ni des vôtres ni des leurs ; ils font des serments mensongers, alors qu'ils savent. Allah leur

a préparé un dur châtement. Comme est mauvais ce qu'ils font. Ils se cachent derrière leurs serments et ils obstruent le chemin d'Allah. Ils auront donc un châtement avilissant. »

Les juifs ont d'ailleurs incité les hypocrites à entrer en guerre contre le Messager d'Allah ﷺ. Usâmah b. Zayd, rapporte :

« Le Messager d'Allah avait enfourché un âne, sur le dos duquel était une épaisse étoffe tissée de Fadak¹. J'étais assis derrière lui sur la monture, et nous partions rendre visite à Sa'd b. 'Ubâdah chez les Banû Al-Hârith b. Al-Khazraj. Nous étions à l'époque qui précédait la bataille de Badr. Nous passâmes devant un groupe de personnes au milieu desquelles se trouvait Abdullah b. Ubayy b. Salûl. Il ne s'était pas encore converti à l'islam. L'assemblée était composée de musulmans, d'idolâtres et de juifs, et Abdullah b. Rawâhah était parmi eux. À notre passage près d'eux, l'âne du Prophète ﷺ remua la poussière du sol en direction du groupe. 'Abdullah b. Ubayy b. Salûl se recouvrit le bas du visage en criant : Épargnez-nous votre poussière ! Le Messager d'Allah ﷺ les salua, stoppa sa monture et en descendit. Il s'approcha d'eux et commença à leur parler de l'islam et à leur réciter des versets coraniques. Ubayy b. Salûl l'interrompt alors et lui dit : Écoute untel, ce que tu dis est excellent, si toutefois cela est vrai, mais ne nous dérange pas dans notre assemblée. Retourne donc sur ta monture et va le raconter à ceux que tu croises sur ton chemin. Abdullah b. Rawâhah protesta : Bien au contraire Ô Messager d'Allah, ton discours dans cette assemblée et le bienvenu, et nous aimerions en entendre plus. Puis une dispute éclata entre musulmans, idolâtres et juifs, qui faillit dégénérer en bagarre. L'Envoyé d'Allah ﷺ intervint alors pour apaiser les tensions. Quand chacun retrouva son calme, il enfourcha sa monture et les quitta pour se rendre, comme il l'avait prévu, chez Sa'd b. 'Ubâdah. Le Prophète ﷺ en discutant avec Sa'd lui rapporta les propos d'Abû Hubâb (Ubayy b. Salûl). Ô Messager d'Allah, lui dit alors Sa'd, sois indulgent avec lui, et pardonne. Par Celui qui t'a révélé le Livre, à l'époque où tu es venu avec la vérité d'Allah, les gens de cette ville avaient confié l'autorité à celui-ci (Ubayy b. Salûl). Or, lorsque la Volonté d'Allah s'est accomplie, et que s'est affirmée la Mission qu'Il t'a confiée, il en a éprouvé du ressentiment. Voilà pourquoi il t'a parlé ainsi. Le Messager d'Allah ﷺ pardonna alors à Ubayy b. Salûl² ».

1. Endroit situé dans les environs de Médine.

2. Al-Boukhârî (4566).



Les insultes et la calomnie à l'encontre des rabbins (Abdullah b. Salâm) convertis à l'islam.

Abdullah b. Salâm était présent à Médine lorsque le Messager d'Allah ﷺ y fit son entrée. Il alla lui rendre visite et lui dit :

Je vais te poser trois questions auxquelles seul un Prophète peut répondre : quel est le premier signe annonciateur de l'Heure ? Quelle est la première nourriture des gens du Paradis ? Qu'est-ce qui fait ressembler l'enfant à son père ? Ou à ses oncles maternels ? L'Envoyé d'Allah ﷺ lui dit alors : *Jibril, paix sur lui, vient juste de m'informer des réponses à ces questions.* 'Abdullah affirma alors : Jibril ?! C'est l'Ange que les juifs ont déclaré comme leur ennemi ! Le Prophète ﷺ répondit ensuite aux trois interrogations : *« Le premier grand signe annonciateur de l'Heure est l'apparition d'un feu à l'Est qui rassemblera les gens vers l'Ouest. Le premier aliment que goûteront les habitants du Paradis est un morceau choisi du foi de baleine. Quant à la ressemblance de l'enfant : si l'homme éjacule avant la femme, l'enfant lui ressemblera, et inversement.*

Le rabbin Abdullah b. Salâm proclama sur le champ : Je témoigne que tu es le Messager d'Allah. Il ajouta : Ô Envoyé d'Allah, les juifs sont un peuple de diffamateurs, s'ils apprennent ma conversion, avant que tu ne les interrogues à mon sujet, ils me calomnieront. Plus tard, une délégation juive se présenta auprès du Prophète ﷺ. 'Abdullah b. Salâm s'était caché chez l'Envoyé d'Allah ﷺ. Ce dernier s'adressant aux membres de la délégation leur demanda : Que dites-vous de 'Abdullah b. Salâm ? Ils répondirent unanimement qu'il était le plus savant et le plus sage parmi eux. Puis l'Envoyé ﷺ leur dit : Et s'il se convertissait à l'islam ! Qu'Allah l'en préserve ! s'exclamèrent-ils à l'unisson. À ce moment-là, 'Abdullah b. Salâm sortit de chez le Prophète ﷺ. Il s'approcha d'eux et déclara à voix haute : Je témoigne qu'il n'existe pas de véritable divinité hormis Allah, et que Mohammad est le Messager d'Allah. La riposte de ses ex-coreligionnaires fut immédiate : Non ! Celui-là est le pire d'entre nous ! Et ils se mirent à l'insulter¹. Voici comment les rabbins qui adoptaient la foi étaient traités par les juifs, et comment ils devenaient suspects et s'exposaient à leurs calomnies odieuses. Le noble Coran relate cette autre pratique des juifs de Médine, et Il a pris la défense de ces victimes des campagnes injustes, orchestrées par les juifs médinois contre ces croyants juifs :

1. Al-Boukhârî (3329).

« Mais ils ne sont pas tous semblables. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant. (114) Ils croient en Allah et au Jour dernier, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et concourent aux bonnes œuvres. Ceux-là sont parmi les gens de bien. (115) Et quelque bien qu'ils fassent, il ne leur sera pas dénié. Car Allah connaît bien les pieux. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 113-115

Au sujet des circonstances de la Révélation de ce passage coranique, Al-Wâhidî a écrit dans son ouvrage *asbâbun-nuzul* (Les causes de la révélation) : Ibn 'Abbâs rapporte, ainsi que Muqâtîl : « À la conversion de 'Abdullah b. Salâm, de Tha'labah b. Sa'îd, d'Usayd b Sa'iyah, d'Asad b. 'Ubayd, ainsi que d'autres juifs, les rabbins déclarèrent : Ceux qui croient en Mohammad, sont les pires d'entre les nôtres. S'ils étaient des gens de mérite, jamais ils n'auraient jamais abandonné la foi de leurs pères. Les rabbins disaient aussi aux convertis juifs : Vous avez commis un acte de trahison en changeant de religion pour une autre. C'est alors qu'Allah révéla : *mais ils ne sont pas tous semblables* [...] ».

Les rumeurs et l'attitude sadique des juifs médinois à l'égard du Messager d'Allah ﷺ

Les juifs médinois ne manquaient pas une occasion de nuire aux musulmans, et de chercher à les diviser. Ils tentèrent par exemple de tirer avantage de la mort d'un de leur notable qui avait fait allégeance au Messager d'Allah ﷺ au serment d'Al-'Aqabah. Il s'agissait d'Abû Umâmah b. Zurârah Al-Ansârî Al-Khazrajî, qu'Allah l'agréa. Le Prophète lui rendit visite alors que ce dernier était en proie à la maladie. Il se dit : « Sa mort réjouira les juifs de Médine, ils diront en plus, que son ami (*le Messager*) ne lui aura été d'aucun secours dans sa maladie. Mais je vais cependant tenter une chose pour qu'il se rétablisse ». L'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna alors qu'on lui pratique deux cautérisations sur la tête. Mais il mourut quand même. Dans une autre version on le cautérisa deux fois sur la nuque, en vain, et c'est à la suite de cela que Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « *Sa mort réjouira les juifs de Médine, ils diront que son ami l'a soigné, mais il est mort malgré cela* ».

L'incident d'Abû Umâmah n'est pas le seul qui ait mis à jour la haine des israélites médinois envers les croyants. Dès l'arrivée des premiers migrants à Médine, ils avaient déjà répandu des rumeurs telles que : *les musulmans n'auront plus de descendances, car nous les avons envoutés*. Leur but était d'empoisonner la vie des musulmans arrivés nouvellement

à Médine. Ils cherchaient à pourrir l'atmosphère d'affection et d'entente entre les musulmans.

Cette rumeur avait eu un relatif impact cependant, car à la naissance du premier nouveau-né des Muhâjirûn, Abdullah b. Zubayr, à Médine, la joie avait été plus grande que pour une naissance ordinaire. Asma bint Abû Bakr relate l'heureux événement ainsi : « J'étais enceinte de Abdullah b. Zubayr, tandis que nous étions encore à La Mecque. Je quittai la Ville Sacrée alors que j'arrivais au terme de ma grossesse. À mon arrivée à Médine je fis une halte à Quba, où je donnai naissance à 'Abdullah. Je me rendis alors auprès du Messenger d'Allah avec le nouveau-né et je le déposai dans ses bras. Il demanda qu'on lui apporte une datte qu'il mâcha, ensuite il crachota dans la bouche de 'Abdullah. La salive du Prophète fut alors la première chose qu'avalait l'enfant. Avec la datte mâchée, il frotta les gencives de l'enfant, puis il invoqua Allah pour lui, et il le bénit. Abdullah b. Zubayr a été le premier nouveau-né de l'islam, et les musulmans se sont beaucoup réjouis de sa naissance, car la rumeur circulait d'un envoûtement fait par les juifs, qui auraient rendu les musulmans incapables d'enfanter¹ ».

Une autre version de l'imam Mouslim (25/2146) contient les ajouts suivants :

« Le Prophète lui donna le nom de 'Abdullah. À l'âge de sept ou huit ans, pour obéir à son père Zubayr, l'enfant se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour lui prêter allégeance. L'Envoyé d'Allah sourit en le voyant et accepta son serment. Il fut le premier enfant à naître musulman, après l'arrivée du Prophète à Médine, à l'époque où les juifs avaient répandu la rumeur que les musulmans ne pourraient pas y enfanter d'enfants mâles, car, ils leur avaient jeté un sort ».

La réaction des juifs lors du changement de la Qiblah

L'événement du changement de la direction dans la prière, de Jérusalem vers La Mecque a été décisif. Il marque la séparation entre la période de guerre verbale et celles des escarmouches, avec l'implication des juifs dans l'action pour déstabiliser l'État islamique naissant.

Al Bara b. 'Âzib, qu'Allah l'agrée, rapporte :

« Le Messenger d'Allah ﷺ en arrivant à Médine fut accueilli par ses grands-parents, ou selon d'autres dires du narrateur, par ses oncles parmi

1. Al-Boukhârî (5469); Mouslim (26/2146).



les Ansâr. Il priait à cette époque en direction de Jérusalem, et ce, depuis déjà seize ou dix-sept mois. L'Envoyé d'Allah cependant aurait préféré prier en direction de La Mecque. La première prière qu'il accomplit, à Médine, en direction de la Mosquée Sacrée a été celle du *'asr* (celle du milieu d'après-midi). Il pria en compagnie d'un groupe de ses Compagnons. Un de ceux qui avaient assisté à cette prière (en direction de La Mecque) avec le Messenger, vit que dans une autre mosquée les musulmans priaient encore tournés vers Jérusalem. Alors qu'ils étaient inclinés, il leur dit : Je prends Allah à Témoin que je viens de prier avec Son Envoyé en direction de La Mecque ! Les fidèles se tournèrent tous, sans changer de posture, vers la Mosquée Sacrée. Les juifs et les gens du Livre, ressentaient jusque-là, de la fierté de voir le Prophète de l'islam et les musulmans prier comme eux en direction de Jérusalem. Mais lorsque ces derniers changèrent de *Qiblah*, leur déception fut grande¹ ». Le noble Coran relate cet événement du changement de *Qiblah* dans plusieurs versets qui contiennent des leçons et des sagesse importantes pour les musulmans :

Al-Baqarah (La Vache) : 149-152

« Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Oui voilà bien la vérité venant de ton Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. 150. Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui sont de vrais injustes. Ne les craignez donc pas; mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard, et que vous soyez bien guidés! 151. Ainsi, Nous avons envoyé parmi vous un Messenger de chez vous qui vous récite Nos versets, vous purifie, vous enseigne le Livre et la Sagesse et vous enseigne ce que vous ne saviez pas. 152. Souvenez-vous de Moi donc. Je vous récompenserai. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi. »

« Les faibles d'esprit parmi les gens vont dire : "Qui les a détournés de la direction (Qibla) vers laquelle ils s'orientaient auparavant?" Dis : "C'est à Allah qu'appartiennent le Levant et le Couchant. Il guide qui Il veut vers un droit chemin". » Al-Baqarah (La Vache) : 142

Dans ce verset, Allah le Très-Haut, a informé à l'avance des réactions de suspicion et de surprise des juifs qui seraient provoquées par le changement de la *Qiblah*, de Jérusalem à La Mecque. La prédiction de cet événement confirme bien le statut prophétique de Mohammad ﷺ, et que ce

1. Al-Boukhârî (40); Mouslim (525).

dernier était guidé par la Révélation. En effet, les prophéties sont une des preuves attestant de la véracité du Message.

Ce verset encourage aussi aux musulmans à anticiper les problèmes, afin de s'y préparer et de mettre en place les solutions et les ripostes adéquates. Un incident soudain a un impact plus négatif, et peut parfois perturber l'individu. Le fait d'anticiper les difficultés rassure et permet de les affronter de façon plus sereine.

Abû Su'ûd a écrit dans son *tafsîr* à propos de ce verset :

« Allah a informé les musulmans à l'avance, afin que ces derniers, avertis, se préparent à affronter toute mauvaise éventualité. Un malheur inattendu est plus douloureux et difficile à surmonter, et il vaut mieux prévenir que guérir ».

On remarque également dans ce verset qu'Allah le Très-Haut a qualifié d'*insensés* ceux qui s'opposent ainsi au changement de *Qiblah*, et qui rudent contre le Messenger ﷺ.

Abû Su'ûd, toujours dans son exégèse, nous donne plus de précisions sur la valeur sémantique du mot arabe *safîh* (insensé), employé dans le Coran :

« Les *sufahâ* (pl. *safîh*) sont les idiots, dont l'imitation aveugle est l'occupation principale. Ils ne méditent pas et ne raisonnent pas. En arabe on qualifie un vêtement de *safîh*, lorsqu'il n'a pas de broderie. On utilise aussi ce vocable pour désigner le calomniateur, le menteur ou celui qui fait le contraire de ce qu'il dit. Il désigne aussi le malfaiteur injuste et ignorant. Dans ce verset, ceux qui parmi les juifs, s'opposent au changement de Qibla sont les *sufahâ*. »

Al-Baqarah (La Vache), verset 143 :

« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de juste milieu pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messenger sera témoin à vous. »

Sur ce verset, Ibn Kathîr a fait le commentaire suivant : Cette Parole d'Allah signifie : Nous (Allah) vous avons ordonné le changement de *Qiblah* et fait adopter celle d'Abraham, afin que vous deveniez la meilleure communauté. Vous serez le Jour du Jugement les témoins des autres nations, car tous reconnaîtront alors votre mérite. Le *juste milieu* est une expression désignant ce qui est le meilleur au sein d'un groupe, d'un ensemble. On emploie par exemple l'expression, *les Quraysh sont au centre (au milieu) des Arabes par leur lignage et leur rang*, pour dire qu'ils sont les meilleurs.

Le Messenger d'Allah ﷺ était donc le *wasat* (le milieu, le cœur) de son peuple, c.-à-d., le plus noble. La meilleure prière, qui est celle du *'asr* est aussi désignée par *al-wastâ*.

Ce même verset 143, de la sourate Al-Baqarah (La Vache), nous enseigne aussi que la prière en direction de Jérusalem ou de La Mecque, était dans les deux cas une épreuve et un test divins.

Al-Baydhâwî nous explique cela dans son commentaire du verset : Nous (Allah) n'avons fait de Jérusalem une *Qiblah* pour toi (Mohammad) que pour distinguer ceux qui suivent vraiment le Messenger, de ceux qui rebroussent chemin. Ce test n'avait pour but que de démasquer ceux qui suivaient l'Envoyé dans la salât, et ceux qui apostasient à cause de l'attachement à la *Qiblah* de leurs pères (La Mecque). Celui qui suit le Prophète ﷺ est ainsi reconnu de celui qui dévie de sa voie. Ce changement de *Qiblah* n'était donc pas lié à une circonstance particulière l'ayant justifié. Ainsi, selon le sens premier du verset : la *Qiblah* imposée en direction de Jérusalem a permis de tester la fermeté de la foi, et de l'attachement à l'islam de certains, tout en démasquant la faiblesse et les doutes de ceux qui ont rebroussé chemin. Que la prière ait tout d'abord été accomplie en direction de La Mecque, puis qu'Allah ait ordonné aux fidèles de se tourner vers Jérusalem, pour enfin, et en dernière instance, leur ordonner de se tourner vers la Mosquée Sacrée, ne change rien.

En fin de compte, quelle que soit la direction dans laquelle les musulmans se tournent, tant que l'ordre émane d'Allah, c'est un acte d'adoration, auquel la soumission s'impose, au même titre que les autres injonctions divines. Celui qui a suivi le Messenger dans ce qu'il a commandé au sujet de la *Qiblah* a réussi dans l'épreuve et le test. Le perdant est celui qui a divergé du verdict islamique, car la foi véritable implique l'obéissance et le rejet des passions. C'est d'ailleurs cette attitude résolue qu'ont eue les Compagnons du Prophète qui ont obéi de manière instantanée aux prescriptions d'Allah. D'après Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée :

Un groupe de fidèles accomplissaient la prière du matin à la Mosquée de Qubah. Un homme se présenta à eux en leur disant : Le Messenger d'Allah a reçu une Révélation, et Allah lui a ordonné de prier en direction de la Kaaba. À ces mots, les fidèles encore en prière se tournèrent simultanément vers La Mecque.

« ... Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre [la récompense de] votre foi, car Allah, certes est Compatissant et Miséricordieux pour les hommes. »



Ce noble verset apporte également une indication sur l'attitude bienveillant que les croyants témoignaient les uns vis-à-vis des autres. Il faut savoir, en effet, qu'à la révélation des versets concernant le changement de *Qiblah*, certains croyants se sont inquiétés pour leurs frères morts avant. Ils se demandaient quel était le statut de leurs prières, qu'ils avaient accomplies en direction de Jérusalem. Allah a alors informé les croyants qu'elles étaient acceptées. C'est ce qui est rapporté par Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée, qui a dit :

Au moment où le Prophète ﷺ fut informé du changement de Qibla, plusieurs Compagnons lui demandèrent : Ô Messenger d'Allah, et qu'en est-il de nos frères morts avant le changement, et qui ont prié en direction de Jérusalem ? Allah révéla alors : [...] *et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre [la récompense de] votre foi, car Allah, certes est Compatissant et Miséricordieux pour les hommes*¹. Allah a rappelé à Ses serviteurs qu'Il est le Ra-ûf (Généreux), le Rahîm (Clément), et par Ses Paroles Il les a réconfortés. Allah a dissipé leurs inquiétudes et les a remplacées par la satisfaction, la confiance et la certitude.

Al-Baqarah (La Vache), versets 144 à 148 :

« Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font. » 145. Certes si tu apportais toutes les preuves à ceux à qui le Livre a été donné, ils ne suivraient pas ta direction (Qibla)! Et tu ne suivras pas la leur; et entre eux, les uns ne suivent pas la direction des autres. Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu serais, certes, du nombre des injustes. 146. Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Or une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la savent! 147. La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas de ceux qui doutent. 148. À chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Où que vous soyez, Allah vous ramènera tous vers Lui, car Allah est, certes Omnipotent. »

Le Messenger d'Allah ﷺ espérait grandement que la direction pour la prière devienne la *Qiblah* de son ancêtre Abraham, paix sur lui, car il revendiquait, à juste titre, son héritage spirituel. L'Envoyé d'Allah ﷺ représentait,

1. Abû Dâwûd (4680) ; Tirmidhî (2964) ; Ahmad (1/295, 304, 322 et 347)



en effet, la réponse à l'invocation d'Abraham, et il portait aussi l'étendard du vrai monothéisme, comme l'avait porté avant lui le Père des Nations (Abraham), sur lui la paix. Mais une autre raison explique ce désir d'avoir La Mecque comme *Qiblah* : le Prophète de l'islam ﷺ voulait marquer la rupture avec les religions antérieures altérées, notamment le judaïsme et le christianisme. D'ailleurs, une des prescriptions prophétiques qui se répètent dans la Sunna est l'interdiction d'imiter les adeptes de ces religions, et l'obligation de se différencier d'eux. Le Prophète de l'islam ﷺ a toujours mis en garde ses disciples sur les égarements et les déviations des gens du Livre au sujet du dogme de l'unicité. Partant de là, on comprend mieux le désir du Messager d'Allah ﷺ d'avoir pour *Qiblah* permanente dans la prière, celle du Père des Prophètes, la première Mosquée érigée pour les hommes : La Mecque.

Le changement de *Qiblah* a été un événement de grande portée sur plusieurs plans : politique, militaire, purement religieux, mais aussi historique.

Sur le plan politique, le changement de *Qiblah* des musulmans plaçait l'Arabie au cœur des événements. Historiquement, le sort du monde se trouvait désormais lié à l'héritage culturel arabe, d'ascendance abrahamique. D'un point de vue militaire, ce changement préparait le terrain pour la conquête de La Mecque, qui a mis fin à l'anomalie qui avait transformé ce haut lieu du *Tawhîd* en sanctuaire d'idolâtrie. Enfin sur le plan religieux, il a permis de renforcer l'appartenance des croyants à la tradition abrahamique du monothéisme pur. Et il a conféré à la nation de l'islam un statut unique, distinguant ses rites et ses pratiques de celles des autres religions.

Al-Baqarah (La Vache), versets 149-152 :

« Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Oui, voilà bien la vérité qui provient de ton Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. 150. Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui sont de vrais injustes. Ne les craignez donc pas; mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard, et que vous soyez bien guidés! 151. Ainsi, Nous avons envoyé parmi vous un Messager de chez vous qui vous récite Nos versets, vous purifie, vous enseigne le Livre et la Sagesse et vous enseigne ce que vous ne saviez pas. 152. Souvenez-vous de Moi donc. Je vous récompenserai. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi! »



Autrement dit, ô vous les musulmans, le changement de *Qiblah*, et les distinctions qui vous sont accordées sont des bienfaits, que beaucoup d'autres faveurs d'Allah ont déjà devancés, dont :

- « [...] *ainsi nous avons envoyé parmi vous un Messager* [...] » : la présence parmi vous (ô musulmans) du Prophète, maître éducateur et prédicateur incontesté. Celui avec lequel Allah vous a honoré, et qu'Il vous a spécialement assigné pour former et éduquer votre élite. Ce Messager connaisseur et guérisseur des cœurs, Lumière spirituelle pour les âmes, celui qui détient la preuve, et l'argument décisif.

- « [...] *qui récite pour vous Ses signes* [...] » : la matière première essentielle pour ériger et bâtir une nation disciplinée, est la Parole d'Allah. Elle fut délivrée au Messager, au début de la Révélation, telle une charge d'un poids imposant, bien que d'une rafraîchissante primeur. Une génération d'hommes exceptionnels est alors apparue, qui n'a pas eu son égale dans l'histoire.

- « [...] *et il vous purifie* [...] » : le Messager d'Allah ﷺ était l'enseignant et l'éducateur responsable de la conduite du programme éducatif. Pour évoquer les mœurs et la pratique de l'islam, Allah a donné du Messager cette description abrégée mais révélatrice, que ne peut lui disputer aucun autre homme : *et tu es certes, d'une moralité éminente*. [Al-Qalam (La Plume : 4)]. « Au niveau des mœurs, l'Envoyé d'Allah était la personnification du noble Coran », comme l'avait décrit la Mère des croyants, 'Aïcha, qu'Allah l'agrée, dans la représentation la plus édifiante qu'un humain puisse donner d'un Messager. Les Compagnons avaient donc le privilège d'entendre, de la bouche du Prophète ﷺ la Parole d'Allah qu'ils voyaient aussi se déplacer sur terre sous leurs yeux, en la personne du Prophète ﷺ.

-Voici sa Mission : « [...] *il vous enseigne le Livre et la Sagesse* [...] », il vous enseigne à vous les Compagnons, le Livre et la Sagesse. Le noble Coran a besoin pour exercer son influence sur la Oumma d'un éducateur, d'un guide spirituel qui aide à réformer les âmes et à purifier les cœurs. Un enseignant de la Loi d'Allah tirée du noble Coran et de la Tradition du seigneur des Messagers ﷺ. Il la clarifie, l'expose, la détaille, veille à son application et corrige les éventuelles incompréhensions.

Le Prophète ﷺ enseignait et éduquait ses Compagnons, et il le faisait de façon qu'eux-mêmes puissent transmettre aux gens la voie de la gui-



dée divine. Les Disciples du Messenger d'Allah ﷺ ont donc acquis du Prophète ﷺ ses méthodologies. Celles de l'enseignement, de l'éducation, de la prédication, ainsi que son approche pour diriger la Oumma, au fil de ses expériences et de son vécu, de ses difficultés et de sa lutte. Le Prophète de l'islam ﷺ a réussi à instruire parfaitement une génération capable de s'emparer après lui, du leadership de l'humanité. Ses Compagnons après lui ﷺ se sont alors élancés tous azimuts, armés de leur éducation coranique et prophétique pour devenir les témoins des nations.

- « [...] *et il vous enseigne ce que vous ne savez pas.* » : quelle était la situation des Arabes avant l'islam ? Et que sont-ils devenus après ?

Ils formaient des tribus, aveuglées par leur ignorance, qui s'affrontaient dans des guerres et des conflits permanents. Puis, la Grâce d'Allah est descendue sur eux et ils devinrent un peuple digne et honorable, détenteur d'une Mission et d'un but existentiel. Leur seule préoccupation devint alors la recherche de ce qui plaît à Allah, glorifié soit-Il. Ils se sont soumis pleinement et ont obéi seulement au Créateur, dans l'observance de la Tradition de Son Messenger ﷺ. Ils se sont débarrassés de leurs instincts individualistes et égoïstes et de leurs passions pour bâtir une société, une nation qui n'est pas réservée aux Arabes. Ils ont érigé une civilisation qui par la Grâce d'Allah a mérité les deux plus remarquables attributs au monde :

« Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, parmi eux certains ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 110

« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messenger sera témoin à vous. » Al-Baqarah (La Vache) : 143.

- « [...] *Souvenez-vous de moi, et Je me souviendrai de vous [...]* » : ces bienfaits, ces dons dont Allah vous a gratifiés, ô musulmans, impliquent de votre part de L'évoquer et de Le remercier, matin et soir. Les croyants sont donc invités au rappel d'Allah et à la reconnaissance, pour qu'à leur tour, Allah les honore par leur mention parmi les Anges élevés. Quel grand honneur pour les Compagnons qui peu avant cela erraient dans les vastes étendues désertiques ! Comment ne pas être reconnaissants pour toutes ces faveurs ?



Ces commentaires sur ce passage coranique ont pour vocation de montrer la façon dont le noble Coran a éduqué les Compagnons au cours des événements majeurs qu'ils rencontraient. Cette éducation coranique a formé des personnalités de premier plan, pour qui l'islam était le seul mode de vie acceptable.

Ces versets ci-dessus ont aussi aidé les Compagnons à saisir la nature réelle du ressentiment juif de Médine à l'égard de l'islam. Ils ont ainsi pu s'imprégner en profondeur de cette réalité, à travers les enseignements coraniques et prophétiques, avant d'en acquérir une vision totale et définitive, telle que celle décrite dans la sourate Al-Baqarah (La Vache), verset 120 :

« Ni les Juifs ni les chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. – Dis : « Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction ». Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu n'auras contre Allah ni protecteur ni secourreur. »

Le Pacte de Médine (Sahîfah) avait mis en évidence l'équité dont avait fait preuve le Messager ﷺ à l'égard des juifs médinois. Il avait fait découvrir aussi la notion de liberté religieuse, et avait aboli les idées sectaires et l'immobilisme intellectuel et spirituel. Il ne s'agissait pas d'une démarche tactique provisoire du Messager de l'islam ﷺ. Ce dernier ne cherchait pas à s'offrir ainsi l'occasion d'éliminer ses adversaires de l'extérieur, pour se rabattre ensuite sur ceux qui avaient signé cet Accord. De tels agissements indignes, sont impensables de la part de l'Envoyé d'Allah ﷺ. Bien au contraire, la Sahîfah s'inscrivait dans une démarche de politique islamique trouvant sa source dans la Loi d'Allah.

Les accords conclus par le Prophète de l'islam avec les juifs de Médine leur garantissaient une vie paisible et honorable, à l'ombre de l'État islamique. Leur appartenance au groupe religieux des gens du Livre leur conférait un statut de protégés (dhimmi). Mais leur manque de loyauté était plus tenace, et ils ont donc trahi leurs engagements envers le Messager d'Allah ﷺ. Leur sort fut donc, tout naturellement, à la hauteur de leur félonie. Ainsi, comme nous le verrons plus loin en détail, les Banû Qaynuqâ' et les Banû Nadhîr furent exilés, et les hommes des Banû Quraydhah exécutés. Cette absence de loyauté et de respect dans les engagements, de la part des juifs médinois, n'a pas manqué d'être relevée par le Noble Coran :

« Ceux-là mêmes avec lesquels tu as fait un pacte, et qui le rompent chaque fois sans aucune crainte [d'Allah]. » Al-Anfâl (Le Butin) : 56

L'engagement dont il est question ici concernait les pactes et accords contractés avec le Messenger d'Allah ﷺ et qui impliquaient la non-agression, et l'absence de soutien aux ennemis, comme cela a été expliqué par les exégètes.

* * * *



PARTIE 4

Agir pour des causes justes et s'opposer à l'injustice « Sounnatu Atadâfu' » et les expéditions militaires

1. Agir pour des causes justes et s'opposer à l'injustice « Sounnatu Atadâfu' »

La prise en compte de cette règle par le Messenger d'Allah ﷺ s'est manifestée clairement durant la période médinoise, avec les expéditions, les convois dépêchés et les batailles engagées contre les idolâtres. Cette démarche était liée étroitement à la politique de consolidation des fondations de l'islam. D'ailleurs, Allah y fait référence dans le Noble Coran :

« Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est Détenteur de la Faveur pour les mondes. » Al-Baqarah (La Vache) : 251

« [...] ceux qui ont été expulsés de leurs demeures - contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : « Allah est notre Seigneur ». - Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant. » Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 40

Faisons remarquer que le verset d'Al-Baqarah (La Vache) intervient dans le noble Coran, après le récit d'une lutte exemplaire entre la vérité et le faux. Il s'agit de la bataille menée par Tâlût (Saul) et les croyants contre Jâlût (Goliath) et ses suiveurs. Le récit de ce combat se termine par le verset 251, de la sourate Al-Baqarah qui indique que repousser la corruption par la lutte armée est un bienfait au bénéfice de tous .



Quant au verset 40, de la sourate Al-Hajj, il évoque la Protection qu'Allah accorde à Ses alliés les croyants, et de l'autorisation qui leur est faite de combattre leurs ennemis. Le verset s'achève par la mention d'une règle essentielle : ***Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion).***

Ceux qui avaient bien saisi la portée de cette Tradition divine sont les Compagnons du Prophète ﷺ. Ils avaient compris que pour éliminer le faux et l'éradiquer, il fallait une nation qui avec un chef à sa tête et une voie à suivre, ainsi qu'une force capable d'écraser le mensonge et le réduire au silence. Les disciples de Mohammad ﷺ étaient convaincus que la vérité requiert pour sa défense des hommes et des femmes résolus et actifs, avec des cœurs acquis à sa cause, prêts à l'épauler dans une ardeur indéfectible. Tout cela ils l'ont appris du Messenger d'Allah ﷺ qui leur avait enseigné la pratique de la Sunna. En bons suiveurs, ils ont donc répondu à l'Appel d'Allah lorsque le Jihad fut ordonné.

Allah a en effet prescrit le combat pour Sa Cause à cette Oumma, et en a fait une obligation perpétuelle jusqu'au Jour du Jugement. Elle ne peut être abrogée par l'injuste ni par le juste, et son abandon est la source d'une humiliation qu'Allah infligera à la Communauté, en l'assujettissant à ses ennemis.

Cependant, l'instauration de l'obligation du Jihad s'est réalisée par étape afin d'y accoutumer les musulmans et de le rendre familier. Mais elle devait aussi accompagner la Mission prophétique dans sa progression et sa stratégie.

L'instauration de l'obligation du Jihad a donc suivi les étapes suivantes :

-Étape 1 : l'interdiction, durant la période mecquoise. À cette époque les Compagnons réclamaient déjà l'autorisation à l'Envoyé ﷺ de s'engager dans la lutte armée. Mais ce dernier leur ordonnait : « [...] ***patientez, car on ne m'a pas encore autorisé le combat*** ».

-Étape 2 : l'autorisation de combattre sans que ce soit une obligation :

« ***Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés; et Allah est certes Capable de les secourir.*** » Al-Hajj : 39.

-Étape 3 : l'obligation du Jihad contre ceux qui combattent les musulmans :

« ***Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne trans-***

gressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs! » Al-Baqarah (La Vache) : 190

-Étape 4 : l'obligation du Jihad pour les musulmans s'étend à la lutte contre tous les mécréants qui leur sont hostiles.

« Combattez les idolâtres sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les pieux. » At-Tawbah (Le Repentir) : 36

Cette progression dans l'instauration de l'obligation du Jihad répond au contexte de l'État islamique naissant, et de la condition de son armée alors en plein développement au niveau de l'effectif, des équipements et de la préparation. Une période était nécessaire pour se concentrer déjà sur les ennemis Quraysh de la Mission prophétique qui avaient maltraité les musulmans et les avaient chassés. La lutte physique se concentrait alors contre les opposants de l'Appel à l'islam, sur la base du *volontariat*, sans obligations. Il fallait en effet que l'État islamique se consolide et se renforce militairement pour pouvoir par la suite affronter les forces idolâtres de la péninsule arabique. Ces troupes qui plus tard, se coaliseront sous la bannière des Quraysh pour combattre les musulmans.

C'est seulement après cette étape que le Jihad devint obligatoire. La situation de l'État islamique et de son armée atteignit alors le degré de préparation adéquat pour parer à toutes les éventualités.

Concernant le combat contre les Quraysh, les Textes font état d'une autorisation de les combattre physiquement sans en faire une obligation. Mais dans le cas d'un assaut ennemi contre l'État islamique de Médine, la lutte armée devenait alors un devoir pour tous. Une telle situation n'offrait aucune autre alternative, et le Jihad n'était plus simplement autorisé, mais devenait obligatoire. C'est ce qu'impliquait le deuxième serment d'Al-'Aqabah (dit de la guerre) qui imposait aux Ansâr de combattre sans distinction, tous ceux qui menaceraient la Mission prophétique, le Messager d'Allah ﷺ et ses partisans.

L'autorisation de la lutte armée ayant été prescrite, le Messager d'Allah ﷺ a entrepris la préparation militaire de ses Compagnons. Il a lui-même pris part avec ses Disciples aux entraînements, aux opérations militaires et aux batailles, incluant toutes ces œuvres parmi les actes d'adoration les plus méritoires, qui rapprochent d'Allah, glorifié soit-Il. En cela, le Prophète ﷺ ne faisait que mettre en pratique le verset 60, de la sourate Al-Anfâl :



« Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissiez pas en dehors de ceux-ci, mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés. » Al-Anfâl (Le Butin) : 60.

La méthode qu'observait l'Envoyé ﷺ, dans sa préparation du combattant musulman, visait à établir un équilibre entre deux éléments : l'éducation spirituelle, et la préparation physique et matérielle.

L'éducation spirituelle

Le Messenger d'Allah ﷺ visait à renforcer le moral et la spiritualité des Mujâhidûn (combattants musulmans). Il leur insufflait l'espoir et la certitude en la victoire, et en la récompense du Paradis. Depuis cet instant et tout au long de sa progression, l'espoir a toujours accompagné le soldat musulman dans ses luttes armées. Cette foi a toujours poussé le soldat à déployer toute son énergie spirituelle et physique et tout son art pour remporter la victoire, ou à gagner la mort sous l'ombre des épées. Ainsi on retrouve parmi les Traditions prophétiques ces dires qui encouragent les Compagnons au Jihad : Par Celui qui détient mon âme ! Si je ne craignais la tristesse des croyants que je laisse derrière moi, pour lesquels je ne peux fournir de montures et que je sais vouloir à tout prix rester en ma compagnie, jamais je ne manquerais une bataille pour la Cause d'Allah ! J'aurais aimé mourir au combat pour Allah, puis être ressuscité, pour être tué de nouveau, et être encore ressuscité, pour être tué encore, puis ressuscité pour être tué¹.

Dans un autre Hadith, l'énoncé mentionne ceci : Aucun habitant du Paradis ne désire retourner sur terre, où rien ne l'attend, à l'exception du martyr, qui souhaiterait qu'on l'y ramène dix fois pour y être tué, et goûter ainsi autant de fois à cet honneur qu'est la mort pour Allah².

La préparation physique et matérielle

Le Messenger d'Allah ﷺ exploitait toutes les énergies et les capacités que pouvaient offrir les membres de la Oumma, qu'ils soient hommes, femmes, enfants, jeunes ou âgés. Il veillait à la préparation des musulmans à toutes les techniques de combat : lance, épée, tir à l'arc, équitation. Son éduca-

1. Al-Boukhârî (2797) ; Nassâï (6/8).

2. Al-Boukhârî (2817) ; Mouslim (109/1877).

tion militaire était une combinaison équilibrée de préparation physique, d'éducation spirituelle et morale qui insufflait dans les esprits l'espoir de la victoire, de la récompense dans l'Au-delà, et l'amour de l'effort de guerre. Il encourageait les musulmans à perfectionner l'art du tir à l'arc. Ainsi il est rapporté de lui ﷺ ce dire : « *Celui qui a appris l'art du tir à l'arc, puis l'a abandonné, n'est pas des nôtres* », ou dans une version : « *commet un péché* »¹. Ce Hadith s'adresse à l'ensemble de la Communauté, y compris les personnes plus âgées. Tous les musulmans doivent s'entraîner au tir, être adroits et actifs, car l'islam se préoccupe de toutes les catégories sociales de la Oumma, et les oriente vers le développement et l'action résolue.

Dans son approche militaire, l'Envoyé d'Allah ﷺ ne faisait pas preuve d'insouciance à l'égard des ennemis, et il traitait chacun d'eux selon les circonstances. Il incitait les musulmans à acquérir tous les moyens nécessaires pour repousser l'ennemi. Ainsi le Prophète a dit dans ce qui est rapporté de lui et qui est confirmé : « *Rassemblez contre vos ennemis, tout ce que vous pourrez de force : et (sachez que) la force est dans le tir ! La force est dans le tir ! La force est dans le tir !* »².

La préparation spirituelle et la préparation physique et matérielle sont des aspects essentiels. Le noble Coran et la Sunna du Messenger orientent et éduquent les musulmans dans ce sens et encouragent également à la vigilance vis-à-vis de l'ennemi. Allah dit dans la sourate An-Nissâ, verset 71 :

« O les croyants ! Prenez vos précautions et partez en expédition par détachements ou en masse. » An-Nissâ (Les Femmes) : 71

Il est donc obligatoire d'avoir recours aux moyens et aux causes, et de se préserver des ruses de l'ennemi en se préparant autant que possible à y faire face. Ces préparatifs sont par exemple, l'utilisation des armes, l'entraînement physique, la formation des Mujâhidûn à la manipulation de différents types d'armement. Tout ce qui aide à combattre l'adversaire, et à se préserver de ses attaques fait partie de ce qu'Allah a nommé dans ce verset préparation (*i'dâd*), et précaution. Le Texte coranique ne privilégie pas un type de préparation, ou un contexte particulier, car les époques diffèrent et par conséquent les équipements aussi, ainsi que les effectifs et la force de l'ennemi.

Le Jihad a été également pour les Compagnons une grande école d'éducation morale et spirituelle. Ils avaient dès le début bien compris que le

1. Mouslim (1919) ; Ahmad (4/148) Ibn Mâjah (2814).

2. Mouslim (1917) ; Abû Dâwûd (1514) ; Tirmidhî (3083) ; Ibn Mâjah (2883).



résultat de la lutte pour la Cause d'Allah dépend de l'intention, qui doit être sincère. Leurs actes devaient donc être conformes à leurs croyances et à ce qu'ils prêchaient.

L'ostentation dans les actes d'adoration était par exemple, un mal dont le Messager d'Allah ﷺ avait exposé avec insistance la gravité, comme l'illustre ce Hadith :

Le premier homme à être jugé, le Jour Dernier est un martyr. Allah lui rappellera ce bienfait envers lui, et ce dernier le reconnaîtra. Puis Il lui demandera alors : Qu'as-tu fait du bienfait (le Jihad) que Je t'ai accordé ? J'ai combattu pour toi, dira l'homme, jusqu'à mourir martyr. Mais Allah lui répondra : Tu mens ! Tu as lutté pour qu'on dise de toi que tu étais brave, et on le dit. Allah ordonnera ensuite qu'il soit traîné face contre terre jusqu'en Enfer. L'autre homme qui sera jugé après lui est celui qui a acquis la science, l'a transmise, et a lu le noble Coran. Allah lui fera reconnaître Son bienfait à son égard. Le Seigneur lui demandera alors : Comment as-tu agi avec la Science que Je t'ai donnée ? Le savant dira : J'ai acquis le savoir pour l'enseigner aux autres, et j'ai lu le noble Coran pour rechercher Ta Face. Tu mens ! recevra-t-il comme réponse de la part d'Allah, qui ajoutera : Tu as acquis la science pour qu'on dise que tu es un érudit, et on le dit ; et tu as lu le noble Coran pour qu'on dise que tu as lu, et on le dit. Allah ordonnera ensuite qu'il soit traîné face contre terre jusqu'en Enfer. Le troisième est l'homme auquel Allah a prodigué Ses largesses, en lui accordant toutes sortes de biens. Allah lui fera admettre Son bienfait à son égard, puis Il lui demandera : Qu'as-tu fait de ces richesses ? L'homme dira : Je n'ai pas laissé une œuvre de charité, qui a Ton agrément, sans y avoir participé. Mais le Seigneur lui rétorquera : Tu es un menteur ! En vérité tu as agi ainsi pour qu'on dise que tu es généreux, et on le dit. À son tour il sera traîné face contre terre vers l'Enfer¹.

C'est donc par crainte de l'ostentation dans leur Jihad que les Compagnons se montrèrent sincères et désintéressés espérant ainsi la récompense divine, et échapper au châtement d'Allah. Les Disciples de Mohammad accomplissaient tous leurs actes : paroles, aumônes en vue de plaire au Seigneur uniquement, même leur vie ils l'ont offerte pour défendre l'islam, et élever la Parole d'Allah. Ce combat qu'ils ont mené pour la Cause d'Allah a été pour eux, un excellent moyen de purifier leur âme.

Cette éducation morale que leur a fournie le Jihad leur a permis de :

1. Mouslim (1905) ; Ahmad (2/322) ; Nassâï (6/23).



Affranchir l'âme de l'amour et de l'attachement à la vie de ce monde.

Le Jihad pour la Cause d'Allah est un entraînement pratique pour se détacher de ce monde, pour s'ouvrir entièrement à la perspective de l'Au-delà, et au désir des plaisirs et joies qu'Allah a préparé pour Ses serviteurs au Paradis. Il s'agit là d'un des principaux objectifs visés par l'islam dans son approche d'éducation morale. Le Mujâhid est celui qui vend son âme à Allah en échange de Sa Satisfaction. Mais en réalité, Allah possède déjà cette âme, à l'instar de tous ces biens qu'Il a distribués à l'homme. Ainsi en acceptant cette transaction avec Ses serviteurs Mujâhidûn, Il ne fait que manifester Sa Générosité, et Il les gratifie en achetant ce qui Lui appartient déjà, et qu'ils ont accepté de sacrifier pour Lui :

« Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès. » At-Tawbah (Le Repentir) : 111

Purifier les esprits et entraîner à la patience et au sacrifice

Les Compagnons avaient acquis la certitude, grâce aux enseignements prophétiques, que le Paradis est pavé de difficultés, et que l'effort est sa voie d'accès. Ils comprirent la nécessité de s'accoutumer aux désagréments et aux peines pour fortifier l'âme et la rendre résistante face aux obstacles et aux défis. Il fallait abandonner la paresse et la nonchalance, car le noble Coran leur avait enseigné que la Sagesse d'Allah leur imposait un stage de purification des âmes. L'affermissement dans la foi et la droiture ne peuvent se révéler que face aux difficultés, les champs de bataille sont, dans ce sens, les terrains propices pour cette épuration morale et spirituelle.

« Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi, faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs - et Allah n'aime pas les injustes. » Ali-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 140-141

Affirmer sa dignité et sa force morale

Les Disciples du Prophète ont aussi appris de l'Envoyé d'Allah ﷺ que le Jihad pour la Cause d'Allah est un moyen efficace pour développer l'es-



time de soi, et pour affirmer son caractère. La lutte pour Allah débarrasse le cœur des sentiments d'humiliation, d'avilissement et autres vices néfastes pour l'individu et la société. Allah explique dans le noble Coran que le croyant est honorable et digne, car sa foi en son Seigneur et son attachement à l'islam cultivent en lui ces qualités.

« Ils disent : « Si nous retournons à Médine, le plus puissant en fera assurément sortir le plus humble ». Or c'est à Allah qu'est la puissance ainsi qu'à Son Messager et aux croyants. Mais les hypocrites ne le savent pas. »
Al-Munâfiqûn (Les Hypocrites) : 8

L'abandon du Jihad et les préoccupations mondaines qui font oublier l'Au-delà entraînent le musulman dans l'humiliation, la négligence et la passivité. Cela est confirmé par la parole du Messager d'Allah ﷺ : *Lorsque vous rachèterez les crédits¹, et que votre bétail² deviendra votre préoccupation, que vous vous réjouirez des moissons, tout en abandonnant le Jihad, Allah vous infligera une humiliation dans laquelle Il vous maintiendra aussi longtemps que vous ne retournerez pas à l'islam³.*

Celui dont le plus grand et l'ultime souci, en cette vie, concernent les choses matérielles de ce monde, qui n'agit que pour elles, et oriente tout ce qu'il fait en fonction d'elles, risque de compter parmi ceux qu'Allah décrit ainsi :

« Ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre, qui sont satisfaits de la vie présente et s'y sentent en sécurité, et ceux qui sont inattentifs à Nos signes [ou versets]. » Yûnus : 7-8

Le Messager d'Allah ﷺ a encore mis en garde contre l'abandon du Jihad dans cette autre Tradition où il dit : *« Celui qui meurt sans avoir combattu, et qui n'en a jamais eu l'intention, meurt avec une caractéristique de l'hypocrite »⁴.* L'exemple des Compagnons est celui d'hommes et de femmes ayant emprunté toutes les voies du Jihad, et c'est pour cela qu'Allah leur a adressé la bonne nouvelle, comme dans la sourate Al-Ankabût (L'Araignée), verset 69 :

« Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants. » Al-Ankabût (L'Araignée) : 69

1. Note traducteur : cette portion du hadith fait référence à une forme particulière de transaction frauduleuse. Elle consiste à racheter à moindre prix une marchandise que le propriétaire a achetée lors d'une vente différée (à crédit). La vente différée n'est pas en soi interdite en islam. Mais dans le type de transaction mentionné dans le Hadith se dissimule une forme d'usure (riba), d'où l'interdiction que sous-entend le Hadith à propos de cette transaction et qui est désignée en arabe par al -'inah. Et Allah est le plus Savant.

2. Note traducteur : l'expression arabe du texte du Hadith est littéralement et que vous suivrez les queues des vaches.

3. Abû Dâwûd (3462) ; Ahmad (2/42 et 84).

4. Mouslim (1910) ; Ahmad (2/374) ; Abû Dâwûd (2502) ; Nassâï (6/8).



2. Parmi les objectifs du Jihad pour la Cause d'Allah

- La protection de la liberté religieuse :

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de mécréance, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés, car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent. (40) Et s'ils tournent le dos, sachez alors qu'Allah est votre Maître. Quel excellent Maître et quel excellent Protecteur! » Al-Anfâl (Le Butin) : 39-40

La Communauté de l'islam doit s'acquitter d'un autre devoir qui consiste à empêcher toute force qui fait opposition à la liberté des personnes de choisir leur religion. Cela ne signifie pas, pour autant, que les individus doivent être contraints à croire. Voici le seul Jihad qu'autorise et encourage l'islam.

- La protection des symboles religieux et des rites :

« Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat. (39) Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) parce que vraiment ils sont lésés ; et Allah est certes Capable de les secourir. (40) Ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : "Allah est notre Seigneur". Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant, (41) ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah. » Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 38-41

An-Nasafi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit dans son exégèse à propos de ces versets : Si Allah, par Sa Grâce, n'avait pas accordé l'ascendant aux musulmans sur les idolâtres lors des combats, ces derniers auraient dominé les autres nations de leur époque. Ils auraient alors détruit leurs lieux de culte, et les chrétiens et les juifs auraient perdu leurs temples et monastères, ainsi que les musulmans leurs mosquées. Si les mécréants mecquois avaient vaincu Mohammad ﷺ et les croyants et les gens du Livre, ils auraient détruit temples et mosquées.

Dans ce passage, Allah a mentionné la destruction des temples et des églises avant celle des mosquées, car les premiers sont plus anciens.

- Enrayer la corruption sur terre :

« Et quand ils affrontèrent Goliath et ses troupes, ils dirent: «Seigneur! Déverse sur nous l'endurance, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ce peuple infidèle ». (251) Ils les mirent en déroute, par la grâce d'Allah. Et David tua Goliath ; et Allah lui donna la royauté et la sagesse, et lui enseigna ce qu'Il voulut. Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est Détenteur de la Faveur pour les mondes. (252) Voilà les versets d'Allah, que Nous te (Mohammad) récitons avec la vérité. Et tu es, certes parmi les Envoyés. » Al-Baqarah (La Vache) : 250-252

Dans le *tafsîr* d'Ibn Kathîr, relatif aux versets ci-dessus, nous lisons : « Si Allah ne protégeait pas ou ne repoussait pas les peuples, les uns par les autres, comme ce fut le cas ici pour les enfants d'Israël, sauvés par le combat mené par Tâlût (Saul) et par le courage de Dâwûd (David), ces derniers auraient tous péri ».

L'auteur du *kach-châf*, quant à lui, commente ces versets ainsi : Si Allah ne repoussait pas certains hommes par d'autres, et qu'Il n'épargnait pas les méfaits des uns sur les autres, les corrupteurs domineraient la terre et y sèmeraient le désordre. Le bien sur terre disparaîtrait alors, et tout ce dont on peut tirer profit aussi, parmi les cultures, la vie et ce qui permet de peupler la terre.

Abderrahmân Sa'dî a écrit dans son exégèse : Ces versets contiennent de nombreux enseignements pour la Oumma, dont : le mérite du Jihad, ainsi que son utilité et ses bénéfices ; ils indiquent que le Jihad est le seul moyen de préserver la religion, les terres, la vie, les biens. L'autre enseignement de ces versets est que les Mujâhidûn, malgré les circonstances difficiles que sont les leurs, connaîtront une fin heureuse. Quant à leurs adversaires, même s'ils connaissent quelques instants de répit, leur accablement sera long.

- L'épreuve, l'éducation et la réforme individuelle et sociale :

« Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions. (5) Il les guidera et améliorera leur condition, (6) et les fera entrer au Paradis qu'Il leur aura fait connaître. » Mohammad : 4-6



L'imam Ibn Kathîr a commenté ces versets ainsi : « [...] Allah vous a prescrit le combat *'mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres'*, comme Il a prescrit le combat contre vos ennemis, afin de vous éprouver et révéler votre condition par rapport à la foi. Il a aussi mentionné la sagesse dans l'instauration de l'obligation du Jihad dans les sourates Âli-'Imrân et At-Tawbah. Ainsi Il dit dans Âli-'Imrân, verset 142 :

« Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants ? » Ali-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 142.

L'auteur du *dhilâl* a écrit (au sujet des versets 4 à 6 de la sourate Mohamad) : Allah a fait des croyants Ses alliés, en leur ordonnant *de frapper le cou des mécréants ennemis*, et de les *enchaîner solidement* après les avoir combattus avec acharnement. Les croyants sont l'écran derrière lequel la Puissance d'Allah s'exerce, car Allah peut bien sûr vaincre Ses ennemis mécréants Seul et de façon manifeste. Il a d'ailleurs déjà accompli cela sans faire intervenir aucune cause. Mais le Créateur agit en toute bienveillance à l'égard des croyants, comme Il le rappelle dans ce verset :

« Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas. » Al-Baqarah (La Vache) : 216

Ainsi par l'épreuve, Il les éduque, les réforme et leur facilite les actions qui procurent les grandes récompenses :

- Il les éprouve, car dans l'épreuve se trouve ce qui va mobiliser dans l'âme des croyants ces énergies et ces dispositions qui sont les plus nobles chez l'homme. En effet, rien n'est plus honorable chez l'homme que le sentiment de la valeur de la vérité. Cette chose en laquelle on croit au point d'être prêt à combattre pour elle. Cette vérité envers laquelle aucune concession n'est possible, qui dirige notre vie et qui est elle-même en soi vitale, et sans laquelle vivre n'a plus de saveur.

- Le Seigneur veut éduquer Ses alliés, purger leur âme des penchants et des désirs pour les choses terrestres éphémères, auxquels ils sont attachés, et qui les affaiblissent. Allah veut corriger et parfaire leur âme et écarter d'eux toute duplicité. Voici alors que tous leurs désirs terrestres sont déposés en bloc sur le plateau d'une balance dressée devant eux. Sur l'autre, on a placé pour eux le Jihad pour lequel Allah a lancé l'appel et

une invitation à contempler Sa Face dans l'Au-delà et à gagner Sa Satisfaction. C'est bien sûr de ce côté-là que penche la balance. Allah sait que ces âmes ont fait le bon choix, parmi ceux qu'on leur a proposés. Elles ont été formées et ont appris.

- Leur Seigneur veut aussi les réformer. Les difficultés du Jihad et l'exposition permanente à la mort sont en effet des moyens pour accoutumer l'esprit et lui rendre familier le danger. En effet, la peur de la mort coûte beaucoup à l'âme, à ses mœurs, à son équilibre, à ses valeurs, que le peureux est alors prêt à sacrifier pour se mettre à l'abri. Mais pour celui qui a eu l'habitude de la côtoyer, la mort devient banale, qu'on en soit préservé ou qu'on l'ait rencontrée.

- Démasquer les hypocrites :

« Allah n'est point tel qu'Il laisse les croyants dans l'état où vous êtes jusqu'à ce qu'Il distingue le mauvais du bon. Et Allah n'est point tel qu'Il vous dévoile l'Inconnaissable. Mais Allah choisit parmi Ses Messagers qui Il veut. Croyez donc en Allah et en Ses Messagers. Et si vous avez la foi et la piété, vous aurez alors une récompense énorme. » Âli-Imrân (La Famille de 'Imrân) : 179

Le *tafsîr* d'Ibn Kathîr mentionne ce qui suit, à propos de ce passage : Cela signifie que des événements éprouvants seront nécessairement provoqués afin que soient identifiés les véritables alliés d'Allah et les hypocrites. Afin aussi que les croyants patients soient distingués des hypocrites criminels. Ce verset fait allusion à la Bataille d'Uhud, durant laquelle Allah a éprouvé les croyants et révélé leur foi, leur patience, leur courage, leur résolution et leur obéissance à Allah et à Son Messenger ﷺ. Cette épreuve, en parallèle, a aussi permis de démasquer les hypocrites qui ont affiché leur désobéissance et leur trahison envers Allah et Son Messenger ﷺ.

- Repousser l'adversité et les hostilités des mécréants

L'adversité des mécréants est de plusieurs types :

* L'oppression à l'encontre des musulmans minoritaires résidents en pays non musulmans. Lorsque ces musulmans sont dans l'incapacité d'émigrer pour trouver la sécurité, il est obligatoire pour l'État islamique de les défendre et de les délivrer de l'injustice et de la répression.

« Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future. Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense.



(75) Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles : hommes, femmes et enfants qui disent : « Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secourueur ». An-Nissâ (Les Femmes) : 74-75

* L'invasion des terres d'islam.

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs ! (191) Et tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattu. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants. (192) S'ils cessent, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. » Al-Baqarah (La Vache) 190-192

Les juristes de l'islam ont déclaré qu'en cas d'assaut envers une terre d'islam, il devient obligatoire de repousser l'agresseur. Il devient nécessaire d'éloigner leurs méfaits, liés à leur occupation des terres d'islam, perpétrés à l'encontre des musulmans ou par l'instauration d'un ordre impie auquel ils contraindront la population. Dans cette situation, où les lois mécréantes s'imposent aux musulmans sur leur propre terre, cette dernière devient alors une terre de kufr (mécréance) et n'est plus dârul-islâm.

L'érudit Ibn Qudâmah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Le Jihad devient obligatoire pour chaque musulman dans trois situations : [...] lorsque une terre d'islam est occupée, les habitants de cette région ont l'obligation de combattre et de chasser l'occupant »¹.

En conclusion : tout endroit où l'on craint l'éventualité d'une attaque de la part de l'ennemi doit être obligatoirement protégé par l'Imam (ici le dirigeant), ou par les habitants. S'ils ne parviennent pas à repousser l'ennemi, l'obligation englobera alors les musulmans des régions avoisinantes ; et ainsi de suite jusqu'à ce que l'effectif nécessaire pour repousser l'ennemi, soit atteint.

* La répression à l'encontre d'un peuple, même si ses membres sont des non-musulmans.

Allah a interdit l'injustice à Ses serviteurs, et Il a commandé la justice et l'équité sur terre envers tous les hommes. Par conséquent, les musulmans ont le

1. al-mughnî, (9/279).



devoir de dénoncer et combattre l'injustice. Dans le cas contraire, ils commettent un péché, car ils ont l'obligation de faire le Jihad pour défendre la vérité, combattre le faux, répandre la justice et éradiquer ce qui s'y oppose. La réussite des musulmans et leur bonheur sont liés au devoir de l'ordonnance du bien et de l'interdiction du mal. Ce n'est d'ailleurs que par la pratique réelle de ce principe qu'ils peuvent prétendre à devenir la meilleure nation suscitée parmi les hommes.

« Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 110

« Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 8

La justice consiste aussi à protéger le mécréant de l'injustice. As-Sarkhasî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit : Si ce dernier (il fait référence à un roi mécréant) demande aux musulmans de lui accorder protection et immunité pour maltraiter son peuple, en tuant, spoliant et en commettant ce qui est inacceptable chez les musulmans ; dans ce cas, sa demande doit être rejetée, car approuver l'injustice alors qu'on peut la repousser est interdit en islam.

3. Les principales expéditions et convois militaires dépêchés avant la grande Bataille de Badr

La stabilité dans laquelle vivaient les musulmans sous la guidance du Messenger d'Allah ﷺ et la naissance de la nouvelle société médinoise ont permis aux croyants et à leur leader de se concentrer sur la situation extérieure. Il fallait désormais que l'Appel à l'islam remplisse sa vocation, celle pour laquelle Mohammad ﷺ avait été envoyé et au nom de laquelle, lui et ses Compagnons avaient tellement enduré.

Le chef de Médine ﷺ devait donc traiter en priorité la situation avec les Quraysh de La Mecque. Ces derniers n'allaient certainement pas accepter que l'islam puisse devenir une entité politique et militaire, même à Médine. Les idolâtres avaient en effet compris que l'islam menaçait leur

propre existence et pourrait abolir la société qu'ils avaient bâtie. L'établissement de l'islam signifiait à leurs yeux la fin de la jahiliyyah, des coutumes tribales ancestrales : il fallait donc s'y opposer.

Nous avons vu comment les Mecquois avaient tenté à maintes reprises d'empêcher le Messenger d'Allah ﷺ d'atteindre Médine. Ils avaient adopté dès le début une attitude belliqueuse et agressive envers l'islam, et avaient choisi de se débarrasser des musulmans.

L'adversité mecquoise s'est bien sûr poursuivie même après la Hijrah, comme l'atteste ce qu'a rapporté Ibn Mas'ûd, qu'Allah l'agrée, au sujet de Sa'd b. Mu'âdh. Selon Ibn Mas'ûd : Sa'd était un ami de Umayyah b. Khalaf. Ces deux-là, Umayyah et Sa'd s'échangeaient réciproquement l'hospitalité lorsque l'un d'eux était de passage chez l'autre, à Médine pour Umayyah, et à La Mecque pour Sa'd. A l'époque où l'Envoyé d'Allah ﷺ avait déjà rejoint Médine, Sa'd s'était rendu à La Mecque pour accomplir le *petit pèlerinage* ('Umrah). Il fut donc accueilli par Umayyah. Il demanda à ce dernier de l'informer du meilleur moment pour accomplir le *ṭawâf* (déambulations autour de la Ka'bah), discrètement. Umayyah accompagna alors Sa'd au milieu de la journée, pour son *ṭawâf*. Abû Jahl les croisa et demanda : Abû Safwân, qui est celui qui t'accompagne ? C'est Sa'd, lui répondit Umayyah. S'adressant à Sa'd, Abû Jahl lui fit la remarque suivante : Comment oses-tu venir ici, accomplir le *ṭawâf*, alors que vous avez accordé refuge aux renégats de notre peuple ! Vous prétendez même vouloir les protéger et les secourir ! Par Allah, si tu n'étais pas sous la protection d'Abû Safwân, je ne te laisserais pas retourner auprès des tiens sain et sauf ! Mais Sa'd lui rétorqua en haussant le ton, à son tour : Par Allah, si tu m'empêches d'accomplir le *ṭawâf*, je t'interdirai à mon tour ce qui est pire pour toi, et tu ne pourras plus transiter par Médine [...]. Dans une autre version chez Al-Bayhaqî, dans *dalâ'ilun-nubuwwah* (3/25), Sa'd aurait répondu : Par Allah si tu m'interdis le *ṭawâf*, je mettrai fin à ton commerce avec le pays de Shâm.

Cet événement montre qu'Abû Jahl considérait Sa'd b. Mu'âdh comme un ennemi des Quraysh, et s'il n'avait pas été sous la protection d'un des chefs mecquois, il aurait versé son sang. Cette escalade dans l'hostilité des Quraysh à l'égard des Médinois était nouvelle et n'existait pas avant l'instauration de l'État islamique. Aucun habitant de Médine n'avait avant cela, besoin d'un sauf-conduit pour se rendre à La Mecque. En réalité, les idolâtres mecquois n'envisageaient même pas la guerre entre eux et les gens de Yathrib avant l'arrivée de l'islam. Ils avaient d'ailleurs l'habi-

tude de dire aux Médinois : « Par Allah, parmi les Arabes vous êtes, gens de Médine, ceux avec lesquels nous sommes les plus réticents à faire la guerre ».

Ce récit nous informe également que les caravanes mecquoises, en direction du Shâm étaient en sécurité, du moins jusqu'avant cet incident, et que les musulmans ne les avaient jamais menacées. En d'autres termes, la Communauté musulmane ne se considérait pas en guerre avec les Mecquois. L'État islamique n'avait pas ordonné d'embargos économiques à l'encontre de ces derniers, ni saisi ou même attaqué leurs caravanes. Cela révèle que les détenteurs de l'autorité mecquoise furent à l'origine des hostilités envers l'État islamique de Médine. Ce récit confirme bien qu'ils considéraient les musulmans comme des adversaires, auxquels l'entrée de La Mecque devait être interdite sans sauf-conduit ou sans protecteur.

Dans les Sunan d'Abû Dâwûd, une autre Tradition confirme que les chefs mecquois avaient pris eux-mêmes l'initiative de déclarer la guerre aux musulmans de Médine. Ainsi Abderrahmân b. Ka'b b. Malik relate qu'un Compagnon du Messenger d'Allah l'avait informé que :

Les idolâtres mecquois avaient envoyé un courrier à Ibn Ubayy, qui comptait encore parmi les adorateurs de statues au sein des clans Aws et Khazraj à Médine. Le Messenger d'Allah ﷺ était déjà à Médine à cette époque, avant la Bataille de Badr. Les Mecquois leur avaient écrit ceci : Vous avez accordé refuge à l'un des nôtres (*l'Envoyé d'Allah* ﷺ), nous vous abjurons par Allah de le combattre et de le chasser de chez vous. Si vous refusez, nous marcherons tous contre vous pour exterminer vos guerriers et faire de vos femmes nos captives. Après avoir lu cette lettre, Abdullah b. Ubayy et ceux qui étaient avec lui parmi les adorateurs d'idoles, se rassemblèrent pour combattre le Messenger d'Allah ﷺ. Ce dernier ﷺ ayant été informé se rendit auprès d'eux et il leur dit : *La menace de Quraysh vous a fait perdre la raison. Pourtant elle n'est pas plus sérieuse que ce que vous comptez vous infliger à vous-même (par cette guerre) qui tuera vos propres et enfants et vos frères !* À ces mots du Prophète ﷺ le groupe de rebelles se dispersa¹.

Une fois de plus, dans ce récit, l'excellence prophétique se révèle, celle du chef éducateur qu'a été le Messenger d'Allah ﷺ, qui a su étouffer dans l'œuf la sédition et dissiper les pulsions tribales. L'impact qu'avaient les discours

1. Abû Dâwûd (3004), Abd Ar-Razzâq dans al-musannaf (9733), Al-Bayhaqî dans dalâ'ilun-nubuwwah (3/179-180).

de l'Envoyé d'Allah ﷺ dans les esprits des idolâtres arabes montre à quel point il possédait une connaissance des penchants humains.

Après le déclenchement verbal des hostilités de la part des Mecquois envers l'État islamique de Médine et l'autorisation de combattre donnée par Allah, glorifié soit-Il, les musulmans adoptèrent tout naturellement une nouvelle attitude envers leurs ennemis.

Les agents du Messenger d'Allah ﷺ sont donc entrés en action pour affirmer la présence des musulmans et riposter aux déclarations de guerre des idolâtres. Les soldats du Prophète ﷺ se préparèrent aux expéditions et à livrer les premières batailles, qui furent celles qui devancèrent la grande Bataille de Badr.

Ces principales expéditions et batailles furent :

- *La Bataille d'Al-Abwâ* : La première bataille conduite par le Messenger d'Allah ﷺ fut celle d'Al-Abwâ¹, connue aussi sous le nom de bataille de Waddân², ces deux appellations font référence à des emplacements qu'environ dix à douze kilomètres séparent. Cette bataille n'a pas donné lieu à des combats, et l'expédition qui a eu lieu durant le mois de Safar de l'an deux de l'Hégire, se conclut par un pacte avec les Banû Dhamrah (du clan des Kinânah). L'effectif musulman était composé de deux-cents fantassins et d'un cavalier.

- *L'expédition de 'Ubaydah b. Al-Hârith* : Ce fut la première expédition pour laquelle le Messenger d'Allah ﷺ délivra un étendard. Elle était composée de soixante Muhâjirûn, tandis que les forces ennemies Quraysh comptaient plus de deux cents cavaliers et fantassins. Le chef des armées idolâtres était Abû Sofyân b. Harb. Des coups furent échangés entre les deux belligérants près de la rivière Râbigh, où Sa'd tira la première flèche pour l'islam. Cela se produisit juste après son retour d'Al-Abwâ.

- *L'expédition de Hamzah b. 'Abd Al-Muttalib* : Ibn Ishâq (le biographe de la Sîrah) rapporte : Le Messenger d'Allah ﷺ envoya d'où il se trouvait c-à-d, à Médine et après son retour de la Bataille d'Al-Abwâ-, Hamzah b. 'Abd Al-Muttalib à Al-'Iss, en direction du littoral³. Hamzah partit à la tête de trente cavaliers Muhâjirûn. Ils trouvèrent Abû Jahl b. Hishâm à ce même endroit, entouré de trois-cents cavaliers mecquois. Mais Majdî b. 'Amrû

1. Cet endroit a été nommé ainsi, car il avait la réputation d'être le siège d'épidémies.

2. Village à proximité d'Al-Abwâ.

3. Région située entre Yanba' et Murwah vers la Mer Rouge.



Al-Juhnî, qui avait pactisé avec les deux parties, s'interposa entre eux et les deux armées quittèrent les lieux sans combattre.

- *La Bataille de Buwât*¹ : Cette Bataille du Messenger ﷺ a eu lieu durant le mois de Rabi' Al-Awwal, en l'an 2 de l'Hégire. L'Envoyé d'Allah ﷺ sortit à la tête de deux cents Compagnons dans le but de stopper une caravane des Quraysh. Un des voyageurs n'était autre qu'Umayyah b. Khalaf, accompagné de cent hommes, qui conduisaient avec eux deux mille cinq cents chameaux. Mais le Prophète ne parvint pas à les embusquer, et il rebroussa chemin avec ses Compagnons vers Médine.

- *La Bataille d'Al-'Uchayrah*² : Le Messenger d'Allah ﷺ prit part à la bataille, du nom d'Al'Uchayrah, et laissa Abû Salamah b. 'Abd Al-Asad aux commandes de Médine, durant son absence. Il campa à Al'Uchayrah avec ses Compagnons durant le mois de Jumâdâ Al Ôlâ et quelques nuits de Jumâdâ Al Akhîrah. Il finit par conclure un pacte avec les Banû Mudlij et leurs alliés les Banû Dhamrah. Il retourna ensuite à Médine sans pouvoir stopper la caravane des Quraysh qui se rendait au Shâm et qui l'avait déjà devancé de plusieurs jours. Le convoi commercial avait en effet pris soin de longer le littoral, et lorsque les Quraysh furent informés des intentions du Prophète ﷺ, ils sortirent pour protéger leurs biens. C'est alors que la rencontre avec l'Envoyé d'Allah ﷺ et que la grande Bataille de Badr eut lieu.

- *L'Expédition de Sa'd b. Abû Waqqâs* : Après la Bataille de 'Uchayrah, le Messenger d'Allah ﷺ envoya Sa'd b. Abû Waqqâs en expédition avec huit Muhâjirûn à Kharrâr, dans la péninsule arabe. Mais ils ne rencontrèrent personne à affronter et ils retournèrent donc à Médine.

- *La première Bataille de Badr* : La cause du déclenchement : Kurz b. Jâbar Al-Fihri avait attaqué un troupeau de bétail aux abords de Médine et il s'était emparé de chameaux et autres bêtes. Le Messenger d'Allah ﷺ le prit en chasse et le rejoignit à Safwân près de Badr, mais Kurz b. Jâbar réussit à s'échapper, et le Prophète ﷺ dut rebrousser chemin vers Médine.

- *L'expédition de 'Abd Allah b. Jahch Al-Asadi à Nakhlah*³ : Il s'agit d'une expédition de huit Muhâjirûn, dépêchés par le Messenger d'Allah ﷺ comme éclai-

1. Buwât : Buwât ou Bawât, selon les deux écritures en usage, est une montagne dans la région de Juhaynah, en direction de Radhwâ, près de Yanba'.

2. Endroit situé entre La Mecque et Médine, en direction de Yanba' sur le littoral de la Mer Rouge. Voir marâsidul-ittilâ' (2/943).

3. Nakhlatul-yamâniyah : vallée dans laquelle Hawâzin avait établi leur campement lors de la Bataille de Hunayn.

reurs vers Nakhlah au sud de La Mecque, le dernier jour de Rajab. La mission de ce détachement consistait également à récolter des informations. Mais ils attaquèrent une caravane des Quraysh et s'en emparèrent. Ils tuèrent aussi le chef du convoi 'Amrû b. Al-Hadhramî et firent deux prisonniers : 'Uthmân b. Abdullah et Al-Hakam b. Kaysân, qu'ils ramenèrent captifs à Médine. L'Envoyé d'Allah ﷺ s'abstint de prendre le Butin acquis durant cette attaque. Puis le verset 217, de la sourate Al-Baqarah (La Vache) fut révélé :

« Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés. Dis : "Y combattre est un péché grave, mais plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée, et d'expulser de là ses habitants. L'association est plus grave que le meurtre". Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux qui parmi vous abjuront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement. » Al-Baqarah (La Vache) : 217

C'est à la suite de cette Révélation que le Messenger accepta le Butin et les prisonniers. Durant cette expédition, les musulmans s'emparèrent de leur première prise de guerre. 'Amrû b. Al-Hadhramî a été la première victime de guerre des musulmans, et 'Uthmân. b Abdullah et d'Al-Hakam b. Kaysân ont été leurs premiers prisonniers.

4. Enseignements utiles, leçons et remarques

- La légalisation du Jihad

Le Dr. Muḥammad Abû Chuhbah soutient que le Jihad a été légalisé au début de l'an 2 de l'Hégire. Il justifie cette opinion en disant que la préoccupation des musulmans, lors de la première année, était le développement spirituel et matériel. En effet, les musulmans avaient de nombreux chantiers : la construction de la Mosquée, la recherche des moyens de subsistance, l'organisation politique de la cité, le pacte de fraternité, la pacification des juifs médinois toujours prêts à leur nuire. Une autre opinion est celle du Pr Sâlah Ash-Shâmî selon laquelle l'autorisation de combattre a été donnée vers la fin de la première année de l'Hégire.

- La différence entre l'expédition « As-Sariyyah » et la bataille « Al-Ghazwah »

Les biographes de la Sîrah désignent généralement par *ghazwah* (bataille), toute expédition conduite par le Messenger d'Allah ﷺ pour rencon-



trer l'ennemi, même si des combats n'ont pas eu lieu, et quel que soit l'effectif du détachement. Lorsqu'en revanche l'Envoyé d'Allah ﷺ dépêchait un groupe de musulmans et l'envoyait affronter l'ennemi, les auteurs parlent de *sariyyah* ou *ba'th* (expédition). Ces *sariyyah* ne donnaient pas nécessairement lieu à des affrontements et pouvaient avoir pour autre objectif de surveiller les mouvements de l'ennemi. Leur effectif demeurerait restreint, car leur mission se limitait généralement à des escarmouches, à la dissuasion et à la déstabilisation de l'ennemi. Le Messager d'Allah ﷺ a dirigé en personne vingt-sept *ghazwah* (batailles) et envoyé près de trente-huit *sariyyah* (expéditions). Il les a préparées et dirigées lui-même en un court laps de temps qui s'est étendu à dix années seulement.

- La corrélation entre le recensement de Médine et les expéditions

Le Messager d'Allah ﷺ avait ordonné, lors de la première année de l'Hégire la tenue d'un recensement démographique à Médine. Ce recensement qui a eu lieu juste après le *Pacte de fraternité* ne concernait que les habitants musulmans. Ainsi, pour reprendre les termes de l'Envoyé d'Allah ﷺ il s'agissait de faire « [...] la liste de tous ceux qui ont prononcé la *chahâdah* ». Ce décompte mit en évidence la présence dans les rangs musulmans de mille cinq cents (1500) hommes. À la découverte de ces chiffres, les croyants de Médine s'étonnèrent : « Nous sommes inquiets alors que nous avons avec nous mille cinq cents hommes ! ».

À cette époque en effet, les musulmans médinois dormaient par précaution l'arme au chevet et le Messager d'Allah ﷺ avait interdit à ses Compagnons de sortir seuls par crainte d'éventuelles trahisons. Ce n'est que très peu de temps après ce recensement que les expéditions et les batailles commencèrent.

- La garde rapprochée du Messager d'Allah ﷺ

Les Compagnons assuraient la protection rapprochée du Prophète ﷺ. La Mère des croyants Âïcha, qu'Allah l'agrée, rapporte :

Une nuit, le Messager d'Allah du Prophète ﷺ qui était resté éveillé dit : *si seulement un homme vertueux parmi mes Compagnons pouvait cette nuit veiller sur moi*. À ce moment nous entendîmes un bruit de cliquetis d'armes qui provenait de l'extérieur. Le Prophète cria alors : *Qui est-là ?* -C'est moi, Sa'd, Ô Messager d'Allah ! Je suis venu monter la garde. L'Envoyé d'Allah pu alors s'endormir, et il ronfla même.¹

1. Rapporté par Al-Boukhârî (2885) et Mouslim (2410)

Cet événement se déroula avant la grande Bataille de Badr. Cette Tradition rapportée par ‘Āïcha, qu’Allah l’agrée, indique que se protéger de l’ennemi est légitime et qu’il faut prendre les précautions nécessaires pour cela, sans être négligent. On peut en déduire aussi l’obligation de veiller à la protection des chefs, si leur vie est en danger. Ce Hadith met aussi en évidence le mérite du volontariat dans l’action. Et il permet aussi d’insister sur l’importance de la protection rapprochée des chefs, car le Messager d’Allah ﷺ, dont la confiance en Allah était la plus grande, n’a pas hésité à recourir à ce moyen.

- Commentaires sur le texte du pacte conclu avec les Banû Dhamrah

Voici le texte du pacte : « Au Nom d’Allah le *Rahmân* (Miséricordieux), le *Rahîm* (Clément), de Mohammad, Messager d’Allah aux Banû Dhamrah b. Bakr b. Abd Manât b. Kinânah.

(Par la présente), leurs biens et leurs personnes sont protégés, et ils ont droit à notre secours s’ils sont attaqués, sauf s’ils prennent part à un combat contre l’islam, et ce, indéfiniment.

Ils devront de leur côté répondre à l’appel de soutien du Messager. Ils jouissent ainsi du statut de protégés d’Allah et de Son Prophète. Ils doivent aussi garantir leur soutien à ceux d’entre eux qui adoptent la vertu et la piété (en devenant musulmans). »

Ce pacte militaire avec les Banû Dhamrah a été une excellente opportunité qu’a saisie le Messager ﷺ. En effet, la région occupée par ce clan était d’une importance stratégique capitale dans le conflit qui opposait l’État islamique naissant aux Quraysh de La Mecque. C’est donc dans la perspective d’un affrontement armé entre les Mecquois et les Médinois que l’Envoyé d’Allah ﷺ s’est assuré du soutien des Banû Dhamrah.

Avant la Bataille de Badr, la stratégie du Prophète ﷺ consistait essentiellement à envoyer des petits détachements contre les caravanes pour perturber l’activité commerciale mecquoise. Cela était d’autant plus facile que ces convois n’étaient pas escortés par une armée les protégeant. Cette tactique déconcerta les Quraysh qui ne s’y attendaient pas.

De leur côté, les Banû Dhamrah et leurs alliés, à cause de leur proximité avec Médine qui représentait pour eux leur pôle commercial, et donc leurs sources de revenus, n’avaient pas d’autre alternative que de pactiser avec l’État islamique. Ils conclurent alors un pacte qui selon la terminologie moderne serait qualifié de pacte de non-agression.

Ce pacte nous enseigne aussi que la politique islamique autorise parfois la conclusion d'alliance militaire, économique ou commerciale avec n'importe laquelle des parties en présence. Il démontre également que les alliances politiques sont possibles en islam, voir nécessaires pour repousser des dommages ou préjudices réels ou même supposés. Ce type d'alliance doit cependant obéir à la nécessité d'éradiquer un mal ou de procurer un intérêt général évident, tout en garantissant la réalisation d'un objectif, qui doit être légal d'un point de vue islamique. L'opinion des musulmans doit aussi être prise en compte lors de la conclusion d'un tel pacte. Cependant, lorsqu'il est requis d'eux d'obéir et d'exécuter, comme dans les accords conclus à notre époque, ce principe islamique de consultation ne s'applique plus. Quoi qu'il en soit les dirigeants de la OUmma doivent intégrer la guidance prophétique dans leurs démarches politiques, et ils doivent assimiler parfaitement ce fondement de la Loi islamique : « *Nous ne commettons pas de préjudices, et nous refusons de les subir* »¹.

Le Cheikh Mustafâ Az-Zarqâ a commenté le Hadith ci-dessus par ce qui suit :

Cette règle² est un pilier de la Charia. Elle est confirmée par d'autres Textes du Coran et de la Tradition prophétique. Les *préjudices* font référence ici, à ce qui est interdit en public ou en privé. Ce Hadith encourage à la prévention des méfaits et des torts, par tous les moyens possibles. Mais il invite également à mettre en place les mesures pour réduire leurs conséquences après leur apparition, et pour empêcher leur répétition. On peut aussi déduire de ce Hadith la règle qui énonce *qu'un mal nécessaire doit être évité, si possible, par un moindre*, car dans le cas où les dommages sont inévitables, cette disposition demeure la seule option pour atténuer les effets des préjudices causés.

Notons également que le Messager d'Allah ﷺ avait posé comme condition dans le pacte, que le soutien des musulmans serait garanti aussi longtemps que les Banû Dhamrah s'abstenaient de combattre l'islam. Par cette clause, la perspective de voir la Mission prophétique entravée était éloignée et les Banû Dhamrah ne comptaient plus parmi les adversaires de l'islam. Ils s'engageaient à ne pas lui faire obstacle. Il s'agissait donc d'une victoire politique et militaire en faveur des croyants, qu'il ne faut pas sous-estimer.

- « Et je suis le premier musulman à avoir décoché une flèche pour la Cause d'Allah ! »³

1. Ibn Mâjah (2341) ; Ahmad (1/313) ; Tabarânî dans al-mu'jamul-awsat (3789)

2. La règle dont il est question est celle énoncée dans le Hadith prophétique juste avant

3. sunnanut-tirmidhî, Hadith authentique, (2/277).

L'expédition de 'Ubaydah b. Al-Hârith, qu'Allah l'agrée, a été la première durant laquelle les musulmans ont affronté militairement les idolâtres. La nature des combats durant cet affrontement se résumait à des échanges de tirs de flèches. Durant cette courte bataille, Sa'd b. Abû Waqqâs, qu'Allah l'agrée, a été le : « premier Arabe à décocher une flèche pour la Cause d'Allah ».

Les deux parties en présence avaient décidé en effet de se retirer du champ de bataille, ce que firent les musulmans en affichant force et discipline. Sa'd b. Abû Waqqâs a été le héros de cette retraite, car il a contribué grandement à affermir les croyants et à déjouer les préparatifs de riposte des ennemis. Il faisait pleuvoir sur eux ses flèches déroutantes qui formaient un rempart protecteur qui permit aux musulmans d'exécuter une retraite sûre et ordonnée.

Ce jour-là, a aussi été celui où 'Utbah b. Ghazwân et Al-Miqdâd b. Al-Aswad, qu'Allah les agrée tous deux, qui étaient déjà musulmans, avaient fui les rangs idolâtres pour rejoindre celui des croyants.

Cette expédition a été l'occasion pour Sa'd de se distinguer en accomplissant une manœuvre militaire d'avant-garde qui ira s'ajouter à la longue liste de ses remarquables actions militaires pour la défense de l'islam.

Cet événement confirme aussi la continuité de la stratégie prophétique qui a consisté, avant Badr, à ne mobiliser que les Muhâjirûn pour les premières batailles et expéditions, en conformité avec le deuxième Pacte d'Al-'Aqabah.

- Commentaires sur le texte du pacte conclu avec le clan des Juhaynah

« Leurs personnes et leurs biens sont en sûreté, et ils seront secourus en cas d'injustice ou d'agression, sauf pour ce qui est de la religion et de la famille. Leurs nomades et Bédouins qui adoptent la vertu et la piété ont les mêmes droits que les habitants de leurs cités ».

Une des conséquences du pacte cité ci-dessus a été l'interposition de Majdî b. 'Amrû lors de l'expédition de Hamzah b. 'Abd Al-Muttalib. Majdî b. 'Amrû intervint pour empêcher un affrontement entre les musulmans et la caravane des Quraysh conduite par Abû Jahl et qui était protégée par trois cents cavaliers mecquois.

Les deux adversaires s'étaient rencontrés vers Al-Îs dans une région sous contrôle des Juhaynah, et s'étaient mis en rangs, prêts à s'affronter. Mais Majdî b. 'Amrû, qui était un des chefs des Juhaynah, intervint avant le

début des combats et sa médiation permit un dénouement pacifique de la situation. Majdî et son peuple, en tant qu'alliés des deux belligérants, a ainsi contraint les deux adversaires à se plier à son initiative et ils se séparèrent donc sans livrer bataille.

Ce pacte avec les Juhaynah montre que l'État islamique de Médine privilégiait les accords avec les tribus environnantes plutôt que les opérations militaires, qui n'intervinrent qu'après. Nous avons vu que les premières expéditions contre les Quraysh n'ont pas commencé avant la conclusion du pacte de non-agression avec le clan des Juhaynah, les habitants du littoral de la Mer Rouge. Comme nous venons de le mentionner, ce sont ces derniers qui s'interposèrent pour empêcher l'affrontement armé entre les musulmans médinois et les idolâtres mecquois.

L'expédition de Hamzah b. 'Abd Al-Muttalib et son dénouement nous indique encore qu'il est permis aux musulmans d'interrompre un combat, auquel ils s'étaient préparés, pour accepter la médiation d'un tiers. Cela ne doit cependant causer aucun préjudice aux musulmans.

Nous pouvons ajouter que cette expédition de l'oncle du Prophète, qu'Allah l'agrée, a entraîné des répercussions négatives pour l'armée idolâtre. L'image des Quraysh a été ternie et la crainte des musulmans a pris place dans leur cœur. Ils ont pris conscience du danger qui désormais les guettait et menaçait leur commerce et leur économie. À son retour à La Mecque, après la rencontre avec Hamzah, Abû Jahl avait d'ailleurs averti les Mecquois en ces termes :

Ô vous les Quraysh ! Mohammad est désormais à Yathrib, d'où il dépêche des éclaireurs. Il est capable de vous nuire, évitez de croiser son chemin et de vous approcher de lui. Il est tel un lion blessé, qui cherche vengeance. N'oubliez pas que vous l'avez banni comme on bannit un animal malfaisant. Par Allah, c'est un ensorceleur, et les diables sont avec lui et ses compagnons. Vous savez aussi tous l'animosité des Fils de Qaylah¹ à notre égard, nous sommes donc face à un ennemi qui est soutenu par un ennemi.

- L'expédition de 'Abd Allah b. Jahch et les enseignements que l'on peut en tirer :

L'expédition de 'Abd Allah b. Jahch a eu des conséquences significatives et elle est riche en enseignements et leçons :

1. Allusion aux Aws et aux Khazraj, Qaylah est le nom de leur matriarche.

a. À partir de ce qui est relaté de cette expédition, on apprend que le Messager d'Allah ﷺ avait fait remettre au chef du détachement une lettre, avec pour instruction de ne l'ouvrir que deux jours après son départ. Il s'agit là d'un bel exemple pratique d'un principe de stratégie guerrière. Il consiste à maintenir le secret tant que les troupes ne sont pas en lieu sûr, à l'abri des ruses ennemies. Rappelons que des juifs et des idolâtres étaient encore à Médine, et on pouvait donc s'attendre à ce qu'ils informent les Mecquois de l'envoi d'une expédition contre eux.

Mais cette démarche avait rendu cela impossible et le Messager ﷺ pouvait donc être rassuré, dès lors que les participants à l'expédition, eux-mêmes, ne savaient pas où ils devaient se rendre.

On remarquera aussi l'impact de l'éducation prophétique sur les membres de l'expédition. Ils ont écouté et obéi et se sont rendus en plein cœur du territoire ennemi, et après avoir dépassé leur position, ils se sont postés juste à revers. Cela révèle la force de la foi des Compagnons, qu'Allah les agrée, qui étaient prêts à sacrifier leur vie pour la Cause d'Allah.

b. Les Quraysh avaient tenté d'exploiter la mort d'un des leurs, survenue lors de cette expédition, qui a eu lieu durant un mois sacré. Ils déclenchèrent alors une guerre d'information, et lancèrent des attaques ciblées contre les musulmans, via une campagne de propagande. Les Mecquois voulaient s'approprier les symboles de la religion d'Abraham, dont leur société fétichiste conservait certaines traditions, dont l'interdiction de faire la guerre durant les mois sacrés. Ce fut une occasion pour les Quraysh de faire une mauvaise publicité à Mohammad ﷺ et aux musulmans en les présentant comme des agresseurs qui ne respectent pas les symboles sacrés. Les Quraysh proclamaient publiquement : que Mohammad ﷺ et ses Compagnons n'avaient pas respecté le mois sacré en versant le sang, en s'emparant des biens et en faisant des captifs ».

Cette stratégie rencontra, du moins au début, un certain succès, et cette campagne eut un grand écho et un impact notable même à Médine, où les discussions et les polémiques parmi les musulmans prirent de l'ampleur. On reprocha aux participants à l'expédition d'avoir utilisé les armes durant le mois sacré, et la situation s'envenima au point que les juifs virent une occasion de semer le trouble. Ces derniers se mirent à espérer que la guerre éclaterait entre les musulmans d'un côté, et les Mecquois et toutes les autres tribus arabes de l'autre, à cause de cette violation de la sacralité du mois. Ils se joignirent à la campagne et répétaient : « 'Amrû

b. Al-Hâdhramî a été tué par Wâqid b. Abdullah, vive la guerre, la guerre approche, la guerre s'embrase ! ».

Les participants à l'expédition commençaient à s'affliger de la situation, et les remords s'emparèrent d'eux. C'est alors que la riposte divine percutante intervint pour réduire au silence les idolâtres. Ces derniers ne cherchaient en réalité qu'à se servir du « prétexte sacré », derrière lequel ils masquaient leurs propres injustices. Le noble Coran a donc dévoilé ces criminels et rendu vaines leurs revendications. Il a répondu à leurs accusations de violation de la sacralité du mois, en déclarant que l'obstruction à la Voie d'Allah et la mécréance constituent des crimes bien plus graves que faire la guerre durant la période sacrée. Le noble Coran a rappelé qu'interdire l'accès à la Mosquée Sacrée et en chasser ses habitants est également plus grave auprès d'Allah que combattre durant les mois sacrés. Enfin, la Parole d'Allah a fait savoir que châtier les hommes à cause de leur foi pour les en détourner constitue également un crime plus sérieux que livrer bataille durant les mois interdits. Tous les crimes et péchés énumérés ici ont été perpétrés par les Quraysh qui les avaient oubliés ou qui n'y accordaient pas d'importance. En revanche, la sacralité du mois de Rajab ne leur avait pas échappé et ils trouvèrent dans l'incident un prétexte pour déclencher une campagne de dénigrement farouche contre l'islam. Espéraient-ils vraiment rassembler autour d'eux les autres tribus et empêcher les gens d'embrasser cette nouvelle religion qui, selon eux, n'accordait pas de respect aux choses sacrées et violait les interdits ? Toujours est-il que la situation avait provoqué la tristesse du Messenger d'Allah, ﷺ qui avait alors adressé ses reproches aux Compagnons de l'expédition. Puis, la Révélation descendit finalement, et par des versets édifiants elle riposta avec force aux prétentions tendancieuses des Quraysh. Le noble Coran a ainsi clarifié la situation : même si le combat est interdit durant les mois sacrés, il n'en est pas moins vrai que celui qui enfonce les interdits d'Allah et qui s'oppose à Lui, a aussi perdu auprès du Seigneur toute ħurmah (statut d'inviolabilité).

c. Après l'expédition, Sa'd b. Abû Waqqâs et 'Utbah b. Ghazawân étaient restés en arrière du groupe qui avait déjà rejoint Médine pour se mettre à la recherche d'une de leur monture égarée. Entre-temps, les Quraysh s'étaient rendus auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour payer la rançon des deux prisonniers. Mais l'Envoyé d'Allah ﷺ (ne voyant pas revenir Sa'd et 'Utbah) suspendit les négociations en faisant savoir aux Mecquois : « ... je crains qu'en venant vous ayez croisé Sa'd b. Mâlik et Utbah b. Ghazawân... ». Il refusa d'accepter leur rançon, et ce n'est qu'à l'arrivée des

deux Compagnons, que les deux captifs mecquois furent rançonnés et relâchés. Al-Ḥakam b. Kaysân choisit, quant à lui, de se convertir et resta à Médine, tandis que 'Uthmân b. Abd Allah b. Al-Mughîrah, qui refusa l'islam, retourna à La Mecque.

d. La conscience sécuritaire des musulmans s'était aussi révélée durant cette expédition réussie conduite par Abdullah b. Jaḥch. Ainsi, le détachement s'est introduit avec succès dans le territoire sous contrôle mecquois, et à l'insu des Quraysh, provoquant ainsi leur surprise. Ces derniers furent encore plus étonnés de constater la discrétion et la précision parfaites avec laquelle l'opération fut menée. Les espions qurayshites ont été incapables de surveiller les déplacements et la direction qu'avait prise l'expédition. L'opération se déroula alors comme l'avait planifiée le Messenger d'Allah ﷺ, grâce à la tactique habile de la lettre scellée. Le secret a été préservé et aucune information n'est parvenue à l'ennemi sur les mouvements des troupes musulmanes.

Cette expédition de Jaḥch a aussi mis en évidence, de façon indiscutable, la force de ces convois dépêchés par le Messenger d'Allah ﷺ, prêts à s'élancer vers les missions les plus difficiles. Les musulmans ayant participé à ces détachements militaires possédaient des qualités de combattants et la capacité d'accomplir leur devoir efficacement. Cela montre à quel point le moral de ces troupes était élevé.

Cette expédition révèle aussi l'influence de l'éducation prophétique à travers la précision militaire remarquable dont a fait preuve son chef dans son exécution. On retrouve notamment cette empreinte dans son obéissance inconditionnelle aux ordres du Prophète ﷺ. Sans hésitation et sans retard, dès qu'il finit de lire la lettre, il s'activa immédiatement et de toute son énergie, donnant ainsi l'exemple et insufflant l'ardeur à ses troupes. « Celui qui d'entre vous désire vraiment le martyr, qu'il s'apprête à partir, et celui qui ne le désire pas, qu'il retourne sur ses pas. Quant à moi, je pars exécuter l'ordre du Messenger d'Allah ﷺ ».

- Quelques objectifs réalisés par les expéditions

Une étude approfondie du déroulement des expéditions et batailles conduites par le Messenger d'Allah ﷺ, nous permet de comprendre beaucoup de leurs objectifs, et nous donne des leçons et des enseignements.

Par exemple, les expéditions qui se sont déroulées avant Badr ne comprenaient que des Muhâjirûn et pas un seul Ansâr. Ibn Sa'd, qu'Allah lui fasse miséricorde, le confirme : « Il est unanimement admis qu'ils étaient tous



Muhâjirûn, et que le Messenger d'Allah ﷺ n'a pas dépêché un seul Ansâr dans aucune expédition avant la bataille de Badr ». Cette décision était réfléchie et avait pour motif d'impliquer en premier lieu les Muhâjirûn. Parmi les autres objectifs des expéditions, nous citerons : étendre le conflit à l'extérieur de Médine, porter un coup à l'économie des Quraysh, accen-tuer autour d'eux le blocus, restituer une partie des biens spoliés, affai-blir militairement les Mecquois, entraîner et préparer les Compagnons au combat, surveiller les mouvements des idolâtres de La Mecque, intimider les ennemis de l'intérieur à Médine et dans les environs, tester la force de l'adversaire.

Les expéditions du Messenger ﷺ ont donc pleinement répondu à leurs ob-jectifs, dont les plus importants sont expliqués ci-dessous :

- Étendre le prestige et le respect de l'État islamique à Médine et à l'exté-rieur de la cité.

Ces expéditions et batailles ont en effet attiré l'attention des ennemis de l'islam et de la nation islamique, sur la force que représentaient désormais les musulmans. Elles ont prouvé que ces derniers avaient la capacité de riposter aux hostilités, fussent-elles, de l'intérieur ou de l'extérieur. Ain-si, les intentions belliqueuses à l'égard de l'État islamique, qui possédait maintenant des troupes en mouvement permanent, ont été réprimées. La crainte avait gagné la juiverie de Médine et les tribus idolâtres voisines. Tous devaient désormais réfléchir à deux fois avant d'envisager d'attaquer la nation de l'islam, ou soutenir ses ennemis.

Notons que dans ces expéditions, le nombre de participants aux batailles et aux détachements augmentait progressivement, tout comme elles se succédaient à intervalle de temps très court. Un détachement rentrait à peine de mission, qu'un autre était déjà parti. L'objectif était de nuire aux intérêts économiques des Quraysh, de bloquer les routes d'accès com-merciales et en particulier celles conduisant au pays du Shâm.

En réponse, les Mecquois étaient contraints d'affecter aux caravanes une plus grande escorte, et par conséquent le prix des marchandises augmen-ta. À cela s'ajoutaient la crainte et la peur qui s'emparèrent des carava-niers, mais aussi des investisseurs mecquois.

- Rallier certaines tribus et contenir les actions des Bédouins dans la ré-gion.

Le Messenger d'Allah ﷺ avait dans cette optique pactisé avec le clan Ju-haynah ainsi qu'avec certaines tribus occupant la région. Il cherchait ainsi à les maintenir à l'écart du conflit qui opposait Médine à La Mecque, et

éventuellement à gagner leur sympathie. Cette tactique se justifiait aussi par le fait qu'à l'origine ces tribus étaient proches et soutenaient les Quraysh, à cause des alliances anciennes qui les liaient. D'ailleurs, le noble Coran a fait allusion à ces alliances en les nommant al-îlâf (concorde, entente)¹, qui avaient permis aux Quraysh, jusque-là, de protéger leurs caravanes du Shâm et du Yémen ».

Mais les accords et pactes conclus entre le Messager d'Allah ﷺ et plusieurs tribus représentaient une menace pour l'activité commerciale mecquoise, car les musulmans imposèrent leur contrôle sur la région.

- L'Envoyé d'Allah ﷺ avait aussi réussi à contenir les mouvements des Bédouins dans la région afin de les éloigner des routes commerciales. En effet, ces derniers constituaient une menace sérieuse pour les caravanes médinoises. En outre, ils exigeaient de ceux qui s'aventuraient sur leurs territoires un droit de passage. Mais la nation de l'islam ayant mis fin à cette pratique, les Bédouins tentèrent de l'attaquer. Kurz Al-Fahrî prit la direction des opérations, mais le Messager d'Allah ﷺ s'opposa à lui, et il fut repoussé vers la région de Safwân, « près de Badr, à environ 150 kilomètres de Médine ». On donna à cette expédition punitive le nom de Petite Bataille de Badr. Elle donna leçon aux autres Bédouins, qui à partir de ce jour n'osèrent plus attaquer Médine. Le droit de passage imposé par les brigands de grand chemin à la nation de l'islam fut également aboli. Les Bédouins conclurent sous la contrainte des accords avec les musulmans qui se mettaient ainsi à l'abri de leurs méfaits.

- La relation entre les expéditions et les conquêtes islamiques

Les expéditions et détachements tout en se poursuivant faisaient aussi office d'exercices et de manœuvres militaires sur le terrain, en vue de la préparation des soldats musulmans. Ces opérations dynamiques sous forme de vagues successives ininterrompues faisaient ressembler l'État islamique de Médine, dirigé par le Prophète ﷺ, à une ruche et ses abeilles en mouvement continu. L'étude du déroulement de ces expéditions et batailles révèle que les Compagnons veillaient à y participer, que ce soit en tant que chef ou soldat.

Le Messager d'Allah ﷺ avait donc déjà préparé ceux qui renforceront plus tard les piliers de la nation, et qui seront prêts pour les futures conquêtes. Il rappelait d'ailleurs à ses Compagnons, en toutes occasions, en temps de guerre ou de paix, de peur ou de sécurité, la bonne nouvelle des victoires prochaines de la Oumma.

1. Sourate Quraysh : 1-4.

En passant en revue soigneusement les noms des chefs et soldats ayant participé à ces premières expéditions, nous avons découvert qu'ils étaient aussi ceux qui ont brillé dans l'histoire des conquêtes islamiques, par la suite. Citons par exemple : le chef des conquêtes du Shâm, l'homme sûr de la Oumma, Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh ; Sa'd b. Âbû Waqqâs, le chef de la bataille d'Al-Qâdissiyah et le conquérant des Madaïn ; Khâlid b. Walîd, l'épée dégainée d'Allah, pourfendeur des Romains à Al-Yarmûk ; Amrû b. Al-'Âs, le conquérant de l'Égypte et de la Libye, ainsi que d'autres et qu'Allah les agrée tous.

Précisons que Khâlid et 'Amrû, à cause de leur conversion tardive, n'ont rejoint que les dernières expéditions dont ils dirigèrent certaines. Ces opérations militaires organisées et conduites par le Messager d'Allah ﷺ constituèrent une préparation militaire efficace et des cycles de formation pour les futurs généraux dont le destin sera de conquérir le monde.

La vie quotidienne des Compagnons, qu'Allah les agrée, se résume à une préparation continue s'étalant sur 24 heures. Le programme débute très tôt, avec la prière quotidienne du matin, accomplie en groupe avec leur chef suprême ﷺ. Il leur ordonnait la salât en groupe et à l'heure fixée, leur expliquant ainsi qu'à la Oumma qu'elle est la clé pour remplir sa journée de dynamisme et d'énergie. Ainsi dans une Tradition prophétique, il est rapporté ce dire du Messager :

Le diable applique trois nœuds sur la nuque de chacun de vous qui s'endort, en disant à chaque nœud qu'il serre : la nuit est longue, dors bien. Au réveil, la mention du nom d'Allah défait un nœud, puis l'ablution desserre le second, et la prière enfin détache le troisième. Le serviteur retrouve alors son énergie. Sans cela, son réveil le mettra de mauvaise humeur, et il sera nonchalant¹.

Après la prière du matin, chaque Compagnon s'adonnait à son activité ou travail, qui était ponctué par les autres prières quotidiennes, dont celle de la nuit (al-'ichâ) est la dernière. Ils allaient ensuite se coucher pour faire les provisions de sommeil suffisant du début de la nuit jusqu'à son dernier tiers. C'est alors que la plupart d'entre eux se levaient pour les prières surérogatoires du milieu de la nuit (tahajjud). Leurs âmes se ressourçaient par cette adoration qui leur redonnait pleine vigueur, car accomplie à un moment où le corps avait trouvé le repos.

À cela s'ajoutaient des activités permanentes de préparation. La vigilance

1. Al-Boukhârî (1142); Mouslim (776).

parfaite était en outre de rigueur pour répondre aux urgences éventuelles. Les entraînements militaires soutenus faisaient aussi partie de leurs activités : équitation et courses de chevaux, tir à l'arc. Ils accomplissaient tout cela sur recommandations du Messager d'Allah ﷺ, qui lui-même participait pour montrer l'exemple. Le tir à l'arc faisait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Prophète ﷺ qui le définissait comme la meilleure arme à préparer contre l'ennemi. Mais il n'oubliait pas également de les encourager à la fabrication des armes, dont les flèches, utilisées à l'époque. L'Envoyé d'Allah ﷺ a d'ailleurs informé, dans ce domaine, que la récompense au Paradis est répartie entre celui qui fabrique la flèche, celui qui la distribue et celui qui la décoche. Ainsi 'Uqbah nous rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

Allah fera entrer au Paradis trois personnes, à cause d'une flèche : celui qui l'a fabriquée espérant la récompense dans l'Au-delà, celui qui la distribue au tireur, celui qui la décoche sur l'ennemi. Pratiquez donc le tir et l'équitation, mais le tir est préférable à l'équitation. Trois actes ne font jamais partie des frivolités : dresser un cheval, batifoler avec son épouse, et tirer à l'arc. Celui qui apprend cet art et l'abandonne a renié un bienfait¹.

Quelle belle époque que celle de ces Compagnons, qu'Allah les agrée, qui étaient fermement attachés aux enseignements coraniques qu'ils mettaient en pratique scrupuleusement, dans tous les domaines de leur vie ! Ils ont livré bataille, conquis les nations de la terre d'Orient et d'Occident, alors qu'ils étaient peu nombreux et moins bien équipés. Puis, les musulmans après eux se sont éloignés de ces préceptes et les ont abandonnés, et la bassesse et l'humiliation les ont dominés. Les nations du monde se sont alors liguées contre eux de toute part car ils sont désormais telle l'écume de la mer charriée.

Pour en revenir aux expéditions du Prophète ﷺ, notons que ses objectifs divergeaient en fonction de l'environnement et des événements. Au départ, par exemple, il s'agissait surtout de détachement d'éclaireurs et d'informateurs, pour prendre la température. Elles ont évolué par la suite en expéditions préventives destinées à inspirer la terreur et la crainte aux caravaniers mecquois. Cette étape précéda la Bataille de Badr qui fut décisive. Après cette dernière, l'autorité des musulmans se renforça. Certaines expéditions militaires eurent aussi pour mission d'éliminer certains individus, adversaires de l'État islamique. Ces personnages œuvraient en

1. Abû Dâwûd (2513); Tirmidhî (1637); Nassâï (6/222-223); Al-Hâkam (2/95); Al-Bayhaqî dans ach-chi'ab (4301).

effet pour entraver la progression de la nation de l'islam. On comptait parmi eux : Ka'b b. Al-Achraf, Al-'Aṣmâ b. Marwân ou encore Abû 'Afak. La liquidation de Ka'b eut un impact dissuasif sur la communauté juive et l'élimination des deux autres, découragea les polythéistes et hypocrites de Médine.

Puis vint la Bataille d'Uḥud qui fit perdre l'avantage aux musulmans, ce qui attisa la convoitise des Bédouins envers les richesses de Médine. Ces derniers croyant les musulmans affaiblis, attaquèrent par surprise les missionnaires de l'islam à Rajî' et à Birr Ma-ûnah. Le Messenger d'Allah ﷺ modifia alors sa stratégie militaire et transféra la cible de ses expéditions des Quraysh vers les Bédouins. Il voulait les corriger sévèrement par des attaques brusques et inattendues et il préparait pour cela des expéditions dont les assauts préventifs empêchaient les Bédouins de se regrouper pour attaquer les musulmans.

Ces missions essentielles assurées par les expéditions afin de réaliser les objectifs de la Mission prophétique se sont poursuivies avec des opérations de combat, de surveillance et de désinformation.

C'est après la conquête de La Mecque, lorsque l'autorité des musulmans était bien établie que l'Envoyé d'Allah ﷺ entreprit des campagnes pour faire disparaître toutes les manifestations d'idolâtrie. Il envoya des détachements de Compagnons pour détruire tous les symboles du chirk (idolâtrie, polythéisme) : les statues de 'Uzza, Manat, Lât, Suwa', Khalaṣah et autres.

La disparition de ces idoles a marqué le début de la propagation de l'islam dans toute la péninsule arabique et les gens entrèrent alors en masse dans la religion d'Allah.

Après la mort du Messenger d'Allah ﷺ, les armées bien guidées s'élancèrent pour propager l'islam sur terre, abolir tous les obstacles et vaincre les forces qui s'opposaient à la Mission.

Les résultats rapides et concluants de ce mouvement de conquêtes a surpris les analystes, toutes obédiences religieuses ou doctrinales confondues. Mais cette surprise s'estompera chez le lecteur objectif qui découvrira les enseignements et les recommandations que le Messenger ﷺ avait faites aux chefs et soldats des expéditions. Ces instructions ont été au cœur du mouvement de conquêtes islamiques, et les califes et chefs militaires musulmans qui se relayèrent dans l'histoire n'ont cessé de les répéter et de les mettre en pratique par la suite.

Voici ces recommandations prophétiques :

D'après Anas, qu'Allah l'agrée : « Lorsque le Messager d'Allah ﷺ dépêchait une expédition, il leur donnait les instructions suivantes : *partez au Nom d'Allah, ne tuez ni personnes âgées, ni enfants, ni femmes, rassemblez le Butin sans commettre de vol, soyez bons et vertueux, car Allah aime les gens de vertu* »¹.

D'après Abû Mûsâ, qu'Allah l'agrée : « Lorsque le Messager d'Allah ﷺ envoyait un de ses Compagnons en mission, il lui faisait la recommandation suivante : *annoncez la bonne nouvelle, et ne faites pas fuir les gens ; soyez magnanimes et ne soyez pas sévères* »².

* * * *

1. Abû Dâwûd (2614) ; Al-Bayhaqî dans as-sunanul-kubrâ (9/90) ; Abderrazzâq dans al-musannaf (9430).

2. Mouslim (1732) ; Abû Dâwûd (4835) ; Ahmad (4/399).



PARTIE 5

La continuité de l'éducation et de l'enseignement

Le début de la sourate Al-Baqarah (La Vache) compte parmi ce qui fut révélé en premier durant la période médinoise. Ces versets évoquent les attributs des croyants, ceux des mécréants, des hypocrites et mentionnent ensuite les gens du Livre (juifs et chrétiens). On remarque également que cette sourate qui compte donc parmi celles qui furent révélées les premières à Médine invite tous les hommes à embrasser l'islam et à n'adorer qu'Allah :

« O hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. (22) C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela). » Al-Baqarah (La Vache) : 21-22.

Les versets révélés durant cette même période mettent également en garde les musulmans contre l'imitation des comportements hypocrites. Ils révèlent la menace que ces derniers représentent pour la nouvelle société islamique naissante, sachant que le mouvement d'opposition à l'islam, dirigé par les hypocrites n'a pu apparaître qu'à Médine.

En effet, les musulmans à La Mecque n'étaient pas suffisamment forts et influents. Par conséquent, une situation avec un groupe de personnes les craignant ou espérant leurs avantages ne pouvait exister. Vu ce contexte, personne n'avait de raison de tenter de duper les musulmans, de faire preuve de duplicité vis-à-vis d'eux et de conspirer contre eux.

Les versets de cette période décrivent les caractéristiques et les manœuvres de cette catégorie d'individus. Les hypocrites font l'objet de

beaucoup de condamnations dans le noble Coran. Presque toutes les sourates médinoises, surtout les longues et les moyennes, en comportent. On peut donc en déduire que l'existence de ce mouvement s'est étendue sur presque toute la période médinoise, même s'il s'est affaibli à partir de la deuxième moitié de cette époque.

En parallèle, le noble Coran continuait d'évoquer la Grandeur d'Allah, la réalité de la création, l'incitation à rechercher le Paradis et à s'éloigner du Feu. Il exposait les préceptes éducatifs de la Oumma, et ceux destinés à soutenir les composantes de la nation qui vont permettre la propagation de la Parole d'Allah parmi les hommes et la conduite du Jihad.

Le parcours éducatif de la Oumma évoluait en fonction de la progression de la prédication et de l'édification de la société islamique.

Le noble Coran met en valeur la science et ceux qui apprennent, et la Tradition prophétique révèle aussi l'importance que le Messager d'Allah ﷺ donnait au savoir. D'ailleurs, les ouvrages de Hadith contiennent tous des chapitres sur la science.

La Oumma a donc acquis la certitude que le savoir constitue un élément essentiel à l'établissement de l'autorité de leur nation. Il est impossible d'envisager qu'Allah, le Très Haut, puisse accorder l'autorité à un peuple ignorant, retardé au niveau de la connaissance. Celui qui médite le noble Coran verra avec évidence qu'il foisonne de versets qui mette en valeur le savoir et incite à le rechercher et à l'acquérir. D'ailleurs, la Parole d'Allah met en opposition la science et la mécréance, qui elle, n'est qu'ignorance et égarement :

« Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent. » Az-Zumar (Les Groupes) : 9

Allah, glorifié soit-Il, a aussi montré le mérite du savoir en ordonnant à Son Messager ﷺ de ne demander que le surplus de science, en dehors de tout autre chose :

« Que soit exalté Allah, le Vrai Souverain ! Ne te hâte pas [de réciter] le Coran avant que ne te soit achevée sa révélation. Et dis : "Ô mon Seigneur, accroît mes connaissances !" » Tâ-Hâ : 114

Dans le noble Coran on apprend encore que la première marque de distinction qu'Allah a accordée à Adam fut le savoir :

« Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : « Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques! » (dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam). » Al-Baqarah (La Vache) : 31

Le Messager d'Allah ﷺ a donc poursuivi son approche éducative, et la formation de ses Compagnons. Il leur rappelait qu'Allah, exalté soit-Il, les encourageait à adopter des mœurs louables, leur expliquait les subtilités de la Charia et ses verdicts. Il orientait ses disciples parfois individuellement et d'autre fois, en groupe. Nous avons hérité de lui une somme considérable de techniques et méthodes éducatives et d'enseignement. L'approche du Prophète en terme d'éducation facilitait la mémorisation, assurait une bonne délivrance du message, et ce, d'une manière à le consolider dans l'esprit et le cœur des nobles Compagnons, qu'Allah les agrée. Nous mentionnons ci-dessous quelques techniques et principes très utiles, sur l'approche éducative prophétique de la période mecquoise et médinoise.

1. Les principaux principes et techniques d'éducation de l'Envoyé d'Allah ﷺ

- La répétition

La répétition facilite la mémorisation, mais aussi la compréhension, et l'assimilation d'un énoncé. Pour cette raison, le Messager d'Allah ﷺ veillait à répéter ce qu'il disait dans la plupart des cas. Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, rapporte : « Le Prophète ﷺ répétait ses paroles trois fois, afin qu'elles soient bien comprises, et lorsqu'on le saluait, il rendait la salutation trois fois »¹.

- Un langage posé, marqué de temps d'arrêt

Le Messager d'Allah ﷺ parlait posément, sans précipitation, il observait même des temps d'arrêt afin de faciliter la mémorisation, et prévenir les altérations et malentendus. La cadence de langage à laquelle veillait le Prophète ﷺ était telle, qu'un interlocuteur aurait pu compter ses mots facilement². 'Urwah b. Zubayr rapporte ainsi que 'Âïcha, qu'Allah l'agrée dit un jour : « Untel (Abû Horayrah) m'a quelque peu irrité ! Il est venu s'asseoir près de mon appartement pour citer des Traditions prophétiques,

1. Al-Boukhârî (95)

2. D'après 'Âïcha, qu'Allah l'agrée : « Le Messager d'Allah ﷺ parlait d'une telle manière qu'on aurait pu compter ses mots ». Al-Boukhârî (n° 3567).

et me les faire entendre. J'étais alors en prière, et il est parti avant que je termine. Mais si je l'avais trouvé avant qu'il ne reparte, je lui aurais fait savoir que le Messager d'Allah ﷺ ne s'exprimait pas aussi vite »¹

- La modération, la concision et le discours au moment approprié

Le Prophète ﷺ faisait preuve de modération dans ses enseignements. Son discours ne comportait pas d'excès dans sa nature, son contenu ou dans la manière dont il était délivré. Il veillait donc à ne pas lasser son auditoire par des prêches trop fréquents, ce qui en plus ne favorise pas la mémorisation, l'assimilation et la compréhension. Ibn Mas'ûd, qu'Allah l'agrée, relate : « Le Messager d'Allah ﷺ nous adressait des sermons par jours d'alternance, afin de nous épargner la lassitude »².

- L'emploi d'exemples et de paraboles

La parabole est un moyen efficace de faire comprendre et assimiler par l'esprit et le cœur. Il permet en effet de donner une représentation physique à la pensée, de la lier ainsi à la réalité, et de la rendre accessible à l'esprit. En outre, la comparaison sous ses diverses formes possède une éloquence qui ravit l'âme et réjouit l'esprit, en particulier celui des connaisseurs de rhétorique. Rien d'étonnant à ce que le noble Coran abonde en paraboles, en expliquant même la sagesse de cet usage dans plusieurs versets, dont :

« Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens; cependant, seuls les savants les comprennent. » Al-'Ankabût (L'Araignée) : 43

« Si Nous avons fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah. Et ces paraboles Nous les citons aux gens afin qu'ils réfléchissent. » Al-Hashr (Le Rassemblement) : 21

Il existe bien d'autres versets de ce type.

Le Prophète de l'islam ﷺ a suivi cette voie et il a utilisé bon nombre de paraboles dans son discours. Abdullah b. 'Umar, qu'Allah les agrée lui et son père, a dit : « J'ai retenu du Messager d'Allah ﷺ mille paraboles ». Il existe de nombreuses compilations des paraboles tirées de la Tradition prophétique dont le plus ancien est amthâlul-Hadith (les paraboles de la Tradition), du Qâdhî Abû Mohammad Al-Hasan b. Abderrahman b. Khal-lâd Ar-Râmahurmuzî (mort en 360 de l'Hégire).

1. Al-Boukhârî (3568).

2. Al-Boukhârî (68).

- Poser des questions

Poser des questions lors d'une conversation est le meilleur moyen de créer un vrai contact entre celui qui interroge et son interlocuteur dont l'attention est ainsi captivée. Cela incite aussi celui qui est interrogé à se concentrer sur sa réponse et donc à mettre son esprit en activité lors de l'échange. Ces raisons expliquent pourquoi l'Envoyé d'Allah ﷺ employait les techniques diverses du questionnement avec les Compagnons dans sa méthode d'enseignement. Leur impact sur la bonne compréhension et la parfaite mémorisation était immense. Parfois le Prophète ﷺ utilisait l'interrogation simplement en vue de susciter l'intérêt, ou d'attirer l'attention. Ses questions comportaient alors très souvent une marque d'avertissement ou d'interpellation (ne vous/vous...). Par exemple, Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée, rapporte ce dire du Messager ﷺ :

Vous indiquerais-je ce par quoi Allah efface les péchés et élève en degrés ? Bien sûr que si Ô Messager d'Allah ! répondirent les Compagnons. Il ajouta alors : l'accomplissement des ablutions dans les moments difficiles, les nombreux pas faits en direction des mosquées, et y rester après avoir prié dans l'attente de la prochaine salât, et ce dernier acte vaut le ribât¹.

Il arrivait aussi que le Prophète ﷺ adresse une question à ses Compagnons tout en sachant que ces derniers n'avaient pas la réponse, et qu'ils s'en remettraient donc à la science d'Allah et de Son Messager. Il usait de cette technique pour sensibiliser sur l'importance d'un sujet. Toujours selon Abû Horayrah, et à titre d'exemple, citons ce Hadith :

Le Messager d'Allah ﷺ demanda un jour : *Savez-vous qui est l'indigent ?* Les Compagnons répondirent : L'indigent parmi nous est celui qui ne possède ni dirham, ni biens. Le Prophète les corrigea en disant : *Non, l'indigent de ma Communauté est celui qui le Jour du Jugement se présentera avec des prières, des jeûnes et des aumônes, mais qui aura insulté, calomnié untel, volé les biens, versé le sang et frappé un autre. Il devra donc faire don de ses bonnes actions aux autres, et si ces dernières ne suffisent plus pour compenser ses méfaits, on le chargera des péchés de ses victimes, et il sera jeté au Feu*².

Dans d'autres occasions, l'Envoyé d'Allah ﷺ questionnait les Compagnons. L'un d'eux donnait alors une réponse correcte, ce qui lui valait les

1. Mouslim (251); Malik dans al-mawatta (1/161); Tirmidhî (51); Nassaï (1/89); Ibn Mâjah (428).

2. Mouslim (2581); Tirmidhî (2418).



éloges encourageants du Prophète ﷺ et motivait d'autres. C'est ce qui se déroula avec Ubayy b. Ka'b, qu'Allah l'agrée, qui nous rapporte ceci : Le Messenger d'Allah ﷺ me dit : Ô Abûl Mundhir ! Sais-tu quel verset du Livre d'Allah, que tu connais, est le plus remarquable ? Ubayy lui répondit :

« Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même « Al-Qayyûm ». Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône « Kursiy », débordé les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand. » Al-Baqarah (La Vache) : 255

L'Envoyé d'Allah frappa alors ma poitrine de sa main en disant : Félicitations Ô Abûl Mundhir¹ !

Les compliments et les encouragements apaisent l'apprenant et le mettent en confiance, tout en le motivant et en l'incitant à faire plus d'efforts pour acquérir le savoir.

- Attirer l'attention par des affirmations singulières qui appellent à demander des explications et à s'interroger

Un des plus subtils et beaux exemples de ce type nous est rapporté par Jâbir b. Abd Allah, qu'Allah l'agrée : Le Messenger d'Allah ﷺ entrant dans une bourgade de Médine, passa par le marché. Il était entouré de personnes qui marchaient à ses côtés. Il trouva sur sa route une bête morte, aux oreilles courtes. Il la saisit par l'une de ses oreilles et nous demanda : Qui veut me l'acheter pour un dirham ? Nous n'en voudrions pas, même en échange de rien, qu'en ferions-nous ? répliquèrent les gens. Le Prophète ﷺ insista : Vraiment ? Personne n'en veut ? Puis certains lui dirent : Par Allah, même vivante nous ne l'achèterions pas, car ses oreilles sont courtes, qu'en ferions-nous alors qu'elle est morte ! ? À ce moment l'Envoyé d'Allah leur déclara : Par Allah, ce monde a encore moins de valeur pour Allah, que cette bête n'en a pour vous².

- L'utilisation de la communication visuelle

Le Prophète ﷺ utilisait ce qu'on appelle aujourd'hui la communication visuelle pour fixer et confirmer l'information dans l'esprit de ses auditeurs.

1. Mouslim (810) ; Abû Dâwûd (1460) ; Ahmad (5/142).

2. Mouslim (2957).

Par ce moyen il faisait intervenir les sens et attirait l'attention de ses Compagnons, ce qui permettait une parfaite assimilation et mémorisation. Parmi ces outils de communication visuelle que le Messager d'Allah ﷺ utilisait, citons :

* L'expression gestuelle avec les mains. Par exemple, les doigts imbriqués, lorsqu'il désigna la nature des liens entre le croyant et son frère. Abû Mûsâ Al-Ach'arî, qu'Allah l'agrée, rapporte de l'Envoyé d'Allah, ceci : « Les croyants sont pour les croyants telles les pierres de l'édifice, ils se soutiennent mutuellement, puis ajoute Abû Mûsâ, le Prophète rapprocha ses mains en imbriquant ses doigts »¹.

* La représentation graphique, comme dans l'exemple des lignes que le Messager d'Allah ﷺ avait tracées une fois sur le sol pour illustrer ses propos et attirer l'attention des Compagnons. Il s'était mis ensuite à expliquer la signification de ce traçage et sa finalité comme le rapporte Abd Allah b. Mas'ûd, qu'Allah l'agrée : Le Prophète traça de sa main une ligne sur le sable en disant : voici le Droit Chemin d'Allah. Puis il traça d'autres lignes, à droite et à gauche de la première, en ajoutant : Et voici les voies (et Abd Allah mentionne qu'il a dit aussi) divergentes, sur chacune desquelles se tient un diable qui y invite. Le Prophète ﷺ conclut en récitant ce verset :

« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. » Al-An'âm (Les Bestiaux : 153)²

* La communication par l'exposition durant le discours. Le Messager d'Allah ﷺ avait par exemple employé ce moyen alors qu'il énonçait le verdict concernant les vêtements de soie et le port de parures en or. Ainsi, Ali b. Abû Tâlib rapporte que le Prophète ﷺ avait saisi de sa main droite une étoffe de soie, et de sa main gauche un échantillon d'or. Il dit en les exhibant : « Ces deux choses sont interdites pour les hommes de ma Communauté »³, et dans une autre version, nous trouvons cet ajout : « ...et licites pour les femmes »⁴. Dans cette Tradition la parole du Messager ﷺ est accompagnée de la présentation d'un fragment d'or et d'une étoffe de soie. L'association de la vue et de l'écoute rend ainsi l'exposé plus clair, et favorise la mémorisation.

1. Al-Boukhârî (2446) ; Mouslim (2585).

2. Ahmad (1/435) ; Tayâlasî (244) ; Dâramî (208) ; Ibn Hîbbân (6 et 7).

3. Abû Dâwûd (4057) ; Nassâî (8/160).

4. Ibid. Abû Dâwûd (4057) ; Nassâî (8/160).



* La communication par la démonstration publique. Ce moyen a été utilisé par le Prophète ﷺ lorsqu'il gravit une fois les marches de son minbar (la chaire de la mosquée) pour être vu de tous pendant qu'il priait. Sahl b. Sa'd As-Sâ'idî raconte : J'ai vu le Messenger d'Allah ﷺ debout sur le minbar. Il se mit face à la qibla et prononça le takbîr. Les gens se tenaient debout derrière lui, et lorsqu'il s'inclina, ils l'imitèrent. Ensuite, il se leva et fit des pas en arrière pour se prosterner sur le sol. Après s'être relevé, il retourna sur le minbar, où il récita, s'inclina, releva la tête, redescendit pour se prosterner, avant de remonter sur la chaire. Il accomplit cela encore une fois. Quand il eut terminé, il se tourna vers l'assemblée et dit : Ô vous les gens, j'ai agi ainsi pour que vous preniez exemple sur moi et que vous appreniez ma prière¹.

* L'emploi d'un discours bienveillant et aimable : La douceur dans le discours et les expressions bienveillantes permettent de gagner la sympathie des gens et aident à faire pencher les cœurs vers la vérité. Cela contribue aussi à l'assimilation et la mémorisation du message par l'auditoire. Ainsi le Prophète ﷺ agrémentait ses paroles et ses recommandations d'expressions aimables et bienveillantes, en particulier lorsqu'il abordait des sujets gênants. À titre d'exemple, en voulant enseigner aux Compagnons la façon de se tenir lors des besoins naturels, il introduit ses propos en leur disant avec compassion qu'il était pour eux tel le père qui enseigne à ses enfants. C'est ce que relate une Tradition rapportée par Abû Dâwûd (Hadith n° 8) dans laquelle l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « *Je suis pour vous comme un père qui enseigne à ses enfants. Lorsque vous accomplissez vos besoins naturels, ne vous tenez pas face à la Qibla, et ne lui tournez pas le dos, et ne vous nettoyez pas avec la main droite* ».

Le meilleur instructeur ﷺ avait observé dans sa démarche tout un ensemble de nobles principes éducatifs qui se situent au summum de la moralité et de l'intégrité intellectuelle. Cela se reflétait dans ses réactions face à ce que faisaient les Compagnons. Mais aussi dans les conseils et recommandations qu'il leur adressait. Ses disciples étaient alors marqués profondément par ces excellents principes éducatifs, qui étaient pour eux tels des portraits vivants.

Nous allons ici énumérer quelques-uns de ces principes élevés qu'observait le Messenger ﷺ dans son approche éducative.

Encourager et féliciter le bienfaiteur : Cette démarche motive les per-

1. Al-Boukhârî (377).

sonnes à apprendre et à agir. Par exemple, le Messenger d'Allah ﷺ avait agi ainsi avec Abû Mûsâ Al-Ach'arî, qu'Allah l'agrée, qu'il félicita pour sa récitation mélodieuse du noble Coran. Dans le Hadith d'Abû Mûsâ, le Prophète ﷺ lui dit : « *Si tu m'avais vu hier alors que je t'écoutais réciter le Coran ! La beauté de ta récitation est comparable à celle de Dâwûd lorsqu'il récitait les Psaumes* »¹.

L'indulgence envers le fautif, et l'absence de reproche à son égard : Le Messenger d'Allah ﷺ savait évaluer et prendre en compte les circonstances particulières et la situation personnelle des individus. Il faisait donc preuve d'indulgence et les aidait à se corriger avec bienveillance tout en leur enseignant le bien avec douceur. Il ne fait aucun doute que cette attitude ne pouvait qu'emplir le cœur d'affection pour le Message et son porteur. En outre, la bonté dont faisait preuve le Prophète ﷺ lors d'un incident aidait les témoins à s'en souvenir et à en retenir les leçons. Les personnes présentes admiraient ainsi le comportement du Messenger, sa bienveillance dans les conseils, et cela contribuait également à faire de l'événement un enseignement complet, aux portées multiples. Pour illustrer cet aspect, citons ce que rapporte Mu'âwiyah b. Al-Ḥakam As-Sulamî, qu'Allah l'agrée :

Nous étions en prière avec le Messenger d'Allah ﷺ. Un homme parmi nous éternua. Je lui dis alors : qu'Allah te fasse miséricorde ! Les gens autour de moi me toisèrent du regard. Je leur lançai alors : Malheur à vous ! Qu'avez-vous à me regarder ? Certains se mirent alors à frapper leurs cuisses de leurs mains. Je compris alors qu'ils voulaient me faire taire. Le Messenger d'Allah ﷺ acheva la salât, lui qui m'est plus cher que père et mère, et qui est le meilleur éducateur que j'ai rencontré. Par Allah, il ne m'a fait aucun reproche, ne m'a pas frappé, ni insulté, il a juste dit : Il ne faut pas parler durant la salât, elle sert à sanctifier, glorifier Allah et à réciter le Coran².

Remarquez, qu'Allah vous fasse miséricorde, la bonté et l'excellente pédagogie du Messenger d'Allah ﷺ à travers ce récit, et l'impact de la bonne démarche éducative du Messenger ﷺ sur Mu'âwiyah b. Al-Ḥakam As-Sulamî, qu'Allah l'agrée.

L'absence de dénonciation publique et le recours à l'allusion : Ce principe vise bien sûr à ne pas offenser le fautif et à s'assurer par la même occasion que la recommandation est transmise au public. Pour illustrer cette

1. Al-Boukhârî (5048) ; Mouslim (793).

2. Mouslim (537) ; Abû Dâwûd (930, 931) ; Nassâï (3/14-18) ; Ahmad (5/447).



démarche nous mentionnerons le cas de Abd Allah b. Al-Latbiyah, qu'Allah l'agrée, que l'Envoyé d'Allah ﷺ avait désigné pour collecter la Zakât. Il faut savoir que ce dernier avait accepté lors de cette mission un cadeau de la part des personnes dont il avait collecté les aumônes. Abû Humayd As-Sâ'idî, qu'Allah l'agrée, relate l'événement :

L'Envoyé d'Allah ﷺ avait confié la tâche de collecter la Zakât des Banû Sulaym à un homme du nom de Ibn Al-Latbiyah. Au retour de ce dernier, et tandis que le Prophète vérifiait les comptes avec lui, il dit : Voici les biens de la Zakât, et ceci est un cadeau qu'on m'a offert. Le Messenger d'Allah ﷺ lui répondit : « *Pourquoi n'es-tu pas resté chez tes parents pour attendre ce cadeau, si tu dis vrai ?* » Plus tard, l'Envoyé d'Allah débuta un sermon en louant Allah et il nous dit : Je désigne parmi vous des hommes pour accomplir des tâches, dont j'ai la responsabilité devant Allah. Certains reviennent en me disant voici vos biens, et ceci est un cadeau qu'on m'a offert. À ces derniers je dis : Pourquoi le cadeau ne t'est-il pas parvenu tandis que tu étais chez ton père et ta mère ? Par Allah, celui qui s'empare d'une chose sans aucun droit le transportera à sa rencontre avec Allah, le Jour du Jugement. Qu'Allah me préserve de voir l'un d'entre vous, le Jour de cette rencontre, porter sur son dos un chameau mugissant, une vache beuglante ou un mouton bêlant. Puis il leva les mains au ciel, laissant apparaître la blancheur de ses aisselles et dit : Ô Allah n'ai-je pas transmis ? Le narrateur Abû Humayd ajoute : Je vous rapporte là ce que j'ai vu et entendu¹.

La colère et le reproche, lorsqu'ils sont justifiés : Cette attitude de la part du Messenger d'Allah ﷺ intervenait lorsque certains individus ayant un certain statut transgressaient un interdit, en particulier lorsque cela pouvait avoir des répercussions collectives néfastes et encourager la corruption ou la déviance. Notons cependant que cette colère avait une finalité éducative, et ne donnait pas lieu à des manifestations de bassesse ou d'excès. Elle répondait en réalité à un besoin d'éduquer et de réformer les Compagnons.

Pour illustrer, citons l'exemple de 'Umar qui se présenta un jour au Prophète ﷺ pour lui lire des passages de la Torah dont il tenait un exemplaire dans la main. Jâbir b. Abd Allah nous relate cet événement ainsi :

'Umar se présenta au Messenger ﷺ avec une copie de la Torah, et lui dit : Ô

1. Al Boukhârî (6979); Mouslim (27/1832).

Messenger d'Allah, voici une copie de la Torah. Le Prophète ﷺ resta silencieux. 'Umar se mit alors à lire. Pendant ce temps l'expression du visage de l'Envoyé ﷺ changea. Abû Bakr le remarqua et fustigea 'Umar : Malheur à toi ! Ne vois-tu pas la colère sur le visage du Prophète ? Qu'Allah me préserve de Sa propre Colère et de celle de Son Messenger, invoqua 'Umar après avoir jeté un regard vers l'Envoyé ﷺ. Puis il ajouta : Nous sommes satisfaits d'Allah comme Seigneur, de l'islam comme religion, et de Mohammad comme Messenger. Le Bien-aimé ﷺ prit alors la parole pour dire : *Par Celui qui détient l'âme de Mohammad dans Sa Main ! Si Moïse apparaissait et que vous m'abandonniez pour le suivre, vous vous égareriez du droit chemin. Si lui-même avait été présent durant mon apostolat il aurait certainement suivi mes pas*¹.

Dans ce qui suit, trois autres exemples sont cités mettant en évidence des situations différentes qui ont justifié la colère du Prophète ﷺ :

- Sa colère ﷺ lorsque certains de ses Compagnons, qui dirigeaient les prières en commun, les prolongeaient excessivement malgré l'interdiction formulée par le Messenger ﷺ. En effet, ce dernier avait demandé d'écourter la prière en groupe, par facilité et pour ne pas gêner les plus faibles, les malades ou les gens occupés.

D'après Abû Mas'ûd Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée :

Un homme dit au Messenger : Ô Envoyé d'Allah, je ne peux presque plus assister à la prière collective, car untel la prolonge trop. Le narrateur ajoute : Je n'avais alors jamais vu le Prophète dans une telle colère durant un sermon, en dehors de ce jour. Il ﷺ dit : *Ô vous les gens ! Parmi vous certains indisposent les autres ! Que celui qui dirige la prière en commun l'écourte, car avec vous se trouvent le malade, le faible et celui est affairé*².

Sa colère ﷺ lorsqu'il avait assisté aux discussions et polémiques stériles de ses Compagnons au sujet de la prédestination et du destin (qadar).

D'après 'Abdullah b. 'Umrû b. Al-'As, qu'Allah l'agrée lui et son père :

Le Messenger d'Allah ﷺ se rendit auprès de ses Compagnons, et il les trouva en pleine dispute au sujet du qadar. On pouvait alors voir tels des grains de grenadine sur son visage exprimant la colère. S'adressant aux disciples, il leur dit : *Vous a-t-on ordonné cela !? Avez-vous été créé pour cela !? Cherchez-vous donc à réfuter le Coran par le Coran !? Sachez que c'est*

1. Ahmad (3/338 et 387).

2. Al-Boukhârî (90); Mouslim (466).



ainsi que les nations qui vous ont devancés ont sombré dans la perdition !¹

Sa colère ﷺ lorsque certains de ses disciples s'écartaient de sa Tradition, et persistaient dans l'excès et la démesure en termes d'adoration. Certains Compagnons pensaient en effet que cette attitude était meilleure que ce qui leur avait été commandé, et les rapprocherait plus d'Allah.

D'après Âïcha, qu'Allah l'agrée : Le Messenger d'Allah ﷺ prescrivait aux gens les actes (d'adoration) qu'ils pouvaient accomplir. Mais certains lui disaient : Notre situation n'est pas la même que la tienne Ô Messenger (et nous devons en faire plus), car Allah ne nous a pas pardonné, comme à toi, nos péchés passés et futurs. L'Envoyé d'Allah se mettait alors dans une colère qu'on pouvait lire sur son visage, et leur répondait : *Certes, mais je suis aussi celui qui craint et connaît Allah mieux que quiconque parmi vous !²*

Pour conclure, disons que la colère du Prophète ﷺ dans les situations susmentionnées s'inscrit dans un cadre éducatif visant à inciter à la vigilance et prévenir les Compagnons contre certaines erreurs. Celui qui sermonne est amené parfois à manifester son irritation, car son statut implique la démonstration de son embarras, en tant qu'avertisseur. Il en est de même du professeur lorsqu'il doit parfois réprover l'incompréhension de son élève, car dans certains cas cela contribue à l'assimilation. Bien sûr, cela ne s'applique pas à tous, mais dépend de la condition de chaque apprenant.

Profiter de certains événements pour en tirer les leçons appropriées : L'Envoyé d'Allah ﷺ savait tirer profit de certains événements dont il était témoin et à travers lesquels il décelait des enseignements et des recommandations à transmettre et à faire assimiler à ses Compagnons. Cette méthode avait l'avantage de marquer l'esprit et de rendre ses enseignements plus clairs. D'après 'Umar b. Al-Khattâb, qu'Allah l'agrée : On apporta des captifs au Messenger d'Allah ﷺ. Parmi eux se trouvait une femme qui s'apprêtait à donner le sein à son enfant. Elle alla trouver son petit parmi les captifs, qu'elle prit dans ses bras et pressa contre elle pour le faire boire. En voyant cela le Messenger d'Allah ﷺ dit : *Pouvez-vous imaginer celle-ci jetant son nourrisson au feu ?* -Non, qu'est-ce qui la pousserait à faire une chose pareille ?! Répondîmes-nous. L'Envoyé ﷺ nous dit alors : *Allah a bien plus de Compassion pour Ses serviteurs que cette femme n'en*

1. Ibn Mâjah (85).

2. Al-Boukhârî (20).

a pour son bébé¹. Cette scène qui s'est déroulée devant le Prophète et ses Compagnons où s'est révélée la tendresse d'une mère pour son nourrisson qu'elle avait perdu avant de le retrouver, a été l'occasion d'évoquer la Miséricorde d'Allah. Cette analogie a pour but de faire connaître aux hommes l'étendue de la Compassion divine.

2. Quelques comportements de Compagnons lorsqu'ils écoutaient le Prophète ﷺ

Les Compagnons du Messenger d'Allah ﷺ avaient adopté fidèlement des attitudes et des principes remarquables qui les ont aidés à mémoriser et à assimiler parfaitement les paroles du Prophète. Ces nobles mœurs et pratiques les ont également aidés à bien transmettre le Message d'Allah. Nous en évoquerons quelques-unes dans ce qui suit.

- **Une attention et une écoute parfaites** : Il est évident que la vénération² que les Compagnons éprouvaient à l'égard de l'Envoyé d'Allah ﷺ, ne leur autorisait pas les futilités, l'inattention ou même de hausser le ton en sa présence. Bien au contraire, ils faisaient preuve d'écoute et avaient l'esprit concentré et la mémoire alerte.

D'Ali b. Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée, nous avons appris au sujet des habitudes durant les assises d'enseignement du Messenger ﷺ : « [...] lorsque le Prophète parlait, l'assistance restait silencieuse, comme si des oiseaux s'étaient posés sur leur tête, et lorsqu'il se taisait, les gens parlaient [...] ».

Le Cheikh 'Abd Al-Fattâh Abû Ghaddah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit : [...] cette expression renvoie au corbeau qui se pose sur la tête du chameau pour le dépouiller de ses parasites. L'animal reste donc immobile pour ne pas faire fuir l'oiseau qui le débarrasse de la gêne que lui causent les tiques, d'où la tournure comme si les oiseaux s'étaient posés sur leur tête.

Quelle que soit l'origine de la formule ci-dessus, elle fait référence à l'immobilité totale, au silence olympien dans lequel étaient plongés les Compagnons par respect et vénération pour le Prophète ﷺ, et par considération pour son discours.

- **L'absence de disputes ou d'interruptions** : Ce comportement louable est excellent lors des assises, car il apaise les participants, instaure un climat

1. Al-Boukhârî (5999); Mouslim (2754).

2. Note traducteur : au sens ici de respect admiratif et de révérence mêlés d'amour et d'attachement.

d'échange favorable entre eux et contribue à la bonne compréhension. Dans la Tradition rapportée par 'Alî b. Abû Tâlib, juste avant, on lit aussi : « [...] les Compagnons ne se disputaient pas la conversation, si l'un d'eux parlait les autres l'écoutaient jusqu'à ce qu'il se taise. La parole était au premier [...] ». Cela signifie que le premier qui parlait n'était pas interrompu par les autres qui l'écoutaient jusqu'à la fin, en silence, sans lui disputer la parole. Les assises conservaient alors une atmosphère calme et respectueuse, sans haussements de tons et sans confusion.

- **Les demandes et remarques faites au Messenger ﷺ pour éclaircissements** : Bien que les Compagnons témoignassent un grand respect et une grande admiration envers le Messenger d'Allah ﷺ, ces derniers n'hésitaient pas lorsqu'il fallait reprendre ce dernier ﷺ, pour des éclaircissements. La mémorisation, ainsi que la compréhension et l'assimilation en étaient alors facilitées. Ḥafsah, qu'Allah l'agrée, nous rapporte à ce sujet un Hadith : Le Messenger d'Allah avait dit un jour : *J'espère que de tous ceux qui ont participé à Badr et Al-Ḥudaybiyyah, aucun n'entrera en Enfer*. Ḥafsah ajoute : Je dis alors au Prophète : Ô Envoyé, mais Allah n'a-t-Il pas dit : « **Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer] : Car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable¹** » ? Il me répondit alors : *Oui, mais n'as-tu pas aussi entendu Sa Parole : « Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés »²*.

En guise d'exemple supplémentaire citons ce qu'a rapporté Jâbir b. Abd Allah qui entreprit un voyage spécialement pour rencontrer 'Abd Allah b. Anays, afin qu'il lui transmette ce Hadith : J'ai (il s'agit de 'Abd Allah b. Anays) entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire : *-Allah ressuscitera les hommes qui seront alors nus, incirconcis et dépouillés (buhm)*. Quelqu'un demanda alors : Ô Messenger d'Allah que veut dire buhm ? Il répondit : *Les hommes ne posséderont plus rien. Puis Allah lancera un appel qu'entendront les proches comme les éloignés, et Il dira : -Je suis le Roi, Celui qui demande aujourd'hui des comptes. Aucun n'entrera au Paradis ou en Enfer avant que celui qui a subi un préjudice n'obtienne compensation de celui qui lui a fait du tort, ne serait-ce qu'un soufflet*. Le narrateur ajoute : Puis un d'autre demanda encore : Quelle compensation Ô Messenger, alors que nous serons tous dépouillés de tout ? L'Envoyé d'Allah expliqua alors : *Le mérite des bonnes actions (ḥasanât) et le malus des mauvaises (sayyât) seront la compensation*. Puis il récita :

1. S. Mariam (Marie) : 71

2. S. Mariam (Marie) : 72, le Hadith est rapporté par Ahmad (6/285); Ibn Mâjah (281).

« Ce jour-là, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle aura acquis. Ce jour-là, pas d'injustice, car Allah est prompt dans [Ses] comptes. » Ghâfir (Le Pardonneur) : 17.¹

C'est donc ainsi que les Compagnons demandaient des explications au Messager ﷺ et des éclaircissements lorsqu'ils ne comprenaient pas. Ces discussions et ces interventions ont eu un grand impact sur leur assimilation et leur mémorisation.

- **La mémorisation de groupe des Traditions prophétiques** : Les Compagnons, qu'Allah les comble de Sa Satisfaction, avaient pour habitude, après avoir entendu des paroles du Messager ﷺ, ou appris une science, de s'asseoir ensemble pour se les remémorer et les revoir ensemble. Ils renforçaient de cette manière leur apprentissage, leur compréhension, et leur pratique.

Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, relate ceci : « Lorsque nous étions en compagnie du Prophète ﷺ, nous écoutions ses paroles, puis nous nous retrouvions entre nous pour revoir et mémoriser ce que nous avons entendu »².

Cette pratique de la mémorisation et révision collective s'est poursuivie même après la mort du Messager d'Allah ﷺ. Cela est confirmé par ce dire d'Abû Nadhrah Al-Mundhir b. Qat'ah, qu'Allah lui fasse miséricorde : « Les Compagnons du Prophète ﷺ se remémoraient la science et lisaient le Noble Coran lorsqu'ils se rencontraient »³.

- **Le questionnement en vue de la pratique** : Les questions que posaient les Compagnons du Messager avaient pour but l'acquisition du savoir, mais aussi la pratique. Il ne s'agissait pas de badinages ou de futilités, mais leur motivation était l'action. Les Compagnons savaient en effet que le Messager d'Allah ﷺ désapprouvait les questions futiles, et ils connaissaient sa mise à garde contre l'abondance d'interrogations (sans fondement) sur la religion.

D'après Sahl b. Sa'd As-Sâ'idî, qu'Allah l'agrée : « [...] le Messager d'Allah ﷺ désapprouvait les questions futiles sur la religion et les condamnait »⁴.

L'imam Nawawî a commenté cette Tradition ainsi : Le Messager d'Allah ﷺ désapprouvait les questions sans fondement et inutiles, en particulier

1. Al-Boukhârî dans al-adâbul-mufrad (970); Ahmad (3/495); Al-Hâkam (2/437-438); majma'uz-zawâ'id (1/133).

2. Rapporté par Al-Khatîb dans al-jâmi' (1/363-364), mais la chaîne de transmission comporte Yazîd Ar-Ruqqâchî, considéré comme un rapporteur non fiable.

3. Rapporté par Al-Khatîb dans al-jâmi' (2/86) sous le n° 1229,

4. Rapporté par Abû Khaythamah Zuhayr b. Harb, avec une chaîne de transmission authentique dans kitâbul-'ilm, p. 20, n° 77.



celles qui exposaient la vie privée ou exposaient le vice ou la débauche, ou les rumeurs envers les musulmans. Cependant, les savants soutiennent que les questions qui sont utiles, en rapport avec l'islam et qui sont liées à des faits réels ne sont pas blâmables.

- **L'abandon des attitudes tatillonnes et des questions sur les points ambigus** : Ce comportement de la part des Compagnons était conforme à la mise en garde sévère du Messenger d'Allah ﷺ à l'encontre de ceux qui font preuve d'un excès de minutie en abordant certaines questions. Le Prophète ﷺ a effectivement interdit de les côtoyer dans leurs assises. 'Ā'icha, qu'Allah l'agrée, rapporte : « Le Messenger d'Allah avait récité ce verset :

« C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : « Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur ! » Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent' », puis il dit : Lorsque vous rencontrez ceux qui suivent ce qui est ambigu, rappelez-vous que ce verset parle d'eux et éloignez-vous d'eux ! »².

- **Ne pas poser de questions sur ce que la Charia a passé sous silence** : Cette attitude que les Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient adoptée les prévenait de s'interroger sur les situations à propos desquelles la Loi n'avait pas émis de verdict. Ce genre de questions aurait pu en effet conduire à l'instauration d'une obligation, ou à une interdiction, causant alors une gêne pour les musulmans. En raison de cela, Allah a averti dans la sourate Al-Mâ'idah, versets 101-102, contre ce comportement :

« Ô les croyants ! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent. (102) Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leur fait mécréants. »

Le Messenger d'Allah ﷺ a également prévenu contre ces écarts dans ce qui

1. Âli Imrân (La Famille de 'Imrân) : 7.

2. Al-Boukhârî (4547); Mouslim (2665).

est rapporté par Sa'd b. Abû Waqqâs, qu'Allah l'agrée : « Le Prophète ﷺ a déclaré : *Le plus grand crime perpétré par un musulman est celui d'avoir demandé un verdict sur une chose qui était autorisée, ce qui a conduit par la suite à son interdiction* »¹.

- **Poser ses questions lorsque le Messenger ﷺ était seul et au moment opportun** : Les Compagnons, qu'Allah les agrée, essayaient de choisir le moment approprié pour interroger le Prophète ﷺ, par exemple, lorsqu'il était seul et en veillant à ne pas le déranger ou l'indisposer. Abû Mûsâ Al-Ach'ârî, qu'Allah l'agrée, rapporte à ce propos : Lorsque l'Envoyé d'Allah ﷺ avait prié le fajr, nous nous rendions auprès de lui. Certains d'entre nous l'interrogeaient sur le noble Coran, d'autres sur les obligations ou d'autres encore sur les rêves ».

- **Tenir compte de la situation, et ne pas interroger le Prophète avec insistance** : Les Compagnons avaient surtout adopté cette règle après l'interdiction qui fut instaurée par Allah de plus questionner le Messenger d'Allah ﷺ. L'arrivée de Bédouins qui avaient des questions à poser était alors bien accueillie, en particulier les sages parmi eux. Les Compagnons les encourageaient alors à interroger le Prophète ﷺ, afin de profiter des réponses. Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée nous informe de l'interdiction qui leur avait été faite de poser des questions au Messenger d'Allah ﷺ, puis il ajoute : [...], Nous nous réjouissions alors de l'arrivée des Bédouins intelligents, qui avaient des questions à poser, afin que nous puissions en profiter. L'un d'eux se présenta et dit : Ô Mohammad, un de tes émissaires est venu à nous, en prétendant qu'Allah t'a envoyé. Il a dit vrai, lui répondit le Prophète [...]².

C'est donc ainsi que s'est déroulée l'éducation de cette société nouvelle, à travers des démarches pratiques et claires, combinées à la science et à l'apprentissage érigés comme obligations individuelles pour la communauté. Ces recommandations ont donc contribué à la formation de la personnalité du musulman, à la préparation de la Oumma et de la nation de l'islam qu'a édifiée le Prophète ﷺ. Ce que nous avons mentionné ici n'est cependant qu'un échantillon. Il sert de rappel et à attirer l'attention sur l'importance de la continuité de l'éducation et de l'apprentissage de la Oumma qui se sont poursuivis même après l'instauration de l'État islamique de Médine.

1. Al-Boukhârî (7289); Mouslim (2358).

2. Mouslim (92); Abû Dâwûd (486); Tirmidhî (619); Nassâï (4/121-122); Ahmad (3/143 et 193).



PARTIE 6

Événements et législations

1. Faire face à la crise économique

L'Exode des musulmans vers la ville de Médine avait fait accroître la pression économique que devait gérer le nouvel état naissant. Son chef suprême ﷺ avait déjà mis en place quelques mesures et divers moyens pour faire face à la situation. Il avait instauré le Pacte de fraternité entre les Muhâjirûn et les Ansâr ; il avait fait construire le refuge de Suffah dans la Mosquée pour y accueillir le plus grand nombre possible de migrants dans le besoin. Le contexte économique de Médine préoccupait l'Envoyé d'Allah ﷺ, et il avait déjà constaté que les juifs contrôlaient l'économie de la cité. En effet, les marchés médinois et les finances étaient sous leur tutelle. Cela leur permettait de fixer les prix, de contrôler le flux des marchandises sur lequel ils exerçaient un monopole, profitant ainsi de la demande pour faire monter les prix.

Il devenait donc nécessaire pour les musulmans de mettre en place leurs propres places marchandes, pour ainsi disputer aux juifs leur mainmise sur les richesses et l'économie de Médine. Ces marchés seraient aussi l'occasion de révéler les bonnes pratiques et les nobles mœurs islamiques relatives au commerce.

L'Envoyé d'Allah Ansar a donc lui-même, de son pied béni, tracé les limites du marché musulman, dont l'emplacement était à l'ouest de Sa Mosquée, en déclarant : « Voici votre marché permanent et il est exempt de taxes »¹.

Le marché, à l'époque du Prophète ﷺ, occupait un large espace et l'Envoyé d'Allah ﷺ y accordait une attention particulière en le surveillant ré-

1. Ibn Mâjah (2233).



gulièrement. Il instaura des règles et des pratiques afin de le débarrasser des transactions frauduleuses, telles que la vente de marchandises avec vices cachés, ou la vente de ce qu'on ne possède pas, qui étaient des pratiques de la jâhiliyyah. Il veillait également au libre-échange et à une égalité d'accès offerte à tous les vendeurs et acheteurs, sans discrimination.

De nombreuses règles, pratiques et interdictions furent érigées par le Messenger d'Allah ﷺ au souk de Médine pour empêcher les violations, les fraudes et la désaffection. Le marché devait demeurer un modèle pour la OUmma, au fil du temps et au-delà des époques. La biographie du Messenger ﷺ nous révèle les règles et les pratiques commerciales des musulmans. Nous pouvons en retenir plusieurs, parmi ce que le Prophète ﷺ ordonnait ou interdisait lorsqu'il se rendait lui-même au marché pour superviser et contrôler le déroulement des transactions. Car il est établi que l'Envoyé d'Allah ﷺ ne manquait jamais de réprouver un mal, ou d'encourager un bien dont il était témoin. Il agissait ainsi et recommandait l'observance assidue de cette obligation, se conformant lui-même aux injonctions et enseignements divins :

« Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion, ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. » An-Najm (L'Etoile) : 3-4

Nous citerons ci-dessous certains bons usages liés au marché, enseignés par le Prophète ﷺ :

a. Le rappel d'Allah et Ses louanges, sont recommandé lors de l'entrée au marché, comme cela est rapporté du Messenger d'Allah ﷺ qui a déclaré : « celui qui entre au marché en disant : -il n'existe aucune véritable divinité en dehors d'Allah, Seul et sans rival, à Lui la Royauté et les Louanges, Lui qui fait vivre et mourir, tandis qu'Il est le Vivant qui ne meurt pas ; entre Ses Mains se trouve le bien, et Il est l'Omnipotent ; Allah inscrit à son actif mille hasanât et lui efface mille de ses sayy-ât. Il l'élèvera de mille degrés et lui bâtira une demeure au Paradis »¹. L'évocation d'Allah est particulièrement mise en valeur à l'entrée du marché, car cet endroit est celui de l'oubli du Rappel par excellence, et des préoccupations mondaines. C'est le siège de l'autorité d'Iblis où sont rassemblées ses troupes. Le Rappel en ce lieu est une bataille livrée contre le démon pour vaincre ses suppôts. Celui qui le pratique mérite donc pleinement une telle récompense.

b. Hausser le ton dans les disputes et être bruyant au marché est répré-

1. Tirmidhî (3428) ; Ibn Mâjah (2235) ; Al-Hâkam (1/538).

hensible. Parmi les nobles mœurs du Messenger ﷺ mentionnées à son sujet : « *il n'est ni grossier, ni rude, ni querelleur dans les marchés, il ne rend pas un mal par un mal, mais oublie et pardonne* »¹. Le fait d'hausser le ton et de se disputer ainsi, dans les marchés, lieu où se rassemblent les gens est donc considéré comme une chose blâmable, selon le Hadith cité.

c. Il est recommandé de veiller à la propreté du marché, d'en éloigner les déchets et d'en faire disparaître la saleté afin que les gens ne soient pas indisposés dans leurs déplacements ou gênés par les odeurs. L'Envoyé d'Allah ﷺ a d'ailleurs recommandé la propreté et condamné l'opposé, en particulier sur les routes et dans les marchés, à cause des nuisances pour les autres. Ainsi dans ce qui est rapporté par Mouslim et Abû Dâwûd on apprend que le Prophète ﷺ mit en garde contre « [...] les deux malédictions². On lui demanda alors : quelles sont ces deux malédictions Ô Messenger d'Allah ? Il répondit : Faire ses besoins là où passent les gens ou à l'endroit ombragé où ils s'abritent du soleil »³.

d. Prendre ses précautions si l'on doit se rendre avec une arme, au marché. Une tradition prophétique recommande en effet ceci : « Si l'un de vous entre dans une de nos mosquées ou dans un de nos marchés, en ayant avec lui une flèche, qu'il en saisisse alors la pointe -dans le creux de sa main- afin de ne pas blesser accidentellement un musulman »⁴. Par analogie, cette recommandation s'applique également aux autres armes, qui représentent un danger réel au moindre contact.

e. L'obligation d'honorer ses contrats et de respecter ses engagements, ainsi que toutes leurs conditions, et l'interdiction de les trahir, conformément à la Parole d'Allah :

« Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment Allah sait ce que vous faites ! » An-Naḥl (Les Abeilles) : 91

f. Faire preuve de facilité et d'indulgence dans les transactions et dans les affaires. Cela est recommandé par le Messenger d'Allah ﷺ en ces termes : « *Qu'Allah fasse miséricorde au serviteur qui fait preuve d'indulgence lorsqu'il vend, achète ou réclame le paiement d'une dette* »⁵.

1. Al-Boukhârî (2125).

2. Cela fait référence à deux actes qui attirent sur leurs auteurs la malédiction.

3. Mouslim (269); Abû Dâwûd (25).

4. Al-Boukhârî (7075); Mouslim (2615).

5. Al-Boukhârî (2076); Tirmidhî (1320); Ibn Mâjah (2203).



g. La sincérité, la transparence et l'absence de dissimulation font partie des usages qui doivent régir les transactions entre les individus. L'Envoyé d'Allah ﷺ a lui-même fait l'éloge du commerçant sincère dans ses transactions, honnête dans ses ventes et ses achats. Une Tradition prophétique révèle en effet, que ce dernier sera ressuscité le Jour du Jugement en compagnie des prophètes, des véridiques et des martyrs, et quelle excellente compagnie que la leur ! Voici les mots du Prophète ﷺ : « *Le commerçant sincère et honnête sera en compagnie des prophètes, des véridiques et des martyrs* »¹ ; et dans la version rapportée par Ibn Mâjah : « le Jour du Jugement »².

h. L'interdiction de faire de faux serments, ainsi que le confirme ce dire du Prophète ﷺ : « Prêter serment pour vendre une marchandise s'apparente à l'hypocrisie³ et rend la vente infructueuse »⁴. Dans une autre occasion, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Abstenez-vous de jurer lors de la vente, car cela conduit à la duplicité et ruine votre commerce* »⁵. Cela s'explique par le fait que celui qui prête serment cherche à promouvoir sa marchandise en la mettant en valeur par la parole. Toutefois, cette promotion et cette duplicité dans le langage diminueront la bénédiction, et par conséquent la richesse, car Allah infligera alors une perte dans les biens. Il peut s'agir d'un vol, d'un incendie, d'une inondation, d'une saisie, d'un pillage ou de circonstances nécessitant des dépenses, telles que la maladie.

Nous avons mentionné ci-dessus quelques pratiques et recommandations prophétiques qui étaient en usage dans le marché de Médine. Ces dernières ont encouragé par la suite, la fréquentation des marchés musulmans, tout en diminuant celle des marchés juifs. Les musulmans ont alors réussi à prendre le contrôle de l'économie médinoise, et ils ont par la même occasion rivalisé avec les juifs de Médine sur leur terrain.

L'expansion de la nation islamique et la révélation des Législations divines ont conduit au développement des pratiques commerciales qui ont alors fait l'objet d'une science à part entière, comportant ses règles, ses principes. C'est pour cette raison que 'Umar, qu'Allah l'agrée, dira plus tard :

1 Tirmidhî (1209).

2 Ibn Mâjah (2139).

3 S'apparente à l'hypocrisie et rend la vente infructueuse : cela constitue une interdiction de jurer/prêter serment lors d'une vente, car jurer est en soi répréhensible sans motif valable. A cela s'ajoute que ce serment est une façon de promouvoir la marchandise, et le faire de cette manière peut tromper l'acheteur.

4. Al-Boukhârî (2087) ; Mouslim (1606).

5 Mouslim (1607) ; Nassâï (7/246) ; Ibn Mâjah (2209).

« Seuls ceux qui connaissent le fiqh du commerce en islam sont autorisés à vendre dans nos marchés ».

Compte tenu de l'importance du facteur financier et économique, les places marchandes en islam ont été amenées à occuper une place essentielle. Ces lieux de transactions et d'échanges permettent à chacun l'acquisition des choses du quotidien et de couvrir les besoins et les nécessités des individus, qu'elles soient privées ou publiques. À cause de cette importance, les marchés musulmans se devaient donc d'être régis par les recommandations prophétiques.

Mentionnons pour confirmer ce point, que le noble Coran a attiré l'attention sur la gravité d'une situation économique et sociale qui affecte les hommes, aussi bien sur le plan spirituel que temporel. Il s'agit du cas des pratiques commerciales frauduleuses liées au poids et aux mesures. Ces transgressions s'opposent à la conduite à suivre révélée par Allah dans ce domaine qui implique de la part de tous, l'équité en toute chose. C'est par ces Paroles qu'Allah évoque cette notion :

« C'est Allah qui a fait descendre le Livre en toute vérité, ainsi que la balance. Et qu'en sais-tu ? Peut-être que l'Heure est proche ? » Ash-Shûrâ (La Consultation) : 17

La balance fait référence ici au concept de justice. Les balances et les mesures sont des instruments pour assurer la justice et l'équité. Il est donc naturel qu'Allah ordonne d'en honorer l'usage et qu'il interdise de les fausser :

« Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous. » Al-An'âm (Les Bestiaux) : 152

« Et donnez la pleine mesure quand vous mesurez, et pesez avec une balance exacte. C'est mieux [pour vous] et le résultat en sera meilleur. » Al-Isrâ (La Voyage Nocturne) : 35.

En outre, Allah a voué au malheur (au châtiment) les fraudeurs, comme cela est énoncé dans les versets 1 à 5 de la sourate Al-Mutaffifîn (Les Fraudeurs) :

« Malheur aux fraudeurs (2) qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes exigent la pleine mesure, (3) et qui lorsqu'eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres [leur] causent perte. (4) Ceux-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités, (5) en un jour terrible [...] »

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient donc compris à travers le récit du peuple de Shu'ayb que les pratiques frauduleuses liées aux poids et mesures se situaient en marge de la voie divine, et s'opposaient à Ses prescriptions. Ils avaient saisi que de tels agissements attirent la Colère du Jabbâr (le Contraignant), son châtimement en ce monde avant celui de l'Au-delà.

La fraude est évidemment néfaste pour les hommes, car elle instaure un climat de difficulté qui remplace la facilité, fait grimper les prix au lieu de les maintenir raisonnables ce qui rend la vie quotidienne pénible. C'est pour ces raisons que la nation islamique de Médine avait condamné fermement ces comportements.

Les pratiques frauduleuses liées aux poids et mesures ont été la cause de perdition du peuple de Shu'ayb, comme Allah l'a révélé dans la sourate Hûd, verset 95 :

« [...] Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. Que les Madyan s'éloignent comme les Thamûd se sont éloignés. »

Ce rappel dans ce domaine avait orienté l'approche éducative du Messager d'Allah ﷺ.

Les Compagnons avaient alors retenu de l'histoire de Shu'ayb et de son peuple que s'écarter de la voie divine signifiait la destruction, et que l'islam qui a une portée globale intervient donc dans toutes les sphères de la vie humaine.

Le noble Coran aborde la question économique à travers des récits afin que les gens retiennent les enseignements et tirent les leçons des expériences de ceux qui les ont précédés. Le Noble Coran n'omet pas aussi de mettre en valeur l'aspect légal et spirituel qui contribue à une formation organisée de la société.

C'est de cette manière que la Bienveillance d'Allah et Sa guidance se sont manifestées envers cette nation de Médine, qui devait acquérir les aptitudes nécessaires pour assumer son rôle de transmission du Message.

Au sein de cette société, aucune distinction n'était faite entre petites et

grandes affaires. Chacune devait contribuer à l'édification de la nation et lui permettre de se dresser avec courage et détermination pour affronter les tempêtes à venir. Parmi ces prescriptions religieuses qui ont été instaurées durant les deux premières années après la Hijrah, se trouvent celles de la Zakât et de Zakât al-fitr (aumône de la rupture du jeûne), ainsi que le jeûne. On remarque là encore le respect de la progression dans la formation de la société islamique, qui prend en considération également le contexte des individus, dans un but de perfectionnement. Chaque étape intervient au moment opportun sans empressement et sans retard.

2- Quelques législations islamiques

- L'instauration de l'obligation du jeûne

Durant le mois de Cha'bân de la seconde année de la Hijrah, Allah, exalté soit-Il, a institué le jeûne. Allah, glorifié soit-Il, en a fait un des piliers de l'islam, comme cela a été le cas pour les nations qui ont devancé. Cela confirme l'importance de cet acte d'adoration et son statut particulier. Ainsi Allah a dit :

« O les croyants! On vous a prescrit As-siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété. » Al-Baqarah (La Vache) : 183

Le mois de Ramadhân fait l'objet d'une mention particulière de la part d'Allah qui le distingue de tous les autres mois. C'est en effet durant ce mois qu'Allah fit descendre le Noble Coran :

« (Ces jours sont) le mois de Ramadhân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants! » Al-Baqarah (La Vache) : 185

Le premier verset cité avant ce dernier révèle bien l'immense bénéfice à tirer d'un jeûne accompli sincèrement, et qui est l'acquisition de la piété. Le jeûne pour la Oumma, dont la finalité déclarée est : ainsi atteindrez-vous la piété, fait donc office d'apprentissage unique. Il s'agit d'un stage de formation de purification des âmes, afin de les débarrasser de leurs vices et de leur faire adopter la vertu. Le jeûne permet ainsi l'ascension sur l'échelle de la piété et de la réforme morale et spirituelle.

L'importance de cette adoration est également confirmée par l'incitation qu'a adressé le Messenger d'Allah ﷺ à sa communauté de jeûner certains jours, en recherchant la récompense d'Allah. L'éducation par le Siyâm (Jeûne) est donc en islam possible tout au long de l'année, ce qui offre au musulman l'opportunité d'y avoir recours dès qu'il craint l'endurcissement de son cœur et qu'il éprouve le besoin de se réformer.

La recherche de la rétribution d'Allah et l'obtention de Ses faveurs sont aussi des motifs essentiels du jeûne. D'après Abû Sa'îd Al-Khudrî, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui jeûne pour Allah un seul jour, sa face est éloignée du Feu d'une distance couvrant soixante-dix années de marche »¹.

- L'instauration de Zakât al-fiṭr

Ce fut durant le mois de Ramadan de la même année que Zakât al-fiṭr, l'aumône de la rupture du jeûne, fut imposé à tout musulman, qu'il soit libre ou esclave, homme ou femme, enfant ou adulte. Cette obligation comporte des motifs évidents qui sont rappelés dans la Tradition prophétique suivante, rapportée par Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée : Le Messenger d'Allah a imposé Zakât al-fiṭr comme expiation des éventuels abus de langage et des obscénités, et pour nourrir les pauvres. Celui qui s'en acquitte avant la prière (du Eid) a accompli ce devoir. Quant à celui qui retarde ce don après la prière, ce ne sera pour lui qu'une aumône ordinaire².

L'énoncé du Hadith évoque deux vertus de Zakât al-fiṭr :

La première de ces vertus est liée au jeûne lui-même. L'erreur, la négligence et le langage abusif, frivole voir néfaste sont très communs chez les individus, et très peu de gens en échappent. L'aumône de la rupture du jeûne est donc une manière d'expier ce genre de fautes commises par le jeûneur.

Subvenir aux besoins des défavorisés pour le jour du 'Eid, qui clôt le mois de Ramadan et qui est jour de fête pour les musulmans. Zakât al-fiṭr permet alors de ne pas exclure les moins favorisés des réjouissances, et de les dispenser de quémander en ce jour. D'ailleurs les indigents sont les seuls bénéficiaires légitimes de cette aumône comme le confirme le Hadith d'Ibn 'Abbâs ci-dessus : « [...] et pour nourrir les pauvres. ». On remarque également que le Messenger d'Allah ﷺ a fait de Zakât al-fiṭr un

¹ Al-Boukhârî (2840) ; Mouslim (1153).

² Abû Dâwûd (1609) ; Ibn Mâjah (1827) ; Al-Hâkam (1/409)

don modeste à la portée de tous. Cela permet à tout le monde de s'acquitter de cette obligation en faisant don de la nourriture la plus courante dans chaque pays, tout en préservant du besoin les plus défavorisés en ce jour. Quelle excellente religion que l'islam !

On peut retrouver dans les ouvrages de fiqh (jurisprudence) les règles et les détails liés à cette aumône.

- La prière du 'Eid

En cette année de la prescription du jeûne du mois de Ramadan, le Messager d'Allah ﷺ a donc accompli la première prière du 'Eid. Il se rendit en compagnie des fidèles au lieu de prière, en scandant tous ensemble la Chahâdah et en glorifiant Allah, dans la gratitude pour tous les bienfaits qu'Il leur avait accordés. La fête islamique est une nouvelle occasion pour accomplir le bien, pour resserrer les liens. Le Prophète ﷺ avait pour habitude de faire un rappel, après la prière, d'exhorter au bien et de mettre en garde contre le mal. Cela encourageait les hommes et les femmes, les grands et les petits à s'empressement vers le don et les bonnes actions.

- La prescription de la Zakât

C'est aussi durant la seconde année de la Hijrah, après le mois de Ramadan, qu'Allah a prescrit Zakât al-mâl (l'aumône sur les biens) qui compte parmi les piliers de l'islam. Il a été institué après Zakât al-fiṭr qui elle-même a été nécessairement instaurée après le jeûne. Cette chronologie des nouvelles obligations est confirmée par ce qui a été rapporté par les imams Ahmad, Ibn Khuzaymah, Nasâï, Ibn Mâjah et Al-Hâkam d'après Qays b. Sa'd b. 'Ubâdah, qu'Allah les agrée : « Le Messager d'Allah nous a ordonné de nous acquitter de Zakât al-fiṭr avant le pilier de Zakât, qui nous a été prescrit plus tard, et dont nous nous acquittions sans que le Messager d'Allah ne nous dise de le faire ». Al-Hâfidh Ibn Hajar a déclaré : « [...] sa chaîne de transmission est authentique ». En outre, la majorité des savants, toutes époques confondues, soutiennent que l'institution de la Zakât s'est faite à Médine durant la seconde année de l'Hégire.

L'aumône durant la période mecquoise étant quant à elle, une pratique libre et non réglementée. Elle était laissée à l'appréciation de chacun en fonction de sa dévotion, de sa générosité et de son sens du devoir envers ses frères croyants. Les besoins des gens déterminaient si l'aumône devait être importante ou plus modeste.

Les versets coraniques révélés durant cette période, là encore, accordaient la priorité à l'éducation, en incitant à se soucier du sort des pauvres et des indigents de diverses manières.

Nourrir les pauvres, par exemple, est mentionné comme constituant une implication de la foi.

Illustrons cela avec un passage d'Al-Muddathir (Le Revêtu d'un Manteau), sourate qui compte parmi les premières révélations faites à La Mecque.

Les versets décrivent une scène de l'Au-delà dans laquelle les croyants (aşhâbul yamîn), dans leurs Jardins, s'interrogent au sujet des mécréants criminels (al-mujrimûn), cernés eux par les flammes de l'Enfer. Les gens de la droite demanderont alors à ces derniers de leur révéler ce qui les a précipités dans le châtiment. Parmi les causes qui seront invoquées par ces derniers : celle d'avoir négligé le droit du pauvre, et de l'avoir abandonné, avec indifférence, entre les griffes de la faim et en proie à la morsure du dépouillement.

« Toute âme est l'otage de ce qu'elle a acquis. (39) Sauf les gens de la droite (les élus) : (40) dans des Jardins, ils s'interrogeront (41) au sujet des criminels : (42) "Qu'est-ce qui vous a acheminés à Saqar?". (43) Ils diront : "Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Salât, (44) et nous ne nourrissions pas le pauvre, (45) et nous nous associons à ceux qui tenaient des conversations futiles, (46) et nous traitions de mensonge le jour de la Rétribution." » Al-Muddathir (L'Enveloppé dans Son Manteau) : 38 à 46

Dans le même ordre d'idée, le noble Coran relate également l'histoire des « propriétaires du jardin » (aşhâbul-jannah) qui avaient convenu d'aller, discrètement en pleine nuit, récolter les fruits afin de ne pas être vus, et ainsi de priver les pauvres de leur moisson. C'est alors que le châtiment prématuré d'Allah fut leur véritable moisson :

« Une calamité de la part de ton Seigneur tomba dessus pendant qu'ils dormaient, (20) (et le matin), ce fut comme si tout avait été rasé. (21) Le [lendemain] matin, ils s'appelèrent les uns les autres: (22) 'Partez tôt à votre champ si vous voulez le récolter.' (23) Ils allèrent donc, tout en parlant entre eux à voix basse : (24) 'Ne laissez aucun pauvre y entrer aujourd'hui.' (25) Ils partirent de bonne heure décidés à user d'avarice [envers les pauvres], (26) convaincus que cela était en leur pouvoir. (27) Puis, quand ils le virent [le jardin], ils dirent : 'Vraiment, nous avons perdu notre chemin. (28) Ou plutôt nous sommes frustrés.' (29) Le plus juste d'entre eux dit : ' Ne vous avais-je pas dit : si seulement vous aviez rendu

gloire à Allah !' (30) Ils dirent : 'Gloire à notre Seigneur ! Oui, nous avons été des injustes.' (31) Puis ils s'adressèrent les uns aux autres, se faisant des reproches. (32) Ils dirent : 'Malheur à nous ! Nous avons été des rebelles. (33) Nous souhaitons que notre Seigneur nous le remplace par quelque chose de meilleur. Nous désirons nous rapprocher de notre Seigneur.' (34) Tel fut le châtiment ; et le châtiment de l'au-delà est plus grand encore, si seulement ils savaient ! » Al-Qalam (La Plume) : 19-34.

Notons à travers ces citations coraniques de la période mecquoise, l'appel à la compassion envers le défavorisé, l'incitation à le nourrir et à ne pas mépriser ses droits ou à le traiter durement. Mais le Noble Coran va même au-delà puisqu'il lie le croyant au pauvre par un devoir qui consiste pour le premier à pourvoir à ses besoins et à veiller sur lui. Les Textes insistent aussi sur le fait que l'abandon de cette obligation est associé indirectement à la mécréance, et qu'il provoque la colère d'Allah tout en étant la cause de châtiment dans la Vie Dernière.

Voici ce qu'Allah a révélé au sujet des « gens de la gauche » (aşḥâbu-chimâl) :

« Saisissez-le ! Puis, mettez-lui un carcan ; ensuite, brûlez-le dans la Fournaise ; puis, liez-le avec une chaîne de soixante-dix coudés. » Al-Hâqqah (Celle qui Dévoile la Vérité) : 30-32

Qu'est-ce qui justifie ce châtiment, ce déshonneur, cette humiliation publique ? :

« Car il ne croyait pas en Allah, le Très Grand. (34) Et n'incitait pas à nourrir le pauvre. » Al-Hâqqah (Celle qui Dévoile la Vérité) : 33-34.

Ce sont de tels versets provoquant l'émoi, de tels avertissements contre le châtiment qui ont fait dire à Abû Dardâ, qu'Allah l'agrée, qui s'adressait alors à son épouse : Ô Umm Dardâ, sache qu'Allah a placé des chaudrons en Enfer, qui y sont depuis sa création, dans lesquels se trouvent des chaînes qui sont portées à ébullition. Elles seront serrées autour du cou des gens. La moitié de notre salut seulement repose sur notre foi en Allah Al-'Adhîm (l'Immense). Ô Umm Dardâ empresse toi alors à nourrir les pauvres !.

La Révélation médinoise, dans sa teneur et son approche, diffère quant à elle de la mecquoise car elle a eu lieu à une période où les musulmans constituaient une communauté, et qu'ils possédaient une terre, une entité et un pouvoir.

Par conséquent, les prescriptions islamiques adoptèrent une nouvelle forme en concordance avec cette évolution. Elles devinrent plus spécifiques, après avoir été de portée générale à La Mecque. La nature juridique exécutoire des sourates médinoises s'est aussi affirmée en complément aux Révélations mecquoises qui avaient surtout une vocation à orienter et à recommander. En outre, le Coran médinois était désormais soutenu par une autorité exécutive qui venait appuyait la foi.

Dans l'institution de la Zakât cette nouvelle tendance médinoise de la Révélation est manifeste. Ainsi le Législateur a spécifié les types de biens concernés par ce pilier, les conditions de son acquittement, les montants dus, les bénéficiaires, les agents chargés du prélèvement et de la gestion.

Cette obligation de la Zakât a été confirmée à Médine par le Prophète ﷺ qui a dévoilé son importance dans l'édifice de l'islam, expliquant qu'il s'agit d'un des piliers essentiels de la religion. Il a donc encouragé l'observance de ce devoir islamique et mis en garde contre son abandon dans plusieurs Traditions et de différentes manières.

Ainsi, l'Envoyé d'Allah ﷺ a déclaré à plusieurs reprises que les piliers de l'islam sont au nombre de cinq : les deux témoignages de foi en premier lieu, puis salât, et Zakât. Ce dernier pilier de l'islam est donc cité en troisième position, aussi bien dans la Tradition, que dans le Noble Coran. Sur lui repose également et nécessairement l'édifice islamique. L'observance de ce pilier par les musulmans, comme Allah et Son Prophète l'ont prescrit, a contribué à la réalisation d'objectifs essentiels au sein de la société, et a marqué la vie de la société sur le plan collectif et individuel.

Parmi les bénéfices de la Zakât sur le plan individuel :

- Un remède contre l'avarice :

« Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrants] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. » Al-Hashr (Le Rassemblement) : 9

- L'aumône est source d'enrichissement :

« Dis : 'Mon Seigneur dispense avec largesse ou restreint Ses dons à qui Il veut parmi ses serviteurs. Et toute dépense que vous faites [dans le bien], Il

la remplace, et c'est Lui le Meilleur des donateurs' ». Saba : 39

« Et lorsque votre Seigneur proclama : 'Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtement sera terrible' ». Ibrahim : 7

« Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur. » Al-Baqarah (La Vache) : 276

Le Prophète ﷺ a lui-même confirmé cela dans plusieurs dires, dont : « *L'aumône n'a jamais appauvri quiconque* »¹. Ou encore : « *Chaque jour qui se lève, deux Anges descendent du ciel. Le premier, invoque Allah en disant : Ô Allah, accorde compensation à celui qui dépense pour Toi. Le second ajoute : Ô Allah, inflige une perte à celui qui retient ses dons* »².

C'est ainsi que l'islam purifie l'âme de l'avarice et de la mesquinerie, et encourage le musulman à l'aumône, lui inspirant la confiance en la Bienveillance d'Allah et en Sa promesse sûre d'abondance.

- La charité garantit la sécurité en ce monde et dans l'Autre :

« Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, dépensent leurs biens (dans les bonnes œuvres) ont leur salaire auprès de leur Seigneur. Ils n'ont rien à craindre et ils ne seront point affligés. » Al-Baqarah (La Vache) : 274. Ceux-là vivent en paix, heureux et apaisés, car ils ont accompli les œuvres qu'Allah a commandées, et se sont éloignés de Ses interdits.

L'acquittement de la Zakât entraîne plusieurs répercussions sociales dont : il resserre les liens affectifs entre les riches et les pauvres ; il instaure un climat de sérénité et de paix ; il renforce le sentiment d'appartenance à une communauté qui forme un seul corps. Le Prophète ﷺ avait donné la comparaison suivante : « La communauté des croyants, dans leur amour et leur compassion, est semblable à un corps : si une partie se plaint d'un mal, la fièvre et l'insomnie se propagent à tout le corps »³.

Enfin, un des autres impacts de l'aumône islamique est la préservation de l'équilibre social.

En effet, à l'aube de l'islam, lorsque Zakât-al-mâl était collectée de tous les redevables et redistribuée aux bénéficiaires conformément à la Loi, la paix, le bien-être et le confort étaient présents au sein de la société. Cela permettait aussi de rapprocher les croyants, de renforcer les liens de fraternité et d'affection mutuelle.

1. Mouslim (2588) ; Tirmidhî (2029)

2. Al-Boukhârî (1442) ; Mouslim (1010).

3. Mouslim (2586) ; Ahmad (4/270).



Les historiens relatent, par exemple, qu'à l'époque du cinquième Calife bien-guidé, 'Umar b. 'Abd Al-'Azîz, qu'Allah l'agrée, les musulmans vivaient dans une telle abondance qu'ils ne trouvaient pas de gens dans le besoin pour leurs aumônes. Ils achetaient alors des esclaves pour ensuite les affranchir pour Allah.

Voici ce qu'était la situation des musulmans dans les premiers temps. Ils avaient atteint un niveau de vie dont peu de nations modernes peuvent se targuer de nos jours. Il ne fait aucun doute que le mérite en revient, entre autres, à la pratique du pilier de la Zakât.

- Le mariage du Prophète ﷺ avec 'Âïcha, qu'Allah l'agrée

Le Messager d'Allah ﷺ avait contracté l'union avec 'Âïcha à La Mecque, avant la Hijra, quand cette dernière avait six ans. C'était après la mort de Khadîjah, qu'Allah l'agrée. Le mariage fut consommé à Médine, durant Shawwâl de la première année de l'Hégire, et la Mère des Croyants était alors âgée de neuf ans¹.

La prédication, le Jihad, l'éducation et l'édification de la nation, qui poursuivaient leur progression sans interruption, n'avaient pas empêché l'Envoyé d'Allah ﷺ et ses Compagnons de se marier. Bien au contraire, prendre plusieurs épouses était un phénomène banal dans leur existence, au même titre que manger ou boire. En outre, l'islam est la religion de la fiṭrah (qui est conforme au penchant naturel sain) et la religion du réalisme. Le mariage constitue donc un élément essentiel dans l'édification de la société.

Le Prophète ﷺ avait donc consommé le mariage avec 'Âïcha, qu'Allah l'agrée, quand il était âgé de cinquante-quatre ans. Il est vrai que la mention de cet âge évoque instantanément cheveux blancs, faiblesse et vieillesse. Il ne fait aucun doute que le défilement des années est le critère de base pour définir l'état de vieillissement d'un individu. Mais en réalité, le dynamisme, l'activité et la capacité à prendre des initiatives constituent les véritables références dans ce domaine. On rencontre couramment des individus qui n'ont que trente ans et qui paraissent avoir atteint la cinquantaine, et inversement.

Le Messager d'Allah ﷺ était à ce propos unique dans sa personnalité. Ayant pourtant dépassé la cinquantaine, il était encore en pleine fleur de l'âge et possédait une motivation et une résolution fortes et fermes, ainsi

1. Plusieurs avis divergents existent au sujet de l'âge de 'Âïcha lors de son mariage avec le Prophète.

qu'un caractère viril prononcé. Ces caractéristiques étaient uniques chez lui et inégalées. Dans ce qui suit, je propose des éléments de confirmation sur ce point particulier :

- À l'époque où le Messenger d'Allah ﷺ faisait la tournée des tribus pour leur demander soutien dans l'accomplissement de sa Mission, il se rendit chez les Banû 'Âmir b. Şa'sa'ah et leur parla de l'islam. Bayḥarah b. Firâs avait dit à ce moment : « Par Allah ! Si je prenais ce jeune homme de Quraysh avec moi, je soumettrais tous les Arabes ».

Remarquons dans ces paroles l'expression '[...] ce jeune homme [...]' qui fait référence à celui qui est peu âgé, fort et dynamique. L'autre parole de 'Âmir b. Şa'sa'ah '[...] je soumettrais à ma volonté tous les Arabes', indique que ce dernier avec remarqué chez le Messenger d'Allah ﷺ des traits de caractère, un dynamisme et une détermination contre lesquels les Arabes ne pourraient rien faire. Bayḥarah parlait ainsi du Prophète ﷺ alors qu'il avait la cinquantaine à cette époque. Sa jeunesse était donc encore visible, elle était conservée dans son apparence physique et dans sa personnalité, sa résolution et son caractère.

- Dans ce qui est rapporté par Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, au sujet de l'Émigration, nous pouvons lire : « Le Messenger d'Allah ﷺ partit pour Médine devançant Abû Bakr. Ce dernier était âgé et connu, tandis que l'Envoyé ﷺ était jeune et méconnu des gens. Des personnes qui les avaient croisés demandèrent à Abû Bakr : « Ô Abû Bakr, qui est cet homme devant toi ? Abû Bakr leur répondait alors : Cet homme est celui qui m'indique le chemin. Ses interlocuteurs pensaient qu'Abû Bakr fallait allusion à l'itinéraire, mais il parlait en réalité de la voie droite »¹. Il faut savoir que le Prophète ﷺ était l'aîné.

Ce récit montre qu'Abû Bakr apparaissait tel un vieil homme (shaykh) pour son âge, tandis que le Messenger d'Allah ﷺ passait pour un jeune homme, à cause de l'absence de cheveux blancs comme l'a expliqué l'imam Al-Qasṭalânî en ces termes : « Le Prophète ﷺ ne possédait pas un seul cheveu blanc, alors qu'il était plus âgé qu'Abû Bakr ».

Au vu de ces éléments, nous pouvons donc dire que la différence d'âge entre le Messenger d'Allah ﷺ et 'Âicha, qu'Allah l'agrée, n'était pas significative sur le plan physique. Selon la Tradition, le Prophète ﷺ avait fait la course avec 'Âicha, elle l'avait remportée. Mais, à une autre occasion, il

1. Al-Boukhârî (3911); Ahmad (2/211).



avait gagné à son tour en lui disant : « celle-ci pour celle de l'autre jour »¹. Les exemples de cet ordre sont nombreux dans la vie du Prophète de l'islam. On peut comprendre, après examen, les raisons importantes qui expliquent ce mariage du Messenger d'Allah ﷺ avec 'Âïcha, qu'Allah l'agrée. Cette union bénie a eu lieu au début de la période médinoise, qui (comme expliqué plus haut) marque le commencement des Révélations des prescriptions légales dans la Mission prophétique.

Comme chacun sait, l'homme passe une grande partie de son existence dans son foyer, avec ses proches. Cet aspect de la vie domestique et du comportement de l'Envoyé d'Allah ﷺ avec sa famille devait aussi nécessairement être dévoilé aux gens, afin qu'il serve de modèle. C'est à ce niveau-là que 'Âïcha, qu'Allah l'agrée, ainsi que les autres épouses du Messenger ont assuré un rôle de transmission important. Elle était dotée d'une vive intelligence, et Allah lui avait octroyée aussi une grande capacité à assimiler qui ont lui permis d'assurer parfaitement cette mission. L'étude des livres traitant de la Sîrah révèle ce statut particulier qui était le sien.

Un autre élément de sa situation personnelle lui a permis de s'acquitter de cette tâche de façon appropriée : Allah avait prolongé sa vie de cinquante ans après la mort du Messenger ﷺ, ce qui a fourni une excellente opportunité de transmettre tout ce qu'elle avait appris et retenu du Prophète ﷺ, et qu'Allah la comble de Son agrément ! ».

* * * *

1. Ahmad (6/264) ; Abû Dâwûd (2578) ; Ibn Mâjah (1979) ; Ibn Hibbân (4691).



CHAPITRE 8

LA GRANDE BATAILLE DE BADR

PARTIE 1

L'étape qui a précédé la bataille

Une information parvint aux musulmans concernant le départ du Shâm d'une caravane importante appartenant aux Quraysh et qui transportait des biens considérables¹. Ce convoi était dirigé par Abû Sufiyân, et il était escorté par trente à quarante hommes.

Le Messenger d'Allah ﷺ dépêcha alors Basbas b. 'Amrû comme éclaireur afin de collecter et rapporter des informations sur cette caravane. La nouvelle ayant été confirmée par Basbas, l'Envoyé d'Allah ﷺ invita les Compagnons à s'apprêter au départ. Il leur dit : « *Préparez-vous à une expédition contre une caravane des Quraysh, ceux qui ont saisi vos biens, et qu'Allah vous accorde la mainmise sur ce Butin en compensation* ».

Le 12 du mois de Ramadan de l'an 2 de l'Hégire, le Messenger d'Allah ﷺ quitta Médine pour partir à la rencontre de ce convoi mecquois. Il est attesté qu'à ce moment-là, l'Envoyé d'Allah ﷺ ne comptait pas livrer bataille, mais son intention se limitait à lancer un assaut sur le convoi de marchandises des Quraysh. Les musulmans se trouvaient en état de guerre avec les Mecquois, ce qui justifiait qu'ils s'emparent de leurs biens ou les combattent. Surtout si l'on se souvient que les biens usurpés de force aux Muhâjirûn par les idolâtres servaient à faire prospérer en partie le commerce mecquois.

Le Prophète ﷺ avait chargé 'Abd Allah b. Oum Maktûm de diriger la prière à Médine en son absence. Le Messenger d'Allah ﷺ envoya ensuite deux de ses Compagnons² à Badr en tant qu'éclaireurs afin de le tenir informé des mouvements de la caravane mecquoise.

1. La valeur des biens transportés par cette caravane a été estimée à 50 000 dinars.

2. Ces Compagnons étaient : 'Adî b. Az-Za'bâ et Basbas b. 'Amrû, voir at-ṭabaqât, d'Ibn Sa'd (2/24).



Une divergence apparaît dans les sources authentiques concernant le nombre exact de Compagnons qui ont accompagné l'Envoyé d'Allah ﷺ dans cette expédition de Badr. L'imam Boukhârî par exemple, avance les chiffres d'environ trois cent dix à trois cent dix-neuf participants¹, l'imam Mouslim, quant à lui, soutient qu'ils étaient trois cent dix-neuf hommes². D'autres textes énumèrent les noms de trois cent quarante guerriers musulmans ayant pris part à la Bataille de Badr.

Les forces islamiques en présence durant cette campagne ne représentaient pas tout le potentiel militaire des musulmans de Médine. Leur mission de départ était simplement de barrer la route au convoi mecquois et de s'emparer des marchandises. Ceux qui s'étaient engagés dans l'excursion ne s'imaginaient pas, à ce moment, qu'ils partaient pour affronter les armées des Quraysh et de leurs alliés, qui s'étaient regroupés pour la guerre.

Les effectifs des idolâtres avaient atteint le millier d'hommes³ et ce contingent était accompagné de deux cents chevaux et deux cents chameaux. Des chanteuses, tambours à la main, fredonnaient des vers offensants sur le Messenger d'Allah ﷺ et sur ses Compagnons.

De leur côté, les musulmans ne possédaient que deux chevaux et soixante-dix chameaux qu'ils enfourchaient chacun à tour de rôle.

1. Quelques événements survenus durant le trajet

Des événements survenus durant le trajet du Messenger ﷺ et des Compagnons vers Badr nous fournissent quelques enseignements. Nous les citons dans ce qui suit.

a. Le Messenger d'Allah ﷺ congédie Al-Barâ b. 'Âzib et d'Ibn 'Umar à cause de leur âge :

À leur sortie de Médine, l'Envoyé d'Allah ﷺ et ses Compagnons partis à la rencontre de la caravane d'Abû Sofîân, dressèrent leur campement à Buyût As-Suqyâ et le Messenger d'Allah ﷺ passa en revue ceux qui l'accompagnaient. Il dispensa ceux qui ne pourraient pas poursuivre la route avec les musulmans ou qui ne seraient pas aptes à se battre. Ainsi, il congédia Al-Barâ b. 'Âzib et Ibn 'Umar qui n'étaient pas assez âgés, bien que ces deux-là désirassent vraiment participer au Jihad avec le Prophète ﷺ.⁴

1. Al-Boukhârî (3957, 3958).

2. Mouslim (1763)

3. Mouslim (1763).

4. Al-Boukhârî (3955, 3956).

b. « Fais demi-tour, car je ne rechercherai jamais l'assistance des idolâtres » :

D'après 'Âïcha, qu'Allah l'agrée : Le Messenger d'Allah ﷺ quitta Médine juste avant la Bataille de Badr. À Ḥarraḥ Al-Wabarah, un homme à la réputation de guerrier courageux et agile alla à sa rencontre, ce qui enthousiasma les Compagnons. S'adressant alors au Prophète ﷺ, il lui dit : -Je suis venu t'accompagner pour combattre à tes côtés. - Crois-tu en Allah et en Son Messenger ? lui demanda l'Envoyé d'Allah. -Non, répondit l'homme. - Dans ce cas, rebrousse chemin, car je ne rechercherai jamais l'assistance des idolâtres, lui dit le Prophète ﷺ. Il partit, puis revint plus tard, lorsque nous atteignîmes l'arbre d'Al-'Aqabah. Il fit à nouveau sa proposition, mais fut encore congédié par le Messenger d'Allah ﷺ qui avait reçu une réponse négative, lorsqu'il lui demanda pour la seconde fois s'il croyait en Allah et en Son Messenger. À Al-Baydâ, l'homme insista, et quand l'Envoyé d'Allah le questionna : *Crois-tu en Allah et en Son Messenger ?* Il déclara cette fois-ci : Oui. *"Tu peux alors nous accompagner"*, lui annonça le Prophète ﷺ¹.

c. Le Messenger d'Allah ﷺ solidaire de ses Compagnons dans les difficultés :

D'après Ibn Mas'ûd, qu'Allah l'agrée : Durant l'expédition de Badr nous étions trois à nous partager un seul chameau. Abû Lubâbah et 'Âlî étaient les compères de voyage du Prophète ﷺ. Lorsqu'arriva le tour de l'Envoyé ﷺ de poser pied à terre, Abû Lubâbah et 'Âlî lui dirent : Nous marcherons à ta place. *"Vous n'êtes pas plus forts que moi, et j'ai autant besoin que vous de la récompense d'Allah"*, leur répondit l'Envoyé d'Allah ﷺ.²

2. La décision de rencontrer les musulmans à Badr

Abû Sofiân apprit que l'Envoyé d'Allah ﷺ et ses Compagnons avaient entrepris une expédition pour intercepter la caravane marchande qu'il conduisait. Il modifia alors son itinéraire pour aller longer le rivage. Dans le même temps, il dépêcha Dhamdham b. 'Amrû Al-Ghiffârî auprès des Quraysh pour leur demander de mobiliser leurs troupes pour sauver le convoi et protéger leurs biens. Abû Sofiân avait fait preuve de vigilance et de précaution, il se tenait informé des musulmans et de leurs mouvements et n'hésitait pas à se déplacer lui-même pour cela. Il s'était ainsi rendu à Badr, en personne, pour apprécier par lui-même la situation, et une fois sur place il interrogea ceux qui s'y trouvaient. « Avez-vous rencontré quelqu'un ? » leur demanda-t-il. Ces derniers répondirent qu'ils

1. Mouslim (1817) ; Abû Dâwûd (2732) ; Tirmidhî (1558) ; Ahmad (3/148-149)

2. Ahmad (1/411) ; Ibn Hibbân (4733) ; Abû Ya'lâ (5359) ; Al-Bazzâr (1759) ; majma'uz-zawâ'id (6/69).



n'avaient aperçu que deux hommes. Abû Sofian s'enquit auprès d'eux de l'endroit où leurs montures s'étaient arrêtées. À l'emplacement, il saisit les excréments séchés des bêtes et les émietta dans sa main pour y trouver des noyaux de dattes. Il cria alors : « Par Allah ! Ces bêtes ont été nourries à Yathrib ».

Ainsi Abû Sofiân avait réussi à repérer les mouvements secrets de ses ennemis en devinant la nourriture de leurs bêtes, à partir d'un examen des déjections de leurs chameaux. Cela lui permit de savoir que les deux hommes aperçus près de Badr venaient de Médine, et il en déduit qu'ils devaient être musulmans. Il comprit que sa caravane était alors en danger. Sans tarder il envoya Dhamdham b. 'Amrû à La Mecque pour avertir les Quraysh, tandis qu'il modifia son itinéraire pour se diriger vers le littoral.

Les nouvelles concernant la caravane entraînèrent une réaction brutale chez les Quraysh. Leurs chefs furent saisis de colère face à cette atteinte inacceptable à leur honneur, sans parler de la menace qu'on venait de diriger contre leurs intérêts économiques. En plus de cela, une telle situation risquait de ternir l'image et le prestige des Mecquois aux yeux des autres tribus arabes. Les idolâtres mecquois se devaient donc de réagir à cet affront par toutes les ressources guerrières à leur disposition.

En outre, la manière dont Dhamdham b. 'Amrû Al-Ghiffârî avait choisi de leur faire parvenir la nouvelle ne pouvait laisser indifférent quiconque en avait été témoin ou en avait entendu parler.

En effet, ce dernier entra à La Mecque en chevauchant sa monture à l'envers. Il avait aussi mutilé le museau de son chameau et déchiré son vêtement sur le devant et sur le derrière en criant de toutes ses forces : « Ô Quraysh ! Votre caravane ! Votre caravane ! Vos biens que conduit Abû Sofiân sont menacés par Mohammad et ses compagnons, elle est en train de vous échapper ! Au secours ! Au secours ! ».

Entre-temps, Abû Sofiân avait réussi à mettre le convoi hors de portée des musulmans. Il envoya alors un émissaire à La Mecque pour faire savoir aux Quraysh que leurs marchandises et lui-même ne couraient plus aucun danger. Il leur demanda aussi de rebrousser chemin vers la Ville Sainte. Mais cette dernière suggestion éveilla des dissensions au sein des chefs qurayshites, dont la majorité voulait poursuivre leur campagne vers Badr. Ils s'étaient mis en tête de donner une leçon aux musulmans ce qui sécuriserait définitivement leur route commerciale. Cela serait aussi

pour eux une occasion d'exécuter une démonstration de force, devant les autres tribus arabes. Quoi qu'il en soit, les Banû Zuhrah se séparèrent des troupes et ils rentrèrent à La Mecque, alors que les Banû 'Adî n'avaient pas pris part dès le début à l'expédition. Le reste qui constituait la majorité des armées Quraysh et de leurs Alliés se rendit tout de même à Badr.

3. Le Messenger d'Allah ﷺ consulte ses Compagnons

Quand l'Envoyé d'Allah ﷺ apprit que la caravane lui avait échappé, mais que les chefs mecquois persistaient malgré tout à vouloir livrer bataille, il se concerta avec ses Compagnons¹. Plusieurs de ces derniers ne se sentaient pas confiants à l'idée d'un affrontement avec les Quraysh. Ils n'avaient pas envisagé cette perspective et ne s'y étaient donc pas préparés. Ils tentèrent alors de convaincre le Prophète ﷺ de ne pas aller à l'affrontement, car ils voyaient cette option comme la plus appropriée. Le Noble Coran décrit leur prise de position ainsi que la situation des croyants durant cet événement :

« De même, c'est au nom de la vérité que ton Seigneur t'a fait sortir de ta demeure, malgré la répulsion d'une partie des croyants. (6) Ils discutent avec toi au sujet de la vérité après qu'elle fut clairement apparue; comme si on les poussait vers la mort et qu'ils (la) voyaient. (7) (Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux factions serait à vous. Vous désiriez celle qui était sans armes, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants jusqu'au dernier; (8) afin qu'il fasse triompher la vérité et anéantir le faux, en dépit de la répulsion qu'en avaient les criminels. » Al-Anfâl (Le Butin) : 5-8

Quant aux Muhâjirûn, ils souhaitaient à l'unanimité rencontrer l'ennemi. Al-Miqdâd b. Al-Aswad s'était même distingué par une attitude que nous a rapporté Ibn Mas'ûd, qu'Allah les agrée tous deux, en ces termes : J'ai vu Al-Miqdâd b. Al-Aswad agir d'une manière exemplaire : il s'était présenté auprès du Messenger d'Allah ﷺ tandis que ce dernier multipliait les invocations à l'encontre des idolâtres. Il lui dit alors : Nous ne répondrons pas ce qu'a répondu le peuple de Moïse pars et avec ton Seigneur combattez. Bien au contraire, nous lutterons sans relâche à tes côtés. (Le narrateur) : Je vis alors le visage du Prophète ﷺ s'illuminer de joie, à cause de la parole d'Al-Miqdâd »².

Une autre version mentionne : « Al-Miqdâd dit : Ô Messenger d'Allah ! Nous n'agissons pas comme les enfants d'Israël qui ont dit à Moïse : pars

1. Al-Boukhârî, kitâbul-maghâzî, n° 3952, voir les commentaires sur ce Hadith dans fatḥul-bârî.

2. Al-Boukhârî (3952)



et avec ton Seigneur combattez, nous, nous vous attendons ici ; mais nos paroles sont plutôt : pars et nous te suivons. Ces mots réjouirent l'Envoyé d'Allah ﷺ¹.

Après cette intervention d'Al-Miqdâd, qu'Allah l'agrée, le Prophète ﷺ se tourna vers les autres Compagnons : « *Et vous autres, qu'en pensez-vous ?* ». Cette demande s'adressait en particulier aux Ansar. Ils formaient en effet le gros des troupes. En outre, le deuxième pacte, celui d'Al-'Aqabah, ne les engageait pas à protéger l'Envoyé d'Allah ﷺ en dehors de Médine. Sa'd b. Mu'âdh, le chef des Ansar, avait saisi ces subtilités que le Prophète ﷺ avait en tête. Il se leva alors et dit : Par Allah ! C'est à nous que tu t'adresses Ô Messenger, n'est-ce pas ? *Oui*, lui répondit ce dernier ﷺ. Sa'd b. Mu'âdh lui dit alors : Nous avons cru en toi, et nous savons que tu apportes la vérité. Nous avons prêté serment, et nous nous sommes engagés à écouter et à obéir, alors engage-toi donc Ô Messenger vers ce que tu désires, tu nous trouveras à tes côtés ! Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, si tu nous conduis à ce rivage et que tu entres dans la mer, nous te suivrons, et pas un de nous ne restera à l'arrière. Il ne nous déplaît pas que tu fasses appel à nous demain, pour combattre notre ennemi. Nous endurons dans les batailles, restons résolus dans le combat, et Allah te fera voir de nous ce qui te réjouira, en avant avec la bénédiction d'Allah !².

Le Messenger d'Allah ﷺ apprécia beaucoup le discours de Sa'd b. Mu'âdh qui éveilla son enthousiasme. Il dit en s'adressant aux Compagnons : « *Partez et réjouissez-vous, car Allah m'avait promis déjà la rencontre d'une des deux factions. Par Allah, je vois d'ici la déroute de ces gens* ».

Les paroles de Sa'd avaient encouragé le Prophète ﷺ, ravivé et élevé la motivation et le moral des Disciples, qui se sentaient désormais prêts à combattre.

La concertation des Compagnons à laquelle veillait le Messenger d'Allah ﷺ avant les batailles montre l'importance de la consultation, surtout en temps de guerre. Les conflits armés déterminent en effet le destin des nations : l'ascension ou la disparition.

4. La marche vers l'ennemi, et le renseignement

Après avoir constaté les bonnes dispositions de ses suiveurs, leur courage et leur adhésion au projet de guerre, le Messenger d'Allah ﷺ commença à organiser les troupes. Il confia l'étendard blanc qu'il avait dressé à

1. Al-Boukhârî (4609)

2. Ibn Hishâm (2/267) ; et Mouslim avec quelques variantes (1179)

Muṣ'ab b. 'Umayr, ainsi que deux bannières noires à Sa'd b. Mu'âdh et 'Alî b. Abû Ṭâlib. Qays b. Abû Ṣaṣa'ah devait quant à lui, fermer la marche. Le Prophète ﷺ partit ensuite aux renseignements, en compagnie d'Abû Bakr, afin d'en apprendre plus sur la situation de l'armée mecquoise. En parcourant la région, ils rencontrèrent un vieux Bédouin.

L'Envoyé d'Allah ﷺ lui demanda s'il possédait des informations sur le bataillon de Quraysh et sur Mohammad et ses Compagnons. Le vieil homme lui dit : Je ne vous dirai rien, sans savoir d'où vous êtes.

– *Nous te le dirons quand tu nous auras toi-même dit ce que tu sais*, lui répondit le Prophète ﷺ.

– Vraiment ? demanda le Bédouin.

– *Oui*, confirma l'Envoyé d'Allah ﷺ.

L'homme leur dévoila alors ce qu'il savait : On m'a rapporté que Mohammad et ses Compagnons ont quitté Médine tel jour, si cela est vrai, ils doivent se trouver actuellement à tel endroit (qui était réellement leur emplacement). Quant aux Quraysh, on m'a dit qu'ils étaient sortis de La Mecque tel jour, si cela est vrai, ils devraient donc se trouver à tel endroit aujourd'hui (ce qui était le cas). Puis le voyageur ajouta : Je vous ai informé de ce que vous vouliez savoir, dites-moi maintenant : d'où êtes-vous ?

– *Notre origine est les eaux*, lui répliqua l'Envoyé d'Allah ﷺ avant de quitter son interlocuteur qui restait là à se demander : De quelles eaux parlait-il ? Celles de l'Iraq ? ¹.

Le soir même de cette excursion avec Abû Bakr, le Messenger d'Allah ﷺ envoya 'Alî b. Abû Ṭâlib, Zubayr b. Al-'Awwâm et Sa'd b. Abû Waqqâṣ en compagnie d'un petit détachement pour un repérage vers les puits de Badr. Ils y trouvèrent deux jeunes garçons qui faisaient provision d'eau pour les idolâtres. Ils les conduisirent auprès du Prophète ﷺ qui les interrogea : Dites-moi ce que vous savez de l'armée des Quraysh. – Par Allah, leurs troupes se trouvent derrière cette dune, dans une vallée en direction de La Mecque, lui répondirent-ils.

– *Et combien sont-ils ?*

– Ils sont nombreux, dirent les deux garçons.

– *Combien ont-ils apporté de montures ?* demanda le Messenger d'Allah ﷺ.

1. Ibn Hishâm (2/267-268)



- Nous ne savons pas, affirmèrent les deux jeunes.
- *Mais combien de bêtes égorgent-ils chaque jour ?* interrogea l'Envoyé d'Allah ﷺ.
- Neuf à dix en fonction des jours.

Le Prophète ﷺ en déduit : Ils doivent être entre neuf cents et mille hommes, puis s'adressant à nouveau aux deux garçons : Quels notables Quraysh accompagnent l'armée ? Ces derniers mentionnèrent 'Utbah, Chaybah b. Rabî'ah, Abû Jahl, Umayyah b. Khalaf parmi les chefs mecquois. L'Envoyé d'Allah ﷺ se tourna alors vers ses Compagnons et déclara : Voici que se présente à vous l'élite de la Mecque !¹.

L'approche guerrière prophétique consistait à bien s'informer sur l'ennemi et sur ses objectifs. Cela constitue en effet le meilleur moyen d'établir une stratégie adéquate pour l'affronter et repousser son adversité. Durant la préparation de la Bataille de Badr la méthode du Messenger d'Allah ﷺ pour collecter des informations consistait à le faire en personne ou à déléguer, mais le secret demeurait un principe à respecter. Le Noble Coran lui-même encourage cette démarche :

« Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messenger et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement). Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le diable, à part quelques-uns. » An-Nissâ (Les Femmes) : 83

On retrouve d'ailleurs dans toutes les batailles menées par l'Envoyé d'Allah ﷺ ce souci de maintien du secret dans les opérations. Cela est confirmé par ce qu'a rapporté Ka'b b. Mâlik, qu'Allah l'agrée : « L'Envoyé d'Allah ﷺ créait toujours diversion quand il envisageait une opération militaire »². Cette tactique essentielle s'est clairement manifestée durant la Bataille de Badr, à travers les événements qui l'ont jalonnée : Le Messenger d'Allah ﷺ avait interrogé le vieux Bédouin croisé près des puits de Badr et lui avait demandé ce qu'il savait de la position de Mohammad et de son armée, et des Quraysh et de leurs troupes. L'euphémisme qu'a utilisé le Prophète ﷺ lorsque le Bédouin qui lui avait demandé, d'où lui et Abû Bakr venaient. L'Envoyé d'Allah ﷺ avait alors répondu notre origine est les eaux. Ce qui

1. Ibn Hishâm (2/269)

2. Al-Boukhârî (2947)

était tout indiqué pour maintenir secrète l'information sur l'emplacement exact des musulmans.

Son départ instantané après avoir répondu à la question du vieil homme, pour maintenir la discrétion et ne pas ainsi donner l'occasion au Bédouin de lui poser plus de questions, notamment sur la réponse que l'Envoyé d'Allah ﷺ lui avait donnée notre origine est les eaux.

Le Prophète ﷺ avait aussi ordonné que l'on détache les cloches des cous des chameaux pendant la Bataille de Badr, comme l'atteste ce qu'a rapporté 'Ā'icha, qu'Allah l'agrée¹.

La discrétion dont a fait preuve le Messenger d'Allah ﷺ au moment de quitter Médine lors du départ pour Badr. Ainsi il avait annoncé le départ en ces termes : « Nous partons en excursion, que celui qui est disponible enfourche sa monture et se joigne à nous »².

L'imam Nawawî commente ce Hadith ainsi : « Ceci indique qu'il est recommandé de dissimuler en période de guerre. Le chef doit faire preuve de discrétion dans ses opérations et celle de ses expéditions et ne pas les dévoiler pour conserver l'avantage de la surprise sur l'ennemi ».

On remarque que la prévention et la sûreté ont constitué une préoccupation permanente dans l'approche éducative du Messenger d'Allah ﷺ. Ce souci sécuritaire a débuté à l'époque de la prédication secrète, puis publique à La Mecque et s'est poursuivi durant l'édification de la nation islamique au gré de son évolution. Cette composante de l'éducation prophétique s'est manifestée en particulier durant les batailles.

5. La concertation avec Ḥubâb b. Al-Mundhir à Badr

Après avoir recueilli des informations précises sur les troupes Quraysh, le Messenger d'Allah ﷺ partit sans attendre avec ses Compagnons à destination de Badr pour y devancer les idolâtres et prendre le contrôle des puits. Une fois sur place, les musulmans campèrent près de la première source d'eau qu'ils rencontrèrent. Mais Ḥubâb b. Al-Mundhir intervint auprès du Prophète ﷺ et lui demanda :

Ô Envoyé d'Allah, ce campement que tu as choisi t'a-t-il été révélé par Allah, et dans ce cas nous ne devons pas en changer, ou est-ce un choix tactique personnel ? L'Envoyé d'Allah ﷺ lui répondit : Non, ce n'est qu'une

1. Ahmad (6/150) ; Ibn Ḥibbân (4699) et (4702)

2. Mouslim (1901)



tactique. Dans ce cas, lui suggéra Ḥubâb, levons le camp Ô Messenger d'Allah jusqu'à nous rapprocher du puits le plus proche dans leur direction, (c.-à-d. : les troupes idolâtres). Nous installerons notre campement là-bas et détruirons tous les puits situés à l'arrière, tandis que près du premier puits nous creuserons un bassin que nous remplirons d'eau avant de boucher la dernière source d'eau. Nous pourrions boire pendant les combats, et nous les empêcherons, quant à eux, de se désaltérer ». Le Prophète ﷺ accepta la suggestion de Ḥubâb b. Al-Mundhir, et ordonna qu'on lève le campement pour se rendre vers le puits le plus proche des troupes ennemies. Les musulmans s'y installèrent et creusèrent les bassins tout en comblant les autres puits¹.

Ce récit sur un aspect du quotidien vécu par les Compagnons avec le Messenger d'Allah ﷺ, révèle que qu'aucun parmi eux n'hésitait à partager son avis, même sur des questions sensibles. La crainte chez eux de provoquer, par cette attitude, la colère de leur chef suprême n'existait pas. Ils ne ressentaient pas non plus d'inquiétudes au sujet des conséquences que pourrait avoir un tel comportement sur leur réputation, leur rang, leur condition morale ou matérielle, en irritant leur leader et en s'opposant à son choix.

Ce type de liberté qu'encourageait le Messenger d'Allah ﷺ parmi ses Compagnons a apporté une contribution bénéfique au sein de la Communauté qui profitait ainsi de toutes les opinions et tous les avis éclairés. De cette manière, le succès du meneur, quel que soit son âge, est garanti. En effet, il ne dirige pas simplement en s'appuyant sur sa propre idée, ou celle d'un lobby qui défend ses intérêts personnels, avant ceux des musulmans. Mais plutôt selon le modèle prophétique, en tirant avantage de l'opinion de tous les subalternes. Bien souvent, l'avis le plus sage reste celui de l'individu le moins réputé, ou au rang le moins avancé dans la hiérarchie. Rien ne doit empêcher que les vues d'un individu quelconque parviennent au chef des troupes.

Notons à nouveau les fruits de la remarquable éducation prophétique qui apparaissent ici dans l'attitude respectueuse de Ḥubâb b. Al-Mundhir envers le Messenger d'Allah ﷺ. Ce Compagnon avait déjà osé prendre l'initiative de manifester son opinion sans qu'on la lui demande. En outre, il ne l'a fait qu'après une introduction admirable : « Ô Messenger, Allah a-t-Il révélé cet emplacement pour le campement, et dans ce cas nous ne devons pas en changer, ou est-ce un choix tactique personnel ? ».

1. Ibn Hishâm (2/272);

Une telle question révèle à elle seule la nature unique de ce leadership, devant lequel ce Compagnon savait, quand et comment s'exprimer. Ainsi pour ce dernier si c'est la Révélation qui s'est prononcée sur la position de l'armée, mieux vaut avoir la tête tranchée plutôt que de faire valoir son opinion. En revanche, si ce choix relève d'un avis personnel, une nouvelle et meilleure stratégie peuvent être suggérées.

Cet excellent état d'esprit de la part des Compagnons se conformait aux fondements de la concertation islamique, et de ses principes de partage d'opinions. Il intégrait aussi la discipline de l'écoute et de l'obéissance au leader. Les Disciples respectaient les limites de la discussion et les bons usages quand ils exprimaient leur avis en présence du plus noble des fils d'Adam ﷺ.

Ce dernier ﷺ a également manifesté son grand mérite de chef par son écoute de la nouvelle tactique proposée et en l'adoptant d'un de ses soldats, ou dans d'autres cas d'un des chefs.

6. La description coranique de l'expédition idolâtre

« Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent de leurs demeures pour repousser la vérité (bataran) et avec ostentation (riyâ-a), obstruant le chemin d'Allah. Et Allah cerne ce qu'ils font. » Al- Anfâl (Le Butin) : 47

Ce verset comporte l'interdiction d'imiter les mécréants qui quittèrent leurs maisons, emplis d'arrogance et d'ostentation. Voici quelques explications à propos de ce passage :

- baṭaran (impudence, arrogance, ingratitude) ; selon Qurtubî, ce terme fait référence « [...] à l'attitude ingrate qui consiste à utiliser les bienfaits d'Allah et la situation avantageuse qu'Il a dispensés à un individu pour transgresser Ses limites ».

- riyâ-an (ostentation) : concerne les actes dépourvus de sincérité et de désintéressement, mais qui sont motivés par la recherche des éloges, et la vanité.

- Obstruant le chemin d'Allah ; en arabe, la proposition est subordonnée à baṭaran. Le chemin est la voie aisée et désigne celle d'Allah qui est l'islam, car elle mène les gens au bien et à la réforme.

Ce verset attribue aux mécréants trois caractéristiques : al-baṭar (l'arrogance), ar-riyâ' (l'ostentation) et l'obstruction au chemin d'Allah.

On remarque sur le plan linguistique l'usage par Allah d'al-baṭar comme substantif qui dans ce contexte indique la valeur intrinsèque de l'attribut ; la traduction française obstruant le chemin d'Allah restitue ce que le



noble Coran révèle par l'usage d'un verbe qui indique la répétition dans l'action, et la survenance.

L'imam Râzî a fourni l'exégèse suivante : « Abû Jahl et ses acolytes étaient arrogants, insolents et vaniteux par nature. Mais faire obstruction au chemin d'Allah n'a pu avoir lieu qu'après que l'Envoyé d'Allah ﷺ ait été honoré par sa Mission. Cela éclaire sur l'usage d'al-baṭar et ar-riyâ' dans le Noble Coran sous la forme de substantifs, tandis que l'obstruction au chemin d'Allah est à la forme verbale (en arabe), et Allah est le plus Savant »¹.

L'imam Qurtubî, quant à lui, a avancé cette explication à propos de ce verset qui : « [...] fait référence à Abû Jahl et ceux qui se sont joints à lui le jour de Badr pour protéger leur caravane. Ils sortirent accompagnés de chanteuses et de musicien(nes). Arrivés à Juḥfah, un des amis d'Abû Jahl du nom de Khufâf Al-Kanânî lui fit parvenir avec son fils un cadeau et ce message : Si tu le souhaites je t'envoie des renforts, et je peux aussi venir en personne avec ceux qui sont prêts à se battre parmi mon peuple. Mais Abû Jahl lui transmet cette réponse : Si comme le prétend Mohammad nous sommes en guerre contre Allah, dans ce cas nous sommes (même avec toi et les tiens) d'ores et déjà vaincus. Mais si nous ne combattons que des hommes, nous sommes déjà suffisamment nombreux. Par Allah, nous ne rebrousserons pas chemin dans cette bataille contre Mohammad et nous irons à Badr, où nous boirons le vin, et écouterons les chanteuses. Badr est un lieu de rassemblement pour les Arabes et un de leurs marchés, nous leur ferons alors voir et savoir que nous sommes partis nous battre et nous inspirerons ainsi la crainte des Quraysh pour toujours. Ils se rendirent donc à Badr ils rencontrèrent le sort désastreux que l'on connaît »².

7. La situation des idolâtres lorsqu'ils arrivèrent à Badr

Allah, exalté soit-Il, a exposé la situation des mécréants mecquois à leur arrivée à Badr :

« Si vous avez imploré le secours d'Allah, la victoire certes viendra. Et si vous cessez [la mécréance et l'hostilité contre le Prophète.], c'est mieux pour vous. Mais si vous revenez, Nous reviendrons, et votre masse, même nombreuse, ne vous sera d'aucune utilité. Car Allah est vraiment avec les croyants. » Al-Anfâl (Le Butin) : 19

L'imam Ahmad rapporte d'après 'Abd Allah b- Tha'labah qu'Abû Jahl arriva

1. Tafsîrur-râzî (15/73), en résumé

2. Tafsîrul-qurtubî (8/25)

à Badr en prononçant cette invocation : « Ô Allah, extermine celui des deux camps qui a bafoué le plus les liens de parenté et qui a rapporté des hérésies ». C'est à cette occasion que fut révélé le verset de l'imploration de l'assistance (al-mustaftih)¹.

L'explication relative à ce passage est la suivante : si vous autres idolâtres osez implorer le secours d'Allah contre Mohammad, la victoire certes viendra. Cela fait référence à l'invocation d'Abû Jahl et des idolâtres lorsqu'ils quittèrent La Mecque en demandant à Allah Son soutien pour la faction la plus méritante. Mais Allah les a tournés ici en dérision en désignant par victoire leur propre défaite.

Le reste du verset signifie que si vous cessez et mettez fin à votre mécréance et votre hostilité envers le Messager d'Allah ﷺ c'est mieux pour vous ; mais si en revanche vous revenez, à votre état précédent de mécréance et d'adversité, Nous reviendrons ; c.-à-d. : en accordant aux croyants la domination et en les secourant comme ce fut le cas à Badr ; et votre masse, même nombreuse, ne vous sera d'aucune utilité, votre supériorité numérique ne vous servira à rien, quelle que soit la situation ; car Allah soutient vraiment avec les croyants, tandis que le vaincu est celui qui s'érige en adversaire d'Allah.

À l'arrivée des bataillons mecquois à Badr, les dissensions et querelles internes agitèrent les rangs.

Selon Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agréa : Alors que les musulmans avaient établi leur campement à Badr, les idolâtres firent leur apparition. Le Messager d'Allah ﷺ posa son regard sur 'Utbah b. Rabî'ah qui montait un chameau roux. Puis il dit : S'il reste un bien quelconque chez ces gens-là, il se trouve chez celui qui a enfourché le chameau roux. S'ils lui obéissent, ils agiront en bien. En effet, 'Utbah b. Rabî'ah interpellait au même moment son peuple en ces termes : Ô vous autres ! Obéissez-moi concernant ceux-là (c. à-d. : les musulmans), si vous les combattez le remords emplira pour toujours vos cœurs, et vous croiserez demain celui qui a tué votre frère ou votre père. J'assumerai la responsabilité de notre retour, mais rebroussez chemin ! Abû Jahl s'écria alors : Par Allah, la peur s'est emparée de lui en voyant Mohammad et ses suiveurs ! Pourtant ils ne sont qu'une poignée ! 'Utbah lui adressa à son tour cette réplique : Nous verrons qui est le lâche qui corrompt son peuple ! En attendant par Allah, ceux-là (les musulmans)

1. Ahmad (5/431) ; Ibn Hishâm (2/280) ; Al-Bayhaqî dans dalâil (3/74).



sont résolus à frapper fort, leurs têtes ressemblent à celles des serpents et leurs regards sont tranchants comme des épées.

Un autre récit nous est rapporté de Hakîm b. Hizâm sur cette journée de Badr. Ce dernier se trouvait dans les rangs mecquois, avant sa conversion à l'islam. Il relate ceci :

Nous quittâmes La Mecque pour nous rendre, comme Allah l'a mentionné dans le Coran, dans la vallée la plus proche. Je me rendis auprès de 'Utbah b. Rabî'ah et je lui dis : Ô Abû Al-Walîd, ne souhaites-tu pas récolter tous les honneurs et la gloire de ce jour, à jamais ? Bien sûr, mais que conseilles-tu ? lui demanda 'Utbah. - En réalité, lui dit Hakîm, tout ce que vous exigez de Mohammad est réparation pour la mort d'Ibn Al-Ḥadhramî, qui était votre allié. Acquitte-toi en personne du prix du sang, et rentre à La Mecque avec ton peuple. Assure-toi d'obtenir cela auprès d'Ibn Al-Ḥanẓaliyah (Abû Jahl), et je me chargerai du prix du sang ; et demande-lui s'il ne préférerait pas retourner chez lui avec les siens plutôt que de combattre son cousin, suggéra alors 'Utbah. Je me rendis alors auprès de l'intéressé que je trouvai au milieu d'une assemblée. Le frère d'Ibn Al-Ḥadhramî qui se tenait debout à ses côtés parlait ainsi : Je romps mon alliance avec Abd-Chams et je la remplace par celle avec les Banû Makhzûm. M'adressant à Abû Jahl, je lui demandai : 'Utbah b. Rabî'ah te propose de rentrer chez toi aujourd'hui avec ton peuple et d'éviter ainsi de te battre contre ton cousin. 'Utbah n'a-t-il pas trouvé meilleur Messenger que toi pour plaider sa cause ? répliqua Abû Jahl avec mépris et désapprobation. – Non, et je ne suis pas supposé être le Messenger d'un autre ! lui rétorquai-je avant de retourner rapidement auprès de 'Utbah, afin de rester informé de la suite des événements¹.

'Utbah qui était un des chefs mecquois éprouvait donc des réticences à livrer bataille contre Mohammad ﷺ, et il proposa même aux Quraysh d'abandonner ce projet en leur disant : « Si Mohammad est véridique dans ce qu'il prêche, sa gloire sera aussi celle des Quraysh qui partageront alors son autorité et seront ainsi, grâce à lui, comblés. Si en revanche il n'est qu'un imposteur, son nom et son affaire seront effacés de la mémoire des Arabes ».

Mais l'arrogance des ignorants, en tous lieux et en toutes époques, ne laisse jamais la vérité se manifester, car ces derniers savent que sa victoire signifie leur disparition et leur remplacement.

1. 'Amrû b. Al-Ḥadhramî fut tué lors de l'expédition de Abd Allah b. Jahch durant le mois sacré, par Wafîd b. Abd Allah.

2. Ibn Hishâm (2/274-275) ; Al-Bayhaqî dans dalâil (3/65-66).

‘Umayr b. Wahb Al-Jumahî avait été dépêché par les Quraysh pour surveiller de loin Mohammad ﷺ et ses Compagnons. Il tourna autour de leur campement et revint auprès de l’armée mecquoise pour leur faire savoir que le Prophète avait avec lui environ trois cents hommes. Puis il demanda aux Quraysh de patienter un moment pour vérifier si d’autres soldats étaient postés en embuscade ou en renfort. ‘Umayr s’éloigna à travers la vallée, mais ne vit rien. En retournant auprès de ses coreligionnaires mecquois il leur dit : Je n’ai rien repéré d’anormal, mais Ô Quraysh vous vous avancez vers une mort certaine. Par Allah, ces gens ne possèdent pas de renforts ni de refuge sinon leurs épées ! Mon avis est que chacun d’entre eux en tuera au moins un parmi vous, et si c’est le cas, la vie après cela deviendra amère. À vous de décider !.

Umayyah b. Khalaf avait quant à lui refusé de quitter la Mecque au départ, craignant pour sa vie. Abû Jahl se rendit alors à lui et lui dit :

Ô, Abû Şafwân, si les gens te voient rester à l’arrière, alors que tu es le chef des gens d’Al-Wâdî, ils t’imiteront. Abû Jahl insista tellement auprès d’Umayyah que ce dernier finit par céder : Par Allah, tu as gagné Abû Jahl, je vais acheter le chameau le plus rapide de La Mecque pour vous suivre ! Chez lui, Umayyah annonça à son épouse : Fais mes préparatifs Umm Şafwân ! Mais Abû Şafwân as-tu oublié l’avertissement de ton ami de Yathrîb ? (Le narrateur : Elle faisait allusion à Sa’d b. Mu’âdh qui avait entendu le Messenger d’Allah ﷺ dire en parlant d’Umayyah : Il sera tué). Ne t’inquiète pas, je ne compte pas trop m’éloigner avec eux. Umayyah partit alors en arrêtant sa monture à chaque maison sur son passage¹. Il poursuivit néanmoins sa route jusqu’au destin fatal qu’Allah lui avait réservé à Badr².

Abû Jahl, maudit soit-il, dans son espièglerie avait envoyé ‘Uqbah b. Abû Mu’ayţ auprès d’Umayyah b. Khalaf avec un encensoir qui contenait des bâtons de ûd. ‘Uqbah le déposa au pied d’Umayyah en lui disant : « - Agite le donc devant toi pour t’embaumer comme font les femmes. -S ois maudit et que soit maudit ce que tu m’apportes là ! », lui rétorqua Umayyah. Ce dernier se leva alors et partit faire ses préparatifs pour Badr. Ces récits indiquent que le moral des troupes mecquoises n’était pas au plus haut, malgré la force et la résolution que les Quraysh affichaient. Ces apparences cachaient plutôt la peur, la lâcheté et l’hésitation.

1. Note traducteur : à cause de son hésitation à participer à la bataille, Umayyah trainait le pas et observait des arrêts fréquents.

2. Al-Boukhârî (3950) ; Al-Bayhaqî dans dalâil (3/25-27).



Un rêve de Âtikah bint ‘Abd Al-Muṭalib avait en outre provoqué un impact négatif sur le mental des Mecquois. Cette dernière vit en songe qu’un homme avait appelé à la mobilisation des Quraysh pour le combat. Du sommet de la montagne Abû Qubays (à La Mecque), il poussa alors une énorme roche qui s’effrita dans sa descente et dont les fragments pénétrèrent dans toutes les maisons qurayshite. Cette vision déclencha des discussions animées entre Al-‘Abbâs et Abû Jahl. Mais Dhamdham fit son entrée spectaculaire à La Mecque pour informer de la situation inquiétante de la caravane. Les Mecquois oublièrent alors les débats sur les interprétations à donner à ce rêve.

Il est également relaté que Juhaym b. Aṣ-Ṣalt b. Al-Muṭalib ‘Abd Manâf, lorsque l’armée Quraysh était à Juḥfah, vit en songe un cavalier se présenter à lui, agrippant un chameau par la bride. L’homme lui dit alors : « ‘Utbah b. Rabī’ah a été tué, ainsi que Chaybah b. Rabī’ah, Abû Al-Ḥakam b. Hishâm, Umayyah b. Khalaf et untel, et untel... ». Il énuméra plusieurs autres notables mecquois morts durant la bataille. Le cavalier frappa alors le flanc du chameau puis l’envoya vers le campement de l’armée mecquoise, et le sang jaillissant de la bête n’épargna aucune tente.

Le récit de ce rêve parvint à Abû Jahl qui dit alors ironiquement : « Celui-ci est encore un nouveau prophète des Banû Muṭalib. Nous verrons demain, si l’on se revoit, lesquels d’entre nous périront ». Par la Grâce d’Allah, ces visions ont contribué à miner le mental des idolâtres.

8. La description coranique du lieu de la bataille entre les musulmans et les idolâtres

« Vous étiez sur le versant le plus proche, et eux (les ennemis) sur le versant le plus éloigné tandis que la caravane était plus bas que vous. Si vous vous étiez donné rendez-vous, vous l’auriez manqué (effrayés par le nombre de l’ennemi). Mais il fallait qu’Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté, pour que sur preuve, pérît celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes, Allah est Audient et Omniscient. » Al-Anfâl (Le Butin) : 42.

Ce verset décrit les emplacements des troupes durant la bataille de Badr, et Allah nous dépeint la situation des deux armées le jour de leur rencontre. Les musulmans occupaient un terrain au pied du flanc de la vallée proche de Médine, sec et sablonneux dans lequel les pieds s’enfonçaient. Les mécréants quant à eux se trouvaient du côté du versant opposé,

le plus éloigné de Médine, sur une terre ferme et humide. Pendant ce temps, Abû Sufiân conduisait la caravane en longeant le rivage.

Dans ce passage, Allah rappelle aux croyants Son bienfait envers eux, en ce jour. Il décrit leur situation et leur remémore lorsqu'ils se trouvaient : sur le versant le plus proche, de la vallée à proximité de Médine, tandis que les idolâtres occupaient le versant le plus éloigné, par rapport à Yathrib. Le noble Coran situe la caravane qui était plus bas que vous (musulmans), conduite par Abû Sufiân et ceux qui l'accompagnaient, sur les bords de la Mer Rouge, à une distance de trois miles.

Nous avons ici un aperçu de ce qu'Allah, exalté soit-Il, avait planifié pour cette rencontre de Badr, où s'est accompli Son décret indéfectible pour que domine sa religion et s'élève Sa Parole. Allah avait promis avant cela que les croyants devraient croiser une des deux factions, sans préciser laquelle. Ainsi, les croyants ont quitté Médine pour barrer la route à la caravane, et c'était là, leur seule motivation. De leur côté, les Mecquois, inquiétés par la menace des musulmans sur leurs biens, se sont alors mobilisés pour protéger leur caravane. C'est de cette manière que les causes générées par Allah ont conduit les premiers à camper sur le versant le plus proche et les autres sur le versant le plus éloigné ; tandis que le convoi, qu'on voulait protéger, s'était faufilé à l'arrière. La guerre fit donc rage, et ce qui devait arriver arriva.

« Si vous vous étiez donné rendez-vous, vous l'auriez manqué (effrayés par le nombre de l'ennemi). Mais il fallait qu'Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté. » Ce passage confirme le décret d'Allah, Sa volonté incontournable de faire se rejoindre les croyants et les impies à Badr, ce qui relevait de l'impossible pour eux, même s'ils avaient convenu de la rencontre entre eux. En effet, les musulmans, partis pour attaquer la caravane, et qui étaient moins nombreux et moins équipés auraient éprouvé des réticences à affronter les idolâtres. Ces derniers également, qui avaient quitté La Mecque pour protéger leurs biens, n'envisageaient pas de combattre le Prophète ﷺ. En outre, les Mecquois craignaient d'affronter le Messenger d'Allah ﷺ. Ils pensaient qu'il bénéficierait du secours d'Allah, car en fin de compte les idolâtres avaient rejeté la foi uniquement par obstination et orgueil, non sur la base de leurs convictions.

Mais la rencontre devait avoir lieu, malgré les réticences partagées, afin que s'accomplisse un ordre qui devait être exécuté, et pour que le décret d'Allah se réalise selon Sa Science et Sa Sagesse. L'affrontement restait

nécessaire afin que soient humiliés les mécréants, pour qu'Allah accorde la victoire aux croyants, fasse prévaloir sa religion et tienne Sa promesse envers le Messager ﷺ.

« Pour que par la preuve, pérît celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes, Allah est Audient et Omniscient. »

Al-Alûsî a proposé le commentaire suivant sur ce passage : Afin que meure (durant cette bataille) celui qui devait mourir en ayant vu de ses yeux la preuve ; et pour que survive (de ce combat) celui qui devait survivre en étant témoin, que le nombre et la force militaire ne constituent pas un argument décisif. La bataille de Badr constitue donc, à ce titre, un des signes apparents et un des arguments incontournables.

« Et certes, Allah est Audient et Omniscient. »

Cette parole en guise d'épilogue renferme une incitation, et en même temps une mise en garde contre la mécréance. Elle incite les croyants à se rappeler qu'aucune parole n'échappe à Allah ni aucune pensée, et qu'on doit donc espérer Sa récompense pour les dires et les intentions. Mais ces mots contiennent aussi un avertissement, car la rétribution signifie aussi le châtiment pour ce que renferment les cœurs ou ce qui est dit.

* * * *

PARTIE 2

Le Prophète et les musulmans au cœur de la bataille

1. L'édification du quartier général

Le Messager d'Allah ﷺ et les musulmans campaient désormais près des puits de Badr les plus proches des idolâtres. Sa'd b. Mu'adh proposa alors au Prophète ﷺ de construire un abri qui serait son centre de commandement, et un lieu sûr pour lui.

Sa'd suggéra ceci : Ô Envoyé d'Allah, laisse-nous t'ériger un abri auprès duquel tes montures seront préparées. Si durant la bataille, avec l'aide d'Allah, nous prenons le dessus sur l'ennemi, nous aurons obtenu ce que nous voulons. Dans le cas contraire, tu n'auras qu'à enfourcher ta monture et rejoindre les gens restés à l'arrière. Par Allah, ceux qui sont à Médine t'aiment autant que nous, s'ils avaient su que tu te prépares à la guerre, ils t'auraient tous rejoint pour te défendre, te protéger loyalement et combattre avec toi.

Le Messager d'Allah ﷺ le remercia et invoqua en sa faveur. Les musulmans dressèrent ensuite un abri sur une colline qui surplombait le futur champ de bataille, dans lequel Abû Bakr était resté en compagnie du Prophète ﷺ. Un détachement de jeunes Ansar dirigé par Sa'd b. Mu'adh était posté autour du repaire pour monter la garde¹.

Quelques remarques utiles concernant l'édification de l'abri :

- Le centre de commandement doit se situer à un endroit qui offre une visibilité sur le champ de bataille. Cela permet au chef de suivre l'évolution du conflit et de gérer les opérations.
- Un effectif suffisant doit sécuriser l'abri.

1. Ibn Hishâm (2/272-273) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/44).



- Le commandant doit prévoir des renforts pour remplacer les pertes durant le combat.

2. Quelques bienfaits d'Allah envers les croyants, avant les combats

Allah, exalté soit-Il, a accordé aux croyants plusieurs faveurs avant le déclenchement de la bataille de Badr : un sommeil réparateur et une pluie rafraîchissante, juste avant les hostilités.

« Et quand Il vous enveloppa de sommeil comme d'une sécurité de Sa part, et du ciel, Il fit descendre de l'eau sur vous afin de vous en purifier, d'écarter de vous la souillure diable, de renforcer les cœurs et d'en raffermir les pas! [vos pas]. » Al-Anfâl (Le Butin) : 11

L'imam Al-Qurtubî explique que : Ce sommeil était celui de la nuit avant le combat et il intervint à un moment inattendu, compte tenu de la situation grave à laquelle les Compagnons allaient devoir faire face. Mais Allah a rempli leur cœur de sérénité. D'après 'Ali b Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée : - En ce jour de Badr, notre armée ne comptait qu'un seul cavalier qui était Miqdâd et dont la monture était grisonnante. Pourtant, nous avons tous trouvé le sommeil la veille de la bataille, à l'exception du Messager d'Allah ﷺ. Il veilla en prière toute la nuit sous un arbre, en pleurant jusqu'au matin.

Ce bienfait du sommeil avant les combats, qu'Allah a accordé aux musulmans a produit deux effets :

- le repos bénéfique leur a permis de se ressourcer avant la bataille du lendemain.
- Il a dissipé la crainte de leur cœur, ainsi que le proverbe le dit : la sensation de sécurité assoupit, et la crainte maintient en éveil.

La pluie fut le deuxième bienfait qu'Allah a dispensé aux musulmans le jour de Badr, alors que les précipitations restaient inhabituelles en cette période. La générosité d'Allah et Sa bienveillance s'étaient donc manifestées, comme l'indique le verset qui associe cette pluie à une intervention divine généreuse.

Fakhrud-Din Râzî a écrit dans son exégèse : On sait qu'habituellement l'état d'impureté rituelle (janabah) embarrasse et contrarie le croyant lorsqu'il n'est pas en mesure de se purifier. Cela peut même le mettre dans un état de confusion, on comprend alors qu'Allah leur ait fourni, en guise de faveur de Sa part, l'occasion de rester pur.

Concernant la Parole d'Allah : d'écarter de vous la souillure du diable ; Ibn Jarîr a mentionné dans son exégèse, selon Ibn 'Abbâs :

En arrivant vers Badr, le Messager d'Allah ﷺ et les musulmans trouvèrent un grand rassemblement d'idolâtres autour des puits. Les Compagnons ne purent avoir accès à l'eau, et furent très déçus. Le diable en profita pour attiser en eux la colère par ses suggestions ; telles que : – vous dites être les alliés d'Allah, et Son Prophète est avec vous, mais les idolâtres vous ont devancés au puits, tandis que vous êtes en état d'impureté rituelle. Peu de temps après cela, Allah fit tomber une forte pluie qui permit aux musulmans de se désaltérer et de se purifier, et qui par la même occasion, dissipa la souillure du diable. En outre, le sol malgré la pluie resta ferme et les croyants pouvaient se déplacer ainsi que les montures pour rejoindre les Mecquois.

Ce verset fait référence à la pluie qu'Allah a fait descendre sur Ses serviteurs, avant la bataille, comme purification physique et spirituelle qui a affermi leurs cœurs et leurs pas. Notons que le terrain de Badr, jusqu'à ce jour encore, est composé de sables mouvants secs qui rendent les déplacements difficiles. De ces sables s'élèvent aussi de grands nuages de poussière. La pluie qui est tombée sur Badr a permis de consolider les sols, et a donc facilité les mouvements tout en retenant la poussière au sol. Cette pluie a donc constitué une bénédiction de la part d'Allah pour Ses serviteurs.

Durant la bataille de Badr, le Messager d'Allah ﷺ avait innové sur le plan militaire en mettant en place une tactique de combat contre les idolâtres inconnues des Arabes avant ce jour. Il avait aligné ses troupes en rangs serrés. Cette disposition des soldats de l'islam est celle à laquelle fait référence le verset 4, de la sourate Aş-Şaff (Les Rangs) :

« Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé. »

Les guerriers formaient des rangs plus ou moins importants en fonction de leur effectif, à la manière des fidèles en prière. Le premier rang constituait celui des piquiers¹ qui devaient stopper les charges des cavaliers. Derrière eux se tenaient les archers qui faisaient barrage aux assaillants. Cet agencement des soldats durant la bataille de Badr a bénéficié aux croyants de plusieurs manières :

- Cette tactique a intimidé l'adversaire et lui a montré que les musulmans étaient préparés et disciplinés.
- Elle a permis de mettre à disposition du commandeur suprême ﷺ des

1. Note traducteur : fantassins armés d'une lance.

troupes de renforts prêtes à réagir en cas de manœuvres surprises, de ripostes de l'ennemi ou d'embuscade. Ce régiment protégeait également les flancs de la menace des fantassins et des cavaliers. Cette stratégie observée à Badr reste unique en son genre dans l'histoire, et représente une marque distinctive de l'approche militaire des musulmans depuis maintenant quatorze siècles.

L'étude de la Sîrah a d'ailleurs révélé que le Messenger d'Allah ﷺ avait surpris à plusieurs reprises ses adversaires sur le plan militaire par l'adoption de manœuvres originales inconnues des Arabes. Ce fut notamment le cas à Badr ou à Uḥud.

En termes de techniques de combat, les Arabes étaient réputés pour l'usage de la technique d'al-farru-wal-karr (les frappes éclairs). Le Général Maḥmūd Shîṭ Khaṭāb nous en donne la définition suivante :

Cette tactique du farru-wal-karr consiste à porter un assaut général contre l'ennemi qui implique toutes les forces : archers, combattants à l'épée, piquiers, lanciers et cavaliers. Dans le cas où l'adversaire résisterait, ou que les troupes de l'assaillant se relâcheraient, ce dernier devait se retirer alors pour se regrouper un moment avant de repartir à l'attaque. Cette alternance d'attaques éclairs et de retraites (al-farru-wal-karr) se poursuivait jusqu'à la victoire ou la défaite.

En opposition, le combat en formations serrées consiste à aligner les hommes en deux ou trois rangées, voir plus, en fonction de leur nombre. Les premiers rangs de soldats musulmans, les piquiers, repoussaient les charges des cavaliers. Les archers constituaient les autres lignes de la formation, et leur rôle consistait à cibler les assaillants ennemis.

Ces rangs de combattants demeuraient tous sous l'autorité d'un seul chef jusqu'à la fin des assauts éclairs, la diminution de leur fréquence et de leur ampleur. À ce moment-là, les rangées se détachaient pour se précipiter sur l'adversaire et le repousser jusqu'à sa déroute.

Pour le Général Khaṭāb il existe une différence notoire entre les deux tactiques : celle de la bataille rangée et celle des attaques éclairs. La première autorise le maintien à l'arrière d'une garnison de sûreté et de prévention sous les ordres du commandant en chef. Ces soldats restent ainsi prêts à réagir à toute situation inattendue, telle qu'une riposte ennemie, une embuscade ; ils peuvent protéger également les flancs de l'armée contre les éventuels assauts de cavaliers ou de fantassins. Cette garnison de sûreté permet de prendre l'avantage durant la bataille.

Ibn Khaldūn a également fait mention des innovations tactiques, inhabi-

tuelles chez les Arabes, que le Messager d'Allah ﷺ utilisait dans ses campagnes militaires. Il relate par exemple que : -Les tactiques de guerre des Arabes, au début de l'islam, consistaient en des combats en formation rapprochée. L'historien précise que les Arabes étaient également réputés pour leurs assauts éclairs répétés.

Ibn Khaldûn a démontré aussi le mérite de la tactique utilisée à Badr par le Messager d'Allah ﷺ en écrivant :

Le combat en formation rapprochée demeure bien plus efficace que la technique des assauts répétés, car dans le premier cas les soldats sont alignés comme des bougies ou à l'image des fidèles durant la prière. Ils progressent ainsi en rangs serrés vers l'ennemi, ce qui leur donne l'avantage de la stabilité et de la fermeté lors de l'affrontement, tout en inspirant la crainte. Les combattants forment ainsi un mur infranchissable, ou une forteresse que l'on ne peut assiéger.

D'un point de vue strictement militaire, ces méthodes mises en place par le Prophète ﷺ suscitent l'admiration devant cette personnalité et ses compétences stratégiques. En effet, ces pratiques militaires qu'il appliquait sur le terrain sont totalement en conformité avec les fondements des techniques modernes.

Nous détaillons certains aspects de cette tactique dans ce qui suit.

- L'Envoyé d'Allah ﷺ adopta dès le départ l'approche défensive et n'a pas lancé d'attaque sur les Quraysh. La stratégie qu'il avait préparée, et que ses Compagnons suivaient à la lettre, a contribué à déstabiliser l'adversaire dans sa propre tactique et psychologiquement. Par la Grâce d'Allah, ils ont remporté une victoire éclatante sur un ennemi plus nombreux, et avec un rapport des pertes de trois Mecquois tués contre un musulman.

- Le Prophète ﷺ dans toutes les situations auxquelles il était confronté agissait dans le respect de l'intérêt général, car le changement de circonstances implique l'adaptation. On retrouve aussi cette capacité d'adaptation du Messager d'Allah ﷺ dans le domaine militaire. Ainsi il avait eu recours, de façon appropriée, à un type de commandement directif lorsque le contexte l'exigeait. Mais son leadership sur le modèle participatif se manifestait aussi à travers ses concertations répétées.

- La façon de diriger de l'Envoyé d'Allah ﷺ ne s'appuyait pas uniquement sur l'exercice direct de l'autorité, mais plutôt sur la participation et la confiance. On remarque qu'il ne cherchait pas à imposer son opinion, mais qu'il restait ouvert à la discussion. Son choix se portait ensuite sur l'avis qu'il jugeait bon.



Durant la bataille de Badr, toutefois, le Messager d'Allah ﷺ a exercé un type de commandement directif, comme en témoignent les aspects suivants :

Il avait ordonné de décocher les flèches sur l'ennemi lorsque ce dernier se rapprochait, ce qui augmentait les chances de faire mouche. Ainsi, il avait enjoint aux archers ceci : « *Ne décochez vos flèches¹ que lorsqu'ils se rapprocheront* »².

Le Prophète ﷺ avait interdit également de sortir les épées des fourreaux tant que l'ennemi restait hors de portée : « *ne dégainez pas vos épées avant que l'ennemi ne soit dans vos rangs* »³.

L'Envoyé d'Allah ﷺ avait aussi donné comme instruction celle d'économiser les flèches : « *... vous les économiserez ainsi...* »⁴.

Si l'on compare ces pratiques stratégiques et les principes modernes dans le domaine guerrier, on se rend compte que le Prophète ﷺ était un pionnier. Pourtant, il ne les avait pas étudiées, et n'avait jamais fréquenté d'académie militaire. On découvre par exemple, à partir des points énumérés ci-dessus, qu'il mettait en pratique le principe de la portée de feu ; cela consiste à ne lancer l'attaque que si l'ennemi se situe à la bonne distance. Sa parole : « *... et économisez vos flèches* », illustre ce principe.

Tirer avantage de l'environnement naturel durant la bataille :

L'Envoyé d'Allah ﷺ n'avait pas négligé également de prendre en compte les facteurs naturels durant cette bataille, et il a cherché à tirer avantage de l'environnement pour son armée. L'historien Al-Maqrîzî a mentionné l'exemple suivant : Tôt le matin ce jour-là, le Messager d'Allah ﷺ se trouvait déjà à Badr où il mettait les troupes en rangs lorsque le soleil se leva. Il disposa les combattants de façon que le soleil soit derrière eux, et pour que les Mecquois l'aient face à eux.

Cet exemple révèle une excellente préparation de la part du Prophète ﷺ et sa capacité à utiliser les facteurs extérieurs naturels pour placer ses guerriers dans les meilleures conditions. En effet, le soleil en plein visage aurait aveuglé les combattants et aurait affecté ainsi leur capacité de combat, et leur résistance à l'ennemi.

1 Un Hadith d'Abû Dâwûd, mentionne trois choses : « Ne décochez vos flèches que lorsqu'ils se rapprocheront, vous les économiserez ainsi et ne dégainez pas vos épées avant que l'ennemi ne soit dans vos rangs ».

2. Ibn Hishâm (2/278) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/81).

3. Abû Dâwûd (2664).

4. Al-Boukhârî (2/3984, 3985).

Cette démarche de l'Envoyé d'Allah ﷺ indique que les conditions naturelles et climatiques telles que l'ensoleillement, les vents, la géographie et autres facteurs possèdent une influence non négligeable pour l'équilibre des forces en présence. Cela fait partie des moyens auxquels Allah nous ordonne d'avoir recours afin d'obtenir la victoire et nous surpasser.

Sawwâd b. Ghaziyah, celui qui devait regagner le rang :

Le Messager ﷺ alignait les combattants en rangs serrés. Il tenait en sa main un bâton de flèche sans plumes. Il vit alors un homme hors des rangs du nom de Sawwâd b. Ghaziayh. L'Envoyé ﷺ lui donna un coup sur le ventre avec la tige en lui ordonnant : Entre dans le rang Sawwâd !

- Ô Messager d'Allah, tu m'as fait mal ! Allah t'a envoyé avec la vérité et la justice. Je réclame donc réparation ! lui dit alors Sawwâd. À ces mots, le Prophète ﷺ découvrit son ventre et s'adressant à Sawwâd il dit :

- *rends-moi ce coup dans ce cas !* Ce dernier saisit l'Envoyé d'Allah ﷺ et posa ses lèvres sur son ventre.

- *Que t'arrive-t-il Ô Sawwâd ?* lui demanda le Prophète ﷺ.

- Ô Messager d'Allah, nous sommes sur le point d'affronter l'ennemi et je pourrais mourir. Si c'est le cas, j'aurai au moins eu l'occasion de te toucher pour une dernière fois, lui dit Sawwâd ». Le Messager ﷺ invoqua en sa faveur.¹

De ce récit, nous pouvons observer ce qui suit :

- L'importance que l'islam accorde à l'ordre et à l'organisation ;
- La justice totale qui se reflète dans l'attitude du Messager ﷺ prêt à donner réparation de sa propre personne ;
- L'amour du soldat envers son chef ;
- Le rappel de la mort et du martyr ;
- La bénédiction qui se trouve dans le contact avec le corps béni du Prophète, ce qui explique le geste de Sawwâd ;
- Le ventre de l'homme ne compte pas parmi les parties intimes qu'on ne doit pas dévoiler en public. Dans le cas contraire, l'Envoyé d'Allah ﷺ n'aurait jamais découvert cette partie de son corps.

Les encouragements du Prophète ﷺ avant la bataille :

L'Envoyé d'Allah ﷺ a éduqué les Compagnons dans le but de forger en eux une force de caractère, une résolution ferme et solide comme un roc. Il

1. Ibn Hishâm (2/278-279)

insufflait en eux le courage, l'audace au combat et l'espoir en la victoire. Sa méthode consistait à inciter au combat et à dissuader de la désertion. En évoquant la récompense des Mujâhidûn endurants, il éveillait en eux la motivation. En mettant en garde contre le sort néfaste de celui qui fuit et déserte le champ de bataille, il les dissuadait. Le Prophète ﷺ encourageait aussi ses Compagnons et leur ordonnait d'user de tous les moyens qui pouvaient mener à la victoire, et leur il interdisait tout ce qui pouvait mener ou rapprocher de la défaite.

C'est conformément aux prescriptions coraniques que le Messenger d'Allah ﷺ cherchait à stimuler les Compagnons et à les inciter à la lutte :

« O Prophète, incite les croyants au combat. S'il se trouve parmi vous vingt hommes endurants, ils en vaincront deux cents; et s'il s'en trouve cent, ils vaincront mille mécréants, car ce sont vraiment des gens qui ne comprennent pas. » Al-Anfâl (Le Butin) : 65.

« Combats donc dans le sentier d'Allah, tu n'es responsable que de toi même, et incite les croyants (au combat) Allah arrêtera certes la violence des mécréants. Allah est plus redoutable en force et plus sévère en punition. » An-Nisâ' (Les Femmes) : 84.

Ainsi durant la bataille de Badr, L'Envoyé d'Allah ﷺ encourageait ses combattants par ces paroles : En avant, vers un Paradis dont l'étendue équivaut à celle des cieux et de la terre. 'Umayr b. Al-Ḥumâm Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée, en entendant cela dit alors :

- Ô Prophète, tu as bien dit à l'étendue des cieux et de la terre !
- Oui, lui répondit le Messenger ﷺ.
- Bravo ! s'écria-t-il alors, avant que l'Envoyé d'Allah ne lui demande :
- que veux-tu dire par bravo ?
- Par Allah, Ô Messenger tout ce que je voulais dire est que j'espère compter parmi ceux qui entreront au Paradis.
- Tu es l'un des leurs, lui annonça le Prophète ﷺ. À ce moment, 'Umayr sortit une poignée de dattes de son carquois et commença à les manger. Mais il interrompit sa collation et se dit : je n'ai plus assez de temps pour cela, et après avoir jeté les dattes au sol, il se précipita sur l'ennemi pour combattre jusqu'à la mort.¹

1. Mouslim (1901)

Dans une autre version de ce même récit, Anas rapporte qu'après avoir lâché au sol les dattes, 'Umayr se lança dans la bataille en récitant :

« Vers Allah je galope sans aucune provision,
Sinon la piété et les actes pour ma vie future,
Et le Jihad pour Allah, dans l'abnégation.
De toute façon aucune provision ne dure,
Sinon la piété, la vertu et les bonnes actions. »

Il combattit jusqu'à tomber en martyr, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Pour mobiliser le courage des Compagnons, le Messenger d'Allah ﷺ leur avait prédit la mort des notables Mecquois en leur indiquant l'endroit précis où chacun d'eux¹ allait mourir. Ces annonces prophétiques instaurèrent la sérénité dans le cœur des Disciples. Tout comme la nouvelle anticipée de la victoire des croyants avant la bataille, avait rassuré les Compagnons. Ainsi le Prophète ﷺ avait dit à Abû Bakr : « *Réjouis Abû Bakr !* ». S'adressant également à ses combattants, il leur avait déclaré : « *Par Celui qui détient l'âme de Mohammad, quiconque se bat aujourd'hui et meurt au combat en ayant fait preuve de patience et d'abnégation, et sans tourner le dos à l'ennemi, Allah le fera entrer au Paradis* »².

Il reste évident que ces encouragements ont eu un impact décisif chez les Compagnons, qu'Allah les agrée, ainsi que sur ceux qui suivirent pour le mieux leurs traces.

Avant la bataille, le Prophète ﷺ avait exigé des musulmans de s'abstenir de toute initiative personnelle sans son accord. Anas, qu'Allah l'agrée, rapporte ainsi que le Messenger d'Allah ﷺ et ses Compagnons « ... avaient devancé les idolâtres au puits de Badr. À l'arrivée des Mecquois, le Prophète s'adressant à ses troupes leur dit : - qu'aucun de vous ne prenne d'initiative sans que je ne l'y autorise³. Puis lorsque les mécréants s'approchèrent, il ordonna : en avant vers un Paradis dont l'étendue équivaut à celle des cieux et de la terre ».

Les invocations du Messenger ﷺ et ses suppliques pour le secours d'Allah :

1. 'Umar b. Al-Khaṭāb, qu'Allah l'agrée a rapporté : « La veille de la bataille de Badr, le Messenger d'Allah ﷺ nous avait indiqué les endroits précis où certains notables mecquois allaient être tués ». 'Umar ajouta : « Par Celui qui l'a envoyé avec la vérité, ceux qu'il a nommés sont tous morts à l'endroit qu'il avait indiqué ». (Rapporté par Mouslim, n° 2873).

2. Ibn Hishām (2/279)

3. « ... ne prenne d'initiative avant que je l'y autorise », c.-à-d. que personne n'engage d'action avant de m'en faire part, pour ne pas nuire à nos intérêts sans le savoir.



« (Et rappelez-vous) lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça : Je vais vous soutenir en faisant descendre à vous un millier d'Anges dans un déferlement successif. » Al-Anfâl (Le Butin) : 9.

Après avoir organisé les rangs, donné ses instructions et encouragé au combat, le Prophète ﷺ retourna à son abri. Abû Bakr se trouvait là-bas ainsi que Sa'd b. Mu'âdh qui montait la garde à l'entrée, épée à la main.

L'Envoyé d'Allah ﷺ adressa alors ses invocations et ses suppliques à Allah en ces termes :

« Ô Allah, accomplis la promesse que tu m'as donnée, Ô Allah, réalise ce que Tu as promis ! Ô Allah, si Tu laisses ce groupe de croyants périr aujourd'hui, Ton culte disparaîtra sur terre ! ». Il poursuivit ainsi ses invocations, les mains levées au ciel, tourné vers la qiblah jusqu'à faire glisser son manteau de ses épaules. Abû Bakr réajusta alors son vêtement et lui dit : Ô Messenger d'Allah, tu as assez invoqué Allah, et Il exaucera certainement ta prière¹.

C'est en référence à cet événement qu'Allah a révélé :

« (Et rappelez-vous) lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça : Je vais vous soutenir en faisant descendre à vous un millier d'Anges dans un déferlement successif. »

Dans la version d'Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée, nous pouvons lire :

Le Messenger d'Allah ﷺ, le jour de Badr, invoquait Allah en disant : **“Ô Allah (respecte) Ton engagement et (accomplis) Ta promesse, à moins que Tu ne souhaites plus être adoré”**. C'est alors qu'Abû Bakr saisit sa main et lui : Tu en as assez fait. L'Envoyé d'Allah ﷺ sortit alors de l'abri en récitant le verset :

« Leurs troupes seront mises en déroute, et ils tourneront le dos. » Al-Qamar (La Lune) : 45. ²

Le biographe de la Sîrah Ibn Ishâq rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ avait aussi fait l'invocation suivante : **« Ô Allah, voici les Quraysh apportant avec eux leur arrogance et leur vanité pour Te défier et désavouer Ton Messenger, Ô Allah, accorde-nous la victoire promise et extermine-les ! »**³.

L'attitude du Messenger ﷺ, avant la bataille, représente une leçon divine pour tout chef, dirigeant, leader, ou même individu, sur le plan du désin-

1. Mouslim (1763); Abû Dâwûd (2690); Tirmidhî (3081); Ahmad (1/30)

2. Ahmad (1/329); Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/50)

3. Ibn Hishâm (2/273); Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/110).

téressement et de la sincérité. On remarque tout cela à travers les invocations, les prières, les prosternations devant Allah pour qu'Il accorde Sa victoire. L'image du Prophète ﷺ tendant les mains vers le ciel, son manteau tombant de ses épaules, devrait rester présente à l'esprit de tout chef qui dans les mêmes heures et circonstances, ressent tout le poids de sa responsabilité de leader.

« Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais : mais c'était Allah qui lançait. » :

Après ses invocations et ses prières, le Messenger d'Allah ﷺ sortit de l'abri. Il saisit alors une poignée de sable qu'il jeta en direction des idolâtres en prononçant la parole suivante : **« que les visages soient défigurés ! »**¹.

L'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna ensuite à ses Compagnons de se préparer hardiment pour l'affrontement. Entre-temps, la poussière qu'avait jetée le Prophète atteignit tous les visages des idolâtres mecquois en leur causant à tous, de la gêne. Cela est confirmé par la Parole d'Allah :

« Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais : mais c'est Allah qui lançait. » Al-Anfâl (Le Butin) : 17.

Allah confirme, dans ce verset, le jet de poussière effectué par le Prophète ﷺ bien que les visages mecquois ne fussent atteints par la poussière que grâce à une intervention divine.

On remarquera comment le Messenger ﷺ, durant cette bataille, a mis en œuvre non seulement les moyens matériels, mais aussi spirituels, telle que la confiance en Allah, ce qui a garanti la victoire et Son soutien. La bataille de Badr a été une combinaison de toutes les causes physiques possibles et de l'assistance divine qui ont permis de préparer de façon harmonieuse tous les instruments de la victoire. L'intervention miraculeuse et le soutien d'Allah se sont aussi révélés durant cet événement.

Sur le plan matériel : le terrain, les facteurs météorologiques, un chef qui jouit de la confiance, et un moral des troupes élevé sont des éléments essentiels pour des décisions militaires réussies. Or, le terrain était à l'avantage des musulmans, la météo était favorable, le commandement émérite et très respecté était présent et le mental des Compagnons était au plus haut. Toutes ces composantes s'étaient réunies par la Grâce d'Allah et Son soutien direct d'un côté, et par les démarches pratiques entreprises par le Prophète ﷺ de l'autre.

1. Ibn Hishâm (2/280)



Ces deux aspects se sont donc rejoints durant la bataille de Badr : le recours aux causes naturelles et le soutien d'Allah et Ses interventions miraculeuses.

Cela représente la recette idéale pour la réussite des soldats sincères, qui sont dirigés par un leader bien guidé, et qui ont recours aux moyens requis. Dans ces conditions, les combattants de l'islam peuvent espérer le soutien d'Allah.

* * * *

PARTIE 3

Le déclenchement des hostilités et la défaite des idolâtres

L'affrontement entre les croyants et les mécréants mecquois avait débuté par les combats singuliers. 'Utbah b. Rabî'ah, son frère Shaybah b. Rabî'ah et son fils Al-Walîd provoquèrent les musulmans en duel. Trois Ansar s'avancèrent alors, mais le Messager d'Allah ﷺ leur demanda de faire marche arrière, car il avait souhaité que certains de ses proches les affrontent. Il désigna alors 'Ubaydah b. Al-Ḥârith, Ḥamzah et 'Alî.

Shaybah et Al-Walîd furent tués respectivement par Ḥamzah et 'Alî. 'Ubaydah fut opposé à 'Utbah. Ces deux derniers s'infligèrent chacun une blessure grave, mais Ḥamzah et 'Alî se précipitèrent sur 'Utbah pour lui porter le coup fatal. 'Ubaydah fut transporté auprès du Prophète ﷺ, mais il ne tarda pas à mourir des suites de sa blessure¹.

Une révélation coranique fait référence à ces affrontements :

« Voici deux clans adverses qui disputaient au sujet de leur Seigneur. À ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante, 20. qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux. 21. Et il y aura pour eux des maillets de fer. 22. Toutes les fois qu'ils voudront en sortir (pour échapper) à la détresse, on les y remettra et (on leur dira) : goûtez au châtimement de la Fournaise. 23. Certes, Allah introduit ceux qui croient et font de bonnes œuvres aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Là, ils seront parés de bracelets d'or, et aussi de perles; et leurs vêtements y seront de soie. 24. Ils ont été guidés vers la bonne parole et ils ont été guidés vers le chemin du Digne des louanges. » Al-Ḥajj (Le Pèlerinage) : 19-24.

1. Abû Dâwûd (2665)



La vision de la défaite de leurs trois coreligionnaires tués dans ces affrontements singuliers enflamma la colère des idolâtres qui se ruèrent massivement sur les musulmans. Ces derniers les accueillirent par une défense ferme et solide, décochant sur eux leurs flèches, selon les instructions du Messenger d'Allah ﷺ. Le slogan des musulmans durant la bataille était : *Aḥadun-aḥad* (Un, et un seul dieu !).

Après ces préliminaires, le Prophète ﷺ commanda l'assaut de riposte, les encourageant au combat : « soyez fermes ! », leur disait-il. Il leur rappelait la promesse du Paradis pour quiconque serait tué durant cette bataille en ayant fait preuve d'endurance et d'abnégation.

L'énergie des Compagnons était décuplée et leur aptitude de combat augmentait tandis qu'ils entendaient leur chef ﷺ psalmodier : « ***Leurs troupes seront défaites et ils tourneront le dos¹*** ».

Ils ressentaient alors le soutien qu'Allah leur avait dispensé par les Anges, et par leur sentiment de supériorité face aux idolâtres. À cela s'ajoutait la vision stimulante du Messenger ﷺ revêtu d'une cuirasse qui s'élançait en tête des rangs jusqu'à se retrouver le plus proche des Quraysh, tandis qu'il récitait toujours : leurs troupes seront défaites et ils tourneront le dos.

La nuit de la veille de la bataille, le Prophète ﷺ avait vu en rêve que les idolâtres étaient en petit nombre. Il avait raconté cette vision à ses Compagnons qui se sentaient alors rassurés. Cela est confirmé par le verset 43, de la sourate Al-Anfâl :

« En songe, Allah te les avait montrés peu nombreux ! Car s'Il te les avait montrés nombreux, vous auriez certainement fléchi, et vous vous seriez certainement querellés à propos de l'affaire. Mais Allah vous en a préservés. Il connaît le contenu des cœurs. »

Ce passage révèle que le Prophète ﷺ avait vu en songe que les Mecquois étaient peu nombreux. Cette vision a affermi le courage des Compagnons. Mujâhid a expliqué : « Si le Messenger d'Allah ﷺ avait vu les idolâtres dans leur grand nombre dans son rêve, cela aurait provoqué le découragement, le refus de se battre. Cela aurait pu conduire à des querelles sur la nécessité de livrer bataille. Bien que dans le verset les verbes soient au mode inaccompli, ils renvoient au passé, car le verset a été révélé après la vision nocturne. Ainsi, par ce rêve dans lequel les idolâtres apparaissent peu nombreux, Allah a préservé les Compagnons de l'abattement et des

1. Al-Qamar (La Lune) : 45



disputes, mais Allah vous en a préservés. Le récit de cette vision par l'Envoyé d'Allah ﷺ fait aux Compagnons a raffermi leur résolution et les a encouragés à affronter leur ennemi.

Mais il y eut un autre phénomène lié à l'effectif des troupes. Ainsi lors de la rencontre, chacun des deux adversaires avait l'impression que l'autre camp se trouvait en état d'infériorité numérique. »

« Et aussi, au moment de la rencontre, Il vous les montrait peu nombreux à vos yeux, de même qu'il vous faisant paraître à leurs yeux peu nombreux afin qu'Allah parachève un ordre qui devait être exécuté. C'est vers Allah que retourne chaque chose. » Al-Anfâl (Le Butin) : 44

La perception qu'avaient les musulmans du nombre des idolâtres est intervenue comme une réalisation de la prédiction prophétique, ce qui a renforcé leur conviction et a accru leur agressivité et leur endurance. Abd Allah b. Ma'ûd a rapporté : Durant la bataille, j'avais demandé à un homme se tenant près de moi :

- combien en vois-tu ? Soixante-dix ? Il me répondit :
- je dirais plutôt cent. À la fin de la bataille, nous demandâmes à un des prisonniers mecquois :
- combien étiez-vous ?
- Nous étions un millier, me répondit-il ». De la même manière, Allah vous faisait paraître à leurs yeux peu nombreux, comme l'avait perçu un idolâtre qui en voyant les musulmans avait dit : nous n'en ferons qu'une bouchée.

Ce phénomène révèle la bienveillance d'Allah à l'égard des croyants. L'impression chez ces derniers que l'effectif des idolâtres était réduit a affermi leurs pas et galvanisé leurs forces pour les encourager à combattre les mécréants. La peur que leur inspirait l'ennemi a été dissipée de leur cœur. En revanche, la perception des Mecquois de la faiblesse numérique des musulmans a servi à éliminer également les réticences de ces derniers à se battre. Mais elle les a aussi placés dans une posture de relâchement, leur inspirant un surplus de confiance qui a affecté leur aptitude au combat et leur vigilance. Puis lorsqu'ils se sont retrouvés sur le champ de bataille, la réalité du nombre les a surpris. La crainte les a alors dominés et leur détermination a été brisée face à cette situation inattendue. Cela provoqua leur abandon et la victoire des musulmans.



1. Le secours d'Allah par l'envoi des Anges

Comme cela est confirmé par le Noble Coran, la Tradition authentique et les témoignages des Compagnons, la crainte avait empli le cœur des mécréants mecquois durant la bataille de Badr :

« Et ton Seigneur révéla aux Anges : “Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l’effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.” » Al-Anfâl (Le Butin) : 12

« Allah vous a donné la victoire, à Badr, alors que vous étiez humiliés. Craignez Allah donc. Afin que vous soyez reconnaissants ! 124. (Allah vous a bien donné la victoire) lorsque tu disais aux croyants : « Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en aide trois milliers d’Anges ? ». 125. Mais oui ! Si vous êtes endurants et pieux, et qu’ils [les ennemis] vous assaillent immédiatement, votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille Anges marqués distinctement. 126. Et Allah ne le fit que (pour vous annoncer) une bonne nouvelle, et pour que vos cœurs s’en rassurent. La victoire ne peut venir que d’Allah, le Puissant, le Sage. » Âli-’Imrân (La Famille de ’Imrân) : 123-126

Les imams Al-Boukhârî, Mouslim et Ahmad b. Ḥanbal, ainsi que d’autres ont répertorié un certain nombre de Traditions authentiques qui relatent la participation des Anges à la bataille de Badr. Ces Hadith évoquent les coups mortels portés par ces derniers aux idolâtres.

Ibn ‘Abbâs, qu’Allah l’agrée, rapporte : Durant la bataille de Badr, un combattant musulman poursuivait un idolâtre. Il entendit soudainement un claquement de fouet au-dessus de lui et un cavalier dire : en avant Ḥayzûm ! Il tourna à nouveau son regard sur le mécréant qui gisait alors au sol. En s’approchant, il vit que son nez et son visage étaient lacérés comme frappés par un fouet qui avait laissé des marques noircies. Plus tard, cet Ansar raconta au Messenger d’Allah ﷺ, ce qu’il avait vu. Tu dis vrai, confirma l’Envoyé ﷺ, il faisait partie des renforts du troisième ciel.

Ibn ‘Abbâs, qu’Allah l’agrée, nous a rapporté encore : « Le Messenger d’Allah ﷺ avait dit le jour de Badr : *voici Jibril qui empoigne la tête de sa monture qui transporte un instrument de guerre* »².

Ali b. Abî Ṭâlib, qu’Allah l’agrée, nous a rapporté un autre de ces événe-

1. Ḥayzûm : le nom de la monture qu’avait enfourchée l’Ange.

2. Al-Boukhârî (3995).



ments durant la bataille de Badr : Un Ansar avait conduit Al 'Abbâs b. 'Abd Al-Muṭalib comme prisonnier auprès de l'Envoyé d'Allah ﷺ. Al-'Abbâs s'adressa à ce dernier et lui dit : Ô Messenger, par Allah ce n'est pas celui-ci qui m'a capturé ! C'était un homme chauve, avec un visage rayonnant, qui chevauchait une monture bigarrée. Mais je ne le vois pas parmi vous en ce moment. L'Ansar protesta : non, Ô Messenger c'est moi qui l'ai fait prisonnier ! *Tais-toi*, lui dit le Prophète, *car en vérité Allah t'a accordé le soutien d'un noble Ange*¹.

Abû Dâwûd Al-Mâzinî a rapporté également : « Je poursuivais un idolâtre pour le frapper de mon épée, mais sa tête tomba avant que ma lame ne l'atteigne. Je compris alors qu'un autre l'avait tué à ma place »².

Ainsi, les Textes confirment de façon irréfutable qu'Allah a secouru les croyants par l'envoi d'Ange. La raison évidente de ce secours céleste consistait à fournir aux musulmans tous les moyens de remporter cette victoire. Les Anges qui sont descendus ont donc porté assistance, ils les ont rassurés et ont affermis leurs pas, et leur ont inspiré l'espoir de la victoire, et insufflé en eux la force. Leurs interventions sur le champ de bataille avaient aussi pour but de manifester ce soutien d'Allah en faveur des croyants. Cette participation directe des Anges dans la lutte a nécessairement accru la combativité et le courage des musulmans. Les versets du Noble Coran et la Tradition authentique confirment tout cela.

On peut se demander où se trouve l'intérêt de faire intervenir les Anges pour soutenir les musulmans, lorsqu'on sait que Jibril, sur lui la paix, par exemple, aurait pu avec l'aide d'Allah exterminer à lui seul tous les mécréants ?

Le professeur 'Abd Al-Karîm Zîdân en réponse à cette question a écrit :

Allah a décrété que le conflit entre la vérité et ses défenseurs et le mensonge et ses partisans devait poursuivre les lois divines de la création en vue de garantir la victoire. Ce conflit oppose sur terre deux partis : celui de la vérité et celui du mensonge. Pour leur attachement à la vérité et pour leur respect de ses principes, ses défenseurs bénéficient certes, du soutien et du secours d'Allah, de différentes manières. Mais cela ne les dispense pas, pour autant, de lutter en prenant en compte des lois décrétées par Allah dans Sa création. Selon ces règles établies, le parti

1. Ahmad (1/117).

2. Ahmad (5/450); Ibn Hishâm (2/286).

qui concentre chez lui les forces requises est celui qui l'emporte. Le secours des Anges, dans cette lutte, n'intervient qu'en réponse à la foi de ce groupe de croyants mujâhidûn, et permet de garantir, à ces derniers, une partie du succès seulement. Le reste de la victoire dépend des efforts des musulmans et de leur implication dans les combats, de leurs sacrifices, de leur endurance dans la guerre, le tout soutenu par leur confiance indéfectible en Allah. Ainsi les causes spirituelles constituent des moyens d'accéder à la victoire au même titre que les moyens physiques et matériels, tels que la préparation militaire, l'équipement, la stratégie ou la formation aux différentes techniques de guerre...

C'est à ce titre que l'islam encourage les musulmans à s'engager en personne dans la lutte contre le faux et le mensonge et à combattre en veillant à mettre à leur disposition les ressources matérielles, mais aussi spirituelles pour vaincre. Dans ces conditions, c'est par leurs mains, si Allah le veut, que les partisans du mensonge récolteront alors ce qu'ils méritent de châtement.

« Combatez-les. Allah, par vos mains, les châtera, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant. 15. Et Il fera partir la colère de leurs cœurs. Allah accueille le Repentir de qui Il veut. Allah est Omniscient et Sage. » At-Tawbah (Le Repentir) : 14-15

La descente des Anges, paix sur eux, des cieus élevés vers la terre pour secourir les croyants reste un événement extraordinaire, un soutien puissant pour consolider la confiance des musulmans. Ils ont su qu'ils n'étaient plus seuls sur le champ de bataille et ont compris qu'aussi longtemps qu'ils auront recours aux instruments de la victoire et qu'ils contourneront les obstacles, ils obtiendront le soutien céleste. Ce sentiment fort leur a inspiré le courage pour affronter l'ennemi, même avec témérité, lorsque ce dernier les surpasse en effectif, en force et en équipement, alors qu'ils restent eux, peu nombreux et faibles.

Évidemment, un tel phénomène engendra un effet dévastateur sur le moral des mécréants, et il a ébranlé leurs certitudes lorsque la rumeur de la descente d'Anges s'était répandue dans les rangs, et qu'elle fut confirmée par ce qu'avaient vu certains mecquois. Ils comprirent alors que malgré l'infériorité numérique des musulmans et leur capacité de combat limitée, l'hypothèse effrayante de la participation aux combats d'une force adverse inattendue et

inconnue demeurait. D'autant qu'ils ne pouvaient même pas évaluer les capacités militaires de cette puissance invisible.

D'un autre côté, ce sentiment réconfortant de la présence des Anges a accompagné les croyants dans toutes les batailles livrées par les Compagnons, qu'Allah les agrée, du vivant du Prophète ﷺ, et durant l'époque des Califes bien guidés, et même après eux pour certains croyants. Cela a contribué grandement à garantir leurs victoires éclatantes répétées contre leurs ennemis.

2. La victoire remportée par les musulmans sur les mécréants, et le Hadith du Messenger d'Allah ﷺ au sujet des gens des puits.

La victoire des musulmans mit fin à la bataille de Badr. Le bilan du côté mecquois s'élevait à soixante-dix morts et les musulmans avaient capturé le même nombre de prisonniers qui comptaient parmi les notables qu-rayshites, pour la plupart. Quatorze croyants ont trouvé le martyr, dont six Muhâjirûn, et les huit autres étaient bien sûr des Ansar. Le Messenger d'Allah ﷺ après la victoire, envoya 'Abd Allah b. Rawâḥah et Zayd b. Ḥârithah pour annoncer la bonne nouvelle et la défaite des mécréants, aux musulmans de Médine.

L'Envoyé d'Allah ﷺ campa encore trois jours à Badr. Anas b. Mâlik rapporte selon Abû Ṭalḥah : « Le Prophète ﷺ avait coutume de rester trois jours sur le champ de bataille après sa victoire sur un ennemi »¹.

On pourrait expliquer cette habitude par les motifs suivants :

- S'assurer d'avoir éliminé toutes les poches de résistances éventuelles qui se seraient constituées d'individus qui auraient fui après la défaite.
- Ensevelir les corps des martyrs parmi les soldats d'Allah. Cette pratique de les enterrer sur le champ de bataille demeurait la plus courante. Tous les croyants tombés à Badr y sont enterrés, et rien dans la Tradition n'indique qu'on a procédé à leur toilette mortuaire ou accompli pour eux la prière du mort.
- La collecte du Butin et sa mise en sûreté, avant qu'il ne soit confié à ses responsables pour la redistribution totale à leurs ayants droit. C'était Abd Allah b. Ka'b Al-Ansârî des Banû Mâzin qui devait se charger de cette tâche, pour ce qui concernait le Butin de Badr.
- Accorder aux troupes éprouvées l'occasion de se reposer après ces

1. Al-Boukhârî (3976).



contraintes psychiques et physiques que la bataille leur avait infligés. On en profitait également pour soigner et panser les plaies. Rester sur le champ de bataille après la victoire permettait aussi de se souvenir du bienfait d'Allah de ce succès que rien ne garantissait au départ et qui s'avérait difficile à obtenir. Les combattants pouvaient aussi se remémorer les incidents et les surprises qui durant la bataille ont eu un impact sur l'issue victorieuse. On se rappelait ainsi le courage, l'engagement, le sacrifice d'untel, les assauts audacieux, et les manœuvres décisives. On tirait aussi les leçons pratiques de la bataille, concernant les attaques éclairs de l'ennemi, sa stratégie offensive percutante, et les observations qu'on devait en tirer. C'était aussi le meilleur moment pour passer en revue les instructions du commandant en chef, dans la perspective de la stratégie globale et de leur mise en application sur le terrain.

Tout cela fournissait aux Compagnons des éclaircissements pour les batailles futures, des éléments pour soutenir les fondations de leur vie de Mujâhidûn dévoués, engagés pour réaliser la victoire éclatante de l'islam.

- Recouvrir et se débarrasser des cadavres ennemis qui ont trouvé la mort durant la bataille, les identifier, ainsi que leur rang parmi leur groupe. Découvrir les éventuels blessés parmi les Mecquois pour en référer au chef des musulmans afin qu'il juge du sort à leur réserver. Le Prophète ﷺ avait d'ailleurs ordonné qu'on jette les dépouilles malfaisantes de ces derniers dans un des puits asséchés nauséabonds de Badr¹.

Une Tradition prophétique relate que le Messenger ﷺ, debout parmi les cadavres des idolâtres avait dit : « *Quels mauvais proches vous avez été pour votre Prophète ! Vous m'avez désavoué alors que des étrangers ont cru en moi, vous m'avez abandonné lorsqu'ils m'ont secouru, et vous m'avez chassé quand ils m'ont accueilli* »². Puis il ordonna qu'on traîne les dépouilles jusqu'à l'un des puits desséchés de Badr, où on les jeta. Le Messenger d'Allah ﷺ s'en approcha et il parla à voix haute : « Ô 'Utbah b. Rabî'ah, ô Shaybah b. Rabî'ah, ô Umayyah b. Khalaf, ô Abû Jahl b. Hishâm ! Avez-vous rencontré le sort qu'Allah vous a promis, comme j'ai moi-même obtenu ce que m'avait promis le Seigneur ? ». 'Umar dit alors : « Ô Envoyé d'Allah, ceux à qui tu t'adresses sont morts. "Par Celui qui détient la vie de Mohammad", lui répondit le Prophète ﷺ, "ils entendent aussi bien que vous ce que je leur dis, mais ils ne peuvent plus répondre" »³.

1. Al-Boukhârî (3976).

2. Ibn Hishâm (2/292-293).

3. Al-Boukhârî (3976); Mouslim (2873 et 2874).



Qatâdah a affirmé qu'Allah les avait fait revivre le temps d'entendre cet appel du Prophète ﷺ afin de les blâmer, de les humilier, de se venger et de les affliger¹.

Le Messenger d'Allah ﷺ qui interpelle les morts Quraysh révèle une réalité importante. Ces disparus venaient de débiter une nouvelle vie : celle du monde intermédiaire (al-barzakh). À ce stade particulier de l'existence, les défunts entendent les paroles des vivants, mais sans pouvoir y répondre, car ils ne peuvent plus parler.

Cette croyance relève du dogme (al -'aqîdah) de l'islam, ainsi que celle de l'existence des réjouissances et des châtiments de l'homme dans sa tombe, comme en attestent les Traditions authentiques.

L'une d'elles rapporte par exemple que l'Envoyé d'Allah ﷺ passait un jour près de deux tombes. Il dit alors à ses Compagnons : « *Les habitants de ces deux tombes connaissent les tourmentes de la tombe. Pourtant leurs péchés peuvent être évités facilement* »². Puis il informa que l'un d'eux provoquait la discorde par le colportage et la médisance, tandis que le second ne se préservait pas des impuretés telles que l'urine.

Le musulman ne peut qu'adhérer à ces réalités invisibles, car le plus véridique des hommes ﷺ nous les a transmises. En outre, le Noble Coran confirme, entre autres, le châtiment que Pharaon est en train de subir, en attendant sa résurrection :

« [...] *le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : "Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment."* » Al-Ghâfir (Le Pardonneur) : 46

De même, Allah nous a dévoilé au sujet des martyrs :

« *Ne pense pas que ceux que l'on a tués dans le sentier d'Allah sont morts. Au contraire, auprès de leur Seigneur ils vivent et demeureront bien pourvus.* » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 169.

* * * *

1. Al-Boukhârî, à la fin du Hadith cité (3976).

2. Al-Boukhârî (218) ; Mouslim (292).

PARTIE 4

Quelques scènes et événements de la bataille

1. La mort des tyrans

a. La mort d'Abû Jahl b. Hishâm Al-Makhzûmî :

'Abd Rahmân b. 'Awf, qu'Allah l'agrée, a rapporté ce qui suit :

Je me tenais dans les rangs, le jour de Badr. À mes côtés se tenaient deux jeunes hommes du clan des Ansar, dont j'aurais voulu avoir la force ce jour-là. L'un d'eux me tapota l'épaule en me demandant : - ô mon oncle, connais-tu Abû Jahl ? - Oui, lui répondis-je avant de l'interroger à mon tour : - et que lui veux-tu à celui-là, jeune homme ? Il répliqua alors : - j'ai entendu dire qu'il avait insulté le Messenger d'Allah ﷺ. Par Celui qui détient ma vie, si je le rencontre, je l'affronterai jusqu'à la mort ! Le narrateur ajoute : - alors que je m'étonnais encore de ses paroles, l'autre jeune Ansar m'interpella, à son tour, pour me dire la même chose. Peu de temps après, je vis Abû Jahl qui marchait parmi les soldats. Je le désignai aux deux jeunes hommes : - voici celui que vous cherchez. Ils se précipitèrent alors sur lui l'épée à la main pour lui porter, tous les deux, des coups sanglants. Après cela, ils se rendirent auprès du Prophète ﷺ et lui annoncèrent qu'ils venaient d'abattre Abû Jahl. L'Envoyé d'Allah ﷺ leur demanda :

- *lequel de vous l'a tué ?*

- Nous l'avons tué tous les deux, répondirent-ils.

- *Avez-vous essuyé vos épées ?* interrogea le Messenger d'Allah ﷺ. Ils l'informèrent que non, puis après avoir examiné les armes le Prophète ﷺ leur dit :

- *vous l'avez effectivement tué tous les deux, sa dépouille appartient à*

1. Note traducteur : formule de politesse utilisée chez les Arabes lorsque quelqu'un s'adresse à plus âgé.



*Mu'âdh b. 'Amrû b. Al-Jamûh*¹. Ces deux Ansar se nommaient : Mu'âdh b. 'Afrâ et Mu'âdh b. 'Amrû b. Al-Jamûh »².

Dans un Hadith d'Anas, qu'Allah l'agrée :

Le Messager d'Allah ﷺ avait demandé pendant la bataille de Badr : *l'un de vous peut-il s'enquérir du sort d'Abû Jahl ?* Ibn Mas'ûd partit à sa recherche. Il le trouva au sol à l'agonie, après les frappes que lui avaient infligées les deux jeunes de 'Afrâ. Ibn Mas'ûd empoigna alors sa barbe et lui dit : te voilà Abû Jahl, dans cet état pitoyable ! Ce dernier répliqua : je ne suis que celui que son peuple a tué ! Ou il aurait dit : ... ou celui que vous avez tué !³

Abd Allah b. Mas'ûd, qu'Allah l'agrée, a raconté l'événement ainsi :

Durant la bataille de Badr, j'avais trouvé Abû Jahl blessé, à terre. Je lui dis alors :

- te voilà humilié ennemi Allah !

- Et pourquoi le serais-je !? répondit-il, je ne suis que celui que son propre peuple a tué. Avec l'épée que j'avais avec moi, je le frappai, mais sans pouvoir l'achever. Je vis que la lame qu'il tenait à la main était en revanche bien plus tranchante. Je lui assénai un coup dans la poigne qui lui fit lâcher l'arme que je saisis alors. Après avoir ôté son casque, je lui portai un coup à la gorge. Je me rendis ensuite auprès du Prophète ﷺ pour lui annoncer la nouvelle. Il me demanda : *vraiment ? Par Allah, l'Unique ?* Oui, lui répondis-je, par Allah, l'Unique.

Il me dit alors : *retourne vérifier s'il est bien mort*. Je partis à toute allure, puis revint aussi vite en riant, pour confirmer sa mort au Messager d'Allah ﷺ. Ce dernier me dit alors : *allons voir*. Je l'accompagnai à l'endroit où Abû Jahl gisait, inerte. En le voyant, l'Envoyé d'Allah ﷺ déclara : *celui-ci était le pharaon de la Oumma*⁴.

Le récit de la fin d'Abû Jahl nous apprend que les deux jeunes Ansar l'avaient tué parce qu'il avait insulté le Prophète ﷺ. Cela révèle à quel

1. Le Prophète ﷺ a attribué la dépouille à 'Amrû b. Al-Jumûh, car cette dernière revient, selon les usages, à celui dont les frappes restaient les plus décisives. Il a cependant voulu reconnaître le mérite des deux et féliciter l'autre en disant : « Vous l'avez tué tous les deux », bien qu'Ibn Al-Jumûh ait été celui qui a porté le coup décisif. Notons également que Mu'âdh b. 'Afrâ, l'acolyte d'Ibn Al-Jumûh, est mort durant cette bataille, tandis qu'Al-Jumûh a survécu. Il est mort à l'époque du Califat 'Uthmân.

2. Al-Boukhârî (3141); Mouslim (1752).

3. Al-Boukhârî (3962); Mouslim (118/1800).

4. Ahmad (1/403-444); Abû Dâwûd (2709), en résumé.

point les Ansar aimaient l'Envoyé d'Allah ﷺ jusqu'à se sentir prêts à risquer leur vie pour le venger de ceux qui lui causaient du tort.

Les derniers moments de la vie d'Abû Jahl attirent quelques remarques. Comme relaté plus haut, il les a passés en compagnie d'Ibn Mas'ûd. Ce tyran qui s'était distingué pour sa farouche et cruelle animosité envers les musulmans sans défense et sans protection, à La Mecque, se retrouvait blessé et gisant au sol, devant ceux qu'il avait torturés jadis.

Mais Allah a voulu accorder à l'un de ces anciens persécutés la faveur de lui porter le coup final. La nature très arrogante et oppressive du personnage s'était manifestée alors qu'il se trouvait au sol et qu'il s'apprêtait à délivrer son dernier souffle. Durant ces instants fatidiques, selon ce qu'a relaté l'historien Ibn Ishâq, Abû Jahl s'adressant à Ibn Mas'ûd qui s'apprêtait à lui trancher la tête, dit : « On dirait que tu as pris du galon, toi le gardien de moutons ! »¹.

« Toujours est-il qu'Allah n'a pas précipité la fin d'Abû Jahl en le faisant mourir sous les frappes des deux jeunes Ansar. Mais Il le maintint en vie, blessé, mais conscient, malgré les coups qu'il reçut et qui l'ont rapproché de son sort fatal. Ainsi il a pu subir, de son vivant, l'humiliation de la défaite que lui ont infligée les anciens faibles et persécutés de La Mecque. Ces pionniers, ces hommes qui les premiers ont trouvé refuge dans la foi, la doctrine salubre et l'adoration d'Allah dans l'islam, cette miséricorde révélée aux hommes.

Abd Allah b. Mas'ûd était l'un d'eux, et c'est lui durant ces instants qui se tenait debout près du corps gisant et meurtri d'Abû Jahl, un pied sur la poitrine du tyran. C'est lui qui empoigna avec mépris sa barbe, et c'est lui dont les coups ont pulvérisé l'amas de vanité et d'orgueil concentré dans son cœur. C'était le gardien de moutons qui se saisit ensuite de l'épée d'Abû Jahl pour dans un geste ferme et résolu lui infliger le coup fatal. Mais avant cela, Abd Allah avait pris soin de l'exaspérer encore plus en lui annonçant que les soldats d'Allah, les régiments de l'islam avaient remporté la victoire ; et que la honte et l'humiliation de la défaite s'étaient abattues sur les armées arrogantes, rassemblées et conduites par ce mécréant malfaisant d'Abû Jahl [...] ».

b. La mort d'Umayyah b. Khalaf

On a rapporté d'Abd Raḥman b. 'Awf ce qui suit :

J'avais conclu un accord par écrit avec Umayyah b. Khalaf, selon lequel il

1. Ibn Hishâm (2/289).



protégerait ma famille et mes biens à La Mecque, tandis que j'agis de même pour lui à Médine. L'accord portait le nom Abd Rahmân. Umayyah me dit : je ne connais pas ce Rahmân, rédige la lettre en ton nom, celui d'avant l'islam. J'inscrivis alors sur le document 'Abd 'Amrû.

Durant les événements de Badr, je sortis une nuit pendant que les gens dormaient et je me retrouvais avec Umayyah que je cherchais à protéger. Bilal aperçut ce dernier, il se rendit vers un groupe d'Ansar et les avertit : je viens de voir Umayyah b. Khalaf ! Ce sera lui ou moi ! Il se précipita alors à notre poursuite en compagnie de quelques ansarites. Craignant qu'ils ne nous rattrapent, je demandai au fils d'Umayyah de tenter de les retenir pendant notre fuite. Mais il fut tué, et nos poursuivants se remirent à nos trousses. La corpulence d'Umayyah nous ralentissait et Bilal et les Ansar finirent par nous rattraper. J'ordonnai à Umayyah de s'allonger à terre, et je me couchai sur lui pour le protéger de mon corps. Mais nos assaillants lui infligèrent, tout de même, des coups d'épée dont un me taillada le pied. Le narrateur du récit ajoute : Abd Rahman nous avait montré la cicatrice de cette blessure qu'il avait sur le dos du pied¹.

Dans une autre version, toujours d'Abd Rahman b. 'Awf, nous pouvons lire :

Umayyah b. Khalaf était un des mes amis à La Mecque. Avant l'islam, on m'appelait 'Abd 'Amrû et je le changeais en 'Abd Rahman à ma conversion, alors que j'habitais encore La Ville Sainte. En me croisant, Umayyah me dit un jour :

- ô 'Abd 'Amrû, tu as abandonné le nom que t'a donné ton père ?
- Oui, lui répondis-je.
- Mais moi je ne connais pas Rahmân. Trouve-toi donc un autre nom avec lequel je t'appellerai, car tu refuses de répondre au premier et moi je ne connais pas le second, lui suggéra Umayyah. Abd Rahman ajoute :
- lorsqu'il m'interpellait par 'Abd 'Amrû, je refusais en effet de lui répondre. Puis un jour, je lui dis :
- Ô Abû 'Ali (Umayyah), nomme-moi comme que tu voudras, mais pas par ce nom-là ! Il répondit :
- soit. Puisque tu es le serviteur du ilâh (dieu), je t'appellerai donc 'Abdul Ilâh, et il finit par m'appeler ainsi.

1. Al-Boukhârî (2301 et 3971).



Au jour de Badr, je passais devant lui alors qu'il était en compagnie de son fils Ali b. Umayyah, qu'il tenait par la main. Je portais des boucliers dont je m'étais emparé comme Butin de guerre. En me voyant, Umayyah m'interpella par mon ancien nom, mais je ne répondis pas. Puis il m'appela à nouveau :

- Ô Abdul Ilâh !

- Oui, lui répondis-je alors.

- Que dirais-tu d'échanger tes boucliers contre deux prisonniers, qui valent bien plus que ce que tu portes ? me demanda-t-il.

- Par Allah, c'est une excellente proposition ! m'empressai-je de lui répondre. Je laissai alors tomber mes boucliers au sol et je saisis sa main ainsi que celle de son fils, pour les conduire comme prisonniers auprès du Messenger d'Allah ﷺ. Pendant que nous marchions, Umayyah dit : Voici un beau jour pour vous, n'avez-vous pas envie de lait ?

Ibn Hishâm a interprété ces derniers mots envie de lait d'Umayyah comme une allusion à la rançon pour sa libération qui consistait en un grand nombre de chameaux¹.

Ces différents récits nous conduisent à effectuer les remarques suivantes :

- Concernant l'attitude de Bilal. Ce dernier avait aperçu son ennemi juré Umayyah, qui l'avait torturé avec acharnement et de diverses manières à La Mecque. Il le vit accompagné de 'Abd Rahman b. 'Awf, auprès duquel Umayyah s'était constitué prisonnier. Pourtant, Bilal ne put s'empêcher de crier : ce sera lui ou moi ! C'était bien sûr l'esprit de vengeance envers les ennemis d'Allah qui avait dicté cette réaction, et la volonté de soulager sa colère envers les grands mécréants, criminels. Mais on peut aussi y voir un bienfait d'Allah qui avait ainsi offert une délivrance aux persécutés parmi les croyants, que les tyrans avaient humiliés et maltraités. Ainsi Allah a déclaré dans la sourate At-Tawbah (Le Repentir), versets 14-15 :

- « *Combattez-les. Allah, par vos mains, les châtiara, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant. 15. Et Il fera partir la colère de leurs cœurs. Allah accueille le Repentir de qui Il veut. Allah est Omniscient et Sage.* »

La mort tragique d'Umayyah devrait servir de leçon exemplaire pour tous

1. Ibn Hishâm (2/283-284).

les tyrans oppresseurs et demeurer un enseignement pour ceux qui réfléchissent, et ne se laissent pas leurrer par l'illusion de leur puissance et de leur prestige. Ces despotes qui s'autorisent au nom de ces artifices à bafouer les droits des faibles et qui devraient plutôt se rappeler les conséquences terribles de leurs actes dans l'Autre monde. Ajoutons que la mort d'Umayyah rappelle aussi qu'Allah, exalté soit-Il, rend parfois justice en cette vie aux faibles au détriment des injustes tels qu'Umayyah b. Khalaf et ses pairs, parmi les tyrans impies :

« Mais Nous voulions favoriser ceux qui avaient été faibles sur terre et en faire des dirigeants et en faire les héritiers. » Al-Qaṣaṣ (Le Récit) : 5.

- L'attitude de 'Abd Rahman b. 'Awf. Lorsque Bilal avait appelé en soutien les Ansar pour disputer à Abd Rahman le sort de ses deux prisonniers, la réaction de ce dernier plus tard, consista à dire : « Qu'Allah fasse miséricorde à Bilal ! Il m'a fait perdre mes boucliers et mes deux prisonniers ! ». On perçoit à travers les paroles de 'Abd Rahman le lien solide de fraternité qui liait les Compagnons du Prophète ﷺ.

- L'attitude d'Oum Ṣafwân b. Umayyah, l'épouse d'Umayyah b. Khalaf. Après sa conversion, cette dernière vit à La Mecque Al-Ḥubâb b. Al-Mundhir. On lui dit alors : c'est cet homme qui a tranché le pied de ton fils Ali, le jour de Badr. Elle répondit : ne nous parlez plus de ceux qui sont morts mécréants ! Allah a avili Ali par le coup que lui a porté Al-Ḥubâb b. Al-Mundhir, et Il a honoré ce dernier qui a frappé Ali, qui avait quitté La Mecque musulman, mais qui est mort impie.

Seules la foi sincère et la certitude inspirent à son porteur un tel comportement qui révèle que le fondement islamique de l'allégeance et du désaveu demeure bien ancré dans le cœur. Umm Ṣafwân avait atteint ainsi le degré qui lui faisait éprouver l'amour pour les musulmans même s'ils ne comptaient pas parmi ses proches, et la haine des mécréants fussent-ils ses propres enfants.

Sa parole : qui avait quitté la Mecque musulman, mais qui est mort impie indique que son fils Ali comptait parmi les musulmans que les Quraysh avaient contraints de combattre dans leurs rangs. Sur place, ils avaient alors constaté l'infériorité numérique des croyants, cela les avait conduits à renier l'islam et à se dire que : la foi a fait perdre la raison à ces gens-là. C'est à leur sujet qu'Allah a révélé :

« (Et rappelez-vous), quand les hypocrites et ceux qui ont une maladie au cœur [dont la foi est douteuse] disaient : « Ces gens-là, leur religion les

trompe.» Mais quiconque place sa confiance en Allah (sera victorieux)... car Allah est Puissant et Sage. » Al-Anfâl (Le Butin) : 49.

c. La mort de 'Ubaydah b. Sa'îd b. Al-Âṣ, tué par Zubayr, qu'Allah l'agrée

Zubayr b. Al-'Awwâm rapporte : Le jour de Badr, ma route croisa celle de 'Ubaydah b. Sa'îd b. Al-Âṣ, qui était recouvert d'armes. Seuls ses yeux apparaissaient. S'adressant à moi il me dit sur un ton fier et provocateur : je suis Abû Al-Karish¹. Le narrateur relate ensuite : je me précipitai alors vers lui avec ma pique que j'enfonçai dans son œil. Il mourut sur le coup.

Hishâm dira plus tard : « On m'a raconté que Zubayr fut contraint de piétiner le corps de son adversaire pour pouvoir déloger avec peine sa pique de son œil ».

'Urwah ajoute que Zubayr offrit cette pique au Messenger d'Allah ﷺ qui la lui avait demandée. C'est Abû Bakr qui la reçut ensuite à la mort du Prophète, puis 'Umar la réclama à son tour, et enfin 'Uthmân. Lorsque ce dernier fut tué, l'arme se retrouva chez la famille de 'Ali avant que Zubayr la récupérât. Elle resta avec lui².

Le duel de Zubayr b. Al-'Awwâm dévoile la dextérité et l'habileté de ce combattant. Il réussit la prouesse de loger sa pointe dans l'œil, la seule cible possible, après un assaut et une défense fulgurante contre un adversaire couvert entièrement d'une protection de métal. Malgré cela, Zubayr est parvenu à tuer 'Ubaydah en enfonçant sa pique profondément dans son œil, ce qui prouve aussi la force de Zubayr en plus de sa précision de piquier.

d. La mort d'Al-Aswad Al-Makhzûmî

Selon Ibn Ishâq :

Al-Aswad Al-Makhzûmî était un homme revêche, aux mœurs détestables. Durant la bataille de Badr, il jura qu'il irait boire au bassin qu'avaient creusé les musulmans, ou qu'il le détruirait au prix de sa vie au besoin. Il s'élança, mais Hamzah b. Abd Al-Muṭalib lui barra la route. Durant le duel, ce dernier trancha la jambe d'Al-Aswad qui tomba à terre sur le dos tandis que des jets de sang pétillaient de sa cuisse. Il rampa tout de même jusqu'au bassin où il plongea pour honorer ainsi son serment, et c'est là que Hamzah lui asséna le coup fatal.

1. NT : abûl-karish est un surnom, qu'on pourrait traduire compte tenu du contexte par celui qui a des tripes.

2. Al-Boukhârî (3998).



Le jour de Badr, Umayyah b. Khalaf avait demandé à ‘Abd Rahmân b. ‘Awf : « Qui est cet homme qui arbore une plume d’autruche sur la poitrine ? C’est Ḥamzah b. ‘Abd Al-Muṭalib, lui avait répondu ‘Abd Rahmân. Celui-là nous cause beaucoup de tourments, s’était plaint Umayyah ».

Ces paroles constituent le témoignage d’un des chefs mécréants de La Mecque qui indique que Ḥamzah avait infligé de lourdes pertes à l’ennemi.

Al-Aswad, cet homme méprisable et hargneux qui avait défié les musulmans n’était que le premier qui devait tomber sous les frappes du héros de l’islam Ḥamzah b. ‘Abd Al-Muṭalib. Sa mort allait servir, en pleine bataille, de leçon aux haineux et arrogants de son espèce.

2. Quelques aperçus de bravoure et de noblesse

a. Le martyr de Ḥârithah b. Surâqah, qu’Allah l’agrée

D’après Anas, qu’Allah l’agrée : Le jour de Badr, Ḥârithah fut tué alors qu’il n’était qu’un adolescent. Sa mère se présenta alors au Messenger d’Allah ﷺ et lui dit : Ô Envoyé d’Allah, tu connais mon attachement pour Ḥârithah. Dis-moi s’il a gagné le Paradis, pour que j’endure sa mort et puisse espérer compensation. Dans le cas contraire, je ne sais pas ce que je ferai. *Que dis-tu là*, lui répondit le Prophète ﷺ, *le Paradis est vaste, il renferme beaucoup de Jardins, et ton fils se trouve dans le Firdaws.*¹

Dans une autre version, le Messenger d’Allah ﷺ lui a répondu : « Ô mère de Ḥârithah, le Paradis est composé de nombreux Jardins, et ton fils se trouve au sommet du Firdaws. »

b. Le martyr de ‘Awf b. Al-Ḥârith, qu’Allah l’agrée

Le biographe Ibn Ishâq a relaté ce qui suit :

‘Âṣim b. ‘Amrû b. Qatâdah m’a rapporté que ‘Awf b. Al-Ḥârith, le fils de ‘Afrâ², demanda, le jour de Badr, au Messenger d’Allah ﷺ : Ô Prophète, qu’est-ce qui de la part du serviteur provoque les rires du Seigneur ? C’est lorsque le croyant fond sur ses ennemis sans armure, lui avait répondu l’Envoyé d’Allah. ‘Awf ôta alors l’armure qu’il portait et la jeta au sol. Il saisit ensuite son épée et se jeta sur les idolâtres qu’il combattit sans relâche jusqu’à tomber en martyr.

1. Al-Boukhârî (3982).

2. ‘Afrâ bint ‘Ubayd b. Tha’labah An-Najjâriyyah, ses sept fils avaient participé à la bataille de Badr.

Ce récit révèle le haut degré d'attachement qu'avaient les Compagnons pour l'Au-delà, et pour la recherche de la Satisfaction d'Allah. L'attitude de 'Awf, s'élançant comme une flèche sur l'ennemi sans armure et les frappant avec acharnement jusqu'à trouver le martyr reflète leur état d'esprit. Dans cette nouvelle communauté de croyants, les conceptions sur l'existence avaient changé et les individus se préoccupaient désormais de l'Au-delà et de la recherche de l'Agrément d'Allah. Avant l'islam les Arabes se battaient pour que les femmes chantent leurs éloges, pour satisfaire le chef de clan ou pour que les poètes déclinent quelques vers en hommage à leur courage.

c. Le martyr de Sa'd b. Khuthaymah, puis celui de son père, qu'Allah les agrée :

L'érudit Ibn Hajar nous rapporte le martyr de Sa'd d'après Mûsâ b. 'Uqbah, selon Ibn Shihâb qui a dit :

Le jour du départ pour Badr, Sa'd et son père tirèrent au sort pour savoir lequel des deux prendrait part à cette bataille. Le tirage au sort fut en faveur de Sa'd, mais son père lui demanda de lui céder sa place. Sa'd lui répondit alors : ô cher père, si le Paradis n'était pas en jeu, je te laisserais partir à ma place. Ce dernier partit alors pour Badr où il trouva le martyr. Son père, Khuthaymah, connut toutefois le même sort à la bataille d'Uḥud.

Ce récit nous offre une vision radieuse de ce qu'étaient les maisons des Compagnons, dans lesquelles les membres du foyer rivalisaient pour le jihâd dans la Voie d'Allah. C'est Sa'd b. Khuthaymah ici qui convoitait avec son père cet honneur. Mais les deux ne pouvant sortir ensemble pour ne pas laisser le reste de la famille seul, ils se sont livrés à un tirage au sort. Le fils a remporté ce privilège et il refusa de le céder à Khuthaymah malgré sa demande. En effet, l'espoir du Paradis avait résisté au respect du fils qui répondra avec éloquence : ô cher père, si le Paradis n'était pas en jeu, je te laisserais partir à ma place.

d. L'invocation du Messenger d'Allah ﷺ en faveur d'Abû Ḥudhayfah b. 'Utbah b. Rabî'ah

Nous avons déjà mentionné la première partie du Hadith de la mère des croyants Âïcha, qu'Allah l'agrée, qui décrit le sort des cadavres des idôlâtres tués à Badr, que les musulmans avaient jeté dans le puits. Dans la seconde partie de ce récit Âïcha, qu'Allah l'agrée avait dit :



[...] tandis que les corps étaient traînés, le visage de Ḥudhayfah s'assombrit en voyant la dépouille de son père tirée vers le puits. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui dit alors : *Ô Ḥudhayfah, voire ton père ainsi t'affecte, n'est-ce pas ?* Par Allah, Ô Prophète, lui répondit Ḥudhayfah, ma foi en Allah et en Son Messager demeure intacte, mais mon père était sage et avisé, et j'espérais réellement qu'Allah le guide à l'islam. Mais lorsque j'ai compris qu'il n'accepterait pas la foi et constaté son comportement ici, cela m'a attristé. Le Messager d'Allah ﷺ invoqua alors en sa faveur.¹

Cette attitude de Ḥudhayfah, qu'Allah l'agrée, met en Lumière la combinaison entre l'expression d'une conviction à son paroxysme et la noblesse du sentiment de loyauté envers le Prophète. La croyance n'a pas vocation à tuer les émotions, mais elle les contrôle et les soustrait à l'ignorance et à l'esprit de clan. Ces dernières se conforment alors, dans leurs manifestations physiques, à l'approche divine. Ḥudhayfah, qu'Allah l'agrée, possédait une foi ferme, résolue, à l'épreuve des événements extérieurs. C'est alors qu'il voit son père mourir mécréant dans les rangs des notables Quraysh et son cadavre est ensuite jeté dans un puits de Badr. Tout naturellement, il se laisse envahir par ses émotions qui dévoilent sa loyauté et son attachement envers ce père, mais cela n'empêche pas son cœur de rester emmuré solidement dans sa foi inébranlable. Certes, Ḥudhayfah a éprouvé de la tristesse lorsqu'il a vu la dépouille de son père. Mais sa véritable déception résidait dans l'entêtement de son père à refuser ce bienfait de l'islam que Ḥudhayfah espérait pour lui.

C'est en raison de ce noble sentiment que le Messager d'Allah ﷺ avait invoqué Allah en faveur de ce Compagnon.

e. 'Umayr b. Abû Waqqâs

Lors des préparatifs pour le départ à Badr, le Messager d'Allah ﷺ avait passé en revue son armée. Il avait congédié 'Umayr (à cause de son âge) qui se mit à pleurer. Le Prophète finit par accepter sa présence dans les rangs et l'avait chargé de porter son épée.

Sa'd, le frère de 'Umayr, a rapporté ce qui suit : Avant l'inspection des troupes par l'Envoyé d'Allah ﷺ, le jour de Badr, je voyais 'Umayr se cacher. Je lui demandai alors : que fais-tu frère ? Il répondit : je ne veux pas que le Prophète me voie, sinon il me renverra à Médine à cause de mon âge. Je veux participer à la bataille pour qu'Allah m'accorde le martyr.

'Umayr obtint effectivement ce qu'il avait souhaité, puisqu'il mort à la bataille de Badr.

1. Al-Ḥâkim (3/224).

PARTIE 5

La divergence à propos du butin et des prisonniers

1. La divergence à propos du Butin

‘Ubâdah b. Şâmat, qu’Allah l’agrée a rapporté :

J’ai participé à Badr avec le Messenger d’Allah ﷺ. Allah a accordé à la victoire aux musulmans sur l’ennemi qui a fui. Un groupe de croyants s’étaient lancés à leurs trousses. D’autres, sur le champ de bataille, collectaient et rassemblaient le Butin. Une faction était restée près du Messenger pour le protéger.

Au soir de la bataille, alors que tout le monde s’était réuni, des discussions s’engagèrent. Ceux qui avaient rassemblé le Butin dirent : nous avons collecté et amassé le Butin, il nous revient donc de droit à nous seuls. Ceux qui avaient poursuivi l’ennemi pour assurer sa défection protestèrent : vous n’avez pas plus de droits sur ce Butin que nous. Nous avons fait fuir pour vous l’ennemi. Enfin, les croyants qui avaient été postés en garnison auprès du Prophète ﷺ objectèrent à leur tour : nous avons tout autant que vous droit à ce Butin, car nous avons protégé l’Envoyé d’Allah ﷺ contre un éventuel assaut et nous nous sommes préoccupés de sa sécurité.

C’est à la suite de cet événement que fut révélé :

« Ils t’interrogent au sujet du Butin. Dis : « Le Butin est à Allah et à Son Messenger. » Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son Messenger, si vous êtes croyants. » Al-Anfâl (Le Butin) : 1

Le Messenger d’Allah ﷺ procéda alors à la répartition sans plus tarder¹. Dans une autre transmission, ‘Ubâdah b. Şâmat interrogé sur le Butin, et sur la sourate Al-Anfâl a dit :

1. Ahmad (5/324).

Cette sourate a été révélée pour nous les gens de Badr, au moment où nous avons divergé sur la question du partage du Butin. Du fait de notre attitude, Allah nous a retiré des mains les prises de guerre pour les confier au Prophète ﷺ qui s'est chargé du partage équitablement¹.

Allah a fait de la sourate Al-Anfâl (Le Butin) un rappel éternel des événements liés à la bataille de Badr. Elle détaille ces derniers, en dévoile les causes et les conséquences, tout en proposant des réponses à des questions essentielles, d'ordre moral et spirituel.

Le premier thème qu'elle aborde est une des conséquences de la bataille, à savoir celui du Butin de guerre. Le verdict qu'elle énonce à ce sujet est que les prises du Jihad appartiennent par essence à Allah, Détenteur de toute chose, et à Son Messager ﷺ, dont la Mission est de faire prévaloir Sa Parole sur terre.

En second lieu, Allah dans ce chapitre ordonne aux croyants d'adopter trois attitudes : la crainte de leur Seigneur, la réconciliation entre les musulmans et l'obéissance au Prophète ﷺ.

Ces trois prescriptions sont d'une importance capitale dans l'accomplissement et la conduite du Jihad. Tout d'abord, une lutte menée sans piété n'est pas un combat dans la Voie d'Allah ; l'unité des rangs étant nécessaire pour sa conduite, la réconciliation s'impose ; et enfin, la discipline est fondamentale et indispensable dans le Jihad, et par conséquent, obéir à Allah et à Son Envoyé constitue un indicateur de la foi.

Puis les versets se poursuivent et mettent en évidence les qualités des véritables croyants. Cette description est essentielle dans le domaine du Jihad, car la foi constitue son moteur. Allah a donc révélé plusieurs caractéristiques que doivent posséder ceux qui croient : leurs cœurs s'emplissent de révérence et de crainte au rappel d'Allah et leur foi augmente lorsqu'on récite devant eux le Noble Coran.

Le troisième attribut des gens de foi est la confiance en Allah de Qui ils espèrent uniquement, en Qui ils cherchent refuge et Qui est le Seul qu'ils sollicitent pour combler leurs besoins. Car les gens de foi savent que seule la volonté d'Allah est indéfectible, qu'Il détermine Seul le cours des événements, et que Son Jugement est prompt.

Les véritables croyants se distinguent aussi par l'accomplissement assidu de la salât, à l'heure prescrite, dans le respect des ses piliers et conditions

1. Ahmad (5/322).

tels que : les ablutions, les inclinations et prosternations effectuées parfaitement, la purification, la récitation, et les invocations et prières sur le Messager ﷺ.

Enfin, le croyant est également celui qui fait l'aumône des biens qu'Allah lui a accordés. Il s'acquitte de la zakât et de toutes les dépenses en faveur des ayants droit sur ses biens et de toutes les créatures d'Allah.

Dans ce début de sourate, le Noble Coran nous expose ainsi les traits caractéristiques indicateurs d'une foi réelle et sincère. Il dévoile aussi les différents degrés de foi et la hiérarchie du mérite parmi les croyants, et leurs degrés au Paradis. Ce passage introductif s'achève par l'évocation du Pardon et de la récompense qu'Allah garantit et promet aux croyants.

Ces versets affermissent la résolution dans la lutte pour la Cause d'Allah et dissipent les tentations de défection. Ils font oublier les divergences pour le partage du Butin ou tout autre chose, et incitent à l'obéissance et à gravir les échelons vers la perfection de la foi.

« Ils t'interrogent au sujet du Butin. Dis : "Le Butin est à Allah et à Son Messager." Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son Messager, si vous êtes croyants. 2. Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. 3. Ceux qui accomplissent la Salât et qui dépensent [dans le sentier d'Allah] de ce que Nous leur avons attribué. 4. Ceux-là sont, en toute vérité les croyants : à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une dotation généreuse. » Al-Anfâl (Le Butin) : 1-4

Le professeur Mohammad Amîn Al-Masrî a écrit au sujet de ce passage :

Ces versets n'évoquent aucun acte accompli par les croyants le jour de Badr. En revanche, ils contiennent un sévère reproche pour les inciter à se remettre en cause et à craindre Allah. Ce passage contient des marqueurs que l'agencement des versets révèle et qui dévoilent de manière flagrante et édifiante une vision précise des fluctuations de l'âme et des pensées qui agitent parfois l'esprit.

Tout cela a pour vocation d'éveiller la conscience du croyant afin qu'il évalue par lui-même la distance qui le sépare des hauts degrés de la foi que son cœur se languit d'atteindre.

Ces versets reflètent l'approche éducative du Sage et du Savant qui nous fait ressentir dans sa plénitude un style remarquable dans la formulation d'un reproche, sans reproche. C'est simplement par la description de certains états d'âme que le l'homme ordinaire en la lisant se dit : ce sont là toutes les qualités qu'un véritable croyant devrait posséder. On comprend alors pourquoi les versets débutent par la mention des traits de la foi les plus élevés qui mettent en valeur l'écart immense qui sépare le croyant de la bassesse. Les versets ne constituent pas un blâme direct, mais proposent la description d'un contexte et d'une réalité, dont l'impact est plus décisif. Par exemple, lorsqu'Allah dit :

« *Ils t'interrogent au sujet du Butin...* »

L'énoncé implicite qui s'en dégage est : alors qu'ils ne devraient pas le faire ? Car le motif de leur excursion n'était pas le Butin. D'ailleurs, Allah rappelle dans le verset 5 de la même sourate, les conditions de cette sortie de Médine :

« *De même, c'est au nom de la vérité que ton Seigneur t'a fait sortir de ta demeure, malgré la répulsion d'une partie des croyants.* »

Ils discutent avec toi au sujet de la vérité après qu'elle fut clairement apparue ; comme si on les poussait vers la mort et qu'ils (la) voyaient. »

Allah rappelle ensuite qu'une partie d'entre les croyants éprouvaient des réticences à partir, comme s'ils allaient affronter à coup sûr la mort. Ces versets décrivent ici une faiblesse humaine, et jusqu'au verset :

« *(Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes serait à vous. Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans arme, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants jusqu'au dernier. »*

L'arrogance, la vanité des croyants est réduite à néant par ces Paroles qui décrivent la réalité de l'état d'esprit d'une partie des musulmans avant le départ, et ce qui les séparait de la foi véritable.

En outre, lorsque l'on évoque le mérite de quelqu'un en l'associant à la faveur qu'Allah a accordée à ce dernier, on ne peut dire qu'il s'agit là d'un éloge à part entière. Ainsi, c'est Allah qui a accordé le jour de Badr aux croyants toutes les faveurs qui leur ont permis de vaincre de leurs ennemis. Il a exaucé leurs invocations, fait descendre la pluie, les Anges, et les fait rencontrer l'adversaire à l'endroit approprié, et tout cela afin que Sa Parole s'accomplisse.

Dans un autre extrait, tiré de la même source, le professeur Mohammad a écrit :

La sourate débute sur le thème du Butin et de la dispute que son partage a suscité. Quatre versets y sont consacrés pour répondre à cette problématique et purifier les cœurs des croyants de cette discorde dont l'origine est l'attachement aux biens de ce monde, et l'attrance pour les choses matérielles.

Citons encore ce dire du professeur au sujet d'Al-Anfâl :

L'importance du thème de la concupiscence dans la vie des croyants justifie sa mention dans le début de la sourate ; et ce, bien que les disputes au sujet du Butin ne soient intervenues qu'après celle au sujet du départ pour Badr et de l'affrontement avec les idolâtres.

Mais Tradition d'Allah oblige, les événements des récits coraniques n'obéissent pas nécessairement à l'ordre chronologique.

Dans le verset 1, de la sourate Al-Anfâl, Allah enjoint ceci : ***“et obéissez à Allah et à Son Messager.”*** Le premier acte d'obéissance dans ce contexte consistait à accepter la décision du Prophète ﷺ concernant le partage du Butin.

Ce jugement avait énoncé que les propriétaires légitimes du Butin étaient Allah et Son Messager ﷺ, et il récusait les droits de tous les combattants sur les prises de guerre. Par conséquent, le droit d'user de ces biens appartient à leurs propriétaires : Allah et Son Messager ﷺ.

Les croyants avaient donc le devoir d'accepter le verdict d'Allah, et le partage du Butin que le Prophète ﷺ a effectué pour leur apporter à eux réconfort et satisfaction. Tout ce qu'on attendait d'eux, après cela, était la réconciliation et l'entente mutuelle.

Cet exposé divin du début de la sourate Al-Anfâl met en Lumière ce qui possède une plus grande importance que la victoire sur les idolâtres mecquois. Ces versets dévoilent que le véritable succès réside dans l'entente et la cohésion et la maîtrise des instincts et des penchants. Voici les réussites qui auprès d'Allah demeurent vraiment essentielles. En outre, quel bénéfice peut-on tirer d'une victoire sur l'ennemi, lorsqu'elle se solde par des dissensions et des oppositions dans les rangs ?

Ce passage confirme que la piété et la foi doivent rester présentes dans la vie de tous les jours chez le musulman. Elles guident toutes ses actions au quotidien, dont le Jihad pour élever la Parole d'Allah.

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient donc accueilli favorablement les recommandations divines, et ces versets révélés au Prophète ﷺ au sujet du Butin.

Après avoir restauré le principe de la propriété sur les prises de guerre, qui appartiennent à Allah et à Son Messenger ﷺ, le noble Coran devait en expliquer leur répartition. Dans la même sourate, Al-Anfâl, au verset 41, nous pouvons donc lire :

« Et sachez que, de tout Butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messenger, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement : le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent. »
Al-Anfâl (Le Butin) : 41

Cette règle de distribution du Butin pouvait être désormais énoncée. On avait débarrassé les cœurs de la confusion et ils avaient renoué avec le désintéressement, la sincérité et la soumission à Allah.

Le verdict établit une répartition des prises de guerre sur la base de cinq parts. Les quatre cinquièmes sont attribués aux combattants qui se les partagent. Un cinquième des prises appartient à Allah et à Son Messenger ﷺ et est distribué aux catégories de bénéficiaires mentionnés dans le verset, comme le confirme la Tradition.

Sur le plan de l'approche éducative coranique, on remarque que les règles de répartition du Butin interviennent ultérieurement. Cela nous instruit sur la nécessité de mettre en place un climat propice sur le plan spirituel et psychologique pour un accueil favorable des règles et des verdicts légaux. La raison et le cœur ne pourront alors qu'y adhérer plus fermement, et la démarche restera donc plus profitable lorsque le Noble Coran apportera ensuite ses sages solutions.

L'éducation coranique a détourné les musulmans de l'attachement aux créatures, dans un premier temps, puis de l'appétit pour les biens (Butin). Pour leur désintéressement, ils ont alors mérité la victoire et le parachèvement du bienfait d'Allah à leur égard. Mais pour que la victoire les honore, ils ont dû au préalable se soumettre entièrement à la Volonté de leur Créateur et se battre avec abnégation. C'est alors qu'Allah les a comblés de Sa Grâce, au-delà de ce qu'ils espéraient.

D'après 'Abd Allah b. 'Amrû, qu'Allah l'agrée : Le Prophète ﷺ quitta Médine le jour de Badr accompagné de trois cent quinze hommes. Arrivé sur



place, il invoqua par ces paroles : *“Ô Allah, ils sont affamés, rassasie-les ; ce sont des va-nu-pieds, chausse-les ; ils sont dévêtus, habille-les”*. Allah lui accorda alors la victoire en ce jour, et quand ils rentrèrent à Médine chacun d’eux avait rapporté un ou deux chameaux, ils portaient de nouveaux vêtements et ils semblaient repus.¹

Concernant la redistribution du Butin, le Messenger d’Allah ﷺ, par souci d’équité, avait réservé leur part à ceux qui étaient restés à Médine sur son ordre. En effet, ces derniers devaient assurer certaines tâches pour le Prophète. Comme ils désiraient vraiment participer à la bataille, il leur accorda une part égale à celle d’un combattant et leur garantit la même récompense auprès d’Allah, comme s’ils avaient lutté sur le champ de bataille.

Il confirmait ainsi sa considération envers ceux qui ne pouvaient accomplir le Jihad. Il mettait aussi en pratique le principe selon lequel Allah n’impose à un serviteur que ce qu’il peut accomplir :

« Allah n’impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. »
Al-Baqarah (La Vache) : 286

Pour se conformer à cette règle, le Messenger d’Allah lui-même veillait à ne pas surcharger ses Compagnons, aussi bien en temps de paix que de guerre. Il avait ainsi dispensé plusieurs musulmans de participer à Badr, pour des raisons familiales entre autres.

‘Uthman b. ‘Affân, qu’Allah l’agrée, comptait parmi ces exemptés, car son épouse Ruqayah, souffrante, avait besoin de soins. Al-Boukhârî a mentionné dans son *ṣaḥīḥ* qu’Ibn ‘Umar a rapporté la raison de l’absence de ‘Uthmân b. ‘Affân à Badr. Il a relaté ceci : « ‘Uthmân n’a pas participé à Badr, car son épouse, la fille du Prophète, était souffrante. L’Envoyé d’Allah ﷺ lui avait dit : *reste à Médine et tu obtiendras tout de même la récompense d’un combattant de Badr et tu auras droit à une part du Butin* »².

Abû Umâmah fut aussi un de ceux auxquels le Prophète ordonna de rester à Médine. Il devait assister sa mère malade. Selon Abû Umâmah b. Tha’labah, qu’Allah l’agrée, le Messenger d’Allah ﷺ informa les Compagnons du départ pour Badr, et je m’apprêtais donc à partir avec eux. Mais mon oncle, Abû Burdâh b. Nayyâr, me dit : *reste auprès de ta mère, cher neveu. Non prends soin, toi-même, de ta sœur, lui répondis-je. Il rapporta mes propos à l’Envoyé ﷺ qui m’ordonna de rester auprès de ma mère,*

1. Abû Dâwûd (2747) ; Al-Bayhaqî dans *as-sunanul-kubrâ* (9/57) ; Al-Ḥâkam (2/132-133, 145).

2. Al-Boukhârî (3699).



tandis que mon oncle Abû Burdah l'accompagna à Badr. À son retour de la bataille, le Messenger d'Allah ﷺ apprit la mort de la mère d'Abû Umâmah, et il accomplit la prière du défunt pour elle.

Ce noble comportement de la part du Prophète ﷺ, la considération qu'il accordait à ses Compagnons, à leur situation personnelle a renforcé les liens entre le chef et ses soldats. Cette démarche constitue un fondement dans la stratégie militaire que l'Envoyé d'Allah ﷺ appliquait de façon remarquable. On peut citer les noms des Compagnons que le Prophète a exemptés ce jour-là. Plusieurs d'entre eux devaient assumer d'autres charges importantes pour la Oumma à Médine, tandis que d'autres se sont blessés durant le trajet. Parmi eux se trouvaient :

- Abû Lubâbah, désigné responsable de Médine en l'absence du Prophète ﷺ ;
- 'Âsim b. 'Adî : devait accomplir une tâche à Médine pour le compte d'une famille ;
- Al-Ḥârith b. Ḥâtib : dépêché par le Prophète auprès des Banû 'Amrû b. 'Awf ;
- Al-Ḥârith b. Aş-Şimah : a chuté durant le trajet, et s'est blessé ;
- Khawwât b. Jubayr : s'est blessé à la jambe avec une pierre, et a rebrous-sé chemin à Safrâ.

L'Envoyé d'Allah ﷺ n'a pas oublié, non plus, de redistribuer aux héritiers des martyrs de Badr la part qui leur revenait du Butin. L'islam a dans ce domaine, également, été pionnier en honorant les martyrs, leurs descendants et leurs familles, près de quatorze siècles avant notre époque.

2. Les prisonniers

Selon Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée :

Après la capture des prisonniers mecquois, le Messenger ﷺ demanda à Abû Bakr et à 'Umar : *À votre avis quel sort devons-nous réserver à ceux-là ?* Abû Bakr dit : Ô Envoyé d'Allah ils sont nos cousins, des gens de notre peuple. Nous devrions réclamer une rançon ce qui augmentera nos moyens pour combattre les mécréants, et Allah pourrait aussi les guider à l'islam. Puis l'Envoyé d'Allah ﷺ s'adressa à 'Umar : *Et toi, fils d'Al-Khaṭab, qu'en penses-tu ?* Il répondit : pour ma part, je ne partage pas l'avis d'Abû Bakr, je pense que tu devrais plutôt confier chacun d'eux à un musulman pour qu'il l'exécute. Tu pourrais confier 'Aqîl à 'Ali, et me livrer untel (un

proche de ‘Umar) pour que j’agisse de même. Ces gens-là sont les chefs et les piliers de soutien de la mécréance. Le Prophète ﷺ se rangea à l’avis d’Abû Bakr, et ne tint pas compte de celui de ‘Umar. Ce dernier a rapporté ce qui suit : Le lendemain, je me rendis auprès du Messenger d’Allah et je le trouvai en compagnie du Siddîq. Ils pleuraient tous les deux. J’interrogeai alors le Prophète : Ô Envoyé d’Allah, dis mois pourquoi toi et Abû Bakr pleurez, pour que je me joigne à vous si la situation exige des larmes, sinon je pleurerais de vous voir pleurer ? Le Messenger d’Allah ﷺ répondit alors : *Je pleure à cause de la proposition qu’a avancée Abû Bakr d’accepter la rançon pour les prisonniers, car Allah m’a révélé, près de cet arbre, que je devais les châtier.*

Allah venait en effet de révéler Sa Parole au sujet des prisonniers mecquois :

« Un prophète ne devrait pas faire de prisonnier avant d’avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d’ici-bas, tandis qu’Allah veut l’au-delà. Allah est Puissant et Sage. 68. N’eût été une prescription préalable d’Allah, un énorme châtiment vous aurait touché pour ce que vous avez pris. [de la rançon] 69. Mangez donc de ce qui vous est échu en Butin, tant qu’il est licite et pur. Et craignez Allah, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » Al-Anfâl (Le Butin) : 67-69.¹

Dans la version de ‘Abd Allah b. Mas’ûd, qu’Allah l’agrée :

Le jour de Badr, le Messenger ﷺ demanda : *Que dites-vous au sujet des prisonniers ?* Abû Bakr dit : Ô Prophète, ils font partie de ton peuple, de ta famille, laisse-les vivre et comporte-toi bien avec eux, peut-être se Repentiront-ils ? ‘Umar quant à lui s’opposa cet avis : Ô Messenger d’Allah, ils t’ont désavoué et chassé, exécute-les ! ‘Abd Allah b. Rawâḥah proposa même ceci : Ô Envoyé d’Allah trouvons un lit de rivière suffisamment boisé où nous pourrions allumer un feu dans lequel nous jetterons ceux-là. Al-‘Abbâs² cria alors : Et tu rompras ainsi les liens de parenté ! Sans leur répondre, le Prophète ﷺ entra dans son abri. Certains pensèrent qu’il se rangerait à l’opinion d’Abû Bakr, d’autres à celle de ‘Umar et quelques-uns à celle d’Ibn Rawâḥah. À son retour parmi nous, l’Envoyé d’Allah ﷺ dit : Allah a adouci les cœurs de certains hommes sincères jusqu’à les rendre plus doux que le lait, et il a endurci celui d’autres hommes sincères jusqu’à les rendre plus durs que la pierre. Toi Abû Bakr tu es comparable à Abra-

1. Mouslim (1763) ; Abû Dâwûd (2690) ; Tirmidhî (3081).

2. NT : Al ‘Abbâs b. ‘Abd Al-Mutalib était l’oncle du Prophète ﷺ, il comptait parmi les prisonniers de Badr.



ham lorsqu'il dit : *"Quiconque me suit est des miens. Quant à celui qui me désobéit... c'est Toi, le Pardonneur, le Très Miséricordieux!"*, ou encore à Jésus fils de Marie, lorsqu'il dit : *"Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage"*. Quant à toi 'Umar, tu es semblable à Noé lorsqu'il dit : *"Seigneur, ne laisse sur la terre aucun infidèle"*. Ou encore comme Moïse qui avait dit : *"O Notre Seigneur, Tu as accordé à Pharaon et ses notables des parures et des biens dans la vie présente, et voilà, Ô notre Seigneur, qu'avec cela ils égarent (les gens loin) de Ton sentier. Ô notre Seigneur, anéantis leurs biens et endurecis leurs cœurs, afin qu'ils ne croient pas, jusqu'à ce qu'ils aient vu le châtiment douloureux"*. Puis le Prophète ﷺ ajouta : *Vous vous trouvez dans le besoin, qu'aucun d'eux ne soit donc relâché sans rançon, sinon frappez sa nuque (tuez-le).*

Abd Allah b. Mas'ûd (le narrateur) : Ô Messenger d'Allah fais une exception pour Suhayl b. Baydhâ, car il veut accepter l'islam. L'Envoyé d'Allah ﷺ observa alors un silence, qui me fit craindre de recevoir une pierre du ciel pour l'avoir contrarié. Mais il finit par acquiescer : à l'exception de Suhayl. À la suite de cela, Allah a révélé : *« un prophète ne devrait pas faire de prisonniers [...] »*^{5,6}.

Ce verset instaure un principe essentiel relatif à la consolidation des fondations d'un état naissant, durant le stade de sa formation. Il consiste à ne pas faire preuve de faiblesse face à l'ennemi, et ce, afin de lui inspirer la crainte. Dans cette optique, la préservation de la réputation de l'état reste prioritaire, et les autres considérations (notamment ici matérielles) passent au second plan, même si elles répondent à un besoin urgent.

L'attitude qu'avait eue Sa'd b. Mu'âdh, qu'Allah l'agrée, s'inscrit dans cette logique. En voyant les Compagnons capturer les idolâtres après la bataille de Badr, il fit mine de désapprouver. L'Envoyé d'Allah ﷺ avait remarqué cela à l'expression de son visage et lui demanda : *« Par Allah Sa'd, on dirait que tu n'approuves pas ce qu'ils font !* Il répondit : Ô Messenger d'Allah c'est exact, car ceci est notre premier affrontement avec les idolâtres, j'aurais préféré qu'on inflige une réelle défaite à l'ennemi en les exécutant tous ».

1. Ibrâhîm (Abraham) : 36.

2. Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 118.

3. Nûh (Noé) : 26.

4. Yûnous (Jonas) : 88.

5. Al-Anfâl (Le Butin) : 67-69.

6. Abû Ya'îlâ (5187); Tirmidhî (1714 et 3085); Al - Ĥakim (3/21-22).

7. Ibn Hishâm (2/280-281).

Cela dit, le Prophète ﷺ s'est comporté avec les prisonniers avec compassion, équité et toujours dans une perspective de propagation de l'islam. Il agissait avec les captifs de différentes manières. Certains furent exécutés, d'autres rançonnés. Il avait relâché gracieusement plusieurs d'entre eux et quelques-uns recouvreraient la liberté s'ils enseignaient la lecture et l'écriture à dix musulmans.

a. La gratitude du Messenger d'Allah ﷺ envers Al-Muṭ'im b. 'Adī

Le Prophète ﷺ qui passait devant les prisonniers de Badr dit : « *Si Al-Muṭ'im b. 'Adī vivait encore, et qu'il intercédaient en faveur de ces impurs, je les aurais relâchés à sa demande* »¹.

Ce Hadith exprime la loyauté et la gratitude. Al-Muṭ'im avait adopté en effet des attitudes louables. Il avait par exemple, accordé protection au Prophète ﷺ lorsque ce dernier revint de Ṭā'if. Il fut aussi un des plus farouches adversaires à l'entente concernant le blocus organisé par les Quraysh contre les musulmans et les Banû Hâshim.

Cette Tradition indique le mérite qui se trouve dans la reconnaissance et l'honnêteté envers les hommes, même mécréants, qui agissent avec mérite.

b. Les exécutions de 'Uqbah b. Abû Mu'ayṭ et de Nadhîr b. Al - Ḥârith

Les témoignages de gratitude envers des individus tels que Al-Muṭ'im, n'empêchent pas cependant de se montrer ferme envers les criminels belliqueux et les chefs de la corruption tels que 'Uqbah b. Abû Mu'ayṭ et Nadhîr b. Al - Ḥârith. Ces deux-là ont été des adversaires acharnés de l'islam, qui incitaient à la guerre et tourmentaient les croyants. Leur survie aurait représenté une grande menace pour la religion d'Allah, en particulier en cette période décisive pour la Mission prophétique. Ces deux idolâtres n'auraient pas hésité, une fois libérés, à nuire à nouveau par tous les moyens possibles à l'islam et aux musulmans. Leur exécution constituait donc une nécessité dans l'intérêt de la communauté, pour garantir la propagation de l'islam qui se trouvait encore au stade initial.

Le Prophète ﷺ donna donc l'ordre de les exécuter lorsque les musulmans arrivèrent à Ṣafrâ sur le chemin du retour vers Médine. Lorsque 'Uqbah entendit l'ordre donné pour sa mise à mort, il s'écria :

- Malheur à moi ! Ô vous les Quraysh pourquoi choisir de me tuer moi, parmi les autres ?

1. Al-Boukhârî (4024); Abû Dâwûd (2689).



- *À cause de ton adversité déclarée à Allah et à Son Messenger, lui répondit l'Envoyé d'Allah ﷺ.*

- Ô Mohammad, fais preuve de bonté et réserve-moi le même sort qu'aux autres que tu as combattus. Si tu les tues, que je sois tué aussi, mais si tu les relâches, libère-moi aussi, et si tu acceptes pour eux une rançon, accepte-la pour moi également ! Ô Mohammad, qui s'occupera de mes enfants ?!

- *Va en Enfer 'Uqbah !* lui rétorqua le Messenger, puis s'adressant à 'Âsim il lui dit : *approche et tranche-lui la tête !* Ce dernier exécuta l'ordre.

Nadhîr b. Al - Hâarith, quant à lui, comptait parmi les vrais démons mecquois et parmi ceux qui tourmentaient l'Envoyé d'Allah ﷺ et affichaient envers lui leur animosité. Il s'était une fois rendu à Al-Hîrah, et y avait entendu quelques légendes qu'il avait retenues, dont celles sur les rois perses, et le général Rostam et sa guerre contre Esfandiar.

Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ prêchait parmi les Mecquois, les mettant en garde contre la colère d'Allah et les avertissant sur le sort des peuples qui avaient désavoué leur prophète, Nadhîr interpellait alors l'auditoire après le départ du Prophète : par Allah, leur disait-il, vous autres Quraysh ! Je connais des histoires à raconter, bien plus belles que celles que vous venez d'entendre ! Approchez-vous donc ! Il leur racontait alors les légendes des rois perses, et celle de Rostam et Esfandiar. Il concluait ensuite en leur disant : vous voyez, les histoires de Mohammad ne sont pas meilleures que les miennes !

Ce personnage affichait une terrible arrogance et provoquait Allah par ses blasphèmes. Il prétendait que ses paroles et ses récits étaient meilleurs que ceux du Créateur et de Son Messenger ﷺ. Un tel individu, représentant d'une telle déviance, une fois tombé entre les mains du Messenger d'Allah, ne pouvait subir que représailles au nom d'Allah et de Son Prophète. Ainsi, lorsque l'Envoyé d'Allah ﷺ le captura, il l'exclut de facto du résultat de la concertation au sujet du sort des prisonniers, et il ordonna à Ali b. Abû Tâlib de l'exécuter.

La mise à mort de ces deux criminels fournit un enseignement aux musulmans. Ils comprirent que la bienveillance et le pardon ne s'appliquent pas aux tyrans, obstinés, aux leaders de la corruption et aux chefs de l'égarment. Cela signifiait que ces individus, par leurs actes abjects, avaient outrepassé les limites de l'indulgence. Ces deux hommes comptaient par-

mi les pires créatures d'Allah, et les plus endurcis et obstinés dans la mécréance. Leur cruauté, leur jalousie et leur hostilité envers l'islam et les musulmans étaient immenses.

c. Un des aspects de la Mission prophétique : les recommandations de bienveillance envers les prisonniers.

De retour à Médine, le Messenger d'Allah ﷺ avait réparti les prisonniers parmi ses Compagnons en leur enjoignant : « Traitez-les avec bienveillance ». Cette recommandation est conforme à celle d'Allah dans son Livre :

« [...] et offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier [...] » Al-Insân (L'Homme) : 8

Abû 'Azîz b. 'Umayr, le frère de Mu ṣ'ab b. 'Umayr a témoigné de sa captivité en rapportant ceci : « Je comptais parmi les prisonniers de Badr. J'entendis le Messenger d'Allah dire : *“traitez les prisonniers avec bienveillance”*. J'étais détenu par des Ansar, et à chaque repas ils se contentaient de dattes sèches et m'offraient un aliment à base de blé. Ils agissaient ainsi pour obéir au Prophète ﷺ.

Abû Al-'Âṣ a relaté également ceci : « J'étais en détention chez les Ansar, qu'Allah les récompense. À chaque repas, ils me donnaient du pain et ils mangeaient des dattes, alors qu'ils ne possédaient pas beaucoup de pain. Ils se contentaient pourtant des dattes sèches et dès qu'ils trouvaient du pain ils me l'offraient ». Al-Walîd b. Al-Mughîrah a rapporté également la même chose, avec l'ajout suivant : « [...] et dans les déplacements, ils nous cédaient leurs montures tandis qu'eux marchaient ».

Ces comportements magnanimes auxquels encourage le noble Coran et qu'avait recommandé le Prophète à ses Compagnons, qui les avaient adoptés comme une seconde nature, avaient accéléré la conversion de plusieurs captifs parmi les nobles Mecquois. Abû 'Uzayr, par exemple, s'était converti juste après la bataille de Badr, avant même d'arriver à Médine et avant la recommandation prophétique en faveur des prisonniers. Sâib b. 'Ubayd embrassa également l'islam après le paiement de la rançon pour sa libération.

Le Message de la nouvelle religion avait transformé leur cœur et l'avait purifié. Ces anciens prisonniers rentraient chez eux et auprès des leurs pour parler de Mohammad ﷺ, évoquer ses mœurs remarquables, son

amour, sa compassion. Ils transmettaient à leur tour son Message de vertu, de piété et de réforme salutare.

Cette attitude honorable envers les prisonniers confirme la supériorité de l'islam sur le plan moral. Ces ennemis de l'islam avaient bénéficié des plus grandes marques de générosité de la part des Compagnons, et l'abnégation de ces derniers avait été la plus représentative.

d. La rançon d'Al-'Abbâs, oncle du Prophète ﷺ

Les Quraysh avaient dépêché auprès du Messenger d'Allah ﷺ des émissaires pour faire libérer les prisonniers en échange d'une rançon. Al-'Abbâs, l'oncle du Prophète ﷺ, tenta de plaider sa cause et dit :

- Ô Envoyé d'Allah, je suis musulman.

- *Allah reste le mieux informé de ton islam, et si tel est vraiment le cas, c'est à lui de te rétribuer pour cela*, lui répondit le Messenger d'Allah ﷺ. Puis il ajouta : *En attendant les apparences restent en ta défaveur et tu devras t'acquitter d'une rançon pour toi, ton neveu Nawfal b. Al - Hâarith b. 'Abd Al-Muṭalib, pour 'Aqîl b.'Abd Al-Muṭalib, ainsi que pour ton protégé 'Utbah b. 'Amrû, le frère d'Ibn Al- Hâarith b. Fahr.*

- Mais je n'ai pas les moyens ô Prophète ! objecta Al-'Abbâs.

- *Vraiment ?* lui dit l'Envoyé ﷺ, *et qu'as-tu fait des biens que toi et Oum Al-Fadhl avez enterrés ? Ne lui as-tu pas recommandé de les distribuer aux Banû Al-Fadhl à Abd Allah et à Qutham, dans le cas où tu ne reviendrais pas à La Mecque ?*

- Par Allah, je sais que tu es le Messenger, car je suis le seul avec Oum Al-Fadhl à connaître cela, avoua Al-'Abbâs. Puis il ajouta : Dis-moi quel est le montant de la rançon, sachant que vous avez déjà saisi vingt onces que j'avais avec moi.

- *Non*, objecta le Prophète, *ces biens-là font partie du Butin de guerre qu'Allah nous a accordé.*

Al-'Abbâs se résolut à payer les rançons exigées pour lui-même, son neveu et son protégé. Allah a ensuite révélé les versets suivants qui font référence à la situation d'Al-'Abbâs :

« *Ô Prophète, dis aux captifs qui sont entre vos mains : «Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* » Al-Anfâl (Le Butin) : 70

Al-'Abbâs a relaté par la suite : Allah m'a accordé plus tard en substitution aux vingt onces qui me furent saisies, la possession de vingt esclaves qui maîtrisaient chacun un métier très lucratif. En plus de cela, je pouvais espérer qu'Allah m'accorde son pardon pour avoir combattu à Badr contre Son Prophète.

Cela dit, la portée générale des Textes reste la considération prioritaire, conformément aux règles de l'exégèse coranique. Par conséquent, ces versets dont les circonstances de révélation sont liées au cas d'Al-'Abbâs, qu'Allah l'agrée, concernent également tous les prisonniers.

Toujours en rapport avec le cas d'Al-'Abbâs, certains Ansar avaient proposé au Messenger d'Allah ﷺ un arrangement : « Ô Envoyé d'Allah, permets que nous nous acquittions de la rançon de notre neveu (Al-'Abbâs). Mais le Prophète refusa en disant : *par Allah, il paiera pour sa liberté jusqu'au dernier dirham !* »¹

On remarque à travers l'expression de notre neveu² une marque de respect envers le Prophète, de la part des Ansar. En plaidant la cause d'Al-'Abbâs, par ces mots, ils laissaient entendre que c'était le Messenger d'Allah ﷺ qui aurait accordé une faveur en les autorisant à payer la rançon de son oncle. Ce discours révèle l'intelligence et le bon comportement des Ansar.

De son côté, le Prophète ﷺ avait refusé d'accéder à leur demande afin de montrer que l'islam n'admet pas les privilèges. Cet événement comportait un enseignement édifiant pour les prisonniers et les musulmans au sujet de l'interdiction du népotisme. Pour donner l'exemple, le Messenger d'Allah ﷺ a au contraire, imposé une rançon d'un montant plus élevé à son oncle Al-'Abbâs.

Ce dernier rentra ensuite à La Mecque après avoir racheté sa liberté ainsi que celles de ses cousins. Il resta dans la Ville Sainte et dissimulait sa foi aux idolâtres mecquois. Il prit la tête du service de renseignement de l'état islamique, et occupa cette fonction avec brio et exemplarité, jusqu'à la conquête de La Mecque par les musulmans. Ce n'est que quelques heures avant l'arrivée des croyants dans la Ville Sacrée, qu'il avait rendu publique sa conversion à l'islam.

e. Abû Al-'Âṣ b. Rabî', l'époux de Zaynab, fille du Prophète ﷺ

'Âicha, qu'Allah l'agrée a rapporté ceci :

Les Quraysh dépêchèrent leurs émissaires pour payer les rançons des pri-

1. Al-Boukhârî (1/2537, 3048, 4018)

2. La grand-mère d'Al-'Abbâs qui était la mère de 'Abd Al-Muṭalib appartenait au clan des Banû Najjâr de Médine.



sonniers. Zaynab, fille du Messenger, envoya la rançon d'Abû Al-'Âş b. Rabî' qui contenait parmi les biens, un collier qui avait appartenu à Khadîjah. Cette dernière l'avait offert à Zaynab le jour de ses noces avec Abû Al-'Âş. 'Âicha, qu'Allah l'agrée, a ajouté : en voyant le collier, l'Envoyé d'Allah ﷺ fut ému par le souvenir de sa première épouse. Il proposa aux Compagnons : *accepteriez-vous qu'on libère son mari et qu'on lui retourne ce collier ?* Oui, répondirent ces derniers. Le Prophète ordonna la libération d'Abû Al-'Âş qui repartit avec le bijou de son épouse¹.

Le Messenger d'Allah ﷺ en avait profité aussi pour prendre l'engagement de la part d'Abû Al-'Âş de laisser partir sa fille Zaynab, afin qu'elle le rejoigne à Médine. Il avait chargé, dans le même temps, Zayd b. Hârithah et un homme des Ansar de la mission suivante : « *Postez-vous à Ya-jaj² pour y attendre le passage de Zaynab, vous l'escorterez ensuite jusqu'à son arrivée à Médine* »³.

Abû Al-'Âş b. Rabî' était donc l'époux de Zaynab, qu'Allah l'agrée, une des filles du Messenger d'Allah ﷺ. Il ne s'était jamais distingué, d'aucune manière, par son opposition à la Mission prophétique. Il n'avait jamais pris part à aucune action hostile ni n'avait tenu des propos insultants envers les Compagnons de l'Envoyé. Il se préoccupait de son commerce et il affichait respect et retenue à l'égard du Prophète ﷺ, et s'était abstenu d'adopter l'attitude hargneuse des autres Mecquois à l'encontre de l'islam.

A Badr, Abû Al-'Âş, gendre du Prophète ﷺ, se retrouvait pourtant parmi les prisonniers idolâtres. Il faisait partie de ceux qui ne s'étaient pas distingués durant la bataille par des faits d'armes remarquables, et il n'occupait pas non plus un rôle de décideur et d'influenceur.

Comme cela est mentionné dans le Hadith ci-dessus, Zaynab, qu'Allah l'agrée, fille du Prophète et épouse d'Abû Al-'Âş envoya le prix de la rançon pour ce dernier. Dans les biens qu'elle avait fait suivre se trouvait un collier que sa mère Khadîjah, qu'Allah l'agrée, lui avait offert comme parure pour le jour de ses noces. L'Envoyé d'Allah ﷺ éprouva une forte émotion, en voyant ce bijou qui éveilla en lui ses souvenirs de père, d'époux, de chef de famille. L'amour paternel du Prophète, qui occupait un rang parmi les plus élevés sur l'échelle de sa noblesse de caractère unique, s'était frayé un chemin vers son cœur généreux et avait fait éclore sa compassion. Les plus purs

1. Abû Dâwûd (2692); Aḥmad (6/276)(22/428)

2. Un endroit situé à huit miles de La Mecque.

3. Abû Dâwûd (2692); Aḥmad (6/276) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/154); Tabarânî dans al-kabîr (22/428); majma'uz-zawâid (9/214).

sentiments de tendresse paternelle envahirent son âme. À cet instant, il se tourna alors vers ses Compagnons, qu'Allah les agrée, et avec la sollicitude du plus digne et du plus généreux, il fit appel à leur bonté, sans pour autant les priver, de sa propre initiative, de leur droit à la rançon. Ce droit leur appartenait, ils pouvaient le conserver et en user comme bon leur semblait, et c'est pour cela que le Prophète leur demanda : « Accepteriez-vous qu'on libère son mari et qu'on lui retourne ce collier ? ».

Cette façon d'agir du Messenger d'Allah ﷺ ne pouvait que conquérir les cœurs des Compagnons et les conduire à une adhésion totale, tout en leur procurant satisfaction.

La compassion et la bonté du Prophète ﷺ renfermaient aussi une volonté de gagner la sympathie de son gendre afin de le rapprocher de l'islam. Ce dernier possédait, en effet, la réputation d'être raisonnable, et le Messenger d'Allah ﷺ lui-même avait évoqué ses bonnes mœurs alors qu'il était encore un idolâtre.

f. Abû 'Uzzah 'Amrû b. Abd Allah Al-Jumahî, entre la compassion du Prophète ou sa fermeté

Ce dernier, prisonnier de Badr, était père de plusieurs filles. Il tenta de plaider sa cause auprès du Messenger d'Allah ﷺ et lui dit : « Ô Prophète tu sais que je ne possède pas de biens, et que je suis un nécessiteux, père de famille. Fais preuve de clémence à mon égard !

L'Envoyé d'Allah ﷺ accepta sa demande et le dispensa de rançon en échange d'un engagement de sa part à ne plus combattre les musulmans.

Ibn Kathîr a toutefois rapporté d'Abû 'Uzzah qu'il avait trahi sa promesse et qu'il s'était laissé entraîner par les idolâtres. Il se joignit à nouveau à eux et lutta à leurs côtés durant la bataille d'Uḥud, durant laquelle il fut capturé, une fois encore, par les musulmans.

Pour la seconde fois, il implora l'indulgence du Messenger d'Allah ﷺ, mais il reçut la réponse suivante : « *Je ne te laisserai pas rentrer à La Mecque, cette fois-ci, où tu iras te frotter les joues en disant : j'ai trompé Mohamad deux fois* ». Il fut alors exécuté.

Abû 'Uzzah avait trahi son engagement de ne plus combattre le Messenger d'Allah ﷺ. Il avait profité de la compassion du Prophète ﷺ, qui connaissant sa pauvreté et le fait qu'il avait plusieurs filles à sa charge, l'avait libéré sans rançon. Mais les musulmans capturèrent à nouveau l'idolâtre

durant la bataille d'Uhud. Il expérimenta, après la compassion, la rigueur prophétique, et fut exécuté.

g. La capture de Suhayl b. 'Amrû, et la réaction de Sawdah, qu'Allah l'agrée, en le voyant

'Abd Rahman b. As'ad b. Zarârah, qu'Allah l'agrée, a relaté : « On amena à Médine les prisonniers mecquois de la bataille de Badr. À ce moment-là, Sawdah bint Zam'ah, épouse du Messenger d'Allah ﷺ, se trouvait chez la famille 'Afrâ qui se recueillait, après la mort des fils 'Awf et Mu'awwidh. Cet événement eut lieu avant l'obligation du voile. Sawdah a rapporté ceci :

je me trouvais dans la maison des 'Afrâ, lorsque quelqu'un vint nous annoncer l'arrivée à Médine des prisonniers. Je repartis alors chez moi pour retrouver le Prophète ﷺ. J'entrai et je vis dans un coin de la pièce Suhayl b. 'Amrû avec les mains liées à son cou. Par Allah, je n'ai pu me retenir en le voyant, de lui dire : ô père de Yazîd, vous avez osé vous rendre, plutôt que de combattre et de mourir dignement ! C'est en entendant la voix du Messenger ﷺ que je pris conscience de ce que je disais. Ô Sawdah, me dit-il, *est-ce contre Allah et Son Messenger que tu encourages ceux-là à se défendre ?* ! Non par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, lui répondis-je, mais lorsque j'ai vu Abû Yazîd dans cette situation, les mains liées à son cou, ces mots m'ont échappé¹.

Finalement, Mikraz b. Ḥaḥṣ b. Al-Akhyaf se présenta à Médine pour négocier la libération de Suhayl. Lorsque le montant de la rançon fut fixé, Mikraz demanda aux musulmans :

« Enchaînez-moi ici à la place de Suhayl et laissez-le partir afin qu'il vous fasse parvenir la rançon ». Mikraz resta alors avec les musulmans.

Dans une Tradition dont la chaîne de transmission est interrompue, nous apprenons que 'Umar, qu'Allah l'agrée, proposa ce qui suit au Messenger ﷺ :

- Laisse-moi arracher les deux dents de devant de Suhayl b. 'Amrû, et que sa langue dépasse, il ne pourra plus ainsi haranguer les foules contre toi !

- *Si je le mutile, Allah agira de même envers moi, même si je suis un Prophète*, lui répondit le Messenger d'Allah. Dans une autre version il ajouta : « *Peut-être le verras-tu un jour adopter une attitude honorable* ».

Ibn Kathîr a commenté cette dernière parole de l'Envoyé d'Allah ﷺ ainsi :

1. Al-Bayhaqî dans al-kabîr (9/89) ; Al-Ḥâkam (3/22) ; Ibn Abû Shaybah dans al-muṣannif (14/369-370) ; Tabarî dans at-târîkh (2/460).

« Cette attitude honorable, Suhayl l'avait adoptée après la mort du Prophète, lorsque certaines tribus arabes avaient apostasié et que l'hypocrisie avait pris de l'ampleur à Médine. À cette époque Suhayl, avait sermonné les Mecquois pour les inciter à rester fermes dans l'islam. Il leur dit : Ô Quraysh ! Ne soyez donc pas les premiers à apostasier après avoir été les derniers à accepter l'islam ! Que ceux qui envisagent de se montrer déloyaux s'attendent à être exécutés ! ».

Un des Hadith ci-dessus nous informe que le Prophète ﷺ avait refusé que 'Umar arrache les dents de Suhayl, car cela constitue une forme de torture et de mutilation. Il avait donc rejeté la proposition de ce dernier en lui disant : *si je le mutile, Allah agira de même envers moi, même si je suis un prophète*. Cette attitude représente un exemple que l'Envoyé d'Allah ﷺ a donné ici, un modèle à suivre pour ses disciples lors de leurs victoires face à leurs ennemis.

h. L'enseignement de la lecture et de l'écriture en échange de la liberté

Ibn 'Abbâs nous a informés que : « des prisonniers de Badr n'avaient pas les moyens de racheter leur liberté. Le Messager d'Allah ﷺ leur proposa alors, à titre de rançon, d'enseigner aux enfants des Ansar la lecture et l'écriture. Chacun de ces prisonniers devait instruire dix enfants médinois avant d'espérer être relâché.

Ce rachat de la liberté en échange de l'instruction, alors que les besoins financiers des musulmans restaient urgents, montre la grande importance que l'islam confère au savoir, et à la lutte contre l'illettrisme. Cela n'a rien d'étonnant en réalité de la part de cette religion. En effet, le premier passage qui fut révélé du Noble Coran comporte ces versets :

« Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, 2. qui a créé l'homme d'une adhérence. 3. Lis ! Ton Seigneur est le Très Noble, 4. qui a enseigné par la plume [le calame]... » L'Adhérence (Al-'Alaq) : 1-4

En outre, les Textes du Noble Coran et de la Sunnah qui encouragent à la connaissance et qui mettent en relief le mérite des gens de science sont nombreux. Par cette remarquable action, le Messager d'Allah ﷺ offre la primeur au monde dans la lutte contre l'illettrisme et l'enseignement de la lecture et de l'écriture. C'est là un autre progrès qui provient de l'islam.

i. Le verdict lié aux prisonniers

D'un point de vue islamique, le sort des captifs de guerre relève de la décision de l'imam (chef), qui peut alors faire appliquer au choix quatre sentences, en fonction de l'intérêt public. Voici les quatre options de jugements :



- L'exécution, comme cela fut le cas pour 'Uqbah b. Mu'ayṭ et Nadhr b. Al — Ḥârith ;
- La grâce, qui consiste à relâcher le prisonnier sans contrepartie, comme le Prophète ﷺ l'appliqua avec Abû 'Azzah Al-Juḥamî ;
- Le rachat de la liberté par une rançon, comme dans les exemples d'Al-'Ab-bâs, l'oncle du Messager ﷺ, ou de Nawfal b. Al-Ḥârith et de 'Aqîl b. Abû Ṭâlib, etc. ;
- L'esclavage, à l'image de la sentence qu'avait prononcé Sa'd b. Mu'âdh à l'encontre des juifs de Banû Quraydhah, et par laquelle leurs combattants furent exécutés, leurs biens saisis et leurs femmes et enfants réduits en esclavage.

* * * *

PARTIE 6

Les répercussions de la bataille de Badr et la tentative d'assassinat à l'encontre du Prophète ﷺ

1. Les répercussions de la bataille de Badr

Une des conséquences de la victoire à Badr fut la consolidation de l'autorité des musulmans qui inspiraient désormais la crainte à Médine et dans ses environs. Ceux qui envisageaient maintenant d'attaquer la ville du Prophète ﷺ ou de causer du tort aux musulmans devaient y réfléchir à deux fois.

Le pouvoir du Messenger d'Allah ﷺ était dès lors établi à Médine et l'islam y jouissait d'une aura grandissante qui restreignait les tentatives des sceptiques et autres idolâtres à manifester leur mécréance et leur hostilité.

L'hypocrisie et la fourberie demeuraient, dès lors, leur seul refuge. Les ennemis avaient proclamé leur appartenance à l'islam devant le Prophète ﷺ et ses Compagnons, tandis que leur cœur restait voué à la mécréance. Ils ne comptaient ni parmi les musulmans sincères ni parmi les mécréants qui affichaient ouvertement leur impiété et leur adversité face aux croyants :

« Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants,) n'appartenant ni aux uns ni aux autres. Or, quiconque Allah égare, jamais tu ne trouveras de chemin pour lui. » An-Nissâ' (Les Femmes) : 143.

En raison de cette attitude hésitante et indécise, Allah les a condamnés et démasqués dans bon nombre de versets, tout comme Il leur a promis un châtiment exemplaire. Ainsi le Noble Coran nous informe dans la sourate Les Femmes, verset 145 :

« Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur. »



Un des impacts psychologiques de cette victoire à Badr pour les musulmans consistait en un regain de confiance en Allah et en Son Messager ﷺ. Ils ont également bénéficié de soutien et de forces supplémentaires dans leur Cause par l'adhésion d'un grand nombre d'idolâtres de Quraysh à l'islam. Un tel phénomène ne pouvait que renforcer le moral des musulmans persécutés à La Mecque, les réjouir et les faire espérer en une issue favorable proche pour eux. Leur foi s'était ainsi accrue et s'était affermie.

L'autre bénéfice que les croyants avaient tiré de cette bataille représente l'acquisition d'une expérience militaire et l'apprentissage de nouvelles techniques de combat. Par ce succès, ils se forgeaient une réputation de guerriers dans la péninsule et arabique et autour. Leurs adversaires parmi les Arabes devaient désormais composer avec cette nouvelle force. En effet, les musulmans représentaient non seulement un défi pour l'autorité des Quraysh à La Mecque, mais aussi pour celle de toutes les autres tribus arabes environnantes.

Le nouvel avantage tiré de Badr a été la capacité de la nation de l'islam à se procurer une nouvelle source de revenus constituée du Butin de guerre. Cette ressource du Jihad a redonné une vigueur économique aux musulmans qui avaient enduré, pendant près de dix-neuf mois avant la bataille, des difficultés matérielles importantes.

Dans le camp Quraysh, en revanche, les pertes ont été accablantes, en plus de la disparition d'Abû Jahl b. Hishâm, d'Umayyah b. Khalaf et de 'Utbah b. Rabî'ah, etc. Ces individus représentaient parmi les Quraysh les personnalités les plus courageuses et les plus déterminées. La mort de ces derniers constituait donc non seulement un désastre militaire, mais également une défaite morale. La débâcle des Mecquois à Badr plaçait Médine au rang d'une menace qui ne visait plus simplement leurs caravanes marchandes, mais aussi leur autorité et leur influence dans la Péninsule arabique.

La nouvelle de la déroute de l'armée idolâtre ébranla les gens de la Mecque qui au départ n'y accordèrent pas crédit. L'historien Ibn Ishâq, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit :

Le premier à s'être présenté à La Mecque pour annoncer la déconfiture des Quraysh a été Al-Ḥaysumân b. Abd Allah Al-Khuzâ'î. On lui demanda : qu'as-tu à annoncer ? Il leur dit : 'Utbah b. Rabî'ah, Shaybah b. Rabî'ah, Abû Al-Ḥakam b. Hishâm, Umayyah b. Khalaf, Zam'ah b. Al-Aswad, Nubîh

et Munabbah bb. Al-Ḥajjāj, Abû Al-Bakhtarî b. Hishâm, sont tous morts ! Şafwân b. Umayyah, incrédule face à cette énumération des notables mecquois s'écria : cet homme a perdu la raison, il vous annoncera bientôt que je suis moi aussi mort à Badr !

On demanda alors à Ḥaysumân : qu'est-il advenu de Şafwân b. Umayyah ? Il est assis dans le coin de la Kaabah là-bas, répondit Ḥaysumân, qui ajouta : par Allah j'ai vu son père et son frère se faire tuer !

Abû Râfi', esclave affranchi du Messenger d'Allah ﷺ, avait rapporté quant à lui, l'impact qu'a eu la défaite des Quraysh sur Abû Lahab, maudit soit-il. Il relate ainsi ce qui suit :

À cette époque, je servais Al-'Abbâs b. Abd Al-Muṭalib. Certains membres de la famille du Prophète avaient embrassé l'islam. Umm Al-Fadhl faisait partie des nouveaux convertis, ainsi qu'Al-'Abbâs qui dissimulait sa foi aux gens de son peuple par crainte des discordes. En outre, beaucoup de ses biens demeuraient entre les mains de plusieurs membres de son clan.

L'ennemi d'Allah, Abû Lahab, ne participa pas à la bataille de Badr, mais il avait envoyé Al-'Âş b. Hishâm b. Al-Mughîrah pour combattre à sa place. Lorsque se répandit la nouvelle de la débâcle mecquoise à Badr, Allah frappa d'humiliation et de détresse Abû Lahab, tandis que nous autres musulmans éprouvions une joie et une fierté dissimulées.

Abû Râfi' a raconté l'événement ainsi :

J'étais de constitution faible et j'exerçais le métier de potier. Je travaillais dans l'abri près de la source de Zamzam. Ce jour-là, je façonnais un vase et avec Um Al-Fadhl (l'épouse d'Al-'Abbâs b. Abd Al-Muṭalib) nous nous réjouissons des nouvelles entendues à propos de Badr. Abû Lahab le dévoyé approcha avec nonchalance en trainant les pieds. Il s'assit derrière la tenture, en bordure de l'abri, et nous nous tournions réciproquement le dos. On entendit alors des cris soudains qui annonçaient l'arrivée d'Abû Sufiân b. Al-Ḥarith b. Abd Al-Muṭalib. Abû Lahab l'interpella : viens donc par ici et informe-moi de la situation ! Abû Sufiân s'assit aux côtés d'Abû Lahab tandis que des Mecquois se tenaient debout attroupés autour d'eux. Mon neveu, dis-moi, qu'est-il advenu de nos hommes là-bas ? demanda alors Abû Lahab. Par Allah, répondit Abû Sufiân, nous n'avons fait que leur tourner le dos tandis qu'ils tuaient et nous emprisonnaient à leur guise. Pourtant je ne blâmerai personne. Par Allah, des hommes aux vêtements opalins sur des montures blanches tachetées de noir chevauchaient entre

ciel et terre pour nous affronter. Ils n'ont épargné personne, et rien ne pouvait les arrêter.

Le narrateur ajoute qu'ayant entendu ce récit, il releva la tenture de l'abri et s'exclama : c'étaient les Anges par Allah ! Puis il ajoute : à ce moment, Abû Lahab me frappa violemment au visage. Je ripostai en me jetant sur lui, mais il me souleva, me flanqua au sol et tomba sur moi pour me rouer de coups. J'étais faible et Um Al-Fadhl voyant que je ne pouvais me défendre, s'empara d'un des piquets de l'abri. Elle porta un coup terrible à la tête de mon assaillant et elle entailla la peau de son crâne sévèrement. Profiterais-tu de l'absence de son maître pour le tourmenter ! lui lança-t-elle par la même occasion. Abû Lahab blessé et humilié se leva et partit. Il mourut sept jours plus tard d'un abcès par suite de la blessure qu'Um Fadhl lui avait infligée.

La défaite à Badr, avec tous les disparus et les prisonniers dans le camp mecquois, a été une source d'affliction, de chagrin et de douleur. Comme nous venons de le mentionner, Abû Lahab est décédé des suites d'une blessure, Abû Sofîân a perdu un fils durant la bataille et l'autre s'est retrouvé prisonnier. Pas une maison de La Mecque ne laissait échapper des plaintes pour la mort ou la capture d'un être cher ou d'un proche.

Rien d'étonnant, vu les circonstances, que la ferme volonté de se venger se soit alors frayé un chemin pour s'installer durablement dans les cœurs des Quraysh. Certains parmi ces derniers avaient même fait le serment de ne plus se laver¹ avant d'avoir obtenu revanche sur ceux qui les avaient humiliés et avaient tué leurs chefs et leurs notables.

Ils attendaient désormais avec impatience l'occasion qui se présenterait à eux pour affronter à nouveau les musulmans et assouvir ainsi leur vengeance. C'est à Uḥud que les idolâtres allaient obtenir ce qu'ils voulaient.

L'échec militaire des idolâtres à Badr a également affecté la communauté juive de Médine. La victoire des musulmans et le renforcement de leur autorité n'allaient pas dans le sens de leurs intérêts. Voir l'islam prendre de l'ampleur et le dessus sur leur religion, ainsi que le pouvoir du Messager d'Allah se consolider à Médine ne les réjouissait guère. Dès lors, leur déception les conduisit à rompre le pacte qu'ils avaient contracté avec l'Envoyé d'Allah ﷺ. Désormais, les juifs médinois ne cachaient plus leur

1. Abû Sofîân b. Harb avait fait le serment de ne plus laisser l'eau couler sur sa tête, jusqu'à la prochaine bataille avec les musulmans.

animosité tenace, et ils la manifestaient verbalement. La haine les poussa à comploter contre l'islam et le Prophète ﷺ et les incita à tenter par tous les moyens de se débarrasser de la religion rivale et de son Apôtre ﷺ. Ils harcelaient en permanence le Messenger d'Allah ﷺ et les croyants. L'Envoyé restait bien sûr très conscient de la situation. Il demeurerait vigilant et se contentait de surveiller de loin leurs manœuvres.

Ce fut du moins le cas jusqu'à ce que ces derniers commettent l'erreur d'outrepasser les limites de la morale et de la bienséance, chères aux musulmans. Les juifs ont alors affiché ouvertement leur adversité. Les croyants ne possédaient alors plus d'autre alternative que de leur déclarer la guerre et de les chasser de Médine, comme nous l'évoquerons plus loin, s'il plaît à Allah.

2. La tentative d'assassinat du Prophète ﷺ, et la conversion de 'Umayr b. Wahb (un démoniaque parmi les Quraysh)

'Urwa b. Zubayr a relaté ceci :

'Umayr b. Wahb Al-Jumahî était assis en compagnie de Şafwân b. Umayyah sur le muret de la face nord de la Ka'aba, peu après la défaite mecquoise à Badr. 'Umayr, au sein des Quraysh, comptait parmi les plus démoniaques et les plus funestes adverses du Messenger d'Allah ﷺ et de ses Compagnons, qu'il harcelait lorsqu'ils étaient encore à La Mecque.

Le fils de 'Umayr, Wahb était un des prisonniers de la bataille de Badr.

Dans leur conversation, 'Umayr et Şafwân évoquèrent le sort des morts dont on jeta les dépouilles dans un puits asséché, et la disparition de leurs proches. Par Allah, dit Şafwân, la vie est devenue sans saveur. Certes, confirma 'Umayr. Puis il ajouta : par Allah, si je n'étais pas endetté, et si je ne craignais pas pour la subsistance de ma famille, je me rendrais en personne auprès de Mohammad pour le tuer. En plus, j'ai un bon prétexte pour me présenter là-bas, car il détient mon fils.

Şafwân b. 'Umayyah saisit cette occasion et fit cette proposition à 'Umayr : je paierai tes dettes et m'occuperai de ta famille comme de la mienne. Tant qu'ils seront en vie, ils ne manqueront de rien. Dans ce cas, lui répondit 'Umayr, ne dévoile notre affaire à personne. Tu as ma parole, lui assura Şafwân.

'Urwa, le narrateur, poursuit ainsi son récit : 'Umayr ordonna qu'on affût son épée et qu'on enduise la lame de poison. Il partit ensuite pour Mé-

dine où il rencontra ‘Umar b. Al-Khaṭṭāb qui en compagnie d’autres musulmans parlaient du Jour de Badr. Ils se remémoraient le bienfait dont Allah les avait gratifiés en leur faisant voir la déroute de leurs ennemis. ‘Umar aperçut ‘Umayr b. Wahb qui s’approchait, après avoir attaché sa monture à l’entrée de la Mosquée. ‘Umar remarqua qu’il portait une épée avec lui, il s’écria : ce chien est l’ennemi d’Allah ‘Umayr b. Wahb, le semeur de discordes qui nous espionnait à Badr.

Il se rendit alors auprès du Prophète ﷺ pour l’avertir : Ô Envoyé d’Allah, l’ennemi d’Allah ‘Umayr approche et il porte une épée. Fais-le entrer, lui dit le Prophète ﷺ. ‘Umar retourna alors vers ‘Umayr. Il saisit le ceinturon du fourreau de son épée qu’il empoigna fermement avec ses vêtements au niveau de son cou. Il le traîna ainsi vers un groupe d’Ansar en leur disant : venez avec moi et faites-le asseoir auprès du Messenger ﷺ. Mais ayez un œil sur ce vilain, car c’est un fourbe.

‘Umar se présenta ainsi devant le Prophète ﷺ qui voyant ‘Umayr, le ceinturon de son fourreau serré autour du cou, dit à ‘Umar : *lâche-le ‘Umar et toi ‘Umayr approche*. Ce dernier s’avança et salua l’Envoyé comme au temps de la jāhiliyah. Allah nous a enseigné un meilleur salut ‘Umayr, c’est le salām, la salutation des gens du Paradis, lui dit le Prophète ﷺ.

Par Allah, c’est la première fois que j’entends cela Ô Mohammad ! affirma ‘Umayr.

Puis l’Envoyé d’Allah lui demanda :

- *Pourquoi es-tu ici ‘Umayr ?*

- Je suis là pour m’enquérir de celui que vous détenez (son fils), et voir si vous le traitez correctement, lui répondit ‘Umayr.

- *Mais as-tu besoin d’apporter une épée pour cela ?* fit remarquer le Prophète ﷺ.

- Qu’elle soit maudite cette épée, s’exclama ‘Umayr, elle ne m’a servi à rien le jour de Badr !

- *Sois sincère*, insista le Messenger ﷺ, *et dis-moi la raison de ta présence ici.*

- Par Allah, lui assura ‘Umayr, je viens de t’expliquer le seul motif de ma présence.

- *La vérité ‘Umayr, annonça l’Envoyé, est que Ṣafwân b. Umayyah et toi, assis sur le muret de la Kaaba, évoquiez ensemble les cadavres des Qu-*

raysh jetés dans le puits à Badr. Puis tu as affirmé que si tu n'avais pas de dettes et une famille, dont tu crains pour la subsistance, tu serais parti tuer Mohammad. Şafwân s'est alors porté garant de tes dettes et des besoins de ta famille pour t'encourager à venir me tuer. Mais voilà qu'Allah a détourné ton stratagème.

À ces mots, 'Umayr s'adressant au Prophète ﷺ ne put que déclarer : J'atteste que tu es le Messenger d'Allah ! Je niais comme les autres ce que tu nous rapportais de la Révélation. Et voilà que maintenant je jure par Allah que Şafwân et moi étions les seuls à connaître ce que tu as dévoilé ici ! Je suis convaincu que Seul Allah a pu t'en informer, et je Le remercie de m'avoir guidé, et de m'avoir mené à cette voie.

Puis 'Umayr prononça la profession de foi de l'islam.

L'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna aux Compagnons : *instruisez votre frère dans l'islam, enseignez-lui le Coran et relâchez son fils.*

'Umayr, après cela, adressa la requête suivante au Prophète : j'ai été, Ô Messenger, un adversaire acharné de la vérité, et j'ai causé beaucoup de tort aux musulmans. Autorise-moi à retourner à La Mecque afin d'y prêcher et afin qu'Allah guide les gens par moi. S'ils ne répondent pas à mon appel, je pourrai toujours causer des troubles parmi les idolâtres comme je l'ai fait auparavant avec les croyants.

L'Envoyé d'Allah ﷺ l'autorisa à retourner à La Mecque.

Entre-temps, depuis le départ de 'Umayr, Şafwân b. 'Umayyah promettait aux Quraysh, dans les jours prochains, un grand événement qui ferait oublier la débâcle de Badr. Il restait aux aguets et à l'affût du retour de son compagnon à La Mecque. 'Umayr arriva enfin mais pour lui annoncer qu'il avait accepté l'islam. Şafwân, de dépit, jura de ne plus jamais lui parler ou de lui fournir une aide quelconque.

Ce récit comporte plusieurs enseignements et appelle à diverses remarques :

- Il dévoile, en premier lieu, une méthode des idolâtres pour contrer l'appel à l'islam qui consiste à éliminer physiquement les prédicateurs, comme ont tenté de le faire ici 'Umayr et Şafwân avec le Prophète ﷺ. Pour les ennemis de l'islam, entraver la propagation du Message, le dénigrer, et essayer d'en détourner les gens n'est pas suffisant. Ils se mettent alors à conspirer pour tenter d'assassiner ceux qui prêchent. Pour réaliser

leur pitoyable objectif, ils emploient parfois les services de criminels. Ils utilisent alors leurs biens pour tirer avantage de la pauvreté et du besoin de ces individus, auxquels ils proposent un salaire en échange de services qui, en fin de compte, causeront la perte de leurs auteurs.

C'est cette démarche que Şafwân avait entreprise lorsqu'il profita de la pauvreté de 'Umayr et de son endettement, pour l'inciter à commettre l'irréparable.

- La préoccupation pour la sécurité du Prophète ﷺ que possédaient les Compagnons et qui se manifeste dans l'attitude de 'Umar à l'arrivée de 'Umayr. En effet, il mit en garde, instantanément, contre ce dernier en déclarant que 'Umayr était fourbe et animé d'intentions funestes. 'Umar était bien informé du passé de ce nouvel arrivant et des préjudices qu'il avait déjà causés aux musulmans à La Mecque, mais aussi à Badr où il espionna pour le compte des ennemis idolâtres. 'Umar se devait donc d'agir avec prudence et de prendre les précautions nécessaires pour protéger l'Envoyé d'Allah ﷺ. Il saisit 'Umayr à son cou avec force, par la sangle du fourreau de son épée, pour l'empêcher d'utiliser cette arme contre le Prophète ﷺ. Il ordonna par la même occasion à plusieurs Ansar de rester très vigilants.

- On retiendra aussi de ce récit, le sentiment de fier attachement aux enseignements de l'islam. C'est ce qu'a exprimé le Messenger d'Allah ﷺ lorsqu'il refusa de rendre à 'Umayr son salut qui était devenu celui des gens de la jâhiliyyah : bonjour. Il lui fit alors savoir qu'Allah avait honoré les musulmans en leur enseignant une meilleure salutation qui est le salâm des gens du Paradis.

La noblesse de caractère du Prophète ﷺ apparaît dans ce que nous a rapporté ici 'Urwah. Son indulgence envers 'Umayr, qui s'était rendu auprès de lui pour le tuer, en témoigne. Il avait également fait libérer le fils de ce dernier et avait ordonné à ses Compagnons : instruisez votre frère dans l'islam, enseignez-lui le Coran et relâchez son fils.

La narration nous dévoile aussi la fermeté et la solidité de foi de 'Umayr. En effet, juste après sa conversion, il prit la décision de braver tous les Quraysh en prêchant publiquement à La Mecque. Il fit face à ce défi et lorsqu'il rentra à Médine plus tard, un grand nombre avait accepté l'islam, par son prosélytisme. 'Umar lui-même, finit par reconnaître son mérite, et il le comptait parmi les quatre Compagnons, dont il disait : chacun d'eux vaut mille hommes. L'un d'eux était d'ailleurs 'Amrû b. Al-Âş.

PARTIE 7

Quelques enseignements et remarques utiles au sujet de la bataille de Badr

1. La victoire ne provient que d'Allah

Le noble Coran a confirmé qu'Allah Seul a accordé la victoire aux musulmans à Badr :

« Et Allah ne le fit que (pour vous annoncer) une bonne nouvelle, et pour que vos cœurs s'en rassurent. La victoire ne peut venir que d'Allah, le Puissant, le Sage; » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 126

« Allah ne fit cela que pour (vous) apporter une bonne nouvelle et pour qu'avec cela vos cœurs se tranquillisent. Il n'y a de victoire que de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. » Al-Anfâl (Le Butin) : 10

Ces deux versets indiquent que la victoire appartient exclusivement à Allah, qui en est Seul Détenteur et Pourvoyeur. Dans les versets, le Puissant fait référence à Celui qui détient une Force que personne ne peut contenir. Quant à l'attribut, le Sage, mentionné dans ce contexte, il rappelle que la prescription du Jihad envers les mécréants, alors que par Sa Puissance Allah pourrait simplement les anéantir et les exterminer, obéit à Sa Sagesse.

Ces passages enseignent aux croyants à s'en remettre dans leurs affaires à Allah, exclusivement, et confirment que la victoire relève de Sa Volonté et de Ses actes. Les Anges n'apportent pas le succès, comme personne d'autre en dehors d'Allah. Certes, le musulman a recours aux causes, mais il ne les considère pas comme une fin en soi, il place plutôt sa confiance et son espoir en son Créateur, afin d'obtenir de Lui la réussite et Son soutien.

Plus loin dans la sourate Al-Anfâl (Le Butin), Allah évoque Sa Bienveillance envers les croyants : la victoire à Badr, la débâcle des idolâtres, le jet de



sable du Prophète qui aveugla les Mecquois, etc. Ceci constitue un rappel que ces faveurs ne représentent que des marques de soutien de la part d'Allah.

Ainsi, le verset 17 a pour vocation d'instruire les musulmans sur la nécessité de s'en remettre uniquement à Allah :

« Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués. Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais : mais c'est Allah qui lançait, et ce pour éprouver les croyants d'une belle épreuve de Sa part ! Allah est Audient et Omniscient. » Al-Anfâl (Le Butin) : 17

Après avoir expliqué que la victoire de Badr s'était réalisée sous Sa conduite exclusive, Allah en dévoile aux croyants, certaines sagesses et enseignements à retenir, comme dans la sourate Âl-'Imrân (La Famille 'Imrân), versets 127 et 128 :

« [...] pour anéantir une partie des mécréants ou pour les humilier (par la défaite) et qu'ils en retournent donc déçus. 128. Tu n'as (Mohammad) aucune part dans l'ordre (divin) -qu'Il (Allah) accepte leur Repentir (en embrassant l'Islam) ou qu'Il les châtie, car ils sont bien des injustes. »

Le noble Coran insiste sur le devoir de se souvenir constamment de ce bienfait immense de la victoire à Badr, et invite les croyants à se remémorer leur situation avant l'événement pour ne pas oublier :

« Et rappelez-vous quand vous étiez peu nombreux, opprimés sur terre, craignant de vous faire enlever par des gens. Il vous donna asile, vous renforça de Son secours et vous attribua de bonnes choses afin que vous soyez reconnaissants. » Al-Anfâl (Le Butin) : 26

2. Le jour du Discernement

Allah a désigné le jour de Badr par celui du Discernement, pour l'importance qu'il revêt aux yeux des musulmans.

Le professeur Sayyid Qutb, qu'Allah lui fasse miséricorde, a commenté le passage coranique où Allah fait référence à Badr comme étant le jour du Discernement. Voici le verset : **« Et sachez que, de tout Butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement : le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent. »** Al-Anfâl (Le Butin) : 41



Le professeur a écrit : La bataille de Badr, qui a débuté et s'est achevée sous la conduite exclusive d'Allah, a provoqué une rupture définitive entre la vérité et le mensonge. C'est ce que relatent la plupart des exégètes qui évoquent une large séparation globale et profonde.

Ce jour a provoqué un discernement décisif entre la vérité et le mensonge.

La vérité qui s'est manifestée en rupture avec le faux était la vérité originelle et primordiale. C'est celle pour laquelle les cieux et la terre, et tout ce qui vit et existe ont vu le jour. Cette vérité primordiale qui se révèle dans l'adoration exclusive d'Allah, la reconnaissance de Ses attributs divins et de Son Autorité exclusifs. Elle se manifeste dans le Pouvoir indéfectible qu'Allah Seul détient sur la conduite et la réalisation de toute chose.

En face de cette réalité originelle, se tenait le règne contre nature de l'imposture qui avait ravagé à cette époque toute la surface du globe, et enseveli la vérité primordiale. Cette imposture avait instauré sur terre l'autorité des tyrans sur les serviteurs d'Allah. Ils imposaient leurs passions au quotidien dans la vie des hommes et à toutes les créatures vivantes.

Le jour de Badr a révélé avec force, la vérité dans toute sa grandeur face à la tyrannie du mensonge. Ce jour a opéré la distinction définitive entre l'un et l'autre, de façon à ne plus rendre possible après ce jour la confusion entre les deux.

Ce jour a conduit à un discernement entre la vérité et le mensonge au sens général et profond et englobait différentes perspectives.

Ainsi la rupture qui s'est opérée ce jour n'était que le prolongement de la conscience profonde des croyants. Elle isolait d'un côté la reconnaissance de l'unicité absolue d'Allah avec tous ses corollaires : la foi, la conviction, les mœurs, la pratique rituelle et l'adoration. Tandis que d'un autre côté elle faisait apparaître l'idolâtrie sous toutes ses formes, qui incluent l'assujettissement de la conscience à d'autres entités qu'Allah : humains, instincts, conventions sociales, lois forgées ou coutumes ancestrales.

Et enfin, la rupture est aussi intervenue sur le plan physique. Elle a mis en évidence ce que représente l'assujettissement aux individus, aux penchants, aux normes sociales établies, aux lois et aux coutumes des hommes. Et par conséquent, elle a montré la nécessité d'avoir recours en tout cela au seul Jugement d'Allah, Seul véritable divinité, Unique Juge et Unique Législateur.



Le discernement a provoqué l'éclosion d'une ferveur intense qui a rejeté toute obéissance à un autre qu'Allah. Les têtes se sont alors redressées pour ne s'incliner que face à l'Autorité et au Jugement du Créateur Unique. Cette énergie a ainsi libéré les hommes de l'asservissement et de la domination des tyrans.

La bataille de Badr constitua une rupture dans l'évolution de l'islam marquant la fin de l'époque de l'endurance, de la patience passives face aux épreuves et celle de la force, du dynamisme, de la défense et de la prise d'initiatives. L'islam entraînait dans une ère où il représentait désormais une nouvelle vision et approche de l'existence ; un nouveau modèle de vie avec son organisation sociale et étatique. Cette religion affichait publiquement sa vocation mondiale à affranchir l'humanité, sur ordre du Créateur, en pourchassant les tyrans, qui Lui disputent Sa Souveraineté¹.

Sayyid Qutb a poursuivi ainsi son commentaire dans la même source :

Pour finir, nous dirons que la rupture occasionnée lors de la bataille de Badr entre la vérité et le mensonge comporte une autre perspective que cette Parole d'Allah révèle :

« (Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes serait à vous. Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans armes, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants jusqu'au dernier (8) afin qu'Il fasse triompher la vérité et anéantir le faux, en dépit de la répulsion qu'en avaient les criminels. »
Al-Anfâl (Le Butin) : 7-8

Au départ, ceux qui partirent à Badr s'attendaient simplement à barrer la route à la caravane conduite par Abû Sofîân et faire ainsi mainmise sur un Butin. Mais Allah a modifié le cours des choses et a éloigné d'eux le convoi marchand qui était sans armes. Les croyants ont alors rencontré à la place, l'armée d'Abû Jahl équipée pour le combat, afin que la bataille soit engagée. Allah voulait que la guerre soit déclarée, que la lutte entre les deux factions ait lieu, avec ses morts et ses prisonniers, tandis que les croyants espéraient la caravane, son Butin, une excursion agréable. Puis Allah a dévoilé les raisons de Son décret : afin qu'Il fasse triompher la vérité et qu'Il anéantisse le faux.

Ces Paroles du Noble Coran mettent en évidence une réalité importante : la vérité n'accède pas au triomphe et le mensonge n'est pas vaincu par

1. fî -zilâlil-qur-ân (3/1521-1522).



une simple confrontation verbale. De même, la connaissance théorique qui permet la distinction entre le vrai et le faux demeurent insuffisants. Le triomphe de la vérité ainsi que la condamnation et la disparition du mensonge ne peuvent intervenir qu'après l'anéantissement du pouvoir usurpé des imposteurs, et la domination sur ce dernier de l'autorité de la vérité.

Or, cela n'est possible que par la victoire, l'hégémonie des partisans de la vérité sur les juntes du mensonge.

L'islam demeure la religion de l'action, pragmatique, et elle ne constitue pas un ensemble de connaissances théoriques et scolastiques ou une foi purement abstraite !

C'est par la confrontation que la vérité de l'islam s'est imposée et que le mensonge a été mis en déroute.

La victoire de Badr, de ce point de vue, constitue le prolongement pratique de cette rupture nécessaire pour dévoiler la vérité et dénoncer le mensonge. C'est cette confrontation essentielle que le Noble Coran évoque en l'attribuant à la Sage Volonté d'Allah. Le Seigneur est Celui qui a décrété et voulu cette bataille, ainsi que la sortie de Son Messager vers Badr pour défendre la vérité, et la rencontre de la faction armée au lieu de la caravane.

Cette rencontre des deux factions a constitué une empreinte décisive qui révélait dès lors, l'approche de l'islam et sa nature réelle de cette religion et sa réalité dans la conscience collective des musulmans eux-mêmes.

Comprendre cette notion de rupture reste, de nos jours, une nécessité lorsqu'on considère l'altération que ce fondement a subi dans la compréhension qu'en ont ceux prêchent publiquement l'islam.

Pour conclure, nous disons donc que la victoire de Badr a symbolisé une profonde et totale rupture sur plusieurs plans, comme le souligne le verset 41, de la sourate Al-Anfâl :

« Et sachez que, de tout Butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement : le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent. »
Al-Anfâl (Le Butin) : 41

Ce jour a donné lieu à une démonstration de la Toute Puissance d'Allah (et Allah est Omnipotent) qu'aucun détracteur sceptique ne pouvait plus



contester. En effet, cette Puissance qui s'est révélée à travers les événements de Badr ne laisse place à aucune interprétation possible sinon celle de la manifestation de l'Omnipotence divine¹.

3. L'alliance et le désaveu dans la perspective de la foi islamique

La bataille de Badr a représenté un excellent exemple pratique de l'allégeance et du désaveu en islam, et comme expliqué plus haut, elle a constitué une rupture décisive entre le vrai et le faux. L'événement a généré une séparation physique définitive entre l'islam et la mécréance, et il a reflété sur le terrain ce concept de scission.

Les Compagnons l'ont expérimenté et mis en pratique, après l'avoir compris et assimilé, et c'est en ce jour de Badr que les valeurs d'allégeance de la jâhiliyyah furent balayées. Le fils a alors affronté son père, et l'homme a défié son frère :

- Abû Ḥudhayfah comptait parmi les combattants de l'islam, son père 'Ut-bah, son frère Al-Walîd et son oncle Shaybah se trouvaient parmi les idôlâtres, et ils furent tous tués en combat singulier ;

- Abû Bakr Siddiq se trouvait du côté des musulmans et son fils Abd Rahman dans les rangs mécréants ;

- Mus'ab b. 'Umayr, portait l'étendard des Mujâhidûn tandis que son frère Abû 'Azîz b. 'Umayr luttait dans le camp des impies. Ce dernier a d'ailleurs compté parmi les prisonniers de Badr et Mus'ab dit au Ansar qu'il l'avait capturé : « Ne le laisse pas s'échapper, car sa mère possède des biens. Voilà donc tout ce que tu recommandes vis-à-vis de ton frère ! lui répliqua alors Abû 'Aziz. Celui-là est mon frère, rétorqua Mus'ab en parlant du Ansar qui l'avait capturé ».

Le principe d'alliance et du désaveu constituait une réalité chez les Compagnons, il ne demeurait pas purement théorique : celui-là est mon frère ! Voici les nouvelles valeurs que l'islam proposait pour l'humanité, dont la foi représentait le lien qui établissait la parenté et définissait les relations sociales.

- Le mot d'ordre durant la bataille de Badr était aḥadun-aḥad (un seul Dieu Unique) qui signifiait que le combat était livré pour défendre la foi en l'adoration exclusive d'Allah. Ce cri de ralliement excluait toute motivation sectaire, haineuse ou vindicative et rappelait que la lutte était engagée pour la Cause d'Allah.

1. fî-dhilâlil-qur-ân (3/1523-1524).

Découlant de cette motivation première, la foi des Compagnons sur le terrain s'est exprimée par des actions différentes, mais elles restaient toutes dirigées vers un objectif commun.

Cet événement de Badr nous dévoile l'importance de la compréhension de la réalité de la foi.

Lorsque le Prophète ﷺ avait émigré vers Médine, tous ceux qui le pouvaient parmi les musulmans s'étaient joints à lui. D'autres restaient détenus par les idolâtres ou persécutés et n'avaient pas la capacité de rejoindre l'Envoyé d'Allah ﷺ.

Quand vint le jour de la bataille de Badr, les Quraysh avaient enrôlé de force plusieurs de ces musulmans restés à la Mecque. On comptait parmi eux : Abd Allah b. Suhayl b. 'Amrû, Al- Hârith b. Zam'ah b. Al-Aswad, Abû Qays b. Al-Fâkih, Abû Qays b. Al-Walîd b. Al-Mughîrah, 'Ali b. Umayyah b. Khalaf et enfin Al-'Âṣ b. Al-Munabbih.

Abd Allah b. Suhayl b. 'Amrû avait quant à lui saisi l'occasion pour désertier les rangs mecquois et rejoindre le camp des musulmans. Il obtint l'immense honneur et privilège d'être de ceux qui avaient participé à cette bataille avec le Prophète ﷺ.

Quant aux autres, dont nous avons mentionné les noms plus haut, ils luttèrent dans les rangs idolâtres et furent tous tués sous l'étendard de la mécréance. C'est à leur sujet qu'Allah révéla les versets suivants :

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : “Où en étiez-vous ?” (à propos de votre religion) “Nous étions impuissants sur terre”, dirent-ils. Alors les Anges diront : “La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?” Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! » An-Nisâ' (Les Femmes) : 97.¹

Le commentaire d'Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée concernant ce verset est le suivant :

Plusieurs musulmans, parmi nos compagnons, étaient restés à La Mecque et dissimulaient leur foi. Les Quraysh les enrôlèrent de force durant la bataille de Badr. Ce verset qui les concerne indique qu'ils ne sont pas excusables ; ils avaient eu l'opportunité, à tout moment, de rejoindre les rangs des croyants : ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront

1. Al-Boukhârî (4596).

leurs âmes. En effet, la distance qui séparait les deux camps restait courte, et rien ne pouvait les empêcher de se joindre aux troupes du Messenger d'Allah ﷺ, à l'instar de Abd Allah b. Suhayl.

La foi comporte des implications qui révèlent sa sincérité, sa fermeté. Elle doit permettre de s'élever au-dessus des valeurs qui ne la représentent pas. C'est alors qu'elle produit son influence effective chez son porteur et lui procure l'énergie au service de la vérité et du bien qu'Allah a prescrit. La conviction transforme alors le comportement et manifeste son éclat dans les actes et les engagements, à travers les paroles, un simple sourire ou même l'apparence ou les sentiments.

Voici pourquoi ceux qui sont restés avec les idolâtres et sont morts dans leurs rangs n'ont pas d'alibi. La foi et la conviction qu'ils prétendaient détenir n'ont pas généré les implications qui produisent le résultat bénéfique.

La profonde compréhension qu'avaient eue les nobles Compagnons de ce principe leur a permis d'exprimer la sincérité de leur foi de façon exemplaire. Leur attitude indique que la satisfaction d'Allah et de Son Messenger restait pour eux prioritaire. L'amour des pères, des frères, de la famille, du clan n'occupait plus le premier rang. On comprend dès lors la mention de leur mérite par Allah dans la sourate Al-Mujâdah (La Discussion), verset 22 :

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messenger, fussent-ils leur père, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agréé et ils L'agrément. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. »

4. Les miracles liés à la bataille de Badr

Le Messenger d'Allah ﷺ avait accompli plusieurs prédictions à Badr.

Comme chacun sait, la connaissance de l'Invisible est réservée à Allah Seul, comme le Noble Coran le confirme dans plusieurs passages dont :

Dis : *« Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah. Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités ! »*
An-Naml (Les Fourmis) : 65

« C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans

les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite. » Al-An'âm (Les Bestiaux) : 59

Nous savons aussi que les prophètes ne possèdent pas les moyens d'accéder à cette connaissance de l'Invisible.

« Dis-[leur] : "Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé." Dis : "Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit ? Ne réfléchissez-vous donc pas ?" » Al-An'âm (Les Bestiaux) : 50

Cependant, de la même manière que le Noble Coran nous a enseigné que l'Invisible demeure une connaissance exclusive d'Allah, Il nous informe aussi que certains des serviteurs élus par le Créateur peuvent en recevoir une parcelle, par le biais de la Révélation. Ce phénomène constitue un miracle qui a pour vocation d'accréditer la prophétie de ces élus :

« Allah n'est point tel qu'Il laisse les croyants dans l'état où vous êtes jusqu'à ce qu'Il distingue le mauvais du bon. Et Allah n'est point tel qu'Il vous dévoile l'Inconnaissable. Mais Allah choisit parmi Ses Messagers qui Il veut. Croyez donc en Allah et en Ses Messagers. Et si vous avez la foi et la piété, vous aurez alors une récompense énorme. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 179

« [C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants. » Al-Jinn (Les Djinn) : 26-27

Pour conclure sur ce point, nous affirmons que les prédictions et autres déclarations miraculeuses du Prophète ﷺ constituent des révélations qu'Allah lui a transmises. Elles ont pour but d'attester de son statut d'Envoyé et de prouver l'authenticité de sa Mission. D'ailleurs, cette caractéristique de l'apostolat de Mohammad ﷺ est bien connue, et les événements de ce type survenus durant la bataille de Badr ne représentent qu'un échantillon. Voici quelques exemples, dans ce qui suit :

a. La mort d'Umayyah b. Khalaf :

Ibn Mas'ûd, qu'Allah l'agrée, a rapporté ce qui suit :

Sa'd b. Mu'âdh se rendit à La Mecque pour accomplir le petit pèlerinage ('umrâh). Umayyah b. Khalaf Abû Şafwân lui offrit l'hospitalité dans la Ville Sainte, car il était lui-même accueilli par Sa'd à Médine lorsqu'il se rendait au Shâm. Lors de cette occasion Umayyah conseilla à son invité : tu devrais



attendre le milieu de la journée, tu pourras ainsi visiter la Kaaba, à l'abri des regards.

Plus tard, Abû Jahl voyant Sa'd qui accomplissait les déambulations (aṭ-ṭawâf) l'interpella : qui vois-je là accomplir le ṭawâf ? C'est moi, Sa'd, répondit ce dernier. Tu effectues paisiblement le ṭawâf ici alors que vous avez accordé refuge à Mohammad et à ses Compagnons à Médine ?! s'indigna Abû Jahl. Et alors ? rétorqua Sa'd à ce dernier, avant que n'éclate entre eux une bruyante dispute. Umayyah s'interposa : n'élève pas la voix sur Abû Al-Ḥakam, dit-il à Sa'd, il est notre chef à La Mecque ! Par Allah, répliqua ce dernier, si celui-là m'empêche d'accomplir mes rites je barrai la route à votre commerce avec le pays de Shâm. Mais Umayyah insista pour que Sa'd ne hausse pas le ton en présence d'Abû Jahl et il tenta de l'éloigner. Ce dernier en colère lui rétorqua : laisse-moi Umayyah, ton sort à toi est scellé, car j'ai entendu Mohammad ﷺ prédire que tu seras tué ! moi, tué !? s'étonna Umayyah. Oui, par Allah, et tu sais bien que Mohammad ne parle pas à légère. De retour chez lui, Umayyah s'adressant à son épouse lui dit : sais-tu ce que m'as dit aujourd'hui mon ami de Yathrîb (Sa'd) ? Quoi donc ? demanda cette dernière. Il prétend que Mohammad a annoncé que je serai tué par eux, lui révéla Umayyah. Par Allah, s'exclama Umm Şafwân, Mohammad n'est pas du genre à mentir !

Plus tard, lorsque les Mecquois s'apprêtaient à se rendre à Badr et qu'on appelait à la mobilisation, la femme d'Umayyah, se rappelant cette prédiction, dit à son époux qui se préparait : as-tu oublié la prédiction de ton ami de Yathrîb ? Ce dernier éprouva alors des réticences à partir, mais Abû Jahl l'incita à participer à l'expédition : tu comptes parmi les notables de La Mecque, tu dois nous accompagner ne serait-ce qu'un jour ou deux.

Umayyah quitta la Ville Sainte pour Badr, où il rencontra son destin tragique¹.

b. L'indication de l'endroit précis où furent tués les tyrans :

D'après Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée :

Nous étions avec 'Umar entre La Mecque et Médine. Nous observions le ciel pour y voir le croissant de lune. Je possédais une vue perçante et je l'aperçus le premier. Je demandai à 'Umar : ne la vois-tu pas ? Non, me dit-il, peut-être la verrai-je plus tard. Puis tandis que j'étais allongé, 'Umar se mit à nous parler des événements de Badr. Il raconta comment le Prophète ﷺ désigna avec précision l'endroit où les notables mecquois

1. Al-Boukhârî (3632).

seraient tués, en disant : demain untel sera tué ici, si Allah le veut. 'Umar ajouta : par Allah, Celui qui l'a envoyé avec la vérité, ils sont tous morts précisément là où il l'avait prédit¹.

c. Le dévoilement des secrets d'Al-'Abbâs b. Abd Al-Muṭalib et de 'Umayr b. Wahb :

On se souvient que le Messenger d'Allah ﷺ avait exigé de son oncle de racheter sa liberté. Ce dernier avait prétendu : « Ô Messenger d'Allah, je n'ai pas les moyens de m'en acquitter ! Le Prophète ﷺ lui avait alors répondu : et où se trouvent les biens que tu as enterrés avec Um Al-Fadhl en lui recommandant distribue cela aux Banû Al-Fadhl, à Abd Allah et Qutham si je ne reviens pas ? Par Allah, je sais désormais que tu es vraiment le Messenger d'Allah, avoua Al-'Abbâs, car en dehors d'Um Al-Fadhl et moi-même, personne n'a eu connaissance de cela ».

Nous avons aussi mentionné la visite que 'Umayr avait rendue au Prophète ﷺ sous prétexte de s'enquérir de son fils détenu par les musulmans, tandis qu'il voulait tenter de l'assassiner ﷺ. Nous avons cité le récit de ce complot fomenté avec Şafwân b. Umayyah et comment le Messenger d'Allah ﷺ l'a mis à jour. Ce miracle fut d'ailleurs à l'origine de la conversion de 'Umayr et de l'affermissement de sa foi².

D'autres événements miraculeux survenus durant la bataille de Badr :

Ibn Al-Qayyim Al Jawziyyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a mentionné dans zâdul-ma'âd : « L'épée de 'Ukkâshah b. Muḥşin s'était brisée durant la bataille. Le Prophète ﷺ s'empara alors d'une racine d'arbre qu'il tendit à ce dernier. Prends cela, lui ordonna-t-il. 'Ukkâshah saisit la souche qui se transforma dans sa main en une longue épée étincelante. L'arme resta en sa possession et il combattit avec, jusqu'à son martyr durant les guerres d'apostasie sous le règne d'Abû Bakr³.

Rifâ'ah b. Râfi' rapporte quant à lui : une flèche m'avait atteint à l'œil, le jour de Badr. Le Messenger d'Allah ﷺ cracha sur mon œil blessé et fit une invocation, et il fut totalement guéri⁴.

Concernant les miracles prophétiques, le Dr Abû Shuhbah a écrit :

Rien ne nous autorise à dire que les miracles physiques, autres que le

1. Mouslim (2873).

2. Le Hadith a déjà été mentionné.

3. zâdul-ma'âd (3/186), celui qui a révisé les Traditions a toutefois mentionné qu'Ibn Ishâq a rapporté ce récit sans chaîne de transmission.

4. Ibid. (3/186), mais les avis sont partagés quant à l'authenticité de ce Hadith.



noble Coran, ne sont d'aucune utilité. En effet, les conséquences de certains d'entre eux sur la conversion de plusieurs Compagnons restent évidentes, sans parler de leur impact sur l'affermissement de la foi et de la conviction. Par exemple, ces faits miraculeux ont prouvé que Moham-mad était un Messenger d'Allah qui a informé de choses secrètes dont la connaissance n'a pu lui être transmise que par Révélation divine. On peut aussi facilement imaginer l'effet que peut produire sur la foi d'un individu la transformation sous ses yeux d'une souche ou d'une branche en une épée tranchante. Cela ne pouvait qu'inciter ce dernier à se battre sans relâche, avec un courage indéfectible. Il mena en effet un Jihad acharné armé de cette épée miraculeuse qui lui inspira une telle force qu'il devint un exemple d'héroïsme à travers l'histoire.

Le verdict islamique concernant le recours à l'assistance militaire des mécréants :

Durant les événements de Badr et ceux qui ont précédé, un non-musul-man avait exprimé au Prophète ﷺ le souhait de rejoindre les rangs des croyants pour combattre à leurs côtés. Le Messenger d'Allah ﷺ lui adressa alors la réponse suivante : « Retourne d'où tu viens, car nous ne recherchons pas l'assistance des mécréants »¹.

Cette Tradition indique que la règle générale consiste à ne pas avoir recours à l'assistance des impies pour les affaires concernant la Oumma.

Toutefois, cette sentence comporte une exception si cette assistance obéit aux conditions spécifiques suivantes :

- Le recours au soutien des mécréants permet la réalisation d'un objectif d'intérêt public avéré ;
- Les mécréants dont l'assistance est demandée doivent jouir d'une totale confiance auprès des musulmans ; en outre, ils doivent se soumettre à l'autorité islamique et ne peuvent exercer eux-mêmes aucun rôle de commandement au sein des musulmans ;
- Ce soutien des non-musulmans ne doit pas provoquer de dissension ou de discorde parmi les croyants ;
- Le besoin pour le recours à cette assistance doit être réel.

Si les conditions susmentionnées sont réunies, la Loi islamique autorise alors, à titre exceptionnel, le recours à l'assistance des mécréants. Dans le cas contraire, un tel recours n'est pas permis.

1. Ahmad (6/149); Mouslim (1871); Abû Dâwûd (2732); Tirmidhî (1558); Ibn Mâjah (2832).

Ce principe de base de la Shari'ah éclaire sur l'attitude du Prophète ﷺ lorsqu'il a congédié l'idolâtre qui souhaitait participer à l'expédition de Badr, aux côtés des musulmans. En effet, le besoin ne justifiait pas le recours à son aide. Mais le Prophète ﷺ a également usé de la règle d'exception lorsque les conditions étaient bien sûr réunies. Il a ainsi eu recours à l'assistance de Abd Allah b. Arîqat dont il avait payé les services de guide, lors de l'Émigration vers Médine en compagnie d'Abû Bakr. C'est le même principe d'exception que le Messenger d'Allah ﷺ appliqua lorsqu'il accepta la protection de son oncle Abû Tâlib, ou d'Al-Muṭ'im b. 'Adî à son retour de Tâif. La protection dont tous les autres Compagnons avaient bénéficié de la part des idolâtres reposait sur cette règle d'exception. Cela a permis de repousser les préjudices des mécréants par la protection d'autres mécréants.

Ajoutons pour conclure que la mise en application de ce précepte, en conformité avec les conditions qu'il implique, requiert une compétence pointue et une foi sincère.

Hudhayfah b. Al-Yamân et Asîd b. Al- Hudhayr, qu'Allah les agrée tous deux :

Hudhayfah b. Al-Yamân et son père :

Hudhayfah a relaté sa situation et celle de son père lors des événements de Badr en ces termes : Mon père et moi n'avions pas pu participer à la bataille de Badr. En effet, les Quraysh, ayant appris que nous voulions rejoindre le Prophète à Médine, nous avaient retenus. Ils nous demandèrent alors : — vous cherchez à vous joindre à Mohammad, n'est-ce pas ? Nous leur fîmes savoir que nous souhaitions juste nous rendre à Médine. Sur ce, ils exigèrent, pour nous libérer, que nous prîtions serment de ne pas combattre aux côtés de Mohammad ﷺ.

Après nous être soustraits à eux, mon père et moi, nous rendîmes auprès du Messenger d'Allah ﷺ qui était déjà parti avec les croyants pour Badr. Lorsque nous le rejoignîmes, nous l'informâmes de l'incident et de notre entente avec les idolâtres mecquois. L'Envoyé d'Allah ﷺ nous dit alors : Nous implorons l'assistance d'Allah, et nous respectons nos engagements. Nous les quittâmes donc et partîmes pour Médine. Ce fut la raison pour laquelle nous n'avions pas combattu, mon père et moi, à Badr.

Ce récit constitue un exemple édifiant qui met en valeur l'importance que le Messenger d'Allah ﷺ accordait au respect des engagements. Il nous montre aussi comment le Prophète ﷺ veillait à inculquer à ses Compagnons l'attachement aux mœurs louables, en dépit des dommages ou préjudices que cela pouvait éventuellement causer aux musulmans.



Usayd b. Al-Hudhayr :

De son retour de Badr et sur le chemin vers Médine, le Messager d'Allah ﷺ rencontra à Rawḥâ des notables qui le félicitèrent pour son triomphe sur les Mecquois. Usayd b. Al-Hudhayr s'adressa au Prophète ﷺ et lui dit : Ô Messager, je loue Allah pour la victoire et la joie qu'Il a accordées ! J'étais loin d'imaginer que tu affronterais l'ennemi et j'ai cru que tu espérerais simplement barrer la route à leur caravane. Si j'avais su, je n'aurais pas manqué de participer à la bataille. “ *Tu dis vrai*”, lui répondit l'Envoyé d'Allah ﷺ.

L'info-guerre à Badr :

Le Messager d'Allah ﷺ encourageait, durant la bataille, les poètes musulmans à s'acquitter de leur devoir de défense de l'islam et d'intimidation de l'ennemi. La poésie représentait chez les Arabes un moyen de mener des campagnes médiatiques. Cet art, tel que pratiqué chez les Arabes, avait la capacité d'élever le prestige de certains, d'humilier d'autres, ou encore de déclencher des guerres ou d'y mettre fin.

Cette forme de guerre, que représente celle de l'information a connu ses débuts pendant la Hijrah, puis elle prit de l'ampleur lors des expéditions qui ont précédé Badr. Après cette dernière bataille, les campagnes médiatiques se sont intensifiées de manière significative.

En effet, l'info-guerre était devenue un enjeu important pour les deux parties en présence, afin d'établir leur influence sur les tribus environnantes de la Péninsule.

Les vers des poètes circulaient à un rythme effréné entre Médine et La Mecque, et les ripostes durant ces joutes verbales restaient promptes des deux côtés. Le parti vainqueur multipliait les attaques lyriques glorifiantes, tandis que les vaincus s'abandonnaient aux plaintes.

On comptait parmi les plus habiles poètes musulmans : Ka'b b. Mâlik, Abd Allah b. Rawāḥah. Mais Ḥasân restait celui dont les vers demeuraient les plus acerbes pour les idolâtres.

* * * *

PARTIE 8

Les faits essentiels survenus entre les batailles de Badr et d'Uhud

Le prestige militaire des musulmans avait gagné en ampleur après la bataille de Badr, dans la Péninsule arabique. Les faibles parmi les idolâtres perçurent une menace et les forts ressentirent la domination de l'islam. La nouvelle foi commença à gagner les cœurs et à se propager. Mais beaucoup adoptèrent ce choix par hypocrisie ou par ruse. Ce phénomène plaça l'État islamique de Médine dans un nouveau contexte de conspirations, et de jeu de coalitions et d'alliances.

Toutefois, le soutien d'Allah avant tout, et ensuite la préparation avisée des organes de sécurité vigilants des musulmans contribuèrent à déjouer les complots des ennemis.

1. Les expéditions menées par le Prophète ﷺ après Badr et avant celle d'Uhud :

L'étang d'Al-Kudr dans le territoire des Banû Sulaym

Sept jours après son retour de Badr, le Messager d'Allah ﷺ se rendit au point d'eau d'Al-Kudr dans le territoire des Banû Sulaym, qui étaient devenus la cible de cette nouvelle expédition du Prophète ﷺ. Toutefois, l'Envoyé d'Allah ﷺ n'y livra pas de bataille, et il resta trois jours sur place avant de retourner à Médine.

Cette expédition se voulait une riposte de l'Envoyé d'Allah ﷺ à l'encontre des Banû Sulaym qui s'étaient regroupés pour attaquer les musulmans, juste après la bataille de Badr. Ainsi, le Messager d'Allah ﷺ, informé de leur plan, leur livra un assaut éclair qui les surprit et les contraignit à se disperser dans les montagnes.

Les fuyards abandonnèrent leurs chameaux et le pâtre qui les gardait. Le Prophète ﷺ les saisit pour les ramener à Médine avec leur berger. À Şa-



râr, située à environ trois miles de Médine, l'Envoyé d'Allah ﷺ procéda au partage du bétail qui comptait cinq cents têtes. Chaque Compagnon reçut deux chameaux, tandis que le cinquième de ce Butin restait en possession du Messager ﷺ. Yâsar, le pâtre était resté temporairement esclave chez le Prophète ﷺ qui finit par l'affranchir.

L'expédition de sawîq¹

Abû Sufyân quitta La Mecque et emprunta la route du Najd accompagné de cent cavaliers. À la tombée de la nuit, il observa une halte chez les Banû Nadhîr, où Sallâm b. Mishkam, le chef, le reçut et lui offrit gîte et couvert. Par la même occasion, il dévoila à son invité certaines informations sensibles concernant les musulmans, et échangea avec lui sur les moyens de leur nuire.

Les jours suivants, Abû Sufyân se dirigea avec son escorte vers Al-'Uraydh, une vallée proche de Médine. Il y trouva deux hommes qu'il tua, et il embrasa quelques palmiers avant de fuir vers La Mecque. Le Messager d'Allah ﷺ s'engagea alors à sa poursuite à la tête de deux cents hommes parmi les Ansar et les Muhâjirûn, mais sans pouvoir le rattraper. Abû Sufyân et ses cavaliers avaient pris soin d'alléger leurs montures en jetant les sacs de sawîq qu'ils transportaient avec eux pour se nourrir. Les musulmans lancés à leur poursuite récoltaient les nombreux paquets délaissés qu'ils rapportèrent. Le nom de cette expédition provient de cet incident.

Toujours est-il que le Messager ﷺ rentra à Médine, après une absence de cinq jours, sans avoir livré bataille.

L'expédition de Dhu-Amr

Les informateurs musulmans restés à La Mecque avaient fait savoir que des membres des tribus Tha'labah et Muḥârib s'étaient réunis à Dhu-Amr. Sous la direction de Du'thûr b. Al-Ḥârith Al-Muḥâribî, ils projetaient d'entrer en guerre contre le Prophète et d'attaquer Médine.

Le Messager d'Allah ﷺ confia à 'Uthmân b. 'Affân la conduite des affaires à Yathrib durant son absence.

À la tête de quatre cent cinquante hommes, cavaliers et fantassins, le Prophète ﷺ se mit en route. À Al-Qaşah, les musulmans rencontrèrent un

1. Le sawîq est une préparation alimentaire à base de farine de blé ou de son ou autre, qui est moulue et qu'on mélange ensuite avec du lait, du miel ou un condiment. On peut le cas échéant, le mélanger simplement avec de l'eau.

certain Jubâr du clan des Banû Tha'labah qui possédait des informations au sujet de son peuple. Il les partagea avec l'Envoyé d'Allah ﷺ, se convertit à l'islam et ce fut Bilâl qui se chargea de l'instruire dans la nouvelle foi.

Quant à la coalition des idolâtres Banû Tha'labah et Muḥârib, ils s'enfuirent vers les montagnes lorsqu'ils apprirent l'arrivée des musulmans. Le Prophète ﷺ resta en garnison près d'un mois dans le Najd où aucune manœuvre ennemie ne se manifesta. À la suite de cela, il rebroussa chemin vers Médine.

Cette expédition se conclut par la conversion à l'islam de Du'thûr b. Al-Ḥârîth qui était un chef respecté parmi les membres de son clan. Il accepta la nouvelle religion après avoir été témoin d'un fait miraculeux.

Durant ladite expédition, une pluie violente avait trempé les vêtements du Prophète ﷺ. Il trouva abri sous un arbre où il étendit ses habits mouillés pour les faire sécher. Du'thûr b. Al-Ḥârîth réussit à s'approcher de lui alors que le Messenger d'Allah ﷺ était seul.

L'épée à la main il lui dit alors : Ô Mohammad, qui te protégera de moi aujourd'hui ?! Allah, lui répondit l'Envoyé d'Allah ﷺ. L'archange Gabriel frappa Du'thûr à la poitrine et l'expédia au sol. L'arme tomba de sa main. Le Prophète ﷺ la saisit et s'adressant à l'intrus, il lui demanda à son tour : et toi qui te protégera de moi maintenant ? Personne, répliqua ce dernier, si ce n'est que je témoigne qu'il n'existe pas de véritable divinité hormis Allah et que Mohammad est Son Messenger, et que je m'engage à ne plus jamais te combattre ! L'Envoyé ﷺ lui remit son épée. De retour parmi les siens, on demanda à Du'thûr b. Al-Ḥârîth ce qui s'était passé. Il relata ce qui suit : J'ai vu un homme de grande taille qui m'a frappé la poitrine et j'ai chuté sur mon dos. J'ai su qu'il était un Ange. J'ai ensuite témoigné que Mohammad est le Messenger d'Allah et promis de ne plus jamais engager de guerres contre lui. Du'thûr invita par la suite son peuple à accepter l'islam .

Une Révélation d'Allah est descendue à propos de cet événement :

« Ô les croyants ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah à votre égard, le jour où un groupe d'ennemis s'apprêtait à porter la main sur vous (en vue de vous attaquer) et qu'Il repoussa leur tentative. Et craignez Allah. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance ». Al-Mâidah (La Table Servie) : 11.



L'expédition de Buhrân¹

Durant le mois de jumâdâ al-awwal de l'année 3 H, le Messenger d'Allah ﷺ partit de Médine en compagnie de trois cents combattants pour se rendre à Buhrân, ville située entre La Mecque et Médine. Le Prophète ﷺ organisa ce départ pour livrer bataille contre les Banû Sulaym, mais ces derniers avaient fui. Il retourna donc à Médine dix jours après l'avoir quittée.

Ces expéditions mettent en évidence la capacité qu'avait l'autorité islamique de surveiller les mouvements ennemis et d'évaluer leurs forces et leur stratégie. Elles révèlent aussi sa disposition à éradiquer l'hostilité de ces groupes et à préserver la nation naissante d'une coalition des tribus qui menacerait alors Médine.

Ces excursions militaires dans ces vastes espaces désertiques ont également constitué des sessions pour la formation et l'éducation des Compagnons. La participation de leur chef, le Prophète ﷺ, à ces expéditions les rendait encore plus bénéfiques. Elles fournissaient aux musulmans des sessions d'apprentissage, de préparation militaire et d'éducation morale qui duraient de cinq jours à un mois. Durant cette période les Compagnons apprenaient à vivre ensemble, la discipline, la préparation efficace et acquerraient les expériences nouvelles qui leur ont permis par la suite d'éradiquer le mensonge et d'instaurer fermement la vérité.

L'approche éducative du Messenger d'Allah ﷺ avait une portée pratique essentielle pour les Disciples. Le Prophète ﷺ n'avait pas négligé également de réserver à la Mosquée un rôle essentiel dans la purification des âmes, dans le développement de l'intelligence et dans l'éducation spirituelle et morale. La présence de l'éducateur excellent ﷺ avait son impact décisif et ses enseignements se répandaient désormais dans la société à travers l'exemple qu'il donnait et sa dévotion parfaite.

L'instruction du noble Prophète suivait donc son cours. Elle alternait séances à la Mosquée et sessions militaires soutenues afin de rendre forte cette nouvelle société et de souder ses rangs. Ses membres ont ainsi acquis l'expérience et les compétences qui ont contribué à l'expansion de l'islam tous azimuts.

L'expédition Zayd b. Ḥârithah vers Al-Qardah

À la suite de leur défaite à Badr, les idolâtres mecquois envisagèrent d'autres voies commerciales pour préserver leur commerce vers le Shâm.

1. On l'écrit Bahrân, mais aussi Buhrân.

Certains avaient proposé l'itinéraire du Najd par l'Iraq, et les Mecquois adoptèrent cette solution.

Un convoi de commerçants, parmi lesquels comptaient Abû Sufyân b. Ḥarb, Ṣafwân b. Umayyah et Ḥuwayṭab b. 'Abd Al-'Uzzâ emprunta cette nouvelle route. La caravane transportait de l'argent et de nombreuses autres marchandises pour un montant total de cent mille dirhams.

Le Prophète ﷺ apprit la nouvelle du départ de ce convoi par le biais d'un membre de l'intelligence islamique, du nom de Salîṭ b. Nu'mân, qu'Allah l'agrée. Le Messenger ﷺ dépêcha alors Zayd b. Ḥârithah à la tête de cent cavaliers pour stopper le convoi mecquois.

Ce dernier rejoignit la caravane à un étang du nom d'Al-Qardah au cœur du Najd. Les hommes du convoi, effrayés, prirent alors la fuite. Les musulmans s'emparèrent des chameaux et de toutes les marchandises qu'ils transportaient et capturèrent le guide qui s'appelait Furât b. Ḥayyân qui se convertira plus tard à l'islam en présence du Prophète.

Le détachement rentra à Médine et le Messenger ﷺ procéda au partage du Butin entre les participants à l'expédition, après avoir prélevé le cinquième.

La bataille des Banû Qaynuqa'

As-Zuhrîy relate à propos de cet événement :

Cette bataille eut lieu lors de la deuxième année de l'Hégire. En effet, Al-Wâqidî et Ibn Sa'd rapportent qu'elle s'est déroulé le samedi 15 de Shawwâl de l'an 2. La plupart des biographes et spécialistes des batailles et guerres du Prophète ﷺ confirment qu'elle survint après Badr.

Les juifs des Banû Qaynuqâ' n'avaient pas respecté le pacte conclu avec le Prophète ﷺ, et ils avaient enfreint ses clauses bien définies. Ils persistaient dans l'adversité affichée envers le Messenger et les croyants.

La victoire des musulmans à Badr n'avait d'ailleurs fait qu'accroître leur colère et leur jalousie qu'ils ne cachaient désormais plus.

L'Envoyé d'Allah ﷺ les avait réunis dans un de leur marché de Médine et leur avait adressé quelques recommandations tout en les invitant à embrasser l'islam. Il les mit aussi en garde contre un sort identique à celui qui frappa les Quraysh lors de la bataille de Badr.

En réponse, les juifs défièrent le Prophète ﷺ et lui adressèrent même des



menaces. Ils devaient pourtant respecter leurs engagements, obéir et observer les clauses du pacte, qui les plaçait sous l'autorité de l'Envoyé ﷺ.

Au lieu de cela, les israélites des Banû Qaynuqâ' commirent l'outrage suivant : Ô Mohammad ! Ne te laisse pas abuser par ta victoire facile contre quelques Mecquois inexpérimentés dans la guerre. Viens nous combattre et nous te ferons voir que nous sommes de véritables guerriers, comme tu n'en as jamais rencontrés encore.

Cette attitude de la part des juifs aggrava la situation. Ils ne manifestèrent ainsi aucune volonté de respecter et d'obéir aux conditions du pacte, bien au contraire. L'adversité, la défiance, l'arrogance et les déclarations d'hostilité ouverte constituèrent leur réponse.

Allah a alors révélé à leur sujet :

« Dis à ceux qui ne croient pas : “Vous serez vaincus bientôt; et vous serez rassemblés vers l'Enfer. Et quel mauvais endroit pour se reposer!” ».

« Il y eut déjà pour vous un signe dans ces deux troupes qui s'affrontèrent : l'une combattait dans le sentier d'Allah; et l'autre était mécréante. Ces derniers voyaient (les croyants) de leurs propres yeux, deux fois plus nombreux qu'eux-mêmes. Or Allah secourt qui Il veut de Son aide. Voilà bien là un exemple pour les gens doués de clairvoyance! » Âli 'Imrân (La Famille d'Imrân) : 12-13.

Les raisons directes qui ont enclenché la bataille :

Après la victoire à Badr et le discours adressé par le Messager d'Allah ﷺ aux juifs des Banû Qaynuqâ', ces derniers couvèrent l'intention de rompre leur engagement avec les croyants. Ils attendaient juste l'occasion qui leur permettrait d'accomplir leur dessein. Cette vile opportunité apparut lorsqu'une femme arabe se présenta dans un de leurs souks pour y vendre. Elle s'assit près d'un joaillier juif. Ce dernier, avec d'autres, demanda à la dame de découvrir son visage, ce que naturellement elle refusa. Le bijoutier hébreu se saisit alors discrètement d'un pan de sa robe et l'attacha sur son dos. Lorsque la femme se leva, son intimité apparut au regard des juifs qui éclatèrent de rire. Les cris de la dame alertèrent un musulman qui s'approcha et tua le joaillier juif. Ses coreligionnaires ameutés infligèrent le même sort au croyant. D'autres musulmans en colère appelèrent alors aux représailles et une lutte s'engagea entre eux et les juifs de Banû Qaynuqâ'. L'information sur l'incident parvint au Messager d'Allah ﷺ qui leva une armée composée de Muhâjirûn et d'Ansar, le samedi 15 de Shawwâl de l'an 2 de l'Hégire.

Ḥamzah b. 'Abd Al-Muṭalib, qu'Allah l'agrée, portait l'étendard de l'expédition et le Prophète ﷺ avait désigné Abû Lubâbah b. Abd Al-Mundhir Al-'Amrî (Bashîr) pour gérer les affaires de Médine en son absence.

L'expédition punitive que menait, à ce moment-là, l'Envoyé ﷺ à l'encontre des Banû Qaynuqâ' entérinait définitivement le pacte qui liait ces derniers aux musulmans. Mais le Messenger d'Allah ﷺ par cette action ne faisait que se conformer au noble Coran :

« Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec), d'une façon franche et loyale, car Allah n'aime pas les traîtres. » Al-Anfâl (Le Butin) : 58.

Le siège des Banû Qaynuqâ' :

En apprenant l'arrivée imminente du Messenger d'Allah ﷺ les juifs se réfugièrent dans leur forteresse.

Le Prophète ﷺ leur imposa alors un blocus qui dura quinze jours, comme l'a mentionné Ibn Hishâm. Finalement, les Banû Qaynuqâ' effrayés par la perspective d'un sort plus terrible s'ils résistaient plus longtemps décidèrent de se livrer et de s'en remettre au jugement de l'Envoyé d'Allah ﷺ. Ce blocus inattendu les avait surpris et précipités dans la confusion, d'autant que leur approvisionnement était interrompu, et qu'ils étaient confinés de force. Emprisonnés, ces juifs n'envisageaient plus aucune alternative de résistance. Ils se résolurent alors à se rendre, eux qui peu avant menaçaient le Prophète ﷺ et prétendaient qu'ils étaient, à la différence des Arabes mecquois, un peuple vaillant et aguerri. Le Messenger ﷺ ordonna de les faire ligoter et il confia cette tâche à Al-Mundhir b. Qudâmah As-Salamî Al-Awsî.

Le sort des juifs des Banû Qaynuqâ' :

Le chef des hypocrites Ibn Salûl tenta de faire libérer ses alliés. Alors qu'il passait près d'eux il dit : « Détachez-les ! Mais Al-Mundhir lui rétorqua : allons-nous détacher ceux que le Prophète a ordonné de ligoter ? ! Par Allah, je frapperai la nuque de quiconque cherche à défaire leurs liens ! ».

Abd Allah Ubayy b. Salûl se rétracta et se rendit auprès du Messenger ﷺ pour intercéder en faveur de l'acquittement des Banû Qaynuqâ'. Il lui dit alors : « Ô, Mohammad, reste bienveillant à l'égard de ceux qui sont les alliés des Khazraj ». Mais l'Envoyé d'Allah ﷺ ne répondit pas. Ibn Salûl insista sans obtenir plus de réponses, et alors que le Prophète ﷺ s'appre-



tait à se détourner de lui, l'hypocrite le saisit par la manche. Lâche-moi, lui ordonna l'Envoyé d'Allah ﷺ dont le visage s'assombrit de colère. Puis il répéta : malheur à toi ! Laisse-moi. Mais l'importun jura qu'il ne lâcherait pas prise tant :—[...] que tu ne libères pas mes alliés. Quatre cents hommes sans armure et trois cents autres cuirassés de cette tribu m'ont protégé contre tous mes ennemis, et tu voudrais tous les exécuter en une journée ! Je dois me préserver des conséquences néfastes si j'abandonne mes alliés. L'Envoyé d'Allah ﷺ finit par céder : *ils sont libres*, dit-il à Ibn Salûl ».

Le Messager d'Allah ﷺ fit relâcher les Banû Qaynuqâ', mais il ordonna leur exil, saisit tous leurs biens dont il confia la collecte et la redistribution à Mohammad b. Maslamah, qu'Allah l'agrée.

Ubayy Ibn Salûl tenta une fois de plus d'intercéder en faveur de ses alliés juifs pour empêcher leur bannissement. Il se rendit auprès de l'Envoyé ﷺ, mais trouva à sa porte 'Uwaym b. Sâ'idah Al-Ansârî Al-Awsî qui lui demanda de repartir, car le Prophète ﷺ ne souhaitait pas le recevoir. Mais le chef des hypocrites essaya d'écarter 'Uwaym de son passage. Ce dernier le saisit avec force et plaqua contre un mur son visage qui s'érafla et saigna.

Le récit qui met en scène Ibn Salûl révèle la diplomatie du Prophète ﷺ dans son comportement avec les hypocrites. On peut en effet penser qu'en acceptant la requête de ce dernier, le Messager d'Allah ﷺ cherchait simplement à attirer sa sympathie et à le libérer des liens qui l'empêchaient d'accepter la guidée. Ubayy, leader des hypocrites, aurait pu ainsi montrer l'exemple à ses suiveurs et sa conversion aurait consolidé les rangs des musulmans et détourné la ruse des ennemis de l'intérieur.

D'un autre point de vue, on peut interpréter cette attitude de l'Envoyé ﷺ comme une volonté d'éloigner les troubles des musulmans qui comptaient parmi eux de nouveaux convertis parmi les Ansar. Or, Ibn Salûl, du fait de son rang et de sa renommée, aurait pu les influencer. Le Prophète ﷺ avait donc choisi de se montrer conciliant et patient avec Ibn Salûl malgré les abus de ce dernier, afin d'éviter l'agitation.

Quelle que fut la raison, cette indulgence à l'égard de l'hypocrite a contribué à dévoiler la réalité de cet homme. À travers ses attitudes et ses prises de position, ceux qui n'étaient pas encore avisés commencèrent à l'éviter et à ne plus éprouver de sympathie pour le personnage. Cette façon d'agir

de l'Envoyé d'Allah ﷺ avec Ibn Salûl finit donc par porter ses fruits et elle contribua à le démasquer aux yeux de tous, même de ses proches, dont son fils Abd Allah.

Ainsi lorsque l'hypocrite cherchait, par la suite, à prendre la parole on le faisait taire et l'on n'accordait aucune attention à ses verbiages. Certains ont même souhaité le mettre à mort, comme nous le verrons plus loin, si Allah le veut.

Le désaveu de 'Ubâdah b. Şâmit :

'Ubâdah b. Şâmit appartenait au clan des Banû 'Awf qui au même titre qu'Ibn Salûl, comptait parmi les alliés des juifs Banû Qaynuqâ'. Lorsque ces derniers trahirent leur engagement avec le Prophète, 'Ubâdah se rendit auprès de lui pour déclarer son désaveu de cette alliance devant Allah et Son Messager. Il lui dit : « Ô Envoyé d'Allah je suis l'allié d'Allah et de Son Prophète et je romps mon pacte avec ces mécréants dont je me désavoue ».

Lorsque le Prophète ordonna l'exil des Banû Qaynuqâ', il demanda à 'Ubâdah de prendre en charge cette opération. Les juifs de ce clan lui dirent : « Ô Abû-Walîd (surnom de 'Ubâdah), c'est à toi, parmi les Aws et les Khazraj, qu'on a confié cette tâche ?! –lorsque vous avez déclaré la guerre à l'Envoyé d'Allah, je me suis rendu auprès de lui pour me désavouer de vous et de notre pacte, leur répondit 'Ubâdah. Abd Allah Ibn Ubay, qui était aussi l'allié de ces juifs protesta :tu romps avec tes alliés alors que tu demeures redevable, puis il mentionna quelques mérites des Banû Qaynuqâ'. Ô Abûl-Hubbâb (surnom d'Ibn Salûl), répliqua 'Ubâdah, les temps ont changé, et l'islam a mis fin aux anciennes alliances, et par Allah, tu verras demain dans quel égarement tu te trouves aujourd'hui ».

Les Banû Qaynuqâ' demandèrent au Prophète ﷺ de les laisser s'acquitter de leurs dettes envers leurs créanciers à Médine, avant de partir. Il leur accorda cela en leur ordonnant de se hâter.

Après cela, 'Ubâdah commença à organiser leur exil. Les juifs demandèrent un délai pour leurs derniers préparatifs. « Vous n'obtiendrez pas une heure de plus que ce que vous a accordé le Prophète. Vous possédez trois jours de répit, mais si cela ne tenait qu'à moi, vous partiriez sur le champ », déclara 'Ubâdah.

Trois jours plus tard, 'Ubâdah escorta les Banû Qaynuqâ' à la sortie de Médine, en direction du Shâm en leur disant : « Accordez-nous l'honneur



de partir loin, vers Jérusalem ». Il rebroussa chemin vers Médine lorsqu'il arriva à Khalfu-dhubâb.

Quant aux juifs de Banû Qaynuqâ', ils s'installèrent à Adhru'ât.

C'est ainsi qu'on chassa les Banû Qaynuqâ' de Médine qui connurent aussi l'humiliation de la saisie de leurs armes et de leurs biens dont les musulmans s'emparèrent comme Butin.

Ils représentaient le clan juif le plus courageux, le plus aguerri et le mieux équipé de Médine. Leur bannissement de la ville a imposé aux autres juifs silence et réserve, du moins pour un temps. La crainte s'était bien installée parmi eux et leur influence s'était dissipée.

Les versets coraniques révélés sur l'attitude d'Ibn Salûl avec les juifs, et le désaveu de 'Ubâdah :

« Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. (52) Tu verras, d'ailleurs, que ceux qui ont la maladie au cœur se précipitent vers eux et disent : « Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe. » Mais peut-être qu'Allah fera venir la victoire ou un ordre émanant de Lui. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes. (53) Et les croyants diront : « Est-ce là ceux qui juraient par Allah de toute leur force qu'ils étaient avec vous? » Mais leurs actions sont devenues vaines et ils sont devenus perdants. (54) Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fiers et puissants envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient. (55) Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Messenger, et les croyants qui accomplissent la Salât, s'acquittent du Zakat, et s'inclinent (devant Allah). (56) Et quiconque prend pour alliés Allah, Son Messenger et les croyants, [réussira], car c'est le parti d'Allah qui sera victorieux ». Al-Mâidah (La Table Servie) : 51-56.

Ibn 'Aṭīyah a commenté ces versets ainsi :

À la fin de la bataille de Badr, et après la reddition des Banû Qaynuqâ', le Prophète ﷺ avait projeté de les exécuter. Abd Allah b. Ubayy b. Salûl, qui était leur allié, s'interposa. 'Ubâdah b. Şâmit était lui aussi, au même titre qu'Ibn Salûl, allié de ces juifs.

Lorsque le Prophète ﷺ entra en conflit avec les Banû Qaynuqâ', 'Ubâdah qui avait constaté l'attitude hostile envers Allah et Son Messenger de ces derniers, se rendit vers l'Envoyé d'Allah. Il lui dit alors : Je me désavoue devant Allah de cette alliance avec ces juifs, et je confirme mon allégeance totale à Allah et à Son Messenger ». L'hypocrite Ibn Ubayy déclara quant à lui : « En ce qui me concerne, je maintiens mon alliance avec les juifs, car je crains un revers de fortune.

La différence demeure flagrante entre le comportement clairement hypocrite d'Ibn Salûl et celui de 'Ubâdah b. Şâmit, qu'Allah l'agrée. Ce dernier avait tiré profit de l'éducation prophétique qui avait purifié son âme, affermi sa foi et éclairé son esprit. Dès lors, les penchants sectaires tribaux n'avaient plus d'emprise sur lui, et la cause islamique prévalait désormais sur ses intérêts personnels et sur toute autre considération. Il personnifiait le modèle du croyant sincère, désintéressé et dévoué à sa foi.

2. L'élimination des adversaires de l'état islamique, et l'exécution de Ka'b b. Al-Ashraf :

La menace des agitateurs au sein de l'état islamique n'en restait pas moins préoccupante que celle des guerriers ennemis. En effet, ils représentaient le premier risque de sédition et de dissensions au sein de la nation.

Le Messenger d'Allah ﷺ devait donc accorder son attention à ces semeurs de troubles. Il entreprit de les éliminer afin de tuer la révolte dans son œuf et pour que la vérité soit fermement établie.

Plusieurs de ces trublions ont été éliminés après la bataille de Badr, dont :

'Aşmâ b. Marwân :

Cette femme cherchait à provoquer l'animosité et l'adversité à l'encontre du Prophète ﷺ et dénigrait publiquement l'islam. 'Umayr b. 'Adî Al-Khuṭamî, qu'Allah l'agrée, se chargea de son exécution. Lorsqu'il se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour lui demander si une réparation quelconque lui incombait pour la mort de cette femme, ce dernier lui dit : « *Tu n'as fait que défendre (la cause d') Allah et de Son Messenger, ô 'Umayr ! Sur cela, aucun doute n'existe !* ».

La mort d'Aşmâ b. Marwân entraîna une vague de conversion chez les Banû Khaṭamah, tandis que les musulmans qui dissimulaient leur foi jusqu'alors proclamèrent leur islam ouvertement.

L'élimination du juif Abû 'Ifk :

Ce dernier était un vieillard qui appartenait au clan des Banû 'Amrû b. 'Awf. Il composait des vers insultants sur le Messager d'Allah ﷺ et qui incitaient à la rébellion. L'Envoyé ﷺ lança un jour cet appel parmi ses Compagnons : « *Qui se chargera du cas de cet odieux personnage ?* ». Sâlim b. 'Umayr partit à la rencontre d'Abû 'Ifk et l'exécuta.

Mais l'exécution de fomenteurs de troubles la plus significative, et qui s'est déroulée entre les batailles de Badr et d'Uḥud, reste celle de Ka'b b. Al-Ashraf.

L'exécution de Ka'b b. Al-Ashraf :

Il appartenait au clan des Banû Nabhân et à la tribu Ṭayy. Son père avait commis un meurtre avant l'islam et s'était alors réfugié à Médine où il déclara son allégeance aux juifs de Banû Nadhîr. Il épousa une femme du nom de 'Aqîlah b. Abû Al-Ḥaḳîq qui mit au monde son fils Ka'b. Ce dernier, un poète, éprouvait une grande animosité envers l'islam que la victoire des musulmans à Badr n'avait fait qu'exacerber.

Il se rendit à La Mecque où il composa des vers dans lesquels il donnait libre cours à sa haine envers le Prophète ﷺ. Il incitait les Quraysh à venger les morts de Badr dans ses plaintes lyriques. En outre, il encourageait à prendre les armes pour se débarrasser définitivement de l'Envoyé d'Allah ﷺ et des musulmans.

Ses atteintes envers le Messager ﷺ et ses incitations à combattre les croyants demeuraient acharnées et soutenues. Un jour, Abû Sufiyan lui demanda : Au nom d'Allah, je te demande de me dire laquelle des deux religions est celle qu'Allah agrée : la nôtre (l'idolâtrie) ou celle de Mohammad et de ses Compagnons ? Vous avez emprunté une voie plus droite que la leur, lui affirma le juif, qui par le déploiement de sa rancœur et de sa haine, cherchait à mobiliser la volonté des idolâtres pour une guerre contre le Prophète ﷺ.

De retour à Médine, Ka'b poursuivit sa campagne insultante d'hostilités verbales envers le Messager d'Allah ﷺ. Son impertinence et son arrogance le conduisirent même à se montrer grossier envers les femmes des musulmans. En particulier à l'encontre d'Umm Al-Fadhl, l'épouse d'Al-'Abbâs, oncle du Prophète ﷺ au sujet de laquelle il composa des vers blessants.

Hassân b. Thâbit à l'affût des écarts d'Al-Ashraf :

Le Messager d'Allah ﷺ avait demandé à Hassân de riposter aux attaques de Ka'b b. Al-Ashraf. L'Envoyé ﷺ informait le poète musulman de l'endroit où

Ka'b trouvait accueil lorsqu'il se rendait à La Mecque pour ses campagnes. Un jour, le Prophète ﷺ informa Hassân que le poète juif était hébergé chez Al-Muṭalib b. Abû Wadâ'ah b. Dharîbah As-Sahmî dont l'épouse était 'Atikah bint Asîd b. Abû Al-'Îṣ.

Hassân. b Thâbit composa alors des vers qui dénonçaient l'attitude de ces derniers qui avaient offert l'hospitalité à Ibn Al-Ashraf. L'épouse 'Âtikah ayant eu vent de la satire de Hassân, refusa d'accueillir Ka'b et dit à son mari : « Pourquoi accordons-nous refuge à ce juif ? N'as-tu pas entendu les vers de Hassân à notre sujet ! ?

Al-Ashraf cherchait alors refuge chez d'autres habitants de La Mecque. Mais à chaque fois, le Prophète ﷺ faisait appel à Hassân et l'informait de la maison qui offrait son accueil au juif. Le poète du Messenger d'Allah ﷺ adressait alors ses diatribes aux hébergeurs de Ka'b qui n'avaient d'autre alternative sinon d'expulser leur hôte. Ce dernier qui ne pouvait plus trouver accueil à La Mecque, ni ailleurs, retourna à Médine malgré lui, où il n'avait plus qu'à attendre son destin fatal et mérité, en rétribution de ses actes.

La campagne médiatico-lyrique de Hsasân contre Ka'b b. Al-Ashraf atteint finalement ses objectifs.

La rétribution d'Al-Ashraf :

Al-Ashraf s'était tristement distingué par des crimes, des trahisons et des affronts multiples envers le Messenger d'Allah ﷺ, les musulmans et les musulmanes pieuses et dévotes.

Chacune des atteintes de ce juif constituait une rupture unilatérale du pacte dont la sanction consistait en la mort. Or, Ka'b, cet israélite pernicieux en avait rassemblé plus d'une !

En effet, l'insulte envers le Prophète ﷺ, la sympathie déclarée envers les ennemis des musulmans, mais aussi l'incitation et l'encouragement à combattre ces derniers, constituaient des actes de rupture du pacte. Par conséquent, ce juif s'était de lui-même attribué un nouveau statut qui était celui d'ennemi à abattre des musulmans.

Le Messenger d'Allah ﷺ a donc tout naturellement ordonné sa mise à mort.

L'imam Al-Boukhârî a détaillé dans son recueil authentique les circonstances de la liquidation de Ka'b b. Al-Ashraf.

D'après Jâbir b. Abd Allah, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah ﷺ avait demandé :



Qui se chargera du cas de Ka'b b. Al-Ashraf ? Mohammad b. Maslamah se leva alors : souhaites-tu sa mort ? Oui, répondit l'Envoyé ﷺ. Permits-moi dans ce cas de dire à ton sujet certaines choses pour pouvoir l'approcher, demanda Mohammad b. Maslamah. Fais-le, l'autorisa le Prophète ﷺ.

Mohammad b. Maslamah se rendit alors auprès de Ka'b b. Al-Ashraf pour accomplir sa mission. Il dit au juif : cet homme (le Prophète ﷺ) ne cesse de nous lasser en nous réclamant des aumônes. Je viens à toi pour t'emprunter de l'argent. Par Allah, il finira par vous accabler si vous continuez à le suivre ! lui dit Ka'b. Certes, lui répondit Mohammad, mais nous ne pouvons l'abandonner avant de voir quelle sera l'issue de son affaire. Pourrais-tu donc, en attendant, nous accorder un prêt à hauteur d'un ou deux wasq. Certes, mais j'ai besoin de garantie, lui déclara Al-Ashraf. Quelle garantie souhaites-tu ? demanda Mohammad. Laissez vos épouses auprès de moi en gage, proposa le juif. Comment laisserions-nous nos épouses auprès d'un bel homme comme toi ? ! Refusa le Compagnon. Alors vos fils, suggéra Ka'b. Nous ne pouvons laisser nos enfants qui pourraient devenir esclaves pour un wasq, ce serait un trop grand déshonneur pour nous ! Mais prends plutôt nos armes en caution.

Ils convinrent d'un rendez-vous à la tombée de la nuit. Abû Nâïlah, frère de lait de Ka'b, accompagna Mohammad b. Maslamah à cette rencontre. Al-Ashraf alla les accueillir en bas de la forteresse. L'épouse de Ka'b lui demanda : où vas-tu à cette heure de la nuit. J'ai un rendez-vous avec Mohammad b. Maslamah et mon frère Abû Nâïlah, lui répondit son époux. J'ai un mauvais présage, lui déclara la femme. Ce ne sont que mon frère Mohammad b. Maslamah et mon frère de lait Abû Nâïlah, et comme on dit l'homme bon répond à la pire des invitations, même la nuit. Mohammad se présenta avec deux hommes¹ auxquels il donna comme instruction : lorsque Ka'b arrivera, je m'approcherai de lui et saisirai sa chevelure en feignant de la sentir. À ce moment-là, tandis que j'empoignerais avec force ses cheveux approchez-vous et frappez-le de vos épées.

Le juif fit son apparition. Il portait une épée au fourreau et de lui exhalait un fort parfum. Mohammad s'écria : quelle agréable odeur ! Permits que je respire ce parfum qui émane de ta chevelure ! Oui, lui dit Ka'b. Le Compagnon saisit avec force les cheveux de ce dernier et s'adressant à ceux qui l'accompagnaient il dit : il est à vous ! Ils frappèrent mortellement

1. Dans la sirah d'Ibn Hishâm, il est relaté que ceux qui frappèrent Ka'b à mort étaient au nombre de cinq : Mohammad b. Maslamah, Silkân b. Salamah b. Waqsh (Abû Nâïlah) membre des Banû Abd Al-Ashhal, qui était le frère de lait, et 'Abbâd b. Bishr b. Waqsh des Banû 'Abd Al-Ashhal, et Abû 'Abs b. Jibr, des Banû Hârithah, ces derniers mirent Abû Nâïlah et Ka'b b. Al-Ashraf en relation.



Al-Ashraf de leur épée. Les Compagnons retournèrent ensuite à Médine pour informer le Prophète ﷺ de la réussite de la mission.¹

Dans sa biographie prophétique, Ibn Hishâm relate qu'après s'être porté volontaire pour l'exécution de Ka'b, Mohammad b. Maslamah s'était abstenu de boire et de manger, en dehors du nécessaire vital, durant trois jours. On rapporta cela au Messenger d'Allah ﷺ qui requit sa présence. Il lui demanda alors :

Pourquoi refuses-tu de te nourrir et de boire normalement ? Ô Prophète, j'ai pris un engagement devant toi, mais je crains de ne pouvoir m'en acquitter, lui répondit Mohammad. Seul l'effort t'incombe, le rassura l'Envoyé d'Allah ﷺ. Mais nous devons dire des choses à ton sujet, lui dit le Compagnon. Dites ce que bon vous semble, conclut le Messenger ﷺ.²

Le biographe Ibn Ishâq de son côté relate dans sa sirah, ce récit à la transmission authentifiée. Selon Ibn 'Abbâs : « le Prophète accompagna Mohammad b. Maslamah et les autres Compagnons en direction du cimetière d'Al-Gharqad, puis il leur fit cette recommandation : *partez au nom d'Allah, et qu'Il vous assiste !* »³.

Enseignements et remarques utiles :

L'épisode de l'élimination physique de Ka'b b. Al-Ashraf comporte des leçons et des enseignements utiles sur l'attitude du Messenger d'Allah ﷺ vis-à-vis de ses adversaires et ceux de l'état islamique.

L'exécution du verdict prophétique à l'encontre de Ka'b s'est réalisée en secret, car la situation l'exigeait dans l'intérêt des musulmans. Ainsi, le maintien de la discrétion totale reste une obligation pour éviter des troubles, ou écarter la menace ou le danger des musulmans qui doivent exécuter la sentence.

Ce type d'action démontre aussi que la confrontation avec les ennemis de l'islam et de l'état islamique n'avait pas lieu uniquement sur les champs de bataille. L'affrontement mettait en jeu tous les moyens qui permettaient de nuire à l'ennemi, dans les limites de ce que l'islam autorise.

Certes, l'élimination d'un individu qui assume un rôle central dans la guerre contre les musulmans requiert parfois de grands efforts et des sacrifices. Mais une telle opération ne doit pas pour autant mettre en péril et causer du

1. Al-Boukhârî (4037); Mouslim (1801).

2. Ibn Hishâm (3/58).

3. Ibn Hishâm (3/59).



trouble à l'ensemble de la Communauté, entraver les efforts des prédicateurs et semer la corruption au sein de la société.

Certains musulmans dans le monde islamique commettent l'erreur de chercher à hâter la confrontation armée, en perpétrant de tels actes, sans justification légale; ce qui est contraire à la morale Islamique.

En effet, cet acte du Prophète ﷺ s'est déroulé à Médine alors que les musulmans possédaient une autorité établie et un état. Ceux qui de nos jours accomplissent de telles actions ne sont pas dans la même situation et n'agissent pas ainsi dans le but d'élever la Parole d'Allah ou d'intimider les mécréants. Or, ces finalités d'intérêt public en islam restaient bien présentes à l'époque du Prophète ﷺ à Médine, et les conséquences néfastes de ce genre d'opérations n'étaient pas à craindre. Elles étaient donc justifiées.

C'est la raison pour laquelle, le Messager d'Allah ﷺ n'avait jamais entrepris l'élimination d'un des idolâtres lorsqu'il se trouvait encore à La Mecque. Il avait pourtant la possibilité de faire exécuter les chefs mécréants tels qu'Abû Jahl, Umayyah b. Khalaf, 'Utbah, par un simple ordre adressé à Hamzah ou à 'Umar, par exemple.

Mais, les règles juridiques islamiques concernant l'élimination des leaders de la mécréance, impliquent l'existence préalable d'une autorité islamique bien établie (l'État), et un avis légal valide prononcé par cette autorité demeure aussi impératif.

Cela est d'autant plus vrai à notre époque où cette notion reste difficile à appréhender compte tenu du poids de l'opinion publique dans les décisions d'un état, et des répercussions néfastes potentiellement très étendues.

Dans ce récit, nous retiendrons aussi la grande importance que les Compagnons accordaient à la parole donnée. L'attitude de Mohammad b. Maslamah reflète bien ce point. Ce dernier après s'être engagé à exécuter Ibn Al-Ashraf avait retardé son départ. La difficulté de mener à bien cette mission difficile et de remplir la promesse faite au Messager d'Allah ﷺ lui avait fait perdre l'appétit durant trois jours. La crainte de ne pouvoir conduire à bien cette mission pour laquelle il s'était engagé l'avait plongé dans la tristesse et l'inquiétude.

On constate en revanche qu'à notre époque la majorité des gens n'accorde plus de valeur à la parole et à l'engagement donnés. Les rétractations face

aux accords conclus restent courantes et ces derniers demeurent dans bien des cas encre sur papier. De telles attitudes reflètent une absence d'attachement aux principes moraux et un manque de sincérité envers Allah. On peut même craindre que cela ne révèle une forme d'opportunisme qui mène à accorder la priorité à ses intérêts personnels, reléguant l'adoration d'Allah au second plan.

Contrairement à cette attitude répréhensible, les véritables défenseurs de l'islam sont prêts à sacrifier leur propre personne, plutôt que de revenir sur leurs engagements. La mort pour la Cause d'Allah et pour leur foi représente pour eux une douce délivrance.

La réponse bienveillante du Prophète ﷺ à Mohammad b. Maslamah pour apaiser les inquiétudes de ce dernier, seul l'effort t'incombe, nous enseigne que la réussite ne s'obtient qu'après effort et endurance. La Parole d'Allah suivante confirme cela :

« *Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela. Sois patient. La fin heureuse sera aux pieux.* » Hûd : 49.

La réponse du Messager ﷺ signifie que le musulman doit déployer tous les efforts possibles, tant sur le plan intellectuel que physique, pour réaliser sa promesse. Après cela, il ne lui reste plus qu'à s'en remettre à Allah pour le résultat.

“Dites ce que bon vous semble”, a été la réponse du Prophète ﷺ lorsque Mohammad b. Maslamah l'informa qu'il devrait dire des choses inconvenantes à son sujet.

Le Compagnon avait en effet prononcé des paroles qui en dehors de ces circonstances, constituent un acte d'apostasie. On peut donc retenir comme enseignement que dans le cadre de la réussite d'une mission militaire, les discours de ce type n'engagent pas la responsabilité de leurs auteurs.

On peut soulever ici un autre point. Il concerne les actes qui sont autorisés dans le cadre de la réalisation d'objectifs militaires, dont par exemple, l'abandon d'obligations que requerrait la mission.

En réponse nous pouvons déjà soutenir que la mécréance reste unanimement le pire acte qui soit. Or, si l'afficher dans ces circonstances est toléré, on ne peut condamner le musulman, qui dans un même contexte, accomplit des actions moins graves. Celui qui se retrouve dans cette situation doit toutefois



s'assurer que cette voie mène à la concrétisation du but, ou du moins qu'il pressente une forte probabilité d'atteindre l'objectif. Une autre condition reste celle de l'interdiction de transgresser au-delà des limites nécessaires pour la réussite de sa mission. Ainsi, il devra prendre en compte ces limites s'il doit retarder l'accomplissement d'une obligation ou enfreindre un interdit.

Bien sûr, toutes ces conditions doivent faire l'objet d'un avis légal avisé, car des interdictions existent, qu'en aucun cas le musulman ne peut outrepasser.

Ces sujets relèvent quoi qu'il en soit des compétences de l'autorité compétente (l'État), surtout lors de situations particulières, contraignantes qui sont en outre liées aux domaines politiques et militaires. Ces questions réclament une grande perspicacité et par leur caractère exceptionnel, elles ne sont pas à la portée de tous. Les verdicts globaux sur ces questions peuvent apparaître évidents, mais les règles d'exception qui impliquent des circonstances spéciales demeurent l'apanage des savants engagés et sincères et des juristes confirmés. Seuls ces érudits possèdent la capacité d'identifier ce qui reste conforme aux finalités générales de la Shari'a, et d'apprécier comme il se doit leur rapport au contexte.

Nous pouvons retenir un autre enseignement de la parole du Messenger d'Allah ﷺ : *“dites ce que bon vous semble”*, qu'un autre dire du Mustafâ ﷺ nous fournit de façon plus explicite et qui est : « *La guerre consiste à tromper l'ennemi* »¹.

La recommandation du Prophète ﷺ : « *partez au nom d'Allah, et qu'Il vous assiste* », constitue un appel à la sincérité et au désintéressement dans le Jihad. L'Envoyé ﷺ a également invoqué en faveur des Compagnons afin qu'Allah leur accorde Son soutien : et qu'Il vous assiste. Ces dernières paroles étaient destinées à affermir les pas et à fortifier le moral. La force d'Al-Ashraf et de ses partisans que les membres du raid partaient défier n'avait alors plus d'importance. Allah les accompagnait ainsi que les invocations du Messenger ﷺ, ils savaient alors qu'ils atteindraient leur but.

Nous constatons là encore que l'Envoyé d'Allah ﷺ n'avait pas négligé le recours aux moyens matériels ou à la préparation, en plus de ses invocations. Le musulman a le devoir d'utiliser ces moyens, dans les limites de l'autorisé, et de les associer dans ses actions à la confiance en Allah. L'action de Mohammad b. Maslamah et de ses partenaires s'inscrivait par-

1. Al-Boukhârî (3029); Mouslim (1740).

faitement dans cette approche prophétique qui requiert le recours aux moyens et aux causes naturelles. Cela a contribué, après la Volonté d'Allah, au succès de cette stratégie à travers les éléments suivants :

Abû Nâïlah (un des participants au raid punitif) était le frère de lait de Ka'b b. Al-Ashraf. Cela a réconforté et rassuré ce dernier, d'autant qu'Abû Nâïlah avant de lui présenter sa requête le supplia de lui réciter quelques vers.

Abû Nâïlah ne s'entretint avec Ka'b que lorsque ce dernier sortit de la forteresse, et il ne lui fit part de sa demande qu'après une longue discussion. Cette manœuvre instaura un climat plus serein entre les deux interlocuteurs. Ces échanges entre Ka'b et son frère de lait uniquement, sans participation des autres Compagnons, achevèrent de mettre en confiance le juif.

Le discours trompeur qui laissait paraître lassitude et contrariété à l'encontre du Messenger d'Allah ﷺ avait aussi placé Ka'b dans une posture conciliante et apaisée.

Le dépôt des armes en garantie pour le prêt contracté auprès de Ka'b a constitué également une habile manœuvre. Cela a permis entre autres de ne pas éveiller les soupçons lorsque les Compagnons se présentèrent avec les armes qui allaient servir à l'abattre.

Convenir d'un autre rendez-vous avec Ka'b était aussi très avisé. Les membres du raid pouvaient ainsi se présenter pour exécuter leur mission à tout moment de la nuit, sans faire l'objet de suspicions.

La confiance qu'Abû Nâïlah et Mohammad b. Maslamah avaient réussi à gagner d'Al-Ashraf et qui fit sortir ce dernier de chez lui pour les rencontrer à cette heure inhabituelle et avancée de la nuit. En effet, un rendez-vous dans de telles circonstances aurait pu éveiller les soupçons autour d'une attaque ou d'un piège ennemis.

Éloigner Ka'b de son domicile, et le rencontrer dans un droit isolé, sans surveillance et sans assistance a constitué un élément judicieux.

L'approche complaisante que les Compagnons adoptèrent à l'approche d'Al-Ashraf et les remarques sur sa chevelure parfumée qu'ils voulaient respirer, etc. Cela a permis de saisir par les cheveux la sinistre tête de ce maudit juif sur lequel allait s'abattre la sentence d'Allah.

Cette opération a aussi révélé un fait important qui est la capacité qu'avaient les Compagnons de maintenir secrètes de telles actions sen-



sibles, jusqu'à leur aboutissement, même tardif. Rappelons que Médine abritait entre ses murs des juifs et des hypocrites. En outre, le Messenger d'Allah ﷺ avait divulgué ce projet en présence de ses Compagnons et s'était concerté avec ces derniers sur sa réalisation. On peut en déduire la foi sincère, ferme et le dévouement des Disciples du Prophète ﷺ.

Ces audacieux et courageux soldats ont ainsi exécuté ce plan parfait, après concertation, avec un total succès. L'Envoyé d'Allah ﷺ les accompagnait dans leur mission, par ses pensées et ses émotions rayonnantes. Les membres du raid exécutaient physiquement, mais le Messenger ﷺ, leur chef suprême, assurait le lien avec Allah et par ses invocations il demandait Sa victoire et Son assistance.

L'impact de l'exécution de Ka'b b. Al-Ashraf sur les autres juifs :

La nouvelle de la mort de Ka'b se répandit à Médine.

Les notables juifs se rendirent auprès de l'Envoyé d'Allah ﷺ pour protester contre l'action perpétrée par ses Compagnons. Le Prophète de l'islam ﷺ ignora leurs plaintes et soutint l'acte de ses Disciples qui constituait une réponse justifiée aux atteintes de Ka'b.

La peur s'empara de tous les juifs de Médine. Aucun de leurs chefs n'osait plus sortir de sa forteresse, et les autres israélites médinois éprouvaient désormais de la crainte envers les musulmans.

Ils furent contraints de renouveler leur engagement envers le Messenger d'Allah ﷺ. L'élimination d'Al-Ashraf les avait, cependant, profondément affectés et ils s'enlisèrent dans l'hostilité et la ruse contre l'islam, comme nous le détaillerons plus loin.

Retenons simplement ici que le Prophète ﷺ n'avait pas fait subir les conséquences des agissements de Ka'b à tout le clan des Banû Nadhîr. Le Muṣṭafâ ﷺ s'était contenté de punir Al-Ashraf pour sa trahison et avait appelé les autres membres du clan à renouveler leur pacte.

Nous remarquons que les méthodes privilégiées par le Messenger ﷺ dans ses relations avec les juifs de Médine restaient la réprimande, l'intimidation, la liquidation physique des auteurs de troubles et le bannissement. L'attitude hargneuse et hautement hostile de ces derniers justifiait de telles sanctions afin de se préserver de leurs méfaits persistants.

3. Quelques événements de la vie sociale à Médine

Le mariage du Messenger d'Allah ﷺ avec Ḥaḥṣah bint 'Umar :

'Umar, qu'Allah l'agrée, a rapporté : À la mort du mari de Ḥaḥṣah, Khunays b. Ḥudhâqah, Compagnon mort à Médine, je me rendis auprès de 'Uthmân b. 'Affân pour lui proposer d'épouser ma fille. Il me dit : laisse-moi y réfléchir. Je le rencontrai plusieurs jours plus tard et concernant ma proposition il m'annonça : je n'envisage pas de me remarier pour le moment. Je fis la même proposition à Abû Bakr, mais il resta silencieux, et son refus me contraria encore plus que celui de 'Uthmân.

Mais quelques jours s'écoulèrent avant que le Messenger d'Allah ﷺ me demanda la main de Ḥaḥṣah que je lui accordai. Je rencontrai plus tard Abû Bakr qui me dit : j'ai senti ta contrariété à cause de mon refus quand tu m'as proposé la main de Ḥaḥṣah. Certes, lui répondis-je. Sache que je ne t'ai pas répondu, car j'avais entendu le Prophète ﷺ évoquer son intention de l'épouser, et je ne voulais pas dévoiler ce secret. Mais s'il s'était rétracté, j'aurais accepté volontiers.¹

Le mariage de 'Ali avec Fâtimah, qu'Allah les agrée :

'Ali b. Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée, a relaté : Plusieurs prétendants pour la fille du Messenger d'Allah ﷺ avaient adressé leur demande. Une de mes servantes me dit un jour :

- Ne sais-tu pas que plusieurs hommes ont demandé, Fâtimah, la fille du Prophète en mariage ?

- non, répondis-je.

- Qu'attends-tu donc pour faire toi aussi ta demande au Messenger d'Allah ﷺ ?

- Mais je n'ai pas les moyens de me marier, protestai-je. Elle me répondit alors : présente ta demande à l'Envoyé ﷺ, et il te la mariera certainement. Ma servante insista tellement que je finis par me rendre auprès du Prophète ﷺ. Mais lorsque je me trouvai en sa présence, la pudeur et le respect me plongèrent dans le mutisme et je n'osai plus évoquer l'objet de ma visite. Le Messenger d'Allah ﷺ me dit alors : *"Ô 'Ali qu'est-ce qui t'amènes, as-tu besoin de quelque chose ?"* Tandis que je demeurai silencieux, l'Envoyé d'Allah ﷺ déclara : *"je crois que tu es ici pour me demander Fâtimah en mariage, n'est-ce pas ?"* Oui ! répondis-je. *"Pos-*

1. Al-Boukhârî (5122)



sèdes-tu quelque chose à offrir en dot ?” me demanda le Prophète. Non, lui dis-je. Puis il m’interrogea à nouveau : “qu’as-tu fait de l’armure que je t’ai offerte ?” Il ajouta : “par Allah, elle est encore très solide et elle vaut au moins quatre dirhams”. Je l’informai qu’elle demeurait encore en ma possession. Il me suggéra alors : “fais la remettre à Fâtimah et tu pourras l’épouser”. Cette armure constitua donc le trousseau de la fille du Prophète ﷺ.

Le Messenger d’Allah ﷺ y ajouta une couverture, ainsi qu’une poterie et un coussin rembourré de plantes aromatiques.

C’est dans cette simplicité que vivait la famille du Prophète ﷺ, loin de tout artifice, plus proche même de l’austérité. Le récit suivant nous confirme cette réalité.

Fâtimah, qu’Allah l’agrée, avait sollicité de la part du Messenger d’Allah ﷺ une aide pour les travaux domestiques pénibles. Elle demanda à son père ﷺ de lui faire don, comme serviteur, d’un des captifs ramené d’une expédition.

L’imam Ahmad a relaté ce qui suit :

Ali dit un jour à Fâtimah : Par Allah, j’ai puisé de l’eau jusqu’à en avoir mal à la poitrine. Ô Fâtimah, on a rapporté à ton père un captif, pour-quoi n’irais-tu pas lui demander de nous le confier comme serviteur ? Certes, répondit la fille du Prophète ﷺ, j’ai moi-même moulu du grain aujourd’hui jusqu’à en attraper des ampoules. Fâtimah se rendit auprès de son père ﷺ qui lui dit en la voyant : *“que puis-je pour toi, ma fille ?”* Cette dernière a rapporté qu’elle n’osa pas lui adresser sa requête et elle déclara : j’étais simplement venu te saluer. À son retour chez elle, Ali l’interrogea : que rapportes-tu comme nouvelle ? Je n’ai pas osé lui demander, répondit Fâtimah. Ils se rendirent alors ensemble auprès de l’Envoyé d’Allah ﷺ. S’adressant à ce dernier Ali lui dit : Ô Messenger d’Allah, j’ai puisé et arrosé aujourd’hui jusqu’à me blesser à la poitrine. Fâtimah quant à elle se plaignit de ses ampoules aux mains. Puis elle ajouta : nous avons appris qu’on t’a rapporté un captif de guerre, voudrais-tu nous le confier comme serviteur ? “Par Allah, je ne vous le céderai pas”, leur répliqua le Prophète, *“alors que les gens de Şuffah sont affamés et que je ne peux rien leur donner en aumône. Je dois vendre ce captif pour en redistribuer le prix aux pauvres de la Mosquée”*. Ali et son épouse Fâtimah rentrèrent bredouilles. Plus tard, l’Envoyé ﷺ leur rendit visite chez eux. Il les trouva

recouverts de la couverture qu'il leur avait offerte et qui ne pouvait les couvrir entièrement tous les deux. Le couple voulut se lever en sa présence, mais le Messager ﷺ leur ordonna de ne pas bouger, puis il leur dit : *"voulez-vous que je vous enseigne une chose meilleure que ce que vous m'avez demandé ?"* Bien sûr, répondirent Ali et Fâtimah. *"Voici quelques paroles que l'ange Gabriel m'a transmises. Après chaque prière, récitez dix fois subhânallah, dix fois alhamdulillah et dix fois allahu-akbar. Puis au moment de vous coucher, prononcez les mêmes oraisons trente-trois fois chacune"*¹.

Ce récit dévoile entre autres, la façon dont le Prophète ﷺ veillait à éduquer les membres de sa famille et ses proches.

On remarquera aussi comment l'Envoyé d'Allah ﷺ a refusé à Ali et à son épouse ce don du captif. Il souhaitait en faire bénéficier les nécessiteux parmi les gens de Şuffah dont le Prophète avait aussi la charge et qui avaient besoin de nourriture. Notons le refus du Messager d'Allah d'accéder à la demande de sa fille et de son gendre pour nourrir en priorité les pauvres.

De tels enseignements de la part du Muştafa ﷺ ont nécessairement marqué Ali, qu'Allah l'agrée. Ainsi lorsqu'il est devenu à son tour le Calife des musulmans, il fit preuve du même détachement face aux artifices de ce monde, alors que les trésors de la terre se trouvaient entre ses mains.

Le rappel d'Allah avait enrichi et comblé son âme. Ali, qu'Allah l'agrée, a d'ailleurs rapporté qu'il n'avait jamais abandonné cette recommandation du Messager d'Allah ﷺ : « par Allah, je n'ai jamais manqué la récitation de ces formules de rappel, depuis que je les ai apprises du Prophète. On lui demanda alors : même pas lors de la nuit de Şifîîn ? Je les ai récitées même durant cette nuit, confirma Ali ».

La description suivante d'Ali, faite par Dharâr b. Dhamrah en présence de Mu'âwiyah, atteste de son ascèse et de son désintéressement : « [...] il (Ali) se tenait à l'écart des mondanités et des artifices de cette vie. Il passait la nuit dans la dévotion, ses paroles foisonnaient de sagesses, tandis que dans son introspection, il agitait les mains et remuait les lèvres. Ses vêtements étaient courts et sa nourriture austère [...] ».

1. Ahmad (1/106-107).

CHAPITRE 9

LA BATAILLE D'UHUD

PARTIE I

Les événements qui ont précédé la bataille

1. Les origines de l'affrontement

Plusieurs causes ont conduit au déclenchement de la bataille d'Uhud. Elles étaient d'ordre religieux, social, économique et politique.

A. La motivation religieuse

Allah, exalté soit-Il, nous a informés par Révélation que les mécréants dépensaient leurs biens pour entraver l'appel à l'islam et pour tenter de dresser des barrages sur Son Chemin. Leur but consistait bien entendu à empêcher les hommes d'accéder à la guidance et à éradiquer cette religion en éliminant ses adeptes et en détruisant l'État islamique naissant de Médine.

Ainsi dans le noble Coran, nous lisons :

« Ceux qui ne croient pas dépensent leurs biens pour éloigner (les gens) du sentier d'Allah. Or, après les avoir dépensés, ils seront pour eux un sujet de regret. Puis ils seront vaincus, et tous ceux qui ne croient pas seront rassemblés vers l'Enfer. » Al-Anfâl (Le Butin) : 36

L'imam Tabari a commenté ce verset ainsi : « Ils consacraient et dépensaient leurs biens pour empêcher les gens d'adopter l'islam comme religion ».

L'imam Ibn Kathîr, a confirmé cette idée dans son exégèse lorsqu'il a écrit : « Allah nous informe que les mécréants dépensaient leurs biens pour entraver le chemin vers la vérité ».

L'imam Shawkânî a également mentionné dans fathul-qâdir : « Cet argent que les mécréants dépensaient visait à barrer l'accès vers la vérité. Pour

cela, ils faisaient la guerre au Prophète ﷺ et mobilisaient des armées ». Ces commentaires confirment que la cause principale qui a mené à la bataille d'Uhud reste la cause religieuse. Elle reposait sur une volonté de contrecarrer la propagation de la vérité et d'empêcher les gens de se convertir à l'islam. Pour parvenir à leurs fins, les idolâtres avaient choisi de livrer bataille contre le Prophète ﷺ et de freiner ainsi l'expansion de l'islam.

B. La cause sociale

La débâcle que les idolâtres mecquois avaient subie à Badr et la mort de leurs notables les affligèrent et provoquèrent chez eux une humiliation terrible. En réponse, et pour laver leur honneur ils se résolurent dès leur retour à La Mecque à collecter des biens pour préparer leur revanche sur le Prophète ﷺ.

Ibn Ishâq a rapporté ce qui suit concernant le retour des Mecquois de Badr :

« Après leur défaite et la mort de leurs notables dont les dépouilles se retrouvèrent dans un puits, le reste de l'armée retourna à La Mecque, où Abû Sufiân les rejoignit avec la caravane. Comme à l'accoutumée, on stoppa les chameaux et leurs cargaisons devant la Maison de la Nadwâ. Cette fois-ci, Abû Sufiân s'attarda à décharger les montures et à procéder à la distribution des marchandises, comme il avait l'habitude de le faire. C'est alors que les notables mecquois décidèrent que les biens de ce convoi marchand serviraient à équiper une armée pour combattre le Messenger d'Allah ﷺ. Abd Allah b. Abû Rabî'ah, 'Ikrimah b. Abû Jahl, Al-Hârîth b. Hishâm, Huwaytib b. 'Abd Al-'Uzzâ, Safwân b. Umayyah, dont les proches furent tués à Badr se rendirent alors chez Abû Sufiân. Ils s'adressèrent aussi à ceux qui possédaient une part de biens que transportait la caravane : Ô Quraysh ! Mohammad a tué les vôtres et les meilleurs d'entre vous, participez avec ces richesses à une guerre de représailles et vengez nos morts. « je suis le premier à me joindre à cette initiative », déclara Abû Sufiân.

De son côté, Jubayr b. Mun'im, un autre notable, fit venir un de ses esclaves du nom de Wahshî qui était très adroit avec une lance. Il lui dit : « Tu participeras à cette bataille, et si tu abats avec cette lance Hamzah l'oncle de Mohammad qui a tué mon oncle To'aymah b. 'Adî, je t'affranchirai ».

C. La raison économique

Les campagnes militaires et les expéditions organisées par le prophète ﷺ engendrèrent des conséquences néfastes sur l'économie mecquoise qui se trouvait confrontée alors à un blocus.

Le commerce des Quraysh reposait sur deux trajets commerciaux. Celui d'hiver qui transportait les marchandises du pays de Shâm vers le Yémen, et celui d'été qui les acheminait du Yémen au Shâm.

Ces deux circuits commerciaux fonctionnaient en interdépendance, si bien que l'interruption de l'approvisionnement dans un sens, rendait impossible le commerce dans l'autre sens, et inversement.

« À cause du pacte des Quraysh, 2. de leur pacte [concernant] les voyages d'hiver et d'été. 3. Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison [la Ka'ba], 4. qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte. » Quraysh : 1-4

On rapporte de Safwân b. Umayyah un dire qui révèle l'inquiétude des Quraysh face à cette situation : Mohammad et ses Compagnons menacent notre négoce, et nous n'avons pas les moyens d'agir, tandis que ces derniers restent en garnison sur nos routes commerciales et que les Arabes du désert sont entrés sous son alliance. Nous ne pouvons emprunter d'itinéraire alternatif pour nos convois et si nous ne fructifions pas notre capital par ce commerce, nous nous appauvrirons. Sans le commerce entre le pays de Shâm et l'Abyssinie, nous ne possédons aucune raison de demeurer à La Mecque.

D. Le facteur politique

La défaite à Badr causa une sérieuse brèche à l'autorité mecquoise et elle remit en cause au sein des autres tribus arabes le statut de leadership central des Quraysh.

Une riposte pour restituer l'autorité des idolâtres de La Mecque dans la péninsule s'avérait donc nécessaire, quels que fussent les efforts et les sacrifices à payer pour cela.

Les raisons susmentionnées expliquent donc pourquoi les Quraysh se sont engagés vers un nouvel affrontement contre l'état islamique de Médine.

2. Les Quraysh quittent La Mecque pour se rendre à Médine

Le samedi 7 de Shawwâl, de l'an 3 de l'Hégire l'armée mecquoise se tenait enfin prête. Elle comptait trois mille guerriers. Des femmes et des esclaves accompagnaient aussi le convoi, ainsi que des régiments de combattants issus d'autres tribus arabes.

Les Quraysh quittèrent La Mecque dans un branle-bas auquel se joignirent des membres du clan des Kinânah et des Tuhâmah.

Afin de décourager la défection sur le champ de bataille, on avait requis la présence des femmes qui se tiendraient à l'arrière pour supporter les combattants et fustiger et humilier les déserteurs. Ainsi Hind bint 'Utbah b. Rabî'ah accompagna son époux Abû Sufiân. Barzah bint Mas'ûd Thaqa'fi se tenait aux côtés de Safwân b. Umayyah, et Um HakAm bint Al-Hârith b. Hishâm b. Al-Mughîrah suivait son époux 'Ikrimah b. Abû Jahl. Fâtimah bint Al-Walîd b. Al-Mughîrah qui était la femme d'Al-Hârith b. Hishâm prit part aussi à la bataille.

L'expédition se mit en marche jusqu'à atteindre une vallée proche de Médine, où les Mecquois dressèrent leur campement dans le creux d'une rivière.

Les Quraysh avaient fait précéder cette opération d'une campagne d'information et de ralliement de grande ampleur orchestrée par Abû 'Uzzah 'Amrû b. Abd Allah Al-Jumahî, 'Amrû b. Al-'Âs, Hubayrah Al-Makhzûmî et Ibn Zib'arâ. Cette manœuvre médiatique favorisa la collecte importante de fonds pour le financement de l'expédition. Le montant rassemblé atteignit ainsi cinquante mille dinars d'or.

3. Le service de renseignement du Prophète ﷺ à l'affût de l'ennemi

Al-'Abbâs b. Abd Al-Mutalib, qui se trouvait à La Mecque, surveillait les manœuvres et les préparatifs de l'armée des Quraysh. Il avertit le Messager d'Allah ﷺ aussitôt que le régiment se mit en mouvement. Dans la lettre qu'il fit parvenir à l'Envoyé ﷺ, il décrivait chaque détail concernant les troupes mecquoises. Le porteur du courrier se rendit à Médine à si vive allure, qu'il accomplit le trajet de cinq cents kilomètres en trois jours seulement. Il remit la lettre au Prophète ﷺ qui se trouvait alors dans la Mosquée de Qubâ.

Le Messager ﷺ veillait à se tenir informé de la situation à la Mecque, et son oncle Al-'Abbâs lui était d'une grande utilité en cela. Ibn 'Abd Al-Birr relate ceci :

Al-'Abbâs, qu'Allah l'agrée, dépêchait régulièrement des émissaires vers Médine pour renseigner les musulmans sur les idolâtres. Il représentait un soutien important à La Mecque. Bien qu'il exprimât le souhait à plusieurs reprises de rejoindre le Prophète ﷺ, ce dernier lui avait fait savoir que sa résidence à La Mecque demeurait préférable.

L'oncle de l'Envoyé d'Allah ﷺ lui fournit des informations très précises

dans la lettre que lui rapporta l'émissaire : Les Quraysh s'apprêtent à partir en expédition contre vous, prépare-toi donc à les recevoir. Ils sont au nombre de trois mille combattants, dont deux-cents cavaliers, et sept-cents hommes en cuirasses. Leur convoi est aussi composé de trois mille chameaux et ils transportent avec eux tout ce qu'ils possèdent d'armes.

Le Messenger d'Allah ﷺ ne s'était pas pour autant contenté des renseignements de son informateur à La Mecque. En effet, il veilla à se tenir au courant des mouvements de l'armée qurayshite au gré de l'évolution de la situation.

Dans cette optique, le Prophète ﷺ a alors dépêché Al-Hubâb b. Al-Mundhir Al-Jamûh pour s'introduire discrètement au sein de l'armée Quraysh. Ce dernier réussit ainsi à évaluer les forces en présence et il rebroussa chemin vers Médine.

L'Envoyé d'Allah ﷺ lui demanda à son retour : « Qu'as-tu vu ?

- J'ai compté environ trois mille hommes, lui répondit Al-Hubâb, deux cents chevaux, sept cents cuirasses étincelantes.

- Sont-ils accompagnés de leurs femmes ? L'interrogea encore le Prophète ﷺ.

- Oui, dit Al-Hubâb, et elles portent timbales et tambours.

- Elles sont là pour supporter les combattants et leur rappeler les morts de Badr; commenta le Prophète ﷺ, qui ajouta : Ne parle à personne de ce que tu as vu, et Allah nous suffit et Il est Le Meilleur des Protecteur. Ô, Allah, accorde-nous Ton soutien.

Toujours dans sa démarche de se maintenir informé, le Prophète ﷺ envoya Anas et Mu'nis, les deux fils de Fadhâlah pour tenter de recueillir des renseignements sur Quraysh. Les deux éclaireurs découvrirent que ces derniers faisaient paître leurs montures et chameaux dans des champs aux environs de Médine. Ils rapportèrent ces indications au Mostafâ ﷺ. Notons également que le Prophète ﷺ veillait, après que les informations furent confirmées, à ne pas les ébruiter afin de ne pas inquiéter les musulmans et saper le moral des troupes avant leur préparation. C'est la raison pour laquelle, quand Ubay b. ka'b a lu le message de Al-'Abbâs b. Abd Al-Mutalib il lui ordonna de ne rien dévoiler à quiconque et il est rentrer rapidement à Médine.

Le Messenger ﷺ se concerta ensuite avec les Muhâjirûn et les Ansar pour une défense appropriée pour faire face à cette armée. Avant cela, le Prophète ﷺ avait mis Sa'd b. Rabî', le chef des Ansar, dans la confiance en lui disant : « Par Allah, j'y vois un bien, mais gardes le secret pour le moment ». Lorsqu'il sortit de chez Sa'd après leur entretien, l'épouse de ce

dernier lui demanda : « Que t'a dit l'Envoyé d'Allah ? » « Malheur à toi ! » lui répondit Sa'd, « cela ne te concerne pas ! ». Mais la femme de Sa'd lui fit savoir qu'elle avait entendu la conversation. Sa'd se rendit alors auprès du Messenger ﷺ et lui dit : « Ô Envoyé je crains que ma femme ne dévoile l'affaire, et je ne veux surtout pas que tu penses que j'ai trahi le secret. » « *Laisse faire* », lui répondit le Prophète ﷺ.

4. La concertation du Messenger d'Allah ﷺ avec ses Compagnons

Après avoir obtenu les informations nécessaires sur l'armée mecquoise, le Prophète ﷺ consulta ses Compagnons sur les deux options stratégiques qui se présentaient à eux : partir à la rencontre de l'ennemi ou organiser la défense à l'intérieur de Médine. L'Envoyé d'Allah ﷺ leur proposa la seconde alternative : « *Nous restons parfaitement à l'abri dans l'enceinte de la ville, je vous propose donc d'y demeurer et de les laisser venir à nous. Ils devront alors dresser leur campement à l'extérieur de la ville, ce qui ne sera pas à leur avantage. S'ils choisissent de donner l'assaut, nous les combattons alors de l'intérieur* ». Pour une fois, Abd Allah b. Ubayy b. Salûl se rangea à l'avis du Prophète ﷺ. Mais plusieurs Compagnons qui avaient manqué la bataille de Badr manifestèrent leur désir d'aller à la rencontre de l'ennemi : « Ô Messenger, conduis-nous plutôt à l'ennemi ». Ibn Kathîr a rapporté :

« Beaucoup parmi les Compagnons souhaitaient sortir de Médine pour affronter l'ennemi et ils ne partageaient pas l'avis du Prophète ﷺ. Le Dcret d'Allah se réalisa en faveur de leur opinion. La plupart de ces derniers n'avaient pas participé à la bataille de Badr et regrettaient d'avoir manqué le mérite de cette première expédition. »

Ibn Ishâq a relaté cet évènement en ces termes :

« Ceux qui restaient en faveur d'une rencontre avec l'ennemi insistèrent auprès de l'Envoyé ﷺ au point que ce dernier rentra chez lui pour revêtir sa tenue de combat. Pendant ce temps, des Compagnons adressèrent des reproches aux partisans du départ pour avoir contredit la suggestion du Messenger d'Allah ﷺ. Ils demandèrent à Hamzah de se rendre chez le Prophète pour l'informer qu'ils se rangeaient finalement tous à son avis. « Ô Messenger d'Allah, lui dit Hamzah, les gens regrettent et reviennent sur leur choix et sont prêts à suivre ta proposition ». Mais le Mostafâ ﷺ lui répondit : « *Il ne convient pas à un Prophète qui a revêtu sa tenue de combat de l'ôter sans avoir livré bataille* »¹.

1. Ahmed (3/351)

Les arguments des partisans de l'affrontement de l'ennemi à l'extérieur de Médine :

- Les Ansar s'étaient engagés lors du second Pacte d'Al 'Aqabah à défendre le Messager d'Allah ﷺ. Par conséquent, rester à l'intérieur des murs de la ville s'apparentait, pour la plupart, à une marque de relâchement vis-à-vis de leur engagement.
- La minorité des Muhâjirûn quant à elle, pensait qu'il leur incombait plus qu'aux Ansar de protéger Médine et ses plantations environnantes de toute attaque mecquoise.
- La plupart d'entre eux avaient manqué la bataille de Badr et donc cette première occasion d'obtenir ce qu'ils désiraient avec ardeur : le martyr pour la Cause d'Allah.
- La majorité pensait que le blocus de Médine offrirait aux Quraysh une opportunité de victoire, surtout dans la perspective du prolongement de ce siège qui menacerait l'approvisionnement des musulmans.

Les arguments des partisans de l'organisation de la défense de la ville depuis l'intérieur :

- L'armée idolâtre se composait de différents groupes tribaux. Par conséquent, leur cohésion et leur entente à plus ou moins long terme n'étaient pas garanties.
- Prendre d'assaut une ville dont les habitants sont résolus et déterminés à défendre leur territoire, demeure difficile, en particulier si l'armement des deux adversaires reste du même type.
- La défense de ceux qui craignent pour leurs familles, leurs fils, leurs femmes et leurs filles reste beaucoup plus ardente et acharnée.
- Les femmes et les jeunes garçons peuvent aussi participer à la bataille d'une façon ou d'une autre, ce qui augmente l'effectif.
- Les résistants peuvent utiliser toute sorte de projectiles qui pouvaient causer des dommages chez l'ennemi, tel que les pierres par exemple.

Cet évènement de la concertation confirme clairement, une fois de plus, la volonté du Prophète ﷺ d'accoutumer ses Compagnons à la pratique de la consultation, même lorsque leurs avis divergeaient du sien.

Quoi qu'il en soit, le Prophète ﷺ n'invitait ses Disciples à exprimer leur avis que sur les questions qui n'avaient pas fait l'objet d'une Révélation. Cela constitue une incitation à la réflexion sur les solutions pour répondre aux problèmes que peut rencontrer la Communauté.

Les opinions restaient libres, comme l'illustre ce récit, et le Prophète ﷺ n'a adressé aucun reproche à ceux qui ne partageaient pas son avis, car une concertation sujette à la censure n'a aucun intérêt.

Nous retiendrons aussi que requérir l'opinion des autres demeure une obligation coranique pour le chef, à laquelle se conformait le Messenger d'Allah ﷺ :

« C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mohammad) as été si doux envers eux?! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 159.

Cette injonction divine renferme un but pédagogique qui consiste à instaurer la consultation comme règle pratique au sein de la Oumma.

L'autre aspect que l'on remarque concerne l'attitude diplomatique des Compagnons qui consiste à ne pas imposer leur vision à leur chef et à se contenter de l'exprimer. Ils avaient compris qu'il appartient ensuite au commandement d'opter pour l'avis qu'il juge le plus approprié. Pour cette raison, les Compagnons s'excusèrent auprès du Prophète ﷺ pour avoir insisté pour que ce dernier se range à leur avis.

Mais l'Envoyé d'Allah ﷺ en profita pour leur transmettre un nouvel enseignement essentiel sur la façon de bien diriger. Cette leçon consiste à ne pas manifester d'hésitation et d'incertitude lorsque le chef s'est résolu à agir, car cette attitude affecte la confiance que les subalternes lui portent et génère l'indiscipline.

Cela dit, à la suite de cette concertation le Messenger d'Allah ﷺ, résolu à quitter Médine pour rencontrer l'ennemi, annonça l'état d'urgence et la préparation de l'armée au départ.

Les musulmans restèrent sur leur garde durant la nuit. Chacun portait son arme et avait reçu l'ordre de la garder même en dormant. Le Prophète ﷺ plaça en garnison à Médine cinquante farouches combattants qui sous le commandement de Mohammad b. Maslamah devait protéger la cité. Sa'd b. Mu'âdh, Usayd b. Hudhayr, Sa'd b. 'Ubâdah comptaient parmi les Compagnons chargés de la garde rapprochée du Messenger d'Allah ﷺ. Ces derniers passèrent la nuit du vendredi devant l'entrée de la Mosquée de Médine.

5. Le départ de l'armée musulmane vers Uhud

Le Messager d'Allah ﷺ entreprit une première manœuvre importante et stratégique liée au choix du moment du départ et de l'itinéraire à suivre. Le Mostafâ ﷺ avait mis les troupes en mouvement au beau milieu de la nuit. C'est à ce moment que l'atmosphère était au calme, que les déplacements de voyageurs restaient réduits, et que l'ennemi se trouvait alors plongé dans un sommeil profond après leur long périple. Cela les rendait donc inattentifs aux éventuels mouvements tumultueux d'une troupe équipée.

Al Wâqidî a rapporté au sujet de ce départ : « Le Prophète ﷺ s'était endormi. Il se réveilla avant l'aube et demanda où se trouvaient les guides ». L'Envoyé d'Allah ﷺ emprunta alors l'itinéraire le plus sûr et le plus discret pour parvenir sur le champ de bataille. Il demanda alors à ses Compagnons : « *Se trouve-t-il un homme parmi vous qui nous aidera à nous rapprocher d'eux sans être repéré ?* ». Un volontaire du nom d'Abû Khaythamah se proposa pour la tâche.

Ce guide conduisit les musulmans à travers un champ et des plantations qui appartenaient aux Banû Hârithah, puis il leur fit emprunter un passage sur les terres d'un certain Rib'î b. Qaydhî -ou selon Ibn Hishâm Mirba' b. Qaydhî-. Ce dernier, hypocrite et aveugle, se mit à jeter du sable sur les musulmans en disant : « Si tu es le Messager d'Allah, je ne t'autorise pas à traverser mes terres ». Dans une autre version, il aurait saisi une poignée de sable en criant : « Par Allah, si seulement je pouvais être certain de t'atteindre Mohammad, je te lancerais cela au visage ! ».

Certains Compagnons se précipitèrent vers lui pour le tuer, mais l'Envoyé d'Allah ﷺ tenta de les retenir par ces mots : « Laissez-le, c'est un aveugle, il ne voit ni avec les yeux ni avec le cœur ». Toutefois, Sa'd b. Zayd, des Banû Abd Al-Ashhal, avait déjà asséné à l'hypocrite un coup avec son arc qui entailla son crâne.

La manœuvre du Messager d'Allah ﷺ, qui consistait à se déplacer avec toute une armée entre les arbres et les plantations nous montre à quel point il agissait avec précautions dans ses déplacements. En effet, les voies de passage habituelles plaçaient l'armée à découvert et auraient permis à l'ennemi d'évaluer les forces musulmanes. Cette prudence permet de ne pas attirer l'attention des ennemis sur les capacités militaires et donc de prévenir toute mise en place d'une riposte adverse concertée, qui pourrait déjouer les plans.

Ce récit constitue également un cas pratique qui instruit sur le principe de la primauté de l'intérêt général sur l'individuel lorsque ces deux derniers s'opposent.

Ainsi le Messager d'Allah ﷺ en traversant les terres de l'hypocrite Mirba' b. Qaydhî, avec son armée a nécessairement causé quelques dommages aux plantations. Mais la nécessité de raccourcir le trajet pour l'armée musulmane relevait de l'intérêt de l'armée qui demeure prioritaire. Deux intérêts s'opposaient donc dans cette situation : le public ou collectif et le privé.

Le Sage Législateur, exalté soit-Il, a dans cette perspective, établi les finalités de la Loi qui garantissent le bien-être des créatures, tels que : la préservation de la religion, de la vie, de la raison, de la descendance et des biens. Cette échelle des nécessités dont la Loi garantit la protection obéit à une hiérarchie.

Ainsi ces cinq finalités de la Loi possèdent un ordre de priorité dans cette échelle des nécessités : 1. La religion ; 2. La vie ; 3. La raison ; 4. La descendance et enfin 5. Les biens.

Ces principes généraux sur la hiérarchie des finalités de la Loi, selon ce modèle, font l'unanimité parmi les théologiens.

Les savants spécialisés dans l'étude de la biographie du Prophète ﷺ et dans sa Tradition ont déduit des règles essentielles qui sont liées à la question de la confrontation de l'intérêt général à l'intérêt privé. Parmi ces derniers, citons l'imam Shâ'ibî, Al-'Izz b. Abd As-Salâm. Le premier par exemple a écrit dans al-muwâfaqât :

La règle générale dans ce domaine consiste à identifier où se situe l'intérêt ou la nuisance dans une situation donnée. La décision dépend ensuite de la prédominance de l'un ou de l'autre. Dans le cas où l'intérêt équivaudrait à la nuisance, la situation devient alors problématique. C'est la raison pour laquelle les savants ont divergé sur la question de l'adéquation d'un avis juridique avec le principe de l'intérêt général, lorsque les avantages et les nuisances se compensent ou que ces dernières comportent une grande éventualité.

L'imam Al-'Izz b. Abd As-Salâm, quant à lui, a expliqué cette notion ainsi :

Le bon choix consiste à accorder la primauté à l'intérêt supérieur et à repousser les nuisances réelles par celles qui restent moins probables. Ce principe reste unanime chez les savants et dans toutes les législations. Si les préjudices liés à une situation équivalent à ses avantages, la dé-

cision demeure plus complexe. Toutefois, en cas de présence d'intérêts divergents dans une situation, le bon choix reste en faveur de l'intérêt jugé prépondérant ». L'imam a ajouté : « En règle générale, il faut idéalement opter pour la situation qui comporte un intérêt sans préjudice quelconque, et éviter tout choix qui ne présente que des préjudices sans garantir aucun intérêt ».

La défection d'Ibn Salûl avec le tiers des combattants

À l'arrivée des troupes musulmanes dans la région de Shawt, Ibn Salûl leader des hypocrites se retira avec trois cents de ses partisans. Pour justifier sa désertion, il prétendit qu'aucun combat ne serait livré contre les idolâtres. Il objecta aussi le fait qu'il n'était pas censé livrer bataille en dehors des murs de Médine. En outre, il déclara : « Il (le Prophète ﷺ) a choisi d'obéir à de jeunes insensés et de rejeter mon avis, nous n'irons donc pas nous sacrifier ! ».

L'objectif principal de cette rébellion consistait à provoquer le désordre et la confusion dans les rangs musulmans, et de démoraliser les troupes, au bénéfice de l'ennemi. Une telle attitude constitue en soi une trahison manifeste et révèle la haine du personnage à l'égard des croyants.

Mais c'est en réalité la Sagesse divine qui s'exprima dans cet événement afin que les troupes de l'islam soient purgées de cette engeance, et que les traîtres soient démasqués devant les gens loyaux. La séparation entre les musulmans sincères et les opportunistes, les croyants et les hypocrites s'est ainsi clairement réalisée.

« Allah n'est point tel qu'Il laisse les croyants dans l'état où vous êtes jusqu'à ce qu'Il distingue le mauvais du bon. Et Allah n'est point tel qu'Il vous dévoile l'Inconnaissable. Mais Allah choisit parmi Ses Messagers qui Il veut. Croyez donc en Allah et en Ses Messagers. Et si vous avez la foi et la piété, vous aurez alors une récompense énorme. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 179

La lâcheté et la défection ont ainsi révélé les réelles intentions des hypocrites. Ils se sont ainsi montrés sous leur vrai visage, devant eux-mêmes et les autres, avant que le noble Coran ne les démasque publiquement par la suite.

La réaction de Abd Allahu b. 'Amrû b. Harâm face à la défection des hypocrites

Abd Allahu b. 'Amrû b. Harâm, qu'Allah l'agrée, avait tenté de convaincre les hypocrites de retourner dans les rangs. Mais ils refusèrent. Il insista



auprès d'eux et leur dit : Ô, mon peuple, je vous invite au nom d'Allah, à ne pas abandonner les vôtres et votre Messenger qui s'apprêtent à combattre leurs ennemis.

Si nous étions persuadés qu'une lutte s'engagerait réellement, jamais nous ne vous laisserions, répondirent les déserteurs.

Ayant compris qu'ils étaient définitivement résolus à faire défection, Abd Allahu b. 'Amrû b. Harâm leur rétorqua : qu'Allah vous éloigne donc mécréants ! Et Allah compensera sûrement votre absence pour Son Messenger. Allah révéla dans le Noble Coran les Paroles suivantes au sujet des traîtres :

« Et tout ce que vous avez subi, le jour où les deux troupes se rencontrèrent, c'est par permission d'Allah, 167. et afin qu'Il distingue les croyants, et qu'Il distingue les hypocrites. On avait dit à ceux-ci : Venez combattre dans le sentier d'Allah, ou repoussez [l'ennemi], ils dirent : “ Bien sûr que nous vous suivrions si nous étions sûrs qu'il y aurait une guerre.” Ils étaient, ce jour-là, plus près de la mécréance que de la foi. Ils disaient de leurs bouches ce qui n'était pas dans leurs cœurs. Et Allah sait fort bien ce qu'ils cachaient. » Âli-Imrân (La Famille d'Imrân) : 166-167

Les Banû Salamah et les Banû Hârithah

À la défection d'Ibn Salûl, les membres des tribus Banû Salamah et Banû Hârithah envisagèrent également le retour à Médine. Mais Allah affermit leurs pas et les préserva de la désertion :

« Quand deux de vos groupes songèrent à fléchir ! Alors qu'Allah est leur allié à tous deux ! Car, c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance. » Âli-Imrân (La Famille d'Imrân) : 122.

Jâber b. Abd Allah a affirmé que ce verset fut révélé « à notre sujet, les Banû Salamah et Banû Hârithah, et il me réjouit qu'il en fût ainsi, car Allah a dit : Alors qu'Allah est leur allié à tous deux ».

La manœuvre des hypocrites avait donc éveillé quelques incertitudes chez certains musulmans qui pensèrent à se retirer également. Mais ils résistèrent à cette tentation et surmontèrent leur penchant. Allah leur accorda alors Son soutien et Il affermit leurs pas parmi les rangs des croyants.

Les avis des Compagnons du Prophète étaient partagés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de la défection d'Ibn Salûl. Deux tendances se manifestèrent :
- Éliminer physiquement les déserteurs qui avaient trahi les musulmans et dispersé leurs rangs ;

- L'autre tendance opposée qui n'était pas en faveur de leur exécution.

Le noble Coran évoque ces deux tendances :

« Qu'avez-vous à vous diviser en deux factions au sujet des hypocrites ? Alors qu'Allah les a refoulés (dans leur infidélité) pour ce qu'ils ont acquis. Voulez-vous guider ceux qu'Allah égare ? Et quiconque Allah égare, tu ne lui trouveras pas de chemin (pour le ramener). » An-Nisâ' (Les Femmes) : 88

Le recours à l'assistance des mécréants

Durant le trajet vers Uhud, le Messager d'Allah ﷺ et ses troupes qui arrivèrent à un endroit du nom de Shaykhayn, aperçurent un convoi qui se déplaçait bruyamment. L'Envoyé ﷺ demanda : « *Qui sont ces gens ?* »

- Ceux-là sont les alliés juifs de Ibn Salûl, lui dit-on. Il déclara alors : « *nous ne faisons pas appel aux mécréants pour combattre d'autres mécréants* ». Le Messager d'Allah ﷺ avait érigé cette règle en principe de base qui interdit le recours à l'assistance et au soutien des ennemis de l'islam.

Le Prophète ﷺ congédie les Compagnons trop jeunes

Au campement dressé à Shaykhayn, le Messager ﷺ en profita pour congédier de son armée plusieurs jeunes Compagnons qui n'avaient pas plus de quatorze ans. Parmi ces derniers se trouvaient : Abd Allah b. 'Umar, Zayd b. Thâbit, Usâmah b. Zayd, Zayd b. Arqam, Al-Barâ b. 'Âzib et Abû Sa'îd Al-Khudrî. Le Prophète ﷺ invita quatorze jeunes musulmans à rentrer à Médine, dont Ibn 'Umar, mais il autorisa Râfi' b. Khadîj à participer à la bataille, car il était archer.

Sumrah b. Jundub, qui avait été remercié, se rendit alors auprès de son beau-père Murî b. Sinân b. Tha'labah, l'oncle d'Abû Sa'îd Al-Khudrî, qui avait pris en charge son éducation. En pleurs, Sumrah b. Jundub se plaignit auprès de Murî d'avoir été congédié : ô père, dit-il, le Messager d'Allah ﷺ a autorisé Râfi' à se battre et il m'a renvoyé, alors que je suis bien plus fort que Râfi'. Le beau-père de Sumrah rendit visite alors à l'Envoyé ﷺ pour plaider la cause de son beau-fils. Le Prophète ﷺ regarda les deux candidats et leur dit : « *Luttez !* ». Sumrah remporta le défi sur son adversaire Râfi', mais le Messager ﷺ les intégra tous les deux dans son armée et son régiment et confia à chacun une tâche spécifique.

Notons que le Prophète ﷺ avait autorisé Râfi' et Sumrah à participer à la bataille pour leurs aptitudes à combattre, malgré leur âge, à la différence des autres jeunes garçons qu'il a congédiés. Ces derniers ne possédaient probablement pas les qualités d'endurance requises sur un champ



de bataille, pour supporter les coups d'épée, les flèches et les lances. Ils auraient pu alors créer la confusion dans les rangs des combattants en fuyant en plein cœur de la bataille.

Nous remarquons aussi le dynamisme de cette communauté islamique dans laquelle les hommes, toutes générations confondues, étaient motivés pour défendre l'Islam et par la quête du martyr. Les plus jeunes d'entre eux n'étaient pas les moins fervents. Ils restaient prêts à affronter la mort, avec le sourire aux lèvres. Ce désir ardent de se lancer à la poursuite du martyr de manière volontaire demeure très singulier. Ils n'avaient pourtant aucune obligation de participer au combat. Ce phénomène révèle l'impact de l'éducation et de la mission prophétiques, qui guidaient les individus vers l'amour pour l'Au-delà et le détachement vis-à-vis de ce monde.

6. La stratégie du Messenger d'Allah ﷺ dans son affrontement contre les idolâtres mecquois

Le Prophète ﷺ avait élaboré sa stratégie en débutant par le choix du lieu d'affrontement et par la sélection de ses combattants. Il avait en outre recruté cinquante archers auxquels il adressa des recommandations pressantes. Il divisa son armée en trois régiments et assigna à chacun d'eux un étendard :

- Le régiment des Muhâjirûn, dont Mus'ab b. 'Umayr était le porte-étendard ;
- Usayd b. Hudhayr reçut la bannière du régiment des Aws du clan Ansar ;
- et le régiment des Khazraj du clan Ansar était conduit par Al-Hubâb b. Al-Mundhir.

Le Messenger d'Allah ﷺ avait pour habitude avant chaque bataille de motiver ses troupes, de les inviter à endurer et à faire preuve de patience durant la lutte et l'affrontement de l'ennemi. Il respecta cette coutume à Uhud comme l'a relaté Al-Wâqidî :

« Puis le Prophète s'adressa aux combattants : "ô vous autres, je vous recommande ce qu'Allah m'a recommandé dans Son Livre, à savoir l'obéissance et l'éloignement du péché. Vous voici en ce jour, prêts à récolter votre rétribution et le fruit de vos actes pour ceux d'entre-vous conscients de leurs responsabilités. Pour ceux qui restent résolus, convaincus, décidés et zélés, préparez-vous, car le Jihad demeure très éprouvant et seuls ceux qu'Allah affermit de Sa guidée l'endurent. Allah demeure avec ceux qui Le servent et le diable accompagne les transgresseurs. Armez-vous de persévérance comme prélude à votre Jihad et partez en quête de la promesse

d'Allah, suivez mes instructions, car je veille à votre bien-être. Sachez que les divergences et les disputes conduisent à la défaite et à la faiblesse, et qu'Allah ne les aime pas et qu'à cause de ces dernières Il prive de la victoire sur l'ennemi" ».

Ce discours du Mostafâ ﷺ comporte plusieurs points importants :

- Il constitue une incitation à la fermeté, à l'ardeur et au zèle sur le champ de bataille.
- Il invite à l'endurance dans l'affrontement contre l'ennemi.
- Il met en garde contre les conséquences fâcheuses de la division et des disputes.

Cette pédagogie prophétique bénie nous instruit sur des réalités incontournables en lien avec la guerre. Elle confirme que la puissance d'une armée réside avant tout dans sa force morale, sans laquelle l'équipement militaire le plus sophistiqué demeure inutile. Les enseignements et recommandations du Prophète ﷺ ont permis de semer dans le cœur des combattants l'amour pour le Jihad et du martyr. Ils devinrent des soldats pour lesquels la mort pour la Cause d'Allah est meilleure que la vie.

Le Messager d'Allah ﷺ avait aussi pris en considération l'importance stratégique que représenterait durant cette bataille la montagne d'Uhud. Il ordonna dès son arrivée à Uhud de positionner les combattants, dos tournés à la montagne et face à Médine. Après cela, il sélectionna cinquante archers qu'il plaça sous le commandement de Abd Allah b. Jubayr. Le Prophète ﷺ leur demanda de se tenir sur le mont 'Aynayn opposé à celui d'Uhud afin d'empêcher les armées mecquoises de contourner Uhud et de prendre ainsi à revers les musulmans. Il adressa aux archers la recommandation expresse suivante :

« Ne quittez votre emplacement sous aucun prétexte, même si vous voyez les rapaces nous saisir, et attendez mes instructions. Maintenez cette position même si vous constatez que la bataille tourne en notre faveur, tant que vous n'aurez rien entendu de moi ».

L'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna également aux combattants ceci : *« ne vous mettez pas en mouvement avant mon signal ».*

Et aussi : *« qu'aucun de vous ne livre bataille avant mon ordre ».*

Au chef des archers le Prophète ﷺ adressa cette consigne : *« repousse par les flèches les assauts des cavaliers afin qu'ils ne nous prennent pas à revers et maintiens cette position, quelle que soit l'issue du combat ».*



Aux archers, le Messager ﷺ réitéra ses instructions par ces mots : « maintenez votre position, même si nous percions les lignes ennemies, ne bougez pas, et si l'ennemi prend le dessus, ne nous secourez pas, mais usez de vos flèches, car les chevaux rebroussent les pas devant les flèches. Sachez que nous conserverons l'avantage aussi longtemps que vous maintiendrez votre position, et qu'Allah soit mon Témoin contre vous ».

Les musulmans prirent place sur les hauteurs et abandonnèrent la plaine d'Uhud pour permettre l'avancée des troupes mecquoises qui tournaient le dos à Médine.

Les missions que devaient assurer les archers consistaient à prendre position et ne pas quitter leur poste, couvrir le dos de l'armée musulmane contre les éventuels assauts des cavaliers par derrière.

Le Prophète ﷺ procéda ensuite à l'alignement des troupes en rangs serrés, semblable à ceux de la prière collective. Il se déplaçait entre les rangées pour aligner les guerriers ordonnant à l'un de s'avancer ou à l'autre de reculer et préparant ainsi ses Compagnons pour l'affrontement.

Les hommes les plus robustes et les plus aguerris occupaient les premiers rangs et ouvraient ainsi la progression au reste de la formation. Le Messager d'Allah ﷺ cherchait ainsi à infliger un maximum de pertes dans le camp ennemi.

L'autre instruction que l'Envoyé d'Allah ﷺ avait donnée à ses soldats consistait à ne déclencher les hostilités qu'à son signal. L'imam Tabari a ainsi rapporté : « Le Prophète ﷺ et ses Compagnons se tenaient le dos tourné au mont Uhud, puis il dit : « *ne combattez que lorsque vous en recevrez l'ordre* ».

Cette consigne avait pour but d'assurer la cohésion des troupes placées sous un seul commandement, celui du Messager ﷺ, le plus apte.

* * * *

PARTIE 2

Au cœur de la bataille

1. Début et intensification des combats ; les musulmans prennent l'avantage

Avant que la lutte ne s'engage, Abû Sufiân tenta de semer la discorde parmi les musulmans et de briser leur cohésion. Il dépêcha alors parmi les Ansar un émissaire porteur du message suivant : « retirez-vous de la bataille et laissez-nous régler nos comptes avec les nôtres, et nous vous épargnerons, nous ne sommes pas venus ici pour combattre les Ansar ». Mais il n'obtint pas la réponse souhaitée.

Cette première tentative des Quraysh n'avait pas abouti et ces derniers eurent alors recours à un traître médinois qui avait rejoint leurs rangs et qui se nommait Abû 'Âmir Ar-Râhib. Ce dernier se rendit auprès de plusieurs Ansar pour les encourager à la défection. Il se présenta à eux et leur dit : « Ô peuple des Aws, je suis Abû 'Âmir. Les Ansar lui rétorquèrent : qu'Allah nous préserve de ta vue, toi le traître pervers ?! Après cette réponse, Abû 'Âmir leur dit : je vois qu'un mal s'est abattu sur mon peuple après mon départ ! ». Il combattit plus tard dans les rangs mecquois avec acharnement en lançant des pierres sur les Ansar.

Puis la bataille débuta par un combat singulier entre 'Ali b. Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée, et Talhah b. 'Uthmân qui portait l'étendard des idolâtres en ce jour.

L'auteur de as-sîratul-alabiyah a relaté :

Talhah b. 'Uthmân s'avança. Il tenait à la main l'étendard de La Mecque et provoqua en combat singulier les musulmans. Ces derniers ne réagirent pas. L'idolâtre leur dit alors : ô suiveurs de Mohammad vous pré-

tendez que vos épées nous expédient en Enfer et que les nôtres vous font entrer au Paradis. Qui est celui qui parmi vous m'enverra en Enfer ou celui que mon coup d'épée conduira au Paradis ?! À ces mots 'Ali b. Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée, sortit des rangs et s'écria : par Allah, Celui qui détient ma vie, je n'en aurai fini avec toi que lorsqu'Allah aura anticipé ton départ vers l'Enfer par mon épée, où qu'Il m'accorde le Paradis par la tienne ! Durant le combat, 'Ali trancha la jambe de son adversaire. Talhah s'écroula au sol, sa tunique se releva et dévoila ses parties intimes. Il supplia alors 'Ali de l'épargner au nom d'Allah et des liens de parenté qui les liaient. Ce dernier se détourna de lui pour rejoindre les rangs des musulmans.

Le Messenger d'Allah ﷺ lança un takbîr. Certains Compagnons demandèrent à 'Ali pourquoi il n'avait pas achevé son adversaire. Il répondit : il est mon cousin et il m'a supplié au nom de la parenté qui nous lie au moment où il tomba à terre et que son intimité se dévoila ; la pudeur m'a alors retenu.

Les deux armées s'élancèrent l'une contre l'autre et les combats firent rage. Pendant ce temps, le Messenger d'Allah ﷺ motivait, encourageait ses Compagnons et gonflait le moral de ses troupes.

Il saisit une épée qu'il brandit devant ses Disciples : « Qui veut recevoir de moi cette épée ? » Demanda-t-il. Les mains se tendirent alors vers lui et les suppliques s'élevèrent : moi ! moi ! Ô Messenger d'Allah ! Mais le Prophète ajouta : « Je veux dire qui la prendra et s'acquittera de son prix. » Ces paroles tempérèrent soudainement la convoitise des Compagnons. Mais pas chez un certain Simâk b. Kharashah Abû Dujânah, qu'Allah l'agrée, qui demanda : « Ô Messenger quel est le prix à payer pour obtenir cette épée ? » Le Prophète répondit : « Son prix est de frapper avec l'ennemi jusqu'à la courber ». « Dans ce cas, je la prendrai et m'acquitterai de son prix ! » lui promit Abû Dujânah. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui remit alors l'épée.

Abû Dujânah était un vaillant guerrier qui aimait parader et fanfaronner durant les batailles.

Le Messenger d'Allah ﷺ qui le regardait ainsi se pavaner sur le champ de bataille dit : « *Voici une démarche qui en d'autres circonstances aurait franchement déplu à Allah* ».

Zubayr b. Al-'Awwâm nous a rapporté les exploits d'Abu Dujânah durant la bataille d'Uhud. Il a relaté ceci :

J'ai éprouvé un peu de déception de n'avoir pas reçu l'épée à la place de Dujânah. Je suis pourtant son cousin et j'appartiens au clan des Quraysh. En outre, je lui avais demandé l'épée le premier, mais le Prophète ﷺ la

tendit à Abû Dujânah et me la refusa. Je me dis alors : par Allah je vais voir ce qu'Abû Dujânah va faire de cette épée. Je le vis sortir un bandeau rouge qu'il serra autour de sa tête. J'entendis ensuite les Ansar dire : Abû Dujânah porte son bandeau rouge, le bandeau de la mort comme ils l'appelaient. Abû Dujânah s'élança alors vers les rangs des idolâtres en récitant ces vers :

Je suis celui qui a promis au Bien aimé,
au pied de la montagne, près du palmier,
de ne jamais, à l'arrière des rangs, m'attarder,
et de frapper avec l'épée d'Allah et du Messager.

Tous ceux qui croisaient son chemin tombaient sous les coups de son épée. Parmi les idolâtres se trouvait un homme chargé d'achever nos blessés sur le champ de bataille. Ce dernier et Abû Dujânah se rapprochèrent. J'espérais que ces deux-là s'affronteraient et cela se produisit. L'idolâtre porta un coup à Abû Dujânah qui le contra avec son bouclier. Il riposta par une frappe qui terrassa le Mecquois. Puis je le vis brandir l'épée au-dessus de la tête de Hind bint 'Utbah, mais il retint son coup. Allah et Son Messager savent mieux s'il a bien agi à ce moment.

L'historien Ibn Ishaq a mentionné quant à lui, pour expliquer ce geste d'Abû Dujânah envers Hind, ce qu'Abû Dujânah a lui-même rapporté : À ce moment précis de la bataille je voyais quelqu'un haranguer et encourager avec acharnement les combattants idolâtres. Je me dirigeais vers cette personne et je brandis mon épée au-dessus de sa tête. Un youyou retint ma frappe, car je ne souhaitais pas déshonorer l'épée du Prophète en l'entachant du sang d'une femme.

2. La désobéissance des archers

Les musulmans avaient fait preuve d'une grande vaillance lors de la bataille d'Uhud, et avaient mis en pratique leur devise en avant sans relâche ! Le courage et l'héroïsme des Compagnons s'étaient une fois de plus manifestés de façon remarquable.

L'histoire a conservé les actes de bravoure de plusieurs Disciples du Prophète ﷺ durant cette bataille dont ceux de Hamzah b. Abd Al-Muttalib, Mus'ab b. 'Umayr, Abû Talhah al-Ansârî, Sa'd b. Abû Waqqâs, etc.

Notons cependant que les musulmans n'avaient pris l'avantage que durant la première partie de la bataille.

Le verset du noble Coran suivant fait référence à ce moment du conflit :

« Et certes, Allah a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa permission vous les tuiez sans relâche, jusqu'au moment où vous avez fléchi, où vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré (la victoire) que vous aimez ?! Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. Puis Il vous a fait reculer devant eux, afin de vous éprouver. Et certes, Il vous a pardonné. Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 152

Les archers, de leur position, virent ce qui s'apparentait à la défaite définitive des Quraysh et de leurs alliés. Le Butin étalé au sol finit par attiser leur convoitise et ils abandonnèrent leur poste pensant que la bataille était terminée. Certains s'écrièrent : Le Butin, le Butin ! Nos frères ont remporté la victoire, qu'attendez-vous pour vous emparer du Butin ? Abd Allah b. Jubayr, leur chef, intervint alors et leur rappela : avez-vous oublié ce que vous a dit le Messager d'Allah ?! Mais la plupart abandonna tout de même la position et justifiaient cela en disant : nous devons récolter notre part du Butin comme les autres ! Ils n'accordèrent aucune considération aux ordres de leur chef et se précipitèrent vers le champ de bataille.

Ibn 'Abbâs a rapporté cet évènement :

Le Messager d'Allah ﷺ et les Compagnons commençaient à rassembler les prises de guerre. Ils avaient percé et brisé les lignes ennemies et s'étaient introduits dans leur campement. Les archers s'y ruèrent à leur tour. Les musulmans se retrouvaient ainsi tous regroupés (Ibn 'Abbâs avait imbriqué les mains durant le récit).

C'est à ce moment que les cavaliers ennemis, qui profitèrent de l'abandon par les archers de leur position, contournèrent le mont pour lancer une attaque sur les Compagnons par l'arrière. Des coups d'épée furent échangés, mais beaucoup de Compagnons furent tués durant cet ultime assaut.

En effet, Khâlid b. Al-Walîd qui menait la cavalerie mecquoise, saisit cette occasion idéale pour prendre les musulmans à revers. Les Quraysh s'apercevant de la manœuvre engagèrent une contre-offensive. Les croyants se retrouvaient ainsi pris en étau et la confusion s'installa dans les rangs. L'armée, privée de sa cohésion de départ, chaque combattant était désormais livré à lui-même. Le chaos fut tel que les musulmans parvenaient à peine à distinguer leurs ennemis de leurs frères. On rapporte ainsi qu'Al-Yamân, le père de Hudhayfah b. Al-Yamân, fut tué accidentellement durant la bataille par un autre Compagnon.

Tandis qu'au milieu de ce chaos, la liste des martyrs s'allongeait, les croyants perdirent de vue le Messenger d'Allah ﷺ. C'est alors que la rumeur de sa mort se répandit pour exaspérer, au milieu du tumulte de la bataille, la confusion. Les idolâtres de leur côté avaient intensifié la lutte et frappaient de leurs épées tous les musulmans qu'ils croisaient. L'Envoyé d'Allah ﷺ échappa de justesse à la mort, mais un jet de pierre lui fractura le nez, brisa une de ses incisives et taillada et ensanglanta son visage ﷺ.

D'après Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée :

On cassa une dent du Messenger d'Allah ﷺ durant la bataille d'Uhud, et l'on entailla son visage qui saigna. Tandis qu'il épanchait le sang de sa blessure il dit : « *quelle réussite espérer d'un peuple qui a tailladé le visage de leur Prophète et brisé sa dent, alors qu'il ne faisait que les appeler à l'adoration d'Allah ?* » . Allah révéla alors le verset suivant :

« Tu n'as (Mohammad) aucune part dans l'ordre (divin) - qu'Il (Allah) accepte leur Repentir (en embrassant l'Islam) ou qu'Il les châtie, car ils sont bien des injustes. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 128

Revenons à la bataille, et au moment où Ibn Qamīah se précipita sur Mus'ab b. 'Umayr pour lui infliger un coup d'épée fatal. La grande ressemblance physique de Mus'ab, qu'Allah l'agrée, avec le Prophète ﷺ fit croire à Ibn Qamīah qu'il venait de tuer l'Envoyé ﷺ. Il s'écria alors victorieux : ô gens de Quraysh, je viens de tuer Mohammad !

C'est ainsi que la rumeur de la mort du Prophète ﷺ se propagea au milieu de ce désordre et de cette confusion qui régnaient parmi les Compagnons désemparés. Certains avaient même rebroussé chemin vers Médine, un autre groupe s'était réfugié sur les hauteurs d'Uhud en proie au désarroi, impuissant. Les musulmans avaient déserté le champ de bataille, autour duquel bon nombre avaient baissé les armes. Quelques Disciples du Messenger d'Allah ﷺ à l'annonce trompeuse de la mort de ce dernier, préférèrent livrer une bataille désespérée jusqu'au martyr.

Anas b. Nadhar fut l'un d'eux. Il comptait parmi ceux qui regrettaient ne pas avoir participé à Badr et avait dit alors à cette occasion : « Je jure que si Allah m'accorde de participer à une autre bataille avec Son Messenger, je ferai mes preuves ». Il tint en effet promesse à Uhud. Tandis qu'il aperçut au milieu du désordre, certains Compagnons désemparés par la rumeur et qui avaient déposé les armes, il leur dit : « Pourquoi cessez-vous de com-



battre ?! Le Prophète ﷺ a été tué, répondirent-ils. Anas répliqua alors : si Mohammad est mort, le Seigneur de Mohammad est Vivant ! Mourez donc comme il est mort ! Puis il ajouta dans une dernière invocation : Ô, Allah je regrette les paroles de ces derniers (ces musulmans), comme je me désavoue devant Toi de la mécréance des autres (les idolâtres) ! Il se dirigea ensuite vers l'ennemi. Sur son chemin, il croisa Sa'd b. Mu'adh et il l'interpella par ces mots : Ô Sa'd ! Je sens l'odeur du Paradis planer sur Uhud. Il s'élança alors vers la fournaise du champ de bataille frappant de son épée jusqu'à tomber martyr. On trouva sa dépouille lacérée et déchiquetée par plus de quatre-vingts coups d'épée, de lance et jets de flèches. Sa sœur fut la seule capable de le reconnaître à la forme de ses doigts.

Allah, exalté soit-Il, a relevé le mérite dans le noble Coran d'Anas b. Nadhar et de ses semblables dans la sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés), au verset 23 :

« Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore ; et ils n'ont varié aucunement (dans leur engagement). »

La Révélation n'a pas omis de mentionner également le cas de ceux qui avaient tourné le dos et qui restaient sourds aux appels du Prophète ﷺ qui les invitaient à demeurer fermes et résolus dans la bataille :

« (Rappelez-vous) quand vous fuyiez sans vous retourner vers personne, cependant que, derrière vous, le Messager vous appelait. Alors Il vous infligea angoisse sur angoisse, afin que vous n'ayez pas de chagrin pour ce qui vous a échappé ni pour les revers que vous avez subis. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » Âli-Imrân (La Famille d'Imrân) : 153

Le noble Coran a ainsi souligné la fuite de ces Compagnons désorientés par la rumeur de la mort du Messager d'Allah ﷺ.

Le premier qui découvrit que l'Envoyé d'Allah ﷺ était en réalité bien vivant fut Ka'b b. Mâlik, qu'Allah l'agréa. Il se mit alors à annoncer la bonne nouvelle aux autres Compagnons, mais le Prophète ﷺ, pour ne pas amener à lui les idolâtres, ordonna à Ka'b de se taire.

Notons enfin que le verset 155, de la même sourate nous informe qu'Allah a, tout de même, accordé Son pardon aux fuyards :

« Ceux d'entre vous qui ont tourné le dos, le jour où les deux armées se rencontrèrent, c'est seulement le diable qui les a fait broncher, à cause d'une

partie de leurs (mauvaises) actions. Mais, certes, Allah leur a pardonné. Car vraiment Allah est Pardonneur et Indulgent. »

3. La stratégie du Messenger d'Allah ﷺ pour reformer les rangs

La contre-offensive des idolâtres qui avait pris à revers les musulmans ciblait désormais le Prophète ﷺ. Mais ce dernier maintenait la position sur le champ bataille avec quelques Compagnons qui un à un tombaient sous les frappes ennemies. L'Envoyé d'Allah ﷺ cerné par l'armée mecquoise n'était alors entouré que de neuf de ses Disciples dont sept appartenaient au clan des Ansar.

Le Messenger d'Allah ﷺ devait se défaire de cet étau resserré autour de sa personne. La solution consistait à rejoindre son armée sur les hauteurs. Les Ansar opposèrent une farouche résistance jusqu'au martyr de la plupart d'entre eux. Talhah b. 'Ubayd continua d'assurer la défense du Prophète ﷺ par une lutte sans répit jusqu'à ce qu'une flèche ait immobilisé sa main droite. L'Envoyé d'Allah ﷺ se dirigea alors vers un rocher qu'il tenta de gravir sans succès. Mais Talhah porta sur son dos le Messenger ﷺ jusqu'à le hisser sur le bloc de pierre. Zubayr a rapporté qu'à ce moment-là, il entendit le Prophète ﷺ dire : « *Talhah fait partie des gens du Paradis* ».

Sa'd b. Abû Waqqâs, qu'Allah l'agrée, fut un autre Compagnon qui s'est distingué en ce jour en prenant la défense du Messenger d'Allah ﷺ. Ce dernier lui tendait les flèches en disant : « *Décoche Sa'd, je donnerais père et mère en rançon pour toi !* ».

Citons encore le nom d'Abû Talhah Al-Ansârî, qu'Allah l'agrée, parmi ceux qui protégèrent le Prophète ﷺ durant cet assaut des idolâtres. Il comptait parmi les archers les plus habiles. L'Envoyé d'Allah ﷺ disait de lui : « *un simple cri de guerre de Talhah effraie plus les idolâtres qu'un groupe de combattants* ». Talhah faisait rempart aux flèches et aux coups d'épée pour protéger le Messenger à l'aide d'un bouclier de cuir. Il était un archer habile et fort. Il avait brisé ce jour-là deux ou trois arcs. Le Messenger d'Allah ﷺ demandait à ceux qui possédaient des fourreaux de passer leurs flèches à Talhah. De temps à autre, le Prophète ﷺ jetait un regard par-dessus l'épaule de ce dernier qui lui disait alors : « *Ô Envoyé d'Allah, toi qui m'es plus cher que père et mère, reste caché derrière moi pour que mon corps te protège de leurs flèches* ».

Nusaybah bint Ka'b, cette croyante courageuse, comptait également parmi ceux qui luttèrent près du Prophète ﷺ, épée à la main et en tirant à



l'arc. Elle reçut de multiples blessures. Abû Dujânah avait quant à lui offert son dos comme bouclier au Prophète ﷺ, sur lequel plusieurs flèches s'étaient plantées.

D'autres Compagnons s'étaient rassemblés autour du Messenger d'Allah ﷺ à ce point crucial de la bataille, dont Abû Bakr, Abû 'Ubaydah qui de ses dents avait arraché des éclats de flèche du visage du Prophète ﷺ. Ces héros autour de l'Envoyé ﷺ, au nombre de trente, se succédèrent pour protéger sa vie. Qatâdah, Thâbit b. Ad-Dahdâh, Sahl b. Hanîf, 'Umar b. Al-Khatâb, 'Abd Rahman b. 'Awf, Zubayr b. Al-'Awwâm sont quelques-uns des autres Compagnons qui participèrent à la défense du Mostafâ ﷺ.

Khalid à la tête de la cavalerie mecquoise avait lancé un assaut sur une hauteur d'Uhud où se trouvaient 'Umar et d'autres croyants, mais ces derniers réussirent à le repousser et à conserver leur position. À ce moment-là, les idolâtres désespèrent de pouvoir remporter une victoire décisive dans cette bataille qui se prolongeait, et dans laquelle il faisait face à l'endurance des musulmans. Le Messenger d'Allah ﷺ et ceux qui l'entouraient se retirèrent alors sur un des flancs de la montagne. La douleur, la peur et la déception restaient grandes chez les croyants, surtout après ce qu'avait enduré leur Prophète ﷺ, et les pertes nombreuses dans leur camp, malgré leur résistance acharnée à l'assaut mecquois.

Mais Allah les enveloppa alors d'un sommeil court, mais réparateur :

« Puis Il fit descendre sur vous, après l'angoisse, la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous, tandis qu'une autre partie était inquiète pour elle-même et se faisait de fausses idées au sujet d'Allah et que des pensées dignes de l'époque de l'Ignorance les agitaient. Ils disaient : "Est-ce que nous avons une part dans cette affaire ?" Dis : "L'affaire tout entière est à Allah." Ils dissimulent ce qu'ils n'osent t'avouer et se disent en eux-mêmes : "si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, nous n'aurions pas été tués ici." Dis : "La mort aurait frappé dans leur couche, chez eux, ceux d'entre vous pour lesquels elle avait été décrétée. Ceci afin qu'Allah éprouve ce que vous avez dans vos poitrines, et qu'Il purifie ce que vous avez dans vos cœurs. Et Allah connaît ce qu'il y a dans les cœurs." » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 154

Les exégètes ont unanimement déclaré que ce groupe de personnes qui s'inquiétaient plus pour leur sort était celui des hypocrites.

Les Quraysh, comme expliqué plus haut, n'espéraient plus remporter une victoire décisive après tous les efforts déployés par leurs hommes qui ne

parvenaient pas à vaincre la résistance et l'endurance des musulmans. D'autant que ces derniers s'étaient ressaisis et qu'Allah les avait soutenus par un sentiment de sécurité et qu'ils s'étaient à nouveau rassemblés autour de leur chef ﷺ. Les idolâtres se sont alors résolus à ne plus poursuivre les croyants et à ne plus tenter de briser leur opposition.

4. Les martyrs d'Uhud

a. Hamzah b. Abd Al-Muttalib, qu'Allah l'agrée, le Prince des martyrs auprès d'Allah, le Jour du Jugement Dernier.

Le lion de l'islam Hamzah a livré un combat acharné, et il infligea de lourdes pertes à l'ennemi. Il fit tomber les têtes de plusieurs porte-étendards idolâtres du clan des Banû Abd-Dâr. Alors que plein d'ardeur, il luttait vaillamment sur le champ de bataille, Wahshî le guettait et le suivait. Ce dernier attendit le moment propice pour le cibler d'un coup de lance fatal.

Wahshî a rapporté ce triste événement ainsi :

Hamzah avait tué Tu'aymah b. 'Adî b. Al-Khayar durant la bataille de Badr. Mon maître, Jubayr b. Mut'im, me dit alors : si tu venges mon oncle en tuant Hamzah je fais de toi un homme libre. Lorsque les Mecquois partirent pour 'Aynayn -une montagne séparée d'Uhud par une vallée-, je les accompagnai pour prendre part à la bataille à leurs côtés. Alors que nous nous tenions en rangs sur le champ de bataille, Sibâ' provoqua les musulmans en combat singulier. Hamzah b. Abd Al-Muttalib releva son défi et lui dit : ô Sibâ', fils d'Um Anmâr, l'excuseuse, veux-tu vraiment défier Allah et Son Prophète ﷺ ? Puis Hamzah l'affronta et le terrassa. Je me tins alors en embuscade au pied d'un rocher et je le guettais, attendant qu'il se rapproche. Lorsqu'il se trouva à bonne distance, je jetai ma lance dans sa direction qui le transperça par le bas ventre. Voici comment mourut Hamzah.

Je retournai avec les gens à La Mecque ou je vécus jusqu'à ce que l'islam y fasse son entrée (le jour de la conquête de La Mecque). Je fus alors pour Tâïf. Plus tard, les gens de cette ville avaient décidé d'envoyer un groupe d'émissaires auprès du Prophète ﷺ. On me fit savoir que l'Envoyé d'Allah ﷺ ne maltraitait jamais les porteurs de messages. Je décidai alors de me rendre à La Mecque avec ce groupe de personnes. Le Messenger d'Allah ﷺ nous reçut. Lorsqu'il me vit, il me demanda : *es-tu Wahshî, celui qui a tué Hamzah* ? Oui, lui répondis-je, et tu connais les circonstances liées à cela.

Le Prophète ﷺ me dit alors : *arrange-toi pour que mon regard ne te croise pas. Je sortis de chez le Messenger d'Allah ﷺ.*

Après la mort du Prophète ﷺ, Musaylimah l'imposteur, se manifesta. Je me dis alors : je vais partir combattre ce Musaylimah et tenter de me racheter d'avoir tué Hamzah en ôtant la vie à ce menteur. Je me joignis donc à l'expédition, et la bataille s'engagea contre lui et ses partisans. À travers une large fente dans un mur de la forteresse derrière laquelle il s'était réfugié, je vis un homme à la tête couverte de poussière et ébouriffée. Je le foudroyai d'un jet de lance dont la pointe perça son sternum et ressortit entre ses épaules. Un Ansar se précipita à son tour sur lui pour lui asséner un coup d'épée.

Abd Allah b. Al-Fadhl rapportera plus tard qu'il a entendu de Abd Allah b. 'Umar que durant l'événement une jeune fille du clan de Musaylimah s'écria du toit d'une maison : l'esclave noir vient de tuer le chef des croyants !

Le Messenger d'Allah ﷺ s'enquiert de la mort de Hamzah

Lorsque la bataille s'acheva, le Prophète ﷺ interrogea ses Compagnons : « *Qui de vous a été témoin de la mort de Hamzah ?* » Un homme répondit : j'ai été témoin de sa mort. « *Conduis-nous vers sa dépouille* », lui demanda le Messenger ﷺ. Sur place, l'Envoyé constata qu'on avait éventré et mutilé son oncle. « *Par Allah, ils ont même osé le mutiler !* » dit alors le Prophète ﷺ.

Dans une autre transmission, on rapporte que la nouvelle de la mort de Hamzah attrista le Prophète ﷺ et le fit pleurer lorsqu'il vit son corps mutilé. Il se tint alors debout parmi les corps des martyrs et déclara : « *Je serai leur témoin à tous. Enveloppez-les dans des linceuls sans nettoyer leurs blessures. Le Jour du Jugement, ceux qui pour la Cause d'Allah ont versé leur sang se présenteront avec des blessures suintantes de rouge, mais à l'odeur musquée. Enterrez plusieurs corps dans une tombe en veillant à placer en premier celui qui connaissait le mieux le Coran dans l'alcôve de la paroi de la tombe* ».

Le martyr de Hamzah et des nombreux Compagnons à Uhud constitua la réalisation d'une prémonition du Prophète ﷺ. En effet, avant de partir, ce dernier avait partagé un rêve avec ses Compagnons : « *J'ai vu en songe que mon épée dhul-faqâr était ébréchée, j'ai compris que la brèche viendrait de vous ; j'ai vu que je marchais derrière un mouton, le mouton représentait le régiment ; je me suis aussi vu à l'abri dans une forteresse, cette*

dernière est Médine ; et enfin, j'ai vu des vaches que l'on égorgeait une à une, par Allah la suivante était meilleure que la précédente ! » Ce rêve du Messenger ﷺ s'est réalisé comme il l'avait prédit.

La patience de Safiyah bint Abd Al-Muttalib, sœur de Hamzah

Zubayr b. Al-'Awwâm, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Jour d'Uhud, à la fin des combats, une femme s'était précipitée sur le champ de bataille. Le Messenger d'Allah ﷺ qui voulait éviter à cette dernière le triste spectacle des dépouilles des martyrs s'écria : « *Retenez cette femme !* ». Zubayr a relaté ceci :

Je reconnus Safiyah. Je lui emboîtai le pas pour la retenir et je parvins à la rattraper avant qu'elle ne vît les morts. Mais elle frappa fortement ma poitrine, elle qui était une femme robuste, et protesta furieusement : éloigne-toi de moi, que la terre t'engouffre ! Mais c'est le Messenger d'Allah qui m'envoie, lui dis-je. Elle s'arrêta alors et me présenta deux étoffes. Puis elle annonça : j'ai apporté ces deux pans de tissus pour mon frère Hamzah. J'ai appris qu'on l'avait tué, et je veux faire de ces étoffes son linceul. Je l'accompagnai alors jusqu'à la dépouille de son frère, près de laquelle gisait celle d'un Ansar qu'on avait mutilé de la même manière. Nous éprouvâmes de la gêne à recouvrir Hamzah de deux étoffes tandis que l'Ansar n'en avait pas. Nous convinrent d'en réserver une à chacun des deux martyrs. Un des morceaux de tissu était plus grand que l'autre, nous procédâmes à un tirage au sort et attribuâmes à chaque corps l'étoffe de linceul qui lui revenait.

Mais Hamzah, lui, personne ne le pleure...

Le jour où le Messenger d'Allah ﷺ revint d'Uhud, il trouva les femmes Ansar de Médine qui pleuraient leurs morts. L'Envoyé d'Allah ﷺ dit alors : « *Mais Hamzah, lui, personne ne le pleure* ». Les femmes ansarites auxquelles on rapporta cette remarque du Prophète ﷺ se mirent alors à pleurer la mort de Hamzah.

Le Mostafâ ﷺ s'était endormi ce jour, et à son réveil les lamentations des pleureuses couvraient encore le ciel de Médine. Il désapprouva : « Malheur à elles ! Elles n'ont pas cessé leurs pleurs de toute la journée ! Qu'aucune femme après ce jour ne pleure les morts ainsi ! ». Cette parole du Prophète ﷺ marque l'interdiction de cette coutume ancestrale qui consistait à se lamenter sur les morts. La Révélation coranique confirmera et renforcera cette interdiction plus tard. Elle décrètera cet acte comme faisant partie des péchés majeurs. C'est ainsi que le noble Coran effaça définitivement

les stigmates de la jâhiliyyah des cœurs, et que les enseignements de l'islam supplantèrent les coutumes de l'ignorance.

Plusieurs Traditions prophétiques condamnent ces pratiques. Ainsi on a rapporté du Messenger d'Allah ﷺ ces dires :

« Les lamentations sur les morts sont des actes d'ignorance. Le Jour du Jugement, on ressuscitera les pleureuses, qui ne se repentent pas avant leur mort, dans des pantalons de goudrons et des pardessus confectionnés du brasier de l'Enfer ».

« Deux actes que les hommes accomplissent relèvent de la mécréance : le déni et le mépris de sa propre filiation et les lamentations sur les morts ». Ces Traditions interdisent les lamentations et les plaintes pour les morts sans pour autant condamner les larmes que l'on verse lors du décès d'un proche.

Le Messenger d'Allah ﷺ nomme un nouveau-né Ansar du nom de Hamzah

Jâber b. Abd Allah a rapporté qu'un Ansar avait eu une naissance. On demanda au Messenger d'Allah ﷺ de nommer le nouveau-né. Il proposa qu'on nomme l'enfant Hamzah en disant : *« Attribuez-lui le nom que je préfère : Hamzah »*. Ce prénom était cher au Prophète, car il ravivait le doux souvenir de son oncle. Plus tard, Allah révélera à Son Messenger les noms qu'Il aime le plus, par cette parole de l'Envoyé : *« Parmi les prénoms que vous utilisez, Abd Allah et Abd Rahman sont les plus aimés d'Allah »*.

Si tu peux m'épargner ta vue, fais-le...

Cette parole du Prophète ﷺ ne constituait pas, en dépit des apparences, un blâme et une incrimination à l'égard de Wahshî. Elle avait plutôt pour motif d'éloigner du cœur la tristesse que raviverait la vue de celui qui avait tué et mutilé son oncle bien-aimé, de cette manière horrible. Pour empêcher des réactions issues de sentiments naturels, difficiles à réprimer, irritables et éprouvants, le Messenger d'Allah ﷺ avait alors tout bonnement demandé à Wahshî d'éviter sa présence.

Dans une autre version authentique qui relate l'événement, on a rapporté ce qui suit :

Je (Wahshî) me présentai auprès du Prophète ﷺ qui me dit : *es-tu Wahshî ? Celui qui a tué Hamzah ?* Oui, répondis-je, et loué soit Allah qui par ma main l'a honoré par le martyr et qui ne m'a pas damné en me faisant mourir par sa main. Les quelques Quraysh qui étaient présents demandèrent alors au Messenger ﷺ : *l'acceptes-tu alors qu'il a tué Hamzah ?* ! Je m'adressai alors

à l'Envoyé ﷺ : Ô Prophète, implore le pardon d'Allah pour moi. Ce dernier crachota trois fois vers le sol et par trois fois il frappa ma poitrine en me disant : « *Wahshî, va combattre pour la Cause d'Allah comme tu as lutté contre la vérité* ».

Cette dernière parole du Messenger d'Allah ﷺ constitue une recommandation à quiconque souhaite expier sa faute d'avoir combattu contre Allah et Son Envoyé. Le Prophète ﷺ a mentionné ici le Jihad, car il demeure le meilleur rachat pour ce péché, et il voulait inciter à l'accomplissement de ce devoir. Le départ de Wahshî pour Al-Yamâmah qui lui a permis d'éliminer l'imposteur Musaylimah a probablement été motivé par ce conseil prophétique. À la suite de cette recommandation du Prophète ﷺ, Wahshî a sûrement été préoccupé par le rachat de sa faute et la meilleure façon d'effacer son péché.

Wahshî avait conscience de cet enjeu personnel, car après avoir liquidé l'imposteur il dit : « J'ai certes tué un des meilleurs hommes, le prince des martyrs Hamzah b. Abd Al-Muttalib, mais j'ai aussi tué aussi le pire, l'imposteur Musaylimah ».

b. Mus'ab b. 'Umayr, qu'Allah l'agrée

Khabbâb, qu'Allah l'agrée, a rapporté : Nous avons suivi le Prophète ﷺ dans son émigration vers Médine pour obéir à Allah et notre rétribution dans l'Au-delà Lui incombe. Nous avons aussi, pour certains, obtenu en partie, une compensation en ce monde. En revanche, d'autres parmi nous, ont poursuivi la lutte pour la Cause sans avoir bénéficié de récompense terrestre. C'était le cas de Mus'ab b. 'Umayr qui obtint le martyr à Uhud. Le seul bien qu'il possédât était un pan de tissu rayé si petit qu'il ne couvrait pas la totalité de son corps. Le Messenger ﷺ nous ordonna alors : « *Couvrez la tête et posez du nard sur ses pieds. La majorité d'entre-nous profita d'une part anticipée de notre récompense pour leurs sacrifices en ce monde* ».

'Abd Rahman b. 'Awf, qu'Allah l'agrée, a également rapporté dans le même ordre d'idées, ce qui suit : On m'apporta mon repas pour rompre le jeûne, mais au moment de manger je me suis souvenu de la mort de Mus'ab b. 'Umayr, qui était plus méritant que moi et qui pourtant ne possédait à sa mort qu'une simple étoffe rayée en guise de linceul. Je me rappelai également le sort de Hamzah (ou d'un autre), qui était plus digne que moi, et qu'on a recouvert à Uhud d'un simple pan de tissu. Ces pensées m'inspirèrent la crainte de compter parmi ceux auxquels Allah a anticipé

la récompense en ce monde. Je me mis alors à pleurer au point d'en oublier de rompre mon jeûne.

c. Sa'd b. Rabî', qu'Allah l'agrée.

Sa'd était celui auquel le Prophète ﷺ avait demandé de ne pas dévoiler l'information au sujet de l'expédition mecquoise. Le Messenger d'Allah ﷺ appréciait beaucoup Sa'd, au point qu'à la fin de la bataille d'Uhud il s'enquit de lui : « Que l'un de vous me rapporte des nouvelles de Sa'd b. Rabî', dites-moi s'il est en vie ». Le Prophète ﷺ restait inquiet à son sujet, car il avait remarqué durant la bataille que des jets de lance l'avaient atteint. Ubayy b. Ka'b, qu'Allah l'agrée, se porta volontaire. L'Envoyé d'Allah ﷺ dit à Ka'b : « *Quand tu le verras, transmets-lui mes salutations et fais-lui savoir que j'ai requis de ses nouvelles* ». Ubayy le trouva blessé et agonisant. Il lui dit : « L'Envoyé m'a demandé de m'enquérir à ton sujet ».

- J'ai été frappé douze fois, et je suis en train de mourir, lui répondit Sa'd. Dans une autre version authentique, il ajouta :

- Transmets mes salutations au Prophète et dis-lui que je sens l'odeur du Paradis. Fais savoir à mon peuple, les Ansar, qu'ils ne seront pas excusés s'ils n'assurent pas la protection du Messenger aussi longtemps qu'ils vivront. Puis il expira son dernier souffle, qu'Allah lui fasse miséricorde.

L'attitude dévouée et sincère de Sa'd envers Allah et Son Messenger jusqu'à l'agonie, et malgré la douleur des blessures, révèle sa piété et sa foi, ainsi que sa préoccupation pour le respect de l'engagement.

d. Abd Allah b. Jahsh, qu'Allah l'agrée

C'est Sa'd b. Abû Waqqâs qui nous a rapporté le sort de Abd Allah b. Jahsh : Le jour d'Uhud Abd Allah b. Jahsh me dit : que chacun de nous deux fasse une invocation. Nous nous isolâmes et j'adressai à Allah la supplique suivante : Ô, Allah, accorde-moi de rencontrer un ennemi fort et acharné que je combattrai, que je vaincrai et que je dépouillerai. Amen, dit Abd Allah. Puis ce fut le tour de ce dernier qui dit : Ô Allah accorde-moi d'affronter aussi un adversaire robuste et farouche qui me tuera et me mutilera. Je Te rencontrerai alors et Tu me demanderas : qu'est-il advenu de ton nez et de tes oreilles ? Je répondrai : c'est pour Toi et Ton Messenger que je les ai perdus. Je T'entendrai alors avec joie me confirmer : tu as dit vrai. Sa'd a ajouté : mon fils, l'invocation de Abd Allah était meilleure que la mienne, et je vis en fin de journée qu'on avait fait un collier avec son nez et ses oreilles qu'on avait tranchés.

Ce récit indique qu'espérer et invoquer pour la mort au Jihad et le martyr ne constituent pas une interdiction.

e. Handhalah b. Abû 'Âmir, qu'Allah l'agrée, celui que les Anges ont lavé

Durant la bataille, au moment où les idolâtres faisaient retraite, Handhalah frappa la monture d'Abû Sufiân b. Harb, qui tomba à terre en hurlant. Le Compagnon se précipita alors vers lui pour lui trancher la tête, mais Shaddâd b. Al-Aswad, surnommé Ibn Sha'ûb, s'interposa et le transperça de sa lance. Handhalah continua cependant d'avancer vers l'ennemi la lance enfoncée dans le ventre, mais ce dernier lui infligea un second coup fatal. On rapporta les circonstances de cette mort au Messenger d'Allah ﷺ qui dit : « *J'ai vu les Anges, entre ciel et terre, laver son corps avec l'eau puisée des nuages et contenue dans des vases d'argent. Interrogez son épouse à son sujet* ». Cette dernière fit savoir que Handhalah, après avoir entendu l'appel au Jihad, quitta la maison en état d'impureté rituelle. « C'est pour cette raison que les Anges l'avaient lavé », avait alors expliqué le Messenger d'Allah ﷺ en apprenant la nouvelle.

Dans la version d'Al-Wâqidî nous pouvons lire :

Handhalah b. Abû 'Âmir avait épousé Djamîlah bint 'Abd Allah b. Ubayy b. Salûl. Il avait consommé le mariage la veille de la bataille d'Uhud. Il demanda au Prophète ﷺ s'il pouvait passer la nuit avec sa nouvelle épouse malgré l'annonce de la mobilisation générale pour le lendemain. Le Messenger d'Allah l'y autorisa. Le lendemain, il se rendit à la prière du matin à la Mosquée pour l'accomplir avec le Messenger. Après la salât, il retourna auprès de Djamîlah, qui avait insisté pour qu'il revienne vers elle. Il quitta la maison dans la précipitation et en état d'impureté rituelle, pour répondre à l'appel du Jihad. Après son départ, son épouse informa quatre membres de son clan que handhalah avait bel et bien consommé le mariage avec elle. On lui demanda alors la raison de cette démarche. Elle relata ce qui suit : j'avais rêvé que les cieux s'ouvraient et que Handhalah y faisait une ascension, et qu'ensuite ils se refermaient sur lui. J'ai compris qu'il s'agissait du présage de son martyr et j'ai donc voulu faire savoir publiquement qu'il avait bien consommé le mariage.

Plus tard Djamîlah mit au monde Abd Allah le fils de Handhalah, avant d'épouser Thâbit b. Qays. De ce second mariage, elle donnera naissance à un autre fils du nom de Mohammad b. Thâbit b. Qays.

Quelques remarques à propos de ce récit :

Le récit nous révèle que Djamîlah bint Abd Allah b. Ubayy insista pour que Handhalah revienne vers elle après la prière du matin. Elle avait pourtant

fait le rêve qui annonçait probablement le martyr de son époux. On comprendrait dans ces circonstances qu'elle eut choisi d'adopter l'attitude opposée, et ainsi ne pas compromettre sa situation vis-à-vis des futurs prétendants. Contrairement à cela, Djamîlah bint Abd Allah b. Ubayy agit de manière à concrétiser son espoir de porter l'enfant d'un martyr et d'un homme pieux avant tout. Elle pouvait ainsi convoiter le mérite d'avoir enfanté d'un homme mort pour la Cause d'Allah. Son vœu se réalisa et elle mit au monde un garçon qu'elle nomma Abd Allah. Ce dernier acquit une certaine renommée par la suite, mais sa plus grande fierté restait celle d'être surnommé le fils de celui que les Anges ont lavé.

On remarquera la promptitude avec laquelle le robuste Handhalah avait répondu à l'appel pour combattre les ennemis d'Allah. En effet, il avait quitté sa demeure sans le lavage rituel, qui constitue une obligation pour le musulman après tout rapport sexuel.

Le courage manifeste de ce Compagnon apparaît également dans l'assaut qu'il a donné contre le chef idolâtre Abû Sufiân. Or, les chefs sont généralement entourés de leur garde rapprochée, et Sufiân chevauchait une monture, tandis que Handhalah était un fantassin.

Notons l'immense honneur qu'Allah lui a accordé en faisant descendre vers lui Ses Anges qui ont lavé son corps avec l'eau des nuages contenue dans des vases d'argent.

Le miracle prophétique dans la vision des Anges qui lavaient le corps du Compagnon martyr constitue un autre fait remarquable dans ce récit.

On peut également conclure de cet événement extraordinaire que le lavage est prescrit pour le martyr mort en état d'impureté rituelle, comme l'ont fait les Anges pour Handhalah.

f. Abd Allah b. 'Amrû b. Harâm, qu'Allah l'agrée

Abd Allah b. 'Amrû b. Harâm désirait ardemment participer à la bataille d'Uhud. Il avait un fils du nom de Jaber auquel il dit avant son départ : « Ô, Jaber, tu ferais mieux de rester à Médine dans l'attente de mon retour éventuel. Par Allah, si je ne craignais de laisser derrière moi tes sœurs seules, j'aurais voulu que tu combattes à mes côtés et que tu gagnes peut-être le martyr. Puis il ajouta s'adressant toujours à son fils : je compterai probablement parmi les premiers tués. Sache que tu restes l'être qui m'est le plus cher après le Prophète ﷺ. Écoute-moi donc, je laisse une dette derrière moi, dont tu devras t'acquitter, en outre, je te confie la garde de tes sœurs ».

Abd Allah b. 'Amrû b. Harâm quitta Médine avec l'armée des musulmans pour U?hud où il obtint le privilège du martyr. Son fils Jaber a relaté ceci après la mort de son père :

À Uhud, où l'on tua mon père, je me mis à pleurer en ôtant le linceul qui recouvrait son visage. Mais les Compagnons désapprouvèrent mes larmes, tandis que le Prophète ﷺ ne me l'interdisait pas. Ma tante qui était aussi présente pleurait également. C'est alors que le Messenger d'Allah ﷺ lui dit : « Vous pouvez toujours pleurer sur lui, mais sachez tout de même que les Anges l'ont recouvert de leurs ailes tandis que vous déplaciez son corps du champ de bataille ».

Une autre Tradition nous informe de l'événement suivant lié à la disparition de Abd Allah b. 'Amrû b. ?arâm. Un jour, le Messenger d'Allah ﷺ croisa Jaber et lui dit : « Ô, Jaber, pourquoi cette tristesse ? » Ô Prophète, mon père en gagnant le martyr, a laissé des bouches à nourrir et des dettes derrière lui, lui répondit Jaber. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui demanda alors : « *Veux-tu que je te reconforte en t'annonçant ce que ton père a trouvé auprès d'Allah ?* » Certes, lui dit Jaber. Le Prophète ﷺ lui dit alors : « *Allah ne parle jamais à quiconque sans être caché des regards, mais Il s'est adressé à ton père, face à face. Ô Jaber, lorsqu'Allah a fait revivre ton père, Il lui proposa : demande moi ce que tu veux et Je te l'accorderai. Ô Seigneur, implora ton père, fais-moi retourner sur terre pour que je meure une seconde fois pour Toi. Mais Allah lui répondit : J'ai décrété qu'aucun de ceux qui en sortent n'y retournera. Dans ce cas, Ô Allah, fais savoir à ceux restés sur terre ce qui attend les martyrs; a demandé ton père* ». C'est alors qu'Allah a révélé :

« Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier de Dieu soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur et bien pourvus. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imran) : 169

Abd Allah b. 'Amrû b. Harâm a rapporté qu'il avait vu en songe avant la bataille d'Uhud Mubashir b. Abd Al-Mundhir. Ce dernier lui avait dit :

Ô Abd Allah, dans quelques jours tu seras en notre compagnie et où êtes-vous ? lui demandai-je. Il m'a répondu : nous nous trouvons au Paradis où nous voyageons comme bon nous semble. Je l'interrogeai à nouveau : n'as-tu pas été tué le jour de Badr ? Oui, me répondit-il, et Allah m'a ressuscité. Plus tard, Abd Allah partagea ce rêve avec le Prophète qui lui dit : « Ô, Abû Jaber, le martyr t'attend ». Le rêve de ce Compagnon se réalisa.

g. Khaythamah Abû Sa'd, qu'Allah l'agrée

Khaythamah Abû Sa'd, dont le fils a rencontré le martyr à Badr, a rapporté : J'avais manqué la bataille de Badr, alors que je désirais fort y participer. Mais mon fils et moi avons tiré au sort pour savoir lequel de nous deux y prendrait part, et c'est mon fils qui remporta l'honneur. J'ai vu, la veille, mon fils dans mon sommeil. Il était d'une apparence magnifique et au milieu des fleuves et des jardins du Paradis, il goûtait à ses fruits. Puis il me dit : rejoins-nous père au Paradis, car la promesse d'Allah est vérité. Abd Allah qui faisait ce récit au Messenger ﷺ lui dit alors : Ô Prophète, mon fils me manque et je souhaite le rejoindre au Paradis, je suis désormais âgé et usé et j'ai hâte de rencontrer le Seigneur ; Ô Envoyé invoques Allah en ma faveur pour que j'obtienne moi aussi le martyr et que j'aie le Paradis. Allah exauça l'invocation de Son Messager et Khaythamah connut le martyr à Uhud.

h. Wahb Al-Muzannî et son neveu, qu'Allah les agrée

Le jour de la bataille d'Uhud, Wahb b. Qâbûs Al-Muzannî s'était rendu à Médine avec son neveu Al-Hârith b. 'Uqbah b. Qâbûs. Ils guidaient un troupeau de moutons. La ville semblait déserte et ils demandèrent aux gens ce qui s'était passé. On les informa que le Prophète ﷺ s'était rendu à Uhud avec ses Compagnons pour combattre les idolâtres. Ils s'écrièrent alors : « Nous ne laisserons pas celle-ci nous échapper ! ». Sans perdre un instant ils quittèrent Médine en direction d'Uhud où la bataille, déjà engagée, tournait en faveur des musulmans. Ils s'élancèrent sur le champ de bataille aux côtés de leurs frères, mais la cavalerie idolâtre, conduite par Khâlid b. Al-Walîd et 'Ikrimah b. Abû Jahl, ne tarda pas à les prendre à revers. Tandis que Wahb et son neveu luttaient farouchement, un groupe de combattants mecquois s'était détaché du régiment adverse pour se rapprocher des croyants. L'Envoyé d'Allah ﷺ s'écria alors : « *Qui peut se charger de ceux-là ?* » Moi, Ô Messager d'Allah, dit Wahb Al Muzannî. Il se mit alors à décocher sur eux ses flèches jusqu'à les faire reculer, puis il revint auprès du Messager ﷺ.

Puis un second groupe se sépara du reste de l'armée idolâtre et le Prophète ﷺ réitéra son appel : « *Qui se chargera de ceux-là ?* ». Al-Muzannî se précipita alors vers eux l'épée à la main pour les repousser. Un troisième détachement succéda alors. Lorsqu'Al-Muzannî proposa encore une fois de les stopper, le Messager d'Allah ﷺ lui annonça : « *Va, et sache que tu comptes parmi les gens du Paradis !* ». Le Compagnon s'élança

dans la joie en criant : « on ne m'arrêtera pas et je n'abandonnerai pas ! ». Il pénétra au cœur du bataillon en frappant de son épée, et tandis que le Prophète ﷺ le vit en ressortir, il dit : « *Qu'Allah lui fasse miséricorde !* ». Puis Al-Muzannî repartait ainsi à la charge et se jetait au milieu du groupe de combattants idolâtres, qui finirent par l'encercler et par rassembler leurs armes contre lui pour l'abattre. On retrouva son corps transpercé de plus de vingt coups mortels de lance, et mutilé sauvagement. Son neveu imita son oncle et lutta courageusement et avec ardeur jusqu'à gagner le martyr à son tour tué. On rapporte que 'Umar b. Al-Khaṭṭāb, qu'Allah l'agrée, a dit : « La meilleure mort reste pour moi celle d'Al-Muzannî ».

Bilal b. Al-Ḥârith Al-Muzannî a relaté ce qui suit :

J'avais participé à la bataille d'Al-Qadisiyah avec Sa'd b. Abû Waqqâs. Après notre victoire, on avait procédé au partage du Butin et j'étais en compagnie d'un jeune du clan Qâbûs d'Al-Muzînah. Je me rendis plus tard chez Sa'd qui venait de se réveiller. Il me dit : « Est-ce bien toi Bilal ? Oui, répondis-je. Puis il demanda : et qui est le jeune homme qui t'accompagne ? C'est quelqu'un de ma tribu, les Qâbûs, l'informai-je. Sa'd interrogea alors ce dernier : es-tu parent avec Al-Muzannî qui fut tué durant la bataille d'Uḥud ? Oui, il était mon oncle, lui répondit le jeune homme. Bienvenue à toi, déclara alors Sa'd, et heureux de te rencontrer. Je n'ai vu personne combattre comme ton oncle ce jour-là. Les idolâtres nous avaient cernés de toute part, et le Messenger ﷺ se trouvait au milieu de nous. Des groupes de combattants ennemis se ruaient sur nous en petits détachements tandis que le Prophète ﷺ observait soigneusement leurs déplacements. À l'approche de chacun de ces bataillons, il demandait : qui se chargera de ceux-là ? Ton oncle Al-Muzannî répondait à chaque appel : moi ô Messenger d'Allah ! criait-il. La troisième fois, j'ai entendu l'Envoyé d'Allah ﷺ lui annoncer : *va et sache que tu comptes parmi les gens du Paradis*. Il s'élança alors, et je lui emboîtai le pas, et Allah sait que je recherchais ce qu'il a obtenu. Nous chargeâmes au cœur du bataillon pour la seconde fois et c'est alors qu'il fût tué. J'aurais voulu, par Allah, connaître le même sort que lui, mais mon heure n'avait pas sonné. Puis Sa'd demanda qu'on apporte la part du Butin du neveu d'Al-Muzannî et il la lui remit. Il lui offrit le choix de rester en garnison avec lui ou de rentrer chez lui auprès des siens. Bilal lui fit savoir qu'ils souhaitaient tous les deux rentrer chez eux. Sa'd ajouta : j'ai entendu le Prophète ﷺ, debout près de sa dépouille, dire : qu'Allah soit satisfait de toi, car moi je le suis. Puis je le vis, alors qu'il était blessé, rester debout près de sa tombe

jusqu'à ce qu'on place Al-Muzannî en terre. Ce dernier était alors recouvert d'une étoffe aux motifs verts. L'Envoyé d'Allah ﷺ ôta la longue étoffe rouge posée sa tête pour en envelopper le martyr, de la tête jusqu'aux mollets. Il ordonna ensuite qu'on couvre les pieds du mort avec de la rue de Syrie. Sa'd a ajouté : j'aurais voulu partir à la rencontre du Seigneur de la même manière qu'Al-Muzannî.

Voici l'impact de la foi chez leurs détenteurs, tels que Wahb Al-Muzannî et son neveu qui abandonnèrent à Médine leur bétail pour combattre avec les musulmans, et gagner ainsi, par la Grâce d'Allah, le martyr.

Mais leur héroïsme au combat a aussi marqué profondément le souvenir des Compagnons. Dans ce récit, nous apprenons ainsi que la simple évocation du nom du clan d'Al-Muzannî avait ravivé la mémoire de Sa'd. Treize années après la bataille d'Uḥud, Sa'd éprouvait encore des regrets de n'être pas mort comme Al-Muzannî.

i. 'Amrû b. Al-Jamûḥ, qu'Allah l'agrée

'Amrû b. Al-Jamûḥ, qu'Allah l'agrée, souffrait d'une grande infirmité. Il était le père de quatre fils vaillants et courageux : Khallâd, Mu'awwadh, Mu'âdh et Abû Ayman. Ces derniers participaient avec le Messager ﷺ à toutes les batailles.

Le jour d'Uḥud, les quatre jeunes hommes s'étaient accordés pour empêcher leur père de prendre part à la bataille : « Père, Allah t'a exempté », lui dirent-ils. Mais 'Amrû se plaignit auprès du Messager d'Allah ﷺ : « Ô Prophète, mes fils veulent m'interdire de combattre à tes côtés, par Allah ce boitement ne m'empêchera pas de fouler le Paradis ! » L'Envoyé ﷺ s'adressa au père et dit : *« quant à toi 'Amrû, tu sais bien qu'Allah t'a dispensé du Jihad. Puis à ses fils il reprocha : quant à vous autres, pourquoi le retenir, Allah lui accordera peut-être le martyr ? »*.

'Amrû b. Al-Jamûḥ se joignit donc aux troupes des combattants musulmans. Tandis qu'il quittait Médine, il se tourna vers La Mecque et invoqua Allah : « Ô Seigneur ne m'inflige pas une déception en me ramenant chez moi ! ». Il gagna le martyr à Uḥud.

Dans une autre version, 'Amrû b. Al-Jamûḥ, qu'Allah l'agrée, se rendit auprès du Messager ﷺ, avant la bataille d'Uḥud pour lui demander : « Ô Prophète, si je suis tué pour la Cause d'Allah, marcherai-je au Paradis sans boiter - 'Amrû était en effet infirme - ? Oui, lui répondit le Messager d'Allah ﷺ. Ce Compagnon fut tué durant la bataille, ainsi que son neveu et un de

leur serviteur. L'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna de les ensevelir dans la même sépulture.

Les différentes transmissions ci-dessus nous indiquent que l'infirme ou le malade qu'Allah a dispensé de l'obligation du Jihad est toutefois autorisé à y participer, à l'instar de 'Amrû b. Al-Jamûh dans ce récit.

En outre, cette Tradition nous révèle le courage, le désir ardent pour le martyr, la sincérité dans la quête ce dernier qui animaient ce Compagnon, qu'Allah l'agrée.

j. Abû Hudhayfah b. Al-Yamân et Thâbit b. Waqsh, qu'Allah les agrée

Au moment du départ pour Uḥud, on rassembla Husayl b. Jâbir, alias Al-Yamân Abû Hudhayfah b. Al-Yamân et Thâbit b. Waqsh, dans la forteresse de Médine avec les femmes et les enfants. Ils étaient tous deux d'un âge avancé. L'un d'eux dit à l'autre : « Malheur à nous, que faisons-nous ici ! Par Allah, nous avons déjà un pied dans la tombe, et la mort nous surprendra d'un jour à l'autre ! Prenons nos épées et allons rejoindre le Messager d'Allah ﷺ, peut-être qu'Allah nous honorera par le martyr lors d'une bataille en compagnie de Son Prophète ﷺ ».

Les deux hommes prirent leur épée et rejoignirent discrètement les rangs, pour qu'on ne leur ordonne pas de rester à Médine. Thâbit b. Waqsh fut tué par les idolâtres, quant à Husayl b. Jâbir, ce sont les épées des musulmans qui dans la confusion causèrent sa mort, car ces derniers ne l'avaient pas reconnu comme l'un des leurs. Hudhayfah s'exclama en apprenant la nouvelle : « Vous avez tué mon père ! ». Les Compagnons lui assurèrent qu'ils ne l'avaient pas reconnu. « Qu'Allah vous pardonne, car Il est le plus Miséricordieux », leur répondit Hudhayfah. Le Messager d'Allah ﷺ ordonna qu'on prélève les biens du trésor public pour verser à ce dernier le prix du sang, pour la mort de son père. Mais Hudhayfah en fit don aux musulmans, ce qui augmenta son mérite auprès du Prophète ﷺ.

Ce récit dévoile, une fois de plus, comment la foi a influencé ici la vie de ces hommes âgés, qui dispensés par Allah de l'obligation du Jihad, sont tout de même sortis de leur abri pour rejoindre le champ de bataille. La quête, l'amour, le désir du martyre pour la Cause d'Allah ont été une fois de plus la motivation de ces Compagnons.

Notons aussi l'attitude remarquable de Hudhayfah qui avait fait don du prix du sang aux musulmans et qui invoqua le pardon d'Allah en faveur de ceux qui avaient tué son père par erreur.

Retenons aussi qu'il incombe au chef des musulmans de prélever du bay-

tul-mâl les dédommagements en cas de meurtre d'un musulman commis par erreur par un de ses frères, lors du combat. C'est ce que révèle le cas de Ḥudhayfah dans ce récit.

k. La mort révèle le sort final (dans l'Au-delà)

Cette règle importante a fait ses preuves à Uḥud. Deux cas particuliers survenus durant la bataille illustrent ce principe, qui comportent en outre des enseignements et des leçons pour tout musulman avisé.

Le cas d'Al-Aṣayrim, qu'Allah l'agrée

Son nom était 'Amrû b. Thâbith b. Waqsh. Il avait jusqu'alors toujours refusé l'islam. Abû Hurayrah, qu'Allah l'agrée, a rapporté à son sujet ce qui suit :

Al-Aṣayrim refusait d'accepter l'islam tout comme il restait opposé à la conversion de son peuple. Alors que le Messager d'Allah ﷺ et les Compagnons se trouvaient à Uḥud, il se présenta sur les lieux. Il demanda alors : où se trouve Mu'âdh b. Jabal ? Il est ici à Uḥud, lui répondit-on. Et où sont mes neveux ? s'enquit-il à nouveau. On l'informa qu'ils étaient également à Uḥud. Il interrogea encore les Compagnons au sujet de son peuple, et il reçut la même réponse. C'est alors qu'il proclama sa conversion à l'islam. Puis il saisit son épée, sa lance et sa cuirasse et se fondit dans la masse. En le voyant, certains musulmans l'interpellèrent : que viens-tu faire ici parmi nous 'Amrû ? ! Je suis désormais croyant ! leur fit-il savoir. Il prit alors part aux combats et fut gravement blessé. Durant la bataille, tandis que des membres de la tribu Banû Abd Al-Ashhal rassemblaient leurs morts, ils trouvèrent 'Amrû. Surpris, ils s'écrièrent : par Allah, c'est Al-Aṣayrim ! Que fais-tu ici, es-tu venu simplement soutenir ton peuple ou as-tu enfin accepté l'islam ? Il les informa de sa conversion et ajouta : puis j'ai pris mon épée pour combattre aux côtés du Prophète ﷺ et me voici dans l'état que vous voyez. Mais si je meurs, faites savoir que je confie mes biens au Messager ﷺ afin qu'il en use à sa guise. On transmit par la suite (après sa mort), sa dernière volonté à l'Envoyé ﷺ qui déclara : *il compte parmi les gens du Paradis.*

On rapporte aussi qu'il est mort et a récolté le Paradis, sans avoir accompli une seule prière, et le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « *Il a agi peu, mais a reçu une grande récompense* ».

Abû Hurayrah avait l'habitude de poser en devinette cette question : « Savez-vous qui est celui qui est entré au Paradis, sans avoir accompli

une seule prière ? Il répondait alors, à ceux qui ne savaient pas : il s'agit d'Al-Aṣayrim b. Abd Al-Ashhal ».

Le cas de Mukhayrîq

Le jour d'Uḥud, alors que le Messager d'Allah ﷺ était parti pour affronter les Mecquois, Mukhayrîq rassembla son peuple et leur dit : « Ô juifs de Médine, par Allah, vous savez assurément que Mohammad vous vaincra, joignez-vous à lui ! Mais aujourd'hui est jour de sabbat, nous ne pouvons combattre ! répondirent-ils. Il leur répliqua : vous n'avez pas de sabbat ! ».

Il saisit son épée et se prépara pour la bataille. Sa dernière recommandation fut : « si je suis tué que mes biens soient confiés à Mohammad ». Il rejoignit le Prophète ﷺ au côté duquel il lutta jusqu'à la mort. L'Envoyé d'Allah ﷺ dira de lui plus tard : « *Mukhayrîq compte parmi les meilleurs juifs* ».

Des divergences existent quant à la conversion à l'islam de Mukhayrîq.

L'imam Dhahabî a mentionné dans at-tajrîd, et l'imam Ibn Hajar dans al-iṣṣabah, selon Al-Wâqîdî :

Mukhayrîq est mort musulman, As-Suhaylî a d'ailleurs mentionné dans ar-rawdhul-anf qu'il s'était converti à l'islam, lorsqu'il commenta la version du hadith rapportée par Ibn Ishaq dans laquelle le Messager ﷺ a dit : « *Mukhayrîq compte parmi les meilleurs juifs* ». Ibn Ishaq a soutenu, quant à lui, qu'on ne peut qualifier un musulman de meilleur chrétien ou meilleur juif, ce qui laisse entendre que Mukhayrîq ne comptait pas parmi les croyants. Une telle expression implique, en effet, l'appartenance de l'élément cité au groupe auquel on l'associe. On peut toutefois admettre la possibilité de qualifier le musulman de meilleur juif, si l'on considère le terme juif comme faisant référence à un peuple comme les Thamûd, par exemple. Ainsi les juifs en tant que descendants de Yahudha b. Ya'qûb (le dh a pris la place du d plus tard) représentent dans ce contexte une ethnie.

Cette question a également fait l'objet d'une étude du Dr Abd Allah Shaqârî dans son ouvrage : al-yahûdu-fis-sunnah (les juifs dans la Tradition prophétique). Il conclut que Mukhayrîq s'est bel et bien converti à l'islam avant de mourir, ce qui l'aurait conduit à combattre aux côtés des musulmans, et à léguer ses biens importants au Prophète.

1. Les actes ne valent que par les intentions

Un homme du nom de Quzmân avait participé à la bataille d'Uḥud aux côtés des musulmans. Il possédait une réputation d'homme courageux. Mais lorsqu'on mentionnait son nom en présence du Messager d'Allah ﷺ, ce dernier disait : « *Il compte parmi les gens de l'Enfer* ». Le jour de la bataille, Quzmân était resté en arrière à Médine. Les femmes des Banû Żufar l'accablèrent de critiques pour sa défection au point qu'il se résolut à rejoindre les musulmans à Uḥud. Il trouva le Prophète ﷺ en train de former les rangs, et il se plaça dans le premier. Il fut aussi le premier à tirer une flèche ce jour-là, et il les décochait l'une après l'autre comme des jets de lance, en les accompagnant de grognements semblables à ceux du chameau. Puis il empoigna son épée avec laquelle il réalisa des exploits contre l'ennemi, dont il tua sept ou neuf guerriers avant de s'écrouler à son tour sous les blessures. Qatâdah b. Nu'mân l'interpella alors : « Ô Abû Al-Ghaydaq, réjouis-toi le martyr arrive ! De quoi parles-tu, lui répliqua ce dernier, par Allah je n'ai combattu que pour mon peuple, si ce n'était cela, jamais je n'aurais pris part à cette bataille ». On rapporta plus tard ses propos au Prophète ﷺ qui annonça : « *Cet homme est en Enfer, et Allah secourt parfois sa religion par le scélérat* ».

Ce récit indique l'importance de l'intention dans le Jihad. Ainsi, celui qui combat pour défendre son peuple ou son clan, ou pour attirer sur lui les éloges, et n'agit pas avec désintéressement et dévotion sincère envers Allah, son acte n'est pas accepté.

5. Quelques signes de la Prophétie

a. L'œil de Qatâdah b. Nu'mân, qu'Allah l'agrée

Qatâdah reçut un coup qui fit sortir un de ses yeux de son orbite. Le Messager d'Allah ﷺ le remit à sa place de sa main. Depuis ce jour, cet œil était celui des deux qui possédait la meilleure vision, et tandis que l'autre était parfois atteint de conjonctivite, il restait sain.

b. La mort d'Ubayy b. Khalaf

Ubayy b. Khalaf avait croisé un jour le Messager d'Allah ﷺ à La Mecque, avant la Hijrah. Il lui dit : « Ô, Mohammad, je possède un cheval à l'étable que je nourris tous les jours d'une dizaine de livres de sorgho. C'est sur le dos de cette monture que je te tuerai. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui répondit : “ non, c'est moi qui te tuerai, si Allah le veut ” ».



Le jour d'Uḥud, alors que le Prophète ﷺ se trouvait dans la vallée, Ubayy b. Khalaf l'aperçut et l'interpella : Ô Mohammad, ce sera toi ou moi aujourd'hui ! Les Compagnons proposèrent au Messenger ﷺ : veux-tu Ô Prophète que l'un de nous aille à sa rencontre ? Non, leur répondit le Moṣṭafâ ﷺ, laissez-le venir. Ubayy qui chevauchait sa monture se rapprocha. Le Prophète ﷺ saisit la lance des mains d'Al-Ḥârith b. Şimmah, puis il l'agita violemment. Nous dûmes alors nous écarter de lui comme les mouches qui s'envolent du dos du chameau qui remue. Le Messenger d'Allah ﷺ se tint ensuite face à lui et d'un jet de lance il l'atteignit au cou. Ubayy se mit alors à vaciller sur le dos de son cheval qui le ramena vers les Quraysh. La pointe de la pique n'avait formé qu'une légère égratignure à peine sanglante à la gorge d'Ubayy. Malgré cela, ce dernier, paniqué, s'écriait : « Par Allah, Mohammad m'a tué ! Ses compagnons lui disaient alors : tu as perdu la raison, par Allah, tu n'as rien. Mais Ubayy insista et les informa de l'incident de La Mecque : je sais que je vais mourir, car il me l'a prédit à La Mecque ! Par Allah, s'il m'avait juste envoyé un jet de salive, cela me tuerait ! ». Le mécréant mourut à Saraf, situé à six miles de La Mecque, tandis qu'on l'y transportait durant son retour.

Cet évènement révèle entre autres, le courage du Messenger d'Allah ﷺ qui a affronté Ubayy armé et protégé de sa cotte de mailles. Mais la dextérité du Prophète ﷺ a permis à ce dernier de le blesser par un jet de lance, dont la pique s'était glissée dans un interstice de l'armure, au niveau du cou.

En outre, cet évènement représente un miracle prophétique, puisque le Messenger d'Allah ﷺ avait prédit plusieurs années à l'avance qu'il tuerait Ubayy avec la permission d'Allah. Cette prémonition se réalisa donc.

On remarquera également que les idolâtres, malgré la mécréance qu'ils affichaient, étaient convaincus de la sincérité du Prophète ﷺ, et de la véracité de ses prédictions. Ainsi, ce récit dévoile la certitude que possédait Ubayy de sa mort prochaine, par suite de ce jet de lance de la main du Messenger ﷺ.

Ce n'étaient que l'arrogance et la poursuite des passions qui avaient tout bonnement empêchés ces idolâtres d'accepter la vérité.

* * * *

PARTIE 3

Les événements post-Uhud

1. Le dialogue entre le Prophète ﷺ et ses Compagnons et Abû Sufiân

D'après Al-Barâ, qu'Allah l'agrée, Abû Sufiân s'approcha du point de retraite des musulmans et s'adressa à eux : Mohammad se trouve-t-il parmi vous ? Le Prophète ﷺ ordonna de ne pas répondre. Abû Sufiân demanda ensuite : Ibn Abû Quhâfah (Abû Bakr) est-il avec vous ? Là encore, le Messager ﷺ commanda le silence. Abû Sufiân interrogea pour connaître le sort de 'Umar, et n'obtint pas plus de réplique. Il dit alors : s'ils ne répondent pas, c'est qu'ils sont tous morts. À ce moment-là, 'Umar ne put se taire plus longtemps et il lança : tu mens mécréant ! Qu'Allah fasse perdurer ce qui t'afflige ! Le chef de La Mecque s'écria alors : Hobal est grand ! À ces mots, l'Envoyé d'Allah ﷺ leur enjoint de répliquer. On lui demanda : et que devons-nous répondre ? Dites : Allah est plus Grand et plus Majestueux ! Abû Sufiân ajouta alors : mais nous avons Al-'Uzzâ, et vous ne l'avez pas. Les Compagnons lui rétorquèrent, selon les instructions du Prophète ﷺ : *Allah est notre Seigneur et vous n'en avez point !* L'idolâtre mecquois déclara pour finir : ce jour est notre revanche pour celui de Badr, et la victoire aujourd'hui a changé de camp ; je n'ai pas ordonné, et je suis donc innocent des mutilations de vos morts¹.

Dans une autre version du récit, c'est 'Umar qui aurait eu le dernier mot en disant : *« Pas de revanche pour vous ! Car nos morts sont au Paradis et les vôtres sont en Enfer ! »*².

Les questions d'Abû Sufiân sur le sort du Prophète ﷺ, d'Abû Bakr et 'Umar, indiquent clairement que les idolâtres se préoccupaient en particulier de ces trois personnalités pour leur rôle décisif et central. Les Mecquois es-

1. Al-Boukhârî (4043) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/268).

2. Ahmad (1/463, 26)



péraient ainsi que leur disparition provoquerait l'extinction de l'islam.

L'absence de réponse que le Messager ﷺ avait initialement commandée constituait une marque de mépris face à l'arrogance d'Abû Sufiân, dont l'orgueil grandissant fut réprimé par les réponses cinglantes des musulmans.

Ibn Al-Qayyîm Al-Jawziyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a commenté ces échanges ainsi :

C'est alors que le Messager d'Allah ﷺ a ordonné aux Compagnons de répondre, au moment où Abû Sufiân afficha fièrement son idolâtrie en invoquant le nom de ses divinités. Le Prophète ﷺ voulait ainsi proclamer la supériorité du tawhîd, ainsi que la Grandeur de Celui que les musulmans adorent, Détenteur de la Puissance, l'Invincible. L'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna de demeurer silencieux lorsqu'Abû Sufiân demanda : Mohammad, Abû Bakr, ou 'Umar sont-ils vivants ? Il leur avait même interdit de répliquer, pour ne pas apporter de soulagement à la rage qui consumait encore les entrailles des idolâtres. Ce n'est que lorsqu'Abû Sufiân se réjouit, que 'Umar ne put contenir sa colère et lui dit : tu mens, mécréant ! Cette réponse brutale reprima la gloriole du chef mecquois et réaffirma le courage des musulmans, leur détermination à combattre leur ennemi. Elle dissipa le faux espoir que s'était forgé l'ennemi idolâtre de voir leurs adversaires affaiblis ; elle confirma que les musulmans n'éprouvaient aucune crainte, et qu'Allah avait épargné, en dépit des Quraysh, ceux que ces derniers souhaitaient voir disparaître. Cette réplique de 'Umar, après l'absence de réponse à chaque demande d'Abû Sufiân eut un impact plus pénible encore. En effet, le silence des musulmans avait fait imaginer aux mécréants qu'ils avaient atteint des objectifs et déconcerté leur ennemi. Mais la réponse abrupte de 'Umar causa une plus forte déception que si on avait informé les impies du sort des personnes concernées, à chaque requête.

Les demandes d'Abû Sufiân, suivies de l'annonce qu'il a faite à son peuple de la mort du Prophète ﷺ et des deux Compagnons représentait la dernière flèche décochée par l'ennemi durant cette bataille. Mais l'Envoyé d'Allah ﷺ patienta face à cette manœuvre pour opposer sa propre stratégie. C'est 'Umar qui l'exécuta et qui renvoya la flèche à son expéditeur. Ainsi, l'absence de réponse initiale, suivie de la réplique fulgurante, a constitué aux deux moments propices, la meilleure riposte. On peut aussi retenir du mutisme de départ des musulmans face à Abû Sufiân, une

marque de mépris et de rabaissement envers ce dernier. Puis lorsque les faux espoirs au sujet de la mort du Prophète ﷺ et des deux fidèles Disciples avaient entraîné le chef arrogant et empli de gloriole à la fanfaronnade, il reçut alors la réplique écrasante et humiliante.

Notons enfin que 'Umar, en répondant, n'avait pas désobéi au Messager ﷺ. En effet, l'interdiction consistait seulement à ne pas répondre aux requêtes d'Abû Sufiân. Elle ne concernait pas l'annonce faite par le chef idolâtre de la mort du Prophète et des deux Compagnons.

Finalement, on aura compris que le silence initial suivi de la réponse au moment propice ont constitué les meilleures répliques.

2. Le Messager d'Allah ﷺ passe en revue les pertes humaines de la bataille

Après le départ d'Abû Sufiân et de ses troupes d'Uḥud, le Prophète ﷺ se rendit sur le champ de bataille pour faire le bilan des pertes parmi ses Compagnons, qu'Allah les agrée tous. Il passa près des dépouilles de certains d'entre eux, dont : Ḥamzah b. Abd Al-Muṭalib, Muṣ'ab b. 'Umayr, Ḥandhalah b. Abû 'Âmir, Sa'd b. Rabî', Al-Aṣayrim, etc.

En voyant les corps des martyrs, l'Envoyé d'Allah ﷺ dit : « *Je témoignerai en leur faveur le Jour du Jugement, où chacun d'eux se présentera avec des blessures écarlates suintantes, qui exhaleront un parfum de musc. Enterrez-les à plusieurs dans une tombe en veillant à placer dessus celui qui connaissait le mieux le Coran* ».

Jâbir b. Abd Allah a rapporté quant à lui, dans la version consignée dans le Sahîh de Bukhârî : « Le Messager d'Allah nous avait ordonné à Uḥud, d'envelopper deux corps de martyrs dans un seul linceul, et de placer au-dessus celui qui avait le plus mémorisé le Coran. Puis il dit : « Je témoignerai en leur faveur le Jour du Jugement. Le Prophète ﷺ nous enjoignit également de les inhumer dans leur sang, sans les laver et sans accomplir de prière du mort pour eux »¹.

L'autre recommandation prophétique concernant les martyrs a été de les enterrer à l'endroit où leurs dépouilles se trouvaient sur le champ de bataille. Ceux qui avaient ramené les corps à Médine durent les exhumer pour les ensevelir à Uḥud, conformément à ce qu'avait commandé l'Envoyé d'Allah.²

1. Al-Boukhârî (4079) ; Abû Dâwûd (3138) ; Tirmîdhî (1036) ; Nasâî (4/62) ; Ibn Mâjah (1514).

2. Nasâî (4/79).

On a rapporté aussi la grande tristesse qu'avait éprouvé le Messager d'Allah ﷺ, lorsqu'il vit qu'on avait sauvagement mutilé le corps de son oncle Ḥamzah b. Abd Al-Muṭalib. On a relaté qu'il pleura à chaudes larmes. Puis il dit : « Si je ne craignais pas d'attrister encore plus sa sœur Safiyah, ou d'en faire une coutume après moi, j'aurais abandonné sa dépouille aux prédateurs et aux rapaces. Si Allah m'accorde revanche sur les Quraysh à la prochaine occasion, je mutilerai une trentaine de leurs hommes ». Les musulmans étaient à leur tour très affligés de voir l'Envoyé d'Allah ﷺ si triste et en colère. Certains parmi eux firent alors serment à la prochaine bataille qu'ils remporteraient contre les idolâtres, de se venger en mutilant sauvagement les corps de leurs ennemis.¹ Mais c'est alors qu'Allah révéla :

« Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait. Et si vous endurez... Cela est certes meilleur pour les endurants. » An-Naḥl (Les Abeilles) : 126.

Les idolâtres s'étaient rendus coupables de barbarie durant cette bataille. Ils avaient éventré les martyrs, tranché les nez et les oreilles et pour certains les parties génitales.

Malgré ces actes infâmes, le Prophète ﷺ et ses Compagnons patientèrent et se conformèrent aux injonctions divines. Le Messager ﷺ expia son serment, et interdit la mutilation des dépouilles. Cela est mentionné par Ibn Ishaq, selon ce qu'a rapporté Samrah b. Jundub : « L'Envoyé d'Allah nous ordonnait fréquemment de multiplier les aumônes et nous interdisait aussi la mutilation des dépouilles de nos ennemis »².

3. Les invocations du Prophète ﷺ, durant la bataille d'Uḥud

Le Messager ﷺ venait d'accomplir la prière du milieu du jour avec ses Compagnons. Ces derniers prièrent tous assis comme leur imam ﷺ que les nombreuses blessures contraignirent à cet allègement.

Après la salât, l'Envoyé se tourna vers la Qiblah pour invoquer Allah, et le louer pour ces efforts et cette épreuve qu'Il leur avait permis d'accomplir et de surmonter. Il invita ses Compagnons à l'accompagner dans cette adoration : « maintenez les rangs, leur demanda-t-il, car je vais invoquer Allah ». Une fois que les Compagnons s'alignèrent derrière lui, le Pro-

1. Ahmed (3/128) ; Abu Dâwūd (3136) et At-Thirmidhî (1016)

2. Ibn Hishâm (3/102).

phète salat adressa à Allah ces paroles empruntées d'une foi et conviction profonde¹ :

« Ô, Allah, à toi Seul appartient toute la louange, personne ne retient tes faveurs lorsque tu les accordes, et personne ne les dispense si tu les retiens ; celui que Tu égares ne peut être guidé, et celui que Tu guides ne peut être égaré ; personne ne donne en dehors de Toi, et personne ne prive, en dehors de Toi ; celui que tu éloignes (de Toi) ne peut se rapprocher, et celui que Tu rapproches ne peut être écarté. Ô, Allah, accorde-nous Tes bénédictions, Ta clémence, Ta bienveillance et Tes bienfaits ! Ô, Allah, accorde-nous de Ta part une grâce permanente, qui dure et ne se dissipe pas ; accorde-nous la faveur de la victoire, et la sécurité après la peur. Préserve-nous du mal des bienfaits, et du mal des privations. Ô, Seigneur, rends la foi appréciable et agréable à nos âmes ; rends la mécréance, la débauche et la transgression détestables à nos yeux, et fais-nous compter parmi les biens guidés. Ô, Allah, accorde-nous de mourir musulmans et de vivre musulmans, fais-nous rejoindre les gens vertueux, et préserve-nous de l'humiliation, des regrets et de la tentation. Ô Allah, anéantis les mécréants qui renient tes Messagers, font barrage à la vérité. Ô, Allah, frappe-les de Ta malédiction et de Ton châtiment, et anéantis les mécréants qui ont reçu le Livre, ô, Maître de la création² » .

Après cette invocation, le Messenger d'Allah ﷺ enfourcha sa monture et repartit à Médine.

L'invocation, telle que l'a prescrite le Messenger d'Allah ﷺ à sa Communauté, recèle une grande importance. Son but reste d'encourager les musulmans à demander la victoire et la réussite à Allah, aussi bien dans les moments de victoire ou dans les difficultés et les échecs. Cette pratique rituelle constitue même le cœur de l'adoration, l'outil le plus sûr pour repousser les nuisances et attirer les faveurs. Elle établit un lien avec le Créateur qui procure apaisement de l'âme, stabilité et sérénité. Elle représente une force spirituelle immense qui élève l'esprit dans sa quête des trésors d'Allah.

L'Envoyé d'Allah ﷺ nous offre ici un exemple édifiant de manifestation de sa foi profonde. Ainsi, juste après la bataille, on voit le Prophète ﷺ se préparer et mettre les musulmans en rang pour louer Allah. Cet acte révèle sa soumission au Seigneur des mondes, dont la Volonté est indéfectible,

1. as-sîratun-nabawiyah, d'Ibn Hishâm (2/210).

2. Ahmad (3/424) ; Al-Boukhârî



Celui qui dispense avec largesse ou qui retient Sa faveur, Celui qui donne et qui prive, Celui dont le Jugement est irrévocable.

Cette Tradition dévoile toute la grandeur du rang de la servitude à Allah, comme elle révèle Sa Majesté et Sa Gloire, que les louanges célèbrent.

4. La surveillance de l'itinéraire de retour de l'ennemi

Dès que les Mecquois quittèrent le champ de bataille, le Messenger d'Allah ﷺ envoya Ali b. Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée, afin qu'il découvre l'itinéraire de route que ces derniers avaient emprunté. Il donna à son gendre l'instruction suivante : « *Suis leurs traces et surveille leurs mouvements et leurs intentions. S'ils se dirigent vers le sud à dos de chameaux, ils rentrent à La Mecque. En revanche, s'ils ont enfourché les chevaux et guident les chameaux par la bride, ils se rendent à Médine. Par Celui qui détient ma vie, s'ils prennent la direction de cette dernière, je les y rejoindrais pour les affronter* ». Ali b. Abû Tâlib a rapporté : « Je les pris en filature et j'observai ce qu'ils faisaient de loin. Ils montèrent sur les chameaux et laissèrent les chevaux tout en se dirigeant vers La Mecque ». Ali rejoignit alors l'Envoyé ﷺ pour l'informer.

Nous pouvons tirer plusieurs remarques de cette narration.

La première est la vigilance extrême dont faisait preuve le Messenger ﷺ quant aux déplacements de ses ennemis et sa grande prévoyance. Le Prophète ﷺ a aussi révélé ici sa grande force morale, à travers sa promptitude à combattre à nouveau les idolâtres si ces derniers se rendaient à Médine. On notera également la confiance de l'Envoyé ﷺ pour Ali, qu'Allah l'agrée, et enfin le courage de ce dernier qui s'exposait à la mort si les Mecquois l'avaient découvert.

Les événements post-Uḥud dévoilent que le Prophète ﷺ était resté sur les lieux après la bataille. Il a ainsi passé en revue ses troupes pour s'enquérir des blessés et des martyrs, ordonné les inhumations, accompli des invocations et dépêché Ali sur les traces des idolâtres. Toutes ces démarches visaient à conserver l'avantage que leur avait procuré cette bataille. Cela comptait parmi les stratégies prophétiques, qui se situaient dans le prolongement du décret d'Allah. En effet, le Créateur a érigé des causes dans sa création qui conduisent à la victoire et d'autres à la défaite. Le recours à ces moyens, accompagné de la sincère confiance en Allah garantissent, avec la permission d'Allah, la victoire :

« Telle est la règle d'Allah appliquée aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la règle d'Allah. » Al-Fatḥ (La Victoire) : 23.

La bataille Ḥamrâ Al-Asad illustre bien ce principe auquel avait recours le Prophète ﷺ.

5. La bataille de Ḥamrâ Al-Asad

À partir de certaines versions du récit lié à cette bataille, nous apprenons que le Messenger d'Allah ﷺ continuait de se tenir informé, par le biais de ses agents, de la situation de ses ennemis. On lui avait ainsi rapporté qu'Abû Sufiân s'était montré très critique à l'égard des actions de ses troupes qui n'avaient pas permis aux idolâtres d'assouvir leur vengeance envers Mohammad et ses Compagnons. Ibn 'Abbâs a rapporté : « Après son départ d'Uḥud avec ses soldats, Abû Sufiân leur dit, alors qu'ils arrivaient à Rawḥâ¹ : vous n'avez pas tué Mohammad, et vous ne ramenez aucune captive de guerre, vous n'avez rien fait de valable ! ». Ce récit nous indique que le Messenger d'Allah ﷺ avait coutume de maintenir active la surveillance de ses ennemis afin de se rassurer sur leurs intentions.

Ainsi lorsque le Prophète ﷺ fut informé de la volonté des Quraysh de reprendre la route en direction de Médine, il put organiser sa sortie et celles des croyants qui s'étaient battus juste avant, à Uḥud. Ils se rendirent tous à Ḥamrâ Al-Asad.

Ibn Ishaq a relaté les circonstances de ce départ :

La bataille d'Uḥud avait eu lieu le samedi 15 de Shawwâl. Le lendemain, le dimanche 16, le Messenger d'Allah ﷺ fit lancer un appel au Jihad. Seuls ceux qui avaient participé à la bataille d'Uḥud étaient autorisés à prendre part à cette nouvelle expédition. Jâbir b. Abd Allah qui insista cependant auprès du Prophète ﷺ pour se joindre à lui et aux autres Compagnons, obtint la permission. L'Envoyé d'Allah ﷺ cherchait ainsi à montrer à l'ennemi que les blessures de la bataille de la veille n'avaient pas atténué leur envie d'en découdre². Tous les Compagnons répondirent à l'appel, même ceux qui étaient blessés. Un membre du clan des Banû Al-Ashhal a rapporté ceci : j'avais participé à la bataille d'Uḥud avec mon frère et tous les deux nous en revînrent blessés. Mais lorsque nous entendîmes le lendemain l'appel au Jihad, je dis à mon frère : allons-nous manqué une bataille avec

1. Ville située à 73 kilomètres de Médine, en direction de La Mecque.

2. Ibn Hishâm (3/107) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/314).



le Prophète ? Nous n'avions même pas de monture, et nous étions sérieusement blessés, mais nous accompagnâmes l'Envoyé d'Allah. Mes plaies étaient moins graves que celles de mon frère. Je le portais donc sur mon dos, par intervalles, jusqu'à ce que nous atteignîmes destination.¹

L'Envoyé d'Allah ﷺ arriva à Ḥamrâ Al-Asad, où il campa à proximité des idolâtres mecquois durant trois jours. Le Prophète ﷺ défiait les mécréants Quraysh, mais ces derniers n'étaient pas disposés à l'affronter. Le Messager d'Allah ﷺ ordonna également qu'on alluma des feux et cinq cents brasiers s'enflammèrent presque simultanément.

C'est alors que Ma'bad b. Abû Ma'bad Al-Khuzâ'î se présenta auprès du Prophète ﷺ pour se convertir. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui demanda ensuite de retourner vers Abû Sufiân, sans dévoiler sa conversion. Ma'bad le rejoignit à Ḥamrâ Al-Asad. Le chef de l'armée mecquoise l'accueillit pas ces mots : qu'est-ce qui t'amène Ma'bad ? Je suis venu t'avertir que Mohammad et ses Compagnons se consument de rage contre vous, lui répondit le nouveau Compagnon. Puis il ajouta : ils ont quitté Médine en mobilisant tous les hommes qu'ils pouvaient et ceux qui n'ont pas participé à Uhud sont pleins de regret. Que suggères-tu ? lui demanda Abû Sufiân. Vous ne devriez pas tarder à apercevoir la tête de leur armée poindre au sommet de cette colline², répliqua Ma'bad. Nous sommes prêts à les accueillir dans ce cas, et d'en finir avec eux, dit Abû Sufiân. Je te le déconseille, lui déclara Ma'bad, car j'ai moi-même été tellement impressionné par ce que j'ai vu, que cela m'a inspiré quelques vers. Quels vers ? demanda Abû Sufiân. Ma'bad récita alors :

À cause du tumulte (de la horde), ma monture s'est presque écroulée,
lorsque la terre envahie par le galop de chevaux racés a été foulée.
Sur leur dos chevauchent à vive allure, de nobles cavaliers vaillants,
ils sont armés de lance et dans les combats ils ne sont pas hésitants.
Tandis que j'avais comme celui qui marche sur un sol tremblant,
je compris que leur avantage restait la loyauté envers leur dirigeant.
Je me dis alors : malheur à Ibn Harb s'il s'élance dans cette mêlée,
À la rencontre de ces cohortes jaillissantes de guerriers, dans la vallée.
Je suis venu à vous braves gens, pour avertir en plein soleil levant,
Ceux d'entre vous qui sont ingénieux et possèdent un esprit brillant,
Ne méprisez pas d'un iota l'armée d'Ahmad à l'imminente arrivée,

1. Ibid.

2. zâdul-ma'âd (3/245).

Et sachez que les paroles, face à sa description, restent désarmées. Les vers de Ma'bad dissuadèrent Abû Sufiân et ceux qui l'entouraient. Pour masquer sa retraite, ce dernier tenta alors une manœuvre d'intimidation psychologique envers les musulmans. Il profita du passage d'un convoi, conduit par Abd Al-Qays, qui se rendait à Médine pour s'y ravitailler, pour faire parvenir une lettre au Messenger d'Allah ﷺ. Le contenu de ce courrier révélait qu'Abû Sufiân et son armée s'apprêtaient à aller à la rencontre du Prophète ﷺ et de ses Compagnons afin de les exterminer définitivement. Le chef mecquois promit aux émissaires, en échange de la remise de la lettre, une provision de raisins secs que ces derniers récupéreraient auprès de lui au marché 'Ukâz, à leur retour à La Mecque.

Le convoi croisa effectivement sur sa route l'Envoyé d'Allah ﷺ à Ḥamrâ Al-Asad. Lorsqu'on transmit au Prophète ﷺ et aux musulmans le Messenger d'Abû Sufiân, ces derniers dirent simplement : « Allah nous suffit et Il est le meilleur des protecteurs ». Les croyants maintinrent leur campement.

Les Quraysh, quant à eux, préférèrent se retirer et retournèrent à La Mecque, et après leur repli, les musulmans rebroussèrent chemin, à leur tour, vers Médine. Mais ces derniers rentrèrent avec un enthousiasme et une énergie qui dissipèrent les stigmates de la honte de leur défaite de la veille. Ils entrèrent alors dans la ville avec fierté, après avoir ainsi émoussé le sentiment de victoire de leurs adversaires idolâtres, et après les avoir contrariés. En rentrant ainsi à Médine, les musulmans affligeaient aussi les hypocrites qui s'étaient réjouis de leur défaite, ainsi que les juifs. Le Noble Coran nous fait part de certains aspects de cette bataille psychologique :

« Ceux qui étaient alors blessés et qui pourtant répondirent à l'appel d'Allah et du Messenger. Une immense récompense attend ceux qui parmi ces derniers ont bien agi et ont pratiqué la piété. 173. Ceux auxquels on disait : "Les gens se sont rassemblés contre vous ; craignez-les donc", mais qui au lieu de cela on vu leur foi s'accroître et qui répondirent : "Allah nous suffit ; Il est notre meilleur garant". 174. Ils revinrent donc avec un bien-fait de la part d'Allah et une grâce. Nul mal ne les toucha et ils suivirent ce qui satisfait Allah. Et Allah est Détenteur d'une grâce immense. 175. C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 172-175.

Avant le retour à Médine, le Prophète ﷺ avait capturé le poète Abû 'Uzzah Al-Jumahî. Il ordonna son exécution. Abû 'Uzzah était l'idolâtre qui



avait déjà été fait prisonnier à Badr, et qui en échange de sa liberté avait promis au Messager ﷺ de ne plus prendre les armes contre lui et les musulmans. L'Envoyé ﷺ l'avait alors fait relâcher sans même le rançonner. Mais Abû 'Uzzah trahit son engagement et prit part à la bataille d'Uḥud, où à nouveau il tomba entre les mains des musulmans. Il tenta encore une fois d'échapper à sa sentence en implorant l'indulgence du Moṣṭafâ ﷺ.

Ce dernier lui répondit : « *Non par Allah, je ne te laisserai pas retourner une fois de plus à La Mecque, où tu iras te vanter d'avoir trompé Moham-mad à deux reprises !* » Puis il ordonna à Zubayr de l'exécuter.

Le Messager d'Allah ﷺ commenta sa mise à mort en disant : « *Le croyant ne se laisse pas mordre deux fois du même terrier* »¹. Cette expression est devenue un dicton chez les Arabes, qui ne l'avaient jamais entendue avant.

Le bilan des pertes du côté musulman s'élevait à soixante-dix martyrs. Ces pertes sont confirmées par le commentaire qu'a proposé Ibn 'Aṭīyah du verset 165 de la sourate Al-'Imrân :

« *Quoi ! Quand un malheur vous atteint, mais vous en avez jadis infligé le double, vous dites : "D'où vient cela ?" Réponds : "Il vient de vous-mêmes." Certes, Allah est Omnipotent* ».

Le commentateur Ibn 'Aṭīyah a écrit : « Ce verset constituait une consolation pour les musulmans qui ont perdu beaucoup des leurs à Uḥud. Les idolâtres avaient en effet tué soixante-dix Compagnons, tandis que les croyants avaient éliminé le même nombre d'ennemis auxquels s'ajoutaient soixante-dix autres captifs.

Quant aux pertes idolâtres le jour d'Uḥud elles s'élevaient à vingt-six.

Concernant l'expédition qu'avait ordonnée le Messager d'Allah ﷺ à Ḥamrâ Al-Asad, lancée aux trousses des Mecquois, elle contribua à concrétiser plusieurs objectifs importants :

- Le dernier sentiment dans les cœurs des musulmans après leur retour de la bataille d'Uḥud ne devait pas être celui de la défaite ;
- Faire prendre conscience aux Compagnons qu'ils posséderont toujours l'avantage sur l'ennemi, dès lors qu'ils faisaient preuve de force et de résolution et qu'ils répondaient à l'appel d'Allah et du Messager ﷺ ;
- Encourager les croyants à se montrer courageux et audacieux dans leur lutte contre l'ennemi ;

1. Al-Boukhârî (6133) ; Mouslim (2998).

- Leur faire comprendre que la journée éprouvante d'Uḥud s'avère être finalement un bienfait et n'est que la manifestation de la Volonté et de la Sagesse d'Allah. Cette expédition a aussi permis de révéler la force des Compagnons et de dévoiler la faiblesse dissimulée derrière l'apparente puissance de leurs adversaires.

Cette expédition du Prophète ﷺ à Hamrâ Al-Asad montre l'importance de la guerre psychologique et son impact décisif sur le moral des troupes adverses. Les musulmans campèrent trois jours à cet endroit. Les centaines de feux que le Messager ﷺ ordonna d'allumer, et qui étaient visibles de loin, donnèrent l'impression aux Mecquois que l'armée musulmane était très nombreuse. Cette tactique rendit les idolâtres réticents à l'idée d'engager une autre bataille avec une armée si puissante. La crainte s'empara d'eux et ils fuirent.

Ibn Sa'd a décrit l'événement de l'expédition ainsi : « Le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons avaient dressé leur campement à Hamrâ Al-Asad. Durant la nuit, les musulmans avaient allumé près de cinq cents feux que l'on pouvait apercevoir de loin. L'écho nocturne du vacarme des troupes dans l'air se répandait tous azimuts, et les éclats flamboyants des brasiers perçaient l'obscurité lointaine. C'est ainsi qu'Allah ﷻ brisa le moral des ennemis ».

6. La participation des femmes à la bataille d'Uḥud

La bataille d'Uḥud marque la première participation aux combats des femmes musulmanes. Ces dernières ont manifesté leur courage et leur foi sincère durant l'affrontement. La plupart avaient pris part à la campagne afin d'abreuver les combattants et de soigner les blessés. Mais certaines avaient aussi lutté arme à la main pour défendre le Messager d'Allah ﷺ, que les attaques idolâtres avaient pris pour cible. Parmi ces guerrières musulmanes d'Uḥud se trouvaient : la Mère des croyants 'Ā'isha bint Abû Bakr As-Saddîq, Oum 'Amârah, Hamnah bint Jahsh Al-Asadiyah, Oum Salîṭ, Oum Sulaym et plusieurs autres femmes des Ansar.¹

Tha'labah b. Abû Mâlik, qu'Allah l'agrée, a rapporté :

'Umar b. Al-Khaṭṭâb, qu'Allah l'agrée, distribuait un jour des pièces d'étoffe aux femmes de Médine. Du lot qu'il avait réparti, il ne restait plus qu'un seul pan de bonne qualité. Certains de ceux qui se trouvaient avec lui

1. Mouslim (1809, 1810 et 1811).

dirent : ô chef des croyants offre ce dernier morceau d'étoffe à la fille du Messenger que tu as épousé -Oum Kulthûm était la fille d'Ali. Mais 'Umar leur répondit : Oum Salîṭ la mérite plus, elle appartient au clan des Ansar et elle comptait parmi ceux qui avaient prêté allégeance au Prophète ﷺ. Je me souviens qu'elle portait les cruches d'eau pour nous faire boire à Uhud¹.

a. Les porteuses d'eau pour les Mujâhidûn

Anas, qu'Allah l'agrée, a relaté ce qui suit : « Le jour d'Uhud, les musulmans désemparés, s'étaient dispersés. Je voyais, à ce moment, 'Âïcha bint Abû Bakr et Oum Sulaym qui se déplaçaient de façon continue et qui transportaient des cruches d'eau. Elles s'activaient tant que j'aperçus sans le vouloir les bracelets de leurs chevilles. Elles remplissaient les cruches qu'elles rapportaient pleines pour en déverser directement le contenu dans la bouche des combattants »².

Ka'b b. Mâlik a confirmé ce qu'a rapporté Anas ci-dessus : « J'ai vu, le jour d'Uhud, Oum Sulaym bint Malhân et 'Âïcha bint Abû Bakr qui portaient sur leur dos des cruches. Hamnah bint Jahsh quant à elle, donnait à boire aux assoiffés et soignait les blessés, tandis qu'Oum Ayman les abreuvait ».

b. Le soin aux blessés et la consolation des éprouvés

D'après Anas, qu'Allah l'agrée, le Messenger d'Allah ﷺ autorisait Oum Sulaym et plusieurs autres femmes Ansar à participer aux batailles avec lui. Elles donnaient à boire aux combattants, et soignaient les blessés³.

Abderrazzâq a mentionné, selon Zuhri : « Les femmes participaient aux batailles avec le Prophète ﷺ, en donnant à boire aux combattants et en soignant les blessés ».

Rubay' bint Mu'awwidh a témoigné également que les femmes prenaient part aux batailles durant lesquelles elles : « [...] abreuyaient les soldats, soignaient les blessés et accompagnaient les dépouilles des martyrs à Médine »⁴.

Abû Hâzim a rapporté qu'il a entendu Sahl b. Sa'd dire, alors qu'on l'interrogeait sur les blessures du Messenger d'Allah ﷺ : « Par Allah, je sais très bien qui a nettoyé les blessures du Prophète. Fatimah le soignait en la-

1. Al-Boukhârî (2881 et 4071).

2. Al-Boukhârî (2880).

3. Mouslim (1810).

4. Al-Boukhârî (2883).

vant ses plaies avec l'eau qu'Ali versait de son casque. Mais cette dernière voyant que l'eau ne faisait qu'accroître le saignement, s'empara d'un morceau de natte qu'elle brula et apposa ensuite sur les blessures pour stopper l'écoulement ».¹

c. La défense de l'islam et du Prophète ﷺ par l'épée

La seule femme croyante qui a combattu à Uḥud était Oum 'Umârah Nusaybah Al-Mâziniyah, qu'Allah l'agrée. Dhamrah b. Sa'id a relaté ce qu'il a entendu de la bouche de sa grand-mère (Nusaybah elle-même), qui le jour d'Uḥud portait à boire aux combattants : « Cette dernière avait dit : j'entendis alors le Messenger d'Allah ﷺ dire : le mérite de Nusaybah bintz Ka'ab, en ce jour, est plus grand que celui d'untel. Ma grand-mère avait combattu durant cette bataille avec acharnement et sans relâche, après avoir ceint son vêtement à la taille. Elle reçut treize blessures que je comptai une à une alors que je participais, après sa mort, au lavage mortuaire de sa dépouille.

Elle m'avait raconté aussi que la blessure la plus sérieuse lui avait été infligée par Ibn Qamî-ah qui la frappa à l'épaule. Elle en souffrit durant toute une année. Après la bataille d'Uḥud, lorsque le Prophète ﷺ appela à la mobilisation de ses Compagnons pour se rendre à Ḥamrâ Al-Asadî, ma grand-mère s'apprêta pour répondre à l'appel, mais le saignement abondant de ses blessures l'en empêcha. Nous passâmes la nuit à panser et à soigner ses blessures. À son retour de Ḥamrâ Al-Asadî, l'Envoyé ﷺ dépêcha auprès d'elle son frère Abd Allah b. Ka'b Al-Mâzânî pour s'enquérir de son état. Le Prophète se réjouit d'apprendre qu'elle était sauve.

Le professeur Husayn Al-Bâkirî a commenté la participation de Nusaybah bint Ka'b au combat à Uḥud, ainsi :

L'engagement des femmes dans la lutte armée aux côtés des hommes n'a été confirmé par aucun texte, si ce n'est ce qui a été relaté au sujet de Nusaybah. Notons toutefois que son cas relève de la nécessité, car la vie du Messenger d'Allah ﷺ, qui s'était retrouvé à découvert, était alors menacée. Dans cette situation, prendre les armes, pour celui ou celle qui le peut, devient dès lors une obligation.

Le Dr Akram Dhiya Al-'Umarî a quant à lui fourni les précisions suivantes au sujet des différentes narrations concernant le rôle de Nusaybah à Uḥud :

1. Al-Boukhârî (4075) ; Mouslim (1790).

Ces transmissions confirment la légitimité, en cas de nécessité, d'avoir recours à l'assistance féminine (durant les conflits armés) pour soigner les blessés, et pour d'autres tâches. L'interdiction de la promiscuité et le respect de la pudeur demeurent toutefois des conditions. Dans cette situation, la femme doit se défendre si l'ennemi l'attaque. Et bien que l'obligation du Jihad n'incombe qu'aux hommes en principe, dans le cas d'une invasion des pays musulmans, elle s'étend aux membres des deux sexes.

7. Les leçons d'endurance et de patience des femmes disciples du Prophète ﷺ

a. Şafiyah bint Abd Al-Muṭalib, qu'Allah l'agrée :

Son frère Ḥamzah b. Abd Al-Muṭalib, qu'Allah l'agrée, avait gagné le martyr à Uḥud. Şafiyah fit alors son apparition sur le champ de bataille à la recherche de la dépouille de son frère. Les idolâtres après avoir tué Ḥamzah avaient mutilé son corps. Ils l'avaient éventré et avaient tranché son nez, ses oreilles et ses parties intimes. Le Messenger d'Allah ﷺ ordonna à son fils Zubayr b. Al-'Awwâm de retenir sa mère afin qu'elle ne voie pas le cadavre de son frère dans cet état. « Ô mère, dit Zubayr à cette dernière, l'Envoyé d'Allah te demande de faire marche arrière. Et pourquoi ? répondit-elle, je sais qu'on a mutilé mon frère, comme je sais qu'il est mort pour la Cause d'Allah, et je me réjouis de cela pour lui. Je saurai donc faire preuve de patience en espérant la récompense divine. Zubayr revint alors vers le Messenger d'Allah pour l'informer des paroles de sa mère, et ce dernier lui dit alors de la laisser.

Şafiyah trouva la dépouille de Ḥamzah, qu'elle contempla. Puis elle fit des invocations en sa faveur, implora le Pardon d'Allah pour lui, et ajouta : à Allah nous appartenons et vers Lui nous retournerons.

b. Ḥamnah bint Jaḥsh, qu'Allah l'agrée :

Quand l'inhumation des corps des martyrs fut achevée, le Prophète ﷺ enfourcha sa monture et avec ses Compagnons il quitta Uḥud pour retourner à Médine. Le Messenger d'Allah ﷺ y rencontra alors Ḥamnah bint Jaḥsh, et il lui dit : « Ô, Ḥamnah, soit patiente et fais preuve d'abnégation pour Allah ». Pour la perte de qui Ô Prophète ? demanda-t-elle. « Pour ton frère Abd Allah b. Jaḥsh », lui annonça l'Envoyé ﷺ. À Allah nous appartenons et vers Lui nous retournerons », dit-elle alors. Puis le Mostafâ ﷺ l'informa encore de la mort de Ḥamzah qui était son oncle. Elle implora

le pardon d'Allah pour lui et prononça la même formule : à Allah nous appartenons et vers Lui nous retournerons, tout en se réjouissant de son martyr. Mais lorsque le Prophète ﷺ lui fit savoir que son époux, Mus'ab b. 'Umayr, comptait aussi parmi les disparus, Ḥamnah, ne put se contenir et s'écria : « Quelle tristesse ! », et poussa des youyous d'affliction.

Voyant Ḥamnah faire preuve de patience et d'abnégation à l'annonce des disparitions de son frère et de son oncle, tandis qu'elle manifesta sa tristesse pour la perte de son mari, le Messenger d'Allah ﷺ déclara alors : « *L'homme occupe assurément un rang particulier dans le cœur de son épouse* ». Puis il lui demanda : « *Ô, Ḥamnah, pourquoi as-tu réagi ainsi ?* » L'inquiétude pour l'avenir des enfants après la disparition de leur père m'a envahie, lui répondit cette dernière. L'Envoyé d'Allah ﷺ invoqua alors en sa faveur et pour la sauvegarde de ses enfants après le décès de leur père.

Plus tard, Talhah b. 'Ubayd Allah, épousa Ḥamnah. Ils eurent deux enfants Mohammad et 'Imrân. Mohammad s'était distingué par la suite pour sa bonté et sa bienveillance envers ses demi-frères, les enfants du martyr Mus'ab b. 'Umayr.

c. La femme du clan des Banû Dînâr, qu'Allah l'agrée :

Sa'd b. Abû Waqqas, qu'Allah l'agrée, a rapporté : « Le Messenger croisa la route d'une femme des Banû Dînâr dont l'époux, le frère et le père avaient trouvé le martyr à Uḥud. On l'informa alors du sort de ses proches. Elle demanda alors : « Et comment va le Messenger d'Allah ? Il est sain et sauf, lui répondit-on, par la Grâce d'Allah il se porte bien. Mais elle insista : montrez-le-moi, que je le vois. On le lui désigna d'un geste et la femme déclara alors : toutes les épreuves me semblent dérisoires tant que je peux encore le voir.

d. Oum Sa'd b. Mu'âdh, Kabshah bintz 'Ubayd Al-Khazrajiyah, qu'Allah l'agrée :

Après la bataille d'Uḥud, et lors du retour du Messenger d'Allah ﷺ, Oum, Sa'd sortit de chez elle pour aller à la rencontre de ce dernier.

Elle trouva le Prophète ﷺ sur sa monture tandis que Sa'd b. Mu'âdh (son fils) tenait la bride du cheval. Apercevant Oum Sa'd qui s'approchait, Sa'd dit à l'Envoyé : « Voici ma mère qui approche ô Prophète. Qu'elle soit la bienvenue, répondit le Messenger d'Allah ﷺ. Oum Sa'd se tint à proximité

1. Ibn Mâjah (1590); Tabarânî dans târîkhih (2/532); Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (3/301); Ibn Hishâm (3/104).



de l'Envoyé et le contempla un moment. Puis elle dit : Tant que tu es en vie, toute calamité n'est que bagatelle » Le Moṣṭafâ ﷺ lui présenta ses condoléances pour la perte de son autre fils 'Amrû b. Mu'âdh, et lui annonça : Réjouis-toi et annonce la bonne nouvelle aux proches des martyrs de ton clan : les douze sont ensemble au Paradis et Allah a accepté leur intercession pour leurs familles le Jour du Jugement. Elle répondit : Nous sommes satisfaits dans ce cas ô Messenger, et nous n'avons aucune raison de les pleurer ! Invoque Allah en faveur des proches qu'ils laissent derrière eux ô Prophète ! L'Envoyé implora alors Allah en disant : Ô Allah soulage leur peine, et accorde leur compensation pour leurs pertes, et préserve les proches qu'ils laissent derrière eux ».

* * * *

PARTIE 4

Quelques remarques et enseignements utiles

Le noble Coran fournit une description précise de la bataille d'Uḥud, bien plus vivante et claire que les récits qu'on a rapportés de cet affrontement. Le style des versets qui alternent apaisement, espoir, reproche et semonce demeure remarquable et très expressif.

Il se distingue notamment en dévoilant l'état d'esprit des soldats du Prophète ﷺ, à la différence des narrations transmises sur cet événement dans les ouvrages de biographies prophétiques. Ainsi le noble Coran met en Lumière le secret des âmes, dont les musulmans eux-mêmes ne pouvaient soupçonner l'existence. La méthode coranique utilisée pour commenter les incidents de la bataille repose sur la précision, l'acuité et la largesse de perspective.

Sayyid Qutb a décrit cette approche dans *az-ẓilâl* (à l'ombre du Coran) ainsi :

« [...] La précision dans la façon d'aborder toutes les situations, toutes les actions et tous les changements survenus durant la bataille. Le Coran révèle aussi avec acuité ce qui était enfoui dans le tréfonds des âmes, et les sentiments cachés. La description coranique englobe, de cette manière, les faits et les aspects psychologiques qui y sont liés.

Elle est aussi marquée par une cadence vive et suggestive. Cette dernière combine de façon harmonieuse et profonde les impressions véhiculées avec les expressions utilisées pour les exposer. Cette description ne se limite pas à dépeindre ou commenter froidement et de manière neutre les événements. Le Noble Coran retrace, bien au contraire, une succession de scènes vivantes qui s'animent, et qui diffusent et suggèrent à l'esprit un vif rayonnement pénétrant et captivant. »¹

1. *ẓilâlil-qur-ân* (1/532).

L'action réformatrice et éducatrice du Prophète ﷺ qui visait à instaurer l'état islamique et à établir fermement l'autorité de l'islam se situe en rupture avec le modèle classique qui existait jusque là. Les enseignements coraniques qui dominaient la pensée et la conscience du Messenger d'Allah ﷺ ont permis cette approche.

Ainsi nous pouvons constater cette originalité de la méthode coranique dans la manière avec laquelle l'Envoyé ﷺ a atténué les conséquences néfastes de la défaite subie à Uḥud.

Les points qui suivent nous donnent quelques éclaircissements à ce sujet :

1. Le Noble Coran rappelle aux croyants que le cours de l'histoire se répète selon les décrets d'Allah, et que l'attachement à la foi reste décisif

« Avant vous, certes, beaucoup d'événements se sont passés. Or, parcourez la terre, et voyez ce qu'il est advenu de ceux qui traitaient (les prophètes) de menteurs. 138. Voilà un exposé pour les gens, un guide, et une exhortation pour les pieux. 139. Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants ». Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 137-139

La réflexion sur ce passage du Noble Coran nous mène à penser qu'Allah, pas ces Paroles, voulait éloigner des musulmans les suggestions diaboliques, qui auraient pu s'installer dans leur esprit après l'épreuve subie à Uḥud.

Allah transmet ici des Paroles d'espoir aux croyants. Il, exalté soit-Il, les oriente vers ce qui renforce, raffermir leur foi et les soulage et dissipe leurs inquiétudes.

Comme l'a écrit l'imam-exégète Al-Qurtubî à propos de cet extrait : « ces versets représentent une consolation de la part d'Allah envers les croyants ».

Ce passage nous invite à réfléchir aussi au sort des nations impies qui ont devancé la Oumma. Le sort final et inéluctable qu'Allah avait décrété à leur encontre était l'extermination et la disparition qui constituent la rétribution de la mécréance, de l'injustice et de la perversion.

Dans le texte coranique Allah introduit la proposition décrivant le sort des mécréants par le mot interrogatif comment qui dans le contexte suggère l'étonnement et la surprise, interpelle les croyants et les incite à méditer.

L'objet de cette stupeur que suscite de destin de ces nations, que l'impunité a conduites à leur perte, réside dans le fait qu'Allah avait établi ces peuples sur terre. Il, exalté soit-Il, leur avait aussi dispensé Ses bienfaits en abondance, et pourtant ils ont refusé de se montrer reconnaissants. Leur rébellion ne pouvait se solder que par leur destruction.

« Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants ». Ce verset contient une mise en garde, adressée aux croyants, contre la lâcheté, la faiblesse et le fait de s'attrister sur son sort, car ceux qui détiennent la foi sont les vainqueurs.

2. Allah console les croyants et leur fait connaître la sagesse qui se cache derrière les événements d'Uḥud

« Si un malheur (Blessures ou mort) vous atteint, pareil malheur avait aussi atteint l'ennemi. Ainsi, faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs et Allah n'aime pas les injustes, 141. et afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru, et anéantisse les mécréants. 142. Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants? 143. Bien sûr, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Or vous l'avez vue, certes, tandis que vous regardiez. » Âli'Imrân (La Famille d'Imrân) : 140-143

Dans ce passage, Allah, exalté soit-Il, explique que les revers et les pertes subies durant le Jihad ne doivent pas décourager les croyants et freiner leurs efforts dans la lutte contre leurs ennemis. En effet, ces derniers ne relâchent pas leurs peines dans leur combat au service de l'égarement, alors que leur destination reste désastreuse. Par conséquent, les efforts des croyants pour défendre la vérité tandis que la récompense qui les attend demeure le Paradis, devraient être plus résolus et plus soutenus.

L'auteur d'al-kash-shâf (le dévoilement) a commenté ce passage ainsi : « Si les mécréants vous ont infligé des pertes, souvenez-vous que vous en fîtes de même à Badr. Cela n'avait pourtant pas affaibli la résolution des idolâtres qui ont alors renouvelé les hostilités. En tant que croyants, vous devriez par conséquent, ne pas ressentir plus l'abattement que vos ennemis impies ».

On rapporte d'Ibn 'Abbâs ce dire concernant le résultat des deux batailles (Badr et Uhud) : « La bataille d'Uhud a représenté la revanche de Badr pour les idolâtres. Pourtant les croyants qui morts à Uhud ne sont que les

martyrs qu'Allah a élu à ce rang, tandis que la bataille de Badr s'est soldée par une victoire décisive sur les Mecquois ».

« *Si un malheur (blessures ou mort) vous atteint* ». Cette proposition conditionnelle suppose une subordonnée qui révèle de manière implicite le conditionné, qui dans ce cas serait : [...] faites preuve de patience. En d'autres termes, soyez résolus dans la lutte contre l'ennemi, et souvenez-vous qu'il avait subi de lourdes pertes avant vous à Badr.

Cela est confirmé par l'aspect qu'indiquent les verbes dans le début du passage, où Allah a dit : si une blessure vous atteint, pareille blessure avait aussi atteint l'ennemi. On remarque ainsi que le premier verbe est à l'inaccompli pour faire référence à la situation la plus proche du moment présent (Uhud), tandis que le second verbe à l'accompli indique donc la situation antérieure (Badr).

« *Ainsi faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens* ». Ce passage rappelle que les événements obéissent à la Tradition divine et par conséquent, il inspire soulagement aux croyants qui ont subi des revers à Uhud.

« *Afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru* ». À propos de cet extrait, l'imam Qurtubî a écrit dans son exégèse coranique : « Ces coups du destin et ces revers permettent de distinguer et de séparer le croyant de l'hypocrite ».

« *Et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs* » : selon Ibn Kathîr, afin que ceux qu'Allah a élus soient tués pour sa Cause et qu'ainsi ceux qui convoitent Sa Satisfaction déploient leurs efforts dans cette voie.

Puis Allah a clos ce passage en mentionnant : et Allah n'aime pas les injustes.

Deux autres enseignements apparaissent dans les événements d'Uhud à travers le texte coranique :

« *afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru* », la purification ici, renvoie à deux choses : la séparation des rangs ou l'épreuve ;

« *et anéantisse les mécréants* », signifie ici, les faire disparaître. L'imam Tabarî a écrit dans son tafsîr à propos de ces expressions : « Cela signifie qu'Allah a éprouvé par cette bataille les gens sincères et écarté aussi les mécréants dissimulés dans leurs rangs. Ainsi le véridique, à la foi sincère a pu être distingué de l'hypocrite ».



Ibn Kathîr a quant à lui interprété « afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru », par : l'expiation que ceux qui ont péché obtiendront par cette épreuve. Quant aux autres, leur mérite sera plus grand auprès d'Allah, en fonction de ce qu'ils ont enduré à Uhud.

Ce commentateur a ajouté que ce passage « et anéantisse les mécréants », fait référence au fait que l'arrogance que ces derniers éprouveront à la suite de l'avantage qu'ils ont obtenu à Uhud qui constituera la cause de leur perte et de leur disparition.

La signification que l'on pourrait donner à ce verset est donc la suivante : Allah a décrété les événements d'Uhud afin de purifier les croyants de leurs péchés ; de purger leurs rangs dans lesquels s'étaient glissés les hypocrites ; et pour anéantir et faire disparaître les mécréants pour l'arrogance à la suite de leur victoire.

Ce sont donc quatre finalités que la Sagesse d'Allah a concrétisées à travers les événements d'Uhud et qu'Allah a dévoilées aux croyants : la récompense et les hauts degrés de mérite du martyr accordés à ceux qu'Allah a choisis ; l'expiation des fautes des croyants ; l'éloignement des hypocrites des rangs des musulmans ; la disparition et l'élimination graduelles des mécréants.

Puis Allah a dit, dans le verset 142 d'Âli-'Imrân :

« Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants ? »

Cela signifie en d'autres termes : vous qui avez été éprouvés à Uhud, espérez-vous vraiment accéder au Paradis, à l'instar de ceux qui ont été tués et ont enduré la douleur et la mort, sans emprunter leur chemin et patienter comme ils ont patienté ? Ceux qui ont combattu seront alors dévoilés par Allah, Sa récompense leur sera attribuée et les patients seront reconnus par Lui. Ibn Kathîr a confirmé ce sens en écrivant dans son tafsîr : ***« Vous n'entrerez pas au Paradis sans subir d'épreuves. Ainsi ceux qui comptent parmi les mujâhidûn pour la Cause d'Allah et ceux qui résistent à l'ennemi seront reconnus »***. Ce passage s'achève par le verset 143, dans lequel Allah a dit :

« Bien sûr, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Or vous l'avez vue, certes, tandis que vous regardiez ».

Ibn Kathîr a expliqué dans son exégèse à propos de ce verset : « Avant ce



jour, ô croyants, vous espériez avec impatience rencontrer l'ennemi, l'affronter et afficher ainsi votre détermination. Voici que votre souhait s'est réalisé, combattez donc alors et soyez endurants ».

3. Comment corriger les erreurs

La teneur du discours coranique à la suite de la défaite qu'ont subi les musulmans à Uhud s'oppose à celle de la Révélation qui a suivi la bataille de Badr. Le Noble Coran a adressé des blâmes plus sévères aux vainqueurs pour leurs erreurs, qu'il ne l'a fait pour les vaincus d'Uhud. Ainsi dans la sourate Al-Anfâl (Le Butin), versets 67-68, Allah a dit au sujet de la bataille de Badr :

« Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage. 68. N'eût été une prescription préalable d'Allah, un énorme châtement vous aurait touché pour ce que vous avez pris. [de la rançon] »

Tandis qu'après la bataille d'Uhud Allah a révélé :

« Et certes, Allah a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa permission vous les tuiez sans relâche, jusqu'au moment où vous avez fléchi, où vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré (la victoire) que vous aimez ! Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. Puis Il vous a fait reculer devant eux, afin de vous éprouver. Et certes, Il vous a pardonné. Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants. » Âli'-Imrân (La Famille d'Imrân) : 152

On peut donc en déduire une pratique pédagogique sage, à laquelle devraient se conformer les parents et éducateurs.

4. L'exemple des mujāhidūn précurseurs

« Combien de prophète a combattu, en sa compagnie beaucoup de disciples, ceux-ci ne fléchirent pas à cause de ce qui les atteignit dans le sentier d'Allah. Ils ne faiblirent pas et ils ne cédèrent point. Et Allah aime les endurants. 147. Et ils n'eurent que cette parole : « Seigneur, pardonne-nous nos péchés ainsi que nos excès dans nos comportements, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur les gens mécréants. 148. Allah, donc, leur donna la récompense d'ici-bas, ainsi que la belle récompense de l'au-delà. Et Allah aime les gens bienfaisants. » Âli'-Imrân (La Famille d'Imrân) : 146-148

Allah a désapprouvé dans ces versets et ceux qui les précèdent l'attitude de ceux qui avaient fait défection et abandonné le combat le jour d'Uḥud, lorsque la rumeur de la mort du Prophète s'était répandue.

Puis Allah cite l'exemple des mujāhidūn précurseurs des nombreuses nations de croyants qui ont devancé la Oumma de Mohammad ﷺ. Il, exalté soit-Il, révèle leur endurance et leur engagement ferme et résolu aux côtés de leurs prophètes, sans jamais céder face à l'ennemi. Ce passage du Noble Coran s'adresse de façon indirecte à ceux qui avait baissé les armes le jour d'Uḥud et s'était découragés en apprenant la prétendue mort du Messenger d'Allah ﷺ. Allah a désapprouvé dans ce passage le fléchissement de leur volonté dans la lutte contre leurs adversaires. Ces Paroles d'Allah servent à affermir tous les croyants, qui sont invités à prendre exemple sur ces dévots pieux et sincères lorsqu'ils dirent :

« Et ils n'eurent que cette parole : “Seigneur, pardonne-nous nos péchés ainsi que nos excès dans nos comportements, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur les gens mécréants” ». Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 147

Cette invocation reflète l'humilité de la part de ces gens vertueux qui malgré leur dévotion reconnaissent leurs écarts et leurs excès tout en implorant le pardon d'Allah. Ils pouvaient alors adresser leurs requêtes pour qu'Allah leur accorde la patience et la victoire, en ayant ainsi au préalable purifié leur âme et proclamé leur totale soumission à leur Créateur.

Ce passage du noble Coran montre l'importance de cette disposition spirituelle à l'obéissance, et à la repentance afin d'obtenir la victoire sur l'ennemi. C'est cette conduite qui a valu à ces vertueux combattants dévoués le succès en ce monde et dans l'autre :

« Allah, donc, leur donna la récompense d'ici-bas, ainsi que la belle récompense de l'au-delà. Et Allah aime les gens bienfaisants. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 148.

Ces croyants ont ainsi mérité la récompense terrestre pour leur Jihad, qui est le Butin, et l'excellente rétribution qui les attend dans l'au-delà pour leurs invocations et leur lutte pour la Cause d'Allah. Ils sont devenus des exemples à suivre qu'Allah propose aux mujāhidūn musulmans.

Dans ce verset, Allah a également qualifié d'excellente, la récompense de l'au-delà lui attribuant un mérite supérieur à celle de ce monde. Cela confirme bien sûr que ce qui se trouve auprès de Lui est bien plus digne d'intérêt et d'attention pour le croyant.

5. La désobéissance au chef engendre la faiblesse dans les rangs

L'attitude des archers qui avaient commis la grave erreur d'abandonner leur poste malgré les recommandations insistantes du Messenger d'Allah ﷺ confirme cela. Cette faute avait en effet inversé la tendance du conflit et occasionné de lourdes pertes chez les musulmans.

Pour démontrer la gravité de la désobéissance envers l'autorité, rappelons-nous par exemple que la défection de Abd Allah b. Ubayy et des hypocrites n'a pas eu de conséquence aussi tragique, que celle de l'erreur commise par les archers.

Ainsi ces derniers qui pourtant avaient bénéficié de l'excellente formation du Messenger d'Allah ﷺ et qui reçurent leurs instructions directement de lui ont été à l'origine de pertes importantes au sein des troupes musulmanes.

Ce non-respect des ordres a eu pour conséquence la domination ennemie qu'Allah a prescrite à l'encontre des croyants. La confusion et la division se sont alors répandues dans les rangs. Cette situation aurait pu aussi sonner le glas de la Mission prophétique qui en était encore à ses débuts.

Les événements de la bataille d'Uhud révèlent que les musulmans ont conservé l'avantage aussi longtemps que les archers ont maintenu leurs positions et respecté les instructions prophétiques et les recommandations de leur chef Abd Allah b. Jubayr. Mais la situation s'inversa lorsqu'ils abandonnèrent leur poste et désobéirent au Prophète ﷺ pour s'emparer du Butin.

« Rappelez-vous quand vous fuyiez sans vous retourner vers personne, cependant que, derrière vous, le Messenger vous appelait. Alors Il vous infligea angoisse sur angoisse, afin que vous n'ayez pas de chagrin pour ce qui vous a échappé ni pour les revers que vous avez subis. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 153

Le shaykh Mohammad b. 'Uthaymîn a écrit au sujet de cet incident survenu à Uhud :

« ... Cette désobéissance provoqua la défaite des musulmans à Uhud. Un seul manquement aux instructions du Prophète ﷺ alors qu'il était présent parmi eux a engendré cette situation. Qu'en serait-il alors si les Compagnons avaient désobéi à plusieurs de ses ordres ! Nous pouvons donc affirmer que la désobéissance au Messenger d'Allah ﷺ engendre la domi-

nation des injustes sur d'autres injustes en rétribution des actes de ces derniers. Les causes de la victoire leur échappent alors ainsi que la gloire à hauteur des péchés qu'ils ont commis ».

L'obéissance à l'autorité demeure donc impérative, et le noble Coran la mentionne même après celle d'Allah et de Son Messager :

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » An-Nisâ' (Les Femmes) : 59

6. Le danger de préférer la vie de ce monde à celle de l'au-delà

De nombreux Textes coraniques et prophétiques dévoilent le statut que possède la vie de ce monde auprès d'Allah. Ils décrivent ses artifices trompeurs, et la séduction qu'elle exerce sur l'homme, tout en mettant en garde contre l'attachement démesuré envers elle.

« On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près d'Allah qu'il y a bon retour. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 14

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur et redoutez un jour où le père ne répondra en quoi que ce soit pour son enfant ni l'enfant pour son père. La promesse d'Allah est vérité. Que la vie présente ne vous trompe donc pas, et que le Trompeur (Satan) ne vous induise pas en erreur sur Allah ! » Luqmân : 33

Le Messager d'Allah ﷺ a de son côté averti avec insistance sa Communauté des méfaits de l'attachement excessif aux choses de ce monde. Les conséquences de l'amour pour les biens terrestres restent très néfastes pour l'ensemble de la Communauté et elles le sont bien plus encore lorsque ce mal affecte les prédicateurs.

Parmi ces Traditions prophétiques qui dénoncent cette faiblesse se trouve la suivante :

D'après Abû Sa'îd Al-Khudrî, qu'Allah l'agrée, l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit :
« La vie de ce monde est douce et attrayante, mais Allah vous y a établi afin de vous éprouver. Ne cédez donc pas à la tentation des biens de ce monde, et prenez garde à celle des femmes, car ces dernières ont été la plus grande source de tentation pour les enfants d'Israël ».¹

1. Mouslim (2742) ; Ahmad (3/22) Ibn Hibbân (3221).



L'attachement aux choses terrestres et ses conséquences fâcheuses apparaissent clairement en observant l'incident des archers lors d'Uhud. D'après Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée :

Lorsqu'Allah avait accordé l'avantage aux musulmans sur les idolâtres à Uhud, certains archers avaient dit : les gens vont collecter tout le Butin et nous n'aurons rien, descendons rejoindre le Prophète et les autres Compagnons. D'autres dirent au contraire : non, nous ne devons pas abandonner cette position sans l'autorisation du Messager. C'est au sujet de cet incident qu'Allah a révélé :

« Et certes, Allah a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa permission vous les tuiez sans relâche, jusqu'au moment où vous avez fléchi, où vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré (la victoire) que vous aimez ! Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. Puis Il vous a fait reculer devant eux, afin de vous éprouver. Et certes, Il vous a pardonné. Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 152

L'imam Tabarî a fait le commentaire suivant à propos de la portion du verset : « Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas » : la vie d'ici-bas fait référence ici au Butin de guerre. Lorsque ce verset fut révélé, Ibn 'Abbâs a dit : avant cette révélation au sujet de la bataille d'Uhud, jamais je n'aurais imaginé qu'on puisse dire d'un seul Compagnon du Prophète qu'il aimait les choses de ce monde. »

Cet incident survenu à Uhud fournit un enseignement essentiel aux prédicateurs de l'islam. Il démontre que les tentations cupides peuvent aussi se frayer un chemin jusqu'au cœur du croyant. Dès lors, elles peuvent les mener à transgresser ouvertement les interdits.

Le cas des archers qui n'avaient pas respecté les instructions prophétiques claires illustre bien cela. Leur penchant avide pour les biens terrestres avait faussé leur jugement les entraînant alors vers le non-respect manifeste et l'oubli des ordres précis du Prophète ﷺ.

Le croyant, que parfois l'insouciance gagne et aveugle sur ses propres intentions, reste donc susceptible de céder à la plus grande tentation qui demeure celle de la cupidité, qui lui fait alors oublier l'au-delà et les exigences de sa foi.

Par conséquent, les prédicateurs de l'islam doivent déployer une vigilance extrême et permanente sur leurs motivations intimes. Leur devoir consiste

à extirper de leur âme cet attachement démesuré pour les choses de ce monde, qui généralement détourne des obligations religieuses. Dans le cas contraire, les erreurs de jugement alimentées par les passions entraîneront inévitablement ces acteurs de l'islam vers la transgression et l'enlisement dans la concupiscence.

7. L'attachement et le dévouement envers l'islam

L'exégète Ibn Kathîr a relaté ce qui suit :

Durant la bataille d'Uhud, alors que les musulmans fléchissaient et que leurs pertes s'accumulaient, le diable lança un cri : Mohammad a été tué ! Ibn Qamî-ah répandit alors la rumeur parmi ses coreligionnaires idolâtres et proclama : j'ai tué Mohammad ! En réalité, ce dernier avait blessé le Messager d'Allah ﷺ à la tête. La rumeur produisit son effet chez beaucoup de musulmans qui étaient alors persuadés que l'Envoyé d'Allah ﷺ était mort. D'ailleurs, cette éventualité avait déjà été évoquée par Allah dans le Coran qui mentionne la mort de plusieurs prophètes dans le passé. L'abattement, la faiblesse et la défection gagnèrent alors les rangs des musulmans.

Allah a révélé par la suite le verset qui fait allusion à ce moment de la bataille :

« Mohammad n'est qu'un Messager parmi les Messagers avant lui sont passés. S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah ; et Allah récompensera bientôt les reconnaissants. » Ali-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 144

Ce verset confirme que Mohammad ﷺ n'est qu'un Messager comme ceux qui l'ont devancé et qu'à l'instar des autres, son destin final est la mort.

Le verset ci-dessus a fait l'objet du commentaire suivant (de la part d'Ibn Kathîr) :

Les Messagers d'Allah n'ont pas vocation à s'éterniser sur terre au sein de leurs peuples, car personne n'échappe à la mort. Le rôle du prophète consiste à transmettre ce qu'on lui a révélé, ainsi que l'a fait Mohammad ﷺ. Sa mission n'implique pas qu'il demeure auprès de son peuple pour toujours en ce monde, que tous devront quitter. Après avoir rappelé cela, Allah fait part de sa désapprobation à l'égard de ceux qui ont fléchi en apprenant la mort de l'Envoyé ﷺ : s'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? Ce qui signifie : abandonneriez-vous alors

le Jihad, et vous détourneriez-vous alors de la voie de votre Prophète ﷺ qui a été celle de la lutte pour la Cause d'Allah ? Puis le verset se termine par : quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah ; et Allah récompensera bientôt les reconnaissants ; ceux sont demeurés constants et résolus dans l'islam et qui ont suivi la voie du Messager ﷺ, mort ou vivant.

Au vu de ces éléments, nous pouvons affirmer que les épreuves et déboires qu'ont subis les musulmans durant la bataille d'Uhud procèdent en partie de l'attachement qui les liait à la personne du Messager ﷺ. Ce lien affectif a conditionné à ce moment-là leur foi et leur engagement à défendre la Parole d'Allah. Les émotions et l'amour pour le Prophète ﷺ ont dominé les cœurs et généré la confusion dans les esprits entre la foi inconditionnelle en Allah, Seul Seigneur adoré, et la crainte de la disparition du Messager ﷺ. Cette confusion a affecté momentanément leur perception de la nature réelle du lien qui existe entre le Message éternel et la personne du Messager ﷺ, simple mortel. Cet égarement fut une des causes qui a provoqué le chaos et le désarroi parmi les Compagnons.

Pourtant, l'observance de la voie du Prophète ﷺ est un fondement qui suppose l'obligation de suivre son exemple avec constance même dans la difficulté, de propager le Message et de défendre la vérité.

L'exemplarité du Messager ﷺ demeure un des aspects les plus prépondérants de la méthodologie islamique. Sur elle repose la continuité de la Mission pour élever la Parole d'Allah et la propager sur terre. Par conséquent, la poursuite ou la disparition du Jihad pour la Cause d'Allah ne peuvent être conditionnées par la présence physique du Prophète ﷺ en ce monde. L'observance de son exemple, théorique et pratique, représente la pierre angulaire qui maintient l'édifice social musulman que les prédicateurs en particulier doivent personnifier.

L'imam Ibn Al-Qayyîm a également commenté cet aspect de l'attachement inconditionnel à la foi, en ces termes :

La bataille d'Uhud a constitué un prélude à la mort prochaine et certaine du Messager ﷺ. Allah a toutefois affermi les cœurs des Compagnons durant cette épreuve, sans pour autant les épargner de Sa désapprobation si ces derniers avaient tourné les talons, à cause de la mort du Prophète ﷺ. Allah a alors rappelé aux Disciples dans le Coran que leur devoir consiste à persévérer dans l'islam, dans le tawhîd jusqu'à la mort ou le martyr. Les

vrais croyants n'adorent qu'Allah le Seigneur de Mohammad, qui Lui, demeure éternel. La mort du Messenger ﷺ ne justifierait donc en aucun cas, l'apostasie et l'abandon de la voie qu'il a tracée pour eux. Chaque âme goûtera inévitablement la mort, et la Mission de Mohammad ﷺ n'implique pas qu'il demeure sur terre à jamais, ni personne d'autre que lui parmi les Compagnons. Que celui qui doit mourir quitte donc ce monde en emportant avec lui l'islam et le tawhîd. La mort demeure inéluctable pour chacun, indépendamment du sort du Prophète ﷺ.

Voici pourquoi Allah a désapprouvé dans le noble Coran l'attitude de ceux qui avaient fait défection le jour d'Uhud, désorientés par l'appel du diable : Mohammad a été tué !

« Mohammad n'est qu'un Messenger parmi les Messagers avant lui sont passés. S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah ; et Allah récompensera bientôt les reconnaissants. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 144

Les reconnaissants, sont ceux qui savent apprécier le bienfait de la guidance à sa juste valeur. Ils endurent alors avec patience et fermeté jusqu'à la mort ou le martyr.

C'est au moment de la mort du Messenger d'Allah ﷺ que le contenu de ce verset a acquis toute sa portée. En effet, lorsque le Prophète ﷺ quitta ce monde pour l'autre, une vague d'apostasie déferla dans la péninsule. Les reconnaissants, quant à eux, demeurèrent résolus jusqu'à la victoire d'Allah, la gloire et la domination sur les ennemis. Jusqu'à ce qu'Allah leur accorde l'heureux dénouement.

L'imam Al-Qurtubî a écrit au sujet du même verset : « [...] il complète le blâme adressé aux défaitistes le jour d'Uhud et proclame que la désertion n'aurait pas été excusable, même si le Prophète avait été tué. En effet, la Mission ne prend pas fin avec la mort du Messenger, et les religions ne disparaissent pas avec les prophètes ».

Ces mots d'Al-Qurtubî restent très judicieux. Ceux qui ont cru, dans le passé, que l'islam disparaîtrait à la mort du Prophète ﷺ ; et ceux qui croient, aujourd'hui encore, que l'existence de l'islam dépend d'un individu se trompent tous. Aucun d'eux n'a saisi et ne comprend la réelle nature de cette religion. Ils n'ont pas réussi à cerner le fait que l'émergence et l'influence dominante de l'islam sur toutes religions ou modes de vie relèvent d'un décret d'Allah, et que Ses décrets restent indéfectibles.

« C'est Lui qui a envoyé Son Messenger avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs. » At-Tawbah (Le Repentir) : 33

La vérité et la guidée que contient l'islam constituent les raisons véritables de son succès.

Notons également que le reproche qu'Allah a adressé aux croyants pour leur attitude durant la bataille d'Uhud constituait aussi une préparation à l'avènement réel de la mort du Prophète ﷺ qui apparaîtra plus tard.

Ainsi, on rapporte que peu avant que le Messenger d'Allah ﷺ quitte ce monde : Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, qui avait quitté sa demeure à Sunh, se rendit sur sa monture vers la Mosquée de Médine. Il y entra et sans échanger un mot avec quiconque, il entra dans les appartements de 'Âïcha où il trouva le corps de l'Envoyé d'Allah ﷺ recouvert d'une belle étoffe yéménite. Abû Bakr découvrit le visage du Prophète ﷺ, se pencha dessus et posa ses lèvres sur le front béni du Muṣṭafâ, en laissant échapper des larmes. Puis il dit : toi qui m'es plus cher que père et mère, je jure par Allah que voilà bien la seule mort qu'Il t'a prescrite.

Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée, a rapporté également :

Abû Bakr sortit de la maison (où le Prophète ﷺ avait rendu l'âme) au moment où 'Umar haranguait la foule. Il ordonna alors à ce dernier de s'asseoir, mais Ibn Al-Khaṭṭâb refusa. Les gens se tournèrent alors vers Abû Bakr qui voulait leur parler. Il dit : que celui qui parmi vous adorait Moham-mad, sache qu'il est bel et bien mort ﷺ. Mais celui qui adore Allah, adore Celui qui est Vivant et ne meurt pas. Puis Abû Bakr récita :

« Moham-mad n'est qu'un Messenger parmi les Messagers avant lui sont passés. S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah ; et Allah récompensera bientôt les reconnaissants. » Âli-'Imrân (La Famille de 'Imrân) :

144

Ibn 'Abbâs a ajouté : Par Allah, les gens qui avaient entendu ce verset de la bouche d'Abû Bakr semblaient ne l'avoir jamais entendu avant ce jour. Ils le répétèrent tous après lui. Sa'îd b. Al-Musayyib m'a rapporté plus tard que 'Umar lui avait dit : lorsque j'entendis Abû Bakr réciter ce verset, je fus saisi de désarroi et mes jambes ne pouvant plus me porter je m'effondrai sur le sol. Je compris alors que le Messenger d'Allah ﷺ était mort.¹

8. L'attitude du Messenger d'Allah ﷺ à l'égard des archers fautifs, et des hypocrites déserteurs

1. Al-Boukhârî (4454).

a. Les archers

Le Prophète ﷺ n'a pas exclu des rangs les archers pour leur erreur de jugement lors de la bataille d'Uhud. Il ne les pas bannis en leur reprochant leur expérience malheureuse et peu concluante, mais il fit plutôt preuve d'indulgence à leur égard. Le pardon et la miséricorde d'Allah enveloppèrent également les archers fautifs, ainsi que tous ceux dont les graves manquements avaient pourtant occasionné de lourdes pertes. Allah les couvrit tous de Son pardon et effaça leurs erreurs et les stigmates de leurs bévues.

« Et certes, Allah a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa permission vous les tuiez sans relâche, jusqu'au moment où vous avez fléchi, où vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré (la victoire) que vous aimez! Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. Puis Il vous a fait reculer devant eux, afin de vous éprouver. Et certes, Il vous a pardonné. Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 152

Le noble Coran dévoile d'autres subtilités dans le verset 159 de la même sourate, en lien avec ce pardon à l'égard des archers :

« C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mohammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 159

Le pardon qu'Allah avait accordé aux archers a pu susciter en eux un sentiment de gêne et de culpabilité à l'égard du Messager ﷺ. En effet, ils ont pu alors ressentir que seule la responsabilité de l'Envoyé ﷺ était engagée vis-à-vis des dommages causés par leur désobéissance. Par conséquent, l'indulgence du Prophète ﷺ à leur égard devait intervenir pour apaiser entièrement leurs remords, et compléter ainsi le bienfait d'Allah envers les transgresseurs. Pour cela, Allah a ordonné à Son Messager ﷺ d'accorder aux archers son indulgence et Il lui a recommandé d'invoquer Sa clémence en leur faveur. Dans ce verset, Allah enjoint également le Prophète à recueillir leur opinion et à les consulter, et à mettre à profit leurs compétences indépendamment des erreurs commises.

b. La défection d'Ibn Salûl l'hypocrite

Ibn Salûl s'était retiré juste avant la bataille avec trois cents de ses partisans. Cette manœuvre déloyale visait à causer le trouble et l'incertitude dans les rangs musulmans, à saper leur moral, octroyant ainsi un avantage psychologique à l'ennemi.

Cet hypocrite avait agi ainsi, car il considérait que l'avenir de l'islam demeurerait précaire. Il choisit donc de trahir les musulmans à un des moments les plus critiques.

Abd Allah b. Harâm avait tenté en vain de les faire renoncer à cette nouvelle fourberie.

La Révélation coranique fait référence à cet incident dans Al-'Imrân (La Famille d'Imrân), versets 166 et 167, ce qui suit :

« Et tout ce que vous avez subi, le jour où les deux troupes se rencontrèrent, c'est par permission d'Allah, et afin qu'Il distingue les croyants, 167. et qu'Il distingue les hypocrites. On avait dit à ceux-ci : "Venez combattre dans le sentier d'Allah, ou repoussez [l'ennemi]", ils dirent : "Bien sûr que nous vous suivrions si nous étions sûrs qu'il y aurait une guerre." Ils étaient, ce jour-là, plus près de la mécréance que de la foi. Ils disaient de leurs bouches ce qui n'était pas dans leurs cœurs. Et Allah sait fort bien ce qu'ils cachaient. »

Notons que les musulmans se trouvaient alors dans une grave situation, et en infériorité numérique. Pourtant, malgré les circonstances, le Messager d'Allah ﷺ n'a pas cherché à retenir Ibn Salûl et ses partisans. Contrairement à cela, il a affiché une indifférence totale face à cette trahison, qui par elle-même, avait suffi à démasquer leurs auteurs.

Cette attitude silencieuse du Prophète ﷺ marqua en soi sa franche désapprobation et son mépris à l'égard d'Ibn Salûl.

Ce dernier, selon ce qu'a rapporté Zuhri, malgré sa perfidie affichée et désormais réputée, avait pris l'habitude durant la prière du vendredi, de se livrer à un autre de ses artifices. En tant que notable de son peuple, il s'autorisait lorsque le Prophète ﷺ s'apprêtait à délivrer son sermon, à haranguer les fidèles réunis pour l'occasion. Il proclamait par exemple : « Ô vous autres, celui-ci est le Messager parmi vous, par lequel Allah vous a honoré, accordez-lui donc votre soutien, montrez-vous dignes et obéissez ».

Après le jour d'Uhud et sa pitoyable trahison, Ibn Salûl se leva malgré tout pour se livrer à sa mise en scène habituelle. C'est alors qu'on empoigna fermement son vêtement, qu'on le tira vers le sol. Puis on lui ordonna sans ménagement : « Assieds-toi donc ennemi d'Allah, tu ne mérites pas cet honneur, après ce que tu as osé faire ! ». L'hypocrite, cherchant alors à fuir le regard des musulmans (après se désaveu public), se dirigea vers la sortie. Qu'ai-je donc dit de mal ? Je n'ai fait qu'inviter les gens à le (le Messager d'Allah ﷺ) soutenir, se plaignit-il. Il croisa à l'entrée de la Mosquée des Ansar qui lui demandèrent en l'entendant protester : eh bien que t'arrive-t-il ? Il leur répondit : j'encourageais les gens à le soutenir, mais on m'a obligé à me taire, comme si j'avais dit du mal. Retournes-donc et demande au Prophète d'implorer le pardon d'Allah pour toi, lui suggérèrent les Ansar. Mais je n'ai pas besoin de ses invocations, rétorqua l'hypocrite ».

9. « Uhud, la montagne qui nous aime et que nous aimons en retour »

D'après Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, le Messager d'Allah ﷺ en apercevant la montagne d'Uhud a dit : « *Cette montagne nous aime et nous l'aimons* ».¹

Cette parole reflète l'intuition profonde du Messager d'Allah ﷺ qui par ces paroles a associé ici la protection que cette montagne garantissait aux croyants, avec le bienfait qu'Allah leur a accordé à travers la prédisposition de cet élément naturel.

Le Prophète ﷺ a donc voulu exprimer ainsi ce lien par un sentiment fort qui est celui de l'amour. Cette conscience éveillée, cette sensibilité accrue que dévoilent ces paroles ne sont-elles pas un indicateur édifiant de loyauté ?

En effet, celui qui reconnaît la faveur d'un amas inerte de rochers massifs et qui lui attribue un trait qui n'appartient qu'aux êtres conscients est encore plus enclin à se montrer reconnaissant envers les hommes. Ainsi l'Envoyé d'Allah ﷺ n'a pas manqué ici d'exprimer chaleureusement sa gratitude envers une chose inanimée. Par conséquent, les hommes loyaux, qui étaient de surcroît ses frères dans la foi, ne pouvaient espérer de lui, que de plus grandes marques de bienveillance.

On peut dégager plusieurs significations et symboles de cette noble Tradition prophétique, dont celles d'Al-Humaydî. Mais citons ce qu'a écrit le

1. Al-Boukhârî (4084); Mouslim (1365).

professeur Sâlah Shâmî dans min-ma'înu's-sîrah (puisé à la source jaillissante la biographie prophétique) :

L'homme a tendance à associer les épreuves qu'il rencontre dans sa vie avec le lieu ou le moment de leur occurrence. Cette parole du Messenger ﷺ confirme cette habitude naturelle et lui confère, même après l'islam, sa légitimité. Elle en exclut toutefois ce qui pourrait l'apparenter à du fétichisme ou de la superstition. Les musulmans allaient forcément, comme ce fut et reste encore le cas de nos jours, se tenir sur le mont Uhud en souvenir de cette bataille. Afin d'éloigner les pensées négatives, le Prophète ﷺ a indiqué par ces mots que l'endroit, le temps constituent des créations divines, qui n'influent pas sur le cours du destin, qui demeure entre les Mains d'Allah. Ce hadith rappelle en outre que le martyr constitue un bienfait d'Allah et non une tragédie. Par conséquent, la montagne d'Uhud doit être honorée en tant que symbole de la foi et elle doit être aimée. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement alors qu'Allah a choisi cet endroit comme lieu de martyr pour Hamzah et ses frères, les élus d'Allah en ce jour ? Ceux qui ont fait don de leur vie pour Lui plaire.

10. Les Anges à Uhud

Sa'd b. Abû Waqqâs a rapporté : « J'ai vu durant la bataille d'Uhud deux hommes vêtus de blanc qui se tenaient l'un à la droite du Prophète, et l'autre à sa gauche. Ils défendaient avec acharnement le Messenger d'Allah hadith. Je n'avais jamais vu ces hommes avant ce jour, ni après ». Ces deux apparitions étaient celles des Anges Gabriel et Michael, paix sur eux.¹

Cette assistance d'Allah était réservée au Prophète auquel Allah avait garanti de Sa protection. En revanche, aucun récit ne fait mention de la participation des Anges à cette bataille, bien qu'Allah eut promis son soutien auparavant. Mais cette promesse comportait trois conditions, qui n'ont pas été toutes réunies à Uhud : l'endurance, la piété et l'assaut que l'ennemi lancerait. Par conséquent, Allah n'a pas dispensé aux croyants le renfort des armées angéliques.

« (Allah vous a bien donné la victoire) lorsque tu disais aux croyants : « Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en aide trois milliers d'Anges? » 125. Mais oui! Si vous êtes endurants et pieux, et qu'ils [les ennemis] vous assaillent immédiatement, votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille Anges marqués distinctement. » Âli'Imrân (La Famille d'Imrân) : 124-125

1. Al-Boukhârî (4054); Mouslim (2306).

11. Les deux sourates qui dévoilent les lois qui régissent la victoire et la défaite

La sourate Al-Anfâl (Le Butin) a relaté en détail la bataille de Badr, et Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) contient le récit de celle d'Uhud.

Ces deux chapitres exposent plusieurs sagesses et enseignements sur la prédestination, la vie et la mort, la victoire et la défaite, le gain et la perte, la foi et l'hypocrisie ainsi que sur l'épreuve, etc.

Ces deux parties du Noble Coran ont enseigné aux Compagnons les lois de la victoire et de la défaite, que l'on pourrait résumer dans ce qui suit :

- La victoire se trouve uniquement entre les Mains d'Allah, et elle n'appartient à personne d'autre. Il, exalté soit-Il, l'accorde ou l'éloigne de qui Il veut, au même titre qu'Il a prescrit la subsistance, la vie et les actions de tous les hommes,

« Allah ne fit cela que pour (vous) apporter une bonne nouvelle et pour qu'avec cela vos cœurs se tranquillisent. Il n'y a de victoire que de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. » Al-Anfâl (Le Butin) : 10.

- Lorsqu'Allah prescrit la victoire ou la défaite, aucune puissance sur terre ne peut s'opposer à Son décret,

« Si Allah vous donne Son secours, nul ne peut vous vaincre. S'Il vous abandonne, qui donc après Lui vous donnera secours ? C'est à Allah que les croyants doivent faire confiance. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 160

- Notons toutefois qu'Allah n'accorde Sa victoire que lorsque certaines règles et conditions sont réunies, que les musulmans doivent enfin comprendre. Le combat doit être mené pour une cause qui a obtenu l'Agrément d'Allah, et par ceux qui sont Ses dignes serviteurs,

« Ô vous qui croyez ! Si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. » Mohammad : 7

En d'autres termes, la victoire d'Allah est garantie à ceux qui répondent à Son appel, font preuve de droiture et combattent pour Sa cause ;

- L'unité des rangs et la cohésion dans les actions demeurent un principe de base pour accéder à la victoire d'Allah. Par opposition, les dissensions et les divergences d'opinions représentent la destruction et la défaite,

« Et obéissez à Allah et à Son Messenger ; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants. » Al-Anfâl (Le Butin) : 46



- L'obéissance scrupuleuse à Allah et à Son Messager constitue aussi une condition pour éloigner la défaite,

« Et obéissez à Allah et à Son Messager ; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants. » Al-Anfâl (Le Butin) : 46

- La cupidité et l'avidité pour les choses de ce monde éloignent de la Oumma le secours d'Allah et Sa victoire,

« (Rappelez-vous) quand vous fuyiez sans vous retourner vers personne, cependant que, derrière vous, le Messager vous appelait. Alors Il vous infligea angoisse sur angoisse, afin que vous n'ayez pas de chagrin pour ce qui vous a échappé ni pour les revers que vous avez subis. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » Ali-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 152

- Le manque d'équipements et d'effectifs ne constitue pas un élément décisif dans la défaite ni sa cause principale,

« Allah vous a donné la victoire, à Badr, alors que vous étiez humiliés. Craignez Allah donc. Afin que vous soyez reconnaissants! » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 123 ; cependant, un minimum de préparation militaire et spirituelle demeure nécessaire avant d'affronter l'ennemi,

« Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci, mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés. » Al-Anfâl (Le Butin) : 60

- La fermeté et l'endurance lors de la rencontre de l'ennemi comptent également parmi les facteurs essentiels qui mènent à la victoire,

« Ô vous qui croyez quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. » Al-Anfâl (Le Butin) : 15,

« Ô vous qui croyez ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin de réussir. » Al-Anfâl (Le Butin) : 45

Or, ce qui contribue de manière significative à raffermir la volonté et la patience durant la lutte reste le rappel et l'évocation d'Allah, qui Lui Seul accorde la victoire. Les musulmans doivent donc implorer Son soutien, s'en remettre à Lui, avant de compter sur leurs propres forces et capacités militaires. Reconnaître humblement ses propres limites face à l'Omnipotence d'Allah est le critère définitif pour accéder à la victoire,

« Ô vous qui croyez ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin de réussir. » Al-Anfâl (Le Butin) : 45

12. Le mérite des martyrs et leur rétribution auprès d'Allah

Dans une Tradition recensée par Ahmad, Abû Dawûd et Abû Ya'lâ, le Messager d'Allah hadith nous a informés du sort des martyrs d'Uhud dans l'au-delà en ces termes :

Lorsque vos frères ont connu le martyr à Uhud, Allah a fait transmigration leur âme dans le corps de volatiles verts, qui parcourent le Paradis, s'abreuvent de ses fleuves et mangent de ses fruits. Ils trouvent ensuite refuge sur des lanternes d'or suspendues sous le Trône d'Allah. Alors qu'ils étaient comblés de bienfaits dont les boissons et les fruits délicieux dans un merveilleux lieu de séjour, ils ont dit : si seulement nos frères connaissaient le sort qu'Allah nous a réservé, cela les inciterait à combattre dans la voie d'Allah et à ne pas abandonner la lutte ! Allah leur annonça alors : Je me chargerai de leur transmettre cela pour vous. ¹

Par la suite, Allah a révélé à Son Messager ﷺ les versets suivants :

« Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, 170. bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés. 171. Ils sont ravis d'un bienfait d'Allah et d'une faveur, et du fait qu'Allah ne laisse pas perdre la récompense des croyants. » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 169-171.

Al-Wâhidî a consigné dans asbâbun-nuzûl (les circonstances de la Révélation) ce que Sa'îd b. Jubayr a rapporté :

Lorsque Hamzah. b. 'Abd Al-Muṭalib et Mus'ab b. 'Umayr connurent le martyr à Uhud et que ces derniers découvrirent le bien qu'Allah leur avait réservé auprès de Lui, ils dirent : si seulement nos frères savaient le bienfait dans lequel nous nous trouvons, leur désir pour le Jihad décuplerait. Allah leur dit : Je leur transmettrai pour vous. Allah a ensuite révélé les versets 169-171 de sourate Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân).

L'imam Mouslim a quant à lui recensé dans son Sahîh une Tradition transmise par Masrûq dans laquelle ce dernier a dit : « J'ai interrogé Abd Allah b. Mas'ûd au sujet du verset :

« Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus

1. Ahmad (1/266) ; Abû Dâwûd (2520) ; Abû Ya'lâ (2331).

[...] » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 169

Il me répondit : nous en avons interrogé d'autres à propos de ce verset qui nous ont dit : les âmes des martyrs transmigrent dans des corps de volatiles verts sur des lanternes suspendues au Trône. Ils parcourent, en toute liberté, le Paradis et retournent se poser sur ces lanternes. Un jour, le Seigneur s'adressa à eux et leur demanda : que désirez-vous d'autre ? Que pourrions-nous souhaiter d'autre, alors que nous voyageons au Paradis à notre guise, Lui répondirent-ils. Mais Allah insista, et à la troisième fois, les martyrs qui comprirent qu'ils devaient absolument faire un vœu, adressèrent cette requête : Ô Seigneur ! Fais retourner nos âmes dans nos corps sur terre afin que nous soyons à nouveau tués pour Toi. On ne leur demandera plus après cela ce qu'ils désirent d'autre, car ils sont déjà comblés.¹

13. La campagne médiatique à l'encontre des idolâtres

À l'époque prophétique, les poètes occupaient le champ médiatique.

Tandis que les poèmes des idolâtres mecquois après la bataille de Badr se composaient essentiellement de plaintes et d'élégies, leurs vers après Uhud célébraient avec exagération leur victoire.

Face à cette arrogance démesurée, Hasân b. Thâbit, Ka'b b. Malik et Abd Allah b. Rawâhah déclenchèrent une campagne lyrico-médiatique en riposte à celle des idolâtres. À la tête de cette dernière se trouvaient les poètes mecquois Habîrah b. Abû Wahb, 'Abd Allah b. Zib'arî, Dhirâr b. Al-Khaṭṭâb et 'Amrû b. Al-'Âs.

Les poèmes de Hasân étaient particulièrement explosifs et dévastateurs pour les idolâtres mecquois. Tandis que ses vers mettaient en exergue le courage des musulmans qui avaient réussi à éliminer le porteur de leur étendard à Uhud, ils décrivaient la lâcheté des Mecquois incapables de défendre leur bannière. Les diatribes enflammées de Hasân rappelaient aux idolâtres que leur étendard s'était retrouvé entre les mains d'une femme, tandis que les notables tournaient les talons. Ces attaques lyriques ravivèrent chez les Quraysh les souvenirs de leur situation peu glorieuse durant le début de la bataille, et tempérèrent leur insolence suscitée par l'issue du combat.

Les vers meurtriers de Hasân affligèrent les idolâtres lorsque le poète démasqua leur déshonneur d'avoir abandonné l'étendard aux mains d'une

1. Mouslim (1887).



de leurs femmes, tandis que leurs lâches notables se dispersaient.

Il évoqua aussi par ses vers tranchants le cas du jeune serviteur éthiopien des Banû Abû Ṭalḥah qui récupéra l'étendard, après cette femme. Ce dernier combattit avec acharnement pour le défendre jusqu'à la mort pendant que les braves chefs mecquois tournaient le dos et fuyaient.

* * * *

CHAPITRE 10
LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ENTRE LA BATAILLE
D'UHUD ET CELLE DU FOSSÉ (Al-Khandaq)

PARTIE I

Les tentatives de destabilisation de l'état islamique par les polythéistes

Dans la lutte contre l'État musulman, la bataille d'Uḥud était à l'avantage de l'ennemi. La possibilité d'en découdre avec les musulmans gagnait les Arabes polythéistes. Leur regard se portait sur Médine. Il fallait briser leur force et les expulser de la ville. Les Banû Asad convoitaient l'oasis. Khâlid ibn Sufyân, de la tribu des Hudhayl, rassembla des troupes pour lancer un assaut. Les 'Aḍal et les al-Qârah¹ conspirèrent entre eux et trahir les musulmans. 'Âmir Ibn at-Ṭufayl commit un massacre contre des compagnons envoyés pour les instruire en religion. Enfin, la tribu juive des Banû Naḍîr tenta d'assassiner le Prophète ﷺ. Cependant, faisant preuve d'un courage sans faille couplé à une habileté politique, une planification intelligente et mise à exécution rigoureuse, le Prophète ﷺ mit en échec leurs manœuvres perfides.

1. La convoitise de l'État islamique par les Banû Asad

Une offensive contre Médine se préparait chez les Banû Asad ibn Khuzaymah avec à sa tête Ṭulayhah al-Asadî. La nouvelle parvint au Prophète ﷺ par le biais de son réseau de renseignements établi dans la péninsule arabique. Les Banû Asad convoitaient les richesses de l'oasis. Ils souhaitaient faire triompher l'idolâtrie, et agissait en guise de soutien à Quraysh dans leur hostilité contre les musulmans. Le Messenger de Dieu ﷺ s'empressa de mobiliser un escadron de cent cinquante compagnons parmi les muḥâjirûn et les anṣâr sous le commandement d'Abû Salamah². En lui remettant l'étendard, il lui dit : « *Marche jusqu'à atteindre les terres des*

1. 'Aḍal et al-Qârah : deux branches issues de Hawn de la tribu des Banû Khuzaymah (Hawn ibn Khuzaymah ibn Mudrikah).

2. Abû Salamah ibn 'Abd al-Asad al-Makhzûmî.

Banû Asad. Fait irruption dans leur camp avant que leurs troupes ne te rencontrent ». Une fois arrivé sur leur territoire, Abû Salamah attaqua par surprise. Sans difficulté, il parvint à disperser l'ennemi et se saisit de leur bétail, puis retourna à Médine victorieux. Ce compagnon était l'un des premiers à avoir embrasser l'islam. Il figurait parmi les meilleurs hommes de la première génération. Toutefois, il rentra éprouvé de cette expédition, la blessure qu'il avait contractée à Uḥud s'infecta et il mourut peu après.

De cette expédition, plusieurs points sont à mettre en évidence. En premier lieu, la précision dans la planification militaire chez le Prophète ﷺ. En effet, l'attaque surprise d'Abû Salamah contraignit ses ennemis à se disperser avant même qu'ils n'aient pu se rassembler. Or, ces derniers s'imaginaient que la défaite d'Uḥud avait plongé les musulmans dans l'abattement et le désarroi. Stupéfaits, leur détermination commença à s'ébranler, et maintenant qu'ils venaient d'être mis en déroute, ils se détournèrent de Médine. D'autre part, cela met en évidence l'expertise des musulmans dans ce type d'opération, d'autant qu'ils choisirent le bon moment pour attaquer. Par ailleurs, en dépit de la distance qui les séparait de l'ennemi, ils sont arrivés sur leur territoire sans que ces derniers ne se doutent de rien, ce qui fut déterminant dans la réussite de l'opération. Cette expédition laissera chez les polythéistes un sentiment qui affectera une fois de plus leur moral. À présent, ils étaient convaincus de la capacité des musulmans à se dissimuler et à mener des guerres soudaines et éclaires qui sèmeraient l'effroi et les mettraient en situation d'alerte permanente. Cette prise de conscience les contraignit à reconnaître la force des musulmans et à envisager un rapprochement.

2. 'Abd Allah ibn Unays (que Dieu soit satisfait de lui) et sa confrontation avec Khâlîd ibn Sufyân al-Hudhalî

Khâlîd ibn Sufyân al-Hudhalî réunit les combattants de sa tribu et ceux des tribus de 'Arafât dans le but d'attaquer les musulmans de Médine. Ils agissaient en guise de soutien et de rapprochement avec Quraysh afin de défendre leurs croyances païennes, et par désir immodéré des richesses de la ville. Le Prophète ﷺ lui envoya le compagnon 'Abd Allah ibn Unays al-Juhanî avec mission de le tuer. Cet événement nous est relaté par le compagnon lui-même. Il rapporte que le Prophète ﷺ fit appel à lui, et lui dit : « *Il m'a été informé que Khâlîd ibn Sufyân b. Nabîh, actuellement à 'Urnah, rassemblent des partisans pour m'attaquer. Va à sa rencontre et*

tue-le. » 'Abd Allah ibn Unays répondit : « Ô Envoyé de Dieu ! Décris-le-moi afin que je le reconnaisse ». « Lorsque tu le verras, tu seras traversé d'un frisson¹ »; répondit le Prophète ﷺ. 'Abd Allah ibn Unays rapporte ainsi la suite des événements : Je suis sorti avec mon épée, et le rencontra à 'Urnah. Il était accompagné de ses femmes à la recherche d'un emplacement pour établir leur camp. C'était l'heure de la prière de 'aṣr. Lorsque je l'aperçus, je ressentis le frisson que m'avait évoqué le Prophète ﷺ. Je me dirigeais vers lui, et craignant que notre confrontation ne me prive de la prière, j'avancais en faisant des mouvements de la tête tantôt pour l'inclinaison, tantôt pour la prosternation. Lorsque je suis parvenu à lui, il s'écria : « Qui-va-là ? » Je répondis : « Un homme parmi les Arabes. J'ai appris que tu mobilises des assaillants en vue de cet homme, et je viens me joindre à toi. » Exact. C'est bien ce que je prépare. » avait-il répondu. Je marchais avec lui un temps, et dès qu'il me fut possible de le frapper, je lui asséna un coup de mon épée jusqu'à ce que je le tue. Je quittais ensuite les lieux, laissant derrière moi ses femmes pleurer sur son corps. Lorsque je me présentai au Prophète ﷺ, il me flatta et dit : « *Le travail est accompli.* ». Je répondis : « Je l'ai tué Ô Envoyé de Dieu ! » *Tu as dit vrai.* » a-t-il repris. Puis, marchant à ses côtés, le Prophète ﷺ entra chez lui et me fit cadeau d'un bâton et dit : « *Prend ce bâton avec toi Ô 'Abd Allah !* » Je ressortis avec et le brandissait devant les gens qui me demandèrent : « Qu'est-ce que ce bâton ? » Je leur répondis : « Le Prophète m'en a fait don et m'a ordonné de le garder. » Pourquoi ne retournes-tu pas le voir afin qu'il t'informe à son sujet ? » Je retournai voir le Prophète ﷺ et demandai : « Ô Envoyé de Dieu, pourquoi m'as-tu donné ce bâton ? » Il répondit : « *Ce sera un signe entre moi et toi au Jour de la Résurrection. Ce jour où une minorité de gens seulement présenteront des œuvres pieuses sur lesquelles ils pourront s'appuyer.* » 'Abd Allah joignit le bâton à son épée qui ne le quitta plus. Au point que sur son lit de mort, il ordonna qu'on ne le sépare pas de lui. Le bâton fut placé dans son linceul et on l'enterra avec².

Plusieurs enseignements et morales peuvent être extraits de cet événement, parmi eux :

La rigueur dans la surveillance de guerre

Le Prophète ﷺ accordait à la question sécuritaire toute son importance. Il surveillait de près les déplacements de ses ennemis, puis mettait en place les solutions appropriées au moment opportun. Par exemple, en suppri-

1. La tradition rapporte que cet homme faisait penser à Satan.

2. Rapporté par Aḥmad (496/3), Abū Dāwūd (1249)

mant l'insurrection à son départ, au moment où l'ennemi est le plus résolu, il ne laissa pas le temps à Khalid ibn Sufyân de grossir ses rangs et de renforcer ses soutiens.

La perspicacité du Prophète ﷺ dans le choix des hommes

Le Prophète ﷺ disposait d'une excellente acuité au moment de choisir ses hommes. Il avait une grande connaissance des qualités de chacun de ses Compagnons, et désignait pour chaque mission la personne qui convenait. Ainsi, pour le commandement, il nommait celle qui disposait à la fois de la justesse de vue, d'un bon comportement et du courage. Pour la prédication et l'enseignement, celle qui réunissait la connaissance profuse, la souplesse de caractère, et l'aptitude à capter l'attention des gens. Pour l'accueil des personnalités importantes, celle dont les atouts étaient l'éloquence, l'esprit de répartie et la belle apparence. Pour les opérations militaires isolées, les plus courageux dont la maîtrise de soi permettait d'avoir le contrôle sur leurs émotions. Et 'Abd Allah ibn Unays al-Juhanî était un homme éminemment courageux, aux convictions fortes et à la foi inébranlable. En plus de ses qualités pour être l'homme de la mission, un autre facteur intervint : il avait l'avantage de connaître parfaitement les populations des tribus ennemies en raison de leur proximité régionale avec les gens de son clan qu'on appelait les Juhaynah.

La véritable récompense se trouve dans la vie future

La récompense de ces actions méritoires n'étaient pas un profit matériel mondain, comme l'espéraient beaucoup de ceux qui ont accompli des tâches ardues dans les armées du monde à une époque passée ou récente. Leur récompense est plus grande et plus noble. Elle sera une médaille d'honneur au Paradis, et rares sont ceux qui la décrocheront. Les Compagnons (que Dieu soit satisfait d'eux) constituaient ce groupe de croyants qui n'attendaient pas être récompensés ici-bas. Si une part de biens leur était attribuée, ils faisaient preuve de détachement car ils espéraient leur rétribution dans l'autre monde. C'est la raison pour laquelle la récompense de 'Abd Allah ibn Unays n'était autre qu'un simple bâton. Un bâton qui sera une preuve entre lui et le Prophète ﷺ au Jour de la Résurrection, ce qui laisse présager la haute place qu'occupera ce compagnon dans la demeure dernière.

Quelques règles juridiques

Ce récit a permis d'extraire certaines règles en matière de fiqh. Parmi elles, la prière en situation de poursuite, ṣalât aṭ-ṭālib. D'après al-Khaṭābî, des divergences existent entre les savants. Pour une grande majorité

d'entre eux, si la poursuite est à l'initiative de l'ennemi, le musulman peut accomplir la prière avec les signes, au lieu des mouvements habituels de la prière. Dans le cas où c'est lui qui poursuit l'ennemi et qu'il est à monture, il doit descendre et accomplir l'inclinaison et la prosternation au sol. C'est également l'avis d'Ibn al-Mandhur. L'imam ash-Shâfi'î émet des conditions qu'aucun savant n'a soulevé avant lui. Selon lui, si les membres du groupe à l'initiative de la poursuite, numériquement inférieur à leurs adversaires, finissent par perdre le lien entre eux et craignent que leur ennemi ne se retourne contre eux, il leur est possible de prier avec les gestes. Pour Al-Khaṭābî, ces interprétations sont en partie tirées de l'histoire de 'Abd Allah ibn Unays.

La prière en situation de poursuite a été évoquée par Badr al-'Aynî dans son ouvrage 'Umdat al-Qārî. On y apprend l'avis d'Abû Hanîfah selon lequel le musulman peut prier en marchant au cas où il est poursuivi. À l'inverse, s'il est l'initiateur de la poursuite, cela ne lui est pas autorisé. Pour l'imam Mâlik et une partie de ses partisans, la situation est identique pour celui qui poursuit comme pour celui qui fuit ; s'ils sont à cheval, chacun d'eux est autorisé à prier sur sa monture. Al-Awzâ'î et ash-Shâfi'î partagent l'avis d'Abû Hanîfah, tout comme 'Aṭā', Ḥassan al-Thawrî, Aḥmad, et Abû Thawr. Enfin, pour ash-Shâfi'î, si le poursuivant craint de voir son ennemi lui échapper, il peut prier avec les signes, sinon cela ne lui est pas autorisé.

Autorisation à l'effort d'adaptation (Al-ijtihâd) au temps du Prophète ﷺ

L'effort d'adaptation ou Al-ijtihâd consistant à dériver une règle en raison de circonstances précises était toléré du temps du Prophète ﷺ. C'est en vertu de ce principe que 'Abd Allah ibn Unays accomplit la prière avec les gestes, ce qui n'a pas été contesté par le Prophète ﷺ. Par ailleurs, cela prouve qu'en situation de grande peur, il est permis de prier de cette façon.

L'effort d'adaptation est un procédé juste, cela ne fait pas de doute. Pour preuve, le compagnon 'Abd Allah ibn Unays l'a pratiqué du temps de la Révélation et du vivant du Prophète ﷺ.

Des preuves de la prophétie

Le Prophète ﷺ a décrit le personnage de Khâlîd ibn Sufyân de manière précise à 'Abd Allah ibn Unays alors qu'il ne l'avait jamais vu. Impressionné, 'Abd Allah avait répondu, d'après d'al-Wâqidî : « Ô Envoyé de Dieu,



avant cela, je n'ai jamais été effrayé par une chose autre que celle dont tu me décris. *« Certainement »*, répondit le Prophète ﷺ. *« Le signe entre lui et moi sera que lorsque tu le verras, tu seras traversé d'un frisson. »* En effet, lorsque 'Abd Allah rencontra l'homme en question, il fut saisi d'un frisson, comme lui avait prédit le Prophète ﷺ. Il rapporte : « lorsque je le vis, je le frappa de mon épée et j'en fut saisi de frayeur. Je dis « Allah et Son Messager ont dit vrai. »

3. La trahison des tribus de 'Aḍal et al-Qârah, et la tragédie d'ar-Rajî¹

Les récits se rapportant à l'expédition d'ar-Rajî ont beaucoup divergé sur les raisons de l'envoi de ce groupe de compagnons par le Prophète ﷺ. Al-Boukhârî rapporte qu'ils ont été envoyés comme éclaireurs, afin de recueillir des informations sur l'ennemi². D'autres, à caractère authentique, affirment qu'une délégation des deux tribus 'Aḍal et al-Qârah, aux intentions sounoises, se présentèrent au Prophète ﷺ et déclarèrent : « Nous avons parmi nos contribuables des musulmans. Envoie avec nous un groupe de tes compagnons afin qu'ils nous expliquent la religion, nous lisent le Coran et nous enseignent les règles de droit. » Il apparaît que la tribu des Hudhayl cherchait à venger Khâlid ibn Sufyân, et pour arriver à leur fin, ils recoururent à la ruse et à la tromperie.

Al-Wâqidî est le plus tranché. D'après lui, les Banû Lihyân, du clan des Hudhayl, sollicitèrent les tribus de 'Aḍal et al-Qârah moyennant une somme d'argent, afin qu'ils rendent chez le Prophète ﷺ. Il fallait ruser et feindre de demander qu'on leur envoie un groupe d'hommes chargés d'enseigner la religion. Ils leur tendront une embuscade, les captureront et les rançonneront à la Mecque.

C'est dans ces conditions que le Prophète ﷺ envoya ce groupe de compagnons composé de dix hommes³. Il mit à leur tête 'Âsim ibn Thâbit b. al-Aqlaḥ. Lorsqu'ils arrivèrent entre 'Usfân et la Mecque, les Banû Lihyân accompagnés par une centaine d'hommes les attaquèrent. Les compagnons se réfugièrent sur une colline mais les assaillants les encerclèrent de toute part. Ils leur promirent la sécurité au lieu de les tuer, mais 'Âsim ibn Thâbit leur fit savoir qu'il n'accepterait jamais de se mettre sous la protection d'idolâtres. Il dit : « J'ai fait le serment de n'avoir jamais de contact avec un idolâtre. » Il les combattit de toute sa noblesse, utilisant sa lance jusqu'à ce qu'elle se brise, puis son épée, et dit : « Ô Seigneur !

1. Nom de lieu de la région des Hudhaly, non loin de la Mecque.

2. Al-Bukhârî [4086]

3. Al-Bukhârî [3989]

J'ai défendu ta religion depuis mon premier jour. Protège mon corps à son dernier jour ! » Remarquant que les assaillants dépouillaient tous ceux qu'ils tuaient parmi ses compagnons, il cassa son fourreau et combattit jusqu'à la mort. Les idolâtres braquèrent leur flèche sur lui et l'achevèrent.

Sulâfah bint Sa'd¹ avait perdu son mari et quatre de ses fils à Uḥud. 'Âṣim avait tué deux d'entre eux : Al-Hârith et Musâf'an. Elle avait fait le serment que si Dieu lui permettait de mettre la main sur lui, elle se servirait de son crâne pour boire du vin. Elle promit cent chamelles à quiconque lui ramènerait sa tête. Les Arabes, et parmi eux les Banû Liḥyân, avaient entendu l'appel. Ces derniers voulurent lui couper la tête et la vendre à Sulâfah. Dieu envoya un essaim d'abeilles qui recouvra son corps. Le risque de se faire piquer était trop grand et personne ne put l'approcher. Ils suggèrent d'attendre la nuit afin que les abeilles regagnent leur nid. Mais à la tombée de la nuit, Dieu envoya un torrent de pluie, alors que le ciel était peu avant dégagé, emportant son corps que les polythéistes ne purent retrouver.

'Âṣim était le septième membre du groupe à être tué. Tous les autres avaient combattu dignement. Les polythéistes réitérèrent leur proposition aux survivants. Ils leur promettaient la vie sauve s'ils acceptaient de se rendre, ce qu'ils firent. Mais une fois rendus, ils les trahirent rapidement. 'Abd Allah ibn Târiq contre-attaqua et ils le tuèrent. Ils conduisirent les deux autres à la Mecque. Il s'agissait de Khubayb et Zayd ibn ad-Dathinnah qu'ils vendirent à Quraysh. Cet évènement eut lieu au mois de ṣafar, en l'année quatre de l'Hégire.

Khubayb fut acheté par les Banû Nawfal² afin de venger l'un des leurs, Al-Hârith, qu'il avait tué à Badr. Il resta prisonnier chez eux jusqu'à ce qu'ils prirent la décision de le mettre à mort. Ce jour-là, il prit quelques bouts de flèches qu'il aiguisa dans l'intention de se raser, et à cause desquelles il se coupa légèrement. Une femme était présente avec son enfant, et sans faire attention à lui, l'enfant se dirigea vers Khubayb qui le mit sur ses genoux. La femme fut troublée qu'il ne s'en prenne pas à son enfant pour se venger. Khubayb lui lança : « Craindrais-tu que je le tue ? Par la volonté de Dieu, il n'en sera rien ! » Plus tard, cette femme dira : « Avant lui, je n'ai jamais vu de prisonnier comme Khubayb. Je l'ai aperçu manger une grappe de raisin, alors qu'à la Mecque, il n'y avait pas de fruits à cette

1. Sulâfah bint Sa'd ibn ash-Shuhayd

2. Banû al-Hârith ibn 'Amir ibn Nawfal.

saison. Cela ne pouvait être qu'une subsistance accordée de Dieu. » Khubayb fut conduit hors du territoire sacré pour être tué. Il demanda qu'on le laisse accomplir une prière de deux rak'at. Puis, se retournant vers eux, il s'exclama : « Si je n'avais craint que vous ne m'accusiez d'avoir peur de la mort, j'aurais prolongé ma prière. » Il fut ainsi le premier à inaugurer la pratique de prier deux rak'at avant la mise à mort. Il invoqua Dieu en ces termes : « Ô Seigneur ! Compte-les tous, et par Ta puissance tue-les tous, et ne laisse aucun d'entre eux vivant¹ ». Abû Sufyân l'interpella : « Ne souhaiterais-tu pas que Mohammad soit entre nos mains et que nous lui tranchions la tête, pendant que tu sois auprès de ta famille ? » Il répondit : « Non ! Par Allah ! Je ne serais pas heureux d'être aux côtés de ma famille si pour cela, Mohammad, où qu'il se trouve, sois touché d'une seule épine ». Après quoi, ils le crucifièrent. Ils ordonnèrent à ce que son corps soit surveillé. Cependant, 'Amrû ibn Umayyah aḍ-Ḍamrî parvint pendant la nuit à le transporter, puis se chargea de l'enterrer.

Quant à Zayd ibn ad-Dathinnah, il fut acheté par Şafwân ibn Umayya pour venger la mort de son père, Umayya ibn Khalaf, tué à Uḥud. Avant d'être mis à mort, Abû Sufyân l'interrogea : « Ô Zayd ! Je t'implore par Allah. Ne souhaiterais-tu pas que Mohammad soit à ta place pour que nous lui tranchions la tête, et que tu sois auprès de ta famille ? » Il fit la même réponse que Khubayb, et Abû Sufyân avoua : « Je jure par Dieu ! Je n'ai pas vu chez les gens, une personne aimer une autre personne, autant que les Compagnons de Mohammad aimer Mohammad ». Cet épisode tragique est connu sous le nom d'ar-Rajî', le point d'eau où s'est déroulé cette tragédie.

Il y a dans ces événements matière à tirer enseignements et source d'inspiration.

Les moralités, par Ibn Ḥazm

« D'après ce qui est rapporté : il est tout à fait possible pour un captif de refuser de se rendre à l'ennemi, même s'il lui en coûte la vie, par fierté de ne pas se retrouver sous la gouvernance d'un associateur. C'est la position la plus délicate. Ou bien, il accepte de se rendre et demande la vie sauve. Sur ce point, Ḥassan al-Baṣrî n'est pas contre. En revanche, Sufyân at-Thawrî le conteste du fait de s'engager à devoir fidélité à des associateurs, à ne pas pouvoir les combattre, à leur devoir obligeance et consentir à leur prière, en plus d'avoir à les convaincre de croire aux miracles des

1. Al-Boukhârî [3989], Dilâl an-nubuwwâh, Al-Bayhaqî (324/3, 325), et Ibn Hishâm (181/3, 182).

Prophètes et de suivre leur cortège funéraire durant lesquelles on compose des élégies à la gloire de leurs défunts ; également, par référence à la foi indéfectible de Khubayb et son attachement à la religion.

Dans Sa sagesse, Dieu éprouve ses fidèles serviteurs par ce qu'il veut, conformément à ce qu'il a décrété, dans le but de les récompenser. Le Coran dit : *« Et si Ton Seigneur le voulait, ils n'auraient pas agi ainsi. »* Al-An'am (Les Bestiaux) : 112. C'est aussi en réponse à leur prière, et une manière de les honorer vivants comme après leur mort..., et bien d'autres avantages qui se dévoilent en méditant profondément. En voulant accorder le martyre à Khubayb, Dieu a laissé faire les polythéistes. Tout comme Il répondit favorablement à son invocation et préserva son corps de toute mutilation. »

Le respect des traditions prophétiques

Ces événements mettent en évidence le respect inconditionnel des traditions prophétiques par les Compagnons. À l'exemple de Khubayb qui, bien qu'il se trouvait entre les mains de ses bourreaux, n'a pas manqué à la tradition du rasage, et dans ce but, à l'aiguïsement de ses flèches le jour de sa mise à mort... Ceci constitue un rappel pour ceux qui sous-estiment de nombreuses traditions, voire d'obligations, sous prétexte que les musulmans n'ont pas à se soucier de ce genre de détails, en raison des événements qui traversent la communauté.

L'Islam exclue la trahison et dissipe la haine

Sur l'anecdote du rasage, une femme rapporte : « Par un moment d'inattention, j'aperçus mon enfant s'en aller en direction de Khubayb. Dès qu'il fut arrivé près de lui, il le prit et le posa sur ses genoux. J'étais si effrayée, alors qu'il tenait dans ses mains les flèches qui lui avaient servi de rasoir, qu'il le remarqua et me dit : "Craindrais-tu que je le tue ? Par la volonté de Dieu, il n'en sera rien !" »

Cette attitude, digne d'admiration, nous renseigne sur la grandeur d'âme et la pureté de Khubayb, ainsi que son attachement aux valeurs de l'islam. En vérité, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même ; et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager. » Al-Isrâe (Le voyage nocturne) : 15

C'est une question de loyauté, que les gens apprennent de ceux qui les trahissent. L'honnêteté est une nature propre au musulman, quelle que

soit sa situation, dans les moments de quiétude comme dans l'adversité.

S'agissant des paroles de Khubayb « Par la volonté de Dieu, il n'en sera rien », cela laisse entendre que l'acte n'est pas envisagé, improbable voire unimaginable, en dépit du contexte qui s'apparente à une situation d'exception où la nécessité et la sauvegarde de la vie peuvent être avancées. Mais le principe premier reste la loyauté et la préservation des innocents, ce qui écarte toutes les autres considérations. Cela illustre la grandeur des Compagnons (que Dieu soit satisfait d'eux) quand ils mettent en œuvre la morale islamique envers leurs ennemis, même si ces derniers ont été injustes envers eux. C'est aussi une preuve de leur maturité et de perfection dans leur foi.

L'amour des Compagnons envers le Prophète ﷺ

L'amour des Compagnons envers le Prophète ﷺ était immense et entier. Ils étaient les plus connaisseurs et les mieux informés de son rang et de son statut. Et parce que l'amour est le fruit de la connaissance, leur amour pour lui était toujours plus intense et plus grand.

L'échange entre Abû Sufyân et Zayd ibn ad-Dathinnah lors de la tragédie d'ar-Rajî' illustre cet amour, lorsqu'Abû Sufyân interpelle Zayd avant sa mise à mort : « Ne souhaiterais-tu pas que Mohammad soit à ta place pour que nous lui tranchions la tête, et que tu sois auprès de ta famille ? », il avait répondu : « Non ! Par Allah ! Je ne serais pas heureux d'être aux côtés de ma famille si pour cela, Mohammad, où qu'il se trouve, sois touché par une seule épine. »

Cet amour vient de la foi. Le Prophète ﷺ dit à ce propos : « *Celui qui possède ces trois caractéristiques goûtera à la douceur de la foi : qu'il aime Allah et Son Prophète plus que tout, qu'il aime les gens et ne les aime que pour Allah, et qu'il déteste retourner à la mécréance après que Dieu l'en ait sauvé comme il détesterait être jeter au feu*¹. »

La condamnation des Banû Lihyân par le poète Hassan²

La mort des Compagnons d'ar-Rajî' avait causé une immense peine aux musulmans. Hassan ibn Thâbit composa des vers faisant état de leur situation. Des panégyriques étaient destinés à ceux qui méritaient les louanges, quant au reste il leur adressa des satires.

4. La convoitise de 'Âmir ibn at-Tufayl et le drame du puits de Ma'ûnah

1. Rapporté par Al-Boukhârî [21] et Mouslim [43].

2. Hassan ibn Thâbit, célèbre poète et compagnon à l'époque du Prophète ﷺ.

Parmi les chefs de la tribu des Banû 'Âmir, 'Âmir ibn at-Ṭufayl était l'un d'entre eux. Arrogant et fier, il convoitait le pouvoir. Il pressentait que le Prophète ﷺ allait triompher dans la péninsule arabique, et se présenta à lui : « Je te laisse le choix parmi trois propositions. La première, que je règne sur les habitants du désert et toi, sur les gens de la ville. La seconde, que tu me désignes comme ton successeur ; ou sinon, je te combattrai avec les Banû Ghaṭafân en mobilisant des milliers de cavaliers¹. Le Prophète ﷺ rejeta ces propositions insolentes.

Se présenta ensuite le chef de la tribu des Banû 'Âmir, Abû Barâ' surnommé le joueur de flèches, qui n'était autre que l'oncle paternel de 'Âmir ibn at-Ṭufayl. Il se rendit à Médine, chez le Prophète ﷺ, en présence d'un ca-deau. Le Prophète ﷺ l'invita à l'islam, mais celui-ci n'accepta ni ne refusa. Il dit : « Ô Mohammad, si tu envoies des hommes parmi tes Compagnons au gens de Najd, j'ai bon espoir qu'ils te répondent favorablement ». « *Je crains pour mes hommes les habitants de cette région* », lui répondit le Prophète ﷺ. « Je serai leur protecteur. Envoie vers eux qui tu voudras », assura Abû Barâ'.

Le Prophète ﷺ choisi un groupe de compagnons parmi lesquels se trouvait Al-Mundhir ibn 'Amr qu'on surnommait « le hâtif », sous-entendu prêt à tomber martyr. De son côté, 'Âmir ibn at-Ṭufayl réunit les membres des Banû 'Âmir en vue de les attaquer, mais ils refusèrent. Ils ne voulaient pas trahir l'engagement de protection pris par leur chef Abû Barâ'. 'Âmir ibn at-Ṭufayl se tourna vers les Banû Sulaym qui acceptèrent en lui envoyant cent hommes expérimentés dans le tir. Ils eurent tôt fait de rejoindre le groupe de compagnons à un puits appelé Ma'ûnah qu'ils massacrèrent à l'exception de 'Amrû ibn Umayyah.

La version d'Anas (que Dieu soit satisfait de lui) rapporte l'évènement comme suit : Un groupe de gens se présenta au Prophète ﷺ et lui dit : « Envoie avec nous des hommes afin qu'ils nous apprennent le Coran et la Sunnah. » Le prophète ﷺ choisi soixante-dix hommes parmi les anṣâr qu'on appelait les Récitateurs, dont mon oncle Ḥarâm. Ces hommes étaient éminemment instruits en matière de Coran. Ils étudiaient la nuit, et la journée ils se chargeaient d'aller chercher l'eau et d'en disposer dans la mosquée. Ils récoltaient le bois et le vendaient pour acheter de la nourriture aux pauvres et aux ahl aṣ-Ṣuffah. Le Prophète ﷺ les envoya, mais il furent massacrés avant même d'atteindre leur destination. Ils pronon-

1. Al-Bukhârî [4091].



cèrent ces paroles : Ô Allah, fait parvenir à notre Prophète ﷺ que nous t'avons rejoint, que nous sommes satisfaits de ce que Tu as décrété et que Tu es satisfait de nous ! » Dans cette tuerie, un homme était arrivé par derrière Ḥarâm, l'oncle d'Anas, et l'avait poignardé de sa lance. À cet instant, Ḥarâm avait prononcé : « Par le Seigneur de la Ka'bah, j'ai triomphé ! » Le Prophète ﷺ informa ses Compagnons que leurs frères avaient été massacrés, et qu'ils avaient dit « Ô Allah, fait parvenir à notre Prophète ﷺ que nous t'avons rejoint, que nous sommes satisfaits de ce que Tu as décrété et que Tu es satisfait de nous¹ ! »

Il y a dans cet événement tragique matière à extraire de nombreux enseignements.

- L'appel à la religion se fait au prix de sacrifices :

Nous avons vu comment les membres des Hudhayl ont trahi les Compagnons d'ar-Rajî' que le Prophète ﷺ leur avait envoyé. Il s'agissait d'hommes éminemment représentatifs de l'Islam par leur science et leur piété. Voilà que soixante-dix compagnons, versés dans la récitation du Coran, trouvent la mort au puits de Ma'ûnah dans un terrible massacre à cause de la trahison de 'Âmir ibn at-Ṭufayl. Or, ils s'étaient déplacés dans le seul but de transmettre la religion.

Cette tragédie a causé une immense peine au Prophète ﷺ, en particulier à cause de la trahison à l'origine de cette tuerie. Son affliction était telle, qu'il implora Dieu pendant un mois, au cours de la prière du fajr, afin de punir les tribus de Sulaym de s'être insurgées contre Dieu et Son Prophète ﷺ.

Ibn 'Abbâs (que Dieu soit satisfait de lui et de son père) rapporte que le prophète ﷺ se recueillit pendant un mois au cours duquel il invoqua Dieu tous les jours, contre les tribus de Banû Sulaym. Il fit cela après chaque prière, au moment de la dernière rak'at, après avoir dit : « Allah a entendu celui qui l'a loué », en invoquant avec fermeté et détermination et faisant suivre derrière lui l'affirmation « Âmîn ».²

Anas ibn Mâlik (que Dieu soit satisfait de lui) rapporte : « cela était prononcé au début du qunût alors que nous ne le pratiquions pas. ». Un homme l'interrogea si le qunût se pratiquait après l'inclinaison ou à la fin de la récitation. Il répondit : « à la fin de la récitation³ ».

1. Aḥmad [416/1], Mouslim [677]. Al-Bayhaqî dans Ad-Dalâ'il [344/3].

2. Aḥmad [301/1, 302], Abû Dâwûd [443], et Ibn Khuzaymah [618].

3. Al-Bukhârî [4088].

Cette tragédie et les précédentes n'ont pas réussi à briser les musulmans. Cela n'a pas freiné l'élan dans leur mission d'appeler les gens à Dieu et de transmettre Sa religion. Ceci, parce que l'intérêt de cet appel ne s'arrête pas aux individus et au sang coulé, bien au contraire, il se gagne au prix de sacrifices. En effet, une cause ne s'établit fermement sur terre que si la résistance dans l'affrontement des événements et des crises est forte, et grâce à ses sacrifices. A défaut, elle se confond avec des philosophies et des utopies dont les idées restent consignées dans des livres, se transmettent comme des mythes, et s'évanouissent avec le temps.

Les deux événements d'ar-Rajî' et du puits de Ma'ûnah nous poussent à méditer sur la grande responsabilité de l'engagement dans la religion. Ils mettent en évidence des modèles de sacrifices hors du commun que les Compagnons ont réalisés au nom de leurs convictions religieuses, en vue de l'agrément divin.

Le bonheur a un prix, la paix a un prix, de même que le pouvoir et l'honneur ont un prix.

- « Par le Seigneur de la Ka'bah, j'ai triomphé ! »

L'auteur de ces paroles est Ḥarâm ibn Milhân (que Dieu soit satisfait de lui). La pointe de la lance qui avait transpercé son dos était ressortie par sa poitrine. Il s'était mis à recueillir le sang de ses mains et s'essuyant le visage et la tête, il prononça : « Par le Seigneur de la Ka'bah, j'ai triomphé ! »

Une telle scène attendrirait les cœurs les plus endurcis. Chacun se sent petit face à ces grands hommes qui ne palissaient pas de peur devant la mort. Au contraire, leurs visages s'épanouissaient de gaieté et de joie, la quiétude et la sérénité les enveloppaient.

Cette situation, singulièrement admirable, échappe à l'esprit humain quand il ne raisonne pas avec la foi. C'est ce qui conduisit Jabbâr ibn Salmâ, le meurtrier de Ḥarâm, à s'interroger sur ces paroles « Par le Seigneur de la Ka'bah, j'ai triomphé ! ». Il nous relate lui-même la situation : « Voici ce qui me fit entrer dans l'islam : Je tuai, un jour, un homme de ma lance que j'enfonçai entre ses épaules. Alors que la pointe ressortait de sa poitrine, je l'entendis prononcer "Par le Seigneur de la Ka'bah, j'ai triomphé !" Je me demandai : de quoi a-t-il triomphé ? Ne l'ai-je pas tué ? ! Je me renseignai plus tard sur ce que cela pouvait signifier, on me répon-

1. Al-Bukhârî [4091].

dit : Le martyr. Je dis : Par Allah ! il a triomphé ! » Ce fut le motif de son entrée en islam¹.

Cette situation extraordinaire nous amène à nous interroger sur la douleur qu'éprouve le martyr au moment de la mort.

La réponse juste et apaisante nous vient du Prophète ﷺ, qui ne s'exprimait jamais sous l'effet de la passion, lorsqu'il affirme : « *Ce qu'éprouve le martyr au moment de mourir est comparable à la douleur qu'éprouve l'un d'entre vous lorsqu'il reçoit une piqûre*². »

Le martyr occupe une place de choix auprès de Dieu. La récompense, pour avoir sacrifié ce qu'il a de plus cher en donnant sa vie pour la cause de Dieu, est une récompense que le jugement juste ne lèse en rien. Ainsi, il reçoit six récompenses, chacune d'elle équivaut à ce monde et tout ce qu'il comprend.

Selon al-Miqdâm ibn Ma'dî Karb (que Dieu soit satisfait de lui), le Prophète ﷺ a dit : « *Le martyr obtient six récompenses : ses péchés lui sont pardonnés au premier coup qu'il reçoit ; il aperçoit sa place au Paradis ; il est épargné du châtiment de la tombe ; la grande frayeur ne l'affligera pas ; on le vêtira de l'habit de la foi ; on le mariera à des femmes aux grands yeux noirs ; il intercédera en faveur de soixante-dix personnes de son entourage*³. » Ceci, en plus de la distinction d'honneur avec laquelle il se présentera au Jour Dernier, à savoir : la blessure qu'il reçut sur terre : « *Sa blessure sera couleur sang, mais elle répandra une odeur de musc*⁴. »

Par ailleurs, la vie des martyres ne s'arrête pas aussitôt qu'ils meurent. Au contraire, ils sont toujours vivants et jouissent de bienfaits qu'ils savourent auprès de Dieu, conformément à la parole divine :

« Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire ! Ils sont vivants auprès de leur Seigneur, bien pourvus. » Âl-Imrâne (La famille d'Imrâne) : 169

- Le Prophète ﷺ ne connaît pas l'avenir

Les événements d'ar-Rajî' et du puits de Ma'ûnah, et d'autres épisodes qui suivront de la vie du Prophète, prouvent que le Prophète ﷺ n'avait

1. Al-Bayhaqî dans ad-Dalâ'il [353/3] ; Sîrat ibn Hishâm (hadith Bi'r Ma'ûnah), Fath al-bârî (commentaire du hadith 4091, 4092).

2. At-Tirmidhî [1668], An-Nassâ'î [36/6], et Ibn Mâjah [2802].

3. At-Tirmidhî [1663] et Ibn Mâjah [2799].

4. At-Tirmidhî [1656].

pas connaissance de l'avenir. En outre, le Coran affirme :

« Dis : « Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur. » Al-A'râf (Les Murailles) : 188

Dieu est Le seul connaisseur du monde invisible. Le Prophète ﷺ et les anges ne savaient de l'invisible que ce que Dieu voulait leur enseigner. Il dit (exalté soit-Il) :

« [C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile son Mystère à personne. Sauf à celui qu'Il agréé comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants'. » Al-Jinn : 26-27

- Le respect de l'engagement

'Amrû ibn Umayyah aḍ-Ḍamrî fut prisonnier au cours de l'attaque du puits de Ma'ûnah. Lorsque 'Âmir ibn at-Ṭufayl apprit qu'il appartenait à la tribu des Muḍar, il lui rasa la tête en signe d'humiliation puis le libéra. Il agissait ainsi prétendument parce que sa mère était dans l'obligation de libérer un prisonnier (ou un esclave).

'Amrû prit la direction de Médine. Sur son chemin, il fit une halte sous l'ombre d'un arbre et rencontra deux hommes appartenant aux Banû 'Âmir. Ces derniers disposaient d'un sauf-conduit de la part du Prophète ﷺ mais 'Amrû n'en avait pas connaissance. Il leur demanda : « De quelle tribu êtes-vous ? Des Banû 'Âmir. » 'Amrû se détourna d'eux jusqu'à ce qu'ils s'endorment, puis il les tua. Il agissait ainsi pour venger ses compagnons contre le crime qu'avaient commis les membres de leur tribu. Lorsqu'il se présenta au Prophète ﷺ, il l'informa de ce qui s'était passé. Le prophète répondit : « *Tu viens de tuer deux hommes dont je payerai le prix du sang.* »

Le Prophète ﷺ versa la somme compensatoire pour prix des deux vies tuées, par fidélité au pacte qui les engageait. Il leur avait garanti le sauf-conduit sans leur tenir rigueur de ce que les membres de leur clan avaient commis contre ses Compagnons. Cette attitude est tout à fait remarquable. Elle matérialise le plus haut degré de l'engagement. En effet, le Prophète ﷺ aurait pu considérer le geste de 'Amrû ibn Umayyah comme un moyen de venger ses compagnons tués. Mais quelle était la faute de ces deux innocents pour les punir de ce que des coupables criminels de leur clan ont commis ? Ceci nous permet d'affirmer que les nobles prin-

1. Coran, Al-Jinn : 26-27.



cipes de l'islam ont hissé les Compagnons et le Prophète ﷺ à un niveau moral sans précédent dans l'histoire des hommes.

- L'honorable compagnon 'Âmir ibn Fuhayrah

Après avoir capturé 'Amrû ibn Umayyah aḍ-Ḍamrî, 'Âmir ibn at-Ṭufayl lui demanda, en désignant de la main l'un des compagnons tué au puits de Ma'ûnah : « Qui est celui-là ? Il s'agit de 'Âmir ibn Fuhayrah, répondit 'Amrû. J'ai vu qu'il était monté au ciel après avoir été tué, de sorte que j'aperçus le ciel entre lui et la terre. Puis, il fut redéposé. »¹

- Hassan ibn Thâbit (que Dieu soit satisfait de lui)

Hassan ibn Thâbit fut l'un des pionniers dans la diffusion de l'information grand public. Il combattait l'ennemi sur le terrain psychologique, avec à ses côtés Ka'b ibn Mâlik et 'Abd Allah ibn Rawâḥah (que Dieu soit satisfait d'eux). Pas un épisode de la vie du Prophète ﷺ ne fut omis sans qu'ils ne l'expriment au moyen de leur poésie. Chacune des diatribes adressées contre les musulmans étaient combattues par des poèmes qu'ils composaient en guise de riposte. Nous avons vu précédemment l'effet provoqué par les vers de Hassan sur l'éviction de Ka'b ibn al-Ashraf al-Yahûdî.

Le Prophète ﷺ accordait aux poètes musulmans une attention particulière. Il les encourageait à déployer leur talent au service de la religion. De la même manière, il incombe aux musulmans de notre temps, qu'ils soient dirigeants, cadres, savants, juristes, etc., d'entretenir les organes de diffusion de l'information et d'en faire un outil au service de l'islam.

Lorsque la nouvelle des compagnons du puits de Ma'ûnah parvint à Hassan ibn Thâbit, il composa des vers que les voyageurs emmenèrent avec eux. Il y exhortait Rabî'ah fils de 'Amir ibn Mâlik, le joueur de flèches, à se dresser contre 'Âmir ibn at-Ṭufayl pour avoir violé l'engagement de protection pris par son père Abû Barâ'. Lorsque Rabî'ah eut connaissance des vers, la poésie étant pour les Arabes plus perçante qu'une flèche décochée, une épée tranchante ou une lance aiguisée, il entreprit de venger son père. Il blessa 'Âmir ibn at-Ṭufayl de sorte que son coup ne le tue pas, puis les membres de sa tribu se ruèrent sur lui. « Ceci est notre revanche. » lui dirent-ils. Il rétorqua : « Je (vous) pardonne. Et si je vis, j'irai jusqu'au bout de mes ambitions. »

- Le devenir de 'Âmir ibn at-Ṭufayl

Dieu exauça l'invocation de Son Prophète ﷺ. En effet, le Prophète ﷺ

1. Al-Bukhârî [4096].

avait invoqué Dieu contre 'Âmir ibn at-Ṭufayl en Lui demandant : « Ô *Al-lah, délivre-moi (des manigances) de 'Âmir !* ». Ce tyran fut atteint d'une maladie incurable que le prophète décrivit en ces termes : « *un abcès comme ceux qui atteignent les chameaux* ». Il qualifia précisément sa maladie de « peste bubonique ». Cette dernière se manifestait par une forte fièvre, une dilatation des glandes lymphatiques au niveau de l'aîne et des aisselles, et une hypertrophie de la rate. Prisonnier de cet état, 'Âmir ibn at-Ṭufayl était contraint de se faire soigner dans la maison d'une femme de sa tribu.

Il était atteint. Ses ambitions de régner sur les Bédouins de la péninsule arabique, ou d'accéder au califat après le Prophète ﷺ s'envolaient. Quant à l'armée de cavaliers avec laquelle il avait menacé l'Envoyé de Dieu ﷺ, elle s'était transformée en souffrances atroces qui l'obligeaient à rester couché dans la maison d'une femme de sa tribu. Les gens se détournaient de lui, puis ils le fuirent par crainte de la contagion. Il perdit la tête. S'en prenant aux personnes qui étaient restées autour de lui, il hurla : « un abcès comme ceux qui touchent les chameaux dans la maison d'une femme des Banû Untel ! Amenez-moi mon cheval ! Puis, il trouva la mort sur le dos de sa monture¹. Cet homme, despotique et insolent, a péri comme fou, après que les gens se soient écartés de lui, de crainte qu'il ne les contamine.

* * * *

1. Al-Boukhârî [4091].

PARTIE 2

Le mariage du Prophète ﷺ avec « la mère des pauvres », puis avec Oum Salamah, et autres événements isolés

1. Zaynab bint Khuzaymah surnommée « la mère des pauvres »

Fille de Khuzaymah ibn al-Ḥârith al-Hilâliyyah, Zaynab était issue de la famille des Banû 'Abd Manâf ibn Hilâl ibn 'Âmir b. aṣ-Ṣa'ṣa'ah. Elle était surnommée Oum al-Masâkin (la mère des pauvres) avant même l'avènement de l'Islam, du fait de son extrême attention à l'égard des pauvres. Le Prophète ﷺ l'épousa au mois de Ramadan, en l'année trois de l'Hégire. Elle resta huit mois auprès de lui, et mourut à fin du mois de rabî' al-awwal. Elle fut enterrée à Médine.

Elle avait été mariée à 'Abd Allah ibn Jaḥsh ibn Ri'âb, tombé martyr lors de la bataille d'Uḥud, et fut très affectée par sa mort. Constatant qu'elle ne s'était pas remariée, le Prophète ﷺ ne souhaita pas la laisser seule. Il lui fit honneur de la demander en mariage, et l'épousa.

2. Le mariage avec Oum Salamah

Son nom est Hind bint Abû Umayyah Ḥudhâfah ibn al-Mughîrah al-Qurayshiyyah al-Makhzûmiyyah. Elle fut mariée à son cousin Abû 'Abd Allah ibn 'Abd al-Asad, fils de son oncle paternel, et cousin du Prophète ﷺ par sa tante paternelle, Barraḥ bint 'Abd al-Muṭalib, ainsi que son frère de lait.

Oum et Abû Salamah avaient été contraints de fuir en Abyssinie pour vivre leur religion, à cause des persécutions de Quraysh. De retour à la Mecque, ils avaient pris le chemin pour Médine, après que le Prophète et les musulmans eurent rejoint la ville.

- Les paroles d'Oum Salamah à Abû Salamah (que Dieu soit satisfait d'eux)

Oum Salamah dit à son mari : « On m'a rapporté que si une femme perd son



mari et qu'elle ne se remarie pas, s'il fait partie des gens du Paradis, Dieu les réunira ensemble. Faisons-nous la promesse de ne pas nous remarier si l'un de nous viendrait à mourir. Me promets-tu de m'obéir ? avait répondu Abû Salamah. Oui, dit-elle. Si je viens à mourir, marie-toi ! Puis, il fit cette invocation : « Ô Allah ! Accorde à Oum Salamah après moi un mari meilleur que moi, qui ne lui causera ni mal ni tristesse. » Après sa mort, elle soupira : Qui d'autre pourrait être meilleur qu'Abû Salamah ? Peu après, le Prophète ﷺ se rendit chez son neveu pour demander sa main. Elle s'exclama : « Répondez à l'Envoyé de Dieu, où je me présente moi-même avec ma famille. » Le Prophète ﷺ revint le lendemain, et les fiançailles eurent lieu.

- L'invocation d'Oum Salamah à la mort d'Abû Salamah

Lorsqu'Abû Salamah mourut des suites des blessures qu'il avait contractées lors des différentes batailles contre les polythéistes, Oum Salamah qui aimait et admirait son mari, se présenta chez le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu ! je viens de perdre Abû Salamah ». Il lui dit de répéter cette invocation : « Ô Allah ! Pardonne-lui ainsi qu'à moi. Comble-moi pour ce que je viens de perdre par ce qu'il y a de meilleur. » Elle prononça ces paroles, puis confia plus tard : « Dieu m'a comblé par ce qu'il y a de meilleur avec Mohammad ! »

- L'échange entre Oum Salamah et le Prophète ﷺ lors de la demande en mariage

'Umar ibn Abî Salamah (que Dieu l'agrée lui et son père) rapporte : « Lorsque la période de viduité d'Oum Salamah prit fin, Abu Bakr et 'Umar la demandèrent en mariage, mais elle refusa. Puis, c'est le Prophète ﷺ qui fit la demande. Elle accepta avec quelques réticences, et dit : « Informez l'Envoyé de Dieu ﷺ que je suis une femme jalouse de tempérament, que j'ai des enfants, et qu'aucun de mes parents n'est présent. » Le Prophète ﷺ lui fit parvenir cette réponse : « Pour ce qui est de tes enfants, j'en prendrai soin ; quant à ta jalousie, je prierai Dieu de t'en débarrasser ; et en ce qui concerne ta famille, aucun d'eux ne me désapprouvera¹. » Selon une autre version : « Je suis une femme dont le meilleur temps est passé. » Et le Prophète ﷺ de répondre : « quant à ton âge, je suis plus âgé que toi. » C'est ainsi que le Prophète lui adressa ses plus belles réponses, mais il était toujours disposé à être bon.

Oum Salamah dit : « Ô 'Umar ! (c'est-à-dire son fils), lève-toi et marie l'En-

1. Rapporté par Ahmad (291/6), Mouslim (919), Abû Dâwûd (3115), An-Nasâ'î (4/4), et Ibn Mâjah (1447).

2. Rapporté par Ahmad (313/6, 314) et An-Nasâ'î (81/6, 82)

voyé de Dieu ﷺ ». D'après le commentaire d'Ibn Kathîr, les paroles d'Oum Salamah « lève-toi et marie l'Envoyé de Dieu ﷺ » signifie : « j'accepte et je (te) permets (de me marier) ». Certains commentateurs affirment que cette interprétation ne peut se tenir en raison du jeune âge de 'Umar ibn Abî Salama. Or, l'ensemble des sources consultées confirment la version selon laquelle celui qui conclut l'acte du mariage entre Oum Salamah et le Prophète ﷺ est son fils aîné 'Umar ibn Abî Salamah.

- L'aménagement de l'appartement d'Umm Salamah, et les attentions du Prophète à l'égard de sa nouvelle compagne

Après avoir accepté de l'épouser, le Prophète ﷺ lui annonça : « *Je t'offrirai autant que ce que j'ai offert à mes épouses : deux jarres et deux mou-lins, ainsi qu'un coussin en cuir bourré* ».

Oum Salamah avait accouché d'une fille après la mort d'Abû Salamah. Maintenant qu'elle s'était remariée, le Prophète ﷺ lui rendait visite. Lorsqu'il l'a trouvait en train d'allaiter sa nouvelle-née Zaynab, il se retirait par pudeur. Observant la situation, 'Ammâr ibn Yâssir s'empressa de mettre Zaynab en nourrice, dans sa maisonnée ou chez une mère nourricière. Il était le demi-frère d'Oum Salamah par sa mère Soumayyah – la martyre tuée par Abû Jahl. Le Prophète ﷺ revint chez Oum Salamah, alors qu'une proche des Banû Umayyah lui rendait visite. Il demanda : « Où est Zaynab ? » 'Ammâr ibn Yâssir l'a prise avec lui, dit-elle. « *Je repasserai dans la soirée* », répondit le Prophète ﷺ. Oum Salamah raconte : Je me suis levée et pris ma meule de moulin dans laquelle je mis des graines d'orge qui se trouvaient dans une jarre. Puis, je pris de la graisse que je malaxais. Le Prophète ﷺ passa la soirée, puis au matin, il me dit : « *Tu as droit sur moi à quelques égards. Si tu le souhaites, je séjournerai avec toi sept jours. Dans ce cas, j'accorderai le même nombre de jours à mes épouses¹. Et si tu préfères, trois jours, et je tournerai (avec mes autres épouses)* ». Trois jours, avait répondu Oum Salamah. Le Prophète ﷺ séjourna trois jours chez elle, puis, il annonça : « *Je résiderai sept jours avec la jeune épouse, et trois avec celles qui a déjà été mariées².* » Cette périodicité est la durée de résidence des hommes polygames lorsqu'ils séjournent chez leurs épouses. Le Prophète ﷺ partagea trois jours heureux avec Oum Salamah, puis il arrangea un jour pour elle, comme il l'avait fait avec le reste de ses épouses.

- Changement du prénom « Barrah », fille d'Abû Salamah

1. Rapporté par Mouslim [41/1460, 43] et Abû Dâwûd [2122].

2. Rapporté par Mouslim [42/1460].



La jeune Zaynab raconte : « Je m'appelai encore Barrah quand le Prophète ﷺ épousa Oum Salamah. Lorsqu'il l'entendit m'appeler ainsi, il dit : « *Ne vous déclarez pas vous-même pures. Dieu qui connaît mieux que personne celle qui est vertueuse et celle qui ne l'est pas. Préfère-lui le prénom Zaynab.* » Elle s'appellera Zaynab, dit Oum Salamah¹.

C'était une manière, par le Prophète ﷺ, d'indiquer la voie la plus sage, d'autant qu'il aimait les beaux prénoms. Les enfants n'étaient pas une exception, les hommes, les femmes et les vieilles personnes profitaient de cette qualité du Prophète ﷺ dans le fait qu'il leur choisissait des beaux prénoms. En effet, il est rapporté qu'un homme se présenta au Prophète ﷺ sous le nom de Shihâb, « *Dis plutôt Hishâm²* » avait repris le Prophète. Ainsi, il attribuait des prénoms plus beaux et plus doux aux personnes lorsque cela était nécessaire, comme ce fut le cas avec une ancienne connaissance du Prophète, d'après ce que nous rapporte 'Â'ishah : « Une femme d'un certain âge s'est présentée au Prophète ﷺ alors qu'il se trouvait dans mon appartement. Il lui dit : « *Qui es-tu ?* » Je suis Jaththâmah al-Muzaniyyah. « *Dis plutôt Ḥassânah³ al-Muzaniyyah. Comment allez-vous ? Comment vous portez-vous ? Comment avez-vous été après nous ?* » Nous nous portons bien Ô Envoyé de Dieu; que mon père et ma mère soient sacrifiés pour toi ! Répondit-elle. De la viande fut servie au Prophète ﷺ et il en mangea. Je dis : « Ô Envoyé de Dieu, ne laisse pas l'odeur de la viande imprégnée tes doigts ! » Lorsque la vieille dame sortit, je m'exclama : « Ô Messenger de Dieu, pourquoi as-tu marqué autant d'attention à l'égard cette vieille dame ?! Il répondit : « *Elle nous rendait visite du temps de Khadîjah, et le respect des alliances fait partie de la foi.* » »

- La sagesse derrière le mariage d'Oum Salamah

La sagesse derrière ce mariage n'est pas uniquement l'union de deux êtres où s'exprime une jouissance permise, mais un mariage en raison de la vertu de cette femme, notamment pour sa perspicacité et l'intelligence de son jugement le jour d'al-Hudaybiyah ; tout comme ce fut pour elle, une consolation après la perte de son mari.

D'autre part, elle était issue du clan des Banû Makhzûm, la plus puissante phratrie de Quraysh, celle qui détenait le porte-drapeau dans la guerre

1. Rapporté par Mouslim [19/2142] et Al-Boukhârî

2. Rapporté par al-Bukhârî, Aḥmad [75/6]

3. Le Prophète ﷺ lui a préféré le prénom Ḥassânah, qui signifie belle, à Jaththâmah qui signifie paresseuse.

4. Rapporté par al-Bayhaqî dans Sha'b al-Îmân (9122), al-Hâkim (16/1), et al-Albânî dans aṣ-Ṣaḥîḥah (216).

contre l'islam. Ce mariage était l'occasion de faire un premier rapprochement et rendre l'hostilité de cette tribu moins violente, tout comme il visait à voir leurs membres accepter l'islam maintenant qu'ils étaient unis par les liens de l'alliance.

Par ailleurs, se dessinait la volonté du Prophète ﷺ de souder la communauté de l'intérieur ; de mettre en application les droits des martyres sur leurs épouses ; tout comme ce mariage permettait à ces femmes de profiter de la Lumière du Prophète ﷺ, que Dieu a bien voulu leur accorder, afin qu'elles nous instruisent sur la tradition prophétique.

Oum Salamah fut la dernière survivante des Mères des croyants. Elle décéda la soixante et unième année de l'Hégire. Elle transmet un certain nombre de traditions. L'ensemble de sa compilation comprend trois cent quatre-vingt-huit hadiths, dont une trentaine authentifiés par Al-Boukhârî et Mouslim. Al-Boukhârî en a recensé trois, et Mouslim trente. Oum Salamah contribua à transmettre la science et la sagesse du Prophète ﷺ. Avec sa mort, une Lumière parmi les Lumières des Mères des croyants s'est éteinte. Tant que ces lanternes éclairaient, elles nous inondaient de Lumière, de guidance et de savoir. Puisse Dieu être satisfait d'elle !

3. La naissance d'al-Ḥassan, fils de 'Alî

Al-Qurṭubî rapporte : « Al-Ḥassan naquit au mois de Sha'ban, en l'an quatre de l'Hégire ; et un an après, à la même période, son frère al-Ḥussayn. » Cette version est confirmée par al-Wâqidî. Selon lui, Fâtimah tomba enceinte d'Al-Ḥussayn cinquante jours après la naissance d'al-Ḥassan. An-Nawâwî est le plus précis en affirmant que la naissance d'al-Ḥassan eut lieu le cinquième jour de sha'ban, en l'an quatre de l'Hégire.

'Alî ibn Abî Tâlib rapporte ce qui suit : « Lorsqu'al-Ḥassan est né, je l'ai appelé Ḥarb. Le Prophète ﷺ vint nous rendre visite, et dit : « *Amenez-moi mon petit-fils, que je le vois. Comment l'avez-vous appelé ?* » Je dis : Ḥarb ! « *Plutôt al-Ḥassan* » » répondit le prophète ﷺ. C'est ainsi qu'il remplaça ce prénom autoritaire par un prénom plus doux, qui quand on le prononce, fait pénétrer la joie et le bonheur dans les cœurs.

Le nouveau-né portait désormais ce beau prénom. Le Prophète ﷺ le prit dans ses bras et l'embrassa. Abû Râfi' nous informe sur ce geste du Prophète ﷺ, il relate : « J'ai vu le Messenger de Dieu ﷺ prononcer l'appel à la prière dans les oreilles d'al-Ḥassan lorsque Fâtimah accoucha. »



Il nous informe également sur la 'aqîqah¹ d'al-Ḥassan : « Lorsque Fâtimah accoucha, elle dit : “ N'allons-nous pas procédé à la 'aqîqah de mon fils par le sacrifice d'une bête ? *Non*, répondit le prophète ﷺ. Mais je raserai sa tête et donnerai en aumône le poids de ses cheveux, en argent, aux pauvres et aux nécessiteux. ” Les nécessiteux étaient une catégorie de personnes parmi les compagnons du Prophète ﷺ qui vivaient dans le besoin, à la mosquée ou dans aṣ-Ṣufâh. Ainsi procéda le Prophète ﷺ. »

L'Envoyé de Dieu ﷺ voulu toutefois procéder à la 'aqîqah de son petit-fils. Il sacrifia pour cela un bélier³. Il dit à propos de cette tradition : « Il est du droit de chaque nouveau-né d'avoir une 'aqîqah en son septième jour où on lui sacrifie une bête, lui rase les cheveux, et lui donne son nom⁴. »

4. Zayd ibn Thâbit apprend l'hébreu en l'an quatre de l'Hégire

C'est durant cette même année que Zayd b. Thâbit apprit l'hébreu. Khârijah ibn Zayd ibn Thâbit rapporte de son père que le Prophète ﷺ lui ordonna d'apprendre la langue des Juifs afin d'être en mesure de lire s'ils lui écrivaient⁵. Il apprit alors à lire et à écrire l'hébreu en quinze jours.

Selon une autre version, alors que le Prophète ﷺ était installé à Médine, Zayd ibn Thâbit lui fut présenté. On le décrivit de la manière suivante : « Ô Envoyé de Dieu, ce jeune garçon des Banû Najâr a mémorisé une dizaine de sourates du Coran ». Ceci réjouit le Prophète ﷺ qui lui dit : « *Ô Zayd, apprends-moi l'hébreu. Car par Dieu, je n'ai pas confiance dans ce qu'ils (les Juifs) écrivent !* » Zayd relate la suite comme suit : « Je me suis mis à apprendre leur écriture et en quinze jours, je la maîtrisai. Je fus dans la capacité de lire au Prophète ﷺ ce qui lui était envoyé, et de rédiger ce qu'il souhaitait leur adresser.⁶

Ceci montre la position élevée qu'occupe le traducteur au sein d'un pouvoir. Par sa fonction, il accède aux secrets de l'État et prend connaissance du va-et-vient des correspondances, tout comme il n'est pas dans l'intérêt de ce pouvoir de mettre ces écrits à la portée de tous, au risque de mettre

1. Sacrifice d'une bête à l'occasion du nouveau-né le septième jour de sa naissance, et où il est coutume de lui raser une mèche de cheveux.

2. Rapporté par Aḥmad (390, 391).

3. Rapporté par an-Nasâ'î (166/7).

4. Rapporté par Aḥmad (7/5, 8, 12, 17, 22), Abû Dâwûd (2838, 2837), at-Tirmidhî (1522), an-Nasâ'î (166/7), et Ibn Mâjah (3165).

5. Rapporté par Al-Boukhârî (7195).

6. Rapporté par Aḥmad (186/5), Abû Dâwûd (3645), et at-Tirmidhî (2715).

la sécurité du pays en péril. Pour toutes ces raisons, le Prophète ordonna à Zayd ibn Thâbit d'apprendre l'hébreu.

L'apprentissage en quinze jours prouve que Zayd était d'une intelligence remarquable et d'une mémoire prodigieuse. De fait, il faisait partie de ceux qui avait mémorisé le Coran entièrement du vivant du Prophète ﷺ. Il était, par ailleurs, l'un des meilleurs scribes de la Révélation. C'est à lui seul que revint la responsabilité d'assembler le Coran sur feuillets lors du califat d'Abû Bakr. Et l'un des copistes de la vulgate coranique sous l'ère du calife 'Uthmân.

L'injonction du Prophète ﷺ d'apprendre l'hébreu montre que l'islam encourage le musulman à apprendre la langue et l'écriture des autres communautés, et à s'enquérir de leurs sciences et de leurs connaissances, surtout si une nécessité l'exige.

* * * *

PARTIE 3

L'expulsion des banû Naḍîr

La peur et l'affolement avaient gagné les Juifs de Médine durant la période qui séparait la mort de Ka'b ibn al-Ashrâf et la bataille d'Uḥud. Celle-ci s'était déroulée au mois de Shawwâl, en l'année trois de l'Hégire. Cependant, la défaite des musulmans à Uḥud avait de nouveau ravivé chez les Juifs et les hypocrites l'espoir de voir leurs aspirations et leurs buts se réaliser. Ainsi, ils ne furent pas inquiets longtemps. D'autre part, les événements d'ar-Rajî' et du puits de Ma'ûnah avaient dissipé les craintes quant à leur avenir. Ainsi, ils reprirent leur machination en recourant au complotisme et à la conspiration. Ils mobilisèrent leurs forteresses, et rassemblèrent armes et équipement afin de combattre les musulmans et leur nouvel État. Enfin, ils planifièrent de trahir le Prophète ﷺ et de le tuer.

1. Date et causes de l'expédition

a. La date de l'expédition

D'après les historiens, l'expédition des Banû Naḍîr se déroula au mois de rabî' al-awwal, en l'an quatre de l'Hégire, après la bataille d'Uḥud. Cependant, certains affirment qu'elle se déroula six mois après la bataille de Badr. En réponse à ces allégations, Ibn al-Qayyim répond : « Mohammad ibn Shihâb az-Zuhrî prétend que l'expédition des Banû Naḍîr se déroula six mois après la Bataille de Badr, ce qui est une fiction et mauvaise interprétation de sa part car il ne fait pas de doute que l'expédition eut lieu après Uḥud. L'expédition qui se déroula six mois après Badr est celle des Banû Qaynuqâ' ; suivie de celle des Banû Qurayzah après la bataille du Fossé, puis celle de Khaybar après al-Hudaybiyah.



D'après Ibn 'Arabî : « L'estimation juste est que l'expédition se déroula après Uḥud. » Cet avis est également partagé par Ibn Kathîr.

b. Les causes de l'expédition

Un certain nombre de causes ont poussé le Prophète ﷺ à marcher contre les Banû Naḍîr et à les expulser de Médine, parmi elles :

* La violation du pacte dans lequel ils s'étaient engagés à ne prêter assistance à aucune force ennemi.

Or, ils sont allés jusqu'à indiquer les positions les moins bien gardées, comme lors de l'expédition de Sawîq¹. Abû Sufyân ibn Ḥarb, qui avait juré, après la défaite de Badr, de ne plus se laver tant qu'il n'aura pas détruit Médine, sortit en direction de la ville avec une armée de près de deux cents cavaliers. C'est alors que Sallâm ibn Mishkam, le chef des Banû Naḍîr, lui prêta main forte. Il l'hébergea et lui prodigua toutes sortes d'informations sur les musulmans, ce qui n'a pas échappé aux services de renseignements du Prophète ﷺ. Mûsâ ibn 'Uqbah, un des compagnons de cette expédition, rapporte : « Les Banû Naḍîr s'étaient ligués à Quraysh. Ils conspiraient avec eux afin de tuer le Prophète ﷺ et les informaient de nos positions faibles. »

* La tentative d'assassinat du Prophète ﷺ

Le Prophète ﷺ sortit avec un groupe de Compagnons, en direction de Qu-bâ', afin de se rendre chez les Banû Naḍîr. Il souhaitait leur demander une contribution au prix du sang à verser pour les deux membres des Banû 'Âmir, tués par erreur par 'Amrû ibn Umayyah aḍ-Ḍamrî. Ceci en vertu du pacte qui existait entre lui et les Banû Naḍîr autour de l'acquittement de l'argent à verser en cas de meurtre ; et en reconnaissance des accords d'alliance entre les Banû Naḍîr et Banû 'Âmir.

Ils accueillirent le Prophète ﷺ avec beaucoup d'entrain et de courtoisie, puis se retirèrent entre eux pour discuter de la façon dont ils allaient attenter à sa vie. Ils semblent s'être mis d'accord sur la manière suivante : laisser tomber un bloc de pierre sur le Prophète depuis le haut d'un mur près duquel il se sera assis. Mais Dieu protège et veille sur Son Prophète ﷺ. Il comprit leur manigance grâce à une intervention divine l'informant de ce qu'ils projetaient contre lui. Il quitta immédiatement les lieux et rentra à Médine. Ses Compagnons ne tardèrent pas à le rejoindre.

1. L'expédition de Sawîq se déroula après Badr, cf. chapitre 8, partie 2 du présent ouvrage.

Cette machination des Banû Nadhîr - que Dieu a fait échouer - ne visait pas uniquement la personne du Prophète ﷺ, mais l'État musulman et la religion de l'islam dans sa globalité. C'est pourquoi, le Prophète ﷺ se résolut fermement à les combattre. Les Banû Naḍîr venaient de trahir le pacte et avaient bafoué les accords avec lesquels ils s'étaient pourtant engagés. Le Prophète ﷺ ordonna à ses Compagnons de se préparer à livrer bataille, et de marcher vers leurs territoires.

Tous ces facteurs, et d'autres que nous n'avons pas été évoqués, ont conduit à cette expédition militaire. Cet événement est rapporté par le noble Coran où Dieu rappelle aux croyants la faveur dont Il les a comblée, et la façon dont Il a sauvé Son Prophète ﷺ. Il dit (exalté Soit-Il) :

« Ô les Croyants ! Rappelez-vous les bienfaits d'Allah à votre égard, le jour où un groupe d'ennemis s'apprêtait à porter la main sur vous (en vue de vous attaquer) et qu'Il repoussa leur tentative. Et craignez Allah. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance. » Al-Mâ'idah (La Table servie) : 11

Les commentateurs rapportent plusieurs versions sur les causes de révélation de ce signe, parmi elles :

Aṭ-Ṭabarî rapporte selon Abû Ziyâd : « Le Prophète ﷺ se rendit chez les Banû Naḍîr en compagnie d'Abû Bakr, 'Umar et 'Alî, et leur dit : *"Aidez-moi à payer le prix du sang concernant les deux victimes des Banû 'Âmir."* "Nous allons t'aider, Ô Abû al-Qâsim ! Tu as bien fait de nous solliciter. Prend place afin que nous t'apportions de quoi manger, et que nous préparions ce que tu es venu chercher." Le Prophète ﷺ s'assit et ses Compagnons patientèrent. Le chef de la tribu, qui venait d'accueillir le Prophète ﷺ et lui tenir ces propos, dit à ses contribules : "Vous n'aurez pas l'occasion de le voir si près qu'en ce moment. Faites-tomber sur lui une pierre et tuez-le. Vous vous en débarrasserez pour toujours." Ils prirent une grosse meule qu'ils avaient à disposition et s'apprêtèrent à la laisser tomber sur le Prophète ﷺ mais Allah les en empêcha. Il lui envoya Jibrîl afin de quitter les lieux. C'est à cet instant que le signe fut révélé, informant le Prophète ﷺ de leur intention. »

Selon Mohammad ibn Ishâq, Mujâwid et 'Ikrimah¹ : « Ce signe fut révélé lorsque les Banû Naḍîr projetaient de jeter la meule sur la tête du Prophète ﷺ. Il s'était rendu chez eux pour leur demander de contribuer

1. Cette tradition présente quelques irrégularités mais reste toutefois soutenable.

à payer le prix du sang pour les deux victimes des Banû 'Âmir. Les Juifs confièrent cette tâche à 'Amrû ibn Jihâsh et dirent : "Lorsqu'il se sera assis près du mur et que ses compagnons se seront réunis autour de lui, faites tomber sur lui cette meule." Dieu délivra Son Prophète de ce qu'ils manigançaient. Il rentra à Médine, et ses Compagnons le suivirent peu après. C'est ainsi que Dieu révéla ce signe¹. »

Ibn Jarîr privilégie la version selon laquelle ce signe fut révélé en raison de la fourberie et de la malveillance que dissimulaient les Juifs de Banû Nađîr à l'égard du Prophète ﷺ et de ses Compagnons. D'autant que les passages qui suivent font état de leur impudence, méfaits, et trahison envers Dieu et leurs Prophètes. Il rajoute : « L'interprétation la plus juste concernant la faveur évoquée dans ce signe est celle que Dieu a accordée aux croyants et à Son Prophète ﷺ pour avoir déjoué le complot qui visait à le tuer lui et Ses compagnons, le jour où ils sollicitèrent les Banû Nađîr pour le versement du prix du sang concernant les deux victimes des Banû 'Âmir. »²

La version d'aṭ-Ṭabarî est soutenue par Dr. Mohammad al-'Âbid. Selon lui : « Il n'y a aucune objection à considérer que ce signe fut révélé après tous ces incidents combinés, déroulés sous le même toit, comme le soutiennent les commentateurs. »

Le sens de ce passage coranique se traduit comme suit : rappelez-vous les bienfaits de Dieu à votre égard. La plus grande manifestation de cette faveur est d'avoir repoussé les mains de votre ennemi loin de vous. Ces derniers avaient la ferme intention de s'en prendre à votre Prophète ﷺ, et ils étaient sur le point de mener à exécution leur projet. Dieu a réduit à néant leurs manigances et a sauvé votre Prophète de leur funeste complot.

Par ailleurs, Dieu ordonne de Le craindre et de Lui faire entièrement confiance. Il dit (exalté soit-Il) : « ***Et craignez Allah. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance.*** » Le passage « ***Et craignez Allah*** » renvoie à craindre Dieu en raison des faveurs réelles qu'Il accorde aux croyants, et à être reconnaissant, c'est-à-dire de ne pas manquer de Le remercier pour cela. D'autres part, en leur montrant son Pouvoir de déjouer les trahisons, Dieu les invite à placer leur espoir en Lui, car les véritables croyants sont ceux qui mettent toute leur confiance en Dieu uniquement.

1. Tafsîr Ibn Kathîr (31/2)

2. Tafsîr aṭ-Ṭabarî (144/6, 145).

2. Les Banû Naḍîr assiégés et sommés de quitter Médine

a. L'ordre de quitter les lieux

L'ensemble des ouvrages traitant de la vie du Prophète ﷺ rapporte que le Messager de Dieu ﷺ ordonna aux Banû Naḍîr de quitter Médine sous dix jours. Il leur dépêcha Mohammad ibn Maslamah en lui donnant des instructions précises : « Rend-toi chez les Juifs de Banû Naḍîr et dit-leur : "L'Envoyé de Dieu m'a chargé de vous dire ceci : *"Quittez ma ville. En complotant contre moi, vous avez rompu le pacte que j'avais conclu avec vous. Je vous donne dix jours. Passé ce délai, quiconque parmi vous s'y trouvera encore aura la tête tranchée."* Ils ne trouvèrent quoi répondre à Mohammad ibn Maslamah si ce n'est : "Ô Mohammad, ne n'imaginions pas qu'un homme des Aws puisse nous apporter un tel message !" *"Les cœurs ont changé et l'Islam a effacé le passé !"* répliqua Mohammad. "Nous nous soumettrons", lâchèrent-ils. Ils passèrent les jours suivant à commencer leurs préparatifs de départ ».

Dans le même temps, 'Abd Allah ibn Ubayy b. Salûl envoya leur dire : « Ressaisissez-vous et n'abdiquez pas. Nous n'allons pas vous abandonner. Si vous vous faites attaquer, nous volerons à votre secours, et si vous êtes chassés, nous vous suivrons. Ne quittez pas vos forteresses, j'ai avec moi les Arabes. Ceux qui se sont alliés à moi sont au nombre de deux mille. Ils entreront avec vous dans vos demeures, et mourront jusqu'au dernier avant qu'ils ne vous atteignent. »

La confiance regagna les Juifs. Leur chef, Ḥuyayy ibn Akhṭab, reprit courage et envoya Juday ibn Akhṭab dire au Prophète ﷺ : « Nous ne quitterons pas nos demeures. Fait-donc ce que tu voudras ! » Le Prophète ﷺ proclama la grandeur de Dieu et les Compagnons avec lui, et dit : « *Les juifs ont déclaré la guerre* ».

b. Le siège puis l'évacuation des Banû Naḍîr

Les dix jours passèrent et personne ne quitta les lieux. L'armée musulmane se dirigea vers le territoire des Banû Naḍîr et assiégea leurs forteresses durant quinze jours. Le prophète ﷺ ordonna qu'on brûle leurs palmiers. Il agit ainsi en raison de leur attachement excessif aux biens et à leurs cultures. Ils en furent affligés et leur enthousiasme pour le combat s'affaiblit. Ils interpellèrent le Prophète ﷺ : « Ô Mohammad ! Tu as toujours réprouvé la dégradation des biens et critiquer ceux qui agissent ainsi. Pourquoi t'en prends-tu à nos palmiers ?! » Dieu jeta l'effroi dans leurs

cœurs. Les Banû Naḍîr comprirent qu'ils ne pouvaient plus échapper à la volonté du Prophète ﷺ de quitter leurs forteresses. Le désespoir les envahit, surtout après qu'Ibn Ubayy eût manqué à sa promesse de leur venir en aide, pas plus que leurs coreligionnaires qui ne leur furent d'aucun secours. Ils sollicitèrent le Prophète ﷺ afin de leur garantir la protection, le temps de préparer leur évacuation, ce qu'il accepta. Il les interpella en ces termes : « *Quittez vos terres, et vous aurez la vie sauve. Prenez avec vous tout ce que vos chameaux pourront porter, en dehors de vos armes et de vos armures.* » Ils acceptèrent la proposition.

Les Juifs démolirent leurs toits, les poutres et les murs de leurs forteresses afin que les musulmans ne puissent pas en profiter. Ils emportèrent avec eux une grande quantité d'or et d'argent, à tel point que Sallâm ibn Ubayy al-Ḥuqayq transportait, à lui seul, un sac de cuir rempli d'or et d'argent. Il proclamait : « Voici ce que nous avons préparé pour nos futures terres, au Nord et au Sud, et si nous laissons nos palmeraies derrière nous, d'autres nous attendent à Khaybar. »

Ils arrimèrent leurs biens sur six-cents chameaux, et sortirent de la ville au son de tambourins et de flûtes, accompagné de chants afin de ne pas procurer, à leurs dépens, la joie aux musulmans de les voir évacuer la ville. Certains prirent la route vers Khaybar, d'autres la direction du Shâm.

L'opération d'évacuation fut instruite par le Prophète ﷺ qui chargea Moḥammad ibn Maslamah de les expulser hors de Médine. Les notables d'entre eux partirent pour Khaybar, dont Sallâm ibn Ubayy al-Ḥuqayq, Ḥuyayy ibn Akhṭab et Kinânah ibn ar-Rabî' b. Ubayy al-Ḥuqayq. Arrivés à leur destination, il furent obéis par les gens de la région.

3. Les leçons et les enseignements à retenir de cette expédition

L'expédition des Banû Naḍîr est mentionnée dans le Noble Coran qui lui consacre une sourate entière, la sourate al-Ḥashr. 'Abd Allah ibn 'Ab-bâs, l'érudit de la communauté, l'a nommé sourate Banû Naḍîr. D'après al-Bukhârî, Sa'îd ibn Jubayr rapporte : « J'évoquais à 'Abd Allah ibn 'Ab-bâs la sourate al-Ḥashr. Il me dit – Plutôt la sourate Banû Naḍîr¹ ». En effet, cette sourate relate les circonstances de l'expédition, et expose les propos échangés entre les différents protagonistes. Elle établit les règles du partage du Butin acquis sans combat, et identifie l'attitude hypocrite des Juifs. Puis, Dieu oriente son discours vers les croyants tout en poursuivant

1. Rapporté par Al-Boukhârî [4029].

sur les événements de l'expédition. Il les enjoint à Le craindre et les avertit des méfaits de la désobéissance. La sourate évoque également le noble Coran et la place élevée qu'il occupe. Enfin, elle se termine par l'énonciation des attributs divins dont les qualités siéent à la majesté de Dieu. C'est ainsi que par le biais des événements, la communauté musulmane se formait aux principes du monothéisme, à la prise en considération des ordres divins, et à la préparation pour le Jour de la Résurrection. En méditant sur la sourate, il est possible d'extraire plusieurs enseignements, parmi lesquels :

- Les louanges et la gloire appartiennent à Dieu

La sourate commence par proclamer la louange de Dieu, de sorte que la création et tout ce qui s'y trouve : humains, animaux, végétaux..., célèbrent Sa grandeur et Le glorifient. Toutes les créatures attestent de Son existence et exaltent Sa puissance. Dieu dit :

« Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre glorifient Allah, et Il est le Puissant, le Sage. » Al-Ḥashr (L'Exode) : 1

Ainsi, Dieu nous informe que tout ce qui est dans les cieux et la sur la terre célèbre Ses louanges, exalte Sa grandeur, Lui adresse des prières et proclame Son Unicité. Par ailleurs, Il est Le Puissant, Al-'Azîz, par excellence. Il tient toute chose à sa merci. Rien ne peut s'opposer à lui, et rien ne lui est impossible.

Dieu est Le Sage, Al-Ḥakîm, dans ce qu'Il décide et dans ce qu'Il crée. Rien n'existe sans raison. Chaque chose qui se produit se réclame de Sa sagesse. Si un décret ne présente pas d'intérêt, Il ne l'initie pas. C'est ainsi que l'expédition de Banû Naḍîr cachait une victoire, sans effusion de sang, contre les négateurs parmi les gens du Livre. Par effet de Sa sagesse, elle allait permettre aux musulmans de s'établir sur des terres imprenables qu'eux-mêmes n'avaient pas imaginées.

- La frayeur, une arme de Dieu

Dieu (qu'Il soit exalté) dit :

« C'est Lui qui a expulsé de leurs maisons, ceux parmi les gens du Livre qui ne croyaient pas, lors du premier exode. Vous ne pensiez pas qu'ils partiraient, et ils pensaient qu'en vérité leurs forteresses les défendraient contre Allah. Mais Allah est venu à eux par où ils ne s'attendaient point, et a lancé la terreur dans leur cœurs. Ils démolissaient leurs maisons de leurs propres mains, autant que des mains des croyants. Tirez-en une leçon, ô vous qui

êtes doués de clairvoyance. 3. Et si Allah n'avait pas prescrit contre eux l'expatriation, Il les aurait certainement châtiés ici-bas ; et dans l'au-delà, ils auront le châtiment du feu. 4. Il en est ainsi parce qu'ils se sont dressés contre Allah et Son messenger. Et quiconque se dresse contre Allah... alors, vraiment Allah est dur en punition.» Al-Hashr (L'Exode) : 2-4

En méditant sur ces signes, il ne fait aucun doute que c'est Dieu qui chassa les Banû Nađîr de leurs terres, en dépit leur force matérielle. Ces derniers se sentaient protéger derrière leurs murailles fortifiées, si bien qu'ils pensaient que personne ne pouvait les déloger. Ils s'imaginaient encore moins être vaincus par eux-mêmes. En effet, Dieu, Le créateur des causes et des effets, leur est venu par où ils ne s'attendaient pas. Il jeta l'épouvante dans leurs cœurs et la peur s'empara d'eux brusquement. Ils n'eurent aucune autre issue que de se rendre, et se mirent à démolir leurs demeures de leurs propres mains – avec l'aide des croyants.

C'est le propre du style coranique : éduquer les croyants à travers les récits d'événements où Dieu dévoile les réalités au grand jour, clarifie les subtilités et relie les événements en fonction de ce qui s'est passé réellement ; à l'opposé de tout langage mystique ou mystérieux. En guise d'illustration, l'affirmation claire, dans ce passage, que c'est Dieu qui chassa les Banû Nađîr de leurs terres : « *C'est Lui qui a expulsé de leurs maisons, ceux parmi les gens du Livre qui ne croyaient pas* ».

Il appartient à toute personne raisonnable de méditer sur ces enseignements, et de réaliser que c'est Dieu qui a le contrôle sur les événements. Les précautions et les causes ne peuvent rien face à son dessein. Il a le pouvoir sur toute chose. Les hommes sont invités à croire en Lui et à se conformer à ces recommandations. Il améliorera leurs conditions et vaincra leurs ennemis par des voies insoupçonnées.

Cette expédition est une leçon pour la communauté humaine, valable pour tous les temps. Elle nous apprend que la victoire est proche quand on s'appuie sur Dieu et qu'on estime Sa puissance à sa juste valeur ; quand on place sa confiance en Lui, et qu'on se soumet à ses recommandations. Si les croyants intègrent ces éléments, Dieu les secouera même si leur ennemi est redoutable, car rien ne peut rendre Dieu impuissant. L'expédition des Banû Nađîr en est l'illustration parfaite.

Enfin, Dieu atteste que s'Il n'avait pas prescrit aux Banû Nađîr cette expulsion, Il leur aurait infligé, dans cette vie, d'autres châtiments comme

la mise à mort, en plus du châtement du feu qu'il leur a préparé dans l'au-delà.

- La destruction des biens de l'ennemi

Lorsque le Prophète ﷺ arriva sur le territoire des Banû Naḍîr et que l'armée musulmane déploya son siège, les Juifs se barricadèrent derrière leurs murailles. Le Prophète ﷺ ordonna de couper leurs palmiers et d'en brûler quelques-uns. Ils l'interpellèrent aussitôt : « Ô Mohammad ! Tu as toujours réprouvé la dégradation des biens et critiquer ceux qui agissent ainsi. Pourquoi t'en prends-tu à nos palmiers ?! » C'est alors que Dieu (exalté soit-Il) révéla :

« Tout palmier que vous avez coupé ou que vous avez laissé debout sur ses racines, c'est avec la permission d'Allah et afin qu'Il couvre ainsi d'ignominie les pervers. » Al-Ḥashr (L'Exode) : 5

Shaykh Mohammad Abû Zahrah a étudié attentivement la question. Voici, en synthèse, ses conclusions après avoir consulté l'avis des juristes :

Nous en déduisons, s'agissant de l'abattage des arbres et de leur mise à feu, de la démolition des biens en période de guerre, d'après nos sources scripturaires et les pratiques militaires du Prophète ﷺ, les conclusions suivantes :

- Le principe premier est l'interdiction de tout abattage d'arbres et de mise à feu, ainsi que toute démolition d'habitations, du fait que les raisons conduisant à la guerre sont la défense des populations contre l'injustice de ceux qui les gouvernent, et non de leur porter préjudice en dégradant leurs biens.

- S'il apparaît que l'abattage des arbres et la démolition de constructions soient nécessaires par impératif militaire, notamment s'ils constituent un moyen de dissimulation pour l'ennemi, ou de frappe contre l'armée musulmane, le passage à l'action est autorisé ; comme ce fut le cas lors des expéditions des Banû Naḍîr et de Thaḳîf où le Prophète ﷺ autorisa à brûler et à détruire partiellement.

- Les juristes qui délivrent ces dérogations sont tenus de le faire selon le principe de nécessité et par impératif militaire, et non sur la base de causer une nuisance à l'ennemi ou de la simple corruption.

- Structuration politique de la gestion des biens au sein de l'État musulman

Dans la suite de la sourate, Dieu exposa les règles du partage des biens acquis par les musulmans suite à l'expulsion des Banû Naḍîr. Il dit (exalté soit-Il) :

« Le Butin provenant de leurs biens et qu'Allah a accordé sans combat à Son Messenger, vous n'y aviez engagé ni chevaux ni chameaux ; mais Allah, donne à Ses Messagers la domination sur qui Il veut et Allah est Omnipotent. » Al-Ḥashr (L'Exode) : 6

Ainsi, les biens récupérés par les musulmans, sans qu'ils n'aient eu besoin de combattre, reviennent de droit au Prophète ﷺ. En effet, l'armée musulmane s'étaient rendues à pied chez l'ennemi, sans avoir à fournir de montures (chevaux ou chameaux) ; le Prophète ﷺ ayant obtenu ses biens après négociation, une fois le départ des Banû Naḍîr, et il en disposera selon les recommandations de Dieu.

Al-Bukhârî et Mouslim rapportent : « Les biens que Dieu a livrés à Son Prophète ﷺ en provenance des Banû Naḍîr sans que les musulmans n'eussent à engager ni chevaux ni chameaux, constituent un bien qui revient spécialement au Prophète ﷺ. Le Prophète ﷺ préleva une partie pour couvrir les besoins de sa famille durant une année. Puis, il investit le reste dans les dépenses d'équipement de l'armée musulmane (chevaux et armes)¹. »

Dans le passage suivant, Dieu institue les règles du partage du Butin acquis sans combat, al- fay', en provenance des terres non musulmanes. Il dit (exalté soit-Il) :

« Le Butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messenger, appartient à Allah, au Messenger, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. Prenez ce que le Messenger vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Allah, car Allah est dur en punition. » Al-Ḥashr (L'Exode) : 7

Conformément à ces recommandations, par esprit de bonté et dans l'intérêt des musulmans, le Prophète ﷺ procéda au versement d'une partie de ces biens aux populations concernées. Il convoqua Thâbit ibn Qays et dit : « *Fait venir les gens de ta communauté* ». – Les Khazrâ ? demanda-t-il.

1. Rapporté par Al-Boukhârî [4033], et Mouslim [1757].

« *Tous les anṣâr* », répondit le Prophète ﷺ. Thâbit invita les Aws et les Khazraj à se présenter au Prophète ﷺ. Après avoir loué Dieu de la façon dont Il lui sied, le Prophète ﷺ s'adressa aux anṣâr en les félicitant pour la fraternité dont ils ont fait preuve à l'égard des muhâjirûn, pour leur hospitalité et leur générosité sans limite. Il les interpella en ces termes : « *Je partagerai ces biens que Dieu m'a accordé des Banû Naḍîr entre vous et les muhâjirûn, si vous le désirez. Dans ce cas, ils continueront à séjourner chez vous et à bénéficier de vos biens. Ou bien, je les distribuerai aux muhâjirûn entre eux et ils quitteront vos maisons*¹. » Sa'd ibn 'Ubâdah et Sa'd ibn Mu'âdh répondirent : « Ô Envoyé de Dieu ! Répartis-les entre les muhâjirûn, et ils continueront à vivre dans nos maisons comme ils le font jusqu'à maintenant. ». Les anṣâr acquiescèrent : « Nous acceptons et nous approuvons, Ô Envoyé de Dieu ! » Le Prophète ﷺ distribua les biens entre les muhâjirûn sans en faire profiter les anṣâr, en dehors d'Abû Dujânah et Sahm ibn Hunayfu en raison de leur extrême dénuement². Le Prophète ﷺ procéda ainsi, et bien que ces biens lui revenaient de droit, il souhaitait soumettre leur répartition à l'avis des anṣâr afin de gagner leur adhésion. Ceci en vertu de la noble disposition du Prophète ﷺ en matière de gestion des biens.

Le but d'une telle répartition était de soulager la lourde charge des anṣâr. Les muhâjirûn s'installèrent dans les habitations délaissées des Banû Naḍîr, et les anṣâr profitèrent pleinement de leur maison. Une certaine forme de suffisance se manifesta chez les muhâjirûn, conformément à l'adage selon lequel « Les crises débutent avec la délivrance. »

Cet événement entraîna un développement majeur dans la gestion budgétaire des finances de l'État musulman. Avant cette expédition, l'État retirait le un cinquième des prises de guerre qu'il redistribuait aux ayants droits mentionnés dans le Coran³. Désormais, le Butin de guerre se distinguera de la façon suivante :

Le Butin acquit par la force de l'épée et dont les quatre cinquièmes reviennent aux combattants, et le reste à l'État.

Le Butin que Dieu accorde aux musulmans sans qu'ils n'aient recours au combat, al-fay', et qui revient de droit au chef de l'État. Il en disposera pour assurer les dépenses qu'il jugera nécessaire, ainsi que pour redyna-

1. Rapporté par al-Hâkim dans al-Iklîl, et Faḥ al-bârî (422/7, 423)

2. Rapporté par Ibn Hishâm (201/3, 202)

3. Cf. Coran, Al-Anfâl : 41 et Al-Ḥaṣhr : 7, et leurs commentaires selon Ibn Kathîr, al-Qurṭubî, et as-Sa'dî.

miser l'économie, faire reculer la pauvreté, équiper l'armée, construire des villes, développer les infrastructures, etc. Dès lors, ce budget doit permettre d'agir rapidement pour traiter les demandes les plus urgentes.

La manière dont il convient de répartir le *fay'* aux ayants droits est détaillée de la façon suivante :

« Le Butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messenger, appartient à Allah, au Messenger, aux proches parents, aux orphelins, au pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. Prenez ce que le Messenger vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Allah, car Allah est dur en punition. » Al-Hashr (L'Exode) : 7

Ainsi, la totalité du *fay'* appartient à l'autorité musulmane. Le chef de l'État le répartit entre ceux qui peuvent y prétendre, selon les spécificités mentionnées. Ici, s'établit une règle fondamentale : l'argent ne doit pas circuler entre les mains des riches uniquement. De ce principe découle l'ensemble du système économique de l'islam. En effet, toute la législation musulmane régissant les règles de l'organisation économique et financière vise à instaurer une société juste et à réduire l'écart entre les différentes couches sociales, de façon à rapprocher les gens entre eux.

Si toutes les dispositions de la législation islamique et les réglementations relatives aux affaires financières étaient appliquées en matière de zakât, d'interdiction de l'usure et d'évitement des monopoles, les gens connaîtraient une vie agréable. Malgré des écarts qui subsisteront, tous seraient satisfaits et personne ne serait à la charge d'une autre.

Les raisons d'un tel partage ayant été mises en évidence, Dieu enjoint aux musulmans d'accepter ce que le Prophète ﷺ leur offre et de s'abstenir ce qu'il leur interdit : **« Prenez ce que le Messenger vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en »**. C'est une exigence qui mit les Compagnons à l'épreuve, mais Dieu leur demande de faire preuve de piété et de Le craindre. En effet, ceux qui Lui désobéissent s'exposent à Son châtiment : **« et craignez Allah, car Allah est dur en punition »**. D'autres parts, les musulmans sont tenus de mettre à exécution tout ce que le Prophète ﷺ leur recommande, et de s'éloigner de tout ce qu'il leur interdit. Car derrière chaque recommandation prophétique se trouve un bien, tout comme ce qu'il leur interdit les protège d'un mal. Les savants soutiennent que ce principe prophétique s'applique de manière générale à tout ce que le

Prophète ﷺ a ordonné ou défendu. Enfin, de nombreux versets révélés rappellent le caractère obligatoire de se soumettre aux recommandations du Prophète ﷺ, et ce quel que soit le domaine. Pour illustration, ce verset 65 de la sourate An-Nisâ' (Les Femmes) où Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce tu as décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. »

Tout comme ces propos du Prophète ﷺ lui-même: *« Ce que je vous ai interdit, évitez-le et ce que je vous ai enjoint de faire, accomplissez-le selon votre capacité. Car ce qui entraîna la perte de ceux qui vous ont précédés, ce fut bien leurs questions excessives et leurs divergences à l'égard de leurs Messagers¹. »*

- La précellence des muhâjirûn et des anşâr, et de ceux qui les ont suivis dans l'excellence

Les qualités des muhâjirûn sont décrites dans le passage suivant de la sourate Al-Hashr. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« [Il appartient aussi] aux émigrés besogneux (muhâjirûn) qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours (à la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. » Al-Hashr (L'Exode) : 8

Ainsi, Dieu témoigne de leur sincérité et les place au-dessus de tous les autres. Par ailleurs, de nombreux signes coraniques corroborent leurs belles descriptions.

Puis, c'est au tour des anşâr de mettre en valeur leurs mérites. Dieu (exalté soit-Il) dit à leur sujet :

« Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés], ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. » Al-Hashr (L'Exode) : 9

Enfin, ceux qui les ont suivis dans l'excellence voient leurs vertus saluées

1. Rapporté par Aḥmad (247/2), Mouslim (130/1337, 131), at-Tirmidhî (2679), an-Nasâ'î (110/5, 111), et Ibn Mâjah (2,1).

dans le passage qui vient juste après. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : “Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu’à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux.” » Al-Hashr (L’Exode) : 10

Il s’agit des croyants qui ont suivi le chemin de ceux qui les avaient précédés dans les bonnes actions, et les ont imités dans leurs belles qualités. Ils priaient Dieu pour leurs prédécesseurs, en secret et en public.

C’est ainsi qu’à travers ces belles descriptions, la sourate Al-Hashr a rendu hommage à ces illustres hommes.

- La situation des hypocrites à Médine

Par la même occasion, la sourate Al-Hashr nous renseigne sur la situation des hypocrites à Médine. Elle dévoile leurs alliances avec les Juifs et met à nu leurs véritables intentions, tout comme elle renseigne sur la position et l’état d’esprit des Juifs de la ville. A leur sujet, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« N’as-tu pas vu les hypocrites disant à leurs confrères qui ont mécru parmi les gens du Livre : “Si vous êtes chassés, nous partirons certes avec vous et nous n’obéirons jamais à personne contre vous ; et si vous êtes attaqués, nous vous secourrons certes.” Et Allah atteste qu’en vérité ils sont des menteurs. 12. S’ils sont chassés, ils ne partiront pas avec eux ; et s’ils sont attaqués, ils ne les secourront pas ; et même s’ils allaient à leurs secours, ils tourneraient sûrement le dos ; puis ils ne seront point secourus. 13. Vous jetez dans leurs cœurs plus de terreur qu’Allah. C’est qu’ils sont des gens qui ne comprennent pas. 14. Tous ne vous combattront que retranchés dans des cités fortifiées ou de derrière des murailles. Leurs dissensions internes sont extrêmes. Tu les croirait unis, alors que leurs cœurs sont divisés. C’est qu’ils sont des gens qui ne raisonnent pas. 15. Ils sont semblables à ceux qui, peu de temps avant eux, ont goûté la conséquence de leur comportement et ils auront un châtiment douloureux. 16. Ils sont semblables au Diable quand il dit à l’homme : “Sois incrédule”. Puis quand il a mécru, il dit : “Je te désavoue car je redoute Allah, le Seigneur de l’Univers”. 17. Ils eurent pour destinée d’être tous deux dans le Feu pour y demeurer éternellement. Telle est la rétribution des injustes. » Al-Hashr (L’Exode) : 11-17

Parmi ces hypocrites figurent ‘Abd Allah ibn Ubayy b. Salûl et ses acolytes. Ils avaient promis aux Juifs de Banû Nađîr un soutien en cas de conflit

armé avec les musulmans. Dieu emploi le terme « confrères » pour définir la relation qui existe entre les deux alliés, qui n'est autre qu'une relation basée sur l'infidélité à l'égard de l'islam et des musulmans ; quand bien même ils divergeaient sur la nature de cette infidélité.

Les hypocrites dirent : « Si vous êtes chassés » de vos maisons, « nous partirons certes avec vous », c'est-à-dire « nous quitterons nos demeures pour vous suivre », et « nous n'obéirons jamais à personne contre vous » c'est-à-dire « nous ne laisserons personne nous empêcher de vous rejoindre ». C'est en ces termes qu'ils promirent aux Juifs de les soutenir en cas d'expulsion.

Les hypocrites ne se sont pas contentés d'une seule promesse, ils s'engagèrent également à porter secours aux Banû Nađîr en cas d'affrontement avec les musulmans. Ils dirent : « et si vous êtes attaqués, nous vous secourerons certainement », c'est-à-dire « si les musulmans vous combattent, nous leur livreront bataille ». Dieu qualifia ces propos de mensongers. Il dit (exalté soit-Il) : « ***Et Allah atteste qu'en vérité ils sont des menteurs*** », c'est-à-dire que leur engagement à les suivre en cas d'expulsion et à leur venir en aide en cas d'attaque ne sont que des vaines promesses. Bien plus, Dieu détaille, comme pour confirmer leur duplicité, ce qu'aurait été leur attitude. Il (exalté soit-Il) dit :

« S'ils sont chassés, ils ne partiront pas avec eux ; et s'ils sont attaqués, ils ne les secourront pas ; et même s'ils allaient à leurs secours, ils tourneraient sûrement le dos ; puis ils ne seront point secourus. » Al-Ḥashr (L'Exode) : 12

Ainsi, en cas d'expulsion, jamais les hypocrites ne quitteraient leurs demeures pour suivre les Banu Nađîr, pas même qu'ils ne voleraient à leurs secours en cas de combat contre les musulmans. Par extrapolation, et en admettant que les hypocrites aient soutenu leurs alliés, Dieu affirme que ce secours n'aurait causé aucun tort aux musulmans. Bien au contraire, les uns comme les autres auraient tourné leurs talons sur le champ de bataille ! Et les Banu Nađîr n'auraient pas remporté de victoire.

Par ailleurs, le Coran atteste d'une réalité présente dans le cœur des Juifs et des hypocrites présents à Médine. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Vous jetez dans leurs cœurs plus de terreur qu'Allah. C'est qu'ils sont des gens qui ne comprennent pas. » Al-Ḥashr (L'Exode) : 13

Autrement dit, les musulmans leurs inspirent plus de peur et de frayeur que Dieu Lui-même. Ceci en raison d'une autre réalité : leur méconnaissance

sance de Dieu et de Son pouvoir « C'est qu'ils sont des gens qui ne comprennent pas ». Or, s'ils connaissaient Dieu et L'estimaient à Sa juste valeur, ils le craindraient comme il Lui sied d'être craint.

Le Coran confirme ces vérités en dévoilant d'autres aspects de leur personnalité :

« Tous ne vous combattront que retranchés dans des cités fortifiées ou de derrière des murailles... » Al-Hashr (L'Exode) : 14

Par ces propos, Dieu révèle une réalité psychologique dominante chez eux, à savoir la lâcheté. En effet, ils sont incapables d'affronter leur ennemi en face, sur un champ ouvert. Leur capacité d'action se limite à combattre de l'intérieur de cités fortifiées ou de derrière des remparts.

La sourate explique les raisons de cette faiblesse :

« Leurs dissensions internes sont extrêmes. Tu les croirait unis, alors que leurs cœurs sont divisés. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent pas. » Al-Hashr (L'Exode) : 14

Ainsi, les Juifs de cette tribu (et leurs alliés hypocrites) donnent l'illusion de constituer un bloc unis contre les musulmans, mais le Coran démasque cet artifice, Dieu dit (exalté soit-Il) : « Leurs dissensions internes sont extrêmes », c'est-à-dire que l'hostilité entre eux est violente. Il poursuit « Tu les croirait unis, alors que leurs cœurs sont divisés », autrement dit « vous les croyez soudés et en bonne entente », mais en réalité « leurs cœurs sont divisés ». Le passage se termine avec cette affirmation : « C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent pas », autrement dit peu enclins à faire preuve d'intelligence et de discernement.

Ces révélations ont affermi le cœur des croyants et les ont encouragés à poursuivre le combat. Ils avaient appris, par leur Seigneur, la vérité sur leur ennemi. Désormais, ils les savaient lâches et divisés.

La tragédie infligée aux Juifs des Banû Naḍîr, en raison de leur trahison, est comparable à celle que connurent leurs coreligionnaires de la tribu des Banû Qaynuqâ'. Ils ont goûté le prix de leur perfidie et de leur aveuglement, ce qu'atteste le Coran :

« Ils sont semblables à ceux qui, peu de temps avant eux, ont goûté la conséquence de leur comportement et ils auront un châtiment douloureux. » Al-Hashr (L'Exode) : 15

Puis, Dieu adresse aux hypocrites une parabole. Ces derniers avaient encouragé les Juifs à faire de la résistance et à refuser toutes négociations

avec le Prophète ﷺ, pour finalement les abandonner à leur triste sort. Dans les passages qui suivent, Dieu compare la situation des Banu Naḍîr, trompés par l'apparent soutien de leurs alliés, à celle l'homme lorsqu'il se laisse séduire par le Diable. Il dit (exalté soit-Il) :

« Ils sont semblables au Diable quand il dit à l'homme : "Sois incrédule". Puis quand il a mécru, il dit : "Je te désavoue car je redoute Allah, le Seigneur de l'Univers". 17. Ils eurent pour destinée d'être tous deux dans le Feu pour y demeurer éternellement. Telle est la rétribution des injustes. »
Al-Ḥaṣhr (L'Exode) : 16-17

Or, les hypocrites leur avaient promis : ***« si vous êtes attaqués, nous vous secourerons certainement »***. Al-Ḥaṣhr (L'Exode) : 11

Mais lorsqu'ils se sont retrouvés face à la réalité, que le siège commençait à durer, et que l'assaut devenait de plus en plus menaçant, les hypocrites les ont abandonnés, conduisant les Banû Naḍîr à leur perte. En agissant ainsi, les hypocrites sont à l'image du Diable lorsqu'il insuffle à l'homme - puisse Dieu nous préserver ! - de renier sa foi. Mais une fois que l'homme a succombé, le Diable le désavoue et dit : ***« Je te désavoue car je redoute Allah, le Seigneur de l'Univers »***. Ainsi, le Diable comme son sujet encourent la colère de Dieu, et tombent sous le coup du châtiment : ***« Ils eurent pour destinée d'être tous deux dans le Feu pour y demeurer éternellement. Telle est la rétribution des injustes. »***

- Exhortation aux croyants, rappel du Jour Dernier, et distinction entre gens du Paradis et gens de l'Enfer

Dans l'avant dernière partie de la sourate, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. 19. Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah ; [Allah] leur a fait oublier leurs propres personnes ; ceux-là sont les pervers. 20. Ne seront pas égaux les gens du Feu et les gens du Paradis. Les gens du Paradis sont eux les gagnants. » Al-Ḥaṣhr (L'Exode) : 18-20

Pour les croyants, ces paroles constituent les fondements de l'examen de conscience. Ils rappellent aux musulmans l'importance d'y recourir. Malgré la belle victoire remportée contre les Banû Naḍîr, l'amélioration de la situation financière des Compagnons, et le développement des ressources de l'État par une prise de Butin conséquente, le Coran vient rappeler des points importants sur ce qui fondent la foi, la croyance au Jour

du jugement dernier et la manière de s'y préparer. Ainsi, Dieu ordonne aux musulmans de s'acquitter des impératifs qu'exigent la foi, de prendre en considération Ses recommandations, de respecter les limites qu'Il a imposées, de faire son examen de conscience, et de considérer les actions qui nous profiteront au Jour du jugement dernier.

Par ailleurs, Il les enjoint à se focaliser sur la vie future, à œuvrer en son sens, à accomplir les bonnes actions qui permettent de gagner Sa satisfaction, et les met en garde contre les interdits empêchant d'obtenir Son Contentement.

Faisant référence à l'eschatologie, le récit coranique emploie l'expression « *li ghadin* » qui signifie « demain » pour désigner le Jour du jugement dernier. En effet, l'imminence de ce jour est telle que Dieu l'a rapproché à demain. Ceci parce que l'Heure du Jugement approche de façon inévitable, que tout ce qui est proche est en train d'arriver.

D'autre part, Dieu informe qu'Il est parfaitement connaisseur des actions de chacun et qu'Il n'ignore rien de ce que font les hommes. Aucune action ne Lui échappe, aussi importante ou insignifiante soit-elle. Dès lors, les croyants sont invités à œuvrer et à se surpasser.

Puis, Il met en garde contre l'insouciance afin de ne pas ressembler à ceux qui se sont détournés de Son rappel. Dieu les a distraits d'œuvrer dans leur intérêt en les empêchant d'accomplir des actions qui auraient pu leur profiter au Jour du jugement dernier. Ils ont alors outrepassé les limites, et se sont corrompus.

Enfin, Dieu dément mettre au même niveau d'égalité les gens du Paradis et les gens de l'Enfer. Les gagnants sont ceux qui auront su se prémunir contre Son châtement. Ils obtiendront ainsi la félicité éternelle et habiteront le Paradis, alors que les gens de l'Enfer seront les perdants.

- La puissance du Coran et sa haute station, et les noms sublimes de Dieu.

Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Si nous avons fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah. Et ces paraboles, Nous les citons aux gens afin qu'ils réfléchissent. » Al-Hashr (L'Exode) : 21

Le sens de cette parabole est le suivant : Si nous avons donné à la montagne la capacité de raisonner, comme nous l'avons accordée à l'homme, et que Nous lui avons révélé le Coran, elle se serait soumise et fendue

sous l'effet de la crainte que Dieu inspire. Cela souligne la puissance et la force d'influence du Coran, en raison des promesses justes et de menaces indubitables qu'il renferme. Ce même Coran qui comprend des reproches adressés aux hommes à cause de leur insensibilité et de la dureté de leur cœur au moment de sa récitation. Les montagnes, en dépit de leur solidité, si elles méditaient sur les paroles lourdes qu'il recèle se seraient recueillies et fendues par crainte de Dieu.

Les paraboles et la législation présentent dans le texte coranique sont destinées à inciter l'homme à méditer et à réfléchir sur le sens du message. En effet, la réflexion sur les signes coraniques permet au fidèle d'accéder aux trésors de la connaissance, lui indique la voie à suivre, l'incite à la vertu et aux bons caractères, et le met en garde contre les défauts moraux. En définitive, rien n'est plus salutaire pour l'homme que de réfléchir sur le Coran et de méditer sur ses sens.

La dernière partie de la sourate est consacrée aux attributs sublimes de Dieu et à sa noble description. Il dit (exalté soit-Il) :

« C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible tout comme du visible. Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. 23. C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, Le Souverain, Le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, Le Prédominant, Le Tout Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux. Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils Lui associent. 24. C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. A Lui les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et la terre Le glorifient. Et c'est Lui le Puissant, le Sage. »
Al-Hashr (L'Exode) : 22-24

Ainsi, la sourate s'achève par une série d'attributs sublimes qui conviennent aux qualités majestueuses de Dieu. La connaissance de ces attributs est le moyen pour le fidèle de parfaire sa croyance et d'atteindre la pleine servitude.

Dieu incarne par excellence toutes les qualités de perfection. Ses attributs sont absolus et se complètent les uns les autres dans une totale harmonie.

Les attributs Al-Quddûs et As-Salâm expriment la pureté et l'apaisement dans tous les domaines. C'est-à-dire que Dieu est Pur, exempt de toutes sortes de défauts et d'imperfections. Il est la source de sécurité par excellence.

L'attribut Al-Mu'min signifie Celui qui a le pouvoir de confirmer la vérité

avec laquelle sont venus les Messagers, envoyés avec des preuves évidentes et des arguments irréfutables.

L'attribut Al-'Azîz signifie Celui qui a le pouvoir de vaincre, de dominer et de soumettre toute chose à Sa volonté.

L'attribut Al-Jabbâr signifie Celui qui contraint et qui oblige à Lui obéir, de gré ou de force. Mais il signifie également Celui qui console les personnes abattues, qui reconforte les pauvres.

L'attribut Al-Mutakabbir signifie Celui à qui revient la Grandeur et tout ce qui est en dehors de Lui est insignifiant.

L'expression « *Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils Lui associent* » signifie le rejet total de tous les attributs Le comparant avec ceux qu'on Lui associe ou qu'on oppose à Lui.

« *C'est Lui Allah, le Créateur* » de toute chose ; Al-Bârî'u, l'Existenciateur qui permet à ces choses de croître et de se développer ; Al-Muṣawwir, Celui qui leur donne la forme et l'aspect conformes aux finalités pour lesquelles elles sont créées. Ces attributs liés à la création, au développement et au façonnement sont exclusifs à Dieu. Rien ni personne ne peut les partager.

« *À Lui les plus beaux noms* » : Dieu détient les meilleurs noms. Ils sont innombrables. Il est le Seul à en détenir la connaissance. Ce sont tous des attributs de perfection qui incarnent les qualités les plus complètes et les plus parfaites de Dieu. Ils sont tous exempts d'imperfection, de toute sorte qu'elles soient.

Dieu aime Ses attributs et apprécie ceux qui les aime. Il aime voir Son serviteur L'invoqué par Ses plus beaux noms. Tout ce que se trouvent dans les cieux et sur la terre le glorifie. Les créatures se tournent vers Lui pour exprimer leurs besoins. Par Sa miséricorde et selon Sa sagesse, Il leur prodigue la subsistance et les bienfaits.

« *Et c'est Lui le Puissant, le Sage* », c'est-à-dire que lorsque Dieu décide d'une chose, elle se réalise par Sa puissance, selon Sa sagesse et dans un but précis.

La connaissance des attributs divins inclut toutes les composantes de l'Unité de Dieu qui sont au nombre de trois : l'Unité de la Seigneurie, l'unicité de la Divinité, et l'Unité des Noms et Attributs. Elles constituent le pilier central de la foi. Lorsque cette connaissance augmente chez le musulman, sa foi augmente par corrélation. C'est la raison pour laquelle,

cette connaissance était à la base de l'éducation spirituelle des Compagnons. Elle s'est enracinée dans leur cœur, ils ont pu connaître Dieu dans sa véracité et Le craindre à Sa juste valeur. Ils ont alors agi en conséquence.

- L'interdiction des boissons enivrantes

La consommation des boissons enivrantes fut interdite lors du siège des Banû Nađîr, au mois de rabî' al-awwal, en l'an quatre de l'Hégire. Cette interdiction fut prescrite de manière progressive ; ces étapes sont connues dans l'histoire de la législation islamique. Le signe coranique qui rend définitivement illicite ces boissons se trouve dans la sourate al-Mâ'idah, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et les jeux de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salât. Allez-vous donc y mettre fin ? » Al-Mâ'idah (La Table servie) : 91

Suite à cette révélation, les croyants acquiescèrent avec force et détermination, et dirent : **« Nous y mettons fin, Ô Seigneur ! »**

Dans le même sens, la révélation du verset 219 de la sourate al-Baqarah. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : “Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens ; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité ” [...] »

D'après Sayyid Quṭb (que Dieu lui fasse miséricorde), ces paroles constituent la première étape dans l'interdiction des boissons enivrantes. Même si l'on admet que dans le vin et les jeux de hasard, tout n'est pas exclusivement mauvais. Sur terre, le bien peut parfois se confondre avec le mal, et le mal avec le bien. Le rapport licite/illicite donne l'avantage soit à l'un, soit à l'autre. Si dans les boissons fermentées et les jeux de hasard, le mal l'emporte sur l'utilité qu'ils procurent, alors c'est un motif pour les interdire, même si l'interdiction n'est pas officiellement déclarée. Ici se dégage l'approche pédagogique et éducative du Coran imprégnée de la sagesse divine ; procédé que l'on retrouve dans de nombreuses lois, statuts et directives divines. De la même manière, pour toutes pratiques relevant d'un usage courant, le même procédé mis en place pour interdire le vin et les jeux de hasard s'applique. S'agissant des règles en lien avec la foi ou les concepts de la croyance, la législation coranique applique, à l'inverse, un arrêt décisif dès le départ et l'interdiction est prescrite.

Ainsi, s'il s'agit d'interdire un usage courant, une tradition, ou en cas de

pratique sociale complexe, les prescriptions s'élaborent avec le temps, de manière progressive. La législation islamique traite la question avec douceur, en procédant par étapes. Elle met en place les conditions qui faciliteront l'application des prescriptions qu'elle veut soumettre. A l'inverse, les questions traitant de l'unicité de Dieu ou de rupture avec les autres croyances, leurs prescriptions sont prescrites de manière résolue et définitive, sans aménagement. En effet, l'enjeu est de taille puisqu'il traite des fondements de la croyance sans lesquels la foi ne peut se construire ni la religion se bâtir.

La consommation du vin et la pratique des jeux de hasard constituaient chez les Arabes une culture quotidienne. Pour les défaire de ces habitudes, il fallait un traitement en profondeur. Dans un premier temps, il s'agissait d'éveiller leur conscience religieuse et d'interpeller leur logique en rappelant que le mal qu'ils procurent l'emporte sur l'utilité. Cela insinuait qu'y mettre fin était préférable. Puis, la seconde étape intervint avec la révélation du signe de la sourate Les Femmes :

« Ô les croyants ! N'approche pas de la Salât alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites [...] » An-Nisâ' (Les Femmes) : 43

Or, les cinq prières quotidiennes s'accomplissent à intervalle rapprochée, ce qui ne permet pas de retrouver un état de sobriété entre deux prières. Cette contrainte eut pour effet de mettre à mal la consommation du vin et de casser la dépendance des habitués. Il est connu que les personnes dépendantes boivent avec le besoin de s'enivrer, ou de se droguer, aux heures où ils ont l'habitude de boire. En s'affranchissant de ces heures sans boire et de manière répétitive, la dépendance s'amenuise et l'habitude se défait. Il devient alors possible de la surmonter.

Une fois ces deux étapes franchies, l'interdiction définitive fut prescrite, conformément à la parole divine :

« Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et les jeux de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salât. Allez-vous donc y mettre fin ? » Al-Mâ'idah (La Table servie) : 91-92

- Les manœuvres perfides ne retombent que sur leurs auteurs

La ruse et le complot fomentés par les Juifs des Banû Naḍîr contre le Prophète ﷺ et l'État musulman étaient un acte de bassesse. Le résultat

s'était soldé par un échec cuisant. Ils recherchaient la gloire, l'honneur et la renommée. Leur volonté était de dominer. Cependant, Dieu les frappa au dépourvu et sauva Son Prophète ﷺ et les musulmans de leurs manigances. Il jeta la peur et l'épouvante dans leur cœur et ils se retrouvèrent, couverts d'ignominie, à demander la vie sauve. Rabaissés, avilis, ils y laissèrent leur réputation. Leurs maisons furent démolies et ils se retrouvèrent chassés hors de la ville, laissant derrière eux richesses et possessions. Les musulmans en firent leur Butin de guerre sans que cela leur coûte de confrontation ni de pertes. Dieu (exalté soit-Il) dit à leur sujet :

« C'est Lui qui a expulsé de leurs maisons, ceux parmi les gens du Livre qui ne croyaient pas, lors du premier exode. Vous ne pensiez pas qu'ils partiraient, et ils pensaient qu'en vérité leurs forteresses les défendraient contre Allah. Mais Allah est venu à eux par où ils ne s'attendaient point, et a lancé la terreur dans leur cœurs. Ils démolissaient leurs maisons de leurs propres mains, autant que des mains des croyants. Tirez-en une leçon, ô vous qui êtes doués de clairvoyance. » Al-Hashr (L'Exode) : 2

Tout ceci est la conséquence de leur trahison et de leurs manœuvres perfides. Elle sonne comme un avertissement à ceux qui seraient tentés d'emprunter le même chemin. Dieu nous invite à réfléchir à la fin de ceux qui désobéissent à son ordre et à son Prophète. Il dit (exalté soit-Il) :

« Tirez-en une leçon, ô vous qui êtes doués de clairvoyance »

Les leçons nous paraissent en plusieurs points :

Ceux qui se dressent contre la Vérité et détournent les gens de droit chemin seront inévitablement vaincus. Dieu (exalté soit-Il) dit à leur sujet :

« Dis à ceux qui ne croient pas : "Vous serez vaincus bientôt ; et vous serez rassemblés vers l'Enfer. Et quel mauvais endroit pour se reposer !" » Âli-Imrâne (La famille d'Imrâne) : 1.

Le combat entre la Vérité et l'illusoire ne cessera jamais. Il persistera jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de tout ce qu'elle porte. L'alternance de l'un et de l'autre se fera de manière cyclique. Cependant, la fin heureuse reviendra inéluctablement aux partisans de la Vérité.

Enfin, la leçon réside dans l'éloignement de tout ce qui s'apparente au comportement des Banû Naḍîr en matière de tromperie et de perfidie, pour éviter que le sort qui leur est arrivé (perdition, humiliation, expatriation...) ne se reproduise.

- Pas de contrainte en religion

Les Juifs des Banû Nađîr comptaient dans leurs rangs une poignée de anşâr converties au judaïsme qu'ils avaient eux-mêmes éduqués. Au moment de leur expulsion, leurs parents musulmans voulurent les empêcher de les suivre dans leur exode mais Dieu (exalté soit-Il) révéla ce signe :

« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. » Al-Baqarah (La vache) : 256

Abû Dâwûd rapporte dans sons sunan, d'après 'Abd Allah ibn 'Abbâs (que Dieu les agrée tous les deux) : « Il y avait une femme dont les enfants ne survivaient pas la plupart du temps. Elle prit la décision de convertir au judaïsme celui qui ne perdrait pas la vie. Or, lorsque les Banû Nađîr furent expulsés, ils comptaient dans leurs rangs certains enfants des anşâr. Ils annoncèrent : « Nous ne laisserons pas nos enfants derrière nous ». C'est alors que Dieu révéla **« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. »**¹

* * * *

1. Rapporté par Abû Dâwûd [2682], An-Nasâ'î dans son sunan al-kubrâ [10982 et 10983].

PARTIE 4

L'expédition de Dhât ar-Riqâ'

1. Les causes et la date de l'expédition, les origines de son appellation

Les auteurs des maghâzî et des siyar¹ ont divergé sur la date de l'expédition. Al-Boukhârî la fixe après la bataille de Khaybar², tandis qu'Ibn Ishâq la remonte après celle des Banû Naḍîr. On rapporte également qu'elle s'est déroulée après la bataille du Fossé, la quatrième année de l'Hégire. Selon al-Wâqidî³ et Ibn Sa'd⁴, l'expédition a eu lieu au mois de Muḥarram, en l'année cinq. Ibn 'Umar retient la date fixée par Al-Boukhârî du fait qu'Abû Mûsâ al-Ash'arî et Abû Hurayrah y participèrent. Or, Abû Mûsâ al-Ash'arî est rentré d'Abyssinie et a rejoint le Prophète lors des événements de Khaybar, quant à Abû Hurayrah, il se convertit à l'islam quelques jours après la prise de Khaybar. Aussi, parce que le Prophète ﷺ a accompli la « prière du danger » alors qu'elle n'était pas encore prescrite lors de la bataille du Fossé, et qu'elle l'aurait été après les événements d'al-Ḥudaybiyyah qui se déroulèrent la sixième année de l'Hégire.

Dr. al-Bûṭî détermine sa période avant la bataille du Fossé. Il s'appuie sur le récit rapporté dans le ṣaḥîḥ de Bukhârî au sujet du compagnon Jâbir qui invita le Prophète ﷺ à venir manger chez lui. Il avait informé sa femme de préparer un repas après avoir constaté à quel point le dur labeur des tranchées augmentaient les affres de la faim. Jâbir n'avait invité que le Prophète ﷺ mais ce dernier convia tous les Compagnons à venir y participer. Un miracle s'était produit lorsque le Prophète ﷺ prononça la bénédiction

1. [Expéditions et biographies du Prophète ﷺ]

2. Al-Boukhârî [530/7].

3. Al-Maghâzî, Al-Wâqidî (395/1).

4. At-Ṭabaqât, Ibn Sa'd (61/2).

sur la nourriture et qu'elle suffit à l'ensemble des convives. Puis, il confia à la femme de Jâbir : « Mangez-en et distribuez-en aux autres, car ce que nous avons vécu s'apparente à une famine. »¹

Il se base ensuite sur ce qui est rapporté dans les deux ṣaḥīḥ², lorsque le Prophète ﷺ interrogea Jâbir durant l'expédition de Dhât ar-Riqâ' et lui demanda s'il était marié. Jâbir avait répondu par l'affirmative, ce qui prouve que le Prophète ne connaissait pas sa femme.

Al-Bûṭî répond aux affirmations d'al-Ḥâfiẓ Ibn Ḥajar qui avance que l'expédition s'est déroulée après Khaybar, et dit : « Ibn Ḥajar soutient que le Prophète n'a pas accompli la prière du danger lors de la bataille des Coalisés et qu'il a dû rattraper ses prières pour les raisons suivantes : les échanges incessants de lancers de flèches entre les polythéistes et les musulmans ne leur permettant pas de libérer un espace pour prier ; ou bien l'ennemi étaient positionnés dans la direction de la qiblah ; ou dans le but, pour le Prophète ﷺ, de clarifier les conditions de légitimité du retardement des prières. Il met également en avant le hadith d'Abû Mûsâ al-Ash'arî faisant référence à une autre expédition portant le même nom que Dhât ar-Riqâ' et que d'autres spécialistes soutiennent, où Abû Mûsâ rapporte : "Nous sommes sortis avec le Prophète ﷺ en vue d'une expédition dans laquelle nous étions six hommes et un chameau que nous montions à tour de rôle³ [...]" Or, l'expédition à laquelle nous faisons référence comptait beaucoup plus de Compagnons. »

Dr. al-Ḥakimî et Dr. al-'Umrî partagent les avis d'al-Bukhârî et d'Ibn Ḥajar. Quant à Dr. Maḥdî Rizq Allah Aḥmad, il rejoint l'avis d'al-Bûṭî et affirme que son argument sur le mariage de Jâbir avant la bataille du Fossé est irréfutable. D'autant qu'il figure dans les deux ṣaḥīḥ et qu'al-Bukhârî a suspendu son avis ne confirmant que la venue d'Abû Mûsâ al-Ash'arî après Khaybar ; argument qu'al-Bûṭî fait valoir en faveur de la multiplicité des expéditions. Al-Bûṭî déclare : « La date de l'expédition correspond à la quatrième année de l'Hégire, un mois et demi environ après l'expédition des Banû Naḍîr. », et souligne que cet avis est partagé par de nombreux spécialistes des maghâzî et des siyar.

Les causes de cette expédition étaient en lien avec la trahison d'un certain nombre de tribus du Najd. Le genre de trahison qui s'était manifestée lors du massacre des soixante-dix Compagnons sortis pour transmettre

1. Al-Boukhârî [4101].

2. Rapporté par Al-Boukhârî (2097), Mouslim (73/715), et Aḥmad (375/3, 376).

3. Rapporté par Al-Boukhârî (4128) et Mouslim (1816).

la religion. Le Prophète ﷺ se mit en direction des tribus de Muḥârib et Tha'labah afin de contrecarrer leurs plans. Dr. Mohammad Abû Fâris déclare : « Arrivant à Médine, un homme informa les musulmans que les Banû Muḥârib et Banû Tha'labah du clan de Ghaṭafân rassemblent leurs forces pour attaquer la ville. Aussitôt, le Prophète ﷺ se mit à la tête de quatre cents hommes -d'autres avancement soixante-dix- en direction de leurs territoires, situés au cœur de la péninsule arabique. Au moment où l'armée musulmane s'apprêta à les rejoindre, l'ennemi s'évanouit et se réfugia dans les montagnes, laissant derrière eux femmes, enfants, et biens qu'ils possédaient. L'heure de la prière était rentrée. Les musulmans craignirent que l'ennemi n'en profite pour redescendre, le Prophète ﷺ accomplit la « prière du danger », puis retourna à Médine. »

Cette expédition fut extrêmement bénéfique aux musulmans. Ils réussirent à disperser les forces rebelles que les Ghaṭafân avaient rassemblées. Ils leur infligèrent une leçon et semèrent l'effroi dans le cœur des tribus hostiles. Désormais, plus personne n'envisageait de les attaquer à Médine. Bien plus, ils avaient prouvé leur capacité expansive de pouvoir frapper l'ennemi sur leurs terres avec une rapidité saisissante.

Cette expédition fut appelée Dhât ar-Riqâ' du fait que les musulmans avaient été contraints d'envelopper leurs pieds dans des morceaux d'étoffes pour les protéger de la chaleur. D'autres ont dit : « C'est parce qu'ils avaient rapiécé leur drapeau », ou bien : « En raison d'un arbre qui portait le même nom », ou encore : « Les musulmans étaient arrivés sur une terre au sol tantôt noirâtre tantôt blanchâtre et c'est pour cette raison elle fut appelée ainsi. » La version juste est que les musulmans furent contraints de protéger leurs pieds contre le sol caillouteux des plaines arides. Al-Boukhârî et Mouslim rapportent dans leur ṣaḥîḥ qu'Abû Mûsâ al-Ash'arî a dit : « Nous sommes sortis avec le Prophète ﷺ en vue d'une expédition dans laquelle nous étions six hommes et un chameau que nous montions à tour de rôle. Nos pieds s'abîmèrent en raison du sol caillouteux et les miens étaient ensanglantés. Nous les avons bandés de morceaux d'étoffes afin de les protéger. Pour cette raison, cette expédition a été appelée « expédition des lambeaux d'étoffes ».

2. La prière du danger et la surveillance aux frontières du camp

a. La prière du danger

C'est durant cette expédition que Dieu révéla à son Prophète ﷺ la prière du danger. Le coran expose les caractéristiques de cette prière qui s'ac-

complît en période de conflits armées avec l'ennemi. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et lorsque tu (Mohammad) te retrouves parmi eux, et que tu les diriges dans la Salât, qu'un groupe d'entre eux se mette debout en ta compagnie, en gardant leurs armes. Puis lorsqu'ils ont terminé la prosternation qu'ils passent derrière vous et que vienne l'autre groupe, ceux qui n'ont pas encore célébré la Salât. A ceux-ci alors d'accomplir la Salât avec toi, prenant leurs précautions et leurs armes. Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse. Vous ne commettez aucun péché si, incommodés par la pluie ou malades, vous déposez les armes ; cependant prenez garde. Certes, Allah a préparé pour les mécréants un châtement avilissant. » An-Nisâ' (Les femmes) : 102

Durant cette expédition, les musulmans effectuèrent la prière du danger qui s'accomplit de la manière suivante : un groupe se met en rang et prie avec le Prophète ﷺ pendant qu'un autre groupe surveille l'ennemi. Le Prophète ﷺ accomplit une rak'at avec ce premier groupe puis reste debout tandis que le groupe termine sa prière puis monte la garde. Les seconds prennent leur place et rejoignent le Prophète ﷺ qui accomplit avec eux une seconde rak'at. Le Prophète ﷺ reste assis le temps qu'ils accomplissent une autre rak'at, puis il clôture avec eux la prière par le salut final¹.

Selon une autre version : « Le Prophète ﷺ a accompli deux rak'at avec chacun des deux groupes, soit quatre au total pour le Prophète ﷺ et deux pour les groupes².

Dr. al-Bûṭî précise : « Les deux versions sont correctes. Car le Prophète a accompli la prière du danger à plusieurs reprises. Il l'effectua une première fois selon la première version, et une seconde fois selon l'autre version.

La prière du danger fut prescrite dans un lieu situé dans une palmeraie à deux jours de marche de Médine. La législation autour de cette prière indique toute l'importance de ce pilier. En effet, même au cœur de la bataille, il n'est pas permis d'y renoncer, ni tolérer de la négliger quels qu'en soient les motifs. La prière et l'adoration sont parties intégrantes du Jihâd dans l'approche prophétique. Il n'y a pas à les séparer ni à les dissocier comme le soutient la Révélation.

1. Rapporté par Al-Boukhârî [4129] et Mouslim [842].

2. Rapporté par Al-Boukhârî [4136] mais suspendu, Mouslim [311/843], et Ahmad [364/3].

b. La garde aux frontières du camp

Au sortie de l'expédition, les musulmans capturèrent une femme appartenant aux clans des polythéistes. Son mari fit le serment de ne pas rentrer tant qu'il n'aura pas versé le sang des Compagnons de Mohammad ﷺ. Il arriva pendant la nuit, le Prophète ﷺ avait pris ces dispositions et posté deux hommes de garde qui se relayaient pendant leur sommeil. Il s'agissait de 'Ubbâd ibn Bishr et 'Ammâr ibn Yâssir. Alors qu'il se tenait debout en prière, 'Ubbâd ibn Bishr fut atteint d'une flèche. Il l'arracha et poursuivit sa prière. Il fut atteint par trois autres flèches et resta en prière jusqu'à la clôturer avec le salut final. 'Ammâr ibn Yâssir se réveilla et dit : « Gloire à Dieu ! Pourquoi ne m'as-tu pas prévenu ?! 'Ubbâd répondit : « J'étais plongé dans une sourate et je ne voulais pas interrompre sa récitation. Lorsqu'il a persisté à me jeter des flèches, j'ai procédé à l'inclinaison et je t'ai réveillé. Je jure par Allah ! Si je ne craignais pas de désobéir au Prophète ﷺ en montant la garde comme il me l'a ordonné, je ne l'aurais pas interrompu même s'il m'avait tranché la gorge¹. »

De cette situation, nous pouvons extraire plusieurs enseignements, parmi eux :

- L'importance, pour le Prophète ﷺ, de sécuriser son camp. Ceci est prouvé par le choix des deux gardiens sélectionnés parmi les meilleurs hommes dans la surveillance de nuit.
- Le partage des responsabilités. Les deux compagnons ont partagé leur nuit de façon à consacrer une première moitié à la surveillance du camp, et l'autre à se reposer, comme cela est nécessaire pour un soldat de reposer son corps de temps à autre.
- L'attachement au Coran et l'amour de sa récitation. Le lien était si fort qu'ils ont fait oublier à 'Ubbâd ibn Bishr la douleur des flèches sur son corps et les saignements qui en suivaient.
- Le sens des responsabilités. 'Ubbâd ibn Bishr n'a pas interrompu sa prière en raison de ses blessures mais par devoir, afin d'assurer la responsabilité qui lui avait été confiée. C'est un point fondamental dans la bonne compréhension des adorations et du Jihâd.
- Le choix d'un emplacement stratégique. Le Prophète a préféré l'entrée d'un passage étroit situé entre deux montagnes pour poster ses hommes.

1. Rapporté par Ahmad [434/3, 344, 359], Abû Dâwûd [198], et Ibn Khuzaymah [36].



C'était parfaitement judicieux car il correspondait à l'endroit à partir duquel l'ennemi était censé attaquer.

- La proximité, pour les gardes, de leur lieu de repos. L'emplacement n'était pas éloigné de l'endroit où se reposait Yâssir, ce qui permit à 'Ubbâd ibn Bishr de le réveiller à temps. Sans cette précaution, les conséquences auraient pu être fâcheuses.

c. Le courage du Prophète ﷺ et son attitude envers Jâbir ibn 'Abd Allah

- Le courage du Prophète ﷺ

Sur le retour de l'expédition de Dhât ar-Riqâ', le Prophète ﷺ fit une halte près d'une vallée peuplée d'arbustes épineux. Les Compagnons se dispersèrent à l'ombre, et le Prophète ﷺ s'installa sous un arbre sur lequel il accrocha son sabre. Jâbir ibn 'Abd Allah raconte : « Alors que nous nous étions assoupis, le Prophète ﷺ nous appela. Arrivé près de lui, nous le trouvâmes en présence d'un homme assis. Le Prophète ﷺ nous dit : *« Cet homme a dérobé mon sabre pendant que je m'étais assoupi. Lorsque je me suis réveillé, il l'avait sorti de son fourreau et le tenait dans ses mains. Il me dit : Qui te protégera de moi ? Je lui répondis : Allah ! » Et voici que son agresseur se trouvait assis, le Prophète ﷺ ne l'avait pas sanctionné. Cet homme était Ghawrath ibn al-Hârith. »*

Ghawrath s'engagea à ne plus jamais combattre le Prophète ﷺ ni à se joindre à ceux qui voudraient le tuer. Puis, il le laissa partir. Lorsque Ghawrath retourna auprès des siens, il leur dit : « Je reviens de chez le meilleur des hommes ! »

Ce récit montre à quel point le Prophète était courageux. C'est aussi une preuve de sa prophétie et une démonstration de sa totale confiance en Dieu. Il illustre également la patience dont il faisait preuve à l'égard de ses agresseurs.

Par ailleurs, notons que les soldats avaient la possibilité de se disperser librement durant les temps de halte et d'en profiter pour faire une sieste s'il n'y avait pas de danger à craindre.

Ce récit est hautement authentique. Il met en évidence l'ampleur du soutien divin et Sa protection vis-à-vis de Son Prophète ﷺ. Il augmente notre certitude quant aux aspects miraculeux que Dieu a accordé à Son Messager ﷺ, tout comme il renforce notre appréciation et notre certitude quant à sa prophétie. En effet, rien n'empêchait cet homme de fondre sur le Prophète ﷺ puisqu'il tenait son sabre dans les mains et qu'il l'avait

brandi sur lui. Le moment était propice et déjà il en ressentait une fierté. Sûr de lui, il avait lancé : « Qui te protégera de moi ? » Dès lors, que s'est-il produit qui ne l'empêche de commettre son geste ?

C'est l'œuvre de la Providence. Le fruit du miracle divin qui s'affranchit des règles et des normes et qui surpasse les forces humaines. Dieu a protégé Son Prophète ﷺ et l'a soutenu afin de préserver Sa religion. Il avait jeté l'effroi dans le cœur de son agresseur et retenu son bras de sorte qu'il ne puisse le frapper. L'épée était tombée à terre et le Prophète l'avait ramassée. Neutralisé, son agresseur lui avait docilement obéi et s'était assis près de lui. Cet événement est confirmé par le Noble Coran, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'auras pas communiqué Son message. Et Allah te protégera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. »
Al-Mâ'idah (La table servie) : 67

La protection de Dieu évoquée dans ce passage ne signifie pas que le Prophète ﷺ sera épargné des épreuves que lui infligera son peuple, ou même qu'il échappera aux tourments de la vie. Les règles établies sur terre n'épargnent aucun serviteur... La protection, ici, signifie que les mains qui viseront à le tuer pour mettre fin au message de l'islam, alors qu'il a été envoyé pour le transmettre aux hommes, ne pourront pas l'atteindre.

L'attitude du Prophète ﷺ envers le compagnon Jâbir ibn 'Abd Allah Jâbir ibn 'Abd Allah (que Dieu soit satisfait de lui) raconte : « Je suis sorti avec le Prophète ﷺ pour l'expédition de Dhât at-Riqâ' alors que je montais un vieux chameau qui retardait le groupe. Les compagnons m'avaient dépassé et je pris du retard. Bientôt, le Prophète ﷺ, qui était resté en arrière, me rattrapa et dit : *“Que t'arrive-t-il, Ô Jâbir ?”* Ô Envoyé de Dieu ! Mon chameau n'avance pas. *“Fais-le s'agenouiller”* me dit-il. Je le fis s'agenouiller en même temps que le Prophète ﷺ le faisait pour son chameau. Puis, il me dit : *“Donne-moi le bâton que tu tiens dans la main.”* Selon une autre version : *“Coupe-moi un bâton d'un arbre.”* Je m'exécutai. Le Prophète ﷺ s'en servit pour donner quelques coups de poussées sur son flanc, et me dit : *“Remonte sur ta selle.”* Je remontai sur mon chameau et nous repartîmes ensemble. Par Celui qui a donné à Son Envoyé le message de vérité, je jure que mon chameau est devenu si rapide qu'il s'est mis à dépasser le sien !

En chemin, je conversais avec le Messager de Dieu ﷺ et il me demanda : *“Me vendrais-tu ton chameau, Ô Jâbir ?”* Je lui répondis que je voulais le lui donner. *“Non !”,* reprit-il, *“mais vends-le-moi !”* Je lui demandai alors de proposer son prix et le Prophète ﷺ annonça : *“Je le prendrai pour un dirham.”* Non ! m’exclamai-je. Ô Envoyé de Dieu, voudrais-tu me l’acheter à mon désavantage !? *“Pour deux dirhams”,* dit alors le Prophète ﷺ. Non ! repris-je, et il continua ainsi, augmentant le prix jusqu’à atteindre quatre dirhams, c’est-à-dire une once d’or. Je dis alors : Ô Envoyé de Dieu, serais-tu satisfait de payer ce prix ? Il répondit par l’affirmative et l’affaire fut conclue. Le Prophète ﷺ me demanda ensuite : *“Es-tu marié, Ô Jâbir ?”* Je lui répondis que je l’étais, et il me demanda si j’avais épousé une femme qui avait été déjà mariée ou une vierge. Je lui répondit une femme qui avait déjà été mariée. Il me dit : *“N’aurait-il pas mieux valu que tu épouses une jeune vierge avec qui tu jouerais et qui jouerait avec toi ?”* Ô Envoyé de Dieu, repris-je, mon père a été tué le jour de Uḥud et il m’a laissé la charge de sept filles, de sorte que j’ai épousé une femme maternelle qui veuille les rassembler autour d’elle et répondre à leurs besoins.” Le prophète ﷺ répondit : *“Tu as fait le bon choix. Si Dieu le veut, lorsque nous arriverons à Şirâr, nous passerons la journée là-bas. J’ordonnerai à ce qu’on sacrifie des chameaux et nous célébrerons ton mariage. Ton épouse apprendra la nouvelle et épousettera ses coussins à cette occasion.”* J’ai alors dit : Ô Messager de Dieu, nous n’avons pas de coussins ! *“Ils viendront”,* répondit le Prophète ﷺ ; *ainsi donc, quand tu rentreras chez toi, fais ce qu’il faut.”*

Lorsque nous eûmes atteint Şirâr, Le prophète ﷺ ordonna qu’on amène les chameaux. Il les fit égorger et nous profitâmes de la journée. Quand le soleil déclina, il rentra chez lui et les gens se dissipèrent. Je fis part à ma femme des propos que m’avait tenus le Prophète ﷺ et elle me dit d’obéir et de faire ce qu’il m’avait dit. Le lendemain qui suivit, je pris mon chameau et le fis agenouiller devant la porte du Prophète ﷺ. Puis, j’entrai dans la mosquée et pris place près de lui. Lorsque le Prophète ﷺ sorti, il aperçut le chameau et dit : *“À qui est-ce ?”* On lui répondit que j’étais venu avec et que je l’avais déposé. Le Prophète ﷺ me fit appeler et dit : *“Prend ton chameau mon enfant, il est à toi.”* Puis, il demanda à Bilal de me peser une once d’or, et il me donna un peu plus que ce qu’avait indiqué la balance. Je jure par Dieu ! Ce chameau est encore avec moi et on peut toujours apercevoir l’endroit où il dort. »¹

1. Rapporté par Al-Boukhârî [2097], Mouslim [1599/110], et Aḥmad [375/3, 376].

Cette histoire illustre à quel point le Prophète ﷺ était bon et généreux à l'égard de ses Compagnons. On le constate à travers la douceur et la délicatesse de ses propos. Il savait rester humble et accessible, tout comme il pouvait plaisanter avec eux. Il leur témoignait beaucoup d'affection et les soutenait dans leurs difficultés matérielles ou morales. En effet, il avait compris que le retard de Jâbir était dû à la faiblesse de son chameau, et qu'il n'en possédait pas d'autre. D'autant que son père, tombé martyr à Uḥud, lui avait laissé plusieurs enfants dont il avait la charge. Or, Jâbir n'était pas riche et le Prophète ﷺ le savait. Il avait saisi cette occasion pour l'aider du mieux qu'il pouvait. Quelle marque de générosité ! Quelle grandeur d'âme ! Quelle bienveillance à l'égard de ses Compagnons ! Il avait agi spontanément et de manière désintéressée lorsqu'il s'enquit de l'état de son chameau au retour de l'expédition. Par un effet de sa grâce, il l'avait aidé à lui redonner ses forces et le chameau était reparti plus vite que les autres. Avant de le lui offrir, il s'était arrangé pour fixer son prix à un montant satisfaisant. Il voulut qu'on célèbre son mariage et ordonna qu'on sacrifie des chameaux, en veillant à ce que sa femme soit mise au courant pour qu'elle puisse se préparer à temps. Enfin, il le rassura quant à sa condition matérielle en lui annonçant des nouvelles prometteuses.

Ceci illustre le modèle prophétique du bon comportement que caractérisait le Prophète Mohammad ﷺ, et dont le Créateur l'avait gratifié. C'est dans cet objectif qu'il fut envoyé aux hommes, afin de parfaire les nobles caractères. Par sa manière d'agir, si belle et noble, nous apprenons le véritable sens de l'amitié et de la fraternité.

* * * *

PARTIE 5

Le rendez-vous de Badr et l'expédition de Dhûmat al-Jandal

1. Le rendez-vous de Badr

Le rendez-vous fixé par Abû Sufyân à la fin de la bataille d'Uḥud de croiser à nouveau le fer avec les musulmans approchait. Le Prophète ﷺ avait donné son engagement et en l'année quatre de l'Hégire, au mois de dhû al-qī'dah, il sortit à la tête de mille cinq cents hommes dont dix cavaliers. Le porte-étendard avait été remis à 'Alī ibn Ṭālib. Lorsqu'ils arrivèrent à Badr, lieu de rencontre de l'affrontement, ils ne trouvèrent aucune trace de l'ennemi. Ils patientèrent durant huit jours mais l'armée qurayshite, censée se présenter sous le commandement d'Abu Sufyân, ne se manifesta pas. Ce dernier avait réuni deux mille combattants dont cinquante cavaliers, et emprunté un chemin passant par Marr adh-Dhahrân. Il avait établi son camp près d'un point d'eau appelé Majannah à une cinquantaine de kilomètres de la Mecque avant de rebrousser chemin. Il s'était adressé à ses troupes en disant : « Ô soldats de Quraysh ! Rien n'améliorera votre condition qu'une année fertile durant laquelle vous pourrez arroser vos semences et boire le lait de vos brebis. Or, nous avons connu une année stérile, c'est pourquoi je me retire et vous exhorte à vous retirer ! »

Makhshî ibn 'Umar aḍ-Ḍamrî se présenta au rendez-vous. Il était celui qui avait négocié avec le Prophète ﷺ lors de l'expédition de Waddân pour que les hostilités n'éclatent pas entre les musulmans et les Banû Ḍamrah. Il l'interpella en disant : « Ô Mohammad ! Es-tu venu à Badr pour affronter Quraysh ? »
 « Oui ! Ô fils des Banû Ḍamrah. Et si tu le préfères, nous retournerons l'assaut contre vous et nous combattons jusqu'à ce que Dieu tranche entre vous et nous ». « Non ! Ô Mohammad. Par Allah ! Nous n'espérons pas cela de ta part. »¹

1. Rapporté par Ibn Hishâm [220/3].

Au cours de cet échange, le Prophète ﷺ avait fait large preuve de la démonstration de force des musulmans et suscité la crainte chez ses adversaires. Il avait souligné que l'engagement pris entre les deux parties, à la demande de Quraysh, se maintenait par une position forte des musulmans, non par une position faible.

Ce déplacement à Badr obtint l'effet escompté. Le Prophète ﷺ prouva de nouveau aux ennemis de l'islam présents à Médine et à l'extérieur, que l'armée musulmane était une puissance militaire craint par les Arabes. La meilleure preuve était que l'armée mecquoise, qui figurait parmi les plus puissantes de la péninsule arabique, par son nombre, son organisation et la qualité de son armement, avait évité l'affrontement. En effet, il ne faisait aucun doute que les idolâtres avaient fait demi-tour pour rentrer à la Mecque, se soustrayant ainsi de l'engagement pris un an auparavant à Uḥud.

D'autre part, cette expédition préserva la réputation militaire des musulmans. En effet, la campagne médiatique instaurée par les polythéistes mecquois pour entretenir la victoire de Quraysh à Uḥud ainsi que son génie militaire s'évanouit. Leur désistement était devenu un sujet de moquerie chez les Arabes. On avait désormais la certitude que la confusion qui avait gagné les rangs des musulmans lors de l'attaque surprise à Uḥud et les pertes qu'ils avaient subies ne signifiait pas leur fin ni leur faiblesse militaire. Ce fut donc une victoire morale significative des musulmans sur Quraysh sans qu'ils n'aient eu besoin de combattre pour cela.

Avant de regagner Médine, le Prophète ﷺ et ses Compagnons profitèrent de la saison commerciale pour participer à la foire de Badr et en tirèrent un bénéfice financier considérable.

En réussissant à restaurer leur réputation de puissance militaire forte capable à nouveau de contrôler la situation dans la région, les musulmans tirèrent un grand avantage de cette seconde expédition de Badr.

2. L'expédition de Dhûmat al-Jandal

L'expédition de Dhûmat al-Jandal participait au mouvement de consolidation des frontières de l'État musulman. Le Prophète ﷺ sortit à la tête d'une armée en direction de la tribu des Qaḍā'ah située au nord, près des territoires des Banû Asad et des Ghaṭafân ; aux frontières des Ghasânides, alliés des Byzantins. Cette tribu avait le contrôle sur le célèbre

marché de Dhûmat al-Jandal situé à quatre cent cinquante kilomètres au nord de Médine. Elle fut la première tribu avec laquelle les musulmans se frottèrent au cours de l'expédition portant le même nom, au mois de rabî' al-awwal, en l'année cinq de l'Hégire. En effet, les informations parvenues à Médine rapportaient que les membres de cette tribu se rassemblaient aux alentours de Dhûmat al-Jandal pour se livrer au pillage des caravanes qui empruntaient ce chemin. Ils leur faisaient subir toutes sortes de dommages et d'injustices, tout comme on rapportait qu'ils projetaient d'attaquer Médine.

Vue de Médine, Dhûmat al-Jandal était une contrée très éloignée située aux confins du Hedjaz et du Shâm, à mi-chemin entre le golfe Persique et la mer Rouge. Il fallait seize jours de marche pour s'y rendre, et si ces rassemblements ont été négligés par les musulmans et passés sous silence, personne ne pouvait blâmer. D'autant qu'ils ne constituaient pas une menace immédiate. En revanche, les perspectives politiques du long terme et le point de vue militaire obligèrent les musulmans à se déplacer. En effet, il était nécessaire de mettre fin à ces troubles avant qu'ils ne s'aggravent pour différentes raisons :

- Se taire sur ces rassemblements laisserait grandir une force d'opposition dont les exploits militaires risqueraient d'affaiblir les musulmans et de nuire à leur réputation. Or, les musulmans avaient déployé des efforts considérables pour rétablir leur niveau d'influence.
- La présence de ces rassemblements sur la route du Shâm affecterait le secteur économique. En effet, laisser les convois de marchandises ou les tribus qui les abritent exposés au pillage et au brigandage provoqueraient des pertes économiques qui mèneraient à un état de mécontentement et de troubles.
- Un point encore plus important consistait à marquer la souveraineté de l'État musulman dans ces régions et assurer à ses habitants la paix et la sécurité. Pour se faire, il était nécessaire de sécuriser les routes, protéger le commerce, et combattre les menaces et les intimidations qui pesaient sur ces populations.
- Priver Quraysh de tout allié commercial : en prenant le contrôle de la région, les polythéistes mecquois auraient à craindre les musulmans s'ils veulent préserver leur commerce.
- Rassurer les populations arabes qui craignaient l'autorité des forces by-

zantines à leurs frontières, et prouver que le message de l'islam s'adresse à tous les hommes, la prédication n'étant pas réservée aux seuls Arabes.

Certains historiens comme adh-Dhahabî, al-Wâqidî, Mohammad Aḥmad Bâshamîl et d'autres soutiennent que l'expédition a été motivée en partie par la volonté d'intimider les Byzantins. En venant se frotter à leurs frontières, le Prophète ﷺ et son armée n'étaient plus qu'à cinq jours de marche de la capitale de leur second roi, Damas.

Pour toutes ces raisons, le Messenger de Dieu ﷺ avait exhorté les musulmans à le suivre. Mille combattants avaient répondu à son appel. Ils marchaient de nuit et se dissimulaient le jour afin de garder secret la route qu'ils empruntaient. Il ne fallait pas être suivi ni laisser les informations fuitées. Le Prophète ﷺ recruta les services d'un guide expérimenté de la tribu des Banû 'Udhrah. Lorsqu'ils arrivèrent à leur destination, ils s'aperçurent que les pillards avaient pris la fuite, laissant derrière eux tout leur troupeau. Les musulmans en firent leur Butin et réussirent à capturer l'un d'entre eux. Il fut présenté au Prophète ﷺ qui l'interrogea sur les membres de sa tribu. Il répondit qu'ils s'étaient enfuis lorsqu'ils avaient appris que les musulmans avaient saisis leur bétail. Le Prophète ﷺ l'invita à l'islam et l'homme accepta.

L'armée musulmane campa sur place quelques jours durant lesquels le Prophète ﷺ dépêcha plusieurs bataillons à la recherche des pillards. Malgré leurs efforts, ils ne parvinrent pas à les retrouver et retournèrent à Médine. Sur le chemin du retour, un traité de paix fut conclu avec le sulfureux 'Uyaynah ibn Ḥiṣn al-Fazârî et on lui accorda l'autorisation de laisser paître son chameau et ses bêtes dans une région située non loin de Médine.

Le fait que l'armée musulmane ait atteint une contrée si éloignée, qu'elle soit en mesure de conclure un traité de paix avec 'Uyaynah ibn Ḥiṣn et que ce dernier leur demande la permission de laisser paître son troupeau près de Médine prouvent à la fois l'autorité dont les musulmans faisaient preuve, mais également leur sens des responsabilités en assurant la sécurité aux habitants des régions reculées. Par ailleurs, ces territoires étaient intégrés à l'Etat musulman et personne ne le contestait. Désormais, ils étaient capable de contrôler toutes les régions autour de Médine et aucune force ne pouvait les défier, pas même celle de l'impétueux 'Uyaynah ibn Ḥiṣn.

L'expédition de Dhûmat al-Jandal s'était déroulée aux abords du Shâm, à quelques cinq jours de marche de Damas. En prenant connaissance du message de l'islam, une nouvelle alternative s'offrait aux tribus arabes du Nord de l'Arabie et du sud du Shâm. Désormais, il était question de l'islam comme puissance grandissante dans la région, les Byzantins et l'Empereur devaient le prendre en compte. D'autre part, les longues distances parcourues avaient entraîné l'armée musulmane vers des destinations lointaines et des terres qu'elle ne connaissait pas. En conséquence, l'expédition marque les prémisses des premières marches de l'armée musulmane vers les grandes expansions qui se produiront en Asie et en Afrique.

La planification du Prophète ﷺ avait plusieurs objectifs : opération de représailles pour mettre fin aux pillages ; guerre de reconnaissance et d'identification des centres de pouvoir dans la péninsule arabique. Le combat devait se poursuivre sur le terrain médiatique en s'aidant des derniers exploits militaires comme la seconde expédition de Badr pour entretenir la victoire des musulmans. L'expédition se voulait également militaire contre une attaque potentielle des tribus arabes coalisées qui tentaient de s'approcher de Médine. Quant au volet politique, il cherchait à faire avorter tout mouvement de tribus susceptibles de marcher contre Médine suite à la défaite des musulmans à Uḥud.

L'expédition s'était déroulée dans des conditions drastiques. Elle avait joué un rôle majeur dans l'éducation des Compagnons qui, sous la direction du Prophète ﷺ, avaient appris la discipline, l'obéissance, et bénéficiaient de ses enseignements à tous les instants. En plus des leçons d'entraînement physique et militaire, ils avaient appris à résister aux épreuves et aux difficultés de la vie.

Il s'agissait également d'opération de remaniement et de refonte des groupes selon les règles de l'armée islamique dans un esprit de culture unique, loin du système tribal. D'autant que de nombreux membres originaires de tribus voisines de Médine avaient rejoint la ville, abandonnant leur cadre et la mentalité tribale pour se fondre dans le creuset d'une seule communauté qui prêtait allégeance à Dieu à Son Messager ﷺ.

Par ailleurs, c'était l'occasion pour la génération pionnière de Badr d'assumer la fonction d'éducation et d'instruction des nouveaux arrivants. En outre, l'expédition offrait l'occasion de détecter les âmes faibles parmi les soldats, et ceux qui étaient associés au camp des hypocrites en surveillant leurs actions et leurs comportements. En effet, la campagne de Dhûmat

al-Jandal n'était pas l'affaire d'une quelques heures ou de quelques jours, mais bien l'expérience d'un long mois au cours duquel des différends surgiraient et les natures se révéleraient. Le Prophète ﷺ les prendrait alors en charge et les éduquerait à la Lumière de l'islam ; il enseignerait à la génération pionnière l'art du commandement et celui de la politique.

La bataille avait été silencieuse et l'éducation s'était faite en douceur. L'armée, avec son commandant, avait traversé plus de mille six cents kilomètres de désert dans le but de s'éduquer, s'instruire et être examinée en guise de préparation aux futures batailles.

En son absence, le Prophète ﷺ avait laissé la lieutenance de Médine à Sibâ' ibn 'Urfaṭah al-Ghifârî, fonction qu'il occupait pour la première fois. Il n'était issu ni des Aws ni des Khazrâj ni de Quraysh, mais de la tribu des Ghifâr qui, chez les Arabes, avait la réputation d'agresser les pèlerins. Il s'agissait ici d'éduquer les musulmans à la discipline et à l'obéissance au gouverneur, indépendamment de l'affaire qu'on voulait lui prêter. C'est une indication de l'ingéniosité de l'approche prophétique pour éduquer la communauté et la faire progresser. Il en va de même de sa gouvernance, de son acuité dans le choix des hommes, et de la confiance qu'il leur témoignait. Il connaissait les capacités de 'Urfaṭah al-Ghifârî, ses qualités et sa disposition à administrer judicieusement les affaires de la ville. De cette manière, même absent, il éduquait ses Compagnons selon l'approche voulue par Dieu pour faire des musulmans une communauté unie qui écoute, et qui obéit au livre de Dieu et à la tradition de leur Prophète ﷺ.

* * * *

PARTIE 6

L'expédition des banû al-Mustaliq

1. Qui sont les Banû al-Muṣṭaliq ? Quand s'est déroulée l'expédition ? Quelles en étaient les raisons ?

a. Les Banû al-Muṣṭaliq

Les Banû al-Muṣṭaliq sont une branche des Khuzâ'ah. Al-Muṣṭaliq était leur aïeul, de son vrai nom Jadhîmah ibn Sa'd b. 'Amr b. Rabî'ah b. Ḥārithah b. 'Amr b. 'Âmir b. Mâ' as-Samâ'. Les avis divergent sur Khuzâ'ah¹. Certains disent qu'il s'agit d'une tribu issue des 'Adnânites, d'autres des Qaḥṭânites originaires du Yémen. L'avis prépondérant partagé par de nombreux savants soutient que la tribu est issue des Qaḥṭânites du Yémen.

b. La date de l'expédition

Les savants ont divergé sur le date de l'expédition et ont avancé trois avis. Le premier donne pour date la sixième année de l'Hégire, ce que partagent Ibn Ishâq – qui est la référence en matière des campagnes militaires –, Ibn Jarîr aṭ-Ṭabarî, Ibn Ḥazm, Ibn 'Abd al-Barrî, Ibn al-'Arabî, Ibn al-Athîr et Ibn al-Khaldoun. Chacun d'eux ayant retenu le mois de sha'ban de la sixième année.

D'autres avancent le mois de sha'ban de la quatrième année. Ce que partagent, avec d'autres, al-Mas'udî et Ibn al-'Arabî le mâlikite. Quant au dernier avis, il retient le mois de sha'ban de la cinquième année. Parmi les savants de la première génération partageant cet avis, on trouve : Ibn Mas'ud, Mûsâ ibn 'Uqbah, Ibn Qutaybah, al-Balâdhurî, adh-Dhahabî, Ibn

1. Khuzâ'ah signifie rester en arrière et se couper des autres. Ceci parce que la tribu s'était séparée du fils de 'Amr ibn 'Âmir lorsque partis du Yémen, ils se rendaient au Shâm. La tribu s'était arrêtée sur un passage entre deux plateaux rocaillieux et s'y était installée !

al-Qayyim, Ibn Hajar al-'Asqalânî et Ibn Kathîr, que Dieu leur fassent miséricorde. Parmi les contemporains figurent : al-Khaḍarî Bak, al-Ghazâlî, al-Bûṭî, Abû Shahbah, shaykh As-Sâ'âtî, Mohammad Abu Zahrah, Sayyid Qutb, Hassan Mushshât, Mohammad 'Alî Aş-Şâbûnî, Mohammad Bakr Âl 'Âbid, et Mahdî Rizq Allah Aḥmad. Ce dernier avis nous paraît être le plus probable pour plusieurs raisons, parmi elles :

La plupart des savants spécialisés dans les guerres et les expéditions militaires l'ont retenu. C'est également le cas de nombreux contemporains ayant écrit sur la vie du Prophète ﷺ.

Le fait que la seconde campagne de Badr se soit déroulée la quatrième année de l'Hégire nous permet de penser que l'expédition des Banû Qurayzah eut lieu une autre année.

La participation de Sa'd ibn Mu'âdh à cette expédition et la tradition de la calomnie contre 'Aïcha rapportée au lendemain de cette campagne le mentionnant. Al-Boukhârî l'a authentifié en ces termes : « Sa'd ibn Mu'âdh al-Anṣârî s'est levé et dit : "Ô Envoyé de Dieu ! Je te vengerai ! S'il appartient à la tribu des Aws, je lui trancherai la tête. Et s'il fait partie de nos frères les Khazraj, il te suffit d'ordonner et nous exécuterons !" ».¹ Or, ce compagnon est mort à la suite de l'expédition des Banû Qurayzah qui, selon l'avis prépondérant, eut lieu au mois de dhû al-qî'dah en l'année cinq de l'Hégire, ce qui fixe l'expédition des Banû al-Muṣṭaliq à une date antérieure à celle-ci.

c. Les raisons de l'expédition

Parmi les raisons majeures, on retient :

- Le soutien des Banû al-Muṣṭaliq à Quraysh. Ils s'étaient associés à eux durant la bataille d'Uḥud et avaient intégré les Aḥâbîsh dans leurs rangs pendant l'affrontement contre les musulmans.
- Leur contrôle sur la route principale menant à la Mecque faisant ainsi barrage à l'influence des musulmans sur la Mecque et ses alentours.
- Le Prophète ﷺ avait été informé qu'ils se rassemblaient en vue de l'attaquer, leur chef, al-Ḥârith ibn Abî Ḍirâr, organisant ses rangs dans ce but. Le Prophète ﷺ sortit avant qu'ils n'aient eu le temps de lancer leur attaque et les devança à l'un de leurs points d'eau appelé al-Marîsî', vers la route de Qudayd. Il leur infligea une défaite.

1. Rapporté par Al-Boukhârî [4750], et Mouslim [2770].

d. Les événements de l'expédition

Lorsque le Prophète ﷺ soupçonna les Banû al-Muṣṭaliq de vouloir le combattre, il envoya Barîdah ibn al-Ḥaṣīb al-Aslamî afin d'avoir confirmation. Celui-ci se présenta chez eux prétextant leur apporter une aide. Lorsqu'il s'assura de leurs intentions, il informa le Prophète ﷺ.

Le Messager de Dieu ﷺ sortit en leur direction à la tête de sept cents hommes, accompagné de trente cavaliers, le premier lundi du mois de sha'ban de la cinquième année de l'Hégire. L'invitation à l'islam avait été proposée aux Banû al-Muṣṭaliq, mais ils avaient préféré s'associer avec les négateurs lors de la bataille d'Uḥud, et à présent ils projetaient de combattre les musulmans. Al-Boukhârî et Mouslim rapportent que le Prophète ﷺ les pris par surprise tandis qu'ils campaient à proximité d'un point d'eau pendant que leurs bêtes se désaltéraient. Quelques combattants furent tués et l'ensemble du clan avec leurs familles furent faits prisonniers. Parmi les captives figurait Juwariyah, la fille d'al-Ḥârith ibn Abî Dirâr que le Prophète ﷺ prit pour lui-même.

2. Le mariage du Prophète ﷺ avec Juwariyah, fille d'al-Ḥârith ibn Abî Dirâr

Le Prophète ﷺ procéda au partage des captifs parmi lesquels se trouvait Juwariyah, fille d'al-Ḥârith, le chef du clan vaincu. En réalité, elle fut une bénédiction pour son peuple. 'Aïcha relate son histoire en ces termes : « Lorsque le Prophète ﷺ répartit les prisonniers, Juwariyah échut en partage à deux compagnons, Thâbit ibn Qays b. Shammâs ou l'un de ses cousins. Celle-ci demanda à racheter sa liberté au moyen d'une rançon. C'était une femme d'un très grand charme. Aucun homme ne la regardait sans que son âme soit captivée. Elle se rendit chez le Prophète ﷺ alors qu'il se trouvait dans mon appartement, et je jure par Dieu, lorsque que je l'aperçu devant ma porte, je fus remplie d'inquiétude car je savais que le Prophète ﷺ verrait en elle ce que je voyais. Elle se présenta à lui en disant : "Ô Envoyé de Dieu ! Je suis Juwariyah, la fille d'al-Ḥârith ibn Abî Dirâr, le chef de ce clan. Tu n'es pas sans savoir le malheur qui me touche. J'ai été faite captive dans la part du Butin qui revient à Thâbit ibn Qays b. Shammâs ou l'un de ses cousins. J'ai demandé à retrouver ma liberté et je viens te demander de l'aide au sujet de ma rançon." Le Prophète ﷺ répondit : "Voudrais-tu mieux que cela ?" "Qu'y a-t-il de mieux ?" demanda-t-elle, à quoi il répondit : "Que je paie ta rançon et que je t'épouse ».

Juwariyah accepta son offre avec joie et la nouvelle se répandit parmi les compagnons. Les gens dirent : “Le Prophète ﷺ s’est allié avec les Banû al-Muṣṭaliq par le mariage, libérons les captifs que nous détenons.” Par cette union, le Prophète ﷺ libéra une centaine de familles. Je ne connais pas une femme qui ait été pour son peuple une plus grande bénédiction que Juwariyah¹. »

Par la suite, Al-Ḥārith ibn Abî Ḍirâr arriva à Médine avec le montant de la rançon. Le Prophète ﷺ l’invita à l’islam et il accepta.

De toutes les expéditions, la campagne des Banû al-Muṣṭaliq est considérée comme l’une des plus bénies, notamment parce qu’elle fut suivie par la conversion de l’ensemble de la tribu. A l’origine de cette démarche, la libération des prisonniers par les compagnons et la possibilité qu’ils regagnent leur famille alors qu’ils étaient échus en partage aux soldats musulmans. Pour ces derniers, il n’était pas concevable de les maintenir en état de soumission alors qu’ils faisaient désormais partie de la famille du Prophète ﷺ par l’alliance. C’est ainsi que s’interposa la libération générale. Devant une telle générosité, toute la tribu ne tarda pas à embrasser l’islam.

Le motif de cette libération historique et sa raison profonde réside dans l’attachement des compagnons pour leur Prophète ﷺ, et par honneur et fierté à l’égard de sa grande personne. Tel fut le dénouement obtenu grâce cet amour et que l’histoire retient

Le mariage avec Juwariyah en sa qualité de fille du chef du clan ennemi avait ses propres attentes. Celles-ci se sont réalisées avec l’entrée en islam des membres de sa tribu. En effet, ce fut l’un des objectifs désirés du Prophète ﷺ, de sorte que le nombre des musulmans s’accroisse et que l’islam se renforce. Le mariage s’avéra porteur de bienfaits. La conversion de Juwariyah entraîna l’adhésion à l’islam de toutes les familles, en premier lieu son père, Al-Ḥārith ibn Abî Ḍirâr. Il prodigua, ainsi, force et bénédictions aux musulmans et fut un soutien à la fois matériel et moral pour l’islam et les musulmans.

Juwariyah, fille Al-Ḥārith, était désormais la compagne du Prophète ﷺ et la Mère des croyants. C’était une femme brillante qui mettait en œuvre ce qu’elle apprenait. Savante, elle était versée dans le fiqh. Pieuse, fervente, dévouée, au cœur pur et à l’esprit éclairé, elle aimait Dieu et Son

1. Rapporté par Aḥmad (277/6), Abû Dâwûd (3931), Ibn Mâjah (4054, 4055), et Ibn Hishâm (307/3, 308).

Prophète ﷺ et souhaitait le bien pour les autres. Elle rapportait les traditions et transmettait les vérités qui descendaient sur le Messager ﷺ. Les érudits parmi les Compagnons reprirent ses traditions et les transmirent à la communauté scientifique, comme source de connaissance et de travail d'une part, et à la communauté musulmane en général en guise de rappel et d'orientation. Parmi les savants ayant rapportés de Juwariyah : Ibn 'Abbâs, 'Ubayd ibn as-Sabbâq, Kurayb le subordonné d'Ibn 'Abbâs, Mujâhid, et Abû Yahya ibn Mâlik al-Azdî.

Sa compilation, au nombre de sept hadiths, est rapportée dans l'ouvrage de Baqî ibn Makhlad. On y apprend que quatre hadiths ont été cités par les six, un par Al-Boukhârî et deux par Mouslim. Les uns faisant référence au jeûne surérogatoire du vendredi qui ne doit pas être effectué isolément (mais adjoint au jeudi ou au samedi) ; et aux récompenses dans les glorifications de Dieu. Les autres, à la zakât et l'autorisation de transformer une aumône en un don destiné au Prophète ﷺ ; et à la libération des captifs (ou esclaves). Ainsi, elle est passée à la postérité chez les traditionnistes au moyen de sept hadiths, renforçant ainsi sa relation avec le Prophète ﷺ et confirmant sa bienveillance à l'égard des croyants. De cette manière, elle contribua à informer les musulmans sur la Sunnah du Prophète ﷺ.

Juwariyah était connue pour sa piété, sa patience et réputée être de celles qui invoquent Dieu abondamment. Une tradition rapportée par elle-même nous renseigne sur son insistance dans la glorification de Dieu. D'après Juwariyah : « Le Prophète ﷺ sortit de chez elle un matin après avoir accompli la prière du subh tandis qu'elle demeurait assise (en invoquant Allah) à l'endroit où elle avait prié. Lorsqu'il rentra en milieu de matinée, il l'a retrouva assise et lui demanda : *“Es-tu restée à la même place depuis que je t'ai quitté ?”* “Oui”, répondit-elle. Le Prophète ﷺ dit alors : *“J'ai prononcé, après être sorti, quatre paroles que j'ai répétées trois fois qui pèsent plus lourd que tout ce que tu as récité depuis ce matin : “Gloire et louange à Dieu autant de fois qu'il y a de créatures ; autant qu'il le faut pour obtenir Son agrément ; autant d'encre qu'il faudra pour écrire Ses paroles”.*”¹ »

Dieu l'a rappelé à Lui en l'année cinquante de l'Hégire et selon une autre version, la cinquante sixième année.

1. Rapporté par Aḥmad (258/1), Mouslim (2726), Abû Dâwûd (1503), et an-Nasâ'î fî as-Sunan al-Kubrâ (1277,9912).



3. La tentative, par les hypocrites, de semer la zizanie entre les muhâjirûn et les anşâr

De nombreux hypocrites s'étaient joints à l'armée musulmane pendant de l'expédition des Banû Muşţaliq. Habituellement, ils renonçaient à participer aux campagnes militaires mais constatant les victoires à répétitions, ils sortirent dans le but de prendre part au Butin.

Alors que l'armée musulmane se trouvait au point d'eau de Marîsî', leur malveillance se dévoila. En effet, cette nouvelle victoire les exaspérait au plus haut point. Ils espéraient le jour où les musulmans connaîtraient la défaite afin de soulager leur haine. Ils profitèrent d'un incident survenu près du point d'eau pour raviver les anciennes hostilités claniques et susciter la querelle entre les muhâjirûn et les anşâr, en vain. Ils décidèrent alors de nuire au Prophète ﷺ et à sa famille en forgeant une accusation montée de toute pièce contre 'Aïcha, sur fond de guerre psychologique. Mais avant de détailler ce fâcheux évènement, laissons le compagnon Zayd ibn Arqam nous relater le premier incident survenu à Marîsî' et dont il fut témoin de la scène. Il raconte : « Je participai à une campagne militaire au cours de laquelle j'entendis 'Abd Allah ibn Ubayy dire : "Cessez toute assistance aux Compagnons du Prophète afin qu'ils finissent par l'abandonner ! Et Lorsque nous retournons à Médine, le plus puissant en expulsera certainement le plus faible." Je rapportais alors ces propos à mon oncle¹ qui en informa le Prophète ﷺ. Il me convoqua et je lui répétai les propos tels que je les avais entendus. Il fit appeler 'Abd Allah ibn Ubayy et ses hommes qui me démentir en jurant n'avoir rien dit de tel. Le Prophète ﷺ mit en doute ma version et les approuva. J'en fut affligé comme jamais je ne l'avais été auparavant et m'isolai chez moi. L'oncle vint me visiter et dit : "Cherchais-tu à te faire désapprouver par le Prophète ﷺ pour qu'il te déteste ensuite ?!" C'est alors que Dieu révéla :

« Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : « Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah » ; Allah sait que tu es vraiment Son Messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs. » Al-Munâfiqun (Les hypocrites) : 1

Le Prophète ﷺ envoya me chercher. Après avoir réciter le verset, il déclara : « Ô Zayd ! En vérité, Dieu a confirmé tes paroles ! »

1. « Oncle » ici sous-entend le chef des Khazrâj : Sa'd ibn 'Ubâdah, et non un parent.

2. Rapporté par Al-Boukhârî [4900], et Mouslim [2772].

Un second témoin oculaire, Jâbir ibn ‘Abd Allah al-Anṣârî, rapporte l’évènement et décrit ce qui a poussé les hypocrites à raviver le chauvinisme clanique et mettre à mal la cohésion des musulmans. Il raconte : « Alors que nous étions en expédition, un homme parmi les muhâjirîn s’en est pris à un anṣâr. Ce dernier a appelé à l’aide : “Ô les anṣâr !”, et le muhâjir en fit de même avec son « clan ». L’incident arriva aux oreilles du Prophète ﷺ qui demanda : *“Quel est l’objet de la revendication à la jâhiliyyah ?”* Les compagnons dirent : “Un homme des muhâjirîn a frappé un anṣâr.” Le Prophète ﷺ les somma de mettre fin à cette mentalité païenne qu’il qualifia de « nauséabonde ».

Lorsque ‘Abd Allah ibn Ubayy eut connaissance de l’affaire, il s’écria : “Sont-ils vraiment allés jusque-là ? Par Dieu, lorsque que nous retournerons à Médine, le plus puissant d’entre nous chassera certainement le plus faible.” Ses propos ayant fuités furent rapportés au Prophète ﷺ. ‘Umar, qui était présent, se leva et dit : “Ô Envoyé de Dieu ! Laisse-moi couper la tête de cet hypocrite.” Le Prophète ﷺ l’arrêta : *“Laisse-le. Qu’en serait-il si les gens commençaient à dire que Mohammad met à mort ses Compagnons ?”*¹ ». Dans une autre version, ‘Umar suggéra au Prophète ﷺ d’ordonner à ‘Ubbâd ibn Bishr de le tuer, ce à quoi le Prophète ﷺ répondit : *“Comment cela, Ô ‘Umar ?! Voudrais-tu que les gens disent que Mohammad tue ses Compagnons ? Je ne ferai certainement pas cela. Ordonne simplement aux hommes de lever le camp.”* Le Prophète ﷺ n’avait pourtant pas l’habitude de se sortir à une telle heure de la journée... Le signal fut donné et les gens quittèrent le camp.

Lorsque ‘Abd Allah ibn Ubayy b. Salûl apprit que Zayd ibn Arqam avait rapporté ses paroles au Prophète ﷺ, il s’empressa d’aller le trouver. Il jura par Dieu qu’il n’avait jamais rien dit de tel. Les anṣâr parmi les compagnons, présents au moment de la scène, tempérèrent la situation en suggérant au Prophète que le jeune Zayd s’était peut-être trompé.

Le Prophète ﷺ et ses hommes se mirent en marche, Usayd ibn Ḥuḍayr vint le trouver. Il le salua avec tous les égards qui sied à un Prophète, et dit : « Ô Messenger de Dieu, tu as pris la route à une heure anticipée. Auparavant, tu n’avais l’habitude de sortir à cette heure. » Le prophète répondit : *“Les propos de votre compagnon vous sont-ils parvenus ?”* “Lequel parmi nos compagnons ?” Le Prophète ﷺ répondit : “‘Abd Allah ibn Ubayy.” “Qu’a-t-il dit ?” “Il prétend que lorsqu’il rentrera à Médine, il chassera

1. Rapporté par Al-Boukhârî [3518], et Mouslim [2584/63].



de la ville le plus faible d'entre nous." "Ô Envoyé de Dieu ! Tu l'expulsera de Médine si tu le veux, car il est le faible et tu es le puissant." Il suggéra néanmoins de le traiter avec ménagement, et dit : "Ô Envoyé de Dieu ! Dieu t'a envoyé parmi nous au moment où les habitants de Médine lui arrangeaient son trône et s'apprêtaient à le couronner. A ses yeux, c'est comme si le pouvoir lui avait été dérobé". »

Le Prophète ﷺ marcha le reste de la journée et poursuivi pendant la nuit jusqu'au jour suivant. Ce n'est que lorsque le soleil commençait à monter et que la chaleur devenait accablante qu'il ordonna à ses hommes de s'arrêter. Ces derniers s'étaient à peine posés que le sommeil les envahit. Le Prophète ﷺ avait agi ainsi pour les occuper et distraire les troupes des propos qu'avaient tenus la veille 'Abd Allah ibn Ubayy.

Peu après, la sourate Al-Munâfiqun fut révélée. Elle confirma l'hypocrisie de 'Abd Allah ibn Ubayy et de sa clique. A ce moment précisément, le Prophète ﷺ s'approcha de Zayd ibn Arqam et lui tenant l'oreille, il dit : « Voici celui à qui Dieu a confirmé les paroles par le bon usage de ses sens. »

Cet épisode de la vie du Prophète ﷺ regorgent d'enseignements sur lesquels il est important de s'arrêter :

- La préservation de la réputation et l'unité dans la communauté

Cet enseignement se manifeste dans les propos du Prophète ﷺ lorsqu'il dit : « *Comment cela, Ô 'Umar ?! Voudrais-tu que les gens disent que Mohammad tue ses Compagnons ?* »

Il s'agissait, pour le Prophète ﷺ, de préserver intacte son appréciation auprès de ses Compagnons et ne laisser aucune occasion aux ennemis de l'islam de semer le trouble dans les rangs, à un moment où ces derniers avaient désespéré de nuire à cet amour et aux sacrifices des Compagnons pour leur prophète. D'autant que cette affirmation n'aurait pas été en phase avec le discours de ceux qui parlaient de cet attachement indéfectible et le soulignaient à travers la déclaration de leur chef, Abû Sufyân en personne, lorsqu'il avait confié : « Je n'ai pas vu chez les gens, une personne aimer une autre personne, autant que les Compagnons de Mohammad aimer Mohammad ».

Par conséquent, le Prophète ﷺ ne prit aucune sanction contre Ibn Salûl et sa tentative de désunir les musulmans en ravivant les mentalités partisans de la jâhiliyyah. En représailles, il prit plutôt les mesures bénéfiques suivantes :

Occuper l'esprit des compagnons en les faisant marcher de jour comme de nuit jusqu'à n'en plus pouvoir et dissiper l'agitation de la veille provoquée par les propos d'Ibn Salûl.

Ne pas faire usage de la violence ni des armes afin de préserver l'unité dans les rangs des musulmans. D'autant qu'Ibn Salûl avait des suiveurs et un parti composé de personnages arrogants qui n'auraient pas hésité à se soulever si l'ordre avait été donné de le tuer, ce qui aurait divisé les musulmans. Répliquer par la force n'aurait donc servi ni à l'islam ni aux musulmans. Au contraire, face à cette situation ardue, le Prophète ﷺ a usé de sagesse et de clairvoyance, faisant preuve de résistance et de hauteur de vue. Son ingéniosité dans la gouvernance, la politique et la gestion des affaires était intrinsèque à sa qualité de Prophète, envoyé comme miséricorde aux hommes afin que les musulmans s'inspirent de son modèle et suivent son comportement.

L'indulgence du Prophète ﷺ à l'égard du chef des hypocrites ne tarda pas à produire ses effets. En effet, suite à cet événement, la crédibilité d'Ibn Ubayy s'éroda. Chaque fois qu'un événement se produisait, ses contributeurs l'accusaient et lui imputaient la responsabilité. Ils se montraient intraitables avec lui et allèrent jusqu'à proposer au Prophète ﷺ de l'éliminer. Ce dernier refusait systématiquement. Bien plutôt, il lui pardonnait. Ainsi, par le glaive de la vérité, les effets de la politique menée par le Prophète ﷺ se révélèrent bénéfiques. Il dira à 'Umar : « Vois-tu maintenant ? Si je l'avais tué quand tu l'as suggéré, cela aurait soulevé la colère des gens qui se seraient hâtés de le venger ; ces mêmes qui, si je leur en donne l'ordre aujourd'hui, seraient prêts à le tuer. » 'Umar répondit : « Je sais assurément que l'Envoyé de Dieu est mieux informé que moi, et que son jugement renferme des bénédictions beaucoup plus grandes que mon propre jugement. »

- « *Traitons-le avec bienveillance et tirons le meilleur parti de sa compagnie tant qu'il sera parmi nous* »

'Abd Allah ibn Ubayy avait un fils qui était un croyant sincère. Comme son père, il se nommait 'Abd Allah. En apprenant ce qui s'était passé et une fois que la sourate fut révélée, il alla trouver le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu, on me dit que tu as l'intention de mettre à mort Ubayy ibn Salûl à cause des propos qu'il a tenus. Si tu dois le faire, ordonne-moi de l'exécuter, et j'amènerai sa tête. Les Khazrâj savent bien qu'il n'y a parmi eux personne dont la piété filiale égale la mienne, et je crains que, si

tu donnais à un autre que moi l'ordre de l'exécuter, mon âme ne supporterait pas de voir marcher sur cette terre l'assassin de mon père. Je le tuerais donc et, ayant tué un croyant à cause d'un incroyant, je serais voué au feu de l'Enfer. » Le Prophète ﷺ lui répondit : « *Il n'en sera rien ! Traitons-le avec bienveillance et sachons tirer le meilleur parti de sa compagnie tant qu'il sera parmi nous.* »

Lorsque l'armée musulmane arriva aux portes de Médine, 'Abd Allah empêcha son père d'avancer davantage. Il lui dit : « Arrête-toi. Tu n'entreras pas avant que l'Envoyé de Dieu te l'ait autorisé. » Quand le Prophète ﷺ se trouva à leurs niveaux, Ibn Ubayy lui demanda la permission d'entrer et il la lui accorda.

- Une foi exemplaire

'Abd Allah l'a incarné dans sa position envers son père et en ce qu'il a pu témoigner de soumission, de sincérité et d'amour envers Dieu et Son Messager ﷺ. Il désirait obtenir les satisfactions de Dieu et de Son Messager ﷺ sans pour autant négliger celles de son père. Ce fils a donné un formidable exemple de foi et de sacrifice, prêt à rompre sa filiation paternelle s'il le fallait. Il trouva en face de lui un Prophète au grand cœur, qui en bonne intelligence, fit preuve de clémence et de pardon exemplaire. Il le rassura en disant : « *Nous le traiterons avec bienveillance et tirerons le meilleur parti de sa compagnie tant qu'il sera parmi nous.* »

Gloire à la grandeur prophétique ! Quel excellent pardon ! Complaisant vis-à-vis de cet auguste compagnon, le Prophète ﷺ apaisa ses craintes et le débarrassa de ses obsessions.

- La lutte contre l'esprit tribal

L'esprit partisan, ce sectarisme odieux que nous décrivons par jâhiliyyah, ne se limite pas au seul périmètre de la tribu. En effet, il n'est pas exclusif à la seule lignée clanique d'appartenance, mais comprend un ensemble de tribus partageant un socle de valeurs ou de causes communes. Ce faisant, elles coopèrent entre elles, se soutiennent dans le bien comme dans le mal, et restent fidèles les unes envers les autres sur base de ces principes. Ainsi, lorsqu'un homme parmi les muhâjirîn s'en est pris à un anșâr, ce dernier a appelé à l'aide en disant : "Ô les anșâr !", le second ayant fait de même avec son « groupe » d'affiliation, les muhâjirîn. L'incident étant arrivé aux oreilles du Prophète ﷺ, il avait questionné sur les raisons de la revendication à la jâhiliyyah. Les compagnons avaient répondu qu'un

homme parmi les muhâjirîn avait frappé un anşâr.” Immédiatement, Prophète ﷺ les somma de mettre fin à cette mentalité païenne qu’il qualifia de « nauséabonde ».

Cette position s’explique pour les raisons suivantes :

Le Prophète ﷺ a désapprouvé cette manière demander de l’aide du fait qu’elle s’associe à la mentalité tribale, quand bien même les termes de « muhâjirîn » et « anşâr » employés par les protagonistes sont utilisés par le Coran. En effet, l’homme des muhâjirîn a demandé secours à son « groupe » – alors qu’il est l’initiateur de la dispute – afin qu’ils lui viennent en aide, mais également parce qu’ils partagent en commun une même cause qui est l’émigration à Médine. De la même manière, l’homme des anşâr a cherché soutien auprès des « siens » du fait qu’ils partagent avec eux des valeurs et des causes propre aux anşâr . Or, il était de leur devoir – dans le cas où l’aide d’un tiers était indispensable – de faire appel à des musulmans lambda, sans distinction aucune de catégorie.

Pour cette raison, il est attendu de la part de ceux qui prêchent la religion et qui l’enseignent d’insister sur la notion de s’affranchir de l’esprit de parti, qu’il soit basé sur l’appartenance à une lignée, un clan, une patrie ; ou la filiation à une école, un parti, une origine, un genre, etc. Car la fidélité et l’entraide en islam ne sont fondés que sur le seul principe de fraternité entre les croyants, selon ce que Dieu a établi et conformément à Sa parole : « Les croyants sont véritablement des frères ». Ainsi, lorsque les musulmans se prêtent assistance, celle-ci doit se baser sur la vérité et aucune autre considération, de façon à faire triompher la vérité et non le mensonge.

Par ailleurs, le Prophète ﷺ a clairement affirmé que les attitudes sectaires se réclamaient de la jâhiliyyah. Il enseignait à ses Compagnons : « *Secours ton frère qu’il soit injuste ou victime d’une injustice.* » Un homme avait alors demandé : « Ô Envoyé de Dieu, je le secours s’il est victime d’une injustice, mais s’il est oppresseur, comment pourrais-je le secourir ? » Le Prophète ﷺ répondit : « *En l’empêchant de commettre l’injuste, et en cela, tu l’auras secouru.* »¹ De cette manière, il remplaça l’entraide au service de la vérité et de l’équité, et invalida le concept de la jâhiliyyah : « *Secours ton frère qu’il soit injuste ou victime d’une injustice.* »

Dès lors, le travail des savants, juristes, prédicateurs, et étudiants

1. Rapporté par Al-Boukhârî (6952), at-Tirmidhî (2255), et Aḥmad (201/3).

consistent à se dépouiller de toute attitude sectaire et d'amener les musulmans à s'en débarrasser, comme l'a enseigné le Prophète ﷺ. Bien que cette tâche ne soit pas aisée, elle reste à notre portée, c'est la raison pour laquelle il impérieux de fournir les efforts nécessaires afin d'extirper de nos esprits.

- Les musulmans guidés par la Révélation au lendemain de l'expédition des Banû Muṣṭaliq

C'est au lendemain de l'expédition des Banû Muṣṭaliq, alors que les musulmans étaient sur le chemin du retour pour rentrer à Médine, que la sourate Les hypocrites fut révélée. C'est ce qu'affirme une tradition rapportée par l'imam at-Tirmidhî : « Le matin qui suivit l'expédition, le Prophète ﷺ nous récita la sourate Les hypocrites. »¹

La sourate a longuement évoqué les hypocrites et leur position. Elle rapporte les propos qu'ils échangeaient entre eux, ce qui était raconté à leur sujet et dévoile leurs mensonges. En dernière partie, elle met en garde les musulmans et les invite à ne pas se laisser distraire par la parure et les biens de ce monde. Enfin, elle les exhorte à dépenser en œuvre charitable une partie de leur biens.

Une étude de la sourate permet de dégager plusieurs points importants :

* Après avoir exposé leur comportement, décrit leur particularisme et dévoilé leurs mensonges, la sourate énumère les traits distinctifs qui les caractérisent le plus. Parmi les plus significatifs : le mensonge sur leur prétendue foi et le fait qu'ils juraient par elle, la lâcheté, la faiblesse, le complotisme contre le Prophète et les croyants, et le fait de détourner les gens de la religion. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« 1. Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : « Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah » ; Allah sait que tu es vraiment Son Messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs. 2. Ils prennent leurs serments pour bouclier et obstruent le chemin d'Allah. Quelles mauvaises choses ce qu'ils faisaient ! 3. C'est parce qu'en vérité, ils ont cru, puis rejeté la foi. Leurs cœurs donc, ont été scellés, de sorte qu'ils ne comprennent rien. 4. Et quand tu les vois, leurs corps t'émerveillent ; et s'ils parlent tu écoutes leur parole. Ils sont comme des bûches appuyées (contres des murs) et ils pensent que chaque cri est dirigé contre eux. L'ennemi c'est eux. Prends y garde. Qu'Allah les extermine ! Comme les voilà détournés (du droit chemin). » Al-Munâfiqun (Les Hypocrites) : 1-4

1. Rapporté par at-Tirmidhî (3313).

L'opiniâtreté des hypocrites, leur acharnement contre la vérité, et leur obstination à refuser le droit chemin lorsqu'ils étaient invités à le suivre. Par ailleurs, la sourate dévoile, dans le détail, les propos infâmes qu'ils tenaient à l'encontre du Prophète ﷺ et des croyants, notamment lorsqu'ils avaient évoqué, lors de la campagne des Banû Muşţaliq, de le chasser de Médine parce qu'ils se considéraient les plus puissants et autres propos du même acabit. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et quand on leur dit : “Venez que le Messenger d'Allah implore le pardon pour vous”, ils détournent leurs têtes, et tu les vois se détourner tandis qu'ils s'enflent d'orgueil. 6. C'est égal, pour eux, que tu implores le pardon pour eux ou que tu ne le fasses pas : Allah ne leur pardonnera jamais, car Allah ne guide pas les gens pervers. 7. Ce sont eux qui disent : “Ne dépensez point pour ceux qui sont auprès du Messenger d'Allah, afin qu'ils se dispersent”. Et c'est à Allah qu'appartiennent les trésors des cieux et de la terre, mais les hypocrites ne comprennent pas. Ils disent : “Si nous retournons à Médine, le plus puissant en fera assurément sortir le plus humble”. Or c'est à Allah qu'est la puissance ainsi qu'à Son Messenger et aux croyants. Mais les hypocrites ne le savent pas. » Al-Munâfiqun (Les Hypocrites) : 5-8

S'agissant des croyants, la sourate vient leur rappeler qu'ils ne doivent pas se laisser distraire par les parures de la vie mondaine, au risque de se comporter comme les hypocrites. Elle les exhorte, en outre, à dépenser en œuvre charitable (şadaqah) une partie de leur biens avant que la mort ne surprenne. En effet, la şadaqah constitue une preuve de foi qui plaidera en faveur du croyant le Jour du Jugement Dernier. Dans cette dernière partie, les croyants sont exhortés à l'obéissance, à la récitation du Coran, à la persévérance dans le souvenir et l'évocation de Dieu, à l'accomplissement de la prière et de l'ensemble des obligations cultuelles. Par ailleurs, elle les met en garde contre le fait de se laisser dominer par l'amour des biens et des enfants au point d'en oublier leurs devoirs vis-à-vis du Créateur. Cette attitude était celle des hypocrites qui, en raison de leur attachement excessif à leurs biens, avaient dit : « Cessez toute assistance aux Compagnons du Prophète ». Mais Dieu fait savoir qu'une telle conduite mène à la perdition. En effet, Il dit (exalté soit-Il) :

« Ô vous qui avez cru ! Que ni vos biens ni vos enfants ne vous distraient du rappel d'Allah. Et quiconque fait cela... alors ceux-là seront les perdants. Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors : “Seigneur ! Si seulement Tu m'accordais un court délai : je ferais l'aumône et serais parmi les gens de

bien”. Allah cependant n’accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé. Et Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »
Al-Munâfiqun (Les Hypocrites) : 9-11

C’est sur ces paroles que s’achève la sourate, en guise d’avertissement pour les croyants afin de ne pas se laisser absorber par l’apparat de ce monde au détriment duquel les hypocrites se sont égarés.

C’est ainsi, au gré des événements, avec la Révélation comme source d’orientation et d’éducation, que la communauté de Médine s’est éduquée sous le contrôle du Prophète ﷺ.

- La tentative des hypocrites d’attenter à l’honneur du Prophète par la calomnie contre ‘Aïcha avec ce qu’on appelle hadith al-Ifk.

C’est durant l’expédition des Banû Muṣṭaliq qu’eut lieu la fâcheuse calomnie contre ‘Aïcha. Elle fut forgée de toute pièce par les hypocrites après leur tentative échouée de raviver les mentalités tribales de la jāhiliyyah. Cette terrible accusation visait la personne du Prophète ﷺ et les vertueux membres de sa famille. Ils en furent tous très affligés.

L’ensemble des auteurs spécialisés dans les campagnes militaires et la biographie du Prophète ﷺ s’accordent à dire que la calomnie contre ‘Aïcha se déroula au lendemain de l’expédition des Banû Muṣṭaliq, ce que partagent les exégètes et les traditionnistes¹.

Les deux recueils de Bukhârî et de Mouslim rapportent l’évènement². Voici son contexte selon la version d’al-Bukhârî : « ‘Aïcha rapporte : “Lorsque le Prophète ﷺ partait en voyage, il tirait au sort parmi ses épouses pour décider laquelle l’accompagnerait. Lors de l’expédition des Banû Muṣṭaliq, le sort tomba sur moi et je partis avec lui. Pour voyager, je me faisais porter dans un palanquin qu’on plaçait sur le dos d’un chameau et sur lequel je rabattais un rideau.

Quand le Prophète en eut fini avec cette expédition, nous prîmes le chemin du retour. Alors que nous avions fait une halte dans un endroit qui n’était plus éloigné de Médine, l’ordre fut donné de reprendre la route. Les gens commençaient à se préparer pendant que je m’étais éloignée du camp pour aller satisfaire un besoin naturel. Avant de retrouver ma place, je m’aperçus que j’avais perdu mon collier d’agates. Je retournais sur mes

1. Tels qu’Ibn Hajar et an-Nawawî.

2. Al Bukhârî [4141], Mouslim [2770].

pas pour tenter de le retrouver. Pendant ce temps-là, les hommes qui préparaient mon chameau transportèrent mon palanquin, pensant que je m’y trouvais, et l’arrimèrent sur le dos de ma monture. Ils étaient habitués à porter des femmes de charge légère car nous ne nous nourrissions que de quelques bouchées pour vivre, d’autant que j’étais très jeune... Ils ne prêtèrent donc pas attention à la légèreté du palanquin au moment de le soulever, et partirent en conduisant mon chameau.

Je retrouvai mon collier après que l’armée ait déjà pris la route, et lorsque je revins au camp, je n’y trouvai plus personne. Je n’avais d’autre choix que de retourner à l’endroit de mon emplacement à attendre, consciente que dès qu’ils s’apercevraient de mon absence, ils reviendront me chercher. Pendant que je restais assise, mes yeux s’alourdirent et je m’endormis.

Şafwân ibn al-Mu’aţţal al-Sulamî était resté en arrière de l’armée pour une raison ou pour un autre et n’avait pas passé la nuit au camp. Quand il vit une forme humaine couchée, il s’approcha de moi, et comme il m’avait déjà vue avant que le voile ne nous soit prescrit, il me reconnut et s’exclama : “En vérité, nous sommes à Dieu et c’est à Lui que nous retournerons !” C’est en l’entendant prononcé ces paroles que je me réveillai. Aussitôt, je tirai mon voile sur mon visage. Par Dieu, il ne s’est pas adressé à moi une seule fois, et je n’ai entendu de lui que la seule parole qu’il avait prononcé au moment où il me reconnut. Il fit agenouiller son chameau afin que je le monte et j’y pris place. Le menant par la bride, il me conduisit jusqu’à rattraper l’armée qui s’était arrêtée en raison de la forte chaleur. Ce fut le début du scandale et celui qui se chargea de portée contre moi la plus lourde accusation fut ‘Abd Allah ibn Ubayy b. Salûl. »

* La rumeur se propage dans Médine

« Peu de temps après notre arrivée à Médine, je tombai malade pendant presque un mois. Les gens n’avaient pas d’autres sujets de conversation que les propos médisants que les hypocrites avaient lancés contre moi. Je n’étais pourtant au courant de rien. Cependant, je constatais que le Prophète ﷺ ne me témoignait pas de la prévenance dont il faisait habituellement preuve lorsque je tombais malade. Il se contentait d’entrer dans la pièce et, s’adressant à celles qui me soignaient, demandait : “Comment vous portez-vous toutes aujourd’hui ?” m’incluant parmi les autres, puis repartait. Je restais ainsi, sans rien savoir de ce qui se disait jusqu’à ce que mon état s’améliore. J’étais sortie en compagnie d’Oum Mişţah pour me rendre aux lieux d’aisances. Nous nous y rendions uni-

quement la nuit avant qu'ils ne fassent partie des habitations. C'était une particularité chez les Arabes d'avoir ces endroits à l'écart de la ville parce que nous considérions offusquant de les intégrer dans nos maisons. Oum Miṣṭaḥ était la fille d'Abû Ruhm b. 'Abd Manâf et de Bint Ṣaḥr ibn 'Âmir – la cousine d'Abû Bakr le véridique –, et son fils était Miṣṭaḥ ibn Uthâthah¹. Sur notre retour, elle trébucha sur sa robe et s'écria : "Que trébuche Miṣṭaḥ ! – Que dis-tu là, m'écriai-je. Insulterais-tu un homme qui a combattu à Badr ?! – Ma pauvre fille, reprit-elle, se peut-il que tu ne sois pas au courant de ce qu'il colporte !? – Que colporte-t-il ?" demandai-je. C'est alors qu'elle me rapporta ce que les calomniateurs disaient à mon sujet. Je rechutai et ma maladie s'aggrava. J'avais regagné mon appartement et profitai que le Prophète ﷺ ne me visite – avec la même réserve – pour lui demander la permission d'être soignée chez mes parents. A ce moment-là, je désirai apprendre d'eux ce qu'ils savaient sur cette calomnie. Le Prophète ﷺ m'autorisa et je me rendis chez eux. Je dis : "Ô mère ! Quelles sont ces accusations que les gens me font porter !? Ma petite fille, dit-elle, ne le prends pas si à cœur car il est rare qu'une jolie femme, mariée à un homme qui l'aime, échappe à la jalousie des autres femmes qui iront colporter aux autres les plus folles rumeurs. À Dieu ne plaise qu'on puisse rapporter de pareilles choses !" Cette nuit-là, je ne pus fermer l'œil de la nuit. Je pleurai de toutes mes larmes sans qu'elles ne tarissent. Le matin s'était levé et je pleurai toujours. »

** Faute de Révélation, le Prophète ﷺ consulte ses compagnons*

La Révélation ne s'étant pas manifestée, le Prophète ﷺ demanda conseil auprès de 'Alî ibn Ṭâlib et Usâmah ibn Zayd s'il devait divorcer. 'Aïcha poursuit ainsi son récit : « Usâmah ibn Zayd le conseilla selon ce qu'il savait de mon innocence et de l'amour qu'il y avait entre le Prophète ﷺ et moi. Il dit : "Ô Envoyé de Dieu ! Elle est ta femme et nous ne connaissons d'elle que du bien." Quant à 'Alî ibn Ṭâlib, il déclara : "Ô Messenger de Dieu ! Dieu ne t'a pas imposé de restriction, il y a bien des femmes en dehors d'elle. Interroge cependant sa servante et elle te dira la vérité."

Le Prophète ﷺ interrogea ma servante, Barîrah, et dit : "Ô Barîrah, as-tu jamais vu chez 'Aïcha quelque chose qui te la rende suspecte ?" Elle répondit : "Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, je ne sais rien que l'on puisse lui reprocher, sinon qu'elle est une femme encore jeune et que lorsque je pétris la pâte et que je lui demande de la surveiller, il lui arrive de s'assoupir et son agneau favori vient la manger."

1. Miṣṭaḥ ibn Uthâthah b. 'Ubâd b. al-Muṭalib, mort pendant le califat de 'Uthmân.

Le Prophète ﷺ s'est alors adressé aux musulmans en montant sur la chaire pour se plaindre du préjudice que la calomnie forgée par 'Abd Allah ibn Ubayy b. Salûl lui causait. Il leur dit : *"Ô assemblée de musulmans ! Que vous semble-t-il de ceux qui m'offensent à travers des membres de ma famille ? Par Dieu, je ne connais que du bien des gens de ma maison, et que du bien de l'homme dont ils parlent, qui n'est jamais entré dans une de mes maisons sans que je sois avec lui."* Sa'd ibn Mu'âdh al-Anṣârî se leva et dit : *"Ô Envoyé de Dieu ! Si ces hommes sont de la tribu des Aws, nous nous occuperons d'eux ; et s'ils appartiennent à nos frères Khazrâj, tu n'as qu'un ordre à nous donner et nous t'en débarrasserons."* »

** Les conséquences de cette fâcheuse affaire*

« C'est alors que le chef de la tribu des Khazrâj, Sa'd ibn 'Ubâdah -qui jusque-là avait été un homme intègre-, se laissa emporter par ses sentiments tribaux et dit en se levant : *"Par Dieu, tu mens ! Vous ne les tuerez pas, vous n'en avez pas la force. Tu n'aurais jamais parlé ainsi s'ils avaient été de ton clan."* Usayd ibn Ḥudayr, le fils de l'oncle à Sa'd ibn Mu'âdh, répliqua en disant : *"Assurément, nous les tuerons ! Tu n'es qu'un hypocrite défendant d'autres hypocrites."* A ce stade, les membres des deux tribus étaient prêts à s'affronter. Le Prophète ﷺ, qui était toujours en chaire, s'efforça de les calmer et parvint à les faire taire.

Quant à moi, je continuai à pleurer le reste de la journée. Je n'arrivais plus à dormir. Le lendemain matin, mes parents étaient tous deux présents avec moi. J'avais pleuré pendant deux nuits et un jour, et ils craignaient que mes pleurs ne me fendent le cœur. Pendant que nous étions assis ensemble, une femme des anṣâr demanda si elle pouvait se joindre à nous. Je lui dit d'entrer, elle s'assit et pleura avec moi. C'est alors que le Prophète entra. Il nous salua et s'assit à sa place habituelle, ce qu'il n'avait pas fait depuis que la rumeur avait commencé. »

** L'approche du Prophète ﷺ et la réponse de 'Aïcha*

« Un mois s'était écoulé¹ et le Prophète ﷺ n'avait reçu aucune Révélation à mon sujet. Une fois assis, il prononça l'attestation de foi et dit : *"Ô 'Aïcha, on m'a rapporté telle et telle chose sur toi. Si tu es innocente, Dieu attestera ton innocence ; et si tu as commis une faute, demande le pardon de Dieu et repens-toi. Car en vérité, lorsque le serviteur reconnaît son péché et s'en repent, Dieu lui accorde son pardon."* Quand le Prophète

1. L'observation du mois est la durée de la première visite de 'Aïcha chez ses parents.

ﷺ eut terminé, mes larmes cessèrent complètement de couler et je dis à mon père : “Réponds au Prophète pour moi”. “Par Dieu, je ne sais quoi lui dire”, répondit-il. Je demandai la même chose à ma mère qui me fit la même réponse.

J'étais encore toute jeune, et je ne savais pas réciter grand-chose du Coran. Je prie la parole et dit : “Je sais bien que vous avez entendu ce que les gens disent et que vous avez fini pas y croire ; donc si je vous dit que je suis innocente – et Dieu sait que je suis innocente –, vous ne me croiriez pas, tandis que si je vous avouais que j'ai commis ce dont Dieu sait que je suis innocente, vous me croiriez. Par Dieu ! Je ne vois pas d'autre situation comparable à la mienne que celle du père de Joseph¹ lorsqu'il dit : *Il ne me reste plus qu'à patienter d'une belle patience, et c'est à Dieu qu'il faut demander secours contre ce que vous racontez*” Yûsuf : 18. Puis je me retournai et m'allongeai sur mon lit. Je savais que j'étais innocente et que Dieu fera apparaître mon innocence. Jamais cependant je n'aurais imaginé qu'Il enverrait une Révélation à mon sujet, car je me trouvais trop insignifiante pour que ma situation soit mentionnée dans le Coran ; mais j'espérais que le Prophète ﷺ ferait un rêve qui me disculperait. »

* Le Coran innocente 'Aïcha

'Aïcha poursuit son récit : « Par Dieu, personne n'avait encore quitté la pièce et le Prophète ﷺ encore assit parmi nous que les Révélation vinrent à lui. Il fut saisi de l'oppression qu'il éprouvait à ces moments-là, et des perles de sueur se mirent à ruisseler sur son corps bien que l'on fût en hiver – en réaction à l'exceptionnelle gravité des paroles qui descendaient sur lui. Lorsque la pression se relâcha, le Prophète ﷺ sourit de joie et la première parole qu'il prononça fut : “Ô 'Aïcha ! Dieu t'a innocenté.” Ma mère me dit alors : “Lève-toi et va vers l'Envoyé de Dieu”, mais je répliquai : “Par Dieu, non ! Je n'irai pas à lui, et je ne louerai personne d'autre que Dieu”. »

Les paroles de Dieu innocentant 'Aïcha étaient les suivantes :

« Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous. A chacun d'eux ce qu'il s'est acquis comme péché. Celui d'entre eux qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtement. 12. Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes

1. Il s'agit de Jacob, Paix sur lui.

n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ? » 13. Pourquoi n'ont-ils pas produit [à l'appui de leurs accusations] quatre témoins ? S'ils ne produisent pas de témoins, alors ce sont eux, auprès d'Allah les menteurs. 14. N'eussent-été la grâce d'Allah sur vous et sa miséricorde ici-bas comme dans l'au-delà, un énorme châtement vous aurait touchés pour cette (calomnie) dans laquelle vous vous êtes lancés, 15. Quand vous colportiez la nouvelle avec vos langues et disiez de vos bouches ce dont vous n'aviez aucun savoir ; et vous le comptiez comme insignifiant alors qu'auprès d'Allah cela est énorme. 16. Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à Toi (ô Allah) ! C'est une énorme calomnie » ? 17. Allah vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants. 18. Allah vous expose clairement les versets et Allah est Omniscient et Sage. 19. Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtement douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah sait, et vous, vous ne savez pas. 20. Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde et (n'eut été) qu'Allah est compatissant et Miséricordieux... » An-Nûr (La Lumière) : 11-20

** L'attitude d'Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq vis-à-vis de celui qui colportait les rumeurs contre 'Aïcha*

« Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq avait l'habitude de verser une aide financière à Miṣṭaḥ ibn Uthâthah qui faisait partie de sa parenté et qui était très pauvre. Lorsque Dieu révéla les signes m'innocentant, il déclara : : "Par Dieu, jamais plus je ne dépenserai pour Miṣṭaḥ après ce qu'il a dit contre 'Aïcha." Cependant, Dieu révéla le[s] signe[s] suivant[s] :

« Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches, aux pauvres, et à ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ! » An-Nûr (La Lumière) : 22

« Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà ; et ils auront un énorme châtement » An-Nûr (La Lumière) : 23

Abû Bakr dit alors : "J'ai certes grand désir que Dieu me pardonne." Puis, il remit à Miṣṭaḥ ce qu'il avait coutume de lui donner en jurant qu'il ne lui retirerait jamais cette aide. Le Prophète ﷺ avait interrogé Zaynab bint



Jahsh¹ à mon sujet en disant : “Ô Zaynab, as-tu vu ou entendu quelque chose de suspect ?” “Ô Envoyé de Dieu, je préfère protéger mes yeux et mes oreilles. Je n’ai vu de ‘Aïcha que du bien.” Parmi les épouses du Prophète ﷺ, Zaynab était ma rivale pour l’emporter sur l’amour du Prophète ﷺ. Cependant, elle ne contribua en aucune façon à répandre la calomnie sur moi contrairement à sa sœur Ḥamnah² dont le comportement excessif l’a fit beaucoup souffrir³ ».

Ce terrible évènement de la calomnie s’inscrit dans les épisodes de la série d’atteintes et de coups portés par les ennemis de l’islam contre le Prophète Mohammad ﷺ. Mais Dieu, par bonté et bienveillance pour Son Messenger et pour les croyants, a révélé son caractère mensonger et fallacieux.

L’histoire a consigné de nombreuses traditions authentiques nous informant de l’attitude des croyants face à cette calomnie, en particulier celle d’Abû et d’Umm Ayûb, une position digne que les croyants doivent imités en pareille situation. Si la Révélation a cessé, les enseignements de la vie du Prophète sont présents et servent de guide aux générations qui se succèdent à travers le temps, jusqu’à ce que Dieu hérite de la terre et de ses habitants.

6. Les enseignements coraniques les plus importants en matière morale et légale suite à la calomnie contre ‘Aïcha

Les savants ont extrait du passage coranique révélé à la suite de la calomnie contre ‘Aïcha un certain nombre de règles morales et de dispositions juridiques dont nous citerons les plus importantes :

- L’acquiescement de ‘Aïcha par le Coran des accusations portées contre elle sera attesté jusqu’à la fin de temps. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d’entre vous. Ne pensez pas que c’est un mal pour vous, mais plutôt, c’est un bien pour vous. A chacun d’eux ce qu’il s’est acquis comme péché. Celui d’entre eux qui s’est chargé de la plus grande part aura un énorme châtement. » An-Nûr (La Lumière) : 11

- La sagesse de Dieu voulait que derrière l’adversité se cache un bien. En

1. La Mère des croyants, et fille de la tante paternelle du Prophète ﷺ.

2. Ḥamnah bint Jahsh, fille de la tante maternelle du Prophète ﷺ et sœur de Zaynab l’épouse du Prophète ﷺ.

3. Rapporté par al Bukhârî [4141] et Mouslim [2770].

effet, cette épreuve avait pour but d'attribuer à la famille d'Abû Bakr une récompense sans égale pour leur foi et la patience qu'ils ont endurée. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous. A chacun d'eux ce qu'il s'est acquis comme péché. Celui d'entre eux qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtement. » An-Nûr (La Lumière) : 11

- S'efforcer de maintenir la bonne réputation des croyants et garder une bonne opinion les uns des autres. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ? » An-Nûr (La Lumière) : 12

- Démentir les propos émanant des racontars. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Pourquoi n'ont-ils pas produit [à l'appui de leurs accusations] quatre témoins ? S'ils ne produisent pas de témoins, alors ce sont eux, auprès d'Allah les menteurs. » An-Nûr (La Lumière) : 13

- La clémence de Dieu vis-à-vis des croyants et Son indulgence à leur égard. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« N'eussent-été la grâce d'Allah sur vous et sa miséricorde ici-bas comme dans l'au-delà, un énorme châtement vous aurait touchés pour cette (calomnie) dans laquelle vous vous êtes lancés. » An-Nûr (La Lumière) : 14

- La nécessité de vérifier les informations avant de les propager et s'assurer de leur authenticité. En effet, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à Toi (ô Allah) ! C'est une énorme calomnie » ? » An-Nûr (La Lumière) : 16

- L'interdiction de commettre une telle faute et d'y revenir, selon les recommandations de Dieu :

« Allah vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants. 18. Allah vous expose clairement les versets et Allah est Omniscient et Sage. » An-Nûr (La Lumière) : 17-18

- L'interdiction de répandre des infamies entre les croyants, conformément à la Paroles de Dieu (exalté soit-Il) :

« Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtement douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah sait, et vous, vous ne savez pas. » An-Nûr (La Lumière) : 19

- L'insistance dans la clémence et l'indulgence de Dieu vis-à-vis de Ses serviteurs. En effet, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde et (n'eut été) qu'Allah est compatissant et Miséricordieux... » An-Nûr (La Lumière) : 20

- L'interdiction de suivre les pas du diable dont la voie mène à la perdition. En effet, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Ô vous qui avez cru ! Ne suivez pas les pas du Diable. Quiconque suit les pas du Diable, [sachez que] celui-ci ordonne la turpitude et le blâmable. Et n'eussent été la grâce d'Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d'entre vous n'aurait jamais été pur. Mais Allah purifie qui Il veut. Et Allah est Audient et Omniscient. » An-Nûr (La Lumière) : 21

- L'exhortation à dépenser pour les proches même s'ils commettent des offenses, conformément aux recommandations de Dieu :

« Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches, aux pauvres, et à ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ! » An-Nûr (La Lumière) : 22

- L'amour et le soutien de Dieu à l'égard de Ses humbles serviteurs, et Sa menace du châtement – sur terre et dans la vie dernière – à l'encontre de ceux qui les accusent de turpitudes. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà ; et ils auront un énorme châtement. 24. Le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. 25. Ce jour-là, Allah leur donnera leur pleine et vraie rétribution ; et ils sauront que c'est Allah qui est le Vrai de toute évidence. » An-Nûr (La Lumière) : 23-25

Observons ce que l'auteur de Şâhib al-Kashshâf dit à propos de ce dernier passage :

**« Si vous parcouriez le Coran entièrement afin de vous enquérir des aver-
tisements lancés contre ceux qui désobéissent, vous ne trouverez pas**

d'autre passage aussi intimidant que celui révélé à la suite de la calomnie contre 'Aïcha. A aucun autre endroit du texte, le ton est aussi accusateur, les reproches sévères, les réprimandes violentes ; aucune autre faute n'est autant désapprouvée et contestée par Dieu. Cette charge à l'encontre des calomniateurs est décrite dans un style complet et fascinant résumant à lui seul les divers procédés employés dans le Coran, dès lors que la calomnie est maudite dans les deux mondes, que le châtement est menacé de durer éternellement, que les propres membres (langues, mains et pieds) témoigneront contre qu'ils ont eux-mêmes forgé et affirmer injustement, et qu'ils seront rétribués avec exactitude de l'ensemble de leurs méfaits.

- L'affirmation d'une Loi divine parmi les Lois qui régissent l'univers selon laquelle, les hommes vertueux auront pour destinée des femmes vertueuses ; l'inverse est valable pour les femmes vertueuses. En effet, Dieu (exalté soit-Il) atteste que :

« Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse. » An-Nûr (La Lumière) : 26

Les gens ayant mis en cause l'honneur de 'Aïcha, fille d'Abû Bakr le véridique, en l'accusant d'adultère appartiennent à trois catégories – d'après la classification de son Eminence Shaykh 'Abd al-Qâdir Shaybat al-Ḥamd :

Une première catégorie de musulmans, de loin la plus importante, n'ayant pas prêtée l'oreille à la rumeur et préservée leur langue de propager de telles infamies. Ces musulmans ont gardé le silence, ils n'ont pas menti et n'ont pas cru à de telles accusations.

Une seconde catégorie ayant farouchement démentie cette calomnie, tels qu'Abû Ayûb al-Anṣârî et son épouse, Umm Ayûb (que Dieu soit satisfait d'eux). Ces derniers avaient immédiatement clamé l'innocence de 'Aïcha.

Une troisième catégorie composée de musulmans n'ayant pas cru à l'accusation d'adultère mais ne l'ayant pas démenti non plus. Ils considéraient cette calomnie négligeable et propageaient la rumeur sans l'avoir vérifiée, en s'imaginant que cela ne les exposerait pas au châtement divin. Leur raisonnement consistait à dire que celui qui propage un outrage ne fait pas de lui un mécréant, et que celui qui feint une calomnie n'est un pas un calomniateur pour autant... Parmi eux : Ḥamnah bint Jaḥsh, Ḥassan ibn Thâbit et Miṣṭaḥ ibn Uthâthah.

Une dernière catégorie à l'origine de l'accusation, avec à sa tête 'Abd Allah ibn Ubayy b. Salûl, le chef des hypocrites. Maudit soit-il !

Le Coran indique le mérite des hommes qui composent la seconde catégorie en soulignant que les musulmans auraient dû s'en tenir à cette attitude. En effet, Dieu (exalté soit-Il) dit :t que

« Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ? » An-Nûr (La Lumière) : 12

Quant à la troisième catégorie, il leur est spécifié qu'il ne convient pas à des musulmans d'entretenir un tel sujet de conversation. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à Toi (ô Allah) ! C'est une énorme calomnie » ? » An-Nûr (La Lumière) : 16

Toutefois, Dieu n'a pas omis de rappeler les mérites accomplis par les hommes qui composent cette catégorie, notamment l'Émigration de Miṣṭaḥ et sa foi en Dieu, alors qu'Abû Bakr jurait de ne plus lui venir en aide. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches, aux pauvres, et à ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ! » An-Nûr (La Lumière) : 22

S'agissant de la quatrième catégorie, elle comprend 'Abd Allah ibn Ubayy et ses hommes. Ils avaient été les déclencheurs de l'affaire après l'avoir inventée de toute pièce. Dieu a décrété qu'ils mourront en étant mécréants et qu'Il n'acceptera pas leur Repentir. Ils connaîtront la malédiction sur terre et dans la vie dernière, conformément à Sa promesse :

« Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà ; et ils auront un énorme châtement. 24. Le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. 25. Ce jour-là, Allah leur donnera leur pleine et vraie rétribution ; et ils sauront que c'est Allah qui est le Vrai de toute évidence. » An-Nûr (La Lumière) : 23-25

7. L'expédition des Banû Muşţaliq et l'affaire de la calomnie : enseignements et sagesses

a. L'humanité du Prophète ﷺ

L'épreuve de la calomnie contre l'épouse du Prophète ﷺ renfermait une sagesse divine visant à prouver le caractère humain de Mohammad ﷺ qui, tributaire de la Révélation, n'avait pas le contrôle sur sa vie. En effet, si la Révélation avait été une affaire individuelle, dépendante de son bon vouloir, il n'aurait pas subi l'épreuve, avec toute ses dimensions, un mois entier. Il n'avait pas les moyens de prouver l'innocence de 'Aïcha ni de dissiper les soupçons qui pesaient sur la Mère des croyants, et sa confiance envers elle avait été durement entachée. C'est ainsi que la Révélation est venue disculper l'épouse du Prophète ﷺ et toutes les accusations qui pesaient sur elle ont volées en éclat. Dès lors, leur relation s'est arrangée et toute la communauté s'est réjouie de cette heureuse issue après toutes les souffrances endurées. Sans l'intervention de Dieu, l'apaisement entre les deux époux aurait été difficilement envisageable car les doutes du Prophète ﷺ ne se seraient pas dissipés. De cette manière, l'épreuve de la calomnie est venue renforcer la Révélation et fait ressortir l'humanité de Mohammad et sa qualité de prophète.

b. La peine encourue contre ceux qui répandent la calomnie et son effet dans la préservation de l'honneur

La formation spirituelle de la société musulmane se façonnait au gré des événements et des épreuves. Lorsque se produisit l'épisode de la calomnie contre 'Aïcha, le Législateur voulu instaurer des règles prémunissant l'honneur et la réputation des croyants. Il révéla la sourate an-Nûr et y exposa les peines à l'encontre du fornicateur et de la fornicatrice, tout en insistant sur l'abomination de ce péché. Il informa sur ce qu'il convient d'appliquer en matière de jugement contre les accusations d'adultère portées dans le couple par l'un ou l'autre des conjoints. Y sont également exposées les peines légales à l'encontre de ceux qui accusent les femmes mariées et chastes d'adultère sans apporter la preuve par quatre témoins, et bien d'autres dispositions encore.

L'islam a formellement interdit la fornication et prévu des sanctions contre ceux qui se rendent coupable d'un tel péché. Les voies qui mènent à cette abomination ou qui s'en approchent sont également défendues. Parmi elles, la propagation de rumeurs indécentes ou d'accusations obs-

cènes, afin que les propos immoraux et les conversations malsaines ne se propagent dans la société. En effet, la banalisation de ce type de discours, tenu à n'importe quel moment, est une porte d'entrée au péché pour ceux qui y prêtent l'oreille, et participe au passage à l'acte pour les âmes faibles. C'est la raison pour laquelle la législation islamique punit sévèrement ceux qui, à tout va, accusent les autres de ce crime. Si cette dernière est une personne chaste, innocente, qui se purifie, la condamnation est portée à quatre-vingts coups de fouets avec interdiction d'accepter le témoignage de l'accusateur, à moins qu'il ne se repente d'un Repentir sincère, authentique et véridique.

Le jugement divin ainsi prononcé, le Prophète ﷺ a appliqué la sanction à l'encontre de Miṣṭaḥ, Ḥassan, et Ḥamnah. Selon la version d'Ibn Ishâq et d'autres : « La sentence pour ceux qui ont ouvertement répandu la calomnie contre 'Aïcha fut appliquée par le Prophète ﷺ contre de deux hommes : Miṣṭaḥ et Ḥassan, et une femme : Ḥamnah. » Cette tradition est confirmée par at-Tirmidhî.

D'après al-Qurṭubî² et la majorité des savants, les personnes ayant encourues cette peine sont celles citées précédemment. En ce qui concerne 'Abd Allah ibn Ubayy, il ne fut pas condamné³. Quelques rares traditions affirment le contraire, mais aucunes en apportent la preuve.

Ibn al-Qayyim a détaillé quelques points expliquant l'absence de sanction à l'encontre d'Ibn Ubayy, parmi elles :

Le jugement appliqué n'était pas suffisamment sévère d'autant que la peine comprend une dimension expiatoire. Or, 'Abd Allah ibn Ubayy n'était pas digne d'être pardonner. Au contraire, Dieu a fait la promesse qu'il recevra un châtiment sans commune mesure dans la vie dernière.

Par un jeu de reformulation et de manière tout à fait insidieuse, il procédait à des allusions pour répandre la calomnie.

La sanction ne pouvait s'appliquer qu'en cas de preuve (un témoignage) ou par aveu. Or, 'Abd Allah ibn Ubayy n'a jamais reconnu avoir joué de rôle dans la calomnie, et personne n'a pu témoigner contre lui. Assurément, il prenait ses précautions et n'évoquait le sujet qu'en présence de ses compagnons.

1. Rapporté par at-Tirmidhî sans qu'il ne précise les noms (3181), et par Abû Dâwûd qui les a précisés (4475).

2. Tafṣîr al-Qurṭubî (197/12).

3. Tafṣîr al-Qurṭubî (201/12).

Le Prophète ﷺ préféra renoncer à lui infliger le fouet comme lorsqu'il refusa de le tuer au moment où son hypocrisie avait été démasquée et qu'il avait tenu des propos inacceptables envers lui et ses compagnons, pour un intérêt plus grand : préserver l'union des musulmans et éviter qu'ils ne s'éloignent de la religion.

Ibn al-Qayyim conclut en disant qu'il est probable que le Prophète ait renoncé à le poursuivre pour toutes ces raisons.

c. Le Poète Ḥassan présente ses excuses à 'Aïcha

Un grand nombre de traditions ont montré que les musulmans qui avaient participé à la calomnie contre 'Aïcha se sont repentis par la suite, à l'exception de 'Abd Allah ibn Ubayy. Ḥassan ibn Thâbit présenta des excuses à la Mère des croyants pour ce qu'il avait propagé et composa, en son honneur, des panégyriques pour ce dont elle était véritablement digne.

d. La législation se dégageant de l'expédition des Banû Muṣṭaliq

- La statut de mécréant kâfir pour celui qui insulte la Mère des croyants après qu'elle ait été innocentée par le Coran – innocence totale et absolue –, et qui l'incrimine des accusations qui lui ont été portées dans la mesure où il s'oppose au Noble Coran. Ce statut est unanime chez les savants.

- L'autorisation de pratiquer le coït interrompu. En effet, au cours de cette expédition, les compagnons ont interrogé le Prophète ﷺ sur le sujet qui l'autorisa en disant : « Il n'y a pas de mal à y recourir. Cependant, il n'y a pas d'âme qui se présente au jour de la Résurrection sauf lorsqu'elle existe en réalité¹. » Selon l'avis de la majorité, cette pratique est autorisée avec l'épouse à condition qu'elle ait donné son consentement.

- C'est également au cours de cette expédition que la législation sur les ablutions sèches fut révélée, afin de s'acquitter de la prière et pour rappeler l'importance de ce pilier. En effet, la perte d'eau n'empêche pas l'accomplissement de la prière, tout comme la peur et l'insécurité (la prière du danger) ne l'empêchent pas d'avoir lieu. Les ablutions sèches constituent un moyen de purification qui est l'une des plus importantes conditions de validation de la prière.

* * * *

1. Rapporté par Al-Boukhârî (5210), Mouslim (1438/125), et Aḥmad (68/3 et 72) ; As-Sîrat as-ṣaḥîḥah, Al-'Amrî, (415/2).

CHAPITRE 11

LA BATAILLE DES COALISÉS AL-AḤZAB

PARTIE I

La date de l'expédition, les causes et les étapes

1. La date de l'expédition et les causes

a. La date de l'expédition

Selon la majorité des auteurs de maghâzî et de siyar¹ la bataille des Coalisés s'est déroulée au mois de shawwâl de l'année cinq de l'Hégire. Parmi eux, al-Wâqidî² qui retient le mardi 08 du mois de dhû al-qî'dah de la cinquième année hégirienne. De même Ibn Sa'd ; il rapporte : « Dieu exauça l'invocation du Prophète ﷺ lorsqu'il infligea aux Coalisés une défaite le 04 du mois de dhû al-qî'dah, cinq an après son émigration. »

En revanche, az-Zuhrî, Mâlik ibn Anas et Mûsâ ibn 'Uqbah avancent la quatrième année de l'Hégire. Cependant, les savants sont d'avis que ceux qui fixent la bataille des Coalisés à l'année quatre commencent leur décompte non pas de l'Hégire, mais à partir du mois de rabî' al-awwal de l'année qui a suivi l'Hégire. Or, ce n'est pas le procédé appliqué par la majorité qui fixe la datation à partir du mois de muharram de l'année hégirienne.

Ibn Ḥazm estime que la bataille des Coalisés s'est déroulée la quatrième année parce qu'elle fait suite à la bataille d'Uḥud. Il s'appuie sur une tradition d'Ibn 'Umar où il est rapporté que la bataille d'Uḥud a eut lieu la troisième année : « Le Prophète ﷺ a refusé la participation d'Ibn 'Umar à la bataille d'Uḥud la troisième année de l'Hégire parce qu'il n'avait que qua-

1. Auteurs des expéditions et de la vie du Prophète ﷺ.

2. Al-Maghâzî (440/2), sans chaîne de transmission.

torze ans¹. » Or, Al-Bayhaqî et Ibn Hajar avec d'autres savants ont affirmé qu'Ibn 'Umar n'était qu'au début de sa quatorzième année au moment de la Bataille d'Uḥud. Par ailleurs, la majorité des savants ont attesté qu'il terminait sa quinzième année lors de la bataille des Coalisés.

Ibn al-Qayyim rejoint l'avis majoritaire ayant fixé la bataille des Coalisés à la cinquième année de l'Hégire. Cet avis nous semble le plus probant. Il déclare : « Selon toute vraisemblance, la bataille des Coalisés s'est déroulée au mois de shawwâl de l'année cinq de l'Hégire. Il n'y a pas de désaccord possible sur le fait qu'Uḥud s'est déroulée l'année trois de l'Hégire ; qu'à l'issue de cette bataille, les polythéistes ont fait le serment au Prophète ﷺ de le rencontrer à nouveau l'année d'après, c'est-à-dire la quatrième année. Or, ils se sont désistés du fait qu'elle fut une année de maigres récoltes ; et c'est l'année suivante qu'ils sont revenus pour le combattre². »

b. Les causes

Les Juifs des Banû Naḍîr, installés à Khaybar depuis leur expulsion de Médine, avaient gardé rancune contre le Prophète ﷺ et les musulmans. A peine s'étaient-ils installés qu'ils préparaient déjà leur vengeance. Ils convinrent de se rendre chez les différentes tribus arabes afin de convaincre leurs chefs de combattre leur ennemi commun. Pour mettre à exécution leur projet, ils envoyèrent une délégation composée de Salâm ibn Ubayy al-Ḥuqayq, Ḥuyayy ibn Akḥṭab, Kinânah ibn ar-Rabî' b. Ubayy al-Ḥuqayq, Hawdhah ibn Qays al-Wâ'ilî et Ubayy 'Ammâr.

Leur proposition fut accueillie favorablement, d'autant que Quraysh commençait à ressentir les effets du blocus économique imposé par les musulmans. La tribu des Ghaṭafân fut prompt à promettre son aide par convoitise des richesses de Médine et l'espoir d'un Butin important. Les autres tribus bédouines ne tardèrent pas à se rallier. Lors de leur tournée, les chefs de la délégation juive avaient affirmé aux Arabes polythéistes : « Votre religion est meilleure que celle de Mohammad, et vous êtes plus proches de la vérité qu'il ne l'est. » La réponse de Dieu ne se fit pas attendre :

« N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, ajouter foi à la magie et au Tâghoût, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : "Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru" ? 52.

1. Rapporté par Al-Boukhârî [4097] et Mouslim [1868].

2. Zâd al-Ma'âd (2/288).

Voilà ceux qu'Allah a maudits; et quiconque Allah maudit, jamais tu ne trouveras pour lui de secoureur. » An-Nisâ' (Les femmes) : 51-52

Effectivement, les Juifs ont commis une erreur sans précédent en affirmant que la religion de Quraysh, basée sur l'adoration des idoles, est plus proche de la vérité que la religion musulmane qui se fonde sur la croyance en un Dieu Unique. Ce qui blesse tout croyant qui a foi en l'Unicité de Dieu, qu'il soit juif ou musulman, c'est l'échange entre une délégation de chefs Juifs et de polythéistes Arabes de la tribu de Quraysh durant lequel les chefs Juifs ont donné la préférence au culte des idoles sur la religion de celui qui était à la tête de l'islam.

Il ne fait pas de doute que cet éloge rendu à leur culte ait ravi les chefs qurayshites. Ces derniers se montrèrent enthousiastes et prompts à se lancer dans cette nouvelle bataille contre les musulmans. Ainsi, ils acceptèrent de s'allier, officialisèrent leur participation, et fixèrent une date pour l'expédition.

La délégation juive poursuivit sa planification et conclut un accord avec les chefs de Ghaṭafân pour une triple alliance arabe, polythéiste et juive contre les musulmans. Les principales clauses de cette alliance se résumaient de la façon suivante :

Les Ghaṭafân devaient constituer une force militaire de six mille hommes. En contrepartie, les Juifs leur fourniraient la récolte en dattes d'une année entière.

Pour cette seule campagne militaire, la délégation juive des Banû Naḍîr parvint à rassembler une coalition de dix mille hommes : quatre mille issus de Quraysh et de ses alliés, et six mille issus de Ghaṭafân et de leurs confédérés. Cette gigantesque armée se mit en marche vers Médine aux alentours de laquelle elle établit son camp.

2. La réaction des musulmans face à la coalition

Les services de renseignement de l'État musulman étaient en alerte. Ils suivaient de près les informations qui leur parvenaient sur cette coalition et surveillaient leurs mouvements. Ils avaient suivi les déplacements de la délégation juive dès sa sortie de Khaybar vers la Mecque. Ainsi, le Prophète ﷺ et ses Compagnons étaient informés de l'alliance entre les Juifs et Quraysh d'une part, et avec les Ghaṭafân d'autre part.

Le Prophète ﷺ prit les mesures défensives nécessaires. Il tint une réunion d'urgence à laquelle participèrent les hauts dirigeants de l'armée musul-

mane parmi les muhâjirûn et les anşâr afin de les consulter sur le plan d'action à mener. Salmân al-Fârisî proposa de creuser une grande tranchée afin de stopper les combattants dans leurs assauts, ce qu'approuva le Prophète ﷺ. Al-Wâqidî rapporte les propos en ces termes : « Salmân déclara : "Ô Messenger de Dieu, lorsqu'en Perse nous craignons d'être attaqués, nous creusions une tranchée pour nous défendre ; creusons-donc une tranchée autour de nous." Le Prophète approuva l'idée avec enthousiasme. »

Les Compagnons furent consultés et la proposition fut adoptée à l'unanimité. Le Prophète ﷺ sortit en compagnie de quelques hommes afin de localiser l'endroit à partir duquel ils commenceraient à creuser et déterminer l'emplacement pour établir le camp. L'endroit devrait être stratégique et suffisamment sécurisé pour protéger l'armée. Ce choix était déterminant pour la suite des événements car il aurait un impact direct sur le déroulement de la bataille et son issue. Al-Wâqidî raconte : « Le Prophète ﷺ prit son cheval et sortit avec un groupe de compagnons composé de muhâjirûn et d'anşâr. Il choisit son propre emplacement puis détermina l'endroit de la tranchée. Il estima qu'il fallait creuser depuis les plaines du nord le dos tourné à la montagne Sal¹, en partant du mont Dhabân² jusqu'aux murailles de Râtij³. En donnant le dos à la montagne, le terrain situé devant offrait un excellent site pour le camp et protégerait l'armée de derrière.

L'emplacement était judicieux et approuvé par tous les Compagnons. En effet, la menace se situait au nord de Médine qui constituait la partie la plus exposée de la ville à partir de laquelle l'ennemi pouvait attaquer. Les autres côtés étaient bien fortifiés et imprenables. Au sud, les monts étaient rapprochés les uns aux autres et suffisamment hauts. A l'est et l'ouest, les plaines volcaniques de Wâqam⁴ et Wabarah constituaient des barrières naturelles impossibles à chevaucher. Enfin, les hauts murs des maisons fortifiées des Banû Qurayzah situées au sud-est suffisaient à sécuriser l'arrière de la ville. D'autant que la tribu juive était liée avec les musulmans par un traité leur interdisant de soutenir leurs ennemis.

En adoptant une telle stratégie de défense, le plan d'action du Prophète ﷺ était inédit. Par le passé, les Arabes n'avaient jamais été confrontés à

1. Sal' est le nom de la montagne la plus connue de Médine.

2. Petit mont à Médine qui séparait la Place Thaniyyat al-Wadâ' de la montagne Sal'.

3. Nom d'une forteresse parmi les maisons fortifiées de Médine appartenant à des Juifs.

4. Terrain volcanique de la partie orientale de Médine.

un tel obstacle. Le Prophète Mohammad ﷺ fut le premier dans l'histoire de la péninsule à expérimenter les tranchées comme technique de guerre. Ainsi, en découvrant ce qu'il avait mis en place pour défendre sa ville, ses adversaires furent stupéfaits et déconcertés, d'autant que les musulmans avaient creusé en un temps record et réussi à garder secret leur plan. Ce procédé affaiblira considérablement l'offensive des Coalisés qui ne parviendront pas à franchir l'obstacle.

3. L'importance de protéger le front intérieur

- Alors que les musulmans s'étaient mis à l'ouvrage en creusant dans la tranchée et que l'armée des coalisés étaient en marche vers Médine, le Prophète ﷺ ordonna à ce que les femmes et les enfants soient mis à l'abri à l'intérieur de maisons fortifiées appartenant aux Banû Hâriṭhah. Cela eut un impact direct sur le moral des troupes. En effet, le savoir en sécurité avait dissipé leurs préoccupations et libéré leurs craintes. Les hommes se montrèrent entièrement disponibles et prompts à déployer leur potentialité, leur créativité et leurs capacités physiques et mentales au service de la guerre. Sans ces dispositions, leur implication aurait été impactée. L'inquiétude les aurait tourmentés et poussés à se retirer des combats avec des conséquences désastreuses pour l'ensemble de la communauté.

- Le Prophète ﷺ fit preuve d'un dynamisme exemplaire en prenant part au dur labeur et en transportant la terre au même titre que les autres. Ceci renforça considérablement la cohésion du groupe et motiva ses Compagnons à travailler d'arrache-pied pour achever la tranchée en un temps record. Ibn Ishâq rapporte qu'il entendit Barâ' dire : « Lors de la bataille des Coalisés, nous avons creusé des tranchées. Je voyais le Prophète ﷺ retirer la terre du fossé ; son torse poilu était entièrement recouvert de sable. »

- Le Prophète ﷺ partageait les douleurs de ses Compagnons, cependant il endurait des souffrances bien plus pénibles que les leurs. En effet, on rapporte que durant ces jours, il souffrit de la faim plus que les autres à tel point qu'il attachait des pierres à son ventre pour atténuer la sensation de faim. À l'inverse, lorsqu'une occasion se présentait, il la partageait avec eux. Ainsi, il avait invité l'ensemble de Ses compagnons à venir partager un repas auquel il avait été convié afin de soulager une faim de trois jours... Ceci est illustré avec l'histoire du Compagnon Jâbir Ibn 'Abd Allah, puisse Dieu être satisfait de lui.

1. Rapporté par Al-Boukhârî (4106) et Mouslim (1803).



- Le Prophète ﷺ remontait le moral de ses hommes et faisait entrer la joie dans leurs cœurs. En effet, les travaux de la tranchée s'étaient accompagnés de grandes difficultés : le temps avait été particulièrement rigoureux, la faim les avait assaillis, les conditions de vie étaient rudimentaires, et la crainte d'un ennemi pouvant arriver à tout moment. A cela s'ajoutait le dur labeur dans la mesure où les soldats creusaient parfois avec leurs mains et transportaient la terre sur leur dos... Bien que le contexte leur imposait d'être sérieux, le Prophète ﷺ n'oubliait pas qu'ils restaient des hommes. Afin d'apporter un peu de gaîté et atténuer quelques peu les peines du travail, le Prophète ﷺ déclamait des vers qu'il avait repris d'Ibn Rawâḥah en accentuant sa voix à chaque fin de vers¹ :

« Ô Seigneur, sans Toi nous n'aurions pas été guidés,
Nous ne nous serions pas acquittés de l'aumône ni priés Ta prière,
Fais donc descendre sur nous la sérénité,
Affermis nos pas pour la rencontre,
Ces ennemis nous ont opprimés, ont voulu nous détourner,
Mais nous avons refusé et résisté. »

D'après Anas : « les Compagnons de Mohammad ﷺ scandaient en chœur :

« Nous sommes ceux qui ont prêté allégeance à Mohammad,
À l'islam nous resterons toujours fidèles. »

Il arrivait également au Prophète ﷺ d'entonner ce refrain :

« Ô Dieu, il n'y a de bien que celui de la Vie dernière.

Fais miséricorde aux anṣâr et aux muhâjirûn ! »²

Ainsi, le travail ardu était ponctué de moments de joie qui permettaient aux Compagnons de se ressourcer et de trouver l'ardeur nécessaire pour terminer le travail avant l'arrivée des troupes ennemis.

- La prise en compte de la situation du soldat et l'autorisation de s'absenter en cas de besoin : les compagnons faisaient preuve d'une grande politesse vis-à-vis du Prophète ﷺ ; si une urgence se présentait, ils lui demandaient l'autorisation de quitter leur poste ; une fois leur affaire réglée, ils s'empressaient de retourner au travail avec entrain, désireux de participer au bien et d'obtenir sa récompense. Dieu (exalté soit-Il) salua ce comporta :

« Les vrais croyants sont ceux qui croient en Allah et en Son Messager, et qui, lorsqu'ils sont en sa compagnie pour une affaire d'intérêt général, ne s'en vont pas avant de lui avoir demandé la permission. Ceux qui te

1. Rapporté par Al-Boukhârî (4106).

2. Rapporté par Al-Boukhârî (2834), et Mouslim (130/1805).

demandent cette permission sont ceux qui croient en Allah et en Son Messager. Si donc ils te demandent la permission pour une affaire personnelle, donne-la à qui tu veux d'entre eux ; et implore le pardon d'Allah pour eux, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » An-Nûr (La Lumière) : 62

Le sens du verset pourrait s'interpréter ainsi : Ô Mohammad, si on te demande la permission de s'absenter, afin qu'ils aillent régler quelques affaires les concernant, accorde la à qui tu le souhaites d'entre ceux, et implore pour eux le pardon. Le Prophète ﷺ avait ainsi le choix d'accorder la permission s'il estimait que cela était nécessaire pour celui qui en faisant la demande et si son absence ne nuirait pas au groupe de travail ; ou de refuser si l'intérêt du groupe et la situation l'exigeait.

- La répartition des soldats par tâches : le Prophète ﷺ partagea ses hommes en différents groupes afin d'assurer la sécurité du camp d'une part, et repousser les forces coalisées qui tentaient de franchir la tranchée d'autre part. Les musulmans réussirent à défendre leur position et à assurer la protection du camp et celle du Prophète ﷺ. Ainsi, les tentatives déclenchées par les polythéistes furent repoussées grâce à une mobilisation complète. Les combattants et leurs chefs étaient en alerte permanente à tel point que les musulmans ne parvinrent plus à accomplir quatre de leurs prières journalières. En effet, pendant l'engagement direct des combats, il leur était impossible de s'arrêter un court moment. 'Alî ibn Abî Tâlib réussit, avec un groupe d'hommes, à repousser l'assaut lancé par 'Ikrimah ibn Abî Jahl et releva au duel 'Amr ibn 'Abd Wadd, l'un des plus robuste soldat de l'armée de Quraysh, en le tuant. Une patrouille de musulmans parmi les anshâr, avec à sa tête 'Ubbâd ibn Bishr, veilla chaque nuit afin d'assurer la sécurité personnelle du Prophète ﷺ. En effet, le Messager de Dieu ﷺ en tant que commandant en chef de l'armée supervisait la gestion direct des combats, élaborait les plans d'actions et s'assurait de leur mise en exécution. En synthèse, depuis le début de la campagne :

- * Il avait ordonné de creuser une tranchée après consultation et approbation de ses Compagnons. Puis, étudié l'emplacement stratégique à partir duquel ils commenceraient à creuser, c'est-à-dire les plaines nord de Médine qui constituaient l'endroit le plus vulnérable par où l'ennemi pouvait attaquer.

- * Il avait réparti les travaux sur la tranchée en attribuant un secteur de quarante coudées pour dix compagnons, puis désigné les groupes par secteurs.

- * Il s'était assuré de l'état d'avancement des travaux en contrôlant les

effectifs : aucun homme ne pouvait quitter son poste sans sa permission.

* Après s'être enquis de l'état général de ses soldats et après les avoir encouragés, il avait réparti les positions de surveillance sur le secteur de la tranchée afin qu'elle soit gardée de jour comme de nuit.

* Enfin, par habileté et prouesses politiques, il était parvenu à unir les musulmans sous sa direction et à contrôler la situation aussi critique et délicate qu'elle le fut lorsque les Coalisés arrivèrent en masse et firent peser la menace sur Médine et ses environs.

* * * *

PARTIE 2

La situation se complique pour les musulmans

En dépit de leurs précautions et des moyens mis en œuvre pour défendre leur ville et leur religion, les musulmans virent leur situation se compliquer sérieusement. Selon les lois immuables qui régissent l'Univers, les difficultés s'intensifient à mesure que la victoire s'approche ; le Prophète ﷺ et les Compagnons n'échappèrent pas à cette vérité et eurent à subir un bon nombre d'épreuves avant de voir opérer un changement et que le vent se mette enfin à tourner en leur faveur.

1. La violation du traité par les Banû Qurayzah et la tentative d'attaquer les musulmans à revers

Les musulmans craignaient que les Juifs des Banû Qurayzah habitant au sud de Médine ne rompent leur pacte avec le Prophète ﷺ. Ils se retrouveraient alors coincés entre deux feux : les Banû Qurayzah à leur arrière et les troupes coalisées massées devant eux. Or, le chef de la tribu juive des Banû Naḍîr parvint à convaincre son coreligionnaire des Banû Qurayzah, Ka'b ibn Asad, de rompre l'alliance avec les musulmans et de se rallier à la coalition.

La rumeur se propagea dans Médine. Le Prophète ﷺ craignait que les Banû Qurayzah ne le trahissent par expérience des alliances passées peu souvent respectée par les tribus juives. Il confia à az-Zubayr ibn al-'Awwâm, surnommé « l'homme aux missions difficiles », d'aller vérifier la nouvelle. Ce dernier se rendit sur leurs territoires et après s'être enquis de la situation, se présenta au Prophète ﷺ : « Ô Envoyé de Dieu ! Je les ai vus réparer leurs fortifications, baliser leurs routes et rassembler leur troupeau. »

Bien que les preuves fussent abondantes, le Prophète ﷺ dépêcha Sa'd ibn Mu'âdh accompagné de Sa'd ibn 'Ubâdah, 'Abd Allah ibn Rawâḥah et Khawwât ibn Jubayr en disant : « Rendez-vous sur place et vérifiez si ce que l'on dit des Banû Qurayzah est vrai. Si c'est le cas, signifiez-le moi de manière subtile afin que je sois le seul à comprendre, et ne découragez pas les gens ! Mais s'il s'avère qu'ils sont restés fidèles au pacte qui nous lie, faites-le savoir publiquement, en termes clairs¹. »

Ils se rendirent sur place et constatèrent que les Banû Qurayzah étaient revenus sur leurs engagements. Ils retournèrent chez le Prophète ﷺ et après l'avoir salué, ils annoncèrent : « 'Aḍal et al-Qârah² ». Le Prophète ﷺ comprit leur allusion et fit preuve d'assurance et de détermination. Il s'efforça de maintenir le moral des croyants et déploya tous les moyens dont il disposait pour affaiblir l'unité dans les rangs des Coalisés. Pour intimider les Banû Qurayzah, il envoya deux bataillons sillonner les rues de Médine en glorifiant le nom de Dieu, tel un bourdonnement dans la ville. Le premier détachement était composé de cent hommes dirigé par Salamah ibn Aslam, et le second bataillon mené par Zayd ibn al-Ḥârithah comprenait trois cents hommes. Les Banû Qurayzah, qui se préparaient à rejoindre la coalition, avaient envoyé une vingtaine de chameaux transportant des provisions de dattes, de figues et d'orge pour soutenir et ravitailler les Coalisés, mais les musulmans parvinrent à intercepter la cargaison et la conduisirent au Prophète ﷺ.

2. Le renforcement du siège, la défection des hypocrites et les fausses rumeurs

Les Coalisés étaient parvenus à renforcer le siège en intégrant les Banû Qurayzah dans leurs rangs. La situation était extrêmement critique pour les musulmans. Le Coran décrit l'état d'anxiété et de panique dans lequel ils se retrouvèrent :

« Quand ils vous vinrent d'en haut et d'en bas [de toutes part], et que les regards étaient troublés et les cœurs remontaient aux gorges, et vous faisiez sur Allah toutes sortes de suppositions... 11. Les croyants furent alors éprouvés et secoués d'une dure secousse. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 10-11

En dépit de la situation, les croyants gardaient une bonne opinion de

1. Rapporté par Ibn Hishâm (3/232) et Al-Bayhaqî dans Dilâl an-nubuwwâh (3/429).

2. Deux tribus issues des Hudhayl ayant par le passé trahi les Compagnons du Prophète ﷺ lors de la tragédie d'ar-Raji'.

Dieu, ce qu'atteste le Coran :

« Et quand les croyants virent les Coalisés, ils dirent : “Voilà ce qu’Allah et Son Messenger nous avaient promis ; et Allah et Son Messenger disaient la vérité.” Et cela ne fit que croître leur foi et leur soumission. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 22

S’agissant des hypocrites, ils étaient terrorisés et la plupart avait déserté le camp. Certains comme Mu’attib ibn Qushayr, le frère d’Ibn ‘Amr ibn ‘Awf, avait déclaré : « Mohammad nous avait promis les trésors de Chosroës et de César, or l’un de nous ne peut même plus aller satisfaire un besoin naturel sans craindre pour sa vie. » D’autres se dérobaient en demandant la permission de regagner leurs demeures sous prétexte qu’elles étaient restées sans défense. Leur attitude était caractérisée par la lâcheté, les défections et leurs propos séditeux. Certains de ces propos ont été repris et moqués mais leurs traditions restes faibles. En revanche, le Coran prend soin de décrire leur comportement avec précision :

« 13. De même, un groupe d’entre eux dit : “Gens de Yathrib ! Ne demeurez pas ici. Retournez [chez vous]” Un groupe d’entre eux demande au Prophète la permission de partir en disant : “Nos demeures sont sans protection”, alors qu’elles ne l’étaient pas : ils ne voulaient que s’enfuir. 14. Et si une percée avait été faite sur eux par les flancs de la ville et qu’ensuite on leur avait demandé de renier leur foi, ils auraient accepté certes, et n’auraient guère tardé, 15. tandis qu’auparavant ils avaient pris l’engagement envers Allah qu’ils ne tourneraient pas le dos. Et il sera demandé compte de tout engagement vis-à-vis d’Allah. 16. Dis : “Jamais la fuite ne vous sera utile si c’est la mort (sans combat) ou le meurtre que vous fuyez ; dans ce cas, vous ne jouirez (de la vie) que peu (de temps).” 17. Dis : “Quel est celui qui peut vous protéger d’Allah, s’Il vous veut du mal ou s’Il veut vous accorder une miséricorde ?” Et ils ne trouveront pour eux-mêmes en dehors d’Allah, ni allié ni secourateur. 18. Certes, Allah connaît ceux d’entre vous qui suscitent des obstacles, ainsi que ceux qui disent à leurs frères : “Venez à nous”, tandis qu’ils ne déploient que peu d’ardeur au combat, 19. avarés à votre égard. Puis, quand leur vient la peur, tu les vois te regarder avec des yeux révoltés, comme ceux de quelqu’un qui s’évanouit par peur de la mort. Une fois la peur passée, ils vous lacèrent avec des langues affilées, alors qu’ils sont chiches à faire le bien. Ceux-là n’ont jamais cru. Allah donc, rend vaines leurs actions. Et cela est facile à Allah. 20. Ils pensent que les Coalisés ne sont pas partis. Or si les Coalisés revenaient, [ces gens-là] souhaiteraient être des nomades parmi les Bédouins, et [se

contenteraient] de demander de vos nouvelles. S'ils étaient parmi vous, ils n'auraient combattu que très peu. » Al-Aḥḏab (Les Coalisés) : 13-20

Le passage rend état du degré d'hypocrisie et de lâcheté dont ils firent preuve. Il décrit leur angoisse et la perte totale de confiance en Dieu à mesure que la situation se compliquait. On apprend également que leur affaire ne s'arrêtait pas au seul domaine de la croyance car la mollesse et le manque d'implication les caractérisaient tout autant. En effet, ils avaient demandé à se retirer des travaux et des combats en avançant de faibles arguments et en prétextant que leurs maisons étaient restées sans défense. En réalité, ils ne cherchaient qu'à fuir, terrorisés à l'idée de mourir en raison de la faiblesse de leur foi. En outre, ils exerçaient une influence négative sur le reste des combattants en cherchant à les convaincre de quitter leur poste et de rentrer chez eux. Ils n'ont respecté ni la foi en Dieu, ni tenu compte des engagements qu'ils avaient pris.

Les Coalisés, quant à eux, multipliaient les tentatives pour atteindre l'autre côté de la tranchée. Leurs chevaux allaient et venaient en grand nombre, de jour comme de nuit, cherchant l'endroit par où ils pourraient s'engager. Khâlid ibn al-Walîd fit une apparition soudaine avec une troupe de cavaliers dans l'espoir de faire une percée à un secteur dégarni mais Usayd ibn Ḥuḏayr tenait la garde avec une centaine de Compagnons. Des escarmouches eurent lieu. Waḥshî – le meurtrier de Ḥamzah à Uḥud – visa par-delà le fossé aṭ-Ṭufayl ibn an-Nu'mân et le tua de sa lance. Un autre polythéiste, Ḥubbân ibn al-'Ariqah, parvint à atteindre Sa'd ibn Mu'âdh d'une flèche lui visant l'artère principale du bras, et lança : « Prend-ça de ma part, je suis le fils d'al-'Ariqah »

Alors blessé, Sa'd ibn Mu'âdh implora Dieu en ces termes : « Seigneur ! Si nous devons à nouveau affronter Quraysh, préserve-moi pour ce combat. Il n'y a personne que je souhaite autant combattre pour Ta cause que ceux qui se sont opposés à Ton Messenger, qui l'ont rejeté et qui l'ont chassé de chez lui. Si, en revanche, Tu as décidé que ce combat serait le dernier entre nous, je T'implore, Ô Seigneur, de me faire accéder au martyre par cette blessure, mais épargne-moi (la vie) jusqu'à ce que je vois notre conflit avec les Banû Qurayzah se terminer en faveur de l'islam¹. » Dieu exauça sa prière et permit à cet illustre compagnon de prononcer le jugement à l'endroit des Banû Qurayzah.

1. Rapporté par Aḥmad (6/141, 142) ; Ibn Ḥubbân (7028).

Les polythéistes dirigèrent par la suite un lourd bataillon visant la personne du Prophète ﷺ, les musulmans s'efforcèrent de le repousser pendant de longues heures. Le temps de la prière de 'aṣr était entré alors que l'offensive battait son plein : ni le Prophète ﷺ ni les Compagnons qui étaient avec lui ne purent l'accomplir ce jour-là. Ce n'est qu'à la nuit tombée, lorsque l'ennemi finit par se disperser qu'ils purent s'en acquitter. Le Prophète ﷺ prononça cette invocation : « *Que Dieu remplisse leurs demeures et leurs tombes de feu pour nous avoir empêché d'accomplir la prière médiane (ṣalât al-wuṣṭâ) qu'après le coucher du soleil.* »

3. Les tentatives d'affaiblir le siège en négociant avec les Ghaṭafân et en diffusant la suspicion entre les différents partis de la coalition

- L'habileté politique du Prophète ﷺ en négociant avec les Ghaṭafân :

De toutes les forces coalisées présentes, le Prophète ﷺ choisit les Ghaṭafân pour entamer des négociations en vue de desserrer le siège. La prise de contact s'effectua avec les deux dirigeants du clan : 'Uyaynah ibn Ḥiṣn et al-Hârith ibn 'Awf. Le Prophète ﷺ savait qu'ils le combattaient pour des raisons matérielles et afin de s'accaparer les richesses de Médine, contrairement à Ḥuyayy ibn Akhṭab des Banû Naḍîr et Abû Sufyân ibn Ḥarb de Quraysh dont les motifs étaient politiques et idéologiques. Ces derniers étaient résolus à en découdre avec l'islam en tentant de l'éradiquer de sa base. Les Ghaṭafân, n'ayant pas ces motivations, acceptèrent sans hésiter l'offre de négociation; leurs deux dirigeants se présentèrent accompagnés de leurs gardes au poste de commandement du Prophète ﷺ et s'entretenirent secrètement avec lui au sujet d'un accord dont les dispositions principales furent les suivantes :

- Faire une trêve entre les musulmans et les forces ghaṭafâniques présentes au sein de la coalition.
- Cesser toutes hostilités et de manière permanente à l'encontre des musulmans.
- Se retirer du siège qui encercle Médine avec retour des troupes ghaṭafâniques dans leurs territoires.
- En contrepartie : les musulmans s'engagent à leur verser le tiers des récoltes en dattes, toutes variétés confondues, produites à Médine pendant une année. Al-Wâqidi rapporte que le Prophète ﷺ fit la proposition en ces

1. Rapporté par Al-Boukhârî (2931) ; Mouslim (627).



termes : « *Si je vous offre le tiers des récoltes en dattes de Médine, accepteriez-vous de repartir vous et vos troupes et d'abandonner vos alliés ?* » Les deux dirigeants répondirent : « Nous y consentirons si tu nous donnes la moitié des récoltes » mais le Prophète ﷺ refusa d'accorder plus du tiers. Ils finirent par accepter la proposition, et le moment venu, se présentèrent avec dix membres de leur tribu.

L'acceptation de la proposition du Prophète ﷺ par les dirigeants de Ghaṭafân était une indication claire sur les motifs les ayant poussés à rejoindre la coalition. La convoitise constituait le carburant qui avait conduit ces hommes à combattre les musulmans. Du point de vue militaire, le Prophète ﷺ cherchait à affaiblir la puissance de front des Coalisés. Or, en parvenant à contenter les Ghaṭafân et en obtenant le retrait de leurs troupes, il réussissait à réduire de près de deux tiers les effectifs de la coalition. Ce coup dur porterait un effet délétère sur le moral des troupes adverses et inverserait le rapport de force.

De cette manière, le Prophète ﷺ mit en évidence un aspect de l'approche prophétique à appliquer lorsqu'un conflit s'intensifie. Cette approche nous enseigne comment, au moyen de négociations, il est possible de mettre fin aux crises lorsque celles-ci sont graves et aiguës.

Avant de valider l'accord avec les Ghaṭafân, le Prophète ﷺ consulta ses Compagnons au sujet de cette affaire. Il s'avère que les Compagnons refusèrent d'accorder la moindre part des récoltes de Médine. Les deux Sa'd, Sa'd ibn Mu'âdh et Sa'd ibn 'Ubâdah, prirent la parole et demandèrent : « Ô Envoyé de Dieu, s'agit-il de quelque chose que tu désires que nous t'accordions, ou d'une chose que Dieu a ordonné et qui doit être accomplie ? Ou est-ce quelque chose que tu fais pour nous protéger ? » Le Prophète ﷺ répondit : « *C'est quelque chose que je fais pour vous protéger et, par Dieu, je ne le ferais pas si je n'avais vu les Arabes s'unir contre vous d'une seule flèche et vous assaillir de tous les côtés. J'ai donc souhaité réduire la rigueur des assauts qu'ils vous portent.* » Sa'd ibn Mu'âdh répliqua : « Ô Envoyé de Dieu, nous et ces gens étions, il y a quelque temps encore, de ceux qui croyaient en des divinités à côté de Dieu. Nous étions des adorateurs d'idoles qui n'adorions pas véritablement Dieu et ne Le connaissions pas. À cette époque, ils ne pouvaient espérer manger une seule de nos dattes sauf s'ils étaient nos invités ou à moins de les acheter. Or, maintenant que Dieu nous a gratifiés de l'islam, qu'Il nous a guidés et nous a renforcés par Lui et par toi, allons-nous leur céder nos biens ? Nous n'avons nul besoin de ce traité. Par Dieu, nous leur donnerons rien d'autre que l'épée, jusqu'à ce que Dieu ait décidé entre nous ! » *Qu'il*

en soit comme tu le souhaites » conclut le Prophète ﷺ. Sur quoi, Sa'd ibn Mu'âdh prit le contrat et effaça ce qui était écrit dessus, et il s'exclama : « Qu'ils fassent donc tout le mal dont ils sont capables ! »¹

La réponse des deux chefs anṣâr consistait à s'en remettre entièrement à Dieu, à témoigner fidélité et respect envers le Prophète ﷺ et à lui obéir. Ils ont considéré la question des négociations avec Ghaṭafân en trois points :

- La situation étant voulue par Dieu, il n'y a pas lieu de la négocier. Au contraire, il faut se résigner à Sa volonté et l'accepter.
- La décision prise doit être approuvée par le Prophète ﷺ au même titre que s'il l'avait lui-même formulée. Son avis étant le plus probant, la décision sera suivie et appliquée.
- Toute décision doit nécessairement déboucher sur un accord visant à soutenir et à servir les intérêts des musulmans.

Lorsque les deux Sa'd constatèrent que le Prophète ﷺ était prêt à concéder le tiers des récoltes à ses adversaires, Sa'd ibn Mu'âdh répliqua avec une fermeté qui renvoya bredouille les dirigeants de Ghaṭafân. En effet, du temps de leur croyance païenne, les anṣâr n'avaient pas pour habitude de se rabaisser devant les hommes de cette tribu. Comment pouvait-il en être autrement à présent que Dieu les avait gratifiés de l'islam et rendus puissants par la foi ?! Le Prophète ﷺ fut satisfait de sa réponse. À travers Sa'd, il réalisa que les anṣâr ne s'étaient pas découragés et qu'ils conservaient un moral d'acier. Il mit ainsi fin aux négociations entamées avec les Ghaṭafân.

La parole du Prophète ﷺ : « *Si je n'avais vu les Arabes s'unir contre vous d'une seule flèche et vous assaillir de tous les côtés* » nous indique clairement que les actions qu'il menait visaient un seul objectif : affaiblir le front ennemi et éviter qu'ils ne fassent bloc contre les musulmans. Ceci nous oriente sur plusieurs points :

- L'effort pour rechercher les failles et les points faibles chez l'ennemi :

L'objectif stratégique consiste à neutraliser les forces militaires adverses autant que possible en usant de principes admis en islam tels que : les dérogations légales 'fatwâ', le principe de consultation shûrâ, la prise en considération de l'intérêt immédiat, la vision du long terme pour l'intérêt de l'islam.

1. Rapporté par Ibn Hishâm (3/234). Al-Bidâyah wa an-Nihâyah (4/106)

Le Prophète ﷺ, en s'entretenant avec ses Compagnons au sujet de ces négociations, a clairement indiqué sa vision du commandement et sa volonté d'imposer le principe de consultation à toute affaire militaire engageant la communauté. Ainsi, toute décision relevant de l'effort collectif et pour laquelle la Révélation ne s'est pas prononcée doit préalablement être délibérée, nul ne doit décider seul, pas même le Prophète ﷺ.

Par ailleurs, la prise en compte de l'avis des Compagnons dénote des qualités d'un bon dirigeant. Elles se traduisent par la capacité à nouer une relation de confiance avec ses subordonnées à travers une reconnaissance réciproque des compétences de chacun et de respect mutuel. Quant à l'initiative initiale d'engager des négociations avec les dirigeants de Ghaṭafân, elle relève de la politique légitime dans laquelle les intérêts et les désavantages sont pris en compte selon les perceptions d'un dirigeant sage.

S'agissant des Compagnons, leur attitude à l'égard de ce traité a trois significations :

Elle confirme leur courage et leur responsabilité morale d'exprimer leur opinion et de faire part de leurs conseils sur des questions impliquant la communauté.

Elle révèle leur vraie nature et la réalité de leur lien avec Dieu, avec le Prophète ﷺ et envers l'islam.

Elle prouve leur capacité morale à affronter les situations critiques avec patience et détermination pour vaincre leur agresseur, quelle que soit sa taille, le nombre de ses alliés et la qualité de son armement.

- Le Prophète ﷺ cherche à semer la suspicion entre les différents partis de la coalition :

Le Prophète ﷺ employa l'arme du doute et de la ruse pour briser la confiance et l'union au sein de la coalition. Il savait qu'il existait quelques dissensions entre les différents partis et profita de cette brèche pour l'agrandir et l'exploiter à son avantage.

Alors qu'il venait de renvoyer les dirigeants de Ghaṭafân en coupant court à leur désir de s'accaparer une partie de leurs biens, Dieu lui envoya Nu'aym ibn Mas'ûd du clan même des Ghaṭafân lui annoncer son entrée en islam ! Ce dernier se rendit chez le Prophète ﷺ et dit : « Ô Envoyé de Dieu, les gens de mon clan ne savent rien de mon Islam. Ordonne-moi ce

que tu veux et je t'obéirai. » Le Prophète ﷺ lui répondit : « *Tu es à présent parmi nous et le seul musulman au sein de la coalition. Fais de ton mieux pour semer la discorde entre eux car la guerre n'est que ruse efficace.* »

Nu'aym s'exécuta. Par ordre du Prophète ﷺ, il se mit à semer la suspicion entre les alliés. Il incita les Juifs des Banû Qurayzah à exiger de Quraysh de leur livrer des otages en gage afin qu'ils ne soient pas laissés pour compte (au cas où ces derniers se retireraient en cas de défaite). Puis, il se présenta chez les dirigeants de Quraysh en leur disant que les Banû Qurayzah ne tarderaient pas à leur demander quelques otages dans le but de les livrer aux musulmans pour se racheter de les avoir trahis. L'histoire de Nu'aym est connue pour ne pas contredire la loi en matière de législation politique, la guerre n'étant que ruse efficace.

La manœuvre de Nu'aym fonctionna à merveille. Elle suscita dans le camp des Coalisés un vent de défiance et de suspicion qui défit leur alliance et entama fortement le moral des troupes. Les raisons du succès de la mission de Nu'aym repose sur les éléments suivants :

Le fait d'avoir dissimulé sa conversion à l'Islam à tous les partis alliés de sorte que chacun d'eux ait accueilli ses conseils avec confiance.

Avoir mis en garde les Banû Qurayzah qu'un sort identique à celui des Banû Naḍîr et des Banu Qaynuqâ' les attendait s'ils persistaient dans leurs hostilités contre le Prophète ﷺ. Cet élément fut déterminant dans la révision des plans chez les Qurayzah.

Avoir persuadé les différents partis que chacun d'eux devait cacher à l'autre ce qu'il leur conseillait de faire et que ces derniers se soient exécutés. Si un seul parti avait révélé à son allié les raisons de sa méfiance, sa mission aurait échoué...

C'est de cette manière que Nu'aym ibn Mas'ûd al-Ghaṭafânî joua un rôle déterminant dans l'issue de la bataille contre les Coalisés.

* * * *

1. Rapporté par Ibn Hishâm (3/240), et Al-Bayhaqî dans Dilâl an-nubuwwât, (3/445).

PARTIE 3

L'approche de la victoire et la description coranique de la bataille des Coalisés

1- Le recueillement intensif du Prophète ﷺ suivi du dénouement

La situation devenait inextricable. Les musulmans étaient assaillis de toutes parts. Le Prophète ﷺ invoquait Dieu abondamment et lui implorait Son secours. Mis à rude épreuve, les musulmans demandèrent : « Ô Envoyé de Dieu, aurais-tu des paroles pour nous apaiser car la peur nous remonte à la gorge ? » Le Prophète ﷺ répondit : « Oui ! Dites : "Ô Dieu, cache nos défauts et apaise nos craintes."¹ »

D'après les deux ṣaḥīḥ, 'Abd Allah ibn Abî Ūfâ rapporte que le Prophète ﷺ demandait contre les Coalisés : « Ô Dieu, Toi qui a révélé le Livre, Toi qui est prompt à demander des comptes, mets en fuite les Coalisés. Ô Dieu, mets-les en déroute et fais-les trembler !² »

Dieu exauça l'invocation de Son Messager ﷺ et des signes avant-coureurs annonçant la victoire se manifestèrent. En raison des désaccords, la rupture entre les différents partis de la coalition se consumma. Puis, Dieu fit souffler un vent violent et glacial qui secoua leur camp et envoya une armée du ciel semer la panique. Ces derniers se mirent à trembler de tous les côtés. Effrayés, ils levèrent le camp et se dispersèrent. Ils retournèrent sur leurs terres comme ils étaient venus sans n'avoir rien obtenu ! Dieu (exalté soit-Il) relate l'événement :

« Ô vous qui croyez ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, quand des troupes vous sont venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues. Allah demeure Clairvoyant sur ce que vous faites. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 9

1. Rapporté par Aḥmad (3/3), al-Bazâr (3119), et Mu'jam az-Zawâ'id (10/136).

2. Rapporté par Al-Boukhârî (2933), et Mouslim (1742/20 et 21).

Selon al-Qurṭubî : « Pour le Prophète ﷺ et les musulmans, ce vent fut un miracle. En effet, seule la tranchée les séparait du camp ennemi. Or, ils furent totalement épargnés par le vent et n'en avaient pas connaissance... Dieu envoya ses Anges qui, de leurs mains invisibles, arrachèrent les piquets des tentes et les balayèrent, éteignirent leurs feux, renversèrent les marmites et affolèrent leurs cheveux. Les hommes cherchaient à se blottir les uns contre les autres appelant à l'aide car Dieu avait semé la panique dans les cœurs ».

En dépit de leur résistance et des sacrifices, la victoire contre les Coalisés revenait à Dieu. Le Prophète ﷺ ne cessait de le rappeler à ses Compagnons. Plus généralement, cet enseignement est valable pour tous les musulmans à travers les générations. Ainsi, l'armée des Coalisés, qui comptait plus d'un millier d'hommes, n'a pas été vaincue au moyen du combat ou par une quelconque intervention stratégique, elle fut vaincue par Dieu Seul :

« Ô vous qui croyez ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, quand des troupes vous sont venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues. Allah demeure Clairvoyant sur ce que vous faites. »

D'après Abû Hurayrah, le Prophète ﷺ disait : « Il n'y a pas d'autres divinité que Dieu, qui a accompli Sa promesse, accordé la victoire à Son serviteur et la dignité à Ses soldats, et qui Lui Seul a vaincu les Coalisés. Nul n'était avant Lui et nul ne sera après Lui¹. »

Invoker Dieu abondamment et ne compter que sur Lui seul ne contredit en aucune façon la recherche des moyens pour remporter la victoire. En effet, le Prophète ﷺ a appliqué la règle des causes en déployant tous les efforts nécessaires pour venir à bout de l'ennemi. Ainsi, il nous enseigne la nécessité d'appliquer la loi des causes tout en s'en remettant à Dieu ; les moyens de la victoire ne pouvant être accordés si le recours à Dieu fait défaut. Par ailleurs, l'invocation et l'imploration faisaient parties des actes les plus réguliers au moyen desquelles le Prophète ﷺ se réfugiait, et il n'a cessé, sa vie durant, de se tourner vers l'Unique afin d'obtenir son aide.

2. L'enquête sur le devenir des Coalisés

Le Prophète ﷺ restait vigilant. Il souhaita enquêter sur la situation de l'ennemi après ce qui venait de leur être infligé. Il sollicita ses hommes : « Lequel d'entre vous se lèvera pour aller voir ce que fait l'ennemi et revenir me le dire ? Je demanderai à Dieu que celui-là soit

1. Rapporté par Al-Boukhârî (4114), et Mouslim (2724).

*mon compagnon au Paradis*¹. » Il répéta sa demande à trois reprises. Constatant que personne ne se portait volontaire, le Prophète ﷺ désigna un compagnon et dit : « *Lève-toi, Ô Hudhayfah, et apporte-nous des nouvelles sur ce qu'ils font. N'entreprends rien avant d'être revenu parmi nous.* »

De cette manière, le Prophète ﷺ nous enseigne que le commandement réussi consiste à orienter les soldats vers la réalisation des objectifs par l'encouragement et les récompenses (en tant que source de motivation), et de n'user de l'autorité que si elle est nécessaire.

Hudhayfah ibn al-Yamân raconte : « Je me rendis dans le camp adverse alors que la température était tout à fait clémente. J'aperçu Abû Sufyân qui essayait de se réchauffer auprès d'un feu. Aussitôt, je mis une flèche à mon arc pour le viser, mais je me suis souvenu de la recommandation du Prophète ﷺ : « *N'entreprends rien avant d'être revenu parmi nous.* » Il était pourtant à ma portée et si j'avais lancé ma flèche, je l'aurais atteint. Je regagnai ensuite le chemin du retour sans jamais ressentir le froid. Ce n'est qu'après m'être présenté au Prophète ﷺ que je me suis mis à grelotter. J'en fis part au Prophète ﷺ qui me couvrit de son manteau avec lequel il priait. Je m'endormis ainsi jusqu'à ce que je me réveille, c'est alors qu'il dit en taquinant : « *Debout, ô dormeur.* »

L'histoire de Hudhayfah ibn al-Yamân met en évidence un certain nombre d'enseignements, parmi eux :

- La perspicacité du Prophète ﷺ dans le choix des hommes. Pour confier la mission d'aller espionner l'ennemi, le Prophète ﷺ choisit un homme dont le courage était avéré, connu pour sa rapidité, son agilité, son intelligence, habilité à se sortir des situations critiques. Hudhayfah ibn al-Yamân, qui réunissait ses qualités, était l'homme de la mission !
- La discipline militaire dont ce compagnon fit preuve : d'autant que l'occasion de tuer le chef de Quraysh, Abû Sufyân, était à portée de sa main mais il se ravisa. L'ordre lui avait été donné de rien entreprendre de sa propre initiative. Ainsi, il s'exécuta et retira la flèche de son arc.
- Les miracles accordés aux alliés de Dieu : au moment où Hudhayfah s'est rendu dans le camp adverse, le temps était froid et humide et un vent glacial s'était mis à souffler. Or, ce déchaînement de la nature l'avait épargné. Au contraire, la température lui avait paru ambiante et l'avait accompa-

1. Rapporté par Mouslim (1788).

gné tout le temps de sa présence sur le camp adverse. Ce n'est qu'après avoir regagner le campement des musulmans qu'il se mit à ressentir le froid. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un miracle de Dieu qu'Il n'accorde qu'à ceux qui sont proches de Lui.

- La sollicitude du Prophète ﷺ envers Ḥudhayfah. Lorsque ce dernier rentra de mission, le Prophète ﷺ se tenait debout en prière. Malgré son recueillement, il le traita avec empathie et considération. Il lui laissa le manteau avec lequel il priait pour le couvrir du froid jusqu'à ce qu'il termine sa prière. Bien plus, Ḥudhayfah resta emmitoufler dedans jusqu'à ce qu'il lui rende compte de la situation. Puis, lorsque l'heure de la prière du matin entra, il le réveilla avec un brin d'humour en lui disant : « Debout, ô dormeur ». Cette scène exemplaire illustre parfaitement la miséricorde et la bonté du Prophète ﷺ, et la manière, si singulière, qu'il avait de traiter ses Compagnons. Dieu le confirme de Sa parole :

« Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. » At-Tawbah (Le Repentir) : 128

- L'excellente réactivité du compagnon : au moment où Ḥudhayfah s'introduit dans le camp adverse, selon la version d'az-Zurqânî, Abû Sufyân avait ordonné : « Que chacun prenne la main de celui qui se trouve à côté de lui et s'assure de son identité ! » Ḥudhayfah raconte : « Je pris la main de l'homme qui se trouvait à ma droite et lui demanda : Qui es-tu ? Il me répondit : « Mu'âwiyah ibn Abî Sufyân » Puis, je fis de même avec celui qui était à ma gauche qui me répondit : « 'Amr ibn al-Âṣ... » C'est ainsi qu'en étant le premier à questionner ceux qui se trouvaient à sa droite et à sa gauche, il ne leur donna pas l'occasion de l'interroger et se sortit d'affaire !

3. La description de la bataille des Coalisés par le Coran et ses conséquences

Au même titre que l'expédition des Banû Naḍîr, la bataille des Coalisés est mentionnée dans le Coran où il est rappelé que les musulmans n'ont été sauvés que par la grâce de Dieu. C'est ainsi que le récit de certains événements se retrouvent immortalisés par la parole coranique. Ceci afin que les générations de musulmans, à travers les âges, en tirent avantages et profitent de leurs enseignements car l'histoire n'est qu'une succession d'épreuves qui se répètent.

En méditant sur ce qui a été révélé de la bataille, on constate que le Coran prend soin d'expliquer certains faits majeurs, dont voici les plus importants :

- Le rappel des bienfaits de Dieu envers les croyants :

« Ô vous qui croyez ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, quand des troupes vous sont venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues. Allah demeure Clairvoyant sur ce que vous faites. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 9

- La description assez saisissante de la détresse des musulmans au moment où les Coalisés assiégèrent Médine. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Quand ils vous vinrent d'en haut et d'en bas [de toutes part], et que les regards étaient troublés et les cœurs remontaient aux gorges, et vous faisiez sur Allah toutes sortes de suppositions... » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 10

- Le dévoilement des intentions des hypocrites et leur attitude blâmable, leur lâcheté, leurs fausses excuses et la violation de leurs engagements. Dieu (exalté soit-Il) dit à leur sujet :

« Et quand les hypocrites et ceux qui ont la maladie [le doute] au cœur disaient : "Allah et Son Messager ne nous ont promis que tromperie" » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 12

- L'exhortation, pour les musulmans, à s'inspirer du modèle prophétique en tout temps, tout lieu, et toutes circonstances, à travers ses paroles, ses actes, sa résistance, conformément à la recommandation de Dieu :

« En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 21

- L'éloge faite aux croyants pour avoir combattu avec foi, sincérité, et pour avoir fait preuve de fidélité envers leurs engagements :

« Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore ; et ils n'ont varié aucunement (dans leur engagement). » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 23

- L'illustration de la loi divine, parmi les Lois arrêtés par Dieu, selon laquelle la fin heureuse appartient aux croyants :

« Et Allah a renvoyé, avec leur rage, les infidèles sans qu'ils n'aient obtenu

aucun bien, et Allah a épargné aux croyants le combat. Allah est Fort et Puissant. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 25

- La reconnaissance de Dieu et Sa gratitude envers Ses fidèles serviteurs. En effet, les musulmans n'ont pas eu à engager de combat frontal contre Quraysh et les Ghaṭafân, ni même contre les Banû Qurayẓah. Ces derniers, pourtant retranchés à l'intérieur de leurs forts, finirent par se rendre après que Dieu ait jeté l'effroi dans leur cœur, puis condamnés selon le jugement de Dieu et Son Prophète ﷺ. Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des gens du Livre qui les avaient soutenues [les Coalisés], et Il a jeté l'effroi dans leurs cœurs ; un groupe d'entre eux que vous tuiez, et un groupe vous faisiez prisonniers. 27. Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez point foulée. Et Allah est Omnipotent. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 26-27

La bataille des Coalisés fut l'une des campagnes les plus importantes ayant opposée les musulmans à leurs ennemis ; les conséquences furent majeures :

- La victoire retentissante des musulmans contre leurs ennemis ; la désunion au sein de la coalition ; le retour contraint sur leurs terres ; la colère de n'avoir rien obtenu et l'espoir d'anéantir la nouvelle religion volé en éclat.

- Le changement de rapport de forces en faveur des musulmans. En regardant l'endroit désert où l'ennemi avait campé, le Prophète déclara : ***« Désormais, nous ne serons plus sur la défensive : ils ne nous attaqueront plus. C'est nous qui irons à eux »***.¹

Le conflit a permis de lever le voile sur les véritables intentions des Banû Qurayẓah et fait ressortir la haine qu'ils nourrissaient contre les musulmans. En trahissant leur alliance avec le Prophète ﷺ au moment le plus critique montre qu'ils attendaient l'occasion pour les renverser !

L'événement a donné suite à l'expédition contre les Banû Qurayẓah puisque le départ des Coalisés sonna l'heure du règlement de comptes envers ceux qui s'étaient rendus coupables de trahison et mis les musulmans en situation périlleuse.

1. Rapporté par Al-Boukhârî (4110), et Aḥmad (4/262, 6/394).

4. Les musulmans se débarrassent des Banû Qurayzah

Le Prophète ﷺ venait de rentrer de la tranchée. A peine avait-il déposé ses armes que Dieu lui ordonna de marcher contre les Banû Qurayzah. Aussitôt, il annonça à ses hommes de se tenir prêts et les informa que Dieu venait d'envoyer l'ange Gabriel faire trembler les murs des Banû Qurayzah et semer la frayeur dans leur cœur. Il dit à ses Compagnons : « Que personne ne s'acquitte de la prière de 'aṣr avant d'être arrivé sur le territoire des Banû Qurayzah !¹ »

Une fois arrivés, les musulmans les assiégèrent. Au bout vingt-cinq jours, la situation devint intenable pour la tribu juive qui fit part de sa volonté de se rendre. Ils acceptèrent de se soumettre au jugement du Prophète ﷺ en la personne de Sa'd ibn Mu'ādh car ils espéraient que le chef des Aws fasse preuve de mansuétude envers eux en raison de leur ancienne alliance. Ce dernier fut conduit à eux car la blessure qu'il avait contracté au bras lors des échanges sur la tranchée s'était sérieusement infectée. Il prononça son jugement et décréta que les hommes de leur tribu seront mis à mort, leurs biens partagés, et les femmes et enfants pris en captivité. Le Prophète ﷺ entérina sa décision et dit : « *Ton jugement coïncide avec ce que Dieu a décrété contre eux !²* »

La peine collective fut appliquée pour près de quatre cents hommes sur la place de Médine où des fosses furent creusées. Ils avaient été amenés par groupes et mis à mort. Seule, une infime minorité fut épargnée parce qu'ils avaient refusé de trahir le pacte avec les musulmans et étaient entrés en islam. Leurs biens et leurs familles furent ensuite distribués en part de Butin. Ce fut une sanction juste envers ceux qui s'étaient rendus coupables de trahison. Tel fut le sort de ceux qui trahirent leurs alliés, exposèrent leurs biens au pillage et leurs femmes et enfants à la captivité.

Une seule femme juive fut sanctionnée. Laissons à 'Aishah le soin de raconter son histoire : « De toutes leurs femmes, une seule fut mise à mort. Cette dernière m'échut en partage, et par Dieu, elle ne cessait de rire en me parlant alors que les hommes de sa tribu se faisaient exécuter sur la place de Médine. Son nom fut appelé et elle répondit : « Me voici, par Dieu ! » Je lui dit : « Malheur à toi ! Que dis-tu ? ! » Elle répondit : « J'ai tué

1. Rapporté par Al-Boukhârî (4119), et Mouslim (1770).

2. Rapporté par Al-Boukhârî (3043 et 4122), et Mouslim (64/1768).

Note de traduction : Son jugement coïncide exactement avec la loi juive concernant le traitement d'une cité assiégée, même si ses habitants ne s'étaient pas rendus coupables de trahison (Deutéronome 20 : 12).

l'un des vôtres. Qui donc ?!! m'exclamai-je. « Kallâd ibn Suwayd¹ » Par Dieu, je n'oublierai pas l'empressement avec lequel elle s'était désignée et l'abondance de ses rires. Elle savait certainement qu'elle allait mourir. »²

En éliminant les Banû Qurayzah, Médine ne comptait plus de tribu juive et devenait ainsi l'entière propriété des musulmans. Le front intérieur s'était débarrassé d'un danger qui n'avait pas hésité à conspirer, trahir et ruser. Quraysh, qui comptait sur la composante juive et espérait qu'ils fassent rempart contre les musulmans, voyait ses espoirs partir en fumée. En effet, la menace juive, qui fournissait aux hypocrites de Médine le carburant et les moyens d'incitation contre les musulmans, était maintenant écartée.

* * * *

1. Elle causa la mort de Kallâd ibn Suwayd en jetant sur lui une meule. Le Prophète ﷺ appliqua à son en-contre le talion et elle fut exécutée.

2. Rapporté par Aḥmad (6/277) et Abû Dâwûd (2671) ;

PARTIE 4

Les enseignements de la bataille des Coalisés

1. Les miracles perceptibles du Prophète ﷺ

Durant les travaux de la tranchée, de nombreux prodiges prophétiques se manifestèrent. Parmi eux, l'abondance de nourriture que le compagnon Jâbir ibn 'Abd Allah et sa femme préparèrent lorsqu'ils convièrent le Prophète ﷺ à un repas. Jâbir raconte : « Un jour, au cours duquel nous creusions dans la tranchée, un énorme rocher nous empêcha de poursuivre le travail. Nous sollicitâmes l'assistance du Prophète ﷺ qui se rendit sur place. Lorsqu'il descendit dans la tranchée, j'aperçus le ventre du Prophète ﷺ serré par des pierres [pour atténuer les effets de la faim] car nous étions restés trois jours sans manger. Il attrapa la pioche et d'un seul coup frappa le rocher qui se réduisit en un tas de sable facile à déblayer. Afin de remédier à la situation, je demandai au Prophète ﷺ la permission de rentrer chez moi et dis à ma femme : "J'ai vu le Prophète ﷺ dans un état que je ne peux tolérer. Qu'avons-nous à manger ?" Elle me répondit : "Nous disposons d'un peu d'orge avec une petite chèvre". Nous égorgeâmes la chevrette et moulurent l'orge. Puis, nous disposâmes les morceaux de viande dans une marmite et préparâmes du pain. Lorsque le repas fut presque prêt, je retournai voir le Prophète ﷺ et lui dit : "Ô Envoyé de Dieu, j'ai préparé un repas de viande et je t'y convie avec un ou deux de tes Compagnons". Le Prophète ﷺ demanda : "*Quelle quantité de nourriture avez-vous ?*" Je l'informai de ce dont nous avions et il dit : "*Cela suffit amplement. Dis à ton épouse de ne pas descendre la marmite du feu ni sortir le pain du four avant que je n'arrive.*" C'est alors qu'il convia l'ensemble des muhâjirûn et des anṣâr et ceux qui creusaient avec eux à venir participer au repas. Précédant les autres, j'arrivai chez ma femme embarrassé et lui exposa la situation. Elle demanda : "Le Prophète ﷺ est-

il informé de la quantité de nourriture que nous disposons ?!” Je lui répondis par l’affirmative. Les hommes ne tardèrent pas à arriver. L’Envoyé de Dieu ﷺ leur dit : *“Entrez, mais ne vous bousculez-pas.”* Il commença à couper le pain et le distribua dans des plats où il y déposa la viande. Pendant ce temps, il laissait la marmite sur le feu et la couvrait ainsi que le four à chaque fois qu’il en prélevait de la nourriture. Les Compagnons mangèrent jusqu’à ne plus avoir faim et lorsque tout le monde eut terminé et que les gens rentrèrent chez eux, il restait encore de la viande et du pain ! Le Prophète ﷺ dit à mon épouse : *“Mangez-en et distribuez le reste aux gens, car ce que nous avons vécu s’apparente à une famine.”*¹ »

Bint Bashîr ibn Sa’d fut témoin d’un prodige de même nature. Elle raconte : « Ma mère, ‘Amrah bint Rawâḥah, me remit une petite quantité de dattes et me dit d’aller les porter à mon père et mon oncle, ‘Abd Allah ibn Rawâḥah, pour leur repas du midi. En m’y rendant, je passai près du Prophète ﷺ qui me demanda ce que je transportais avec moi. Je lui répondis : “Ô Envoyé de Dieu, ce sont des dattes que ma mère envoie à mon père, Bashîr ibn Sa’d, et mon oncle pour leur déjeuner. “Apporte-les moi”, dit le Prophète ﷺ.” Il joignit les paumes de ses mains et je les versai sans qu’elles fussent à les remplir. Il demanda qu’on lui apporte un morceau d’étoffe et, une fois celui-ci étalé devant lui, il prononça sur les dattes le nom de Dieu et les jeta de telle façon qu’elles fussent dispersées sur toute la surface de l’étoffe. Puis, il demanda au Compagnon qui se trouvait près de lui d’appeler les hommes qui creusaient dans les tranchées à venir se servir. A mesure qu’ils affluaient et se servaient, les quantités de dattes augmentaient, tant et si bien qu’elles finirent par déborder du vêtement alors tout le monde avait terminé de se servir !”² »

Ces deux récits apportent des preuves tangibles sur la capacité du Prophète ﷺ à réaliser des miracles. Tout comme ils mettent en valeur la contribution des femmes dans le soutien aux hommes. Ces derniers, face à l’urgence de la situation et en raison des travaux de la tranchée, avaient mis en suspens leur travail. Cela les avait éloignés de leurs moyens de subsistance et entraîné un manque à gagner important provoquant des privations en tout genre. En réalité, la situation était telle que la plupart des musulmans furent touchés de famine et recoururent à des pierres qu’ils serraient autour de leur ventre pour atténuer les effets de la faim ;

1. Rapporté par Al-Boukhârî (4110)

2. Rapporté par Ibn Hishâm (3/228 et 229)

le Prophète ﷺ ne faisait pas exception. C'est ainsi que les femmes musulmanes les soutenaient en préparant tout ce dont elles disposaient de nourriture qu'elles allaient portée et distribuée ensuite.

C'est également durant cette période que le Prophète annonça à 'Ammâr ibn Yâsir (que Dieu soit satisfait de lui), alors qu'ils creusaient ensemble dans la tranchée, l'identité de ses meurtriers en les désignant par « les musulmans appartenant à la faction injuste¹ ». Ce grand Compagnon fut tué lors de la bataille de Şifîn alors qu'il combattait dans l'armée de 'Alî. Cet élément constitue une preuve intangible de la prophétie de Mohamad ﷺ.

Un autre jour, les Compagnons furent arrêtés dans leur ouvrage par bloc de pierre qui résistait à leurs pioches. Le Prophète ﷺ le frappa par trois fois et parvint à le réduire en morceaux. Au premier coup, le Messager de Dieu ﷺ s'écria : « *Allah akbar ! Les clés du Shâm viennent de m'être données. Je jure par Dieu, qu'en ce moment même, j'aperçois ses palais rouges !* » Puis, au second coup, il lança : « *Allah akbar ! Les clés de la Perse viennent de m'être accordées. Par Dieu, j'aperçois le palais blanc de Madâ'în !* » Au troisième coup enfin, il s'exclama : « *Allah akbar ! J'ai reçu les clés du Yémen et je jure par Dieu que, de là où je me trouve, j'aperçois les portes de Şan'â' !²* »

L'Histoire lui donna raison. En effet, ces prédictions se réalisèrent quelques années plus tard lors des grandes ouvertures territoriales conquises par les armées musulmanes. Ces annonces réconfortèrent le Prophète ﷺ et ses Compagnons à un moment où, menacés par le siège, ils se trouvaient en position vulnérable, subissant la peur, le froid, et la faim.

2. Entre fiction et réalité

Un homme parmi les habitants de la ville de Kûfah interrogea Ḥudhayfah ibn al-Yamân en demandant : « Ô Abû 'Abd Allah, avez-vous réellement connu et côtoyé le Prophète ﷺ ? » Ḥudhayfah répondit par l'affirmative, l'homme poursuivit : « Comment le serviez-vous ? – Nous faisons de notre mieux pour l'accompagner, répondit Ḥudhayfah. « Par Dieu, si nous avions été ses contemporains, nous ne l'aurions pas laissé marcher, nous l'aurions certainement porté sur nos épaules. » Ḥudhayfah reprit : « Ô mon neveu ! Si tu avais vu comment nous avons traversé la période durant laquelle nous creusions avec le Messager de Dieu dans la tran-

1. Rapporté par Al-Boukhârî (447), et Mouslim (2915).

2. Rapporté par Aḥmad (4/303), Abû Ya'îla (1685) ; Al-Bayhaqî (3/421)

chée, tu te serais fait une idée de ce que signifie être un Compagnon du Prophète... » Puis, il lui décrit la mission que le Messager de Dieu ﷺ lui avait confié lorsqu'il se rendit chez le camp ennemi pour espionner les Coalisés.

Cet homme, issu de la génération qui a suivi celle des Compagnons, suppose qu'il aurait mieux servi le Prophète ﷺ que ses Compagnons s'il avait vécu à son époque. Or, l'imagination est une chose et la réalité en est une autre. Les Compagnons étaient certes dotés de capacités et de force au même titre que les hommes, mais ils ont donné tout ce qu'ils pouvaient de leur personne et de leur argent sans compter ni se ménager. En vérité et à juste titre, le Prophète a placé les hommes selon leur rang en disant : « Le meilleur temps est celui des hommes de ma génération¹ » signifiant par-là que nul ne pourra égaler les œuvres de ses Compagnons.

Les générations qui leur ont succédés ont hérité d'un monde musulman étendu où régnait la paix, la justice et la prospérité, à l'abri des menaces et préservé des afflictions. Pour que les musulmans se rendent compte des sacrifices et apprécier l'extraordinaire effort déployé par les Compagnons afin de faire émerger la foi et que la religion de Dieu se répande sur terre, il incombe de revisiter l'état des sociétés avant l'avènement de l'islam avec tout ce qu'elles comportaient d'ignorance, d'injustice et d'égarement.

3. «Salmân fait partie des gens de la Maison»

Salmân al-Fârîsî faisait l'admiration générale durant les jours de tranchée. Les muhâjirûn prétendaient qu'il faisait partie des leurs, les anşâr répliquaient qu'au contraire, il était des leurs. Or, le Prophète ﷺ déclara : « *Salmân est des nôtres, les gens de la Maison*² » Cette désignation honorifique attribuée par le Prophète ﷺ à Salmân nous amène à penser qu'il faisait davantage partie des muhâjirûn car les membres de la famille du Prophète ﷺ étaient issus des muhâjirûn.

4. La prière médiane

N'ayant pu accomplir la prière de 'aşr en son temps en raison des affrontements avec le Coalisés, le Prophète ﷺ avait invoqué contre eux « *Que Dieu remplisse leurs demeures et leurs tombes de feu pour nous avoir em-*

1. Rapporté par Al-Boukhârî (6429) et Mouslim (2533).

2. Rapporté par al-Hâkim (3/598), Ibn Hishâm (3/235)

Note de traduction : Les gens de la famille du Prophète ﷺ

pêché d'accomplir la prière médiane (ṣalât al-wuṣṭâ) qu'après le coucher du soleil¹ »

Sur la base de cette tradition, une partie des savants ont défini la prière médiane (ṣalât al-wuṣṭâ) comme étant celle de la prière de 'aṣr. C'est le cas du juge al-Mâwardî d'obédience shâfi'ite qui a imposé cet avis en raison de l'authenticité de la tradition. D'autres savants en ont déduit la possibilité de retarder la prière au motif du combat, c'est l'avis des écoles juridiques maḥkûl et al-Awzâ'î.

Citons l'avis de Dr. al-Bûṭî sur la question: « Comme nous le savons, durant la bataille des Coalisés, le Prophète ﷺ était pris dans les affrontements et le temps de la prière de 'aṣr s'était écoulé. Il ne put l'accomplir qu'après le coucher du soleil. D'après certaines traditions non authentifiées : s'il lui arrivait de manquer une prière, il la rattrapait systématiquement après le temps qui lui avait été impartie, ce qui permet d'affirmer que la prière dite rattrapée est un élément qui a été légiféré. Cela ne s'oppose pas à l'avis qui soutient que le retardement de la prière est toléré en cas de d'affrontements. Par la suite, ceci fut abrogé lorsque la prière du danger a été prescrite, qu'elle soit effectuée debout ou sur une monture au moment d'affrontements directs. L'abrogation, en supposant qu'elle soit attestée juridiquement, concerne la validité du retardement de la prière en cas d'affairement. »

5. Le licite et l'illicite

Quraysh réclama le corps de 'Amr ibn 'Abd Wadd en proposant en contrepartie d'une somme d'argent. Le Prophète ﷺ déclara en retour : « *Renvoyez-leur sa dépouille mais n'acceptez aucune compensation financière car elle n'est pas licite. Il s'agit d'un argent impur provenant d'un corps impur.* »

Or, ceci se produisit à un moment où les musulmans étaient en grande difficulté financière. Mais pour le Prophète ﷺ et ses Compagnons, en dépit du besoin, ce qui est illicite reste illicite. Du reste, les musulmans étaient fermes dans leurs principes notamment en matière de licéité et d'interdit.

6. Le courage de Ṣafiyyah, la tante du Prophète ﷺ

Les femmes et les enfants avaient été abrités à l'intérieur d'une forteresse spécialement aménagée aux populations vulnérables. En effet, le Prophète ﷺ avait ordonné à ce qu'elles soient à l'abri des attaques ennemies.

1. Rapporté par Al-Boukhârî (2931), et Mouslim (627).

2. Rapporté par Aḥmad (1/248), et Ibn Hishâm (3/265).



Lorsque les Banû Qurayzah avaient trahi le pacte avec les musulmans, ils envoyèrent l'un d'eux évaluer la position de la forteresse. Şafiyyah bint 'Abd al-Muṭalib, la tante du Prophète ﷺ, remarqua la présence suspecte de l'homme. Elle saisit un bâton, descendit du fort et le frappa mortellement. Son acte visait à dissuader les Juifs d'approcher cette position qui n'abritait que femmes et enfants. Les Banû Qurayzah ont cru que le fort était défendu par l'armée musulmane, ou du moins qu'il était gardé par des hommes armés. Outre le courage de Şafiyyah, le récit apporte la preuve que la femme peut se défendre par les armes si elle craint pour sa vie ou en cas de danger.

7. Le manque d'authenticité dans le récit accusant Ḥassan ibn Thâbit de lâcheté

L'histoire de Şafiyyah bint 'Abd al-Muṭalib est également rapportée dans une autre tradition mais dont l'authenticité est contestée. Voici cette version : « Şafiyyah, la tante du Prophète ﷺ, informa Ḥassan ibn Thâbit qu'un Juif rodait autour du fort. Elle lui fit part de sa crainte qu'il ne découvre qu'aucun homme n'était présent pour les défendre et qu'il aille prévenir les Juifs [les Banû Qurayzah] de leur position vulnérable, l'Envoyé de Dieu ﷺ et ses Compagnons étant trop occupés pour voler à leur secours. Elle demanda à Ḥassan de sortir du fort pour aller le tuer, mais il refusa, c'est pourquoi, elle saisit un bâton, descendit du fort et le frappa mortellement. En regagnant le fort, elle s'écria : « Ô Ḥassan ! Descendez et faites disparaître le corps. Je l'aurais fait moi-même s'il ne s'agissait pas d'un homme. – Ô Fille de 'Abd al-Muṭalib ! Je n'ai que faire de sa dépouille¹, répondit Ḥassan. »

Cette version n'est pas tenable pour plusieurs raisons :

Son authenticité dans la mesure où la tradition présente une discontinuité dans sa chaîne de transmission. Il n'est donc pas judicieux de la reprendre, d'autant qu'elle offense un Compagnon du Prophète ﷺ connu pour avoir, sa vie durant, défendu l'islam et son Messager ﷺ.

Si la lâcheté de Ḥassan ibn Thâbit était avérée, les poètes idolâtres notamment ceux visés dans ses satires n'auraient pas manqué de l'invectiver de ce défaut durant leur contre-attaque prosaïque. Or, aucun chef polythéiste n'avait échappé à sa prose, et l'on sait que le Prophète ﷺ le soutenait et l'encourageait à composer des vers visant à décrier les chefs polythéistes.

1. Rapporté par Ibn Hishâm (3/239)

8. Le premier hôpital militaire musulman

C'est au cours de la bataille des Coalisés que les musulmans mirent en place le premier hôpital militaire. Le Prophète ﷺ fit dresser à l'intérieur de la Mosquée de Médine une tente-infirmerie et désigna Rufaydah al-Aslamiyyah al-Anṣāriyyah à sa tête. Ainsi, elle fut la première infirmière militaire à soigner le personnel de guerre. D'après la biographie d'Ibn Hishām : « Sa'd ibn Mu'ādh fut placé dans la tente d'une femme de la tribu d'Aslam du nom de Rufaydah, à l'intérieur de la Mosquée du Prophète ﷺ. Cette femme soignait les blessés et prenait en charge ceux qui n'avaient ni soutien ni famille. C'est dans sa tente que le Prophète ﷺ demanda à ce que Sa'd soit soigné lorsqu'il fut blessé dans la tranchée, il avait dit : « *Placez-le dans la tente de Rufaydah le temps que je revienne le voir...*¹ »

Dès qu'un musulman était blessé, on le remettait à sa famille qui le prenait en charge. Ceux qui n'avaient pas de famille étaient placés dans la tente-infirmerie dressée à cet effet. Or, Sa'd ibn Mu'ādh n'était pas isolé et pouvait compter sur son entourage, mais le Prophète ﷺ tenait à le visiter régulièrement et à s'informer de l'évolution de son état. Plus généralement, l'ensemble des blessés placés sous la tente de Rufaydah était sous l'attention du Prophète ﷺ ; si ce n'était pas le cas, la tente n'aurait pas été aménagée à l'intérieur de sa Mosquée mais à un autre endroit puisqu'elle pouvait être montée n'importe où ailleurs.

Si Sa'd ibn Mu'ādh bénéficiait de cette place de choix, c'était en raison de ses prouesses et des sacrifices qu'il mena dans la voie de Dieu. Bénéficiaient également de cette attention, les combattants blessés n'ayant pas de famille parce qu'ils consacraient leur vie à servir de Dieu. Ainsi, le Messager de Dieu ﷺ réunissait sous le même toit ceux qui méritaient son attention quelque que soit leur position sociale et leur situation personnelle. Cette noble approche, qui découle de sa qualité de Prophète, devint par la suite un principe constitutionnel islamique.

9. Le musulman se repent aussitôt s'il commet un péché

Les Banû Qurayẓah demandèrent qu'on leur envoie Abû Lubâbah ibn 'Abd al-Mundhir comme médiateur en raison de leur ancienne alliance et parce qu'ils maintenaient avec lui des liens amicaux. Ne sachant quel sort leur était réservé, ils lui demandèrent s'il fallait qu'ils se soumettent

1. Rapporté par Ibn Hishām (3/250), et at-Ṭabarî dans son tafsîr (21/152).

au jugement du Prophète. Pendant qu'il leur répondait par l'affirmative, il passa son doigt sous la gorge (comme s'il voulait les avertir qu'à son avis se soumettre signifiait la mort). Aussitôt, il se rendit compte que son geste relevait de la trahison et plutôt que d'affronter le Prophète ﷺ, il se dirigea directement vers la Mosquée et s'attacha à l'un des piliers en jurant que personne ne viendrait le détacher tant que Dieu ne l'aurait pas absous. Il resta dans cet état pendant six nuits ; seule sa femme venait le détacher aux heures de prières, puis il retournait à sa place où elle le ligotait à nouveau.

Il avait déclaré : « Je ne bougerai pas de cet endroit tant que Dieu ne m'aura pas pardonné pour ce que j'ai fait. »

Oum Salamah nous relate la suite : « Un matin, avant la prière de l'aube, alors que le Prophète ﷺ se trouvait dans mon appartement, je le vis affiché un large sourire. L'interrogeant sur la raison, il me répondit qu'Abû Lubâbah venait d'être pardonné. Je dis alors : "Puis-je aller lui porter la bonne nouvelle, Ô Envoyé de Dieu ? " *"Tu peux, si tu le souhaites"*, me répondit le Prophète ﷺ. Me tenant à la porte de mon appartement qui donnait sur la Mosquée – c'était avant que le voile ne nous soit imposées –, je lançai à voix haute : "Ô Abû Lubâbah, réjouis-toi car Dieu t'a accordé Son pardon !" Les musulmans présents dans la Mosquée se précipitèrent pour le détacher mais il les arrêta en disant : "Non par Dieu ! Pas avant que l'Envoyé de Dieu ne m'ait libéré de ses propres mains." Le Prophète ﷺ qui sortait pour la prière du matin vint à lui et le libéra. ». Ceci en récompense d'avoir admis son erreur et fait preuve d'un Repentir sincère.

La leçon à retenir réside dans la réaction d'Abû Lubâbah au moment où il s'est rendu compte qu'il révélait aux Banû Qurayzah un important secret de guerre. En effet, il aurait pu ne rien dire et garder cette affaire secrète puisqu'aucun musulman ne l'avait vu accomplir son geste et que les Juifs se tairaient à ce sujet. Mais il savait que la surveillance de Dieu n'échappe à personne et qu'en agissant ainsi il s'exposait à Son châtement. Au contraire, Abû Lubâbah fit preuve d'une transparence totale. En outre, il s'était souvenu du droit immense qu'avait le Prophète ﷺ sur lui après lui avoir confié cette mission. Sans doute en était-il terrifié et sans attendre d'être sanctionné, il s'infligea lui-même sa peine. Son attitude est en adéquation avec la parole de Dieu (exalté soit-Il) :

« Allah accueille seulement le Repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le Repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. » An-Nisâ' (Les Femmes) : 17

C'est un acte singulier que de s'imposer ses propres sanctions. Seules les gens de foi y parviennent. Cela est le reflet d'une foi profonde et ferme qui, en aucun cas, ne se mêle au péché et à l'immoralité.

La joie fut immense chez les Compagnons lorsqu'ils apprirent que Dieu avait pardonné à Abû Lubâbah. Le Prophète ﷺ avant eux s'en était réjoui. La réjouissance était telle que les hommes présents dans la Mosquée se précipitèrent pour le libérer, et que la Mère des Croyants en personne, Umm Salamah, avec la permission du Prophète ﷺ, lui annonça la bonne nouvelle de son Repentir. Dieu révéla au sujet d'Abû Lubâbah :

« Ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah et Son Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placé en vous ! » Al-Anfâl (Le Butin) : 27

Puis, lorsqu'Il accepta son Repentir :

« D'autres ont reconnu leurs péchés, ils ont mêlé de bonnes actions à d'autres mauvaises. Il se peut qu'Allah accueille leur Repentir. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » At-Tawbah (Le Repentir) : 102

10. Les faveurs et mérites de Sa'd ibn Mu'âdh

La bataille des Coalisés a mis en évidence de nombreux mérites revenant à Sa'd ibn Mu'âdh. Outre les grâces qui lui ont été accordées, des signes ont prouvé la place de choix qu'il occupe auprès de Dieu et de Son Messager. Parmi ces signes :

- L'invocation exaucée : Sa'd avait demandé à Dieu : « Seigneur ! Si nous devons à nouveau affronter Quraysh, préserve-moi pour ce combat. Il n'y a personne que je souhaite autant combattre pour Ta cause que ceux qui se sont opposés à Ton Messager, qui l'ont rejeté et qui l'ont chassé de chez lui. » Suite à cette invocation, sa blessure se cicatrisa temporairement et il se maintint en vie jusqu'à l'expédition des Banû Qurayzah. Le Prophète repentir le désigna ensuite pour prononcer le jugement à leur endroit ce qu'il fit avec équité, sans se laisser intimider par les blâmes et les reproches de son peuple.

- Les marques d'honneur et l'hommage rendu pour son courage : le Prophète repentir avait demandé aux hommes de se lever lorsqu'il se présentait pour prononcer le jugement en le qualifiant de « maître ». Il avait dit : « Levez-vous en l'honneur de votre maître !² »

1. Rapporté par Ahmad (6/141, 142), et Ibn Hûbbân (7028).

2. Rapporté par Al-Boukhârî (3043) et Mouslim (64/1768) ;

- Le rang de martyr : après avoir prononcé son jugement, Sa'd leva les mains au ciel et dit : « Ô Seigneur, j'ai la conviction que Tu as décidé que ce combat serait le dernier entre eux [Quraysh et les polythéistes] et nous. Seigneur, si c'est réellement Ta volonté, rouvre ma blessure et fait en sorte que, par elle, je meurs martyr¹. » Dieu exauça son invocation et la nuit même, sa plaie se mit à saigner abandonnement. Il rendit son dernier soupir quelques temps après. Que Dieu le couvre de Sa miséricorde !

Les deux invocations de Sa'd forcent le respect. Elles méritent notre intention car nous sommes face aux supplications de géants. Ces géants qui avaient pleinement conscience que leur mission sur terre ne consistait pas à viser le martyr simplement, mais à mener le combat et à le poursuivre jusqu'au dernier souffle car la victoire de l'islam et des musulmans reposent sur leurs épaules.

En se basant sur les éléments de sa vie, on constate que lorsqu'il faisait serment à Dieu, il ne le trahissait pas. Ainsi, il fut honoré dans les cieux et sur la terre. Dieu voulut que le sort des Banû Qurayzah soit entièrement remis à lui, et que les Banû Qurayzah eux-mêmes demandent à recourir à Sa'd pour qu'il juge entre eux.

Sa'd n'a pas désiré vivre ardemment et avait le sentiment d'avoir rempli sa mission. En effet, la guerre contre Quraysh était terminée. Il avait conduit son peuple à se battre courageusement, et s'était brillamment acquitté de ses responsabilités. Il avait sanctionné les Banû Qurayzah en prononçant un jugement juste et soulagé ainsi sa colère de la trahison de ceux qu'il considérait comme ses anciens alliés. L'islam et les musulmans commençaient à récolter les premiers fruits de la victoire, mais rien n'était plus désiré pour Sa'd que de goûter au martyr. Ainsi, il avait levé les mains au ciel et s'adressant à Dieu, il implora : « Ô Seigneur, rouvre ma blessure et fait en sorte que, par elle, je meurs martyr. »

Lorsque son état s'empira, les hommes de son clan l'installèrent dans une maison appartenant aux Banû 'Abd al-Ash-hal. On prévint le Prophète ﷺ qui accouru avec ses Compagnons. Ils marchèrent si vite que leurs sandales se déchirèrent et qu'ils perdirent leurs capes. Certains Compagnons s'en plaignirent mais le Prophète répondit : « *Je crains que les anges ne nous devancent et procèdent à son lavage comme ils l'ont fait pour Hanẓalah !* » En arrivant, Sa'd était déjà en train d'être lavé, et sa mère le pleurait en disant :

1. Rapporté par Aḥmad (6/141, 142), et Ibn Ḥubbân (7028).

« Malheur à Oum Sa'd pour Sa'd, un homme glorieux et résolu »

Le Prophète ﷺ déclara : « *Toute femme qui se lamente joue une part de comédie hormis la mère de Sa'd* ». Il sortit avec le cortège funèbre et les hommes qui le portaient firent remarquer qu'il était particulièrement léger. Le Prophète ﷺ leur répondit : « *Comment ne serait-il pas léger, alors que tel et tel anges qui ne sont jamais descendus auparavant sont venus le porter avec vous ?* »¹.

An-Nasâ'î rapporte une tradition d'Ibn 'Umar précisant que les anges ayant participé à la prière mortuaire de Sa'd furent au nombre de soixante-dix mille. D'après lui, le Prophète ﷺ dit : « *Voici un serviteur vertueux, à la mort duquel le Trône de Dieu a bougé, les portes du Ciel se sont ouvertes, et soixante-dix mille anges qui ne sont jamais descendus sur terre ont pris part à son enterrement. Lorsque sa tombe s'est renfermée, il éprouva certes un resserrement puis Dieu lui accorda un bienheureux apaisement* »².

'Abd Allah ibn Shaddâd nous rapporte que le Prophète ﷺ lui fit ses adieux avant qu'il ne rende son dernier soupir. Il lui dit : « *Puisse Dieu t'accorder la meilleure récompense car tu étais un bon maître. Tu t'es acquitté de ta promesse envers Dieu ; qu'Il t'accorde en retour ce qu'Il t'a déjà promis* »³.

Après sa mort, le Prophète ﷺ n'a cessé de faire son éloge auprès de ses Compagnons, mettant en valeur ses qualités et ses exploits afin que les hommes le prennent en modèle. Il avait certes déclaré : « *Le Trône de Dieu a tremblé à la mort de Sa'd ibn Mu'âdh* »

Un compagnon du nom d'al-Barâ' ibn 'Âzib rapporte qu'un jour, il offrit au Prophète ﷺ un vêtement de soie. Les Compagnons présents avec lui s'étaient mis à le toucher et admiraient sa qualité, le Prophète ﷺ leur dit : « *Vous vous étonnez de la douceur de ce vêtement. Sachez que les mouchoirs de Sa'd ibn Mu'âdh au Paradis sont plus beaux et plus soyeux encore* »⁴.

Malgré toutes ses prouesses et les actions qu'il entreprit au service de l'islam, Sa'd subit l'étreinte de la tombe. Son cortège était arrivé à la sépulture où il devait être enterré et quatre hommes y descendirent : Al-Hârith ibn Aws, Usayd ibn Al-Huḍayr, Abû Nâ'ilah Silkân et Salamah ibn Salâmah b. Waqsh. Au moment où il déposait son corps, le Prophète ﷺ qui se

1. Rapporté par Ibn Hishâm (3/264) ; Aṣ-Ṣaḥîḥah, Al-Albânî (1158).

2. Rapporté par an-Nasâ'î (4/101)

3. Rapporté par Ibn Abî Shaybah (5/322) et (12/145) ;

4. Rapporté par Al-Boukhârî (3802) et Mouslim (126/2468).

tenait debout pâlit soudainement, et s'exclama par trois fois : « *Subhân Allah !* » (Gloire à Dieu). Tous les musulmans présents répétèrent derrière lui et le cimetière, al-Baqî', tout entier retentit de leurs glorifications. Quelques instants après, le Prophète ﷺ dit : « *Allah akbar !* » (Dieu est Grand) trois fois, et sa parole fut reprise à nouveau par tous les musulmans. On questionna le Prophète ﷺ sur les raisons de son agissement et il répondit : « *Lorsque la tombe s'est renfermée sur votre compagnon, il a ressenti un resserrement qui, si quiconque pouvait échapper, lui eût été épargné. Puis, Dieu lui accorda un bienheureux apaisement.* »

Ce noble compagnon mourut en martyr, dans la fleur de l'âge, âgé de trente-sept ans seulement. Il avait guidé son peuple vers l'islam alors qu'il n'avait que trente ans. Le commandement des Aws lui avait été remis à vingt ans... Une telle précocité n'était pas courante. En règle générale, les potentialités et les compétences humaines atteignent leur apogée à quarante ans, âge de la raison parfaite. En effet, Dieu (exalté soit-Il) dit :

« Et Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché ; et sa gestation et sevrage durent trente mois ; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : "Ô Seigneur! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrades. Et fais que ma postérité soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des Soumis". »

Al-Aḥqâf : 15

À quelle catégorie d'hommes appartenait celui dont le parcours fut hors du commun et dont l'arrivée réjouit les habitants des cieux, au point que de toutes les créatures, sa mort fit trembler de joie le Trône Miséricordieux ?!

Les récits sur son physique l'ont décrit comme un homme de grande taille, au beau visage, le teint clair, avec de grands yeux et à la barbe soignée.

Que Dieu l'enveloppe de Sa miséricorde et qu'Il soit satisfait de lui ! Que son nom soit élevé et qu'il compte parmi ceux qui ont œuvré avec intégrité !

11. La mise à mort de Ḥuyayy ibn Akḥṭab et Ka'b ibn Asad

a. L'exécution de Ḥuyayy ibn Akḥṭab, chef de la tribu des Banû Naḍîr

Certains récits sur la bataille des Coalisés, notamment relevant des sanctions appliquées aux Banû Qurayẓah, ont été rapportés par 'Abd ar-Razâq d'après une chaîne de transmission remontant à Sa'd ibn al-Musayyib.

Selon lui, lorsque les troupes des Coalisés levèrent le siège, Huyayy ibn Akhṭab se rendit chez les Banû Qurayṣah en rappelant son engagement à subir le même sort qu'eux s'il ne parvenait pas à vaincre Mohammad ﷺ. C'est ainsi qu'il figurait parmi les hommes des Banû Qurayṣah lorsqu'ils furent amenés sur leur lieu d'exécution. Se tournant vers le Prophète ﷺ, Huyayy dit : « Je ne me reproche pas de m'être opposé à toi, mais celui qui abandonne Dieu ne peut triompher¹. » Puis, se tournant vers les gens, il lança : « Ô hommes, l'ordre de Dieu ne peut-être injuste : c'est un arrêt, un décret, un massacre que Dieu a inscrit dans Son livre à l'encontre des fils d'Israël. » Puis, il s'agenouilla et on lui trancha la tête.

Plusieurs leçons sont à retenir de son exécution, parmi elles :

- Les manœuvres perfides ne retombent que sur leurs auteurs

En effet, Huyayy avait été l'instigateur de la coalition. Il avait exhorté les tribus arabes et juives à s'allier pour combattre l'islam et son Messager ﷺ. Il avait convaincu les Banû Qurayṣah de la nécessité de rompre leur pacte avec les musulmans et de les attaquer à revers, de l'intérieur même de la ville. Dieu fit en sorte que ses manigances se retournent contre lui et qu'elles le conduisent à sa propre perte. Car Dieu n'est pas inattentif à l'égard des injustices : il les mène graduellement par où ils ne savent pas, puis Il les saisit. Lorsqu'Il les saisit, Sa saisie est puissante et redoutable. Le Prophète ﷺ dit à ce propos : « *Certes, Dieu accorde un délai à celui qui commet l'injustice. Puis lorsqu'Il le saisit, Il ne le lâche plus*². » Il illustra son propos en récitant la parole de Dieu :

« Telle est la rigueur de la prise de ton Seigneur quand Il frappe les cités lorsqu'elles sont injustes. Son châtement est bien douloureux et bien dur. »
Hûd : 102

- La persistance dans l'erreur

Huyayy ibn Akhṭab avait fait preuve d'insolence et d'opiniâtreté. Il avait tendu le cou au moment de son exécution pour ne pas donner l'occasion à ceux qu'il haïssait de se réjouir de sa peine. Il savait pertinemment qu'il était dans l'erreur et qu'il avait été injuste envers lui-même. Mais son arrogance n'avait pas de limite. Elle le conduisit droit en enfer, et quelle détestable destination ! Dieu dit à l'égard de ceux qui n'ont pas su dompter leurs passions :

1. Rapporté par 'Abd ar-Razâq dans son Muṣnnaḥ (9737), Ibn Hishâm (3/252)

2. Rapporté par Al-Boukhârî (4686).

« Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et Allah l'égare sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah ? Ne vous rappelez-vous donc pas ? »
Al-Jâthiyah (L'Agenouillée) : 23

- Celui qui délaisse Dieu sera abandonné

Lorsque Dieu abandonne sa créature, elle ne trouve plus personne pour la secourir et la protéger. Dieu dit :

« Si Allah vous donne son secours, nul ne peut vous vaincre. S'il vous abandonne, qui donc après Lui vous donnera secours ? C'est à Allah que les croyants doivent faire confiance. » Âli-'Imrâne (La famille d'Imrâne) : 160

L'inimitié de Huyayy envers le Prophète ﷺ prenait sa source dans le ressentiment et la jalousie. Il s'était rangé dans le camp du diable en combattant l'islam, et ce faisant, il se dressa contre Dieu. Dieu se détourna de lui et le laissa s'exposer à toutes sortes de maux susceptibles de l'atteindre. Ne trouvant plus de protecteur ni d'appui pour lui éviter la défaite, il avoua clairement que Dieu l'avait abandonné. C'est ainsi que la volonté de Dieu s'accomplit. Dieu a le pouvoir sur toute chose. Aucune force dans les cieux ni sur la terre ne peut Lui résister :

« Et si Allah fait qu'un malheur te touche, nul autre que Lui ne peut l'enlever. Et s'Il fait qu'un bonheur te touche... c'est qu'il est Omnipotent. »
Âli-'Imrâne (La famille d'Imrâne) : 17

b. L'exécution de Ka'b ibn Asad

Ce fut au tour de Ka'b ibn Asad, le chef de la tribu des Banû Qurayzah, d'être décapité. Il ne contesta pas la sanction. Avant son exécution, le Prophète ﷺ l'interpella :

« Ô Ka'b ibn Asad !

- Me voici, Ô Abû al-Qâsim !

- Toi et les hommes de ta tribu, n'avez-vous pas bénéficié des conseils d'Ibn Kharâsh qui eut foi en ma prophétie ? Ne vous-a-t-il pas ordonné de me suivre ? Ne vous-a-t-il pas demandé, une fois que vous m'aurez rencontré, de me transmettre ses salutations ?

- C'est juste, par la Thora ! Et je t'aurais suivi si je n'avais craint les juifs de m'accuser d'avoir peur de la mort. Dès lors, je reste attaché à la religion des juifs. »

Puis, l'ordre fut donné de lui trancher la tête ».

D'après ce qui rapporté dans les ouvrages sur la vie du Prophète ﷺ, les

hommes de la tribu juive furent amenés par groupes successifs, puis décapités. Avant de se soumettre à leur jugement, ils avaient questionné leur chef : « Ô Ka'b ! Que penses-tu qu'ils feront de nous ? » Il répondit : « Ne comprenez-vous pas ? Ne voyez-vous pas que ce Prophète n'épargne personne, et que celui d'entre nous qui va vers lui ne revient pas ? Par Dieu, c'est la mort qui nous attend ! »

Ka'b ibn Asad fit preuve d'un sectarisme patent. Il se cramponna au judaïsme alors qu'il était conscient que Mohammad ﷺ était l'Envoyé de Dieu. Il refusa de le suivre par crainte d'être moqué par son peuple qui l'aurait accusé de craindre la mort. Ainsi, il refoula sa foi et persista dans le faux, par ostentation, amour de la flatterie, et le refus de se faire calomnier et railler. Quelle folie ! Voici l'état de celui dont Dieu s'est détourné de lui après qu'il se soit rendu coupable de trahison.

12. Les intercessions de Thâbit ibn Qays et Salmâ bint Qays en faveur d'az-Zabîr ibn Bâtâ et Rifâ'ah ibn Samaw'al

a. Thâbit ibn Qays intercède en faveur d'az-Zabîr ibn Bâtâ des Banu Qurayzah

Thâbit ibn Qays b. Shammâs se présenta au Prophète ﷺ et dit : « Ô Envoyé de Dieu, accorde la vie sauve à az-Zabîr ibn Bâtâ, il m'avait épargné lors de la bataille de Bu'âth¹ », le Prophète ﷺ répondit : « Il est à toi ! » Thâbit se rendit chez az-Zabîr et dit :

« Ô Abû 'Abd ar-Rahmân ! Me reconnais-tu ?

- Que oui ! Se peut-il qu'un homme ne reconnaisse pas son frère ?
- Je viens te rendre la pareille pour m'avoir sauver la vie le jour de Bu'âth.
- Ciel ! Un homme généreux récompensant celui qui le fut avec lui.
- Tu as la vie sauve ! J'ai intercédé en ta faveur auprès du Prophète ﷺ qui a accepté de lever ta sanction.
- Je suis à présent libre mais seul... Que ferai-je de la vie sans ma femme et mon fils retenus prisonniers ?

Thâbit alla donc trouver le Prophète ﷺ une deuxième fois qui lui donna la femme et le fils d'az-Zabîr. Ce dernier déclara : « Comment allons-nous vivre avec ma famille alors que nos arbres fruitiers ont été saisis et que

1. Note de traduction : dernière bataille ayant opposé les Aws aux Khazrâj

nous ne possédons rien d'autre ? » Encore une fois, Thâbit se rendit chez le Prophète ﷺ, qui lui fit don de toutes ses possessions à l'exception de ses armes et de son armure.

Az-Zabîr questionna Thâbit: « Que sont devenus les hommes de ma tribu ?

– C'en est fini pour eux, ils ont été tués. Tu as été épargné, et il se peut bien que Dieu t'ait gardé pour un bien. ». Az-Zabîr fut semble-t-il bouleversé par leur mort, et dit : « Par Dieu, ô Thâbit, et par le droit que j'ai sur toi, je te demande de m'envoyer rejoindre les miens, car maintenant qu'ils sont partis il n'y a plus rien de bon dans la vie. » Thâbit en fit part au Prophète ﷺ, et il fut emmené sur le lieu d'exécution où il rejoignit les siens¹.

b. Salmâ bint Qays intercède en faveur de Rifâ'ah ibn Samaw'al des Banu Qurayzah

Salmâ bint Qays, qu'on surnommait Oum al-Mundhir, fut la sœur de Sulayṭ ibn Qays et l'une des tantes du Prophète ﷺ. Elle embrassa l'islam du temps où la prière était encore orientée vers al-Quds et prêta serment lors du « serment d'allégeance des femmes ».

Elle intervint en faveur de Rifâ'ah ibn Samaw'al al-Qarazî, l'un des deux hommes de la tribu des Banû Qurayzah qui avait refusé dès le départ de trahir le pacte avec le Prophète ﷺ et qui s'était réfugié chez elle en raison de leur ancienne connaissance. Elle demanda au Prophète ﷺ : « Ô Messager de Dieu, que mon père et ma mère soient sacrifiés pour toi. Accorde à Rifâ'ah la vie sauve. Il a affirmé qu'il se mettrait à prier et mangerait de la viande de chameau². » Le Prophète ﷺ accepta de lui laisser la vie sauve.

C'est ainsi que l'islam n'a eu cesse d'honorer la femme musulmane. Ce récit est la preuve que la religion encourage la femme à œuvrer pour le bien de tous et lui permet d'intercéder en faveur des autres !

13. L'éthique du désaccord

Lors de l'expédition des Banû Qurayzah, les Compagnons ont divergé sur la manière d'interpréter les paroles du Prophète ﷺ lorsqu'il dit : « *Que personne d'entre vous ne s'acquitte de la prière de 'aṣr tant qu'il ne sera pas arrivé chez les Banû Qurayzah !* » Certains ont compris qu'il ne fallait

1. Rapporté par Ibn Hishâm (3/253, 254) et Al-Bayhaqî dans Dilâl an-nubuwwâh (4/23, 24).

2. Rapporté par Ibn Hishâm (3/255).

pas tarder et s'y rendre au plus vite : ils ont accompli la prière médiane à son heure. D'autres ont pris la recommandation à la lettre et n'ont prié qu'après être arrivés sur le territoire Banû Qurayzah, le temps de la prière s'étant largement écoulé. Le Prophète ﷺ n'a blâmé ni les uns ni les autres, et aucun compagnon ne fut sanctionné.

Ce récit contient une indication importante sur un élément juridique majeur, à savoir l'appréciation du principe de désaccord dans les affaires de divergence et le fait de considérer chacun des contradicteurs comme excusé et récompensé. Notons que l'ijtihâd, dans la déduction des règles juridiques, utilise ce principe pour établir les lois, car il est impensable voire inimaginable d'interdire les interprétations qui se forment sur une conviction ou un jugement.

Ainsi, toute tentative visant à faire taire les divergences d'opinion est vaine et s'oppose à la sagesse divine. Cela n'est pas envisageable dès lors que chacune d'elles renferme potentiellement une part de vérité. Ce récit apporte la preuve que les interprétations formulées par les Compagnons n'ont pas fait l'objet de critiques et que le Prophète ﷺ n'a fait de reproches ni envers les musulmans qui prenaient les injonctions du Coran et de la Sunnah à la lettre, ni envers ceux qui déterminaient leur opinion selon le sens et les objectifs voulues par ces injonctions. D'après une tradition prophétique, les uns comme les autres seront récompensés pour leurs actions même si leurs conclusions sont erronées car il y sont parvenus de bonne foi. En effet, le Prophète déclara : « *Celui qui fournit un effort de réflexion et qu'il voit juste, sera doublement récompensé. S'il se trompe, il aura néanmoins une récompense pour l'effort qu'il a fourni* ».

Ainsi, lorsque les Compagnons ont pris part à l'expédition des Banû Qurayzah, certains ont pris l'interdiction à la lettre considérant qu'aucune prière ne devra être accomplie avant d'arriver sur le territoire en question, cela concernerait la prière médiane et celles qui suivraient. Dès lors, ils ne sont plus soucieux de dépasser les temps impartis sans effectuer de prières.

Observons à ce sujet, le commentaire d'al-Ḥâfiẓ ibn Ḥajar : « Ce récit n'affirme pas que tout mujtahid (qui fournit un effort de réflexion) est juste dans son jugement, mais plutôt qu'il n'y a pas de reproche à faire à celui qui fait de son mieux pour interpréter de bonne foi et cherche à se prémunir d'une erreur. Ainsi, certains compagnons ont retardé la prière parce qu'ils ont donné la prépondérance à l'interdiction de ne prier pas

en dehors du territoire et justifié qu'il s'agissait d'un ordre de guerre. Leur vision s'inspirait de l'expérience précédente, lors des affrontements dans les tranchées, lorsque les impératifs de guerre les avaient empêchés de prier à l'heure. D'autres n'ont pas considéré l'interdiction au sens strict et l'ont interprétée comme une allusion à les exhorter à se rendre au plus vite chez les Banû Qurayzah. Si les uns ou les autres avaient commis une erreur, le Prophète ﷺ les aurait repris voire sanctionnés. Or, il ne fit de reproches à personne. Depuis lors, la majorité des savants ont affirmé qu'un mujtahid ne pouvait être blâmer pour ses conclusions.

14. Le partage du Butin suite à l'expédition des Banû Qurayzah et l'entrée en l'islam de Rayhânah bint 'Amr

a. Le partage du Butin des Banû Qurayzah

Pour les combattants musulmans, l'heure de la distribution du Butin était arrivée. Les Banû Qurayzah laissaient derrière eux toutes sortes de biens. Leur armement comprenait : mille cinq cents épées et l'équivalent en boucliers ; mille lances, et trois cents armures. Leurs forteresses abritaient une source d'eau, une réserve de vin stockée dans des jarres, et un bétail important de moutons, brebis et chameaux. Ajouté à cela, les biens mobiliers et leurs équipements d'intérieur constituaient une part importante du Butin.

Après prélèvement du cinquième légal, le Prophète ﷺ distribua la prise de guerre entre les combattants anṣâr et muhâjirûn ayant participé à l'expédition. Les cavaliers recevaient trois parts : une pour eux et deux pour l'entretien de leurs chevaux ; les fantassins une part.

Pour ce qui est du vin, il fut entièrement renversé. Puis, le Prophète ﷺ remit à leurs héritiers la part des deux compagnons tués lors de l'expédition : Kallâd ibn Suwayd suite à une meule que lui avait jetée une femme juive, et un autre compagnon qui trouva la mort durant le siège des Banû Qurayzah. Le Prophète ﷺ en fit également profité les femmes qui avaient activement participées à l'effort de guerre telles que : Şafiyyah bint 'Abd al-Muṭalib, Oum 'Umârah, Oum Sulayṭ, Oum 'Allâ, as-Sumayrâ' bint Qays, ainsi qu'Oum Sa'd ibn Mu'âdh.

Les terres et les habitations furent partagées entre les muhâjirûn. En contrepartie, le Prophète ﷺ leur ordonna de restituer l'ensemble des propriétés et des palmeraies que les anṣâr mirent à leur disposition lors-

qu'ils les accueillirent à leur émigration. Dieu mentionne dans le Coran l'acquisition de ces terres :

« Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez pas foulée. Et Allah est Omnipotent. » Al-Aḥzab (Les Coalisés) : 27

D'après le Pr. Mohammad Darwazah : « Certains exégètes ont interprété « une terre que vous n'aviez pas foulée » comme l'annonce d'une prochaine victoire. Nous disons pour notre part qu'il s'agit d'une terre qui appartenait aux Banû Qurayzah situées à l'extérieur de Médine, à une distance plus ou moins éloignées de leurs forteresses, que les musulmans n'avaient pas encore foulées et qui leurs échues en Butin. »

Le Prophète ordonna que les captifs qui lui revenaient – en dehors de Rayḥānah bint 'Amr – soient envoyés au Najd sous la direction de Sa'd ibn 'Ubādah, et au Shām sous celle de Sa'd ibn Zayd où il se seraient vendus. Avec leur prix, les musulmans achetèrent des chevaux et des armes en prévision des futures conflits.

b. L'entrée en islam de Rayḥānah bint 'Amr

Parmi les captives figurait Rayḥānah bint 'Amr b. Khināqah, une femme issue des Banû 'Amr de la tribu des Banû Qurayzah. Elle échut en partage au Prophète ﷺ qui, dans un premier temps, la remit à sa tante Oum Mundhir bint Qays. Le Prophète ﷺ lui proposa ensuite de l'épouser si elle acceptait l'islam, mais elle refusa car elle souhaitait rester fidèle à sa religion. Cependant, il ne s'écoula pas longtemps avant qu'elle annonce son entrée en islam. Lorsque la période légale permettant de s'assurer qu'elle n'était pas enceinte fut écoulée, le Prophète ﷺ lui offrit de la libérer et de la prendre pour épouse mais elle choisit de rester sa captive.

15. L'arme médiatique utilisée pendant la bataille des Coalisés

Les poètes parmi les Compagnons ont combattu sur le terrain médiatique lors de cette bataille en composant des vers élogieux mettant en scène la résistance des musulmans. Parmi ces poèmes, citons quelques extraits des compositions de Ka'b ibn Mâlik :

« Qu'avons-nous rencontré ? demanda une femme. Si seulement elle avait été témoin, elle aurait vu combien nous avons résisté. »

Notre patience, nous la devons à Dieu. En Lui nous plaçons notre confiance.

Nous avons avec nous le Prophète de vérité. Grâce à lui, nous l'emportons devant l'humanité.

Nous combattons un groupe de gens, injustes et ingrats. Qui observe l'hostilité.

Mais s'ils se dressent contre nous, nous ripostons avec rapidité.

Parés de nos armures, protégés comme le fourreau protège son épée ! »

Ou encore :

« Nous porterons secours à Dieu et à Son Messenger, en nous montrant sincères et dévoués,

Afin que les habitants de la Mecque apprennent ainsi que leurs confédérés,

Que Dieu est l'Allié des croyants et qu'Il n'a pas d'associé.

Vous avez tué Sa'd et commis l'insensé, mais Dieu est au-delà de ce que vous pouvez,

Il l'accueillera dans de beaux Jardins établis pour les pieux.

Il vous a repoussé et chasser de nos lieux. Déçus, vous n'avez rien obtenu.

Vous étiez sur le point de vous faire ravager, chahutait par ce vent,

Sous lequel, aveuglés, vous tentiez d'échapper. »

Face aux attaques de 'Abd Allah ibn az-Ziba'râ, Ka'b ibn Mâlik composa un long poème dont voici un extrait :

« Des exhortations de la part de notre Seigneur, grâce auxquelles nous nous orientons,

Au discours éloquent ; aux promesses généreuses.

Lorsqu'elles nous sont exposées, nous éprouvons le désir de les réciter ;

Révéleres aux motifs que nos agresseurs considèrent interdit ;

Que les doués de sagesse accueillent avec intelligence.

Sakhînah s'est présentée, affirmant qu'elle vaincra son Seigneur.

Son Seigneur la vaincra car de tous les vainqueurs, le Seigneur est Celui qui triomphe ! »

D'après Ibn Hishâm, Malik ibn Ḥuyayy b. 'Ubbâd b. 'Abd Allah b. az-Zabîr

lui rapporte que lorsque Ka'b ibn Mâlik a composé le vers :

« Son Seigneur la vaincra car de tous les vainqueurs, le Seigneur est Celui qui triomphe ! »

Le Prophète ﷺ lui dit : « Ô Ka'b ! Sache que Dieu t'a remercié d'avoir dit cela'. »

* * * *

1. Ibn Hishâm (3/273)

CHAPITRE 12

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ENTRE LA BATAILLE DES COALISÉS ET AL-HUDAYBIYAH

PARTIE 1

Le mariage du Prophète avec Zaynab bint Jahsh

En parallèle à la poursuite des expéditions militaires, à la construction de l'état et à l'expansion de son influence dans la péninsule arabique, la Législation de l'islam et l'édification sociale s'engageaient sur la voie de la finalisation.

La Loi islamique abolissait ainsi les coutumes de l'ignorance et renforçait, à ce stade, l'obligation de l'observance de la Révélation.

Le mariage du Messenger d'Allah ﷺ s'inscrit dans cette stratégie de progression, et il renferme des sagesses et des enseignements utiles, dont le bien-fondé s'est avéré à travers les âges.

Voici donc le récit du mariage de la Mère des croyants Zaynab bint Jahsh, qu'Allah l'agrée.

1. Son nom, sa généalogie :

Zaynab bint Jahsh b. Ri-âb b. Ya'mar Al-Asadiyah, sœur de Abd Allah b. Jahsh et de Hamnah bint Jahsh, qu'Allah les agrée tous.

Sa mère se nommait Umaymah bint Abd Al-Muṭalib b. Hâshim b. 'Abd Manaf b. Qusay, et elle était une des tantes du Prophète ﷺ.

Hamzah b. Abd Al-Muṭalib était le frère de Zaynab.

On rapporte également que son nom avant l'islam était Burrah, et que le Messenger ﷺ la rebaptisa Zaynab, tandis qu'on la surnommait Oum Al-Hakam.

Elle comptait parmi les premières personnes qui avaient émigré vers Médine. Zaynab était une femme désintéressée, dévote et très généreuse.

‘Aïcha, qu’Allah l’agrée, a rapporté d’elle ce qui suit :

Un jour, l’Envoyé d’Allah ﷺ nous dit : *“celles qui parmi vous me rejoindra la première (au Paradis) est celle dont les mains sont les plus longues”*. Les femmes du Prophète ‘Aïcha comparèrent alors les longueurs de leurs mains. Elles constatèrent que celles de Zaynab, qui exerçait une activité manuelle et qui dépensait ses biens en aumônes, étaient les plus longues.¹

La Mère des croyants n’a pas tari d’éloges à son sujet. Elle affirmait que Zaynab sur le plan de la bienfaisance, de la pratique religieuse, de la piété, de la sincérité ne possédait pas son égale parmi les femmes. ‘Aïcha l’a décrite aussi comme une personne qui honorait ses liens de parenté, qui faisait preuve de générosité et d’abnégation dans les tâches et les bonnes actions qu’elle accomplissait pour Allah. Elle lui reprochait toutefois sa sévérité qui l’entraînait parfois dans de passagers sursauts de colère².

2. Le mariage de Zaynab avec Zayd b. Hârithah, qu’Allah l’agrée :

Le Prophète ﷺ veillait toujours au sein de la Communauté, à faire disparaître les coutumes héritées de l’époque de l’ignorance (Jâhiliya) qui imposaient des clivages sociaux. Les gens devaient ainsi apprendre la signification de l’égalité entre les individus, qui comme l’a dit le Messenger ﷺ, les rendaient tous semblables aux dents d’un peigne, sans distinction autre que celle de la piété et de la vertu.

Ceux qu’on appelait dans la société arabe de l’époque les mawâlî constituaient une couche sociale inférieure à celle des hommes libres, car ils étaient des esclaves affranchis.

Zayd b. Hârithah appartenait à cette couche sociale, après que le Prophète ﷺ l’eut affranchi et adopté comme fils (avant l’islam).

Après l’avoir libéré, l’Envoyé d’Allah ﷺ voulait le marier à une femme de rang des Banû Asad : sa cousine Zaynab bint Jahsh. Le Muṣṭafâ ﷺ cherchait ainsi par la même occasion à défier l’ordre social établi en commençant par sa famille. Ces conventions sociales restaient très rigides et bien ancrées, et seul un exemple concret encouragé par le Muṣṭafâ ﷺ pouvait contribuer à les abolir. La Ouma pourrait alors ainsi transférer l’exemple à suivre sur le modèle prophétique, et par la suite l’humanité entière en ferait de même.

Ajoutons également que ce mariage de Zayd avec Zaynab allait constituer

1. Al-Boukhârî (1420) ; Mouslim (2452).

2. Mouslim (2442) ; Nassâï (7/64-66).

le point de départ d'une autre évolution sur le plan législatif ; elle sera tout aussi importante pour le maintien de l'équilibre, et la sauvegarde de la famille. Mais à ce stade du récit, cette perspective n'apparaît pas encore.

Le Messager d'Allah ﷺ se rendit alors chez Zaynab bint Jahsh, qu'Allah l'agrée, afin de lui demander d'épouser son fils adoptif Zayd b. Hârithah. Mais cette dernière manifesta son refus. Le Prophète ﷺ insista malgré l'opposition de cette dernière qui lui dit : « Ô Messager d'Allah, veux-tu que je t'épouse contre mon gré ?! ». Tandis qu'ils étaient encore en discussion, Allah a révélé à Son Envoyé ce verset :

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. » Al-Ahzab (Les Coalisés) : 36

Zaynab demanda alors au Prophète ﷺ : « Ô Envoyé d'Allah, souhaites-tu vraiment que je t'épouse ? », « Oui », répondit ce dernier. « Dans ce cas, je ne désobéirai pas au Messager d'Allah, et j'épouserai Zayd », conclut-elle.¹

Notons qu'à l'époque durant laquelle Zayd se maria avec Zaynab, on l'appelait encore Zayd fils de Mohammad.

Le fils adoptif du Prophète ﷺ épousa donc Zaynab à laquelle il offrit en dot dix dinars d'or, soixante pièces d'argent (dirham), un voile, une robe, une tunique ainsi qu'une cinquantaine de muids d'aliments et dix autres de dates.

3. Le divorce de Zaynab, qu'Allah l'agrée :

La sagesse d'Allah ﷻ voulut que la mésentente des deux époux rende leur union insupportable. Zayd qui avait déjà fait part au Messager ﷺ de ses soucis conjugaux se résolut alors à quitter Zaynab. Mais le Prophète ﷺ l'enjoignait à ne pas rompre cette union et à respecter les prescriptions divines concernant la bonté envers son épouse.

Finalement, le destin sépara Zayd de sa femme et le divorce mit fin à ce mariage qui dura près d'une année. L'érudit et exégète Ibn Kathîr a confirmé cela en ces termes : « Zaynab resta l'épouse de Zayd durant près d'un an, avant que les disputes ne conduisent ce dernier à se plaindre de son

1. Tabarî dans son tafsîr (11/22) .

épouse auprès du Messenger d'Allah ﷺ. Mais l'Envoyé ﷺ lui répondait alors : *crains Allah, ô Zayd et ne quitte pas ta femme* ».¹

Toutefois, la noblesse de caractère de Zayd ne lui autorisait plus à poursuivre sa vie conjugale avec Zaynab, qu'il savait ne pouvoir rendre heureuse. Il ressentait cette union comme une source de chagrin pour elle. La séparation s'imposait donc afin de mettre fin à la douleur de sa conjointe. En effet, Zaynab n'avait pas trouvé l'apaisement et la sérénité qu'aurait dû lui procurer ce mariage.

C'est ainsi que cette union, entre Zayd b. Hârithah et Zaynab bint Jahsh, prit fin sans que cette séparation ne fût influencée par l'entourage. Zayd avait pris seul cette décision, alors que le Prophète ﷺ de son côté l'encourageait à ne pas le faire.

Ibn Kathîr dans son tafsîr fait allusion à certaines narrations sur les causes de ce divorce, rapportées par Ibn Abû Hâtîm et Ibn Hajar, qui restent totalement infondées et qu'il n'a même pas jugé opportun de mentionner.

4. La sagesse que renferme le mariage du Messenger d'Allah ﷺ avec Zaynab, qu'Allah l'agrée :

La coutume de l'adoption telle que pratiquée par les Arabes de l'époque demeurait largement reconnue et bien ancrée chez eux. La remettre en cause et effacer ses stigmates restait chose difficile.

D'ailleurs, ces pratiques adoptives étaient maintenues dans les débuts de l'islam à La Mecque et jusqu'à la période médinoise. Puis Allah, exalté soit-Il, a révélé les versets qui proclament que la filiation réelle des enfants adoptés n'est pas celle que la coutume leur attribue. Par conséquent, cette paternité supposée que les usages de l'époque soutenaient n'était que pure allégation, que la réalité contredisait :

« Allah n'a pas placé à l'homme deux cœurs dans sa poitrine. Il n'a point assimilé à vos mères vos épouses [à qui vous dites en les répudiant] : « Tu es [aussi illicite] pour moi que le dos de ma mère. » Il n'a point fait de vos enfants adoptifs vos propres enfants. Ce sont des propos [qui sortent] de votre bouche. Mais Allah dit la vérité et c'est Lui qui met [l'homme] dans la bonne direction. » Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 4

Après cela, le noble Coran enjoint, dans un esprit de vertu et d'équité, de restituer aux enfants adoptifs leur véritable filiation et lignage :

1. Ahmad; Tirmidhî (3212).

« Appelez-les du nom de leurs pères : c'est plus équitable devant Allah. Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez-les comme vos frères en religion ou vos alliés. Nul blâme sur vous pour ce que vous faites par erreur, mais (vous serez blâmés pour) ce que vos cœurs font délibérément. Allah, cependant, est Pardonneur et Miséricordieux. » Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 5

Abd Allah b. 'Umar, qu'Allah l'agrée ainsi que son père, a rapporté ce qui confirme ce changement : « Nous appelions Zayd b. Harîthah, le serviteur affranchi du Messenger d'Allah, Zayd fils de Mohammad. Puis nous cessâmes de le faire lorsqu'Allah révéla : « Appelez-les du nom de leurs pères : c'est plus équitable devant Allah [...]. »

Allah, exalté soit-Il, n'a toutefois pas autorisé que l'on attribue faussement à une personne un nom d'adoption, même lorsque le nom du vrai père restait inconnu. Dans cette situation, l'enfant (ou l'adulte) adopté demeurerait tout simplement un frère ou un ami au sein de la communauté musulmane : *« Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez-les comme vos frères en religion ou vos alliés. »*

Ce verset confirme que l'appartenance communautaire reste la meilleure compensation pour ces personnes sans lignage connu, et qu'à défaut d'être nommés untel fils d'untel, ils sont considérés comme les alliés et amis d'untel.

Ainsi tous les croyants, de père connu ou inconnu, sont tous réunis dans la fraternité islamique qui demeure le lien le plus important.

Après cette Révélation le Messenger d'Allah ﷺ s'adressant à Zayd lui dit : « *Tu demeures Zayd, notre frère et notre allié* »¹, c.-à-d. notre frère en islam et notre allié, comme Allah l'a dit dans le noble Coran : « *Les croyants sont des frères. Établissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde.* » Al-Hujurât (Les Appartements) : 10

Notons que d'autres Textes abordent cette question de la filiation d'un autre point de vue. Ainsi ces derniers énoncent l'interdiction formelle de revendiquer sciemment un faux lignage.

Dans ce que rapportent Al-Boukhârî et Mouslim, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « *Celui qui revendique un faux lignage ou une fausse alliance récoltera la malédiction d'Allah, de Ses Anges et de tous les hommes ; et Allah n'acceptera rien de tout ce qu'il aura accompli* ».²

1. Ahmad (1/98 et 115), d'après 'Ali b. Abû Tâlib ; Al-Boukhârî (n° 2699) d'après Al-Barâ.

2. Al-Boukhârî (1870) ; Mouslim (1370).

Précisons à ce propos que la Loi islamique ne considère comme légitime que la revendication de lignage d'un individu qui est né d'une relation licite (avec épouses ou esclaves). Ainsi l'islam déclare irrecevable toute filiation proclamée par un enfant adultérin.

La Tradition prophétique suivante confirme ce verdict : *« l'enfant est affilié au lit, et les pierres sont pour le fornicateur marié »*.¹

Après avoir établi le verdict qui interdit de revendiquer faussement une filiation selon les termes mentionnés ci-dessus, la Révélation se poursuit et expose l'absolution pour la faute involontaire et la sanction de la transgression intentionnelle :

« Nul blâme sur vous pour ce que vous faites par erreur, mais (vous serez blâmés pour) ce que vos cœurs font délibérément. Allah, cependant, est Pardonneur et Miséricordieux. » Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 5

Le blâme, qui ici désigne le péché, reste donc écarté de tout contrevenant qui agirait par erreur et méprise, et qui malgré ses efforts honnêtes et intègres se rendrait coupable de cette faute grave ; ou qui par oubli proclamerait une fausse filiation. En revanche, celui qui accomplirait cet acte sciemment et de façon délibérée encourt le blâme et commet un péché.

Comme déjà évoquée plus haut, la coutume d'adoption selon le modèle jahiliyen constituait alors une réalité sociale qui s'était bien enracinée au fil du temps. Le mariage du Messenger d'Allah ﷺ avec Zaynab a eu pour vocation d'abolir par l'exemple pratique et non simplement en théorie, ces mauvais usages tenaces.

La sagesse que renferme cet évènement de la vie prophétique apparaît donc clairement, et Allah dans le noble Coran l'a d'ailleurs soulignée, par cette Parole :

« Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfait, tout comme toi-même tu l'avais comblé : « Garde pour toi ton épouse et crains Allah », et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte. Puis quand Zayd eut cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté. » Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 37

1. Al-Boukhârî (6818) ; Mouslim (1458).

Certains détracteurs mécréants et autres égarés, parmi les ignorants qui les écoutent, ont accordé foi à des récits infondés. Ces narrations douteuses soutiennent que le Messager d'Allah ﷺ s'était épris de Zaynab après son mariage avec Zayd. Ce dernier apprenant cela aurait alors répudié sa femme afin que le Prophète ﷺ puisse l'épouser, ce qui est naturellement totalement faux.

Cette allégation a fait l'objet d'une réfutation à sa base par l'imam Ibn Al-'Arabî qui a écrit :

Quant à l'affirmation selon laquelle le Messager d'Allah ﷺ se serait épris de Zaynab après avoir porté sur elle un regard, elle ne possède aucun fondement. En effet, le Prophète côtoyait régulièrement cette femme, à l'époque où le voile n'avait pas encore été prescrit. Comment admettre, dans ces conditions que malgré leurs contacts mutuels fréquents, le Messager ﷺ n'ait éprouvé de tels sentiments à l'égard de Zaynab qu'après le mariage de cette dernière ? Une âme aussi intègre que celle du Prophète ﷺ ne pouvait assurément pas se compromettre par une telle relation malsaine. Allah n'a-t-Il pas ordonné à Son Envoyé : « *Et ne tends point tes yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme décor de la vie présente, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah fournit (au Paradis) est meilleur et plus durable.* »
Tâ-Hâ : 131

Concernant le passage du verset : « *et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public* », il fait référence au fait que Mohammad savait qu'il devrait épouser Zaynab. C'est effectivement ce qu'Allah a dévoilé par la suite, en décrétant ce mariage. Si par conséquent, le Prophète avait dissimulé de tels sentiments à l'égard de Zaynab, ce sont ces derniers qu'Allah aurait dévoilé et qui auraient été rendus publics. Cela aurait confirmé ce qu'Allah a annoncé : ce qu'Allah allait rendre public. Mais étant donné que ce ne fut pas le cas, nous pouvons donc affirmer avec certitude que le secret que gardait le Messager était son mariage avec Zaynab. Cela réfute donc la fiction qu'ont forgée les égarés.

La méthode coranique qui visait à abolir les coutumes antéislamiques liées à l'adoption et ses conséquences reposait sur une approche pratique. Elle s'appuyait sur l'exemple que devait donner celui qui représentait le modèle à suivre dans la société, à savoir le Messager ﷺ. Allah, le Puissant, le Sage, a donc dans cette optique, ordonné au Prophète ﷺ d'épouser Zaynab.



5. Le récit du mariage du Prophète ﷺ avec Zaynab et les enseignements à tirer :

Le délai de viduité de Zaynab après sa répudiation par Zayd était arrivé à échéance. Ce dernier à la demande de l'Envoyé d'Allah ﷺ se rendit auprès d'elle pour lui faire part des intentions du Prophète ﷺ de l'épouser.

L'ex-mari de Zaynab trouva cette dernière en train de faire lever une pâte. En la voyant, le souvenir de leur séparation lui compliqua la tâche au point qu'il dut détourner son regard d'elle. Lui tournant le dos, et gardant ses distances, il l'interpella en ces termes : « Ô, Zaynab, réjouis-toi, car le Messager d'Allah ﷺ m'envoie t'annoncer qu'il souhaite t'épouser. » Je ne ferai rien avant d'avoir accompli la prière de consultation », répondit cette dernière. Elle se leva alors pour prier.

Plus tard, la Révélation confirma que ce mariage devait avoir lieu. Le Prophète ﷺ se rendit chez Zaynab, et entra dans sa demeure sans même s'annoncer. L'Envoyé ﷺ avait apporté une dot composée de quatre cents dirhams qu'il remit à cette dernière¹. L'union fut célébrée en l'an cinq de l'Hégire selon ce que la majorité des rapporteurs a transmis. Al-Bayhaqî soutient quant à lui que le mariage eut lieu après le conflit avec les Banû Quraydhah.

L'Envoyé d'Allah ﷺ organisa un grand repas pour ses noces avec Zaynab pour lequel il égorga un mouton. Il demanda à Anas d'y inviter tous ceux que ce dernier croiserait sur son chemin. Ce même Compagnon a rapporté : « De tous les repas de noces du Prophète ﷺ, le plus copieux restait celui de Zaynab pour lequel on égorga un mouton »².

C'est ainsi que sur ordre d'Allah, le Messager ﷺ épousa Zaynab bint Jahsh, qu'Allah l'agrée, après son divorce avec Zayd et le délai de viduité en vigueur.

Ce que le noble Coran relate de cette union, ainsi que des événements qui l'ont jalonnée, nous fournit des enseignements dont plusieurs ont été évoqués un peu plus haut. Dans ce qui suit, nous en indiquerons d'autres.

La personne que le Prophète ﷺ choisit pour transmettre sa demande de mariage à Zaynab n'était autre que son premier mari Zayd b. Hârithah, qu'Allah l'agrée. On peut imaginer que ce choix n'était pas anodin. En ef-

1. Ahmad (3/195); Mouslim (1428/87); Nassâï (6/79).

2. Al-Boukhârî (5168); Mouslim (1428/90).

fet, cela constituait un moyen de faire taire la rumeur d'un divorce forcé, que Zayd n'aurait pas souhaité, et qui laissait entendre que ce dernier éprouvait encore des sentiments pour Zaynab.

Ibn Hajar a écrit à ce sujet : « [...] cela constituait le moyen le plus judicieux, car en demandant à l'ex-époux d'introduire le nouveau prétendant, les rumeurs de contrainte étaient écartées. En outre, cela permettait par la même occasion de s'assurer que Zayd n'éprouvait plus de sentiments à l'égard de Zaynab ».

Les faits liés à cette demande comportent une autre leçon sur le thème des relations entre anciens époux. Ils nous signalent que les discordes et la séparation d'un couple ne doivent pas empêcher les deux ex-partenaires de respecter les obligations de la fraternité islamique. C'est l'exemple que nous donne Zayd, qui malgré ses disputes avec Zaynab s'est présenté en personne chez cette dernière pour lui transmettre la demande du Prophète ﷺ, avec enthousiasme, de surcroît : « *Réjouis-toi Zaynab !* ».

Concernant le verset révélé au sujet du mariage de Zaynab¹, on remarquera le ton de reproche dont il est empreint à l'égard de l'attitude du Messager ﷺ. Rappelons que ce dernier exhortait Zayd, qui se plaignait de sa situation conjugale, à ne pas se séparer de son épouse. Le Prophète ﷺ rappelait à son fils adoptif les exigences de la piété en matière de bien-séance dans les relations maritales. Mais l'Envoyé d'Allah ﷺ dissimulait ce qu'Allah lui avait déjà annoncé : le divorce de Zayd et son futur mariage avec Zaynab. Ce verset critique les appréhensions du Messager ﷺ vis-à-vis de la réaction des gens à l'annonce éventuelle de son mariage avec l'ex-épouse de son fils adoptif.

On a rapporté d'Anas b. Malik, qu'Allah l'agrée, ce commentaire au sujet de la révélation de ce verset : « Zayd b. Hârithah faisait part de ses soucis conjugaux au Prophète, mais ce dernier lui répondait : *"crains Allah (c.-à-d. sois bienveillant envers ton épouse) et ne la répudie pas"*. Anas a ajouté : si le Messager d'Allah s'était permis de dissimuler quelque chose de la Révélation, il aurait caché ce verset »².

On a transmis également le même dire de la part de "Aïcha, qu'Allah l'agrée : « Si Mohammad ﷺ s'était autorisé à dissimuler la Révélation, c'est ce verset qu'il aurait caché :

1. Note du traducteur : Al-Ahzâb (Les Coalisés), v. 37 : [...] et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui reste plus digne de ta crainte.

2. Al-Boukhârî (7420).

« Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfait, tout comme toi-même tu l'avais comblé : « Garde pour toi ton épouse et crains Allah », et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte. Puis quand Zayd eut cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté. » Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 37.¹

Le shaykh Abd Rahman Sa'dî, qu'Allah lui fasse miséricorde a commenté le verset ci-dessus dans son exégèse coranique, où il a écrit :

« Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfait, tout comme toi-même tu l'avais comblé [...], celui auquel Allah a prodigué Ses bienfaits (Zayd) et envers lequel toi-même (Mohammad) tu t'es montré bienveillant. Tu l'as ainsi affranchi, guidé et instruit, et lorsqu'il venait te consulter sur son mariage tu lui recommandais sincèrement ce qui demeurerait dans son intérêt, mettant de côté tes propres penchants. Ainsi, Mohammad, tu lui disais : ne répudies pas ton épouse, montre-toi patient envers elle, et crains Allah en toute chose, et en particulier dans tes relations avec ta conjointe. Car la piété engendre la patience et l'affermir. (Puis Allah a ajouté) : et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public, ce que tu dissimulais Mohammad était le fait que si Zayd divorçait de Zaynab, tu devrais l'épouser à ton tour. »²

Sayyîd Qutb, qu'Allah lui fasse miséricorde, explique quant à lui dans fîz-zîlâlil-qur-ân (à l'ombre du Coran) :

« [...] que le Messager ﷺ n'osait pas dévoiler ce qu'Allah allait bientôt rendre public, à savoir ce qu'Il avait décrété. Il ne s'agissait cependant pas d'une prescription formelle de la part d'Allah, auquel cas le Prophète ﷺ n'aurait pas hésité à l'exécuter ou n'aurait même pas tenté de l'ajourner. L'Envoyé d'Allah ﷺ l'aurait au contraire rendu public sans attendre et sans se préoccuper des conséquences liées à cette annonce. Toutefois, cela n'empêche pas le fait que le Messager d'Allah ﷺ ait pu aussi éprouver, dans ces circonstances, une certaine appréhension au sujet des réactions populaires. Finalement, le décret d'Allah survint au moment opportun, et Zayd répudia Zaynab. À ce moment-là, aucun des deux ex-conjoints n'envisageait les conséquences de leur séparation et le bouleversement

1. Ahmad (6/241); Mouslim (177/288); Tirmidhî (3208).

2. Tafsîr s-Sa'dî (3/154).

qu'elle provoquerait. En effet, selon la coutume qui dominait à l'époque, Zaynab ex-épouse de Zayd, fils adoptif du Prophète ﷺ, ne pouvait épouser son ex-beau-père. »¹

Ce verset 37, de la sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés), met à l'honneur Zayd b. Hârithah d'une façon unique, car il reste le seul Compagnon dont le Noble Coran cite le nom.

Suhaylî a proposé le commentaire suivant par rapport à ce fait singulier :

« Avant la nouvelle prescription [...] et attribuez-leur le nom de leur père, on appelait Zayd le fils de Mohammad ﷺ. Ce dernier en éprouvait une grande fierté, jusqu'à ce que l'interdiction coranique le prive de cet honneur, ce qui avait causé chez lui une certaine déception. Mais Allah, exalté soit-Il, pour le réconforter lui a accordé une distinction particulière, qu'Il n'a consentie à personne d'autre parmi les Compagnons de Son Messager ﷺ. Ainsi Allah l'a expressément nommé dans Son Noble et Sage Coran [...] puis quand Zayd eut cessé toute relation avec elle. Les fidèles prononceront donc son nom, au fil des âges, lorsqu'ils réciteront le Noble Coran. Voilà comment Allah a réconforté les sentiments de Zayd et compensé l'honneur perdu de sa filiation avec l'Envoyé d'Allah ﷺ.

Pour se faire une idée de la joie qu'a ressentie Zayd après qu'Allah l'a cité dans Son Livre, considérons ce qu'a rapporté Ubayy b. Ka'b sur sa réaction lorsque le Prophète ﷺ lui annonça : « *Allah m'a ordonné de te réciter cette sourate* ». Ce dernier lui demanda alors : ô Envoyé, vraiment Allah a mentionné mon nom ?! Puis il fondit en larmes² ».

Cette joie intense qui fit jaillir les sanglots de Ka'b avait pour origine la simple mention par Allah de son nom.

On peut alors se faire une idée de la joie de Zayd dont le nom sera psalmodié par tous ceux qui réciteront le Noble Coran jusqu'à la fin des temps, ainsi que par les gens du Paradis. Ce prénom conservera à jamais, auprès du Seigneur des mondes le statut particulier qu'Il lui a conféré. Car le noble Coran reste la Parole éternelle et incréée d'Allah, dont les nobles pages renferment ce nom : Zayd. Le Livre d'Allah qui renferme ces feuillets purs porte ce nom que les belles et fluides récitaions déclameront à jamais.

1. Fi z-zilâli-qur-ân (5/2869)

2. Al-Boukhârî (3809); Mouslim (799).

Enfin, notons que parmi les croyants, les seuls auxquels cet honneur a échu furent les prophètes et Zayd b. Hârithah. Cette faveur d'Allah compense ainsi l'honneur dont ce dernier avait été privé.¹

L'union du Messager d'Allah ﷺ avec Zaynab relève d'un ordre divin adressé au Muṣṭafâ ainsi que le Noble Coran le confirme : « [...] Nous te la fîmes épouser. » [Al-Ahzâb/Les Coalisés : 37].

Zaynab pouvait ainsi, à juste titre, éprouver de la fierté et se vanter de l'immense honneur qu'elle avait reçu. Elle ne s'en privait d'ailleurs pas comme l'atteste ce qu'a rapporté Anas : « Zaynab se targuait, devant les autres conjointes du Prophète d'avoir été mariée sur ordre d'Allah, émanant d'au-delà des sept cieux, tandis que le mariage de ses co-épouses avait été arrangé par leur famille ». Dans une version différente, Zaynab se vantait devant les autres femmes en disant : « Allah m'a marié au Prophète par Son ordre qui a émané des cieux »².

Là encore, nous pouvons considérer cet honneur particulier qui fut accordé cette fois-ci à Zaynab comme une rétribution pour avoir accepté, à la demande de l'Envoyé, d'épouser Zayd. On se souviendra, en effet, de ses réticences au départ. Elle ne consentit finalement que sur ordre de l'Envoyé ﷺ.

Le repas de noces pour le mariage de Zaynab a donné lieu à une manifestation miraculeuse. Le Prophète ﷺ invoqua Allah qui l'exauça, et Sa bénédiction permit de rassasier un grand nombre avec une faible quantité de nourriture.

C'est également durant ce repas que les versets prescrivant le hijâb (voile) et les règles liées à l'hospitalité furent révélés.

Selon Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée :

« Lorsque le Prophète ﷺ célébra ses noces (avec Zaynab), ma mère prépara une soupe qu'elle versa dans un récipient. Puis elle me dit : ô Anas, prends ce récipient avec toi et offre-le au Messager de ma part, en lui présentant mes salutations. Demande-lui d'accepter ce don modeste. Anas ajoute qu'il se rendit auprès de l'Envoyé pour lui transmettre les salutations de sa mère, accompagnées de la soupe qu'elle avait préparée pour lui. Il lui fit remarquer que c'était peu pour l'occasion. Le Muṣṭafâ ﷺ

1. Tafsîr al-qurtubî (14/194).

2. Al-Boukhârî (7420, 7421).

lui demanda de déposer le récipient et de partir pour réunir les convives, dont certains qu'il nomma, ainsi que toutes les personnes qu'Anas croiserait sur sa route. Le nombre d'invités atteint ainsi les trois cents personnes.

De retour chez le Prophète ﷺ, ce dernier dit : « *Apporte le récipient de ta mère Anas* ». Entre-temps, plusieurs convives s'étaient déjà regroupés dans les appartements du Messager ﷺ ainsi qu'à l'arrière de la Mosquée sous l'appentis (Suffah). Ce dernier les fit asseoir en cercle de dix et ordonna qu'on leur serve à manger un à un. Lorsqu'ils furent tous repus, on fit entrer un autre groupe de dix invités qui à leur tour mangèrent à satiété, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous fussent nourris. L'Envoyé d'Allah ﷺ dit alors à Anas : « *Tu peux reprendre ton vase désormais* ». En saisissant le récipient, à cet instant précis, le Compagnon eut l'impression qu'il était plus lourd que lorsqu'il l'avait apporté.

Durant ce repas de noces, plusieurs convives étaient restés assis et discutaient en présence du Messager ﷺ tandis que ses épouses leur tournaient le dos et faisaient face au mur. Le Prophète ﷺ semblait éprouver de la gêne et il sortit un moment. À son retour les invités qui étaient encore là, pressentirent l'embarras qu'ils causaient et se dirigèrent alors vers la sortie.

Anas rapporte ensuite que l'Envoyé ﷺ entra alors dans ses appartements et baissa le rideau. Puis il ajoute : alors que j'étais assis dans la pièce principale le Prophète réapparut peu de temps après pour annoncer qu'il venait de recevoir une Révélation. Il sortit alors de la maison pour la réciter aux gens à l'extérieur :

« Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite à un repas, sans être là à attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle, alors, entrez. Puis, quand vous aurez mangé, dispersez-vous, sans chercher à vous rendre familiers pour causer. Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédié), alors qu'Allah ne se gêne pas de la vérité. Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs; vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allah, ni jamais vous marier avec ses épouses après lui; ce serait, auprès d'Allah, un énorme péché ». Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 53.

Al-Ja'di dira plus tard qu'Anas lui a dit : je suis le premier à avoir entendu

1. Al-Ja'di b. Dînâr, Abû 'Uthmân Al-Yashkarî, Al-Basrî, il comptait parmi les disciples d'Anas.

et retenu ces versets. C'est à partir de cette Révélation que les femmes du Messager portèrent le voile.¹

Le Prophète ﷺ ordonna donc le voile à ses femmes conformément aux versets 53 et 54 de la sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés), dans lesquels Allah a prescrit :

« Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite à un repas, sans être là à attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle, alors, entrez. Puis, quand vous aurez mangé, dispersez-vous, sans chercher à vous rendre familiers pour causer. Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédié), alors qu'Allah ne se gêne pas de la vérité. Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs; vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allah, ni jamais vous marier avec ses épouses après lui; ce serait, auprès d'Allah, un énorme péché. 54. Que vous divulguiez une chose ou que vous la cachiez, Allah demeure Omniscient ».

Notons au passage que cette Révélation des versets qui prescrivent le hijâb confirmait l'opinion de 'Umar, qu'Allah l'agréa. Ainsi l'imam Al-Boukhârî a recensé dans son Sahîh d'après Anas, qu'Ibn Al-Khaṭṭâb dit un jour au Messager ﷺ : « Ô Envoyé d'Allah, tu reçois chez toi les gens pieux, mais aussi les moins vertueux. Ne devrais-tu pas ordonner à tes épouses de se voiler ? ». C'est après cela qu'Allah révéla le verset du hijâb.²

Cette Révélation qui instaura le voile aux épouses du Prophète ﷺ visait à protéger leur personne du regard des étrangers. En outre, tout échange ou contact, même verbal, ne pouvait se faire que par séparation d'un rideau. Les pères, les fils et les proches demandèrent alors au Messager d'Allah ﷺ, si ce verdict les concernait. Allah révéla alors :

« Nul grief sur elles au sujet de leurs pères, leurs fils, leurs frères, les fils de leurs frères, les fils de leurs sœurs, leurs femmes [de suite] et les esclaves qu'elles possèdent. Et craignez Allah. Car Allah est témoin de toute chose ». Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 55.

Dans le prolongement de ces règles de bienséance, le noble Coran a prescrit aux Mères des croyants d'autres usages lorsqu'elles s'adressent aux hommes et concernant leurs sorties :

1. Mouslim (1428/94); Tirmidhî (3218).

2. Al-Boukhârî (4790).

« Ô femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jâhiliyah). Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et veut vous purifier pleinement ». Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 55

Cela dit, la majorité des exégètes soutiennent que ces versets qui interpellent directement les femmes du Messager ﷺ s'adressent aussi à toutes les musulmanes. Les épouses du Prophète ﷺ y sont mentionnées, à titre d'exemple, en raison de leur mérite, de leur rang et de leur statut particulier.

L'imam Qurtubî a écrit sur ce passage, le commentaire suivant :

« Ce verset confirme l'obligation pour les femmes de tenir leurs demeures. Bien que le passage s'adresse aux femmes de l'Envoyé d'Allah ﷺ, ses implications s'appliquent à toutes les autres croyantes. Cela constituerait la norme même s'il n'existait pas d'autres Textes le confirmant. Or, la Sharī'ah renferme une foule d'autres Textes qui invitent les femmes à éviter de sortir de chez elles si ce n'est par nécessité, selon les conditions et modalités mentionnées ailleurs ».¹

Effectivement, le noble Coran détaille les préceptes liés à la tenue des femmes musulmanes. De même qu'Il ordonne la pudeur et la chasteté, Il interdit aux croyantes l'exhibitionnisme et l'étalage de leurs attraits physiques : le cou, la poitrine, les jambes, etc. Ces parties du corps de la femme ne doivent rester visibles que pour les proches parents.

La sourate An-Nûr (La Lumière) ainsi que la Tradition prophétique exposent clairement toutes les prescriptions relatives au voile, à la pudeur et à la chasteté. Les Textes mettent également en évidence, de façon exhaustive, tous les interdits relatifs à l'indécence vestimentaire et à la débauche.

Avec cela s'achève l'énumération de quelques enseignements que l'on pouvait dégager du récit du mariage du Prophète ﷺ avec Zaynab bint Jahsh. Nous avons ainsi pu mentionner les versets révélés en cette circonstance, et qui énoncent les règles claires liées à la prescription du voile et aux bons usages islamiques en matière d'hospitalité.

1. Tafsir al-qurtubî (14/179).

Autre fait remarquable : Zaynab bint Jahsh est décédée en l'an 26 de l'Hégire, à l'âge de cinquante-trois ans. Elle fut ainsi, comme l'avait prédit le Messager d'Allah ﷺ, la première de ses épouses à le rejoindre dans l'au-delà¹.

Ajoutons enfin que l'ensemble des Traditions prophétiques que Zaynab a transmises de façon directe se chiffre à vingt et une, selon ce qu'a recensé Ibn Mukhallad. Cinq de ces hadiths sont consignés dans les Six Recueils², et deux sont à la fois répertoriés dans les deux Sahîh (Al-Bukhârî & Mouslim). Zaynab bint Jahsh aura ainsi marqué l'histoire de la Ummah de son empreinte honorable.

* * * *

1. Al-Boukhârî (1420); Mouslim (2452).

2. Note du traducteur : en arabe al-kutubus-sittah, dans la terminologie islamique cette expression fait référence aux six compilations de Traditions prophétiques les plus réputées, qui sont Al-Bukhârî, Mouslim, Ahmad, Ibn Majah, Abû Dâwûd et Tirmidhi.

PARTIE 2

« Après ce jour, c'est nous qui les attaquerons et non eux »

Le Messager d'Allah ﷺ savait apprécier et évaluer toutes les forces en présence qui l'entouraient sans en négliger une seule. Cela lui permit d'annoncer que la prochaine étape dans sa stratégie militaire après la bataille d'Al-Khandaq (du fossé) consisterait à attaquer les Quraysh.

L'équilibre des forces était en train de changer. La balance penchait maintenant du côté des musulmans qui possédaient désormais les capacités militaires pour assaillir l'ennemi. Profitant de cette nouvelle donne, le Prophète ﷺ entreprit de soumettre à l'autorité islamique les derniers foyers de résistance encore présents autour de Médine. Cette démarche représentait le prélude à la prochaine étape qui consisterait à aller au-devant de l'ennemi.

Dans le courant de la sixième année à elle seule, l'Envoyé d'Allah ﷺ a ainsi conduit deux batailles et dépêché quatorze expéditions, sans compter les opérations militaires qui furent menées à la fin de la cinquième année de l'Hégire. Toutes ces manœuvres avaient pour objectif principal d'affaiblir les Quraysh en accentuant autour d'eux le blocus pour achever de les isoler. Leur capacité de résistance et à combattre serait ainsi compromise en réduisant à néant le soutien que pourraient fournir leurs alliés.

Le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons ont pu ainsi tirer avantage de la nouvelle donne. Leur résistance réussie face à la coalition et le fait d'avoir déjoué la trahison des Banû Quraydhah les encouragèrent à entreprendre des actions de grande échelle contre leurs adversaires, sur tous les fronts.

Sur le plan économique, ils restaurèrent le blocus autour des Quraysh. Militairement, ils menèrent des expéditions punitives et de représailles

contre les idolâtres qui s'étaient joints à la coalition, contre les assassins des missionnaires musulmans et contre ceux qui affichaient leur hostilité à l'islam.

Durant cette période, les actions militaires que les musulmans avaient entreprises furent les suivantes.

1. L'expédition de Mohammad b. Maslamah contre les Banû Al-Qartâ :

Les clans idolâtres du Najd représentaient les factions les plus hostiles à l'islam. Ces populations étaient aguerries et nombreuses. Nous avons d'ailleurs mis en évidence plus haut leur participation significative et centrale lors de l'assaut des coalisés. Rappelons que les troupes conduites par Abû Sufiân se composaient en majorité de ces tribus farouches. Leur effectif atteignait les six mille combattants qui appartenaient à diverses tribus du Najd, dont Ghatafân, Ashja', Aslam, Fizârah et Asad.

La première expédition punitive que le Messenger ﷺ organisa après la bataille des coalisés fut donc dirigée contre le clan des Banû Bakr b. Kilâb du Najd. Ces tribus occupaient la région de Qartâ¹ située à sept jours de Médine.

En l'an 6 de l'Hégire, le 10 du mois de Muḥarram, juste après les représailles contre les Banû Quraydhah, le Prophète ﷺ dépêcha une expédition militaire contre la tribu de Bakr b. Kilâb. Trente hommes parmi les Compagnons participèrent à cette campagne conduite par Mohammad b. Maslamah.

Les musulmans surprirent les Banû b. Kilâb par un assaut nocturne durant lequel ils tuèrent une dizaine d'hommes avant que les autres ne fuient. Ils saisirent leurs chameaux comme butin ainsi que leurs troupeaux. Sur le chemin du retour les croyants capturèrent aussi Thumâmah b. Athâl Al-Ḥanafî, le chef des Banû Ḥanifah, sans savoir qui il était. À Médine on ligota ce dernier à un des piliers de la Mosquée.

L'Envoyé d'Allah ﷺ se rendit auprès de lui : « *Eh bien Thumâmah qu'as-tu à proposer pour négocier ton sort ?* » lui demanda le Prophète ﷺ. « J'ai en effet une bonne proposition pour toi Mohammad », lui répondit le captif. Puis il ajouta : « si tu me tues tu verseras le sang d'un notable, mais si en revanche tu m'épargnes je saurai me montrer reconnaissant, et tu pourras ainsi obtenir la rançon en biens que tu souhaites ». Le Messenger

1. Très ancienne ville du Najd sur la route entre Basrah et La Mecque.

d'Allah ﷺ le quitta alors jusqu'au lendemain où il l'interrogea de la même façon que la veille. Thumâmah lui donna également la même réponse. Le jour suivant, l'Envoyé ﷺ retourna voir le prisonnier et lui réitéra sa demande pour la troisième fois, et il reçut la même réplique. C'est alors qu'il ﷺ ordonna qu'on le relâche.

Thumâmah sortit de la Mosquée et dans une palmeraie proche de cette dernière, il se lava à l'abri des regards avant de retourner dans le lieu de culte. Il y prononça alors devant le Messenger ﷺ le témoignage de foi islamique. Puis il déclara : « Ô, Mohammad, avant ce jour aucun visage en ce monde ne m'inspirait plus de haine que le tien, et voilà qu'aujourd'hui il est pour moi le plus agréable. Et je n'éprouvais pas de plus grande répulsion pour une religion sinon pour la tienne et maintenant elle est ma préférée. Ta ville que je détestais également est devenue celle que j'aime le plus. Thumâmah ajouta : ô Messenger, tes cavaliers m'ont capturé alors que j'étais en route pour La Mecque pour le petit pèlerinage, penses-tu que je devrais m'y rendre ? L'Envoyé d'Allah ﷺ le félicita pour sa conversion et l'invita à accomplir son pèlerinage.

Thumâmah, fraîchement converti, se rendit à La Mecque où on lui demanda s'il avait rejoint le camp des renégats. « Par Allah, je ne suis pas un renégat, leur rétorqua-t-il, mais je suis au contraire soumis à Allah comme Son Prophète Mohammad. Sachez en outre que pas un seul grain de blé ne vous parviendra plus du Yamâmah sans autorisation de l'Envoyé d'Allah »¹.

Thumâmah respecta effectivement son serment au point que les Quraysh furent contraints de supplier, au nom des liens de parenté, le Messenger d'Allah ﷺ. Ils souhaitaient que le chef des Banû Hanifah lève son embargo sur le grain et la nourriture. Le Prophète accéda à leur demande, malgré l'état de guerre déclarée, et dépêcha un courrier auprès de Thumâmah dans lequel il lui ordonnait de réapprovisionner La Mecque. Le Messenger d'Allah ﷺ mit ainsi fin à la disette des Quraysh.

Ce récit comporte quelques enseignements utiles dont :

- Il est autorisé en islam de maintenir en détention les mécréants dans une mosquée ;
- La bienveillance envers les captifs mécréants et l'importance de l'amnistie et du pardon, car dans cette narration, cette attitude du Prophète ﷺ avait transformé les sentiments de Thumâmah ;

1. Al-Boukhârî (462) ; Mouslim (1764/59).

- L'obligation du lavage rituel qui doit précéder la conversion à l'islam, comme l'a fait Thumâmah ;
- La bonté et le comportement charitable dissipent le ressentiment et la haine et font émerger la sympathie et l'affection ;
- Le nouveau converti qui avait l'intention d'accomplir une bonne action avant l'islam est encouragé à poursuivre son intention ;
- L'indulgence envers les prisonniers dont on espère la conversion est requise, car cela est aussi dans l'intérêt de l'islam, en particulier lorsque la personne concernée est influente ;
- L'islam exerce un impact direct sur l'attitude du croyant qui met alors ses capacités, ses moyens au service de l'islam et des musulmans. Thumâmah en donne l'exemple ici. Il avait en effet mis un terme à l'approvisionnement des Mecquois en blé, jusqu'à ce que le Messager ordonne la levée de l'embargo ;
- Le nouveau converti doit en acceptant la foi se défaire de toutes les anciennes attaches et coutumes avant l'islam pour se soumettre aux seules prescriptions d'Allah.

2. L'expédition dite de sayful-bahr d'Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh :

Cette expédition s'inscrivait dans le prolongement de la stratégie prophétique d'affaiblissement des Quraysh et de leur isolement économique. Le Messager d'Allah envoya 'Ubaydah b. Al-Jarrâh à la tête d'un détachement de trois cents cavaliers en direction du littoral de la Mer Rouge. Le but de la campagne consistait à intercepter une caravane mecquoise.

Durant l'expédition, le convoi militaire se retrouva à court de provisions. Il ne leur restait plus que quelques rations de dattes que les musulmans devaient économiser. La diminution du ravitaillement les contraignit à se contenter chacun d'une seule datte qu'il devait conserver le plus longtemps possible. Malgré la difficulté de la situation, les combattants affichèrent leur adhésion pleine et totale à la décision austère de leur chef.

Jâbir qui avait participé à cette campagne a rapporté ce qui suit : « Chacun de nous suçait sa datte comme font les enfants, puis nous buvions de l'eau et cela nous suffisait pour la journée »¹.

Wahb b. Kaysân avait, à ce propos, interrogé Jâbir avec surprise : « Com-

¹. Mouslim, commentaire de l'imam Nawawî (13/84)

ment une seule datte pouvait-elle donc vous suffire ? Nous n'avions plus que cela lorsque nous étions à court de provisions », lui répondit Jâbir.¹

Pour finir, les membres de l'expédition durent se nourrir des feuilles des arbres. Jâbir a relaté encore que les Compagnons frappaient les branches des arbres avec des bâtons pour en faire tomber les feuilles qu'ils ramassaient. Ils les mélangeaient avec un peu d'eau et les mangeaient. En raison de cet incident, on donna plus tard à ce convoi militaire le nom de convoi d'al-khabat^{2, 3}.

La situation avait affecté Qays b. Sa'd b. 'Ubâdah qui comptait parmi ces valeureux soldats. Qays appartenait à une famille réputée pour sa générosité. Il égorga alors neufs chameaux pour nourrir les membres de l'expédition, avant qu'Abû 'Ubaydah lui interdisent d'en abattre plus.⁴

Puis, alors qu'ils étaient ainsi durement éprouvés par la faim et la fatigue, la mer expira, et de ses entrailles Allah fit sortir la dépouille d'un énorme poisson qu'Il déposa sur le rivage. Jâbir b. Abd Allah a décrit dans ce qu'on a rapporté de lui les dimensions étonnantes du mammifère marin :

Nous marchions sur la plage, dit-il, lorsqu'au loin un immense monticule de sable nous apparut. Nous nous en rapprochâmes et vîmes alors un cachalot. 'Ubaydah constata : l'animal est mort. Mais il ajouta : mais nous sommes les envoyés de l'Envoyé et nous sommes contraints, mangez donc. Jâbir a relaté ensuite : de cette dépouille nous avons mangé pendant un mois, et nous avons même pris du poids, alors que nous étions trois-cents hommes. Nous pouvions introduire une jarre dans son orbite pour la remplir de graisse, et de sa chair nous découpons des parties larges comme un bœuf. À la demande d'Abû 'Ubaydah, treize Compagnons s'assirent à l'intérieur de l'orbite de l'animal. Il fit aussi détacher une des côtes de l'énorme cachalot qu'on planta au sol (comme une arche) et Abû 'Ubaydah faisait passer en dessus le plus gros de nos chameaux. Jâbir a ajouté : nous fîmes des provisions de la chair de l'animal que nous conservâmes par fumaison. À notre retour à Médine, le Messager d'Allah nous demanda la raison de notre absence prolongée. Nous lui expliquâmes que nous guettions le passage des caravanes marchandes mecquoises. Nous lui avons raconté aussi la découverte du cachalot. Le Prophète ﷺ déclara

1. Al-Boukhârî (4360); Mouslim (1935/18).

2. Note du traducteur : al-khabat, désigne en arabe les feuilles des arbres tombées au sol.

3. Al-Boukhârî (4361)

4. Al-Boukhârî (4361); Mouslim (1935/19).

alors : « *ce poisson est un don d'Allah pour vous. Vous en reste-t-il pour que nous y goûtions ?* » On fit apporter à l'Envoyé un morceau de la chair du mammifère marin qu'il mangea¹.

Cette expédition avait eu lieu, très probablement, avant la trêve conclue à Al-Ḥudaybiyyah. Contrairement à ce qu'a soutenu Ibn Sa'd qui a situé l'évènement en l'an huit durant le mois de rajab. En effet, deux raisons confirment cela : le Messager d'Allah ﷺ ne livrait pas de bataille durant les mois sacrés ; et les négociations du pacte d'Al-Ḥudaybiyyah se déroulaient justement en l'an huit de l'Hégire, durant rajab.

Selon Ibn Sa'd et Al-Wâqidî le Prophète ﷺ aurait dépêché cette campagne auprès des Juhaynah, mais pour Ibn Hajar, cette hypothèse ne contredit pas ce que contient le Sahîh d'Al-Bukhârî. En effet, les deux opérations ont pu être menées conjointement. En outre, on peut aussi supposer que le détachement envoyé vers le convoi marchand des Quraysh avait pour mission de le protéger d'une éventuelle attaque des Juhaynah. Toujours est-il que la version de l'imam Mouslim penche en faveur d'une expédition chargée de deux missions à la fois et qui aurait été envoyée dans le territoire des Juhaynah².

Leçons et enseignements utiles tirés de ce récit

La sagesse d'Abu 'Ubaydah, qu'Allah l'agrée, qui répartit équitablement les provisions entre les combattants pour faire face à cette crise de pénurie de ravitaillement. C'est du Messager ﷺ qu'il avait appris cela en le voyant agir ainsi plus d'une fois.

La générosité de Qays b. Sa'd b. 'Ubâdah, qu'Allah les agrée, qui voulait soulager ses compagnons dans cette période difficile. Selon Al-Wâqidî, Qays s'endetta envers un membre de la tribu de Juhaynah et sacrifia les chameaux acquis à crédit pour nourrir les combattants. Abû 'Ubaydah, de son côté, par bienveillance lui avait interdit d'égorger plus de bêtes, car il savait que Qays contractait ainsi une lourde dette alors qu'il ne possédait pas de biens. Mais ce dernier répondit à son chef : ô Abû 'Ubaydah crois-tu que mon père qui aime soulager les gens endettés, la veuve et nourrir le pauvre, refuserait de payer la dette contractée pour aider ceux qui combattent pour la cause d'Allah ? Qays avait acquis ces chameaux en échange de dattes que le membre de la tribu Juhaynah récupérerait lors de sa prochaine visite à Médine.

1. Al-Boukhârî (4362); Mouslim (1435/17).

2. Mouslim (1935/21).

Lorsque plus tard Sa'd, le père de Qays, apprit que 'Ubaydah avait mentionné le fait que Qays ne possédait pas de biens, il offrit à son fils quatre plantations de palmiers dattiers, aux récoltes très fructueuses¹.

Le respect de ce qui est licite et illicite. Les musulmans durant cette expédition avaient expérimenté une faim extrême. Alors qu'ils devaient se contenter d'une seule dattes par jour durant ce long voyage, et des feuilles des arbres, un habitant de Juhaynah croisa leur route. C'est auprès de lui que Qays contracta sa dette. Mais alors que la faim torturait leurs entrailles, et que ce voyageur constituait une cible facile à dépouiller, les Compagnons n'ont même pas envisagé un instant à s'abandonner à leur ancienne coutume antéislamique de la razzia. Ils étaient en effet devenus les serviteurs de la religion d'Allah dont un des principes est le respect de la propriété d'autrui. Les Disciples de Mohammad savaient désormais faire la distinction entre le licite et l'illicite que leur avait enseignée, la religion du Créateur.

Les dépouilles des animaux marins restent licites. Ce récit de l'expédition atteste que les animaux marins morts constituent des denrées licites pour le musulman. Ils ne sont d'ailleurs pas mentionnés dans le verset qui énumère les interdictions alimentaires :

« Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi l'on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée, sauf celle que vous égorgiez avant qu'elle ne soit morte . (Vous est interdite aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux ». Al-Mâ'idah (La Table servie) : 3.

Le verset suivant confirme d'ailleurs que ce que l'on tire de la mer est licite :

« La pêche en mer vous est permise, et aussi de vous nourrir de vos prises, pour votre jouissance et celle des voyageurs. Et la chasse vous est interdite

1. Ibid.

tant que vous êtes en état d'Ihram. Et craignez Allah vers qui vous serez rassemblés ». Al-Mâ'idah (La Table servie) : 96.

On a transmis également de manière fiable qu'Abû Bakr Saddîq, et que 'Abd Allah b. 'Abbâs, ainsi que plusieurs autres Compagnons, ont affirmé que : « Les prises de pêche restent licites ainsi que les dépouilles marines ».

D'autres transmissions attribuées au Prophète ﷺ ou à ses Compagnons énoncent ce qui suit : « Deux types seulement d'animaux morts nous sont autorisés à la consommation, le poisson et les sauterelles ; et deux organes qui contiennent du sang sont licites pour nous, le foie et la rate »¹.

Ce Texte est considéré comme hasan (acceptable) selon la terminologie du Hadîth. Bien que ces paroles soient attribuées à un Compagnon, les savants de la discipline les considèrent comme attribuées au Prophète ﷺ lui-même. En effet, dans le domaine du licite ou de l'illicite, on exclut, par principe de fiabilité, qu'un Disciple du Messenger puisse se prononcer sans appuyer ses dires sur ce qu'il a entendu ou vu de l'Envoyé. En outre, d'autres transmissions attestent que le Prophète ﷺ mangeait du poisson, ce qui confirme que l'aliment reste licite. L'imam Nawâwî dans son commentaire du Sahîh Mouslim, encourage même le jurisconsulte à suivre l'exemple prophétique. Ainsi pour rassurer ceux qui le sollicitent pour des questions religieuses au sujet d'aliments suspects, il conseille au faqîh de les consommer en public afin de lever les doutes.

Voici quelques règles de jurisprudence que l'imam Nawawî a mises en évidence dans son commentaire du récit de l'expédition. Cet érudit a écrit :

« Ce récit atteste qu'en temps de guerre, il est permis de barrer la route à ses ennemis, de les tuer, de s'emparer de leurs biens comme d'un butin de guerre. Il révèle aussi qu'une armée a besoin d'un chef qui soit obéi et suivi, et qui doit compter parmi les meilleurs hommes. De même, un groupe de musulmans qui voyagent ensemble devrait désigner parmi eux un chef, même s'ils sont peu nombreux. Ce dernier doit être entendu dans les décisions qu'il prend pour le groupe. On a également rapporté de la part de nos collègues-juristes et savants que les voyageurs devraient aussi mettre en commun leurs provisions de voyage. Cela constitue pour eux une bénédiction, comme cela entretient l'amitié et évite que certains soient désavantagés, et Allah est le plus savant ».

1. Ahmad (2/97) ; Ibn Mâjah (3218) ; Dâraqutnî (4/271-272).

3. L'expédition d'Abd Rahmân b. 'Awf vers Dawmah Al-Jundal

Cette expédition constitue celle qui parmi les campagnes prophétiques s'éloigna le plus de Médine vers les confins de la Péninsule arabe. Sa destination, Dawmah Al-Jundal, était située à l'entrée du pays de Shâm, à une distance de Médine égale à trois fois celle qui sépare cette dernière de Damas. Cette ville se trouvait en plein cœur du désert et constituait un point de liaison entre les Romains du pays du Levant et les Arabes de la Péninsule.

La tribu des Kilâb Al-Kubrâ habitait dans cette région. Leur voisinage avec les Romains avait facilité leur conversion au christianisme, et leurs coutumes subirent aussi l'influence de ces derniers.

On peut penser que cette campagne vers cette région éloignée constituait une préparation stratégique, voulue par le Messager ﷺ, qui devait ouvrir la voie à l'affrontement inévitable avec l'Empire romain.

Le chef de cette campagne était Abd Rahmân b. 'Awf, l'un des dix auxquels le Paradis avait été promis. Il comptait parmi les pionniers de l'islam et ses plus grands défenseurs, dès sa conversion entre les mains d'Abû Bakr Saddîq.

Cette expédition comportait deux finalités : missionnaire et militaire. Cela explique que sa conduite ait été confiée à 'Abd Rahmân b. 'Awf qui était un vétéran de l'islam.

'Abd Allah b. 'Umar a transmis le récit de la préparation de cette campagne dans lequel il a rapporté :

« Le Messager d'Allah ﷺ avait requis la présence d'Abd Rahmân b. 'Awf pour lui annoncer : « *prépare-toi Abd Rahmân, car tu pars aujourd'hui ou demain au plus tard en expédition, si Allah le veut* ». Le narrateur Ibn 'Umar a précisé : lorsque j'entendis cela, je me suis dit que je prierais demain en compagnie du Prophète pour écouter les recommandations qu'il fera à Abd Rahmân b. 'Awf.

Le lendemain après la prière, je me retrouvai en compagnie d'Abû Bakr, de 'Umar et de plusieurs Muhâjirûn dont Abd Rahmân b. 'Awf auprès du Messager ﷺ. Ce dernier ordonna au chef de l'expédition de partir cette nuit pour Dawmah Al-Jundal afin d'inviter ses habitants à embrasser l'islam. Le Prophète demanda à Abd Rahmân pourquoi ses hommes l'avaient déjà devancé. En effet, les sept cents guerriers de l'expédition étaient déjà partis avant l'aube pour Al-Jurf où ils dressèrent le camp. 'Abd Rahmân quant



à lui, comme il l'expliqua au Prophète voulait avant de les rejoindre se présenter devant l'Envoyé en tenue de campagne avant le départ. Il portait ce matin un turban. Le Messenger ﷺ lui demanda de s'asseoir devant lui, puis il déroula de ses mains le turban d'Abd Rahmân b. 'Awf et le coiffa d'un autre de couleur noire. Il laissa un pan tomber à l'arrière entre ses épaules. « *Voici comment on porte le turban ô Ibn 'Awf !* » lui dit le Prophète ﷺ. Abd Rahmân portait aussi une épée à la ceinture.

Le Messenger ﷺ s'adressant ensuite à ce dernier lui dit : « *combats au nom d'Allah et pour la cause d'Allah, lutte contre les mécréants, mais ne détourne pas le butin, ne trahis pas et ne tue pas d'enfant* ». Puis le Prophète leva la main et ajouta : « ô vous autres, prenez garde aux cinq méfaits suivants : à ceux qui fraudent, Allah infligera la famine et la pauvreté jusqu'à leur repentir ; à ceux qui trahissent leurs engagements, Allah infligera la domination de l'ennemi sur eux ; ceux qui ne s'acquittent pas de l'aumône, Allah les privera de la pluie, et si ce n'était les animaux, ils connaîtraient alors la sécheresse totale ; à ceux qui s'adonnent ouvertement à la débauche, Allah infligera des épidémies ; et ceux qui ne gouvernent pas et ne jugent pas avec le Coran, Allah suscitera parmi eux les dissensions jusqu'à ce qu'ils s'entre-déchirent ».

Après ces recommandations, Abd Rahman sortit de la Mosquée pour rejoindre le bataillon. (Ibn 'Umar a poursuivi ici le récit.) Ibn 'Awf et son détachement prirent la route pour Dawmah Al-Jundal. Une fois sur place il invita les gens à embrasser l'islam durant trois jours. Bien que ces derniers promirent dès l'arrivée des musulmans qu'ils ne leur offriraient que l'épée, à l'issue du troisième jour leur chef, le chrétien Al-Asbagh b. 'Amrû Al-Kalbî, accepta l'islam. Abd Rahmân b. 'Awf dépêcha auprès du Messenger ﷺ un émissaire du clan de Juhaynah pour lui transmettre la nouvelle. Le chef de l'expédition en profita pour informer le Prophète ﷺ dans son courrier qu'il souhaitait épouser une de leurs femmes. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui recommanda de se marier avec la fille d'Al-Asbagh, Tamâdhar. Abd Rahmân célébra alors ses noces avec cette dernière avant de retourner avec elle à Médine. Cette femme enfanta le fils d'Abd Rahmân b. 'Awf connu sous le nom d'Abû Salamah. »

Al Wâqidî a mentionné que cette expédition s'était déroulée en l'an 6 H durant le mois de Sha'bân.

Leçons et enseignements utiles liés à cette expédition :

Ce récit révèle l'humilité et la bonté dont faisait preuve le Prophète ﷺ à l'égard de ses Compagnons. Ainsi c'est de ses mains bénies, et hum-

blement que le Messenger d'Allah ﷺ enroulait le turban sur la tête d'Abd Rahman. Ce geste constituait également un réconfort et un encouragement qui aidait à accroître la motivation des Compagnons, prêts alors à déployer tous leurs efforts au service de l'islam. En effet, le respect et l'affection qui s'installent entre le chef et ses subalternes représentent des facteurs essentiels dans la réussite et l'accomplissement des objectifs.

Le bataillon d'Abd Rahmân b. 'Awf était celui de la foi. Il prit la route au beau milieu de ce désert inhospitalier et hostile. Il portait l'étendard de la Parole d'Allah et de la guidance de Son Messenger pour Ses créatures. Cette bannière flottante au vent n'était associée à aucun chef, à aucune nation ou tribu, à aucun pays ou peuple, ni à aucune armée en ce monde. L'étendard qu'arboraient les soldats d'Allah symbolisait le combat pour la cause d'Allah. Car seuls les partisans d'Allah pouvaient faire revivre ce désert de ténèbres en l'arrosant des nuées bienfaisantes de la foi et du tawhîd. La transmission de cette foi constituait la seule motivation.

« Est-ce que celui qui se conforme à l'agrément d'Allah ressemble à celui qui encourt le courroux d'Allah? Son refuge sera l'Enfer; et quelle mauvaise destination! Ils ont des grades (différents) auprès d'Allah et Allah observe bien ce qu'ils font ». Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 162-163.

Les recommandations que le Prophète ﷺ adressa à Abd Rahmân b. 'Awf avant son départ constituent un aperçu des règles que les combattants de l'islam doivent respecter durant leur jihad. Parmi ces prescriptions, retenons : l'interdiction de s'emparer du butin avant son partage, de trahir ses engagements, de tuer des enfants. Certes, la guerre est synonyme de violence et de rigueur. Mais pour les croyants, dont le cœur reste exempt d'animosité gratuite et de convoitise, cette fermeté devient nécessaire pour défendre la vérité et éradiquer le mensonge. La force s'avère incontournable pour protéger les justes contre les préjudices des imposteurs. L'usage de la violence aveugle ne doit pas constituer une composante de la nature du croyant, et c'est pour cette raison que des règles strictes encadrent la lutte armée. Ces préceptes permettent ainsi de contrebalancer chez l'homme ses aspirations à la force et à la rigueur par la compassion et la bienveillance.

Abd Rahmân b. 'Awf, qu'Allah l'agrée, comptait parmi les personnalités de la Ummah, et parmi les grands prédicateurs de l'islam. Il était de tempérament doux et sage et il possédait savoir et expérience ainsi qu'ancienneté dans l'islam. Il avait beaucoup enduré pour la cause. Toutes ces qualités

l'ont indéniablement aidé à concrétiser l'objectif premier de cette expédition, à savoir la conversion à l'islam de cette tribu. Son sens diplomatique et sa maîtrise de la psychologie humaine contribuèrent aussi à déployer toutes ses aptitudes intellectuelles pour le succès de son entreprise très importante. Par la grâce d'Allah, son travail fut couronné d'un grand succès, car il parvint à convaincre le chef du clan, selon ce que lui avait enjoint le Mustafa ﷺ.

La conversion du chef des Banû Kalb de Dawmah Al-Jundal, Al Asbagh b. 'Amrû survenue par l'entremise de Abd Rahman b. 'Awf, rappelle celle du négus d'Abyssinie qui avait accepté l'islam entre les mains de Ja'far b. Abû Tâlib. Elle ressemble aussi à la conversion des chefs Aws et Khazraj qui avaient accepté l'islam par le biais de Mus'ab b. 'Umayr à Médine. Ces trois personnalités comptaient parmi les pionniers, parmi les piliers de la première période de l'islam à La Mecque.

Abd Rahmân b. 'Awf rappelons-le avait écopé d'une vingtaine de blessures le jour de la bataille d'Uhud, qui le rendirent infirme. Cet homme a érigé les fondations de la foi avec son bataillon dans le nord de la Péninsule arabique, où un grand nombre ont ainsi rallié l'islam après son expédition. Dawmah Al-Jundal devint alors un nouveau bastion de la religion d'Allah dans cette région isolée. Les musulmans ne pouvaient se passer d'un tel atout qui plus tard contribuera à la poursuite de l'affrontement avec les adversaires arabes et ensuite romains.

Ce fut à Dawmah Al-Jundal où l'islam, en dehors des frontières de Médine, cohabita avec le christianisme pour la première fois de son histoire. Les nouveaux musulmans de la ville étaient gouvernés par les lois islamiques, et les chrétiens s'acquittaient de la jizyah. Cette expérience nouvelle constituait pour les Compagnons un apprentissage et une préparation à l'émergence prochaine de sociétés qui répondront à ce modèle (Iraq, Shâm, Perse, Byzance...). Cela constitue également une preuve qui démontre que les musulmans cherchent à propager leur foi par le dialogue avant tout, et non par l'épée. En effet, par ses fondements intrinsèques l'islam détient la capacité de faire rayonner de son éclat les sociétés plongées dans les ténèbres obscurantistes.

Le mariage de 'Abd Rahmân b. 'Awf avec la fille du chef des Banû Kalb et de la cité Dawmah Al-Jundal a constitué un moyen de renforcer les liens entre ce dernier et la nation de l'islam de Médine. Le destin d'Al Asbagh b. 'Amrû était scellé à celui des musulmans de Médine, car désormais sa fille résidait dans le bastion de l'islam.

Le Messager d'Allah ﷺ veillait à ce que lui-même ou ses Compagnons, quand cela était possible, épousent les filles des notables de tribus. Dans cette démarche se trouvait un moyen de consolider l'islam par les alliances contractées par ces mariages. Ces unions dissipaient l'hostilité envers la nouvelle religion et représentaient ainsi un facteur de conversion.

4. Les expéditions punitives : batailles de Banû Lahyân, Al-Ghâbah et autres.

Après le départ des troupes de la coalition, les musulmans sont sortis de la phase stratégique défensive pour entrer dans l'offensive. Ce sont eux qui dès lors prendraient l'initiative de l'assaut.

Dans cette perspective, le temps des représailles à l'encontre des Banû Lahyân qui avaient trahi Khubayb et ses camarades le jour de Rajî', était venu. Les musulmans devaient venger leurs martyrs, et une campagne fut donc lancée contre ce clan à laquelle deux cents Compagnons participèrent le 1^{er} jour de rabî' al-awwal ou jumâdâ al-ûlâ de l'an 6 de l'Hégire.

La stratégie de la diversion :

Le territoire des Banû Lahyân du clan de Hudhayl se situait à plus de trois-cents kilomètres de Médine, ce qui représentait une longue distance à parcourir dans le désert. Mais le Messager d'Allah ﷺ tenait absolument à rendre justice à ses Compagnons assassinés lâchement par les barbares de cette tribu qui ne respectaient pas leurs engagements.

Comme à son habitude lorsqu'il partait en expédition militaire, le Prophète ﷺ opérait une diversion. Il s'était donc dirigé avec ses troupes vers le nord, tandis que le bastion de la tribu ciblée se trouvait au sud de Médine. Il avait également annoncé avant son départ qu'il se rendait pour une campagne vers le pays de Shâm, et n'avait même pas informé ses Compagnons de ses intentions réelles. Ce n'est qu'après avoir parcouru avec son armée une trentaine de kilomètres vers le nord qu'il opéra un habile changement de direction vers le sud en direction du territoire des Banû Lahyân. A Al-Batrâ, l'Envoyé ﷺ se dirigea avec les Compagnons vers l'ouest sur une courte distance pour ensuite changer de cap vers la destination voulue : le sud.

La fuite des Banû Lahyân avant l'arrivée du Prophète ﷺ :

Les Banû Lahyân se tenaient sur leur garde et restaient très vigilants. Ils avaient posté des guetteurs sur les routes et dépêché des informateurs

afin de se tenir prêts à toute éventualité. Leurs éclaireurs réussirent ainsi à les avertir de l'approche des troupes musulmanes à temps. Les Banû Layhân prirent alors la fuite et se réfugièrent dans les montagnes avant que l'Envoyé d'Allah ﷺ et ses Compagnons n'arrivassent jusqu'à eux. Les musulmans dressèrent le camp dans le village déserté des Banû Layhân. Le Prophète ﷺ envoya ensuite des petits détachements parcourir les environs pour tenter de repérer et éventuellement capturer des fuyards. Les traques et la pourchasse durèrent deux jours, mais les fugitifs n'avaient laissé derrière eux aucune trace, et les montagnes imposantes leur accordèrent leur protection. Pendant deux jours, le Prophète et les Compagnons séjournèrent dans les maisons des Banû Lahyân afin d'effrayer ces ennemis et de les défier chez eux. Cette campagne démontra à ces traîtres, la capacité que possédaient les troupes musulmanes de se déplacer et d'assaillir leurs adversaires chez eux au moment choisi.

Manœuvre d'intimidation à l'encontre des Mecquois :

Le Messenger d'Allah ﷺ profita de sa présence à proximité de La Mecque pour enclencher une manœuvre militaire d'intimidation à l'égard des idolâtres mecquois. Il se déplaça alors avec l'ensemble de ses troupes pour se rendre à Wâdi 'Usfân¹. Il stoppa son bataillon à cet endroit où il ordonna à Abû Bakr de conduire dix cavaliers en direction de La Mecque afin d'intimider les idolâtres.

Le détachement parvint à une vallée très proche de la ville sainte du nom de Kurâ' Al-Ghamîm. Les Quraysh apprenant la nouvelle furent saisis de peur et de terreur croyant à une attaque imminente des musulmans. Le but de cette manœuvre du Prophète ﷺ était ainsi atteint.

Les dix cavaliers menés par Abû Bakr rejoignirent le reste des troupes lorsqu'ils apprirent l'effet qu'avait provoqué leur présence dans la vallée, chez les mécréants mecquois. Après cette dernière opération, l'armée entière retourna finalement à Médine.

L'invocation en faveur des martyrs :

Sur la route du retour, le Prophète ﷺ passa par le territoire de la tribu de Ghuzân² à l'endroit précis où ses Compagnons avaient été lâchement assassinés par les traîtres des Banû Lahyân. Il invoqua Allah en faveur des martyrs.

1. Ville située entre La Mecque et Médine, à deux jours de trajet.

2. Vallée entre Sayah et La Mecque.

5. La bataille d'Al-Ghâbah¹ :

Quelques jours seulement après le retour du Prophète de l'expédition contre les Banû Lahyân, un certain 'Uyyînah b. Hisn Al-Fizâzî accompagné de quarante cavaliers de la tribu Ghaṭafân lancèrent une attaque à Al-Ghâbah. Ils tuèrent Dharr le fils d'Abû Dharr Al-Ghifârî et capturèrent sa femme Laylâ. À cet endroit se trouvait une vingtaine de chameaux qui appartenaient au Messenger d'Allah ﷺ. Ils emportèrent les bêtes avec eux. Informé de l'attaque perpétrée par 'Uyyînah, l'Envoyé ﷺ se lança à sa poursuite à la tête de cinq-cents hommes. Il plaça Médine sous la garde de trois cents Compagnons commandés par Sa'd b. 'Ubâdah.

Sur le mont Dhi Qarad, l'Envoyé d'Allah rattrapa les agresseurs dont plusieurs furent éliminés. Il récupéra aussi le bétail volé.

Notons que durant l'assaut des Ghatafân, Salamah b. Al-Akwâ' s'était distingué par son héroïsme. Il comptait parmi ceux qui veillaient aux troupeaux à Ghâbah. Lors de l'attaque, Salamah, qui était un habile archer, décochait ses flèches sur les assaillants. Il parvint ainsi à les empêcher de s'emparer de plus de bétail, avant que n'arrivent les cavaliers de Médine.

Quant à la femme captive des Ghatafan et qui était l'épouse de Dharr, le Compagnon que les impies avaient assassiné, elle parvint à déjouer leur attention et s'enfuit sur le dos d'une chamelle qui appartenait au Messenger d'Allah ﷺ. Elle rentra ainsi saine et sauve à Médine. Lors de son évasion, cette femme avait fait le serment de sacrifier pour Allah cette chamelle, si elle échappait aux idolâtres. Lorsqu'à Médine, elle informa le Prophète ﷺ de son vœu pieux, ce dernier sourit et lui dit : « C'est ainsi que tu récompenses cette chamelle qui t'a porté sur son dos pour échapper à l'ennemi ?! ». Puis il l'informa qu'elle n'était pas tenue, quoi qu'il en soit, de respecter son vœu pieux, car il n'était pas conforme : « Pas de vœu pieux dans la transgression ou pour des choses qu'on ne possède pas »².

L'expédition du Messenger d'Allah ﷺ sur les traces des agresseurs d'Al-Ghâbah dura cinq jours après lesquels l'Envoyé ﷺ retourna à Médine.

Cette campagne punitive reste la plus importante qui fut menée par le Prophète ﷺ contre les Arabes du Najd après la bataille des coalisés, l'excursion contre les Banû Quraydhah et avant la bataille de Khaybar. D'autres expéditions de ce type suivirent après la bataille de Qarad avec plus ou

1. Al-Ghâbah était située près de Médine, en direction du pays du Shâm. Les Médinois avaient des intérêts commerciaux et financiers dans cette ville.

2. Ahmad (4/430) ; Mouslim (1641) ; Abû Dâwûd (3316).

moins de succès. Une des plus marquantes reste celle de ‘Ukkâshah b. Muḥsan Al-Asadî, connue aussi sous le nom de Al-Ghamr¹. Cette expédition punitive eu lieu au mois de rabî’al awwal de l’an 6 de l’Hégire, et elle ciblait les Banû Asad. Mais les Compagnons qui rejoignirent Al-Ghamr trouvèrent l’endroit déserté par ses habitants qui là encore avaient fui sur les hauteurs. Cela n’empêcha pas ‘Ukkâshah de s’emparer du bétail qu’il rapporta à Médine.

Citons encore parmi les expéditions durant cette période, celle de Mohammad b. Maslamah Al-Ansârî à destination de Dhul-Qassah². Les musulmans voulaient dissuader les Banû Tha’alabah et les ‘Uwâl de s’en prendre à leur bétail qui paissait dans les environs de Médine. Durant le mois de rabî’thânî de l’an 6 de l’Hégire, Mohammad b. Maslamah à la tête d’un peloton composé de dix hommes quittèrent la ville du Prophète, en pleine nuit, pour se rendre à Dhul-Qassah. Sur place, ils furent accueillis par une centaine d’hommes qui les encerclèrent. Pendant une partie de la nuit, les deux factions échangèrent des jets de flèches, avant que les idolâtres ne lancent un assaut, armés de lance, sur le petit groupe de croyants. Mohammad b. Maslamah, bien que blessé, fut le seul à pouvoir échapper à la mort. Un musulman qui se trouvait de passage parvint à le prendre sur sa monture et ils retournèrent ensemble à Médine.

Le Messager d’Allah ﷺ envoya alors dans la foulée Abû Ubaydah ‘Âmir b. Al-Jarrâh à la tête de quarante hommes à Dhul-Qassah, mais les habitants avaient tous quitté les lieux. Les musulmans s’emparèrent alors du bétail abandonné qu’ils ramenèrent à Médine.

Mentionnons également ces autres campagnes dont :

Celle de Zayd b. Hârithah qui eut lieu durant le mois de Jumâdâ, toujours en l’an 6.

Zayd b. Hârithah devait conduire soixante-dix cavaliers à Al-’Îs³ afin d’intercepter une caravane marchande des Quraysh qui revenait du pays de Shâm. Les musulmans parvinrent à rattraper le convoi dont ils saisirent les marchandises. Ils capturèrent également plusieurs personnes dont Abû Al-’Âs b. Rabî’, l’époux de Zaynab fille du Messager d’Allah ﷺ. Parmi les captifs se trouvaient aussi Hâlah bint Khuwaylid, sœur de l’épouse de l’Envoyé ﷺ, Khadîjah, et mère d’Abû Al -’Âs ; et enfin Al-Mughîrah le

1. Al-Ghamr est un point d’eau qui appartenait aux Banû Asad situé à deux jours de routes de La Mecque.

2. Dhul-qassah : située à une distance d’environ trente kilomètres de Médine sur la route de Rabdhah.

3. Al-’Îs : située à quatre jours de trajet de Médine.

fil de ce dernier ; celle d'Ali b. Abû Tâlib durant le mois de Sha'abân de l'an 6, qui était une expédition punitive dirigée contre les Banû Sa'd b. Bakr qui avaient mobilisé des hommes en renfort pour soutenir les juifs de Khaybar. Ali, qu'Allah l'agrée, lança contre eux un assaut à la tête d'une centaine de combattants et rentra à Médine avec un butin composé de troupeaux.

Cette expédition sous forme de représailles constituait également un avertissement adressé à quiconque envisagerait à l'avenir d'apporter son soutien aux juifs dans leur rébellion contre les musulmans. Cette opération rappelait aux tribus arabes que la nation de l'islam de Médine restait vigilante à l'égard de tous les événements qui l'entouraient et de toutes les manœuvres adverses.

Une des remarquables caractéristiques de l'état islamique consistait en sa capacité à identifier avec précision la menace que représentaient ses ennemis. Cette aptitude demeure essentielle pour l'élaboration d'une stratégie militaire efficace. Ainsi les musulmans étaient parvenus à empêcher une plus forte mobilisation des forces ennemies en s'attaquant déjà aux poches de résistances les plus petites.

L'observation et l'étude de ces expéditions et campagnes menées et organisées par le Messager d'Allah ﷺ montrent l'importance de se tenir informé des activités de l'ennemi. L'Envoyé ﷺ nous a donné l'exemple par sa méthode qui consistait à collecter des renseignements à partir de sources multiples : les détachements d'éclaireurs, les musulmans dissimulés parmi les ennemis, les sympathisants à la cause, les alliés, etc. À cette collecte de l'information s'ajoutait l'aptitude à l'analyser et à la décrypter.

Le Prophète ﷺ contribuait à se préserver ainsi de la conspiration fomentée de l'intérieur et de la menace extérieure.

Il appartient aux musulmans de notre époque de prendre en considération et de mesurer toute l'importance de cette question, bien entendu dans les limites des normes islamiques.

6 . L'expédition de Kurz b. Jâbir Al-Fahrî vers Al-'Urniyayn :

Durant le mois de Shawwâl de l'an 6 H, plusieurs membres de la tribu de 'Ukal et de 'Urînah se présentèrent auprès du Messager d'Allah ﷺ. Ces derniers prétendaient s'être convertis à l'islam. Ils déclarèrent : « Ô Envoyé d'Allah ﷺ nous sommes des éleveurs et non des agriculteurs, nous

préférerions sortir de la ville, dont l'air nous rend malades ». Le Prophète ﷺ ordonna qu'un pâtre les accompagne à l'extérieur de Médine avec une jeune chamelle dont ils pourront boire le lait et se soigner avec l'urine.

Mais arrivés à Al-Harrah, aux abords de la ville, ces invités sans scrupules apostasièrent et tuèrent le berger avant de fuir avec la jeune chamelle.

Informé de leur forfaiture, le Messenger d'Allah ﷺ lança à leur poursuite un détachement. On les ramena à Médine où le Prophète ﷺ ordonna qu'on crève leurs yeux et qu'on leur coupe mains et pieds. Ils furent ensuite abandonnés ainsi à Al-Harrah pour y agoniser. Qatâdah qui est un des Compagnons qui a rapporté ce récit a ajouté : « On m'a relaté qu'à la suite de cet évènement, l'Envoyé ﷺ ordonnait l'aumône et interdisait la mutilation ». Abû Qalâbah dans sa version du récit a mentionné que : « [...] ces hommes avaient volé, tué, apostasié et déclaré la guerre à Allah et à Son Messenger ».

La majorité des exégètes soutient que le verset 33, de la sourate Al-Mâidah (La Table Servie) concerne ces individus :

« La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, ne peut être que la mort, la crucifixion, ou d'avoir mains et pieds tranchés à l'opposé, ou d'être bannis et expulsés. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement ».Al-Mâidah (La Table Servie) : 33.

D'autres affirment que ce verset possède d'autres circonstances de Révélation.

Cela dit, la valeur légale des Textes repose sur leur teneur générale et non sur les causes de Révélation. Cette sentence pénale demeure donc applicable à toute époque et l'argument le plus probant en sa faveur réside dans le fait qu'elle représente un consensus chez les musulmans, connue sous le nom de verdict d'al-hirâbah¹. En outre, cette sentence s'applique aussi bien aux mécréants qu'aux musulmans. Or, le verset ci-dessus fut révélé au sujet de non-musulmans. Ceci confirme donc, étant donné que le verdict concerne aussi le musulman, que c'est la portée générale des Textes qui prime, et non les circonstances de leur Révélation.

Quant à l'interdiction de la mutilation qui est attestée par d'autres Tradi-

1. Note du traducteur : de manière générale, et sans détailler les différentes conditions liées à la sentence énoncées par juristes, selon leurs différentes obédiences ; tout type d'actes de violence armée à des fins de brigandage, de vol ou pour terroriser la population qui est perpétré seul ou en groupe relève d'al-hirâbah.[<https://www.islamweb.net/ar/fatwa/97897>].

tions, elle ne s'applique pas à cet incident. En effet, le Prophète ﷺ avait crevé les yeux de ces individus qui avaient agi de même avec le pâtre. L'Envoyé ﷺ n'a fait qu'exécuter la loi du talion.

Cette agression par les membres de la tribu des 'Urniyah entraîna l'application de la peine islamique d'al-hirâbah, et la Révélation de plusieurs versets clairs liés à cette sentence.

Ainsi, Allah, exalté soit-Il, a décrété dans le noble Coran les quatre types de châtiments que méritent cette catégorie d'agresseurs.

L'usage dans le passage coranique de syntagmes spécifiques en arabe, dénote une forte restriction : [...] ne peut être que la mort, la crucifixion [...].¹

En outre, Allah y décrit ces criminels par des expressions détestables pour tout homme sensé. Ainsi ils sont qualifiés d'ennemis d'Allah, du Prophète, de semeurs de corruption sur terre qui effraient les gens, de meurtriers, de brigands et de voleurs. Ils sont dénoncés comme des personnes ayant un penchant gratuit et prononcé pour la destruction et la tyrannie. Par conséquent, la compassion du Rahîm (Celui qui répand sa compassion) implique, pour le bien-être de toutes Ses créatures, le décret de cette sentence.

Cette dernière consiste alors en l'exécution d'un châtiment qui peut revêtir quatre formes : la mort, la crucifixion, l'amputation des mains et pieds ou l'exil et le bannissement. Ces mesures très dissuasives permettent ainsi d'empêcher la récidive et découragera les éventuels candidats à ces exactions.

Enfin, ces peines constituent également un moyen de purifier ces malfaiteurs de leurs péchés, si elles sont accompagnées d'un repentir sincère.

Dans le cas contraire, l'humiliation qu'ils ont subie en ce monde pour les préjudices causés aux musulmans les accompagnera jusqu'au Jugement dernier, car Allah leur a promis qu'ils seront châtiés terriblement pour ces crimes.

Le noble Coran conclut, selon son style emprunt de sagesse et de sollicitude, par un appel au repentir. Le retour vers Allah constitue ainsi la porte vers l'absolution, mais aussi vers l'éloignement de la sentence, pour celui qui se livre et se repent avant d'être capturé. On peut en effet supposer que celui qui se rend avant d'être pris reste sincère.

1. Note traducteur : cet extrait du verset ne figure pas dans le texte source, nous l'avons rajouté par souci de clarté.

Toutefois, le Texte coranique associe l'amnistie à la reddition avant la capture, ce qui implique de facto que celui qui persiste jusqu'à se faire prendre ne bénéficie pas du pardon. Cette justesse et cette équité dans le traitement de cette question constituent en soi un facteur de réduction, voire de disparition de ces méfaits, comme toute personne avisée peut le comprendre.

Le discours coranique est d'ailleurs entièrement orienté vers cet aspect préventif en concordance parfaite avec la nature saine et la raison éclairée de l'homme.

Allah, exalté soit-Il, conclut ces deux nobles versets en rappelant qu'Il est le Ghafûr, le Rahîm, toujours disposé à accueillir le repentir et le pardon de celui qui se réforme. Par conséquent, que personne ne désespère de Sa compassion et de Son pardon, que même les plus grands pécheurs et criminels peuvent toujours espérer, à l'exception des idolâtres et des mécréants.

Pour résumer la question, ces versets coraniques offrent une résolution optimale de la question d'al-hirâbah, comme nous l'expliquons dans ce qui suit :

- Ces agresseurs sont qualifiés d'ennemis d'Allah et de Son Messager ﷺ ;
- La sanction pénale pour ce genre de crimes reste très sévère ;
- L'infamie atteint le coupable, qui ne se repent pas, en ce monde, mais aussi dans l'autre ;
- Malgré la gravité de la rétribution, le noble Coran maintient la porte de la repentance afin d'encourager l'abandon de ces actes et la réforme.

« La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement, 34. excepté ceux qui se sont repentis avant de tomber en votre pouvoir : sachez qu'alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 33-34

C'est cette démarche que le noble Coran propose pour l'édification de la société et de la nation islamique. Une approche basée sur l'interaction entre les différentes sphères : militaire, politique, sociale, morale et économique.

* * * *

PARTIE 3

L'élimination des opposants à l'État islamique à Médine

1. L'expédition de Abd Allah b. 'Atik pour l'exécution de Sallâm b. Abû Al-Huqayq :

Abû Râfi' Sallâm b. Abû Al-Huqayq comptait parmi les membres de la tribu juive des Banû Nadhîr, et parmi les plus farouches adversaires de l'islam. Il attisait la haine contre l'état islamique de Médine et avait même promis une grande récompense aux idolâtres de Ghatafân, et des tribus avoisinantes, s'ils déclaraient la guerre au Messager d'Allah ﷺ.

Le prosélytisme belliqueux d'Abû Râfi' attira sur lui l'attention et devint populaire. Il avait en outre participé à la mobilisation des coalisés contre le Prophète ﷺ.

Ses agissements représentaient désormais une menace pour l'islam, à laquelle les croyants devaient mettre un terme.

Le départ de l'expédition pour Khaybar :

Le Messager d'Allah ﷺ chargea un groupe d'Ansar de la mission d'éliminer le juif Abû Râfi'. Il confia le commandement du détachement à Abd Allah b. 'Atik.

Abû Râfi' se trouvait dans sa forteresse lorsque les Compagnons s'en approchèrent discrètement à la tombée de la nuit. C'était à l'heure où les habitants s'en retournaient également avec leurs troupeaux.

Abd Allah b. 'Atik s'adressa à ses acolytes et leur dit : « Ne bougez pas d'ici, je vais me rendre à l'entrée du fortin et tenter de déjouer l'attention des portiers pour m'y introduire ». Le chef du commando s'approcha du portail. Il dissimula son visage avec son vêtement et feignit de soulager

sa vessie, tandis qu'un peu plus loin les gens affluaient vers l'entrée du fortin. Le gardien à l'entrée, pensant que le Compagnon était un retardataire, lui lança : « Ô toi là-bas ! Si tu veux rentrer, c'est le moment, car je m'apprête à fermer la porte ! ».

Ibn 'Atik a rapporté ensuite : « Je pénétrai alors dans le fortin où je me cachais. Quand tous les résidents rentrèrent, on ferma le portail et à un pilier on suspendit la clé, dont je m'emparai. Je parvins ainsi à ouvrir l'entrée de la forteresse ».

L'exécution d'Abû Râfi' :

Les autres membres du commando musulman se glissèrent à l'intérieur de la place forte. Ils attendaient le moment propice pour procéder à la liquidation du juif malfaisant Abû Râfi'.

Le Sahih de Bukhârî contient le récit de l'opération. On y apprend que 'Abd Allah b. 'Atik avait repéré la cible qui se trouvait chez lui en compagnie de plusieurs invités. Il se cacha dans l'attente que ces derniers cessent leurs bavardages tardifs et qu'ils quittent enfin leur hôte.

Lorsque ce moment arriva, Ibn 'Atik gravit la façade de l'édifice et s'introduit chez le juif en prenant soin de refermer de l'intérieur toutes les portes qu'il franchissait. Il s'assurait ainsi de ne pas être interrompu durant sa mission.

Pour finir, le Compagnon entra dans une pièce très sombre où Abû Râfi' se trouvait avec son épouse. Mais il ne parvenait pas à le distinguer dans l'obscurité. Ibn 'Atik cria alors : « Ô Abû Râfi' ! Mais qui est là ? demanda ce dernier ». Le croyant se précipita alors vers l'endroit d'où provenait la voix et frappa Abû Râfi' de son épée sans parvenir toutefois à le tuer. Ce dernier poussa un cri de terreur. Ibn 'Atik sortit alors de la pièce et resta un court moment à l'extérieur. Il fit irruption à nouveau dans la chambre en criant : « Que se passe-t-il, quel est ce cri ô Abû Râfi' ? ! Que ta mère soit maudite ! répliqua Abû Râfi', on vient de me donner un coup d'épée ».

Abd Allah b. 'Atik a raconté ensuite :

« Je lui assénai un coup terrible, mais il restait toujours en vie. Je le transperçai enfin de ma lame pour m'assurer qu'il meurt bien, cette fois-ci. Puis je quittai la pièce et rebroussai chemin en ouvrant chacune des portes. Vers la sortie, l'obscurité me fit manquer un escalier. Je me retrouvai alors au sol, au bas des marches, la jambe fracturée. Je me servis de mon tur-

ban pour la bander avant de me rendre vers la sortie du fortin où j'attendis l'aube. Je voulais avoir la confirmation qu'Abû Râfi' était bel et bien mort. Au lever de soleil, les hurlements d'un crieur debout sur une des murailles accompagnèrent le chant du coq : Abû Râfi', le commerçant du Hijâz est mort ! Je rejoignis mes camarades : il est temps de fuir, leur dis-je, Allah a tué Abû Râfi'. Nous retournâmes auprès du Messenger d'Allah et je lui racontai les détails de l'opération. L'Envoyé ﷺ me demanda alors de tendre la jambe, puis il passa ses mains dessus. À partir de cet instant, ma jambe était totalement rétablie ».¹

Dans une autre version du Sahih d'Al-Bukhârî, Ibn 'Atik a rapporté qu'il appela :

Ô Abû Râfi' ! Qui est là ? demanda ce dernier. Je me précipitai alors vers l'endroit d'où provenait le son de la voix et je donnai un coup d'épée. Abû Râfi' poussa un cri, mais il était toujours en vie. Je me fis ensuite passer pour quelqu'un venu le secourir, et en changeant ma voix je l'interrogeai : ô Abû Râfi' que se passe-t-il ? Que ta mère soit maudite ! rétorqua-t-il, on vient de me frapper à l'épée. Je lui infligeai alors le second coup, tandis que sa femme hurla et se leva. Pour finir, je l'achevai alors qu'il se trouvait au sol en plaçant l'épée sur son ventre que j'enfonçai violemment. J'entendis alors ses os se briser [...].²

Certains ouvrages sur la biographie prophétique mentionnent que l'épouse de Abû Râfi' aurait poussé un cri. Ibn Atik, voulant la faire taire, s'apprêtait à la frapper de son épée avant de se souvenir de l'interdiction prophétique de tuer des femmes et des enfants. Les récits contenus dans ces biographies révèlent aussi qu'Ibn 'Atik parlait un peu l'hébreu.

D'autres versions relatent le fait que tous les membres de l'expédition participèrent à l'élimination d'Abû Râfi' et que de retour à Médine, chacun d'eux avait prétendu avoir donné le coup fatal au juif. Le Prophète ﷺ leur aurait alors demandé de présenter leur épée. Après examen il aurait annoncé que 'Abd Allah b. Unays était celui dont le coup d'épée causa la mort de l'israélite. Le Messenger d'Allah ﷺ aurait en effet remarqué des restes d'aliments sur sa lame.³

Les différentes versions répertoriées dans le Sahîh d'Al-Bukhârî peuvent paraître contradictoires et en opposition avec ce qu'énoncent les ou-

1. Al-Bukharî (4039).

2. Al-Bukharî (4040).

3. Al-Bukharî (4039, 4040); Ibn Sa'd (2/91-92); Al-Bayhaqî

vrages de biographies prophétiques. C'est le cas notamment en ce qui concerne la question de celui des Compagnons qui a frappé mortellement Abû Râfi'. Mais en réalité, 'Atik rapporte qu'il pense avoir tué lui-même le juif, tandis que son récit ne relate que son point de vue lors de l'événement. Cela ne signifie pas pour autant que les autres Compagnons n'aient pas participé directement à la mise à mort du juif. Dans tous les cas, son récit n'exclut pas cette implication directe des autres membres du commando. En regroupant les différentes versions qui se complètent, on peut alors en déduire que chaque membre de l'expédition pensait avoir donné le coup fatal à Abû Râfi'.

Ensuite, le Messenger d'Allah ﷺ après examen des épées de ses Compagnons parvint de son côté à la conclusion que Abd b. Unays est celui qui avait porté le coup fatal à Abû Râfi'. Les traces de nourriture sur l'arme auraient en effet indiqué que la lame aurait éventré la victime, et déchiré sa panse et ses intestins.

Les noms des Compagnons, ayant participé à l'opération, et que les ouvrages de Sîrah mentionnent sont : Mas'ûd b. Sinân, Abd Allah b. Unays ; Abû Qatâdah Al-Hârith b. Rib'î et Khuzâ'î b. Aswad.

Leçons et enseignements utiles à retenir de ce récit :

Tous les membres de ce commando appartenaient à la tribu des Khazraj. Ces derniers voulaient rivaliser avec leurs frères des Aws qu'on chargea de la même mission contre Ka'b b. Al-Ashraf. Un esprit d'émulation positive régnait entre les membres de deux clans. Ils n'étaient certes pas en compétition pour le clinquant de ce monde : argent ou autorité. Mais ils se disputaient la satisfaction du Prophète ﷺ qui mène à celle d'Allah et au donc au bonheur éternel.

Ka'b b. Malik confirme cet état d'esprit qui dominait entre les Aws et les Khazraj :

Allah avait apporté Son soutien à Son Messenger en suscitant entre les membres de ces deux clans une émulation. Ils se surpassaient alors au service du Prophète ﷺ. Ainsi les Khazraj n'acceptaient pas que les Aws accomplissent un acte de mérite sans les imiter par une action semblable, et vice-versa.¹

L'avantage de connaître la langue de l'ennemi. C'est ce qui a permis à Abd

1. Ibn Hishâm (3/286).

Allah b. 'Atik de s'introduire facilement chez Abû Râfi', et de s'adresser à son épouse et à ce dernier en hébreu.

Les composantes de la stratégie qui ont conduit au succès de la mission. Ibn 'Atik avait décidé dans un premier temps de se rendre seul dans le fortin. Cette première étape accomplie il pouvait ensuite envisager un moyen pour que les autres membres de l'expédition le rejoignent. Le Compagnon a su également déjouer l'attention des gardiens à l'entrée de la place fortifiée. Il avait ainsi feint de soulager un besoin, ce qui obligeait le gardien à ne pas poser sur lui de regards trop indiscrets. Une fois que le chef du commando franchit le portail, il prit aussi soin de surveiller les mouvements du portier jusqu'à la fermeture de l'entrée, sans être vu par le gardien. Cette manœuvre lui permit de voir où la clé était accrochée et ainsi de s'en emparer pour s'en servir à sa guise.

Le choix du Prophète ﷺ de ne pas confier le commandement de l'opération à Abd Allah b. Unays.

Cette démarche du Messenger ﷺ possède une portée pédagogique et comporte un enseignement. Rappelons qu'Unays avait participé au premier serment d'Al-Aqabah, ainsi qu'à la bataille de Badr. Du fait de son ancienneté dans l'islam, il comptait parmi ceux qui avaient prié en direction des deux Qiblah. En outre, ce Compagnon s'est distingué par son courage et son héroïsme durant le jihad. À titre d'exemple, mentionnons que l'Envoyé d'Allah ﷺ l'avait dépêché seul à La Mecque pour exécuter avec succès Sufiân b. Khalid Al-Hudhlî, qui avait mobilisé des troupes contre Médine. Abd Allah b. Unays était parvenu alors à s'introduire dans la tente de cet idolâtre pour l'éliminer pendant son sommeil, avant de s'enfuir victorieux. On n'a pourtant pas désigné ce Compagnon comme chef du commando. Mais il participa en tant que simple exécutant, malgré son passé glorieux et ses exploits, dont le mérite est auprès d'Allah avant d'être reconnu par les hommes.

Cela constitue une leçon éminente et singulière dans l'histoire des hommes, qu'avaient bien assimilée les Compagnons. Ainsi dans les organisations militaires classiques, la hiérarchie prime et l'ancien dirige le moins expérimenté, même si l'écart entre les deux n'est pas important. Selon cette approche, aucun de ceux qui ont participé à l'expédition, en dehors d'Unays, n'était plus apte à assumer la direction des opérations.

Pourtant, la démarche éducative et pédagogique de l'Envoyé ﷺ, celle qu'à

maintes reprises il appliquait, pour instruire les fidèles n'obéissait pas à cette règle. Le Messenger d'Allah ﷺ avait ainsi organisé plus d'une expédition dans laquelle Abû Bakr ou 'Umar n'étaient que de simples soldats.

2. L'expédition punitive de 'Abd Allah b. Rawâhah à l'encontre de Yûsîr b. Rizâm

On informa le Mustafa ﷺ que Yûsîr b. Rizâm, le chef des juifs de Khaybar qui succéda à Ibn Al-Huqayq, avait entrepris de mobiliser les juifs du nord contre les musulmans de Médine. En plus de cela, le chef de Khaybar avait tenté de rallier les tribus du clan Ghatafân pour livrer bataille contre le Prophète ﷺ. Ce dernier ﷺ averti des intentions fourbes et pernicieuses de Yûsîr voulut tout de même s'assurer de la fiabilité de ces renseignements avant d'enclencher une quelconque action. Le Messenger d'Allah ﷺ envoya alors un groupe de ses Compagnons sous la conduite de 'Abd Allah b. Rawâhah avec pour mission de découvrir les projets des israélites et de leurs alliés idolâtres arabes.

Les services de renseignements prophétiques confirmèrent les desseins de Yûsîr b. Rizâm. L'Envoyé d'Allah ﷺ n'en attendait pas plus pour dépêcher une trentaine de cavaliers, à la tête desquels fut désigné Abd Allah b. Rawâhah.

Abd Allah b. Unays comptait parmi les membres du détachement qui se rendit auprès du juif Ibn Rizâm. On informa ce dernier que le Prophète ﷺ souhaitait le rencontrer pour lui confier l'autorité à Khaybar. Cédant à la demande insistante du chef musulman de l'expédition, Yûsîr b. Rizâm accepta de suivre les croyants à Médine. Trente de ses coreligionnaires l'accompagnèrent, chacun d'eux chevauchant à l'arrière d'un musulman sur la même monture. Le chef juif avait enfourché le même chameau qu'Ibn Unays.

Alors que le convoi s'était éloigné d'une dizaine de kilomètres de Khaybar, l'israélite éprouva des réticences à poursuivre ce voyage. Il tendit alors la main vers l'épée d'Ibn Unays. Mais ce dernier, qui était aux aguets, le devança et saisit son épée. La lutte s'engagea et le Compagnon trancha la jambe de Yûsîr b. Rizâm. De sa cravache ce dernier cingla à son tour Ibn Unays et taillada son visage. Dans le même temps, tous les cavaliers musulmans se jetèrent sur leur passager juif et les tuèrent tous, à l'exception d'un seul qui prit la fuite en courant.

De retour à Médine, Abd Allah b. Unays se présenta auprès du Messenger

ﷺ qui voyant sa blessure crachota dessus. Elle ne s'inflamma pas et ne causa plus aucune douleur à Ibn Unays¹.

Cette expédition se déroula en l'an 6 de l'Hégire, durant le mois de Shawwal.

Leçons et enseignements utiles à retenir de cette expédition :

Les actions entreprises par le Messenger d'Allah ﷺ à l'encontre des juifs avaient pour finalité de mettre un terme à l'effusion de sang entre les deux communautés. L'expédition de Abd Allah b. Rawâhah s'inscrivait dans cette stratégie. Mais la haine tenace des juifs et le fiel qu'ils déversaient constamment contre les musulmans prirent le dessus et mirent en échec ce projet. Les tentatives israélites de nuire aux musulmans finirent par se retourner contre eux.

La fermeté dans l'action militaire reste déterminante dans l'affrontement contre l'ennemi. La guerre lorsqu'elle s'éternise conduit à l'épuisement de toutes les ressources, matérielles et humaines. La crainte et la peur que l'on inspire alors à ses ennemis restent décisives. Elle ne peut, cependant, s'accompagner que de la sévérité envers les adversaires, lorsque le dialogue n'est plus possible. L'ennemi des musulmans doit ainsi prendre conscience que ceux qu'il souhaite affronter ne craignent personne d'autre qu'Allah.

L'an 6 de l'Hégire représenta une année mouvementée sur le plan des opérations militaires. Pas un mois ne s'est écoulé sans donner lieu à une ou deux expéditions dans le désert. La devise dorénavant, c'est nous qui donnerons l'assaut², symbolise le mieux cette période durant laquelle les musulmans dispersaient des troupes hostiles, anéantissaient leur ennemi ou exécutaient un tyran.

Les partisans d'Allah s'élançaient désormais, tous azimuts, au nom d'Allah et armés de leurs principes éternels et de leurs hautes valeurs morales pour les présenter à tous les hommes. Sur leur chemin, ils abattaient tous les tyrans qui faisaient obstacle à la propagation de l'islam. Chacun des Compagnons représentait à lui seul le parti d'Allah. L'excellente éducation morale, idéologique, militaire et politique qu'ils acquièrent leur permit de donner vie à leurs principes au quotidien. Ils s'apprétaient maintenant à affronter une nouvelle étape de leur périple au service de l'islam dont le premier jalon fut le traité d'Al-Hudaybiyyah.

1. Ibn Hishâm (3/266-267).

2. Expression extraite d'un hadith déjà mentionné.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La liste des ouvrages est disponible dans la version originale de ce livre (en langue arabe) et est disponible sur le site web de l'auteur.

www.alsallabi.com

Table des matières

PARTIE 1	9
Le premier pilier : la construction de la grande mosquée de Médine	9
1. Les maisons du Prophète ﷺ, dépendances de la Mosquée	10
2. L'appel à la prière à Médine	11
4. L'apprentis de la Mosquée du Prophète	12
5. Leçons, remarques et enseignements utiles	20
PARTIE 2	31
Les liens de fraternité instaurés entre les Muhâjirûn et les Ansâr 31	
1. Les liens de fraternité établis à Médine	33
2. Leçons, remarques et enseignements utiles.....	39
3. Le conseil entre les Compagnons liés par un pacte de fraternité.....	42
4. « Non, pas aussi longtemps que vous en direz du bien, et que vous invoquerez Allah pour eux »	42
5. L'héritage dans le pacte de fraternité	44
6. Valeurs humaines et principes exemplaires	46
7. La dissolution des divergences ethniques et tribales	47
8. La fraternité entre les musulmans est une des causes d'affermissement spirituel	48
9. Parmi les mérites et les vertus des Ansâr	50
PARTIE 3	55
LE TRAITÉ DE MÉDINE (As-Sahîfah)	55
1. Ce qu'a écrit le Messager et qui régit les relations entre les Muhâjirûn et les Ansâr et les juifs	56
2. Leçons, remarques et enseignements utiles	60
3. L'attitude des juifs de Médine	71
PARTIE 4	95
Agir pour des causes justes et s'opposer à l'injustice	95
« Sounnatu Atadâfu' » et les expéditions militaires	95
1. Agir pour des causes justes et s'opposer à l'injustice « Sounnatu Atadâfu' »	95
2. Parmi les objectifs du Jihad pour la Cause d'Allah	103
3. Les principales expéditions et convois militaires dépêchés avant la grande Bataille de Badr	108
4. Enseignements utiles, leçons et remarques	113

PARTIE 5	129
La continuité de l'éducation et de l'enseignement	129
1. Les principaux principes et techniques d'éducation de l'Envoyé d'Allah ﷺ ..	131
2. Quelques comportements de Compagnons lorsqu'ils écoutaient le Prophète ﷺ	141
PARTIE 6	147
Événements et législations	147
1. Faire face à la crise économique	147
2. Quelques législations islamiques	153
CHAPITRE 8	163
LA GRANDE BATAILLE DE BADR	163
PARTIE 1	165
L'étape qui a précédé la bataille	165
1. Quelques événements survenus durant le trajet	166
2. La décision de rencontrer les musulmans à Badr	167
3. Le Messager d'Allah ﷺ consulte ses Compagnons	169
4. La marche vers l'ennemi, et le renseignement	170
5. La concertation avec Ḥubâb b. Al-Mundhir à Badr	173
6. La description coranique de l'expédition idolâtre	175
7. La situation des idolâtres lorsqu'ils arrivèrent à Badr	176
8. La description coranique du lieu de la bataille entre les musulmans et les ido- lâtres	180
PARTIE 2	183
Le Prophète et les musulmans au cœur de la bataille	183
1. L'édification du quartier général	183
2. Quelques bienfaits d'Allah envers les croyants, avant les combats	184
PARTIE 3	195
Le déclenchement ds hostilités et la défaite des idolâtres	195
1. Le secours d'Allah par l'envoi des Anges	198
2. La victoire remportée par les musulmans sur les mécréants, et le Hadith du Messager d'Allah ﷺ au sujet des gens des puits.	201
PARTIE 4	205
Quelques scènes et événements de la bataille	205
1. La mort des tyrans	205
2. Quelques aperçus de bravoure et de noblesse	212
PARTIE 5	215
La divergence à propos du butin et des prisonniers	215

1. La divergence à propos du Butin	215
2. Les prisonniers	222
PARTIE 6	235
Les répercussions de la bataille de badr et la tentative d'assassinat	235
à l'encontre du Prophète ﷺ	235
1. Les répercussions de la bataille de Badr.....	235
2. La tentative d'assassinat du Prophète ﷺ, et la conversion de 'Umayr b. Wahb (un démoniaque parmi les Quraysh)	239
PARTIE 7	243
Quelques enseignements et remarques utiles au sujet de la bataille de Badr	243
1. La victoire ne provient que d'Allah	243
2. Le jour du Discernement	244
3. L'alliance et le désaveu dans la perspective de la foi islamique	248
4. Les miracles liés à la bataille de Badr	250
PARTIE 8	257
Les faits essentiels survenus entre les batailles de Badr et d'Uhud	257
1. Les expéditions menées par le Prophète ﷺ après Badr et avant celle d'Uhud :	257
2. L'élimination des adversaires de l'état islamique, et l'exécution de Ka'b b. Al- Ashraf :	267
3. Quelques événements de la vie sociale à Médine	277
CHAPITRE 9	281
LA BATAILLE D'UHUD.....	281
PARTIE 1	283
Les événements qui ont précédé la bataille	283
1. Les origines de l'affrontement	283
2. Les Quraysh quittent La Mecque pour se rendre à Médine	285
3. Le service de renseignement du Prophète ﷺ à l'affût de l'ennemi	286
4. La concertation du Messenger d'Allah ﷺ avec ses Compagnons	288
5. Le départ de l'armée musulmane vers Uhud	291
6. La stratégie du Messenger d'Allah ﷺ dans son affrontement contre les ido- lâtres mecquois.....	296
PARTIE 2	299
Au cœur de la bataille	299
1. Début et intensification des combats ; les musulmans prennent l'avantage	299
2. La désobéissance des archers	301
3. La stratégie du Messenger d'Allah ﷺ pour reformer les rangs	305

4. Les martyrs d'Uhud	307
5. Quelques signes de la Prophétie	322
PARTIE 3	325
Les événements post-Uhud	325
1. Le dialogue entre le Prophète ﷺ et ses Compagnons et Abû Sufiân	325
2. Le Messenger d'Allah ﷺ passe en revue les pertes humaines de la bataille	327
3. Les invocations du Prophète ﷺ, durant la bataille d'Uḥud	328
4. La surveillance de l'itinéraire de retour de l'ennemi	330
5. La bataille de Ḥamrâ Al-Asad	331
6. La participation des femmes à la bataille d'Uḥud	335
7. Les leçons d'endurance et de patience des femmes disciples du Prophète ﷺ ...	338
PARTIE 4	341
Quelques remarques et enseignements utiles	341
<i>1. Le Noble Coran rappelle aux croyants que le cours de l'histoire se répète selon les décrets d'Allah, et que l'attachement à la foi reste décisif</i>	<i>342</i>
<i>2. Allah console les croyants et leur fait connaître la sagesse qui se cache derrière les événements d'Uḥud</i>	<i>343</i>
<i>3. Comment corriger les erreurs</i>	<i>346</i>
<i>4. L'exemple des mujāhidūn précurseurs</i>	<i>346</i>
<i>5. La désobéissance au chef engendre la faiblesse dans les rangs</i>	<i>348</i>
<i>6. Le danger de préférer la vie de ce monde à celle de l'au-delà ...</i>	<i>349</i>
<i>7. L'attachement et le dévouement envers l'islam</i>	<i>351</i>
<i>8. L'attitude du Messenger d'Allah ﷺ à l'égard des archers fautifs, et des hypocrites déserteurs</i>	<i>354</i>
<i>10. Les Anges à Uhud</i>	<i>358</i>
<i>11. Les deux sourates qui dévoilent les lois qui régissent la victoire et la défaite</i>	<i>359</i>
<i>12. Le mérite des martyrs et leur rétribution auprès d'Allah</i>	<i>361</i>
<i>13. La campagne médiatique à l'encontre des idolâtres</i>	<i>362</i>
CHAPITRE 10	365
LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ENTRE LA BATAILLE D'UHUD ET CELLE DU FOSSÉ.....	365
PARTIE 1	367
Les tentatives de destabilisation de l'état islamique par les polythéistes	367
1. La convoitise de l'État islamique par les Banû Asad.....	367
2. 'Abd Allah ibn Unays (que Dieu soit satisfait de lui) et sa confrontation avec	

Khâlid ibn Sufyân al-Hudhalî	368
3. La trahison des tribus de ‘Aḍal et al-Qârah, et la tragédie d’ar-Rajî‘	372
4. La convoitise de ‘Âmir ibn at-Tufayl et le drame du puits de Ma‘ûnah	377
PARTIE 2	385
Le mariage du Prophète ﷺ avec « la mère des pauvres », puis avec Oum Salamah, et autres événements isolés	385
1. Zaynab bint Khuzaymah surnommée « la mère des pauvres »	385
2. Le mariage avec Oum Salamah	385
3. La naissance d’al-Ḥassan, fils de ‘Alî	389
4. Zayd ibn Thâbit apprend l’hébreu en l’an quatre de l’Hégire	390
PARTIE 3	393
L’expulsion des banû Naḍîr	393
1. Date et causes de l’expédition	393
2. Les Banû Naḍîr assiégés et sommés de quitter Médine	397
3. Les leçons et les enseignements à retenir de cette expédition	398
- <i>Structuration politique de la gestion des biens au sein de l’État musulman</i>	402
PARTIE 4	417
L’expédition de Dhât ar-Riqâ’	417
1. Les causes et la date de l’expédition, les origines de son appellation	417
2. La prière du danger et la surveillance aux frontières du camp	419
PARTIE 5	427
Le rendez-vous de Badr et l’expédition de Dhûmat al-Jandal	427
1. Le rendez-vous de Badr	427
2. L’expédition de Dhûmat al-Jandal	428
PARTIE 6	433
L’expédition des banû al-Muṣṭaliq	433
1. Qui sont les Banû al-Muṣṭaliq ? Quand s’est déroulée l’expédition ? Quelles en étaient les raisons ?	433
2. Le mariage du Prophète ﷺ avec Juwariyah, fille d’al-Ḥârith ibn Abî Dirâr	435
3. La tentative, par les hypocrites, de semer la zizanie entre les muhâjirûn et les anṣâr	438
6. Les enseignements coraniques les plus importants en matière morale et légale suite à la calomnie contre ‘Aïcha	452
7. L’expédition des Banû Muṣṭaliq et l’affaire de la calomnie : enseignements et sagesses	457
CHAPITRE 11	461
LA BATAILLE DES COALISÉS AL-AḤZAB	461

PARTIE 1	463
La date de l'expédition, les causes et les étapes	463
1. La date de l'expédition et les causes.....	463
2. La réaction des musulmans face à la coalition.....	465
3. L'importance de protéger le front intérieur	467
PARTIE 2	471
La situation se complique pour les musulmans	471
1. La violation du traité par les Banû Qurayzah et la tentative d'attaquer les musulmans à revers.....	471
2. Le renforcement du siège, la défection des hypocrites et les fausses rumeurs	472
3. Les tentatives d'affaiblir le siège en négociant avec les Ghaṭafân et en diffusant la suspicion entre les différents partis de la coalition	475
PARTIE 3	481
L'approche de la victoire et la description coranique de la bataille des Coalisés	481
1. Le recueillement intensif du Prophète ﷺ suivi du dénouement	481
2. L'enquête sur le devenir des Coalisés.....	482
3. La description de la bataille des Coalisés par le Coran et ses conséquences ..	484
4. Les musulmans se débarrassent des Banû Qurayzah	487
PARTIE 4	489
Les enseignements de la bataille des Coalisés	489
1. Les miracles perceptibles du Prophète ﷺ	489
2. Entre fiction et réalité.....	491
3. «Salmân fait partie des gens de la Maison »	492
4. La prière médiane	492
5. Le licite et l'illicite	493
6. Le courage de Ṣafīyyah, la tante du Prophète ﷺ	493
7. Le manque d'authenticité dans le récit accusant Ḥassan ibn Thâbit de lâcheté .	494
8. Le premier hôpital militaire musulman	495
9. Le musulman se repent aussitôt s'il commet un péché	495
10. Les faveurs et mérites de Sa'd ibn Mu'âdh	497
11. La mise à mort de Ḥuyayy ibn Akḥṭab et Ka'b ibn Asad.....	500
12. Les intercessions de Thâbit ibn Qays et Salmâ bint Qays en faveur d'az-Zabîr ibn Bâṭâ et Rifâ'ah ibn Samaw'al	503
13. L'éthique du désaccord	504
14. Le partage du Butin suite à l'expédition des Banû Qurayzah et l'entrée en l'islam de Rayḥânah bint 'Amr.....	506
15. L'arme médiatique utilisée pendant la bataille des Coalisés	507

CHAPITRE 12	511
LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ENTRE LA BATAILLE	511
DES COALISÉS ET AL-HUDAYBIYAH	511
PARTIE 1	513
Le mariage du Prophète avec Zaynab bint Jahsh	513
1. Son nom, sa généalogie :	513
2. Le mariage de Zaynab avec Zayd b. Hârithah, qu'Allah l'agrée :	514
3. Le divorce de Zaynab, qu'Allah l'agrée :	515
4. La sagesse que renferme le mariage du Messager d'Allah ﷺ avec Zaynab, qu'Allah l'agrée :	516
5. Le récit du mariage du Prophète ﷺ avec Zaynab et les enseignements à tirer:	520
PARTIE 2	529
« Après ce jour, c'est nous qui les attaquerons et non eux »	529
1. L'expédition de Mohammad b. Maslamah contre les Banû Al-Qarṭa :	530
2. L'expédition dite de sayful-bahr d'Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh:	532
3. L'expédition d'Abd Rahmân b. 'Awf vers Dawmah Al-Jundal:	537
4. Les expéditions punitives : batailles de Banû Lahyân, Al-Ghâbah et autres... ..	541
5. La bataille d'Al-Ghâbah :	543
6 . L'expédition de Kurz b. Jâbir Al-Fahrî vers Al-'Urniyayn :	545
PARTIE 3	549
L'élimination des opposants à l'État islamique à Médine	549
1. L'expédition de Abd Allah b. 'Atik pour l'exécution de Sallâm b. Abû Al- Huqayq :	549
 <i>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</i>	<i>557</i>
<i>La liste des ouvrages est disponible dans la version originale de ce livre (en langue arabe) et est disponible sur le site web de l'auteur.</i>	<i>557</i>
<i>www.alsallabi.com</i>	<i>557</i>

Grille de Transcription Phonétique du Document

Voyelles Longues : â ; û ; î

<u>d</u>	ض	'	ء
<u>t</u>	ط	b	ب
<u>z</u>	ظ	t	ت
'	ع	th	ث
gh	غ	j	ج
f	ف	<u>h</u>	ح
q	ق	kh	خ
k	ك	d	د
l	ل	dh	ذ
m	م	r	ر
n	ن	z	ز
h	ه	s	س
w	و	sh	ش
y	ي	<u>s</u>	ص
ash-sh...	ء	h	ة

DR. ALI MOHAMMAD AL-SALLABI

Né à Benghazi (Libye) en 1963

En 1993, il a obtenu la Licence internationale de la faculté de la Daawa et des fondements de la Religion à l'Université Islamique de Médine en Arabie Saoudite. En 1996, il a eu un Master de la faculté des fondements de la Religion à l'Université Islamique Oum Darmân (Soudan).

En 1999, il a obtenu le Titre de Docteur en Etudes Islamiques de la faculté des fondements de la Religion à l'Université Islamique Oum Darmân (Soudan). Le sujet de son mémoire de Doctorat avait été : La jurisprudence du Tamkîn dans le noble Coran. Il est auteur d'une quatre vingtaines d'ouvrages dans les domaines des sciences du Coran, du Fiqh et de la pensée islamique, dont plusieurs ont été publiés et traduits en plusieurs langues ; notamment en français (Jésus fils de Marie, Nouh et le grand déluge, Ibrahim l'Intime d'Allah et La vie du Prophète Mohammad ﷺ (disponible très prochainement). Visiter le site de l'auteur : www.alsallabi.com ou sa page Facebook : [dr.sallabi](https://www.facebook.com/dr.sallabi)

Le Présent ouvrage s'articule sur quatre chapitres :

- La vie d'Ibrahim : son nom, son lignage, sa naissance, son époque, ses pérégrinations, et son statut.
- Le deuxième est une relation du récit d'Ibrahim, sur lui le salut, dans les sourates les Bestiaux, Mariam, les Prophètes, les Poètes, l'Araignée, et les Rangées.
- Le troisième restitue le dialogue d'Ibrahim avec le roi injuste, la question qu'il a posé à son Seigneur sur la manière dont Il ressuscite les morts, l'alliance avec les croyants et le désaveu des mécréants, ainsi que les hôtes d'Ibrahim, les émissaires d'Allah. Le quatrième chapitre s'attarde sur les épreuves qu'Ibrahim a endurées avec succès, son statut d'imam, sa construction de la Kaaba, ses invocations pieuses... Par ailleurs, un intérêt particulier est porté à ses feuillets, son caractère, ses qualités, ses affinités avec notre Prophète Mohammed, ﷺ, son statut le jour de la résurrection, sa mort et sa tombe.



asaletyayinlari.com.tr

